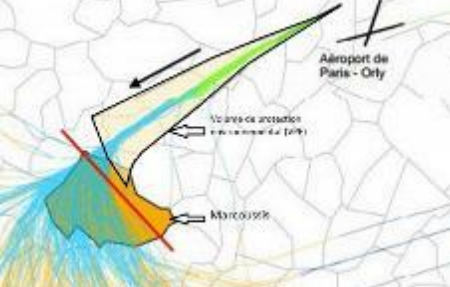


Grille de dépouillement des courriels recueillis, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur la révision du SDRIF E


NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers ou courriels figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
COURRIELS RECUEILLIS SUR LE REGISTRE ELECTRONIQUE																		
Mail 1																X	<p><u>Le Collectif « L'Institut Paris Région en lutte » (anonyme) a écrit :</u> Pour espérer atteindre ses objectifs ambitieux, le futur SDRIF-E entend s'appuyer sur un dispositif de suivi-évaluation solide, qui repose en grande partie sur l'expertise technique de L'Institut Paris Région (L'IPR), mise à mal par la Région Île-de-France qui a choisi unilatéralement d'accélérer la baisse de la subvention accordée à L'Institut Paris Région. Nous nous interrogeons sincèrement sur la crédibilité de ce dispositif de suivi-évaluation, et sur la capacité du futur SDRIF-E à atteindre ses objectifs.</p>	
Mail 2				X													<p><u>Mme C. MALAISE. (Présidente du groupe La Gauche Communiste Ecologiste et Citoyenne) de Saint Ouen sur Seine a écrit :</u> Le projet de SDRIF E doit être modifié pour répondre à la crise du logement en Ile de France. Le groupe de La Gauche Communiste Ecologiste et Citoyenne de la Région Ile-de-France demande le retrait de la clause anti-ghetto (orientation règlement du SDRIF-E) qui limitera la construction de logements sociaux dans plusieurs dizaines de communes d'Ile-de-France. Selon les services de l'Etat, dans son avis sur le projet de SDRIF-E, l'application de cette clause réduirait la construction de logements sociaux de 21% par rapport à la période 2018-2022. Ce scénario est inenvisageable face à la pénurie de logements privés et publics dans la région. Le 1er février 2024, 70 ans après l'appel de l'Abbé Pierre, 40 personnalités franciliennes et acteurs du logement prennent la parole et demandent, notamment, la censure de l'orientation réglementaire dite « anti-ghetto ». Ils publient le texte intitulé « M. le Premier Ministre, un choc en faveur du logement en Île-de-France est vital pour la cohésion sociale et la dignité humaine ! » Ce document dénonce le projet du SDRIF E visant à restreindre la production de logements sociaux pour les communes dont les quotas sont > à 30%. La loi SRU impose cependant un quota de 25% pour l'ensemble des communes mais 50 d'entre elles en région parisienne ne respectent pas ces dispositions. Cette situation aggravée par la réduction du financement par l'Etat des bailleurs sociaux contribue à créer un contexte alarmant (détails : cf. contribution ci-dessus). L'Etat est sollicité pour relancer en urgence l'application de la loi SRU selon des moyens budgétaires, coercitifs, incitatifs, inventoriés et annuler la restriction proposée par le projet du SDRIF E</p>	
Mail 3		X	X	X	X			X				X			X		<p><u>M. Luc BLANCHARD (Association Val de Seine Vert) de Sèvres a écrit :</u> ZAN : Avec le Conseil économique, social et environnemental (CESER) et l'Autorité environnementale, nous demandons que la région se fixe, au moins, comme les autres régions, l'objectif de moins 50%. Loi du grand Paris : Construire 70 000 logements par an en Ile-de-France compromet les objectifs du ZAN. Cette loi devrait être revue et l'objectif de construction réduit. Il est tout à fait possible de produire des logements sans artificialiser (transformation de bureaux en logements, remise sur le marché des logements vides...) Réchauffement urbain et artificialisation : Limiter l'artificialisation ne suffira pas à lutter contre une hausse massive des températures. L'étude « Paris 50°C » de la ville de Paris le confirme. Pour que nos villes restent vivables il faut massivement les renaturer. Les écologues de l'Institut Paris Région expliquent que 45% d'espaces de nature sont</p>	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>nécessaires pour que la biodiversité ne s'effondre pas.</p> <p>ZEN le projet d'élargissement à deux fois deux voies de la route départementale 7 entre Suresnes et Saint-Cloud, porté par le département et inscrite au SDRIF-E, ne fera qu'augmenter le trafic. Cela pose un problème de santé publique, en premier lieu pour les riverains. Il faut ajouter, comme condition aggravante, que cet aménagement impose l'abattage de près de 500 arbres. Nous demandons l'abandon du projet d'élargissement de la RD7 qui ne doit plus être mentionné dans le SDRIF-E.</p> <p>Zéro déchet, énergies renouvelables, économie circulaire : Nous souscrivons, bien entendu, à l'objectif du zéro déchet mais beaucoup de travail reste à faire pour l'atteindre. L'économie circulaire n'est encore qu'un mirage. Les infrastructures permettant de produire du biogaz à proximité des centres de production n'apparaissent pas dans le SDRIF-E. Dans le même ordre d'idées l'exploitation des surfaces de toiture pouvant accueillir des panneaux solaires n'apparaît pas comme prioritaire.</p> <p>. Nous notons avec satisfaction la pérennisation du Port Legrand à Boulogne-Billancourt. Le transport fluvial, très favorable à l'économie circulaire, ne peut se développer de manière satisfaisante que si des ports sont aménagés</p> <p>. Conclusion Nous apprécions que les élus de la région Ile-de-France aient décidé de remettre à plat le SDRIF de 2013 de façon à produire un document en phase avec le monde réel. Se contenter d'introduire la zéro artificialisation nette sans toucher à l'économie générale du document aurait été insuffisant. Pour autant, le projet actuel ne nous semble pas suffisamment en rupture avec le document précédent. Certains principes fondateurs comme le polycentrisme étaient déjà promus par le SDRIF de 2013. Force est de constater que c'est le mouvement inverse qui s'est produit avec une concentration de l'emploi dans Paris et la banlieue ouest...Il nous faut donc un document plus prescriptif et plus courageux.</p>
Mail 4																X	Le Collectif « L'institut Paris Région en lutte » (anonyme) a écrit : Idem texte mail 1
Mail 5		X															J.B (anonyme) de Porcheville a écrit : Arrêt de l'étouffement de l'habitat individuel.
Mail 6												X					M. Régis DEOUX de Bussy-Saint-Georges a écrit : La Croix Blanche, sur le territoire de Bussy-Saint-Georges, véritable poumon vert, est un corridor écologique permettant le déplacement de la faune et la flore du sud vers le nord. L'implantation d'une zone d'activité économique dans cet espace naturel constituerait une menace directe à cet équilibre fragile. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marne-et-Gondoire vise désormais à préserver en zone naturelle le secteur en renonçant à la ZAE Croix Blanche. Il paraît donc essentiel que le SDRIF-E prenne en compte ces dispositions. Il est à noter que l'ouest de notre territoire a déjà vu la disparition de 80 hectares au profit de la ZAC de la Ruchoirie, limitant ainsi l'expansion naturelle de la population vers l'est. Il est impératif de préserver ce qui reste de nos espaces naturels, en particulier à l'ouest, pour garantir un environnement sain et accessible à tous.
Mail 7		X	X														René (Anonyme) d'Ozoir la Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Ce projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être "connectés" par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile.- Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche "La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ...". Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4.- Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification.
Mail 8			X														Mme Isabelle DIAZ de Deuil-La-Barre a écrit : Projet BIP : A l'heure du réchauffement climatique, il semble insensé d'envisager de remettre le projet d'une autoroute à l'ordre du jour ! Cela impliquerait non seulement la destruction d'espaces verts existants mais aussi une artificialisation du sol qui augmenterait le risque d'inondations par ruissellement. Les pollutions (atmosphérique et sonore) par le trafic routier seraient intolérables s'ajoutant aux nuisances dues à l'aéroport CDG.
Mail 9																X	Frédéric (anonyme) de Marcoussis a écrit : J'alerte les autorités compétentes : Mairie, Préfecture de l'Essonne et Agence Régionale de la Santé, afin qu'elles prennent rapidement les mesures adaptées pour traiter l des nuisances sonores agressives de plus en plus stressantes : 1) Le bruit ininterrompu de la circulation de la N104 (Francilienne) d'autant plus quand la chaussée est humide, un dispositif anti bruit s'impose .2) Le bruit des avions au décollage à cause des trajectoires qui survolent jusqu'au centre-ville de Marcoussis. Il faut obtenir l'allongement du volume de protection environnemental. 3) Le bourdonnement du système de refroidissement du data center DATA4 dominant Marcoussis : Il est aujourd'hui sous contrôle après que son directeur, avec qui j'ai discuté plusieurs fois, ait pris à bras le corps ce problème impactant bon nombre des habitants. Il a su réduire ces nuisances afin de prendre en compte la forte gêne des personnes impactées tout en maintenant la qualité de service pour ses clients. C'est la preuve que des actions peuvent aboutir en se mobilisant et en contactant les bonnes personnes. 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 10				X		X							X			X	<p>Christian (Anonyme) de TORCY a écrit : Dépendante à 82% de l'énergie produite sur d'autres territoires encore plus sensibles qu'elle à l'aléa sécheresse, la région-capitale consomme 25% de l'énergie produite dans l'hexagone. Plutôt que la vampirisation des salariés qualifiés et des ressources, l'Ile-de-France doit engager une collaboration avec les autres régions en harmonie avec les possibilités du pays. Comme l'indiquent les scénarios déjà esquissés par la note d'enjeu de l'OCDE, l'Ile-de-France sera plus vulnérable aux « événements concomitants », « aux effets dominos » que risque de provoquer le changement climatique et fragiliser la région tout en dégradant les conditions de vie de franciliens plus nombreux. Il faut donc orienter différemment le SDRIF-E, stabiliser le nombre d'habitants, un aménagement tourné vers la satisfaction de leurs besoins en harmonie avec les possibilités naturelles et la collaboration avec les autres régions du pays.</p> <p>Résorber la demande de logements abordables que connaît la Région, - mobiliser les logements inoccupés, - transformer les friches industrielles et commerciales en zones résidentielles, - transformer les mètres carrés de bureaux vacants en appartements, - limiter les locations à courtes durées, - rénover les passoires thermiques, - répartir intelligemment et solidairement l'effort de construction adapté aux besoins, en harmonie avec les possibilités naturelles du territoire.</p> <p>Certaines informations clés contenues dans une étude de l'OCDE sur « les impacts possibles d'une pénurie d'eau à l'échelle de l'aire urbaine de Paris », à paraître au printemps 2024, pourraient influencer les avis et observations mais ne sont pas disponibles lors de la consultation. Une prolongation des délais s'impose donc pour intégrer les résultats de l'étude au SDRIF-E et le soumettre de nouveau à la consultation publique.</p> <p>Opposition à la mesure "anti-ghetto" qui supprime les subventions pour la construction de logements très sociaux, pourtant essentiels avec la crise actuelle du logement.</p> <p>La région doit cesser d'accorder massivement des droits à bétonner les terres franciliennes. Un moratoire sur la construction d'équipements néfastes pour l'environnement doit cesser d'accorder massivement des droits à bétonner les terres franciliennes.</p>
Mail 11			X			X										X	<p>M. Alain AUZET Maire de Réau a écrit : Contribution de la commune de Réau au projet du SDRIF E (résumé) Contribution n°1 : La commune souhaite reconvertir la friche d'une ancienne de service désaffectée dont la SA APPR était propriétaire. Elle est située au sud-ouest de son territoire, sur le secteur du Plessis Picard. Il est prévu d'y installer des activités économiques. En conséquence, la commune souhaite que le tracé du front vert soit modifié tel que figuré en rouge sur la carte "Modification front vert - Plessis Picard" en pièce jointe. Contribution n°2 : Inscription au titre des projets d'infrastructures de transports structurants du projet de requalification de la RD57 entre Moissy-Cramayel et Réau Nous demandons que ce tronçon de la RD57 soit inscrit et représenté comme « grand axe régional » au titre de l'OR n° 88 et que ces travaux d'infrastructures de transport routier soient également ajoutés à la liste en annexe 3 des orientations réglementaires. Carte « Développer l'indépendance productive régionale » Il convient également de matérialiser sur la carte « Développer l'indépendance productive régionale » l'emprise du tronçon de la RD 57 requalifié, tel qu'indiqué sur la carte " Ajout tracé projet requalification RD57" en pièce jointe. Pièce(s) jointes(s) :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>Extrait de la carte « Placer la nature au cœur du développement régional » dans sa version du 07/09/2023</p> <p>Extrait de la carte « Maîtriser le développement urbain » dans sa version du 07/09/2023</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	
Mail 12			X														Claire (Anonyme) de Drancy a écrit : Je suis favorable à l'arrivée de la ligne 7 du métro à Drancy
Mail 13								X									M. JF Richard des Essarts-le-Roi a écrit : Comment atteindre le ZAN en 2050 avec les Objectifs de la version actuelle du SDRIF-E ? Ces objectifs ne sont pas assez ambitieux en termes de décroissance des besoins d'artificialisation des Sols : - 20% au lieu des -50% préconisés. Il faut revoir ce sujet et revenir à la règle générale des autres Régions. L'Île de France doit continuer à se développer mais autrement en arrêtant l'artificialisation des sols agricoles et forestiers qui lui restent ! On doit pouvoir y vivre & respirer.
Mail 14			X														Sylvie (Anonyme) de Drancy a écrit : Métro ligne 7 : Afin d'améliorer le service public, il est important que cette ligne soit prolongée, pour les personnes qui travaillent sur Paris, ce qui évitera la pollution en prenant les véhicules.
Mail 15			X														M. Claude POULICHOT de ? a écrit : Projet d'infrastructure routière « avenue du parisien » (entre Deuil la Barre et Sarcelles) : Qu'en est-il exactement actuellement : figure-t-il dans cette nouvelle mouture du Sdrif-e ? Dans l'affirmative, est-il possible de prendre connaissance de cette inscription au schéma ?
Mail 16																	Idem Mail 13

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 17			X														Kalinka (Anonyme) de Drancy a écrit : Arrivée de la ligne de métro 7 à Drancy : Nous, drancéens, résidant dans la plus grande ville de la petite couronne, sommes les seuls à ne pas disposer d'un moyen de transport en commun lourd en centre-ville ! Le prolongement de la ligne 7 via Le Bourget et Paris Campagne soit moins de 4km serait un gain considérable pour notre ville !
Mail 18		X	X	X													Ludovic (Anonyme, Association d'Observation de la Qualité de Vie de Deuil-la-Barre) a écrit : 1) Trafic Aérien : Résidents du Val-d'Oise, nous sommes affectés par le bruit incessant du trafic aérien, une nuisance partagée par de nombreux Franciliens. L'annonce de nouvelles lignes de taxis aériens pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, censées révolutionner l'espace aérien, nous alarme. Une telle augmentation du trafic aérien ne nous semble pas être une solution adéquate pour améliorer notre qualité de vie. 2) Densification Urbaine : La concentration des développements dans la région parisienne, (objectif 70 000 logements/an en IdF.) au détriment d'une décentralisation à l'échelle nationale, ne paraît pas correspondre à une vision moderne et équilibrée de l'urbanisme. 3) Logement Social : Même si le plan actuel vise à éviter la création de ghettos urbains en imposant 25 % de logements sociaux par commune, avec un maximum de 30 % de logements très sociaux (PLAI-PLUS), comment motiver la classe moyenne à investir dans un marché immobilier élevé e, sans bénéficier d'aides spécifiques ? Nous appelons à une politique plus équitable pour permettre à chacun de se loger dignement .4) Préservation des Quartiers Pavillonnaires : Notre engagement est de protéger les quartiers pavillonnaires remarquables, reflets de l'histoire et de l'esprit de nos banlieues, Cet engagement semble en contradiction avec la nécessité de fournir 25 % de logement social dans chaque commune 5) Moratoire sur l'Avenue du Parisis : Nous demandons un moratoire sur la continuation du projet de l'avenue du Parisis entre Sarcelles et Soisy-sous-Montmorency. Conçu au 20ème siècle, ce projet doit être réévalué dans notre contexte actuel, en particulier pour sauvegarder les terres agricoles et promouvoir la création d'espaces verts. Ce moratoire serait un pas vers un développement plus durable et respectueux de l'environnement.
Mail 19																X	Patrick (Anonyme) de Drancy a écrit : Belle opportunité pour Drancy !
Mail 20			X														Mme Jeanne JOURQUIN de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis opposée au BIP. Je souhaite que notre environnement soit préservé et que l'on favorise les mobilités douces.
Mail 21																	M. Marcel MPOUNZA de Maisons-Alfort a écrit : Bonjour, Je me permets de vous contacter afin, de savoir quels sont les modalités pour avoir accès à l'enquête publique à la mairie de Maisons-Alfort
Mail 22			X														M. Joseph CASADELLA CUNILLERA de Deuil-la-Barre a écrit : Je voudrais exprimer mon refus au BIP et ma volonté que les politiques publiques préservent l'environnement et créent plus de zones vertes.
Mail 23																	M. Samy CHARIFI, secrétaire général du Secteur Fédéral CGT des cheminots de la région Paris Est a écrit : Avis du Secteur Fédéral CGT des cheminots de la région Paris Est sur les orientations réglementaires 115 et 116 du Sdrif-e : Le syndicat émet un avis favorable au fléchage de la plateforme ferroviaire de Chelles-Vaires en tant que « site multimodale à préserver et renforcer ». Il exprime son opposition à l'avis défavorable émis par la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (dont réserves relatives au chantier combiné rail route sur le site SNCF de la Trentaine). En développant les arguments correspondants, le syndicat demande l'engagement rapide des projets.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 24				X				X									L'avis est signé par M. Samy CHARIFI Mme Emilie PIOT des Essarts-le-Roi a écrit : Bonjour, l'IDF est sujette à exception sur l'artificialisation des sols. L'objectif est de -20% en IDF Alors que les autres régions ont pour objectif -50 %. Je ne comprends pas cette exception car au vu des logements vacants en IDF et bureaux vacants, pourquoi ne pas plutôt miser sur la rénovation et les réhabilitations ? La zone de Rambouillet territoire s'est vu octroyer la possibilité d'artificialiser 241 ha alors qu'entre 2010 et 2020, il a été constaté une artificialisation de 197 ha. Pourquoi cette augmentation ? De plus, cette zone est reconnue pour être une zone forestière et agricole, cela sous entendrait qu'on va raser des forêts et/ou bétonner des zones agricoles ??? Cela serait d'une part, non pertinent, au vu des enjeux environnementaux, économiques et souverains (pour la partie agricole) et de plus non efficace car rien dans la lecture donnée n'apporte des avantages sur l'emploi, l'économie, etc. Il est ainsi nécessaire d'être cohérent dans cette démarche et d'avoir une vision long-termiste sur les politiques à mener.
Mail 25			X														M. Samy CHARIFI de ? a écrit : Avis du Syndicat CGT des cheminots de Vaires sur Marne sur les orientations réglementaires 115 et 116 du Sdrif-e : (identique à contribution du mail 23) Le syndicat émet un avis favorable au fléchage de la plateforme ferroviaire de Chelles-Vaires en tant que « site multimodale à préserver et renforcer ». Il exprime son opposition à l'avis défavorable émis par la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (dont réserves relatives au chantier combiné rail route sur le site SNCF de la Trentaine). En développant les arguments correspondants, le syndicat demande l'engagement rapide des projets. L'avis est signé par M. Nicolas Galy, secrétaire du syndicat
Mail 26																X	M. Jacques SIMON de Burcy a écrit : Pour ceux qui le souhaitent, diagnostic indépendant (gratuit ?) de son logement et mise en œuvre rapide des aménagements nécessaires avec un seul organisme (pas comme actuellement) pour travaux et financement, si le propriétaire le souhaite.
Mail 27					X												M. Lefebvre (ARMIR et Mairie de Paris) du Perreux-sur-Marne a écrit : Une zone vaste de plusieurs hectares, dite "le jardin tropical" est située en lisière du bois de Vincennes, à proximité immédiate du RER Nogent ligne A. Ce territoire comporte actuellement une partie végétalisée et boisée peu (mal) entretenue, quelques bâtiments techniques en assez mauvais état et une partie minoritaire restaurée et utilisée par le public, quelques entreprises et institutionnels. L'ensemble pourrait être complètement revu et valorisé devenir un espace de loisirs, d'enseignement et de culture de tout premier rang, bénéficiant d'un emplacement tout à fait exceptionnel
Mail 28			X														Mme KERBOUS de Drancy a écrit : je souhaite l'instauration d'une station de métro en l'occurrence la ligne 7 au centre de Drancy. L'état des réseaux des transports en commun est lamentable, surtout pour le prix.
Mail 29						X		X									Mme Enz de Mautort des Essarts-le-Roi a écrit : la révision du Schéma Directeur de la Région IDF comporte un objectif ZAN défini dans la loi Climat et Résilience à horizon 2050 avec une trajectoire à 20% de la consommation d'espaces et d'artificialisation par périodes de 10 années. Le dernier texte du SDRIF voté en juillet 2023 prévoit pour Rambouillet Territoires CC à laquelle appartient notre village des Essarts le roi, un total de 16Ha supplémentaires affectés à du logement, 20 Ha au total affectés à du développement économique (ZAC du Gros Chêne notamment). Ces augmentations ne sont non seulement pas supportables pour une petite commune comme les Essarts, encore rurale avec des fermes exploitantes, qui ne sera pas en mesure d'assumer les coûts induits de telles augmentations

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	avec un contenu à ce jour indéfini, mais encore sont en contradiction totale avec les engagements pris en matière de non artificialisation des sols ou tout au moins réduction programmée d'ici 2050. Un réaménagement et une restructuration des friches et bâtiments déjà existants à orienter vers de nouvelles activités permettant d'accueillir des emplois dédiés seraient la première des opérations à mener avant que de détruire et d'aménager de nouvelles terres à ce jour cultivées et de surcroît en lisière du grand massif de la Forêt de Rambouillet. A l'heure où les zones d'activité se vident et où les commerces sont en liquidation, consommer de nouvelles terres est une ineptie qui va en outre à l'encontre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour ces raisons objectives il est souhaité que le SDRIF revoit à la baisse la consommation de terres avalisée dans sa dernière rédaction.
Mail 30			X														Un anonyme a écrit : Pour que la ligne 7 du métro arrive jusqu'à la mairie de Drancy. Cela va considérable changer la vie des Drancéens en bien, beaucoup moins de temps de transport pour rejoindre Paris, également moins de temps pour rejoindre la gare du Bourget donc ligne B beaucoup plus accessible. Les métros finissant plus tard que les bus, cela permettra aux gens qui sont en horaire légèrement décalé de ne pas marcher 30min pour rejoindre leur domicile. Drancy se modernise depuis plusieurs années, cela permettrait également de la rendre plus attractive. (Plus proche de Paris pour le travail, culture, sortie diverses)
Mail 31																X	M. Sylvestre a écrit : Veuillez économiser au maximum l'argent public, l'argent de nos impôts, et diminuer au maximum tous les projets publics. Nous sommes suffisamment endettés comme ça. Arrêtez de gaspiller l'argent public, notre Argent. Diminuez tous les pseudos services publics (Ce qui reste entre : les grèves, les pannes, les absentéismes et les retraites d'EDF et de la SNCF) Diminuez aussi le nombre de hauts fonctionnaires qui sont payés à complexifier le pays et donc se rendre indispensable. Stoppez tout.
Mail 32			X														Une anonyme a écrit : Je suis contre le projet de pont routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine, je souhaite que des solutions plus écologiques et moins favorables à la voiture soient trouvées.
Mail 33			X														M. Belhocine de Drancy a écrit : Plus que nécessaire le prolongement du m7 jusqu'à mairie de Drancy pour faciliter le déplacement de la majorité des travailleurs de la ville
Mail 34								X									Mme Anselme (APPEL) des Essarts-le-Roi a écrit : Comment atteindre le ZAN en 2050 avec les objectifs de la version actuelle du SDRIF-E ? Les objectifs ne sont pas suffisamment ambitieux. L'Ile de France doit arrêter l'artificialisation des sols agricoles et forestiers qui lui restent. Les objectifs de l'Ile de France devraient être les mêmes que pour les autres régions.
Mail 35			X														Une anonyme de Drancy a écrit : Validation du métro en centre-ville de Drancy. Je souhaite que dans le cadre des travaux du Grand Paris, le prolongement du métro 7 se fasse et passe par Drancy, il est très important d'avoir accès le plus possible à différents moyens de transport afin de simplifier ceux qui travaillent à Paris.
Mail 36		X	X	X			X							X			Une anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 37			X				X	X				X	X				Un anonyme de Chennevières-sur-Marne a écrit : en place et aux paysages. Pas de construction de collectifs sans transport en commun en site propre, car la circulation routière est déjà totalement asphyxiée en IDF. Comment parler alors de Plan Climat Air Energie ? La cohésion entre les territoires en IdF Sans remettre en cause le travail

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	réalisé, je me permets d'apporter ma contribution pour concilier les différents acteurs de la région IdF : C'est bien de répartir dans l'espace les réseaux de distribution et de déplacements, pour mieux distribuer dans les bassins de vie en créant aux croisements des radiales et rocadés des stations multimodales et multi énergies. Composé en toile d'araignée, 24 bassins de vie se dessinent jusqu'à la Francilienne qui sont des lieux de départ, d'étape ou d'aboutissement. Chaque bassin de vie par sa géographie et son histoire représente une identité propre par la caractéristique des sols, l'oxygénation par les arbres et l'accompagnement de l'écoulement de l'eau doit être étudié pour rendre ces bassins de vie plus résilient par forte pluie. Par ce faire c'est déjà au niveau local, ou le territoire de GPSEA possèdent 3 bassins de vie (Zone Urbaine : Alfortville - Créteil - Bonneuil et périurbaine : La Brie Boisée et le plateau Briard), Investir dans les projets en cours : - Bien répartir pour lieu distribuer, c'est créer une station d'échange entre la ligne 15 et le RER E - Le TCSP ALTIVAL s'il n'a qu'une phase soit de Noisy le Grand à la place du 8 mai 1945 à Chennevières et ALTIVAL par l'avenue de Rets en impasse jusqu'au bout du Moulin à Vent pour desservir aussi deux parties d'Ormesson pour un investissement raisonnable en réduisant les dépenses de vos routières pour les camions (la RD10 jusqu'à la RD4 serait la création d'un nouveau transit qui accentuerait la qualité de l'air et l'impact de cancer pour les plus fragile) Un habitat maîtrisé est un habitat qui correspond à une ville unifiée par une diversification de ces modes de transport pour valoriser tous les quartiers. Les PLU révisés doivent répondre aux axes de transports en commun mis est indispensable. C'est pourquoi tous projets de déviation ou de création de routes abandonnées doivent laisser place aux trames vertes et bleues avec des circulations douces sécurisées dans des espaces apaisées et aux TCSP, dès que c'est nécessaire
Mail 38			X														Un anonyme de Drancy a écrit : Prolongement ligne 7 à Mairie de Drancy Ce prolongement est attendu depuis très, très, longtemps. Drancéen depuis toujours, j'ai toujours entendu parler de l'arrivée du métro au centre de Drancy. Drancy est la seule ville de cette strate à ne pas être desservie par le métro ce qui faciliterait la vie de bon nombre d'habitants pour se rendre au travail mais aussi pour accéder à Paris sans recourir à la voiture. L'interconnexion avec le pôle gare du Bourget permettrait de mettre le centre de Drancy et donc ses habitants au centre d'un pôle de bus mais aussi en lien avec le RER B, les futures lignes 16 et 17 du Grand Paris et le T11 express. L'arrivée de la ligne 7 au centre de Drancy serait une réelle aubaine pour la ville et ses habitants.
Mail 39			X	X		X								X			M ; Thoreau de Mandres-les-Roses a écrit : Il me semble important que le "SDRIF e" puisse tenir compte des besoins de développement et/ou de réaménagement du réseau viarie en prévoyant des emprises foncières permettant ces aménagements. En effet, on ne peut densifier les territoires sans prendre en compte les besoins nécessaires à l'absorption des nouveaux flux à la bonne circulation des transports collectifs au gabarit toujours plus important, au besoin de stationnement, alors que nombre de réseaux de voirie date des 2 siècles derniers prévus pour le passage de charrettes puis de 4CV ou dauphine !!!! La densification des transports logistiques doit également être traitée afin de s'inscrire harmonieusement dans les études et le développement des aménagements des territoires. Au-delà il me semble important dans la recherche de sanctuarisation des terres agricoles de veiller à ne pas adopter une posture trop dogmatique et avoir une vision pragmatique sur la capacité des parcelles à pouvoir : - soutenir une viabilité économique en fonction de leur situation, surface état "pollution" de nature à entraîner des coûts de réhabilitation trop onéreux pour un porteur de projet , - à présenter une situation géographique évitant ou permettant la circulation d'engins agricoles. - De même observer les besoins de logements de proximité des occupants des dites parcelles, la capacité à y installer des bâtiments agricoles pour le matériel et un espace de vie sur le site (bureau toilettes.). Autant de point que je ne vois pas vraiment traité dans la proposition

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 40			X				X										Une anonyme de Bobigny a écrit : Métro à Drancy : Faire vivre plus intensément le cœur de Drancy
Mai 41			X														Mme Boulard de Drancy a écrit : Pour désenclaver Drancy, faire arriver la ligne 7 à l'Hôtel de Ville de Drancy. Arrivée de la ligne 7 en cœur de ville afin de disposer de transport en commun fiable en son centre.
Mail 42	X																Mme Pluvinet (REGARD) de Roissy-en-Brie a écrit : Lors de la concertation, un document concernant les capacités d'extension non cartographiées par commune avait été proposé. Il permettait d'une part de mieux comprendre le mode de calcul et d'autre part, de connaître le nombre d'hectares disponibles par commune suivant leur mode de calcul. Je transmets ce document en pièce jointe. Le tableau actualisé suite à l'arrêt du S.D.R.I.F. n'est pas proposé dans le dossier de l'enquête publique. Cela est sans doute une erreur car ce tableau permettait de rendre compréhensible par tous les impacts de cette mesure. Il apparaît difficile de faire faire le calcul par les citoyens. Je demande donc à ce que le tableau concernant les capacités d'extension urbaine non cartographiée actualisé soit ajouté au dossier de l'enquête publique. Est joint un document de 65 pages illustrant cette proposition.
Mail 43																X	M. Jenner (Centre national de la propriété forestière Ile-de-France - CNPF), du Chesnay-Rocquencourt a écrit : Il me revient de vous faire parvenir des propositions de tracés de dessertes forestières à considérer dans le nouveau SDRIF-E reportés sur la carte en PJ. En effet il a été évoqué la possibilité de reporter ces tracés dans la carte numéro 2 "développer l'indépendance productive régionale", qui concerne aussi les espaces forestiers et leur fonctionnalité : Vous connaissez la réglementation particulière sur le transport des bois ronds rappelée dans cette plaquette mise au point en 2018 avec la DRIAAF : https://ifc.cnpf.fr/sites/ifc/files/2022-06/plaquettecirculation%20transports%20bois.pdf Toujours en 2018, le préfet de Région a commandé à l'IGN et au FCBA une étude sur les itinéraires de transport des bois à développer. Des propositions concrètes ont été élaborées, et notamment certaines par le CRPF. Cette étude a débouché sur la mise au point d'une carte ci-jointe portant ces itinéraires : - en orange ceux actuellement en vigueur par arrêté préfectoral, - en noir ceux proposés par IGN et FCBA, - en bleu foncé ceux proposés par CRPF. Si ces propositions d'itinéraires intégraient le SDRIF-E et notamment la carte numéro 2 comme liaison forestière d'intérêt régional à maintenir / rétablir, cela viendrait conforter le redéploiement souhaité de la filière forêt-bois. Est jointe une carte traduisant ces propositions.
Mail 44													X		X		Mme Grondin (SEDIF) à Paris a écrit : Par courriel du 3 octobre 2023, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a reçu le dossier de projet arrêté du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-Environnemental (SDRIF-E). Je vous remercie d'avoir pris en compte certaines remarques du SEDIF en : - introduisant un nouveau paragraphe relatif à l'économie d'eau à la page 42 du projet d'aménagement, - autorisant les installations nécessaires à l'alimentation en eau potable dans les espaces boisés et naturels, à titre exceptionnel, sous réserve de leur compatibilité avec l'exercice d'une activité pastorale ou forestière en place et de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages dans l'orientation réglementaire n° 18 (page 17). Après analyse, le SEDIF réitère ses observations, envoyées le 31 mai 2023, dont les principales concernent : - la préservation des ressources en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (comme notamment la gestion des risques tels que les inondations et la pollution, le respect des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des installations du SEDIF, la conformité à la réglementation en matière de récupération et d'utilisation des eaux pluviales et de réutilisation des eaux grises pour les usages compatibles, l'optimisation de la gestion des eaux pluviales au niveau des espaces de stationnement), - la nécessaire coordination des services urbains à l'échelle régionale en termes de développement de services digitaux, ou de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de résilience face aux risques, - l'intégration des activités du SEDIF, comme les autres services urbains, dans le règlement des PLU/PLUi afin de bénéficier de règles adaptées à ses besoins et à son évolution sans oublier


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	la réservation d'emplacements nécessaires aux équipements structurants destinés à la production et à la distribution d'eau potable à proximité des activités concernées. Ces remarques pourront être reprises et déclinées dans l'évaluation environnementale stratégique. Des pièces sont jointes : un courriel du SEDIF du 31/05/2023, accompagné de propositions à intégrer au SDRIF-E.
Mail 45												X					M. Argenson (FNE) de Meudon a écrit : Le schéma de Trame Verte et Bleue ne mentionne pas la forêt de Meudon de 1100ha qui est en continuité avec le Bois de Gonards et la vallée de la Bièvre. De plus une liaison pourrait facilement être établie avec les bois de Fausse Repose et de St Cucufa et le parc de St Cloud. L'on aurait alors une vraie trame verte alors qu'elle n'est pas indiquée dans le schéma. Est-ce juste un oubli ? Sur le schéma apparait la forêt e Verrière et de Versailles. Celle-ci ne porte pas le nom de Versailles
Mail 46		X			X												M. Argenson (FNE) de Meudon a écrit : Renforcer et valoriser le réseau des espaces ouverts Les mots ont-ils encore un sens dans ce monde aux vérités alternatives lorsque l'on inclut le plateau de Saclay dans cette rubrique ? Si ce nouveau SDRIF doit rentrer un jour en application il faut de toute urgence stopper l'urbanisation de cet espace. De plus l'urbanisation en cours très extensive est une aberration sur le plan environnemental qui se trahit par un espacement très important entre les bâtiments. Pour avoir inscrit le plateau de Saclay dans cette rubrique je me demande si une visite des lieux a eu lieu.
Mail 47	X																Mme Pigot, a écrit : J'aimerais participer à l'enquête publique qui porte sur le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France, le SDRIF-E. Pouvez-vous me dire comment ça se passe svp ?
Mail 48			X		X		X		X								Mme Diaz de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre le projet du BIP (quel que soit le tronçon projeté Est ou Ouest) pour les raisons suivantes : - arrivée de flots de véhicules (jusqu'à 60000/jour) dont une grande part de trafic additionnel, pollution atmosphérique et sonore dans un secteur déjà pollué par les avions ; risques pour la santé humaine notamment pour les enfants (tracé jouxtant nombre d'écoles- plus de 10000 enfants) ; - destruction d'espaces naturels, de zones de promenades, de réserves de biodiversité ; génération d'îlots de chaleur, risques d'inondations ; menace sur des sites patrimoniaux ; dégradation du cadre et de la qualité de vie ; - diminution de la valeur des biens immobiliers et risques d'expropriation de riverains ; - un projet archaïque à contre-courant des défis environnementaux, favorisant le tout automobile alors qu'on envisage la suppression des motorisations thermiques à horizon 2050 ; - un projet très coûteux, dont le financement pourrait être mieux utilisé pour des projets de mise en valeur des zones naturelles au service des populations : par exemple, sentiers aménagés, espaces de sport-santé, de loisirs et de lien social, préservation des lieux de culture et patrimoniaux, espaces de découverte et de sensibilisation à l'environnement pour les jeunes... - le développement de transports collectifs, de liaisons "douces" entre les communes, favorisant la mobilité des habitants serait une réponse à un réel besoin de se déplacer plus facilement pour tous, à tout âge ; - a contrario, une voie rapide 2x2 voies ouvrirait une saignée catastrophique qui dévitaliserait les communes traversées sans aucune retombée positive pour les populations Je vote CONTRE le BIP
Mail 49					X		X										M. Vermersch de Villennes-sur-Seine a écrit : Suite à l'enquête publique lancée sur la préservation du champ en face de l'école des sables à Villennes sur Seine, nous voudrions contribuer afin de défendre cet espace et de protéger notre quartier. Nous habitons le quartier de Breteuil depuis maintenant deux ans et pour nous ce champ représente un lieu essentiel dans notre cadre de vie: Il apporte une perspective de nature au sein du village et des pavillons existants, donnant une perspective apaisante il préserve la biodiversité avec notamment du gibier présent et de nombreux oiseaux Il permet des sentiers de marche agréables, protégés des voitures et des vis à vis avec les maisons Enfin le parcours de santé et les machines installées côté Rue de Medan sont un espace sportif et collectif apprécié de tout le quartier Ayant un jeune enfant, c'est très important pour nous en tant que famille que Villennes


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	conserve son côté « village » et sa qualité paysagère qui la différencie d'une simple banlieue pavillonnaire ou toutes les maisons et rues sont sans âme et identiques. Ainsi pour nous ce champ est un espace clé qu'il faut protéger au lieu de le construire et nous sommes opposé au projet de le transformer en espace bétonné.
Mail 50			X														M. Diaz de Drancy a écrit : Drancy étant tout proche de Paris et étant une très grande ville et ayant une station de RER assez excentré du centre-ville ! Il se doit d'avoir une station de métro tels que la ligne 7 ! De plus cela aura pour bienfait également de désengorger la rame des RER b bien trop souvent bondées...et également une autre solution de secours en cas d'empêchement de prendre le RER b en cas de problème sur la rame.
Mail 51			X														Mme Grémiaux de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP
Mail 52			X														Un anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Il est impensable en 2024 de financer et construire des projets favorisant la voiture. Merci de revoir la copie et de penser voie verte ou transport en commun. Non au BIP !
Mail 53				X				X									Une anonyme des Essarts-le-Roi a écrit : Selon la loi Climat & Résilience, toutes les régions doivent planifier la décroissance de leur rythme d'artificialisation des sols. Dans ce contexte, il est totalement incompréhensible que Rambouillet Territoire obtienne le droit d'artificialiser 241 ha (contre 197 entre 2010 et 2020). Nous avons des espaces naturels à préserver sur notre territoire traditionnellement forestier et agricole. Nous nous battons contre cette décision qui met en péril notre environnement et celui de nos enfants.
Mail 54			X														Mme Messaoud de Drancy a écrit : Métro 7 au cœur de ville de Drancy. Ce projet pourrait permettre de bénéficier de transport en commun au cœur de ville de Drancy. Ce jour, nous devons rajouter 20 minutes à nos trajets pour rejoindre le RER B ou le métro 5. Avoir la ligne 7 au cœur de ville va permettre d'alléger les bus, les voitures proches des gares, et faciliter nos vies au quotidien
Mail 55			X														M. Fabien de Chaville a écrit : Je soutiens le projet d'extension de la ligne 7, envisageant de déménager à Drancy, l'accès à Paris y sera facilité
Mail 56			X														Mme. Sophie de Drancy a écrit : Je souhaite que la ligne 7 soit prolongée jusqu'au Bourget et Drancy afin que la ville soit plus facile d'accès depuis Paris. Bénéficier d'une ligne de métro sera bénéfique à mes enfants et moi.
Mail 57			X														M. Assous Charles de Drancy a écrit : Je soutiens le métro à Drancy 93700
Mail 58			X					X									M.Akrour Samira de Deuil-la-Barre a écrit Je réponds à cette enquête publique, car je suis contre ce projet en particulier sur la partie du BIP qui apportera plus de pollution, de la nuisance sonore mais surtout qui fera disparaître des espaces verts, J'habite Deuil la Barre, j'ai choisi cette ville pour son calme et la verdure que j'ai autour de moi. Donc faire passer une voix de circulation rapide, serait un désastre pour moi et ma famille.
Mail 59			X														Mme. Marie-France de Stains a écrit : Je demande l'ouverture de la ligne 7 jusqu'à Drancy
Mail 60			X					X							X		Mme. Aurélie de Deuil-la Barre a écrit : Ma contribution :Je suis contre le projet du BIP (quel que soit le tronçon projeté Est ou Ouest) pour les raisons suivantes :- arrivée de flots de véhicules (jusqu'à 60000/jour) dont une grande part de trafic additionnel, pollution atmosphérique et sonore dans un secteur déjà pollué par les avions ; risques pour la santé humaine notamment pour les enfants (tracé jouxtant nombre d'écoles- plus de 10000 enfants) ;- destruction d'espaces naturels, de zones de promenades, de réserves de biodiversité ; génération d'îlots de chaleur, risques d'inondations ; menace sur des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	sites patrimoniaux ; dégradation du cadre et de la qualité de vie ; - diminution de la valeur des biens immobiliers et risques d'expropriation de riverains ; - un projet archaïque à contre-courant des défis environnementaux, favorisant le tout-automobile alors qu'on envisage la suppression des motorisations thermiques à horizon 2050 ; - un projet très coûteux, dont le financement pourrait être mieux utilisé pour des projets de mise en valeur des zones naturelles au service des populations : par exemple, sentiers aménagés, espaces de sport-santé, de loisirs et de lien social, préservation des lieux de culture et patrimoniaux, espaces de découverte et de sensibilisation à l'environnement pour les jeunes... - le développement de transports collectifs, de liaisons "douces" entre les communes, favorisant la mobilité des habitants serait une réponse à un réel besoin de se déplacer plus facilement pour tous, à tout âge ; - a contrario, une voie rapide 2x2 voies ouvrirait une saignée catastrophique qui dévitaliserait les communes traversées sans aucune retombée positive pour les populations Je vote CONTRE le BIP
Mail 61		X		X													<u>M. Leclerc Patrice de Gennevilliers a écrit :</u> La mesure "anti-ghetto" que pose le SDRIF-E n'est pas acceptable sur le plan de l'idée car elle fait un lien mécanique entre logement social et très social et problèmes sociaux, insécurité, etc... C'est une mesure d'ordre idéologique qui n'a pas sa place Ensuite cette mesure va empêcher les villes qui souhaitent construire de construire et n'oblige en rien celles qui ne construisent pas de construire du logement social. Or, la question en Ile-de-France n'est pas qu'il y ait trop de logements sociaux et très sociaux, mais pas assez. Nous vivons une pénurie de logements sociaux. Cette mesure va aggraver la crise. Il faut supprimer cette restriction du SDRIF-E.
Mail 62			X		X		X										<u>M. Ciprés Manuel de Fontenay - lès -Bris a écrit :</u> Notre commune de 2300 habitants se trouve entre la nationale 20 et l'autoroute A10. Nos routes départementales RD 97 en venant d'Arpajon et RD3 en direction du ring des Ulis sont traversées par des près de 7000 véhicules jours. Depuis 30 ans nous parlons de la déviation Nord de Bel Air, cette déviation est liée à l'extension de ZA de Bel Air gérée par la communauté des communes du pays de Limours. En 2008 des merlons ont été réalisés en prévision de cette déviation et depuis rien. Nous constatons que vous ne prenez pas en compte sur vos schémas ce projet structurant dans la continuité du ring des Ulis. Cette déviation devant longer la forêt de la roche Turpin nous demandons en parallèle de créer des liaisons douces chevaux vélos piétons, que la forêt soit étendue jusqu'à la déviation et de la déviation jusqu'aux merlons avec un passage pour les piétons animaux. Ces plantations feront qu'à terme cette déviation deviendra une route forestière soit plusieurs 10 d'hectares de plantations. Dans le cadre de la révision du PLU de Fontenay Les Bris, une OAP pour cette déviation et l'extension de la zone d'activité est en cours. Le département de l'Essonne est propriétaire de l'ensemble des terrains. Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte ce projet vieux de 30 ans dans le SDRIF E
Mail 63	X				X												<u>M. Etienne Jeremy de Tournan en Brie a écrit :</u> Je partage la philosophie du SDRIF-E et donne par conséquent mon avis favorable à ce projet. La complexité de ce projet me paraît par contre difficile à comprendre dans tous ces éléments détaillés. Je ne pense pas qu'il sera vu comme un document qui prépare l'avenir de la région Ile de France mais comme un énième document technocratique qui ne prend pas suffisamment en compte le quotidien des franciliens et le soutien au francilien pour les accompagner au changement de comportement en prenant en compte la nouvelle réalité de préservation environnementale du territoire, tout en préservant la qualité de vie, l'emploi, les transports...
Mail 64			X				X					X					<u>M. Remy de Claret a écrit :</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Je me permets de vous adresser ce courriel pour exprimer mon opposition catégorique au projet de pont routier envisagé entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons. Ce projet, s'il était mené à terme, aurait des répercussions irréversibles sur notre environnement direct et la qualité de vie au sein de notre commune. Le coteau, qui abrite notre précieux jardin botanique, est un écrin de biodiversité et un havre de paix pour les habitants. La construction d'un pont menacerait directement cet espace unique, non seulement en détruisant un patrimoine naturel irremplaçable mais aussi en altérant l'écosystème local. De plus, la zone résidentielle à proximité du coteau, actuellement très arborée et appréciée pour son calme, serait transformée en une zone de transit bruyante et polluée. Cela rendrait nos quartiers invivables, nuisant ainsi au bien-être des citoyens et à l'attractivité résidentielle de notre ville. L'augmentation du trafic induite par ce pont entraînerait une hausse de la pollution de l'air et sonore, dégradant significativement notre environnement. Nous serions témoins de la disparition de zones qui font aujourd'hui la particularité et l'identité d'Athis-Mons. Il est de notre devoir de protéger notre cadre de vie contre des projets qui, loin de présenter des avantages tangibles pour la collectivité, menacent l'équilibre écologique et la sérénité de notre ville. Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir considérer mon opposition dans vos délibérations et de prendre une décision qui préserve les intérêts à long terme des citoyens. Je vous remercie de votre attention et demeure disponible pour toute information complémentaire.
Mail 65		X	X				X										M. Fabrice de Jouy le Moutier a écrit : Depuis quelques années, un développement extrême de constructions, surtout verticales, a lieu sur toute la métropole de Cergy. Je soulève quatre problèmes majeurs : - Ces constructions verticales sont de plus en plus l'une sur l'autre et de plus en plus proches des secteurs individuels ou résidentiels. Outre le côté "cages à poules", les propriétaires de maisons individuelles vont voir leurs biens dévaluer. (C.F construction des immeubles boulevard d'Ecancourt à Jouy le Moutier, aux pieds des jardins des propriétaires arrières!)- Ces constructions empiètent de plus en plus sur notre "réserve verte", poumons végétales de nos villes qui s'asphyxient !- Cette augmentation importante de résidents génère une recrudescence des véhicules qui bouchonnent nos villes et déclenchent des stationnements complexes, voire anarchiques, faute de places de stationnement mal programmées (externes et en sous-sol).- Cette même augmentation de résidents génère également des engorgements des RER, qui ne sont pas pour autant augmentés, et qui deviennent de plus en plus chargés, cela ressemblant à certains transports de bestiaux qui sont, limite, mieux traités que les usagers! Je pense que ce plan d'urbanisation est très mal géré, mal anticipé.
Mail 66		X	X	X			X	X									M. Oksymor a écrit : Je vous fais parvenir ma contribution dans le cadre de l'enquête publique. C'est une très bonne chose que la dimension environnementale soit prise en compte dans ce Schéma Directeur car clairement en Ile de France, nous sommes allés trop loin en matière d'urbanisation et d'artificialisation et commençons déjà à en payer le prix. Il est donc urgent de freiner les constructions nouvelles et de sanctuariser les terres agricoles et naturelles qui produisent de multiples effets bénéfiques trop souvent non considérées. Dans la commune de Villennes sur Seine (Yvelines) où je vis, les inondations ne concernent plus seulement les bords de Seine mais également les hauteurs où vivent de plus en plus de personnes. Cela s'explique par la construction et l'artificialisation de zones autrefois arborées qui retenaient l'eau grâce à leurs systèmes racinaires. Il est donc urgent de revoir le SDRIFE afin que dans la déclinaison des PLUI ces constructions soient stoppées d'autant que partout dans le département et dans la Région de très nombreuses friches ne demandant qu'à être réhabilitées en logements existent ! Les terres agricoles sont elles aussi menacées dans ma commune alors que nous connaissons pertinemment la vulnérabilité de la Région IDF en matière d'autonomie alimentaire. Il est donc indispensable de préserver ces terres pour des activités de maraichages pouvant

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	alimenter les populations alentours. Ainsi à Villennes, deux OAP (Breteuil et Fauveau) prévoient d'artificialiser 10 ha de terres agricoles pour y mettre des logements, a fortiori des logements non sociaux dont la commune n'a nullement besoin puisque cela rend de plus en plus difficile sa mise en conformité avec la loi SRU. Il est donc nécessaire de supprimer totalement l'OAP de Breteuil et de réduire l'OAP de Fauveau afin qu'une partie de ces riches terres agricoles soient maintenues. En matière de transports, il est également nécessaire que les mobilités douces soient davantage financées et encouragées afin que des voies cyclables sécurisées soient réalisées (notamment le long de la Seine) plutôt que des routes et des autoroutes. Que les axes routiers existants soient déjà bien entretenus (propres, sécurisés) serait la première des priorités. En espérant que ce SDRIFE voté prenne pleinement en compte les nombreuses vulnérabilités de l'Île de France et rompt réellement et efficacement avec un ancien système à bout de souffle.
Mail 67			X														M. Marcel de Deuil-la-Barre a écrit : Trop de circulation au passage à niveau de la gare de Deuil-Montmagny. Je suis contre le projet de l'Avenue du Paris
Mail 68			X	X													M. Wrobel Yanek de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au BIP. Alternative : création d'une Coulée Verte
Mail 69			X														M. Annie de Montmorency a écrit : BIP reliant l'A1 à l'A 15. Je suis opposée à ce projet qui va dévaster plusieurs communes, avec beaucoup de nuisances
Mail 70				X							X						La Communauté de Communes de Sausseron a écrit : Je me permets de revenir vers vous et je vous réitère nos demandes figurant dans notre courrier du 20 mai 2023 conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme. 1/ Nouvelle charte PNR (non classée au Schéma de cohérence territoriale – Scot) : transfert d'une ville à l'autre de la surface urbanisable autorisée. Certaines villes de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes n'ont aucun besoin d'urbanisation. Nous souhaiterions pouvoir transférer d'une ville à l'autre la surface urbanisable autorisée. 2/ La Communauté a un projet de parc photovoltaïque de 8,8 ha limitrophe à la zone artisanale d'Ennery (10ha attribués), sur une prairie qui lui appartient et qui n'est pas cultivée ni exploitée (depuis plus de 10 ans). Cette surface de 8,8 ha pourrait intégrer la surface régionale d'énergie renouvelable et nous permettrait de conserver intégralement les 10 ha autorisés pour le développement économie à Ennery.
Mail 71		X	X														M. Marie de Croissy a écrit : Vous proposez Navigo Liberté + pendant les JO Seulement on ne pourra pas l'utiliser sur toutes les lignes RATP. Donc il n'est pas possible d'aller sur Paris de toutes les stations d'Île de France. A chaque fois il faut prendre un ticket ce qui est contraire à la politique de la RATP du sans ticket.
Mail 72			X	X			X										M. Melzaky de Ozoir- la -Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 73			X				X										M. Robert de Arpajon a écrit : Manque de transport dans la ville: Pas assez de bus qui relie le sud et le nord de la ville Pas assez de bus qui dessert les villes alentour(demande de création d'une ligne rocade qui ferai Arpajon, Egly , La Norville, Saint germain les Arpajon et Ollainville et la Zone industrielle d'Avrainville)Pas assez de commerces dans le quartier sud Pas assez d'activité pour les jeunes dans le sud de la ville et également au Tiec à Egly(création de parc, de city foot et de street workout au niveau de cette zone)-Création d'un bus qui reliera Arpajon à la Maison Neuve de Brétigny via le quartier sud et la future station à Avrainville. Plus de train Plus de bus qui reliera l'autre partie de Cœur Essonne (Saint Michel sur orge, Sainte Geneviève des bois) Un bus qui passera par la d19 et qui pourra aller jusqu'à Juvisy vu le nombre de train supprimé sur le RER commerces en pied d'immeuble dans la zone sud d'Arpajon
Mail 74			X				X										M. Rah de Arpajon a écrit : Un bus direct Arpajon-Massy via le TSCP sur la rn20 en parallèle du bus qui desservira toutes les stations, afin de relier Arpajon et Massy en environ 25minCars express qui dessert Arpajon à l'aéroport d'Orly et Belle Épine -Plus de commerces et de transport au sud de la ville Plus de jeux pour les enfants au sud et plus d'activité pour les jeunes également Un bus qui relie Maison Neuve à la gare d'Arpajon et un bus qui désert le nord et l'est de Cœur Essonne à l'ouest
Mail 75			X	X	X		X										M. Erhet Pierre de Arpajon a écrit : Opposition au BIP. Cette voie rapide contribuera à couper la ville en deux comme pour le passage à niveau Destruction d'un poumon vert remarquable Pollution de l'air et sonore Aucun intérêt pour les deuillois
Mail 76				X	X	X											Mme. Tamata-Varin Mariène, Maire de Yèbles a écrit : Vous trouverez ci-joint notre demande de prise en compte relative au positionnement d'un secteur d'urbanisation préférentielle sur notre commune dans le cadre de l'enquête publique : Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental (SDRIF-E), nous souhaitons que soit prise en compte la demande suivante relative au positionnement d'un secteur d'urbanisation préférentielle sur notre commune. 
																	En effet, tek que cela apparaît sur les cartes « Maîtriser le développement urbain » et « Conforter l'attractivité

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>économique de la Région » du projet de SDRIF soumis à la présente enquête publique, le secteur d'urbanisation préférentielle matérialisé par une pastille correspondant à une capacité d'extension de l'ordre de 10 ha est localisé en limite Nord-Est du bourg de Yèbles (Voir extrait de la carte ci-dessus)</p> <p>Cette localisation envisagée dans le projet de SDRIF-E ne correspond pas à la politique de développement urbain que souhaite mener progressivement la municipalité dans les années à venir. La volonté municipale est, en effet, de ménager sur cet espace Nord-Est et à l'Est du bourg de Yèbles, un couloir non urbanisé offrant un espace tampon de respiration agricole et naturel entre le bourg et les zones d'activité existantes.</p> <p>Dans cette logique, la politique de développement urbain (habitat, équipements, services) de la commune est prévue en continuité Ouest du bourg de Yèbles sur des espaces fonciers partiellement maîtrisés à ce jour par la municipalité. En conséquence nous vous demandons de bien vouloir déplacer, sur les deux cartes précédemment évoquées, la pastille correspondant au secteur d'urbanisation préférentielle à l'Ouest du bourg comme cela est indiqué sur la carte ci-dessous.</p> 
Mail 77					X		X										<p>M. Mokrame Lakhdar de Deuil-la-Barre a écrit : Je m'oppose au BIP. Une coulée verte comme proposé initialement par la région est plus indiqué</p>
Mail 78					X		X										<p>M. Sigaud Philippe de Deuil-la Barre a écrit : Non au DIF Préserver et développer les zones vertes et liaison verte aménagées Épinay-sur-Seine Montmorency</p>
Mail 79					X		X										<p>M. Béatrice Guieu de Deuil-la-Barre a écrit : Suppression du tronçon central de l'avenue du Parisis- Rétablissement de la liaison verte sur l'emprise de l'avenue du Parisis, telle qu'elle figurait sur le document avant arrêt- Prolongation de la coulée verte communale dans son axe nord-sud.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 80			X				X										M. Hichem de Athis-Mons a écrit : Non au pont. Nous répondons Non à l'instar de nombreux habitants des rives construire une telle autoroute urbaine au cœur de lieux d'habitations ou zones naturelles n'a plus de sens
Mail 81			X														M. Lamy Philippe a écrit : Opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons. (Sous forme de début de pétition).
Mail 82			X		X												M. Beaumanoir Hervé de Deuil-en-Barre a écrit : Une voie routière est prévue sur les hauteurs de Deuil-La Barre (entre Soisy et Sarcelles). Il s'agit de la section "centre ouest" d'un très vieux projet (1937), le BIP, qui devait relier l'A15 à l'A1.Ce projet est suranné. Nous devons imaginer la vie en 2040. La place de la voiture devra être différente et c'est maintenant que nous devons anticiper en trouvant d'autres moyens de locomotion. Ce projet, au contraire, agira comme un appel d'air au développement de la voiture. De plus, cette route défigurera cet écrin de verdure qu'est la Côte de Deuil. Elle détruira cette source de biodiversité, annihilera ce lieu de promenade et de loisirs fréquenté par de très nombreux habitants et polluera tout cet environnement, proche des habitations, des écoles etc. ... C'est la raison pour laquelle je m'oppose à la réalisation du BIP, non seulement sur cette section, allant de Soisy à Sarcelles en passant par Montmorency, Deuil et Groslay, mais également à l'ensemble du projet, allant de Gonesse (Partie "Est") à Soisy. En effet, si la section "Est" est réalisée, les effets négatifs pour la population sur ce territoire seront les mêmes et la pression sera plus forte pour continuer vers Soisy.
Mail 83			X		X												Mme. Kuentz Isabelle de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre le BIP et l'avenue de PARISIS. Il faut une coulée verte à DEUIL LA BARRE, tel que prévu initialement dans le projet par la région Île de France !
Mail 84		X															M. Martin Berrier de Saint-Prix a écrit : Seriez-vous en mesure de fournir une carte plus précise du plan "Maîtriser le développement urbain" notamment de la ville Saint Prix. Il est difficile de distinguer ce qu'il s'y passe svp
Mail 85					X												Mme. Solange de Les Essarts-le-Roi a écrit : Habitante des Essarts-le-Roi, commune rurale appartenant au Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, et préoccupée par l'environnement et l'état de la planète que je vais laisser à mes petits-enfants, je ne comprends pas qu'il soit décidé d'artificialiser 36ha de terre agricole pour développer notamment une zone d'activité aux Essarts Le Roi. Je ne comprends pas que les politiques locales soient absolument contraires à la directive nationale exigeant la diminution de l'artificialisation des sols dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette. La région doit mesurer les enjeux écologiques et prendre ses responsabilités
Mail 86			X														M. Le Merlus Jean-Luc de Deuil-la-Barre a écrit : Non au bip
Mail 87															X		M. Eymard Joel de Orsay a écrit : Observation sur les orientations OR36, OR62 et OR63 du projet de SDRIF. La lutte contre le réchauffement climatique devrait être traduite de la façon la plus concrète possible dans les orientations du SDRIF concernant la réglementation de l'urbanisme. Cette lutte comporte deux stratégies : -Réduire la production d'énergie de chauffage et de climatisation par l'isolation des bâtiments-Réduire la quantité d'énergie solaire absorbée par les ouvrages par la réflexion du rayonnement Ainsi, le SDRIF pourrait, à ce titre, imposer aux constructions neuves ou réhabilitées, en plus de l'isolation thermique, d'avoir une toiture blanche ou végétalisée, sauf contre-indication justifiée. Malheureusement, certaines communes limitent les possibilités d'application de ces stratégies en utilisant de façon

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	exagérée la possibilité offerte par l'article L.151-19 du code de l'urbanisme d'empêcher toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment « à conserver ou à mettre en valeur » :« Article L151-19Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »Or :-C'est une spoliation du propriétaire ou de l'habitant qui est contraint de dépenser inutilement pour chauffer ou climatiser une maison mal isolée, et qui voit sa maison classée « F » ou « G », donc interdite à la location et très difficile à vendre.-En outre, le propriétaire ne peut pas refuser le classement de sa maison au titre de l'article L.151-19 alors que le classement comme monument historique est soumis à son accord, et s'il l'accepte, il a droit à des aides financières de l'Etat pour les travaux de gros œuvre. Il est donc nécessaire d'encadrer l'application du L.151-19 en rappelant que selon l'article cité ci-dessus le règlement doit préciser les « motifs d'ordre culturel, historique ou architectural » qui justifient les restrictions au droit d'isoler sa maison par l'extérieur ou de peindre son toit en blanc. Ainsi, le SDRIF devrait imposer aux règlements des PLU de préciser pour chaque bâtiment protégé au titre de cet article le motif de la protection en le justifiant au cas par cas par des arguments factuels reposant sur l'histoire de la commune.
Mail 88			X		X									X			M. Astier de Deuil-la Barre a écrit : En consultant les différents documents mis à disposition, je vois le point 26 des projets de transport routier concernant "l'aménagement de l'avenue du Parisis section Est". Pourquoi continuer ce projet vieux de plus de 50 ans ? Cela va augmenter les nuisances sonores des populations à proximité qui sont déjà largement impactées par les nuisances de Roissy Charles de Gaulle. C'est un gâchis pour ces zones vertes, à l'heure de la ZAN. Elles constituent d'ailleurs dans certains endroits en friche des réserves de biodiversité. Ces zones aujourd'hui vertes pourraient être consacrées à l'agriculture urbaine de proximité ou encore à des chemins de randonnée. Il ne faut pas oublier que ces secteurs étaient il y a 1 siècle le verger de Paris ! La partie "Ouest" du projet n'est pas mentionnée mais il y a un projet de métro. Encore une fois, si ce métro est aérien, les riverains seront impactés, tout comme la biodiversité et qui dit métro dit station et donc je suppose privilégier les constructions autour de ces stations. Je suis donc contre un projet de métro aérien sur le tracé prévu par le BIP / avenue du Parisis et sur l'aménagement routier de l'avenue du Parisis section Est.
Mail 89	X															X	M. Alain de Gommecourt a écrit : Quel citoyen va lire dans sa totalité votre littérature ? 1) Une usine à gaz écrite par des personnes citadines, déconnectées de la nature et qui veulent nous apprendre et nous imposer une manière de vivre à la campagne 2) Si aujourd'hui des sites sont classés, merci à nos aïeux qui y ont travaillé durement, alors ne les spoliés pas dans vos règlements qui nous étouffent, respectez le droit de propriété et sa jouissance gagnés dans le sang ! Pour exemple : demander autorisation à l'architecte des BdF d'abattre quelques arbres ! Je juge qu'il n'a pas la compétence d'autorisation ou pas depuis son bureau de Versailles. Laissez-nous vivre, nous sommes grands et sachons gérer et protéger notre environnement, car nous y vivons toute l'année. En Ile de France des rubans d'ordures bordent nos routes et sont broyés par les engins de la DDT, quel beau travail ! Certains brûlent des câbles électriques dégageant chlore, SO2, NOx ... à la barbe de nos représentants de l'ordre... : PAS de sanction, mais brûler dans son jardin quelques branches est répréhensible. 3) La superposition des Règlements POS (je préfère à PLU), les Sites classés (exemple : Monet Giverny que nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	subissons alors qu'il n'est pas visible de ma commune ! Et je pourrai écrire des lignes sur les contraintes et aberrations administratives qui nous envahissent et pour lesquelles nous n'avons plus d'interlocuteur direct : les compétences sont aujourd'hui noyées " dans le qui fait quoi «? Question pour le citoyen que je suis
Mail 90			X														Mme Fabienne DANZ de Deuil-la-Barre a écrit : Suppression du tronçon central de l'avenue du Parisis - Rétablissement de la liaison verte sur l'emprise de l'avenue du Parisis, telle qu'elle figurait sur le document avant arrêt - Prolongation de la coulée verte communale dans son axe nord-sud.
Mail 91			X														Natacha (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : NON AU BIP
Mail 92			X				X		X								M. ou Mme MIEZE de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre la création du BIP et ce sur l'intégralité du parcours projeté et ce pour plusieurs motifs : - Ce projet d'un autre temps a vu le jour dans les années 30, nous voici en 2024, et la société a évolué... Nous devons nous mettre face à une réalité, le monde urbain et les enjeux ont changé depuis. A l'heure où la population commence à comprendre que la mobilité à un cout sur la santé et son milieu de vie, il faut être réaliste et abandonner ce type de projet. Aujourd'hui, l'espace qui a été laissé vacant dans la perspective de cette route à déjà trouvé une seconde vocation. Il a été mis à profit dans le cadre de jardin partagé, de lieu de promenade, de couloir de nature, d'espace de fraîcheur lors des canicules qui font et feront notre quotidien futur. Transformer celui-ci en une 2X2 voies de circulation, en la faisant longer des écoles, des habitations, des centres sportifs et culturels et un non-sens. La population des communes concernées souffre déjà d'un trafic aérien dense, il est impossible d'imaginer cette nouvelle nuisance sonore et polluante. Face à ce projet, il est temps de mettre en place une vraie alternative. L'aménagement, en concertation avec les riverains, de cet espace en liaison de voie douce piétons/vélos et en y créant des lieux d'échanges tout en préservant son côté naturel est la seule alternative d'avenir pour le bien-être de la population locale. Pour ces raisons et car j'ai envie que mes enfants puissent continuer à vivre sur le Val d'Oise, je m'oppose à ce projet.
Mail 93			X						X						X		Mathieu (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Ce projet est ancien et a été initié à une époque où le réchauffement climatique et la santé publique n'étaient pas considérés. Nous vivons actuellement une époque où les maladies liées aux pollutions (particules, bruit, etc..) sont clairement démontrées et où le réchauffement climatique ne peut plus être considéré comme une simple théorie. Les températures moyennent grimpent d'années en années sur notre territoire, les fortes chaleurs sont plus fréquentes et plus longues et les hivers n'ont jamais été aussi doux. Le projet du BIP va à l'encontre de tous ces principes. Construire ce boulevard augmenterait drastiquement le trafic routier en créant un appel de véhicule ne circulant pas actuellement sur cette zone. De fait, plus de véhicules (et surtout plus de poids lourds) veut dire plus de pollution, plus de bruit et plus de nuisances. Nos communes sont déjà fortement impactées par le trafic aérien de l'aéroport Charles de Gaulle et je m'oppose fermement à des nuisances supplémentaires. Construire une 2x2 voies sur notre territoire induit également de supprimer une quantité importante de zones actuellement vertes et végétalisées. Construire des routes et supprimer de la végétation conduit forcément à la création d'îlots de chaleur qui ne feront qu'augmenter les températures sur notre territoire rendant la vie encore plus difficile. Par ces mots, je souhaite donc exprimer ma plus vive opposition à ce projet que je juge d'un autre temps et en complet décalage avec l'époque actuelle

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 94																	M. de LARMINAT du SMEP du Grand Provinois Communauté de communes du Provinois a écrit : (Se référer à l'avis favorable du SMEP du Grand Provinois – recueil des avis des PPA page 601)
Mail 95																	M. François Xavier de LARMINAT du SMEP du Grand Provinois Communauté de communes du Provinois a écrit : (Identique au n°94 et se référer également à la pièce jointe – courrier du 15 mars 2022 à la Région qui donne les grandes lignes du SCoT du Grand Provinois)
Mail 96			X														M. George (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : IL FAUT ABSOLUMENT CONTRUIRE et ACHEVER le BIP car c'est dans l'intérêt des habitants de DEUIL-LA-BARRE. En effet, nous subissons une circulation extra-communale importante, surtout aux heures de pointe et excessive pour le réseau de voirie vétuste et non entretenu de la commune, Ce BIP libérera la voirie communale encombrée par les véhicules traversant la ville et facilitera la fluidité de la circulation sur l'ensemble d'une partie du Val-d'Oise particulièrement encombrée. Cela finira un projet global (BIP) plutôt bien réfléchi il y a très longtemps, interrompu pour des intérêts minoritaires peu argumentés au regard de l'intérêt général. La partie déjà réalisée a nécessité un investissement important qui ne doit pas être gâché pour préserver une idéologie à la mode (guerre à l'automobile). De plus, lorsque la circulation extra-communale sera en grande partie détournée vers le BIP, la commune pourra enfin se consacrer à la rénovation de la voirie qui est dans un état indigne d'une commune où les impôts sont à un tel niveau. En effet, la circulation intense esquinte aussi les voiries. De plus, après la réfection des voiries dégradées, les quelques dizaines de cyclistes pour lesquels la mairie a consacré énormément d'argent à leur créer des voies réservées, pourront enfin circuler sur ces rues réparées ou refaites sans devoir éviter les innombrables trous qui jonchent la voirie de Deuil-la-Barre.
Mail 97			X														M. Jean Gustave STEC de Clamart a écrit : Je soutiens entièrement l'idée de décentraliser Paris en créant de nouveaux transports pour relier la banlieue à la capitale. Le T10, arrivé l'année dernière, s'est montré d'un grand succès en reliant Clamart au RER B. Mais une chose me surprend beaucoup : il faut attendre 10 ans pour le prolongement du T10 à la Gare de Clamart (même pas 5 km) alors que la ligne 14 n'a dû attendre qu'environ 5 ans pour quelques km de plus (jusqu'à Mairie de Saint-Ouen). C'est plutôt dommage que le temps gâche un si bon projet.
Mail 98			X														M. Marc BRINGER de Deuil-la-Barre a écrit : Non au bip.
Mail 99			X	X													M. Jacques FOREAU-FENIER de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP Alternative : la Coulée Verte.
Mail 100			X														M. et Mme Jean-Bernard et Marie-Annick LENOEL d'Athis-Mons ont écrit : LENOEL Jean-Bernard et Marie-Annick 11 clos Pérault 91200 ATHIS-MONS disent tous deux, ce vendredi 02 février 2024, leur opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons.
Mail 101			X	X													Samuel (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Non au projet routier. Je suis pour l'alternative de la coulée verte portée par la mairie de Deuil-la-Barre.
Mail 102			X	X										X		X	M. François BONNET de Les Mesnuls a écrit : Je suis étonné qu'il n'y ait pas dans les dispositions s'imposant au SDRIF-E, le code rural. Le polycentrisme régional autour des polarités pourra-t-il se traduire par la mise en place d'un réseau fibre noire sur la région ? Aujourd'hui certaines communes y compris en petite couronne sont mal fibrées du fait de la gestion calamiteuse du projet national Fibre TDH. Un plan d'incitations à la sobriété énergétique des équipements sportifs communaux ou inter-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	communaux (piscine, patinoire...) n'apparaît pas. La mise en œuvre du SDRIF-E va nécessiter, sur la durée, la mobilisation d'un nombre important de compétences. Les collectivités territoriales et les entreprises pourront-elles faire face ? Le rôle de la SAFER IDF devrait être central dans la gestion du foncier agricole. Il manque un plan spécifique pour le logement Etudiants. Il est indiqué dans la synthèse : « éviter la création et l'extension de zones commerciales en entrée de ville ». Il faut interdire la création et l'extension des zones commerciales. La région IDF en est très largement dotée. D'autre part, un plan de rénovations de ces zones commerciales (la France moche) est à planifier (végétalisation & dépollution imposées, suppression des panneaux publicitaires, suppression de la pollution lumineuse nocturne...). L'offre de transport intermodale et polycentrique ne tient pas compte des flux entrée/sortie de la région IDF. Exemple : la connexion routière entre l'A13 et l'A10/A11, essentiellement des camions qui viennent du Havre, passe par des villages en zone rurale. Pourrait-on imaginer des solutions de ferroutage entre le Havre et une zone en Sud-Yvelines (Ablis) ? L'offre de transport collectif train SNCF, Bus est à revoir de fond en comble (fréquence, qualité/confort des trains y compris les nouveaux matériels). Inspirez-vous du Japon...
Mail 103			X														Christine de Deuil-la-Barre a écrit : Non au projet routier.
Mail 104						X	X										M. Jean-Marie GUIEAU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Les équipes du SDRIF-E sous la conduite de Monsieur Jean-Philippe Dugoin-Clément ont fait un travail remarquable pour établir de document essentiel pour l'avenir de la Région. Ils ont échangé avec les communes et ont pris en compte les demandes compatibles avec les règlements et les ambitions de la Région. Ils ont ainsi refusé une partie des demandes de la Communauté de Commune des Portes Briardes qui enfreignaient notamment les règles et objectifs fixés par la loi Climat et Résilience en se proposant de recouvrir béton et goudron des dizaines d'hectares de riches terres agricoles de la Brie. Le projet de la CCPB porte aussi beaucoup d'autres inconvénients, en particulier il atteindrait gravement à la qualité de vie de milliers de personnes utilisatrice de la seule voie desservant cette zone, la D354. Je suis certain de pouvoir compter sur l'expertise et la qualité de la Commission d'enquête pour écarter définitivement les demandes inappropriées de la CCPB, et protéger le travail des équipes qui ont construit le SDRIF-E.



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête La densification		Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 105			X														Samuel (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Non au projet de route. (Identique au n°101)
Mail 106			X													X	Dominique (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP. Projet enterré qui revient porté par le conseil départemental dont les présidents et les vice-présidents ne sont pas toujours concernés ou qui veulent faire plaisir au maire de Soisy... Projet aberrant au niveau écologique et encore plus au niveau financier. Aucun bénéfice ni intérêt pour les habitants. Projet à bannir...
Mail 107			X				X										Corinne (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Je m'oppose au bip qui va dégrader la vie dans ma commune de Deuil-la-Barre ainsi que dans les autres communes concernées. Halte au tout voiture. Préservons notre qualité de vie.
Mail 108			X				X										M. Jack ROUILLE de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP. Projet incohérent au niveau environnemental Destruction de la côte de Deuil. Suppression des jardins partagés, des espaces verts, abattage d'un nombre considérable d'arbres. Nuisances sonores qui viennent s'ajouter à celles insupportables des avions. Perte d'attractivité des centres villes traversés.
Mail 109			X														Dabia (Anonyme) de Drancy a écrit : Ouvrons le métro à Drancy. Drancy est une ville en pleine expansion et qui se retrouve en dehors des projets de métro. Les drancéens ont besoin de pouvoir se déplacer sans prendre leur véhicule. Les drancéens veulent s'engager écologiquement et pour cela les transports sont une des nombreuses solutions.
Mail 110			X			X	X		X								Mme Isabelle LEMEUNIER de Sarcelles a écrit : Contre le BIP à Sarcelles. J'ai survolé les 182 pages du schéma du SDRIF : c'est du grand foutage de gueule ! Quand les politiques et les ingénieurs vont-ils descendre de leur tour d'ivoire et venir voir mon quartier : entre barres d'immeubles et transports en commun inexistants. Ne parlons pas des espaces verts : les enfants de ma ville n'ont jamais vu un pré. Il n'y a plus d'arbre dans les écoles depuis longtemps... par contre, les avions dans le ciel, la pollution, les crises d'asthmes et les cancers de leurs parents : voilà ce que je vis et ce que nous vivons nous, habitants de Sarcelles ! Alors une nouvelle route que vous avez appelée modestement : Avenue de Parisis, section Est : il n'en est pas question ! Nous sommes contre ! Je ne vois pas en quoi cela va « renaturer les espaces urbains » ! C'est trop facile de faire des zones protégées (pour les bourgeois) et des zones où la populace trop occupée à chercher comment nourrir sa famille n'a pas le temps de se préoccuper de son environnement ! Je refuse que Sarcelles devienne une voie express pour les touristes qui ne pensent qu'à gagner 15 mn pour aller à l'aéroport !
Mail 111		X		X	X		X	X									M. Daniel GREGOIRE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le Président de la C.C.P.B. souhaite transformer une zone agricole au sud de la N4 (35ha), en une zone urbanisée de 1500 logements et en une zone industrielle. Alors que le S.D.R.I.F cherche à conserver des zones agricoles, pour répondre aux lois Z.A.N et Z.E.N, correspondant à son Schéma d'Orientation Régionale. La communauté des communes les Portes Briardes projette l'inverse sans se préoccuper des riverains de la CD354 et des conséquences irréversibles en matière de Biodiversité. La qualité remarquable du travail effectué par les intervenants dans ce dossier Ile-de-France, ne devrait pas être remis en cause. Ce projet demandé par la CCDB provoquerait des dommages sur des milliers de personnes (Ozoir, Chevry-Cossigny, Férolles, Lésigny) du fait d'une route départementale (CD 354) déjà surchargée. En effet cette unique voie est déjà embouteillée matin et soir, utilisée en délestage de la N104. Si on ajoute 5 000 résidents de plus et des véhicules industriels nous allons vers une dégradation terrible des conditions de vie de toutes les résidences aux alentours. Merci de votre attention sur ces remarques fondées par un collectif de copropriétaires inter-communes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 112			X				X									X	M. Jean-Bernard LARROUSE d'Athis-Mons a écrit : Bien que participant déjà à cette enquête par courrier postal je tenais à m'exprimer aussi en vous envoyant cet e-mail complémentaire afin de vous transmettre quelques remarques plus personnelles. Si je comprends parfaitement bien que pour des raisons liées essentiellement aux commodités de transport les communes limitrophes à la nôtre soient favorables à l'édification de ce pont, j'y suis à titre personnel farouchement opposé. En effet, même en tenant compte des progrès technologiques importants de matériaux de construction respectueux de l'environnement, l'érection de ce pont serait totalement nuisible notamment aux riverains de proximité ainsi qu'à l'amputation grave de la colline de Mons se devant être préservée de toute prédation de ce type. Entre nuisances sonores, forte densité de circulation et dégradations environnementales, ce projet se doit être abandonné avec de plus l'aval d'une écrasante majorité d'Athégiennes et Athégiens puissamment déterminés dans la constance de son opposition à ce projet. Enfin les coûts et budgets pharaoniques dans la période hypertendue que nous traversons s'oppose naturellement à cette décision.
Mail 113			X				X										Mme Marie-Laure PELLETIER de Montmorency a écrit : Le renouveau du projet du BIP ne répond pas à nos besoins en tant qu'habitants de la Vallée de Montmorency. Cette vallée est enclavée pour rejoindre Paris, et nécessite d'être repensée à l'aune de nos besoins quotidiens et des considérations environnementales. Si l'aéroport de Roissy est certes un bassin d'emploi important, les déplacements pendulaires peuvent largement être améliorés par une offre de transport public pertinente vers Paris qui viendrait ainsi délester les grands axes déjà existants. Nous ne voulons pas exposer nos enfants aux nuisances d'une 2X2 voies dans un environnement semi-urbain inédit en Ile-de-France et qui fait notre fierté. La dégradation de cette vallée n'améliorera que très partiellement le quotidien des personnes travaillant à Roissy, dont moi-même durant de nombreuses années, mais pénalisera socialement, économiquement et surtout quotidiennement des milliers de personnes. En revanche la rebâtition et la valorisation des friches délaissées du BIP peuvent donner lieu à de très beaux projets.
Mail 114		X		X												X	M. Jean-Claude BITOT de Pontault-Combault a écrit : Bonjour, Je vous fais part de mon opposition totale au schéma directeur SDRIF-E pour 2040. Il induirait environ 3000 logements supplémentaires (soit 7000 à 8000 nouveaux habitants) dans notre ville de Pontault-Combault qui est déjà confrontée aux problèmes de transports, de circulations et stationnements, d'écoles, de police et de sécurité, d'offres médicales. Ce projet d'évolution du schéma directeur pour 2040 (SDRIF-E) est un contre-sens, une supercherie, qui ne tient pas compte des difficultés actuelles des communes de la grande couronne parisienne, et qui n'exprime que bien souvent le souhait d'études bureaucratiques trop éloignées de la réalité du terrain. NON à votre projet SDRIF-E 2040.
Mail 115			X				X										Thierry (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : En tant qu'habitant de Deuil la Barre, je m'oppose au projet actuel de prolongement du BIP sous forme d'une voie rapide, non écologique et source de nuisance sonore supplémentaire (on est déjà suffisamment gêné par les avions). Je demande qu'il soit plutôt étudié des solutions de réduction du nombre de véhicules en circulation, au lieu de simplement les faire passer ailleurs.
Mail 116			X		X											X	Paul (Anonyme) de Montmorency a écrit : Contre le projet du BIP dans le Val d'Oise. Je suis contre ce projet qui va à l'encontre de l'objectif de diminuer nos émissions de GES et qui continue d'ériger la voiture comme la panacée du mode de déplacement. Ce projet détruirait des zones naturelles et toute la biodiversité qui y vit. Je souhaite que l'argent consacré à ce projet serve à améliorer les transports en commun et à créer des pistes cyclables. Ce projet est une aberration à tous points de vue. C'est

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 117			X		X												inacceptable. Mme Jeanne CHEVALIER de Deuil-la-Barre a écrit : Nous ne voulons pas du BIP !!! Oui à la coulée verte.
Mail 118			X		X												M. Jérémy DURAND de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP et oui à la coulée verte !
Mail 119			X														Cindy (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP. Le conseil départemental est-il devenu riche pour dépenser un milliard d'euros pour un projet dont personne ne veut... Nos amis écologistes seront les premiers sur les barricades...
Mail 120			X														Séverine (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre le BIP.
Mail 121			X														Christophe (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre le BIP.
Mail 122																X	François (Anonyme) de Les Mesnuls a écrit : La grande majorité des réserves émises par le Conseil Départemental des Yvelines sont nulles et non avenues. Leur logique relève d'une conception obsolète du développement durable et économique des territoires.
Mail 123			X														M. Claude FOURNIOLS de Deuil-la-Barre a écrit : NON pour le BIP, OUI pour la coulée Verte.
Mail 124			X														Mme Isabel FOURNIOLS de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 123
Mail 125			X														M. Claude SCOLAN de Deuil-la-Barre a écrit : AVENUE DU PARISIS (BIP). SON PEU D'INTÉRÊT Construire un nouvel axe routier et en particulier une autoroute réclame une attention particulière sur son utilité. Une fois prise la décision, c'est pour des générations et des générations que l'ouvrage sera là. D'où l'intérêt de cette enquête, car elle permet au citoyen concerné directement sur le terrain de pouvoir apporter sa contribution au projet. Oui, la population du Val d'Oise se déplace d'Est en Ouest et réciproquement, soit pour son travail, soit pour ses loisirs. Tout comme elle le fait aussi du Nord au Sud et réciproquement. La traversée de la ville de Deuil-la-Barre est essentiellement faite par des véhicules individuels de petite taille qui transporte la plupart du temps qu'une seule personne. On observe également que ces voitures sont plus importantes aux heures du matin et du soir correspondant aux heures de prise et de retour du travail. Ce sont donc des trajets "domicile-travail". Ces personnes utilisent leur voiture pour des raisons, sans doute, liées à l'absence ou la difficulté à prendre des transports en commun. Notre société s'est construite ces 50 dernières années sur la volonté de posséder chacun ses propres moyens de transport et principalement sa voiture. Chaque foyer a pratiquement aujourd'hui son véhicule, voire deux quand ce n'est pas un, par membres présents au foyer. L'individualisme dans le transport était devenu la règle. Depuis les années 2000, de nouvelles tendances sont apparues, en parties liées à l'arrivée dans le monde du travail de jeunes personnes qui rencontrent plus de difficultés pour utiliser leur automobile : Le coût du pétrole reste central à ces difficultés, mais pas que. Il y a bien eu une volonté de favoriser le covoiturage, mais force est de constater que l'engagement reste à la marge.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>Ce qui marche, par contre, c'est l'usage des transports en commun ! A condition, évidemment, que ceux-ci existent, qu'ils soient réguliers, bien entretenus et qu'ils roulent. La vallée de Montmorency n'a pas, aujourd'hui, de liaison qui permette de relier les pôles de travail que sont les villes de Cergy, Roissy, La Défense, etc. C'est en ces termes, qu'il convient, aujourd'hui, de réfléchir sur les modes de déplacements des populations d'individus. A ce stade de ma réflexion, j'annonce mon opposition à la création d'une 2x2 voies supplémentaire à l'emplacement envisagé sur les coteaux de Deuil-la-Barre et à son remplacement par un moyen de transport en commun autonome et non polluant (sonore, visuel, atmosphère). L'implantation du projet de BIP étant situé sur un des derniers poumons verts de la ville, faire une saignée de 80 à 100m de largeur serait une catastrophe tant sur le plan écologique que sur le plan humain. Le barreau du BIP entre l'A15 et l'avenue Kellermann à Soisy montre ce que devient des villes (Saint Gratien- Eaubonne-Soisy) traversées par une autoroute. Deuil-la-Barre et Montmorency seraient séparées. Enfin, nous venons d'apprendre que le Conseil Régional engagerait un projet de création d'un métro (ligne 19) qui répondrait aux besoins de connexion entre les pôles d'emplois du val d'Oise. Si ce projet que l'on annonce pour 2040 voit le jour, il est urgent de ne pas s'engager sur un axe routier supplémentaires, mais tout faire pour accompagner le changement de mentalité dans l'usage de la voiture et encourager l'usage du transport en commun</p>
Mail 126			X														Mme Valerie DELVAUX de Deuil-la-Barre écrit : Idem mail 125. NON AU BIP. Il est intolérable de sortir un projet de -960 alors que l'on cherche à réduire les nuisances sonores les bilans carbone et énergétique.
Mail 127		X		X			X										M. Bruno HOUIS de Pontault-Combault a écrit : DENSIFICATION DES LOGEMENTS Densifier davantage en logement la ville de Pontault-Combault reviendrait à la rendre invivable et irait à l'encontre de ce qui nous a fait choisir de nous y installer. Nous avons choisi d'habiter Pontault car la ville présentait un cadre agréable pour élever nos enfants : beaucoup d'espaces verts, des quartiers résidentiels relativement peu densifiés, des infrastructures collectives (écoles, structures sportives) nombreuses. Augmenter la densité en logement rendrait inévitablement l'accès à toutes ses infrastructures beaucoup plus compliquées. Sans compter la capacité de la gare RER et de la ligne E déjà saturées à absorber une augmentation du nombre de voyageurs. Quel est l'intérêt de proposer plus de logements si la ville est techniquement incapable d'apporter un cadre de vie décent à sa population ? Cela va à l'encontre de notre bien être à tous. Il faut sortir de la logique purement comptable des choses ; on parle d'impact sur la vie et le bien-être de chacun de nous dans ce cas précis pas simplement de chiffres alignés sur un écran d'ordinateur.
Mail 128			X														Mme Elisabeth de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 125
Mail 129			X														M Marc OMOTTRE de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 125
Mail 130			X														Mme Elisabeth BONNARD de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 125

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 131			X														Mme Elisabeth DIAZ PEDREGAL de Enghien-Les-Bains a écrit : Idem mail 125. CONCERNANT LE BIP : Aujourd'hui ou la conservation d'arbres et des espaces verts est une priorité absolue il est totalement irraisonnable de vouloir augmenter les réseaux pour les voitures alors qu'il est évident qu'il est nécessaire de prendre les transports en communs.
Mail 132			X														Mme Véronique VERGUET-BIENVENU a écrit : Idem mail 125
Mail 133				X													Mme Sandrine PETIT de Soisy-sous-Montmorency a écrit : On n'a pas besoin de bitumer plus. Pour le climat, la pollution, les allergies, les nappes phréatiques, les animaux (écureuils, hérissons, oiseaux, etc.), etc. On a dans nos communes de belles coulées vertes, pour la faune, la flore et nous les promeneurs. Il faut les garder, surtout que de plus en plus d'immeubles et maisons côte à côte sont construits, après avoir défriché de grands jardins avec beaux arbres anciens, lots divisés et construits. Plus de bruit à mesure que les arbres et haies sont abattus... Moins d'ombre aussi en période chaude... Aussi, à Soisy-sous-Montmorency, il suffirait de revenir aux rues telles qu'il y a peu (sans sens interdits à tout va) pour retrouver plus de fluidité de trafic, car différents chemins de nouveau possibles.
Mail 134		X		X			X										Mme Véronique CUSNATI de Pontault-Combault a écrit : Idem mail 127. Arrêter les constructions d'immeubles ; Pontault est saturé.
Mail 135			X														Mme Ileana PALACINO de Deuil-sur-Barre a écrit : Idem mail 125
Mail 136			X														Mme Camille BREULEUX de Deuil-sur-Barre a écrit : Idem mail 125
Mail 137		X		X			X										Mme Martine de Pontault-Combault a écrit : Idem mail 127
Mail 138		X		X			X										M. Gerard DURIEZ de Pontault-Combault a écrit : Idem mail 127
Mail 139							X	X									M. Cédric TONSO a écrit : J'ai les avis suivants à formuler : 1. Rythme ZAN : les -20% successifs en 2030 et 2040 sont insuffisants. En effet : - l'effort restant après 2040 pour atteindre zéro ZAN est trop élevé, - cet effort est reporté sur d'autres responsables qui n'existent pas encore. Personne ne garantit donc qu'il sera atteint. - pour limiter le réchauffement climatique il convient tout de suite de prendre les mesures nécessaires. Sans attendre. Le CO2 que nous produisons en excès ne peut aujourd'hui être absorbé que par les puits de carbone naturels que sont les végétaux. 2. Urbanisation : j'ai vu qu'il est prévu d'augmenter la population de 13%. Pour quoi faire ? Ce sera au détriment de la ruralité qui souffre, en particulier, déjà du manque prévisible d'agriculteurs. Il est nécessaire de retenir qu'ils nous assurent un besoin essentiel : avoir à manger. Ce sera encore un accroissement des besoins de transports et d'infrastructures associées. Ceci accentue le dérèglement climatique.
Mail 140			X														Mme Virginie DIAZ de Paris a écrit : Idem mail 125
Mail 141			X														M. Pascal JOSSELIN de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 125

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 142			X														M. Rénaldo FERNANDEZ de Drancy a écrit : Idem mail 14
Mail 143			X														Mme Caroline MORISSET de Montmorency a écrit : Idem mail 125
Mail 144			X														M. Jérôme GODARD d'Athis-Mons a écrit : Opposition au pont Vigneux sur Seine Athis Mons. Nous sommes formellement opposés au franchissement de la Seine entre Vigneux sur Seine et Athis Mons. Ce projet est une aberration
Mail 145			X														Mme Anne-Marie NGO-VAN DO a écrit : Je fais suite au projet de construction sur la D354 qui relie Lésigny à Ozoir la Ferrière.
Mail 146			X					X		X				X			Mme De Boves de Férolles-Attilly a écrit : Demande-la NON MODIFICATION du SDRIF-E pour la zone d'Ozoir afin de protéger l'environnement et tous ceux qui vivent dans cette zone. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre de la loi en entraînant l'artificialisation des dizaines d'hectares de terres cultivables, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Elle précise, les rédacteurs du projet prétendent que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux. Ceci est facilement vérifiable. Construire sur ces terres porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune locale. Cela serait source de nuisances pour tous leurs habitants qui utilisent quotidiennement la route Départementale 354, sans autre alternative. Cette voie unique est déjà embouteillée durant plusieurs heures matin et soir. Les zones industrielles toutes proches à Pontault et Gretz et Tourman, ne sont pas exploitées au maximum de leurs potentiel. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir a été créée pour rapprocher les résidences proches de la D354 de la ville, de façon écologique et respectueuse de l'environnement. Le projet de construction de 1500 habitations et d'une zone industrielle à l'entrée d'Ozoir la Ferrière est en totale contradiction face à cet investissement récent. Enfin elle pose la question : Suite au passé peu éthique de certains élus de cette région, les citoyens sont en droit de se poser la question du retour des malversations et des intérêts personnels primant sur l'intérêt collectif. (Note de la commission, voir la demande de la Communauté de Communes : observations des PPA page 607)
Mail 147																	Doublon mail 146
Mail 148			X						X								M. Jean NATALE a écrit : Opposé au projet d'extension du BIP qui aggraverait la pollution dans les communes proches de Soisy, Grosly, Sarcelles en augmentant la circulation de façon importante. Le trafic de l'aéroport de Roissy étant déjà énorme, cette pollution viendrait aggraver la situation.
Mail 149			X						X								Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au projet d'extension du BIP, qui vient aggraver la pollution de l'aéroport de Roissy.
Mail 150			X				X										M. Michel Lambinet de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au projet d'extension du BIP Projet d'une autre époque. Pollution sonore intolérable. Serait à la limite tolérable si entièrement souterrain sur la commune de Deuil. Mais l'argent public serait mieux dépensé en construisant des parkings suffisants près des gares SNCF ou RER.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 151			X		X								X	X			M. et Mme NGO VAN de Férolles-Attilly ont écrit : Riverains et opposés au projet de construction du Maire d'Ozoir-la-Ferrière. Il souligne l'impact de nouveaux habitants sur la D354 dont sont riverains trois établissements scolaires. Il rappelle qu'en cas d'aléas sur la Francilienne, le trafic se déporte sur cette D354. Il rappelle que les champs sont toujours cultivés et ce depuis plusieurs décennies et sont non constructibles. Enfin il s'inquiète de la destruction possible du Ru de la Ménagerie qui longe la D 354 et traverse les champs concernés ce qui aurait un impact sur la biodiversité.
Mail 152			X														Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au BIP
Mail 153			X														M. Patrice Bauquaire de Drancy a écrit : Souhaite que la de métro ligne 7 soit prolongé jusqu'au centre de la ville de Drancy.
Mail 154			X				X										M. Franck Llorca de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au projet BIP car il est inutile, détruit des espaces verts va émettre du CO2 et polluer.
Mail 155			X														Mme Pascale Fischer de Montmorency a écrit : Opposée au BIP sauf s'il était en tunnel
Mail 156			X				X										Mme Levana Maffli de Deuil-la-Barre a écrit : Opposée au BIP
Mail 157			X														Mme Thérèse Martin de Groslay a écrit : Opposée au BIP
Mail 158		X	X	X	X												M. Alain Bercovici de Pont-Combault a écrit : Tout à fait opposé au développement de l'urbanisme dans ma ville de Pontault Combault dans la mesure où il manque de médecins, où il y a des difficultés de circulation importantes, des accès difficiles par A 104, des espaces verts qui n'ont pas suivi les constructions.
Mail 159			X				X										M. Claude Dupré d'Athis-Mons a écrit : Opposé au pont reliant Vigneux-sur-Seine à Athis-Mons qui accentuera la dégradation du confort de vie des habitants.
Mail 160			X				X										M. Dany Ponchon d'Athis-Mons a écrit : Opposé au pont reliant Vigneux-sur-Seine à Athis-Mons les réseaux routiers étant saturés.
Mail 161			X				X	X									M. Gilles Prigent de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au BIP
Mail 162			X				X										Mme. Aude Allain de Oliveira de Deuil-la-Barre a écrit : Opposée au BIP
Mail 163																	ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT a écrit : Observation avec pièce jointe incorrecte. Demande de nouvelle observation avec la bonne pièce jointe.
Mail 164			X				X										M. Thierry Boyer de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au BIP qui va enfermer la ville entre A15, A1 et BIP, artificialiser les sols et dégrader le cadre de vie.
Mail 165			X		X		X										M. Daniel Martin d'Athis-Mons a écrit : Opposé au projet de création du pont autoroutier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine sur une zone d'habitations. Cela détruirait des espaces verts nécessaires face au réchauffement climatique. Préserver des zones naturelles est devenu une nécessité dans ces zones où le tissu urbain est déjà suffisamment dense.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 166			X														Anonyme Marc de Deuil-La-Barre a écrit : NON au BIP Non écologique
Mail 167			X		X												Anonyme de Groslay a écrit : Contre le BIP Développer les transports en commun dans ma commune et environ Groslay, Deuil, Montmorency. Développer les espaces verts. Je trouve que nous sommes un peu abandonnés par le grand Paris pour les transports en commun
Mail 168		X		X	X		X										Anonyme de Pontault Combault a écrit : Je ne valide absolument pas ce dossier. La demande de construire encore 3000 logements à Pontault n'est ni écologique, ni raisonnable car nous manquons déjà d'infrastructures, notre système d'assainissement est sous dimensionné. Quant aux transports ils saturent côté RER ainsi que côté routier avec La N104 constamment bouchonné. Pontault-Combault a besoin de retrouver du calme, des espaces verts insuffisants, nous polluons encore trop malgré les mesures prises. Stop aux constructions en masse anti écologique.
Mail 169		X		X		X	X					X					Mme MAITRE de Bussy Saint Georges a écrit : Je souhaite par la présente attirer votre attention sur la zone de la Croix Blanche, située sur le territoire de Bussy-Saint-Georges. Cette zone, véritable poumon vert, est un corridor écologique permettant le déplacement de la faune et la flore du sud vers le nord. Sa préservation est essentielle pour maintenir la biodiversité dans notre département. Or, l'implantation d'une zone d'activité économique dans cet espace naturel constituerait une menace directe à cet équilibre fragile. De très nombreux promeneurs, issus de toutes les villes limitrophes, vont quotidiennement dans cette vallée. Ce poumon vert sauvage, fait de verdure, d'étangs et de rivières est particulièrement apprécié localement car elle permet de s'évader un peu de nos villes nouvelles. En fait, cela fait 20 ans qu'un projet de route et d'activités économiques sur ce secteur est discuté régulièrement. Par ailleurs, il est important de souligner que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marne-et-Gondoire vise désormais à préserver en zone naturelle ce secteur en renonçant à la ZAE Croix Blanche. Il paraît donc essentiel que le SDRIF-E s'inscrive dans la même logique que le SCoT. Les citoyens du territoire sont très attachés à cette zone est opposés à sa transformation en un autre usage. Ils l'ont fait savoir à plusieurs reprises via pétitions à chaque fois qu'un projet de "valorisation économique" est apparu. Enfin, l'aspect social de ce projet ne peut être négligé. Bussy-Saint-Georges, ville en pleine expansion, prévoit d'accueillir jusqu'à 50 000 habitants dans les années à venir. Cette croissance démographique, bien que positive, s'accompagne d'une pression accrue sur les espaces naturels et le cadre de vie des résidents. La réalisation d'une zone d'activité économique réduirait davantage l'espace vital disponible, exacerbant la tension sur les zones vertes, essentielles au bien-être des habitants. Il est à noter que l'ouest de notre territoire a déjà vu la disparition de 80 hectares au profit de la ZAC de la Rucherie, limitant ainsi l'expansion naturelle de la population vers l'est. Il est impératif de préserver ce qui reste de nos espaces naturels, pour garantir un environnement sain et accessible à tous.
Mail 170				X													Anonyme de Pontault Combault a écrit : (observation analogue à la précédente) Contre l'augmentation des logements dans notre ville alors même que les équipements sportifs par exemple et infrastructures de transports sont insuffisantes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 171		X	X														<p>Mme BRAZZINI d'Athis Mons a écrit : Résidant à Athis Mons, je m'oppose expressément au projet de franchissement de Seine routier entre Athis Mons et Vigneux. Ce projet est contraire aux impératifs de préservation des zones naturelles non artificialisées. Je suis favorable au prolongement de la ligne 18 et un arrêt supplémentaire à Morangis. L'arrivée du RER vélo est une double opportunité : renforcement du maillage des modes doux et contribution directe au projet de requalification des quais de Seine. Enfin, je m'oppose à l'identification de la gare d'Athis Mons comme site concerné par une démarche de densification, le tissu urbain y est déjà bien dense et la voirie non adaptée, notamment vers le quartier Mons, soumis au mouvement de terrain. En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma contribution et aux impératifs de transition écologique socialement justes.</p>
Mail 172			X														<p>M GAGNY de Montmorency a écrit : Refus de voir l'Ave du Parisis figurer au SDRIF-E Page 145 projet N° 26, aménagement de l'Avenue du Parisis - section Est. Je suis opposé à la construction de cette infrastructure routière pour nombres de raisons. \ -Ce projet, datant de 1939 a été relancé avec comme raison, fluidifier le trafic routier en vue des projets d'Europa City et du Dôme à Sarcelles. Ces 2 projets ayant été abandonnés, la nécessité de cette route est devenue inutile. (Voir pièces jointes) \ Près de 10.000 enfants sont scolarisés à proximité de cette Avenue, dont une majorité tout au bord. Ce serait les mettre leur santé et leurs capacités à apprendre sérieusement en danger que d'envisager la construction de cette route. (Voir pièces jointes) \ La section Est n'a aucune utilité sans le bouclage du projet jusqu'à Soisy/Montmorency. La liaison A1-D301 étant assurée par la N104 qui n'est pas saturée. Or les élus (sauf 1) et les habitants des communes de Soisy, Montmorency, Deuil la Barre et Groslay ont exprimé depuis des décennies leur refus de cette voie rapide inutile, couteuse et destructrice de la nature existante. \ Dans le cadre des impératifs environnementaux d'aujourd'hui, il est impensable d'imaginer l'artificialisation de près de 100ha de nature actuellement préservée et le développement débridé du trafic routier. \ Le Conseil Départemental, a beaucoup communiqué sur la toute récente renaturation du Petit Rosne à Ezanville. Cette infrastructure détruirait ce travail de renaturation à 3/4 kilomètres en aval. Comment voulez-vous que les citoyens que nous sommes aient confiance dans les élus ? (Voir pièces jointes) \ L'accès à l'A15 est particulièrement difficile le matin, avec l'apport d'un trafic supplémentaire vous ne feriez qu'aggraver cette situation. Si les habitants du sud du Val d'Oise ont besoin de circuler d'Est en Ouest, ils ne sont pas demandeurs de plus de pollution et de circulation automobile. Un transport en commun, votre ligne 19 par exemple, à condition de prévoir des parkings près des gares, répondra plus à leurs attentes et permettra de préserver leur cadre de vie ainsi que la qualité de l'air dans ce secteur. Ne serait-il pas intéressant et novateur d'envisager l'utilisation de cette nouvelle ligne 19 pour du fret ? Ceci aurait l'avantage de fluidifier le trafic par la réduction du nombre de camions et camionnettes, tout en réduisant un tant soit</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	peu la pollution qu'ils génèrent. En effet l'Avenue du Parisis est bordée à l'Est par les pôles logistiques de Roissy/Garonor et Le Bourget et à l'Ouest par Gennevilliers/Nanterre et La Défense. Concernant les nuisances, il serait bienvenu que la Région participe aussi à la lutte de nos associations contre les nuisances occasionnées par Roissy CDG dont la croissance débridée à de lourdes conséquences sur la santé des personnes survolées. Sans détruire l'existant, la Région pourrait à minima soutenir les demandes de plafonnement ainsi qu'un couvre-feu nocturne 3 Pièces jointes
Mail 173			X														M SAIDOU de Drancy a écrit : Je souhaite que le projet de prolongement de la ligne 7 jusqu'à l'hôtel de Ville de Drancy.
Mail 174				X				X	X								Anonyme d'Athis Mons a écrit : Pont entre Athis Mons et Vigneux Bonjour Habitant Athis-Mons, je vous envoie mon désaccord sur le projet de construction du pont sur la Seine entre Vigneux et Athis-Mons. Gardons un peu de verdure tant que nous en avons et arrêtons le béton.
Mail 175		X			X		X	X									M ROULON de Bussy Saint Georges a écrit : Sur le territoire de Bussy-Saint-Georges se trouve la zone de la Croix Blanche qui est une zone verte jouxtant la vallée de la Brosse. Elle permet la circulation des animaux du Sud vers le Nord et vice-versa ainsi que de la flore qui se disséminent par le biais des animaux. En tant que promeneur régulier, je considère qu'elle fait partie intégrante de la vallée de la Brosse et que son positionnement est inestimable temps écologiquement que pour le paysage qu'elle permet de préserver. Transformer cette zone pour la rendre urbanisable nuira irrémédiablement au cadre de vie dans ce secteur ainsi qu'à la biodiversité. La vallée de la Brosse fait déjà l'objet d'attentions et d'actions spécifiques en particulier de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire : réfection des chemins de randonnée, réimplantation de haies... tout ceci permettant une cohabitation efficace entre humain, flore et faune. A ce titre il me semble indispensable de rattacher la zone de la Croix Blanche à la vallée de la Brosse et de la protéger de toute urbanisation. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marne-et-Gondoire vise désormais à préserver en zone naturelle ce secteur en renonçant à la ZAE Croix Blanche. Il me paraît indispensable que le SDRIF-E soit compatible au SCoT. Bussy-Saint-Georges, ville en plein développement (opération d'intérêt national immobilière en particulier gérée par EPA Marne / EPA France) prévoit d'accueillir jusqu'à 50 000 habitants dans les années à venir. Cette augmentation de population s'accompagne d'une pression sur les espaces naturels et le cadre de vie des habitants. L'urbanisation de la Croix Blanche réduirait l'espace disponible pour la détente et la santé des habitants. Le territoire de Bussy-Saint-Georges voit déjà arriver à l'ouest la ZAC de la Rucherie et la disparition de 80 hectares de terres agricoles qui étaient connectées à la forêt de Ferrières. Il est vital de préserver et augmenter les espaces naturels restants pour garantir un environnement sain et accessible à tous.
Mail 176							X								X		Mme CANAPLE de Deuil la Barre a écrit : Je suis totalement opposée au BIP. Alors qu'on nous demande, à juste raison de faire des efforts, l'extension du BIP contribuerait à dénaturer un peu plus Deuil-la-Barre et à augmenter le bruit, la pollution et le réchauffement climatique. Aberrant !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 177			X				X										Anonyme de Deuil la Barre a écrit : Projet de bop à Deuil la barre Déjà très impactée par les nuisances aériennes, il parait absolument irresponsable d'envisager un tel projet. Une prise de conscience est indispensable afin de préserver notre environnement.
Mail 178		X		X													Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose vivement à la création de 3000 nouveaux logements d'ici 2040 à Pontault-Combault. Les équipements et les infrastructures routières et de transports sont déjà insuffisants.
Mail 179		X		X													Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Idem 178 Je m'oppose vivement à la création de 3000 nouveaux logements d'ici 2040 à Pontault-Combault. Les équipements et les infrastructures routières et de transports sont déjà insuffisants
Mail 180				X													Mme ROBERT de Pontault-Combault a écrit : Contre l'augmentation du nombre de logements de 17 % dès 2024 sur ma commune déjà très urbanisée (Pontault-Combault). De 8000 habitants dans les années 1970 nous sommes maintenant à 38000 habitants ce qui pose de gros problèmes de circulation et de stationnement, la ville n'est pas conçue pour autant d'habitants. Je n'ose pas imaginer les conséquences de 17 % de plus
Mail 181			X														Anonyme d'Athis-Mons a écrit Opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons J'habite à la Pleine Basse à Athis-Mons. J'exprime mon opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons proposé dans le SDRIF-E. Ce projet modifie négativement notre cadre de vie, l'écosystème et le paysage.
Mail 182			X														Anonyme d'Athis-Mons a écrit : idem 181 Opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons J'habite à la Pleine Basse à Athis-Mons. J'exprime mon opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons proposé dans le SDRIF-E. Ce projet modifie négativement notre cadre de vie, l'écosystème et le paysage.
Mail 183		X						X				X		X			M PIKETTY d'Emerainville a écrit : ZAN : donner crédibilité au SDRIF.E Parmi principaux gages de crédibilité du SDRIF.E, sera la concrétisation du principe ZAN, dans la pratique courante du SDRIF.E. Car c'est bien mal parti : le présent dossier d'enquête consacre document spécifique au volet ZAN, où ne s'expose que dérogation de première classe à ce principe ZAN, à savoir les PENE (Projets Envergure Nationale ou Européenne). Ces PENE incluent tous les projets les plus artificialisateurs de la région, objets de contestations multiples par les associations et citoyens d'île de France. Projets qui, avant même que le SDRIF.E ne soit approuvé, compromettent gravement le SRCE (Schéma Régional Cohérence Ecologique) , en artificialisant les corridors écologiques ou TVB (Trames Vertes et Bleues) du SRCE, qui lui est pourtant en vigueur. Quelques exemples, rien que dans proche voisinage de Emerainville, la Commune où j'habite : ZACs du parc d'activités de la Rucherie, Paris-Est, de la haute maison, des Hauts de Nesles, ... : tous les corridors écologiques SRCE sont urbanisés ou en passe de l'être par ces projets PENE. Fait pire le projet SDRIF.E tel qu'il est présenté par cette enquête, car c'est lui qui attribue ce nouveau caractère PENE à ces projets. Ce faisant, le SDRIF.E consacre la perte sèche, oui sèche, des ENAF (Espaces Naturels Agricoles ou Forestiers) que ces projets artificialisent.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>Il convient donc de renverser la vapeur : le SDRIF.E doit instituer concrétisation du principe ZAN dans la pratique courante ; à défaut c'est lui soustraire crédibilité.</p> <p>Proposition de pratique courante à instituer par le SDRIF : l'optimisation foncière, concrétisée par l'obligation, affectée à tout projet urbain, de réutiliser en priorité des espaces urbanisés abandonnés ou qui périssent (friches industrielles par exemple).</p> <p>La propriété privée de ces espaces ne peut aucunement constituer obstacle ; la procédure DUP (expropriation pour utilité publique) est faite pour servir intelligemment les intérêts collectifs supérieurs que sont la sobriété, gestion économe du sol (= réutilisation), préservation de la biodiversité, et respecter le principe ZAN !</p> <p>Les Pouvoirs Publics n'hésitent pas à utiliser ce Droit d'expropriation chaque fois que cela les arrange. Ce sont des ENAF qui sont ciblés par ce Droit, presque exclusivement ; mais rien n'empêche le SDRIF.E à formaliser ce droit en ciblant espaces urbanisés abandonnés ou périssant.</p> <p>Le fait que jusqu'à présent ce Droit d'expropriation cible surtout des ENAF, et non des espaces urbanisés, tient simplement au handicap éhonté dont sont abusivement affublés les ENAF : valeur vénale, évidemment plus économique que valeur de tout espace urbanisé.</p> <p>Ce handicap éhonté évacue immédiatement l'optimisation foncière, puisque le moindre coût est déterminant => valeur vénale affublée court-circuite l'optimisation foncière.</p> <p>Ce handicap éhonté trompe, car est hautement dépréciée la vraie valeur des ENAF, égard à la connaissance actuelle, mais non future, c.à.d. connaissance forcément réductrice de la valeur naturelle de ces espaces, connaissance qui ne peut scientifiquement prétendre être ni parfaitement exhaustive, ni totalement mesurable, encore moins parfaitement chiffrable en euros. Cette connaissance conserve sa part d'incertitudes, requérant de rester précautionneux égard à la richesse méconnue de ces espaces naturels. La dynamique du vivant intrinsèque aux ENAF est totalement exclue de leur évaluation.</p> <p>Le principe de précaution constitutionnel est aussi abusivement évacué par ce handicap éhonté.</p> <p>=> Le SDRIF.E doit instituer coefficient multiplicateur de 40 ou 50 à la valeur vénale ENAF pour toute l'île de France, coefficient multiplicateur suffisant, rendant systématiquement plus économique la recherche de l'optimisation foncière.</p> <p>La consommation d'ENAF pour servir tout projet urbain en île de France ne peut ainsi intervenir que s'il est démontré, de manière crédible, qu'il n'existe pas d'espace urbanisé réutilisable ; cela veut dire que le dossier projet urbain inclut l'examen des espaces réutilisables à proximité, et l'explication claire qu'ils ne peuvent convenir.</p> <p>Voilà concrétisation du principe ZAN dans la pratique courante du SDRIF.E, cohérente avec le principe de précaution constitutionnel.</p>
Mail 184		X	X	X													<p>M Carol HUBER-RIZZI d'Ozoir la Ferrière a écrit :</p> <p>Ozoir veut modifier le SDRIF-E, surtout pas !</p> <p>Je réponds dans le cadre de l'enquête d'utilité publique, parce que je suis catastrophée par le projet d'aménagement porté par Ozoir la Ferrière concernant la construction de 1,500 logements et la création d'une zone industrielle autour de la route départementale 354 sur les terres agricoles.</p> <p>Voici mes raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tranquillité pour laquelle je suis venue il y a plus de 30 ans, va disparaître- la circulation actuelle sur la Départementale 354 est déjà saturée aux heures de pointe- infrastructure est déjà insuffisante concernant le parking RER E, dans les voies commerçantes, écoles, médecins, etc.- en tant que Lésignienne, tout ce qui a déjà été fait comme la voie douce, réaménagement des pistes cyclables, etc. va être anéanti.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Personnellement je ne veux pas quitter Lésigny et demande que le SDRIF-E reste comme il a été défini à ce jour, et que ce projet soit rejeté ! En vous remerciant pour votre soutien et votre vigilance.
Mail 185			X														<p>M LE ROUX de Franconville a écrit : Mieux structurer les lignes de bus en grande couronne §5.1 p136 Poursuivre le déploiement des transports en commun structurants Beaucoup de lignes de bus réalisent des circuits courts internes à une seule municipalité, alors qu'à l'inverse, les grands pôles (gares, centres-villes, zones commerciales) ne sont pas reliés entre eux. Il est nécessaire de refondre / repenser le réseau de lignes de bus à l'échelle de la région pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux relier les gares de différentes lignes de train entre elles avec par exemple des lignes express circulaires autour de Paris (ex : Sartrouville - Herblay - Franconville - St leu la forêt - Domont...) - Mieux relier les villes limitrophes entre elles pour ne pas avoir à prendre la voiture pour faire 5 km avec par exemple des boucles desservant l'ensemble d'une communauté d'agglomération - Faciliter et développer les lignes de bus inter départementales (ex : la mise en place de la ligne de bus 55 entre Saint Ouen l'Aumône liesse et Conflans Ste Honorine a mis plusieurs années pour formalités administratives !) - Mieux synchroniser les horaires des bus sur les horaires de trains aux interconnexions (Ex : gare RER d'Orsay Ville, le soir ; les bus attendent 20 min le soir, mais quand le RER arrive en gare, les bus démarrent et partent à vide ou presque) - Compléter le réseau en étoile centré sur Paris des lignes de train et RER (et de leurs branches) par des lignes de bus express transverses et circulaires en grande couronne, permettant de former un maillage efficace (beaucoup de lignes de bus départementales jouent ce rôle, comme le 95-18, mais de manière trop limitée) <p>Alors que le grand Paris express concerne principalement la petite couronne, il serait dommage de ne pas saisir l'opportunité du SDRIF-E pour mener ce chantier régional d'interconnexion également en grande couronne avec un réseau de bus express totalement repensé. Cela s'inscrirait parfaitement dans la volonté de développer le polycentrisme de la région, de faciliter les parcours de vie et de protéger l'environnement en réduisant les recours à la voiture personnelle.</p> <p>Les prolongement et création de lignes de tram-train (T4, T11 et T13), ainsi que la construction du M18 du GPE vont dans ce sens, mais resteront insuffisants vis à vis des besoins des franciliennes vivant et/ou travaillant en grande couronne.</p> <p>Enfin, un tel chantier de structuration de lignes de bus ne semble pas onéreux car ne nécessite pas la construction d'infrastructures lourdes.</p>
Mail 186			X				X										<p>Anonyme d'Athis-Mons a écrit : Opposition à la construction du pont d'Athis Mons Construction du pont nuisible pour l'environnement. Nuisance sonore, pollution accrue. Paysage défigurés. Beaucoup trop de nuisance par rapport aux bénéfices apportés</p>
Mail 187			X														<p>Mme CORNIETI de Montmorency a écrit : Mes observations à l'encontre du projet BIP sont les suivantes : -Projet datant de 1939 inadapté aux problématiques environnementales d'aujourd'hui. -Projet écocide, destructeur de l'environnement.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	-Portion Est, relancée en 2012 pour gérer un trafic supplémentaire occasionné par 2 grands projets abandonnés depuis (Europacity et le Dôme). -Destruction d'espaces naturels et de biodiversité
Mail 188			X														<u>M HENRY de Montmorency a écrit :</u> Opposition au projet de prolongation Projet datant de 1939 inadapté aux problématiques environnementales d'aujourd'hui. -Projet écocide, destructeur de l'environnement. -Portion Est, relancée en 2012 pour gérer un trafic supplémentaire occasionné par 2 grands projets abandonnés depuis (Europacity et le Dôme). -Atteinte inacceptable à la vie de 10.000 enfants scolarisés à proximité de cette voie rapide. -Destruction d'espaces naturels et de biodiversité
Mail 189			X					X									<u>Anonyme de Deuil la Barre a écrit :</u> Non au BIP Il faut garder la zone dans son état naturel pour assurer la biodiversité, la qualité de l'air et limiter l'usage de la voiture. Pour aller à l'aéroport, il y a déjà le tram et le RER.
Mail 190		X	X				X										<u>Anonyme de Pontault Combault a écrit :</u> J'ai pris note du projet du SDRIF-E et de l'impact que cela aura sur ma ville de Pontault-Combault. Augmenter la densité des villes moyennes nuit au bien être des habitants, à leur sécurité et à la biodiversité. Il existe déjà suffisamment de logements vides, non utilisés, ou bureaux dans la petite couronne et Paris avant de « peupler » à outrance les départements plus éloignés !!! Nous souffrons déjà du manque de moyens de transport alloués par la région pour le franciliens des zones au-delà de 5 malgré des tarifs en hausse constante et en plus la région veut baisser notre qualité de vie ??? Trop de bâtiment, moins d'animaux (hormis les rats qui augmentent !!!). Nous ne voyons déjà plus de hérons à cause du précédent schéma directeur. STOP à l'invasion ! Je suis contre ce projet qui vise à transformer la Seine et Marne en deuxième banlieue alors que nous avons fait le choix de s'excentrer pour trouver la campagne en contrepartie de temps de trajet plus long. Vous souhaitant d'échouer dans votre projet,
Mail 191			X														<u>Mme GOUHIER de Deuil la Barre a écrit :</u> Je suis opposée à la fin de la réalisation du BIP, car cela coûte cher que le bilan carbone de ce projet n'est pas cohérent avec les objectifs environnementaux européens, nationaux, départementaux et municipaux. Ce projet est issu d'une idée qui date de quarante ans, les préoccupations actuelles de la population ne sont plus les mêmes il faut donc en tenir compte.
Mail 192		X						X						X			<u>Anonyme Virginie de Lésigny a écrit :</u> Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région.
Mail 193			X														<u>Mme ROUX de Deuil la Barre a écrit :</u> Opposition absolue à l'avenue du Paris à Deuil la Barre qui massacrerait le seul endroit encore préservé de Deuil la Barre. Michèle Roux

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 194		X		X													M MALÉJACQ d'Asnières sur Seine a écrit : Je suis contre l'orientation "anti-ghetto" qui plafonne à 30% les logements PLAI et PLUS. Il s'agit une fois de plus d'une atteinte au principe du logement social qui est attaqué à répétition ces dernières années. De nombreux EPT ainsi que les services de l'Etat se sont prononcés contre cette mesure car elle freinerait la production de logements sociaux alors même que nous sommes dans un contexte de crise de logements qui touche en premier lieu le public éligible par ces produits. En effet, d'après l'institut Paris Région, "72 % des ménages demandeurs franciliens déclarent des ressources leur permettant de prétendre à un logement très social (de type PLAI), tandis que 21 % déclarent des ressources leur permettant d'entrer dans un logement PLUS, 4 % dans un PLS et 3 % dans un PLI." La région IDF veut donc réduire les capacités des communes de répondre à cette demande vitale. Par ailleurs, le nom de cette mesure est proprement scandaleux. La nommer "anti-ghetto" n'est pas neutre, elle entraîne avec elle tout un imaginaire raciste. La présidente de région le prouve elle-même lorsqu'elle a voulu justifier ce plafond qui selon elle permettrait "d'éviter le communautarisme et éviter l'islamisme"(conseil de région de septembre 2023). Or, cette mesure reléguera surtout les catégories les plus pauvres plus loin de la capitale. Bon courage aux techniciens et techniciennes pour la suite du travail,
Mail 195			X														Anonyme Xavier d'Athis Mons a écrit : Je dis mon opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons proposé dans le SDRIF-E, il est nécessaire que les mobilités douces soient davantage financées et encouragées afin que des voies cyclables sécurisées soient réalisées plutôt que des routes et des autoroutes. Que les axes routiers existants soient déjà bien entretenus (propres, sécurisés) serait la première des priorités.
Mail 196		X						X						X			PARA JULIE a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. ^{SEP} Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle - SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. ^{SEP} Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région.
Mail 197		X		X													ANONYME : J'aimerais bloquer le projet de la fabrication de 1500 logements sociaux en Lésigny et Ozoir-la-Ferrière
Mail 198		X					X										M. DUPUY de Pontault-Combault a écrit : Les communes d'île de France sont déjà saturées en matière de population et n'ont pas de possibilité d'adaptation à une augmentation de leurs populations. Les moyens dont les communes disposent sont réduit par le désengagement de l'état et une augmentation de leur population sans augmentation des services publique (poste, police, écoles, crèches, hôpitaux) mènerai à une augmentation de l'insécurité et de la précarité.
Mail 199			X														SEBASTIEN de Deuil La Barre a écrit : Je soutiens la mairie de Deuil La Barre contre le projet de BIP selon les termes suivants : « Participez à L'ENQUÊTE PUBLIQUE du SDRIF-E et DITES NON AU BIP ! La Ville de Deuil-La Barre maintient son opposition à l'avenue du Parisis et sa volonté de voir émerger une alternative à ce projet routier sous la forme d'une Coulée Verte, telle que prévue dans le projet initialement formulé par la Région

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 200			X														Île-de-France. M. GILARD de Deuil-la-Barre a écrit . Je suis contre le projet du bip c'est une aberration elle va faire exproprier des gens détruire des maisons et créer des nuisances sonores pour les gens autour sans compter la pollution. Le passage sur deuil et montmorency est pour moi à ce jour obsolète. Tout ce qu'il va falloir détruire et les années de travaux nécessaire pour ce projet. Il aurait dû être enterré pour passer sous Montmorency et Deuil ainsi que Groslay
Mail 201			X														M. VIAUD de Deuil-la-Barre a écrit : La réalisation du BIP va-t-elle de pair avec la fermeture du PN4 ? En effet, la fermeture du PN4 qui est indispensable par ailleurs va engendrer un surplus de circulation, RUE DU MOUTIER, ROUTE DE SAINT DENIS, CARREFOUR DES TROIS COMMUNES ? Une étude de cet impact serait nécessaire, le BIP serait alors bien utile pour désengorger la ville de Deuil. Je sais que rajouter des routes à des routes n'est pas la solution, limitons, la voiture, le béton etc... Mais avant de prendre une décision, venez voir ces différentes voies de circulation le matin particulièrement.
Mail 202			X				X										M. LAURIN de Deuil-la-Barre a écrit : Étant citoyen de la région Ile de France habitant à Deuil La Barre je vous adresse mon étonnement de voir inscrit le projet de l'avenue du Parisis section Est (autrement appelé BIP) à la page 145 point n° 26. En effet vous prônez l'amélioration de la mobilité des franciliens grâce à des "modes de transports décarbonés et de proximité". Actuellement salarié d'une entreprise dans les Yvelines j'ai plus de 80 kms aller et retour par jour pour me rendre à mon travail en privilégiant l'A15 et l'A86 et le tunnel Rueil Malmaison - Vauclous puis A13. Dans votre projet de l'Avenue du Parisis vous prétendez désengorger le trafic routier localement avec l'arrivée d'une section Est. En fait c'est tout le contraire. Vous allez amener tout le trafic du BIP arrivant de l'A1 vers la section Est puis bientôt vers la section centre en direction de Soisy sous Montmorency. Donc une élévation du trafic va arriver dans nos quartiers de proximité alors que vous prétendez le contraire. De plus tous les matins je prenais la section ouest du BIP à Soisy sous Montmorency pour atteindre l'A15 : c'est un embouteillage permanent qui remonte jusqu'à Saint Gratien des voitures en attente de prendre l'A15. Donc tout le trafic de l'A1 avec la section Est puis la section Centre viendra faire augmenter les embouteillages pour prendre l'A15 peut-être jusqu'à Deuil La Barre bientôt. Au final vous prétendez décarboner l'Ile de France en rajoutant cette section alors que vous allez faire augmenter le trafic routier entre la section Est et la section Ouest. Toutes les agglomérations intermédiaires vont subir l'arrivée de nouveaux véhicules et camions. Enfin vous dépensez plusieurs millions d'euros d'étude de faisabilité pour un projet de la section Est puis la section entre l'Est et l'Ouest. Par contre prévoir de rendre souterrain la section entre l'Est et l'Ouest passant à Deuil La Barre et Montmorency ne vous intéresse pas à la manière du tunnel de l'A86 passant sous Versailles en souterrain entre Rueil Malmaison et Jouy en Josas. Vous prétextez que cela coûte trop cher. C'est un non-sens qui se décide avec notre argent à l'encontre des intérêts des habitants de l'Ile de France de la partie Nord. Vous ne devez pas accomplir la construction du projet de la section Est car cela va irrémédiablement arriver à la construction de la section Ouest vers le BIP actuel. Merci de respecter les habitants des quartiers bénéficiant encore d'un havre de parcelles vertes faites de nature, de "petits oiseaux" et de tranquillité pas encore trop submergés par les flots de véhicules de la région

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposées directement sur le registre électronique
																	parisienne entre Est et Ouest pour l'instant. Nous avons déjà les dérives de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Ne nous rajoutez pas une nouvelle dérive !
Mail 203			X														M. CUSNATI de Pontault-Combault a écrit : MAINTIEN DE LA PEREQUATION TARIFAIRE, les habitants de villes éloignées doivent pour voir aller dans la ville lumière pour travailler et en profiter. AUGMENTER LE MAILLAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ARRETER D ELARGIR LES AUTOROUTES (N104 NOTAMMENT) AUTOUR DE PARIS, dans 5 ans elles seront à nouveau saturées. Je le dis à chaque enquête, l'histoire me donne raison. IL Y AURA TOUJOURS DES VOITURES, personnes âgées, métiers avec gros matériel, ou pas de Transports en commun). Paris ne veut plus de nuisances automobiles ON PEUT LE COMPRENDRE, DANS CE CAS EXIGER DES PARKING AUX ABORD S DE PARIS, et des transports GRATUITS OU QUASI GRATUITS (aujourd'hui, compter 30 Euros pour 5 heures de parking).
Mail 204				X			X										M. CUSNATI de Pontault-Combault a écrit : VOUS PREVOYEZ + 3000 logements sur 15 ans à Pontault Combault 36 000 hbts à ce jour. Il y aura donc en 2040 + 12 000 hbts dans cette commune. Où ? (En dégageant les espaces vert ? et avec quelles infrastructures ?
Mail 205				X			X										M. HERVE de Pontault-Combault a écrit : Si le projet du Sdrif-e est réellement l'amélioration du cadre de vie de chaque Francilien alors il me paraît indispensable de renoncer à votre projet d'extension de 3000 logements sur Pontault-Combault. Cela reviendrait au contraire du but recherché pour les habitants de la ville. L'augmentation constante de la population ces vingt dernières années a déjà largement détérioré les conditions de vie sur la commune : transports, circulation, équipements ...
Mail 206				X			X										M. ROBERT de Pontault-Combault a écrit : Rajouter des logements dans une villes qui a déjà de nombreux problèmes de circulations, de stationnements, de transports, un manque d'espace vert ou encore d'offres médicales est pour moi d'une absurdité rare. Je m'oppose à votre projet comme bon nombre de mes concitoyens Pontellois.
Mail 207																X	SCI AI Madone SCI LES c2SARDI7RES de NEUILLY sur SEINE et SARL 2B d'AIGREMONT ont écrit : Demandent de modifier les cartes du dossier pour faire apparaître la ZAC d'AIGREMONT et la définir comme tissu urbain d'activités à vocation économique. La contribution comporte une pièce jointe qui comprend Un courrier détaillant la demande, Un plan de zonage de la commune d'Aigremont qui situe les parcelles concernées Les modifications proposées sur les 3 cartes du dossier SDRIF.
Mail 208								X									M. PIKETTI d'Emerainville a écrit : ZAN : opportunité pour les Elus régionaux de se montrer exigeants D'après les Lois 2021.1104 & 2023.630, le principe ZAN n'interdit pas toute nouvelle artificialisation, mais conditionne celle-ci à renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés ; Tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu" . C'est exigence de l'Etat. Fort bien. Encore faut-il que l'Etat montre l'exemple. à défaut, ce n'est non seulement pas crédible, mais irrecevable : comment l'Etat exigerait des Collectivités Territoriales de respecter ce principe , alors qu'il s'en affranchit pour lui-même ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Cet auto affranchissement de l'Etat est parfaitement illustré par les PENE (Projets Envergure Nationale ou Européenne). Dès lors qu'est attendu au 21/02 prochain l'avis de la Présidente de Région et de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, avis exigé par l'article L1111.9.2 CGCT (Code Général Collectivités Territoriales), avis sur la liste exhaustive des PENE transmise par l'Etat le 21/12/2023, cet avis de la Présidente et de cette conférence, où les Elus Régionaux siègent en majorité, peut parfaitement conditionner son avis à ce que l'Etat fournisse à la Région proportion équivalente en espaces naturels ou renaturés que les espaces artificialisés par les PENE.
Mail 209			X				X										M. LARIN de Deuil-la-Barre a écrit : Idem à la contribution 202
Mail 210		X	X	X	X		X										Mme RAVARY de Cesson a écrit : Arrêter l'artificialisation des sols par les constructions diverses Augmenter la plantation d'arbres pour aider la régulation thermique des villes, l'oxygénation des villes, la biodiversité Planter des haies sur toutes les surfaces agricoles de l'île de France Récupérer des surfaces agricoles pour le maraîchage Bio dans toute l'île de France Aider les particuliers à améliorer leur logement du point de vue énergétique Eviter l'éloignement des citoyens de leur lieux de travail en améliorant l'accès aux emplois de proximité Penser le "vivre ensemble", Contribuer aux actions sociales pour aider à ce vivre ensemble Instaurer dans toutes les villes la circulation à 30 à l'heure maximum pour intégrer la circulation des vélos et éviter des créations de pistes cyclables qui "bétonneraient encore les espaces" et qui sont toujours mal conçues donc non utilisées Poursuivre et adapter les réseaux de transports en commun inter communes et inter départements Création d'unités géothermiques dans différents quartiers des villes
Mail 211			X														M. MURAT de Deuil-la-Barre a écrit : En 2024, un projet tel que le BIP est tout simplement sans fondement. Nous devons construire d'autres formes de mobilité. Cette 2x2 voies viendraient détruire un espace composé de jardins, de sentiers forestiers...impacteraient négativement la biodiversité et la santé de milliers de personnes vivant dans le val d'Oise. Autoriser un tel projet serait une faute morale, politique...un anachronisme incompréhensible !
Mail 212			X														Mme BERNARD de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au projet de construction du Boulevard Intercommunal Habitant à Deuil La Barre, nous subissons déjà les nuisances et la pollution du trafic de l'aéroport de Roissy qui augmentent d'années en années, ce boulevard va encore nous rajouter plus de nuisances. Nous sommes contre
Mail 213		X	X														M. BRETON de Lésigny a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience
Mail 214								X									Mme VIRGINIE de Marolles-en-Brie a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle - SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 215			X														Mme ROSSI de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au BIP Je souhaite une alternative à ce projet routier sous la forme d'une coulée verte telle que prévue dans le projet initial de la Région Île de France.
Mail 216		X	X	X			X										Mme BLAVETTE de Pontault-Combault a écrit : Je suis entièrement favorable à 6 de vos enjeux, à savoir "Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité", "Lutter contre les émissions de CO2", "Renforcer l'attractivité du territoire francilien", "Développer l'économie circulaire", "Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires", "Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience". Par contre "Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité" est contradictoire ! Nos villes comme Pontault-Combault (et bien d'autres) ne sont plus adaptées pour accueillir autant de logements et d'habitants. Nous souffrons depuis plusieurs années des travaux incessants dans notre ville pour la construction d'appartements, toutes les maisons sont détruites pour être remplacées par des immeubles, nos routes principales sont constamment saturées (bouchons dès la sortie de la N104 et dans le centre-ville toute la journée), il n'y a plus de soleil ni d'arbres dans les rues principales (avec immeubles). Les infrastructures (loisirs, écoles, etc.) ne sont pas suffisantes. De plus, le RER E qui était déjà insuffisant et fragile (panne, retard, vieux trains, pas de chauffage ou pas de clim, etc.) avec une fréquence trop peu élevée (1 train toutes les 15 min pendant les heures de rush, toutes les 30 min pendant les heures "creuses" avec des tarifs de transports qui augmentent tous les ans !) ne permettra pas d'accueillir les nouveaux habitants ! Il faut augmenter la fréquence des trains ! La qualité de vie des habitants actuels se dégrade chaque année, nous n'en pouvons plus et aspirons à plus de verdure et moins de pollution, et la fin des constructions (ou alors travailler uniquement sur les zones industrielles délabrées ou à l'abandon pour améliorer

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	l'aspect de cette voie qu'est la N4 ! Empêchez également les projets de constructions de centres commerciaux : il y en a trop ! Carrefour Pontault Combault, les 4 chênes, Ormesson Pincevent ...
Mail 217			X														M.TIR de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le projet de construction du BIP ; Ce projet destructeur pour nos espaces verts, notre environnement est un projet dépassé. Il serait préférable de travailler sur des transports plus doux et collectifs qui permettraient d'éviter cette destruction de nos espaces naturels (métro, tramway, pistes cyclables...) Non à la création du BIP !
Mail 218			X														M. THOMSON de Drancy a écrit : Oui il faut le Métro 7 à Drancy. Témoin le 143.
Mail 219			X				X										Mme JANSEN de Deuil-la-Barre a écrit : Non au bip On veut respirer le bon air Pas de nuisance sonore La tranquillité Ne pas baisser le prix de nos maisons
Mail 220		X	X														M. CERF de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au projet du BIP (Avenue du Paris).
Mail 221			X	X													M.OLIVIER d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : A l'heure où l'on nous impose de rouler en voitures électriques et autres ZFE en tout genre et à être respectueux avec l'environnement. Ce projet de 1 500 logements dans une zone agricole en bordure de forêt est on ne peut plus irresponsable, d'autant que ces terres agricoles (en bordure de la RD 354) sont exploitées tout au long de l'année. Et si toutefois l'agriculture devait s'arrêter pour une quelconque raison, les possibilités ne manquent pas : https://terredeliens.org/#:~:text=Terre%20de%20Liens%20s%27appui,et%20le%20respect%20des%20sols Et à défaut, la possibilité de panneaux photovoltaïques pourrait être une alternative intéressante. Par ailleurs, ce projet de logements est complètement inadapté à cet environnement et à la typographie des lieux (zones sans cesse inondées, en lisière de forêt avec tous les animaux et lignes haute tension avec tout cela engendre sur la santé) Ce projet n'a surtout pas sa place. Enfin, départementale RD354 est constamment embouteillée, extrêmement dangereuse tandis que le tracé Ozoir/Lésigny/Férolles est incompatible avec une circulation déjà trop dense, au bord de l'implosion avec des poids lourds non autorisés qui empruntent cet itinéraire. Rajouter plusieurs milliers de véhicules sur cet axe serait contre-productif et inconscient en termes de sécurité routière. C'est donc avec la plus grande conviction et détermination que je vous demande de suivre la décision de la DRIF pour l'annulation de ce projet.
Mail 223			X														M. LABELLE de Drancy a écrit : Je vote pour l'arrivée du métro à la gare du Bourget et dans le centre de Drancy ce serait une chance pour tous les habitants de Drancy.
Mail 224		X	X														M. GAUCHER de Lésigny a écrit : Je suis résolument hostile à ce projet aberrant : pas d'infrastructures supplémentaires prévues, aggravation des conditions de circulation sur la route entre Lésigny et Ozoir (D354), nombre de logements élevé susceptible

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 225			X													X	d'engendrer une ghettoïsation du lieu, proximité de lignes haute tension. Mme GAGNY de Montmorency a écrit : Non au BIP, Ave du Paris Projet d'un autre temps, destructeur de notre environnement, mettant en danger la vie de nos enfants et petits-enfants, venant s'ajouter aux nuisances que nous subissons à cause de Roissy et contre lesquelles vous êtes incapable de nous protéger. Je refuse de voir l'Avenue du Paris figurer au SDRIF et demande l'abandon définitif du projet, l'arrêt des dépenses déjà excessives d'études et la proposition d'un projet alternatif préparé en collaboration avec les élus locaux et les associations qui luttent de longue date contre le BIP.
Mail 226			X	X	X	X		X		X				X			La FNE Ile-de-France a écrit : Contribution de FNE Île-de-France au projet SDRIF-E / Moins 50% de consommation d'ENAF en Île-de-France d'ici 2031, c'est nécessaire ... et c'est possible ! Lors de la conférence des parties (COP) Île-de-France de septembre 2020, la Région s'était engagée à tendre vers un territoire ZAN, ZEN et circulaire, des objectifs qui semblent justement identifiés au regard des défis environnementaux et climatiques. Néanmoins, alors que la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnemental parvient aujourd'hui à l'un de ses derniers temps forts, l'enquête publique, le document d'urbanisme, qui nous est présenté aujourd'hui, ne nous semble toujours pas à la hauteur des objectifs annoncés, notamment dans sa portée réglementaire. Rappelons que la région francilienne est de loin le territoire le plus artificialisé de France, à plus de 23% de sa surface, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Ce chiffre atteint les 90% dans la Métropole du Grand Paris. A ce titre, la Région Île-de-France se doit d'être exemplaire quant à l'élaboration de son plan d'aménagement pour les 15 prochaines années. En effet, au même titre que les autres régions françaises, l'Île-de-France est soumise à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici l'année 2050 fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, ainsi qu'à la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 fixant l'objectif de zéro perte nette de biodiversité. Ces deux lois enjoignent à réduire drastiquement l'artificialisation des terres pour éviter toute destruction d'espaces naturels. Contrairement aux autres régions dotées d'un SRADDET qui sont légalement contraintes de réduire par deux leur rythme d'artificialisation nette d'ici 2031, l'Île-de-France est laissée libre de choisir sa trajectoire. Nous pouvons ainsi nous attendre à ce que vous fixiez un objectif au moins tout aussi ambitieux que celui imposé aux autres régions de France métropolitaines, voire encore plus audacieux. A ce sujet, nous faisons le même constat que le CESER et l'Autorité Environnementale : avec un objectif de réduction de moins 20% tous les 10 ans, la version actuelle du SDRIF-Environnemental propose une trajectoire très clairement en deçà des attentes concernant l'avenir du territoire, notamment au regard des enjeux environnementaux et du bien-être de la population francilienne. Hormis le fait que cet objectif ne permet pas d'atteindre l'objectif ZAN pour 2050 imposé par la loi, elle concourt à aggraver la crise qui touche la biodiversité, limitant notre capacité à nous adapter au changement climatique. De fait, il est urgent et nécessaire que la Région Île-de-France prenne le pas et use de son exception pour se faire modèle de la protection des sols naturels, forestiers et agricoles, de la biodiversité, tout en promouvant une sobriété foncière et énergétique. Elle doit saisir l'opportunité de la révision du SDRIF-E pour défendre un objectif ZAN ambitieux dans son projet d'aménagement régional et permettre de les appliquer effectivement par la définition d'orientations réglementaires réellement prescriptives. C'est pourquoi, nous demandons à minima l'inscription dans le SDRIF-E de l'objectif de réduction de 50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031, par rapport à la décennie 2011-2021. Par des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>propositions d'ajouts, de modifications et de précisions des orientations réglementaires actuelles, notre contribution a pour vocation de montrer qu'il est possible d'atteindre cet objectif en Île-de-France pour la protection de la biodiversité, dans la perspective d'atteindre le ZAN en 2050, tout en répondant aux besoins présents et futurs des Franciliens et Franciliennes.</p> <p>Sommaire des propositions par orientations réglementaires :</p> <p>Pour une protection renforcée des ENAF et de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> •Sanctuariser les espaces naturels de la région •Sanctuariser davantage de terres agricoles •Limiter les exceptions à la préservation des espaces boisés et naturels •Imposer une étude agronomique des sols avant tout projet d'urbanisation •Cartographier les zones humides et les zones d'expansion de crues à préserver •Contraindre les documents d'urbanisme locaux à prévoir un zonage pluvial au sein de leur territoire •Imposer une meilleure différenciation des capacités d'extension urbaine selon les contextes locaux •Organiser et cartographier les actions de renaturation prioritaires •Fixer un objectif de désimperméabilisation •Proposer l'outil Carto végétation pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux <p>Pour une production de logements adaptée aux besoins et au bien-être des Franciliens</p> <ul style="list-style-type: none"> •Viser 100% de renouvellement urbain pour la production de logements •Encadrer le recours à la densification pour encourager les autres méthodes de renouvellement urbain •Encourager la réversibilité du bâti en permettant l'attribution du permis de construire sans affectation •Inciter les collectivités à encadrer la location touristique courte durée •Encourager (et non limiter) la production de logements sociaux •Conditionner la production de logements à un rééquilibrage habitat-emploi à l'échelle locale <p>Pour des zones économiques & logistiques sobres</p> <ul style="list-style-type: none"> •Conditionner l'implantation d'un entrepôt logistique à la desserte effective par voie ferrée ou fluviale •Prioriser l'implantation de nouvelles zones d'activités économiques en renouvellement urbain •Encadrer le développement et l'implantation des datacenters, limiter les impacts de leur consommation énergétique <p>Pour des transports décarbonés</p> <ul style="list-style-type: none"> •Abandonner le développement des axes routiers <p>Pour un aménagement de l'économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> •Cartographier les sites dédiés à l'économie circulaire •Rendre obligatoire l'usage prioritaire de matériaux recyclés <p>Pour une protection renforcée des ENAF et de la biodiversité</p> <p>Sanctuariser les espaces naturels protégés de la région. Dans un document de 115 pages, l'association développe les orientations exposées ci-dessus.</p>
Mail 227			X				X										<p>Mme GAGNY de Montmorency a écrit : Non au BIP, Ave du Parisis. Je refuse de voir ce projet d'un autre temps, destructeur de notre environnement et dangereux pour nos enfants et petits-enfants figurer au SDRIF. Nous sommes déjà très impactés par les nuisances de Roissy CDG contre lesquelles vous êtes incapable de nous protéger, ça suffit !</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Il faut arrêter toutes les études déjà entreprises inutilement avec notre argent et après avoir abandonné officiellement cette aberration, travailler avec les élus du secteur et les associations qui représentent les citoyens, sur un projet alternatif protégeant notre cadre de vie.
Mail 228			X			X											M. CARRACILLO de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le projet de BIP à Deuil La Barre. Je suis contre ce projet. Il y a déjà 3 boulevards circulaires autour de Paris, le périphérique, l'A86 et la 104. je suis d'avis qu'ils suffisent. Il faudrait plutôt envisager leur élargissement en termes de voies de circulation. la 104 avec 2*2 voies n'est pas adaptée à une métropole comme Paris, idem pour l'A86 et le périphérique. Plutôt que de créer de nouveaux axes routiers, élargissons plutôt ceux que nous avons déjà. Par ailleurs, il ne faudrait pas déplacer le trafic routier autour de Paris au prétexte que la mairie de Paris de veut plus voir de véhicules dans sa ville. Si le but est de soulager les axes routiers, développons et favorisons d'abord les transports en commun, évitons la circulation des poids lourds aux abords de la métropole. Et surtout décentralisons les activités économiques car la centralisation autour de Paris et intramuros génère tout ce trafic.
Mail 229			X														Une anonyme de Groslay a écrit : BIP Groslay et communes avoisinantes : Non à ce projet qui date de nos grands-parents et qui n'a pas lieu d'être à l'heure où on nous parle écologie, réchauffement climatique, pollution, dépression à cause du bruit dû aux avions alors non, ça suffit. Ce projet est totalement inutile. Svp, ça suffit. STOP, STOP, STOP !
Mail 230			X									X					Mme VIPRAY de Deuil-la-Barre a écrit : Je vous communique ma contribution pour la ville de Deuil la Barre : - Suppression du tronçon central de l'avenue du Parisis - Rétablissement de la liaison verte sur l'emprise de l'avenue du Parisis, telle qu'elle figurait sur le document avant arrêt - Prolongation de la coulée verte communale dans son axe nord-sud.
Mail 231		X			X				X								Un anonyme de Villennes-sur-Seine a écrit : Protection quartier Breteuil à Villennes sur Seine : L'urbanisation de villages comme Villennes doit avoir des gardes fous pour ne pas baisser la qualité de vie des habitants actuels. Créer des nouveaux quartiers de bâtiments alors qu'il n'y a que des maisons autour, c'est une aberration. Il faut trouver des solutions intermédiaires pour s'intégrer au paysage actuel. Le champ en face de la maternelle des Sables à Villennes est un exemple. Ce champ est encore une bouffée d'air pour les résidents et un sanctuaire de la biodiversité et un promoteur voudrait le changer pour des immeubles ? N'y a-t-il pas de solutions intermédiaires ? Laisser un passage pour les promeneurs et créer des maisons ? Il faut redonner le pouvoir aux mairies pour préserver au moins la biodiversité, au mieux la qualité de vie. Sinon, tout le monde partira en province !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	
Mail 232		X															<p>Un anonyme de Pontault-Combault a écrit :</p> <p>Densification de notre ville ; Je réside depuis 35 ans dans Pontault et je m'aperçois que les pavillons le long des axes principaux sont remplacés par des immeubles, ce qui amène une circulation difficile, un stationnement soumis à zone bleue et un surcroit de population et son lot d'incivilités : donc arrêté de construire, espace vert à la place</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	serait le bienvenu. De plus avant de continuer à construire il faudrait penser à restaurer les trottoirs et route dans certains lotissements excentrés qui sont souvent oubliés ; mais pas pour les impôts.
Mail 233		X					X										<u>M. CORDONNY de Villennes-sur-Seine a écrit :</u> Constructibilité terrain quartier Breteuil à Villennes sur Seine : Ces terrains sont aussi le lieu d'activités sportives et de promenades quotidiennes pour les familles de Villennes et du quartier de Breteuil, dans les champs qui sont traversés par quelques sentiers et le petit bois qui se trouve entre cet espace agricole et la rue de la côte. Il convient d'observer également que ce petit bois est le lieu d'habitation de nombreuses espèces de la faune locale, notamment des sangliers, des chevreuils qui viennent se réfugier l'hiver, mais aussi deux couples de buses variables, des geais et des pics-verts et des chouettes hulottes. Il n'est pas rare d'y croiser un renard de temps à autre. Il serait préjudiciable au quartier de Breteuil, mais aussi à toute la ville de Villennes sur Seine, de vouloir transformer ce lieu qui est parfois magique à certaines saisons par un nouvel espace bâtis qui n'aurait aucun sens commun. Par ailleurs, les infrastructures locales en termes de voirie et d'accueil scolaire ne sont pas dimensionnées pour recevoir de nouvelles habitations et nous n'avons pas besoin de commerces de proximité comme cela nous a été expliqué à plusieurs reprises par les promoteurs du projet. Je suis moi-même promoteur immobilier et je pense qu'un projet en cet endroit serait vraiment préjudiciable au quartier de Breteuil, mais aussi à Villennes sur Seine, qui milite depuis des années pour maintenir son cadre de vie. L'écologie dont nous parlons si souvent ne s'arrête pas au compost que chacun peut produire chez-soi, mais doit s'étendre à l'abandon de ces projets dégradants pour le cadre de vie des populations locales.
Mail 234			X														<u>Un anonyme de Pontault-Combault a écrit :</u> J'approuve la position du maire de Pontault-Combault quant au projet de la SDRIF-E.
Mail 235																	<u>M. CLEOPHAX a écrit :</u> Projet de B I P : Je ne suis absolument pas d'accord pour la réalisation de ce projet et souhaite m'y opposer.
Mail 236		X			X												<u>Un anonyme a écrit :</u> A la lumière du changement climatique et de la baisse notable de la biodiversité, il est urgent de préserver le patrimoine naturel exceptionnel que constituent les espaces boisés. Ils permettent une régulation des températures lors des canicules et sont des réservoirs de biodiversité. En ce sens l'OR 20 du schéma directeur est salutaire. Il permet de préserver une bande de 50m inconstructible autour des massifs de plus de 100ha. Notons que cette règle est déjà en vigueur avec le SDRIF actuel. Compte tenu des raisons précitées il aurait été plus logique d'élargir cette zone à 100m. La pression urbaine ne doit pas s'étendre au détriment de ses zones sensibles. Cela est parfois vecteur de danger (incendie de forêt par exemple).
Mail 237		X															<u>Mme GUIEAU de Jouy-en-Josas a écrit :</u> Ozoir la Ferrière : merci de ne pas modifier le SDRIF-E, refusez les modifications calamiteuses demandées par la CCPB La Communauté de Commune des Portes Briardes (CCPB) attaque par son insistance gênante le travail des équipes qui ont établi le SDRIF-E. La CCPB veut passer outre les lois en place pour urbaniser d'excellentes terres agricoles et créer une sorte de cauchemar pour tous les milliers de résidents utilisateurs de la Route Départementale 354. Le projet de béton et de CO2 de la CCPB n'a aucun intérêt public, au contraire il méprise totalement tous ceux qui habitent déjà au sud de la N4 dont il ne fait même pas mention. Ces milliers de gens existent bien, et sont là depuis des dizaines pour beaucoup comme l'est ma famille.



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Merci à la Commission qui conduit l'Enquête Publique de refuser l'intégralités des demandes que la CCPB veut faire passer pour modifier le SDRIF-E de manière tout à fait déraisonnable sur la commune d'Ozoir.
Mail 238			X														M. BEN JILAMI DE Drancy a écrit : Merci aux acteurs de soutien au projet de prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy. L'accès au réseau de transport par métro permettra une meilleure ouverture de la ville surtout avec les projets du quartier du Baillet et notre jeunesse dont la ville porte une action particulière.
Mail 239		X		X													Un anonyme d'Antony a écrit : Demande de densification du centre d'Antony où se trouvent tous les grands moyens de transport. Voilà plus d'une année que le PLU d'Antony est en discussion. Les concertations citoyennes ont été reportées par trois fois. Les dernières propositions sont très décevantes plus de 70 observations critiques ont été émises. Et pour cause, voilà une ville dont les deux tiers de la surface sont occupés par des zones pavillonnaires UD. Dans le centre-ville sont concentrés tous les grands moyens de transport : TRAMWAY n10, 3xRER, Le VAL, Le TVM, La gare routière d'AUTOBUS, les stations de TAXIS. Toutes ces stations sont noyées principalement dans des zones pavillonnaires UD dont les habitants sont peu utilisateurs de ces moyens de transport. Des zones entières sont classées UD alors qu'elles se situent sur de grands axes comme l'avenue du général De Gaulle. Les commodités, les écoles et les transports accessibles à pied, concerneraient davantage de jeunes couples. Des logements sociaux ont été proposés à la construction et refusés par la mairie. Ils ne correspondaient pas au PLU 6. Le gouvernement et la région ont demandé de densifier de telles zones. Elles sont propices à la construction de logements dont nous avons cruellement besoin. Merci de demander aux responsables de ces plans, d'élargir les zones UD en des zones de constructions plus importantes autour des grands axes et à 500/700 m de tous ces grands moyens de transport.
Mail 240			X														Un anonyme d'Athis-Mons a écrit : Cette contribution a pour objet d'exprimer mon opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons proposé par la SDRIF-E. Un tel projet est inconcevable si l'environnement et la préservation du cadre de vie des habitants sont pris en compte.
Mail 241			X				X	X									M. HERAIT de Montmorency a écrit : Nous sommes opposés au prolongement de la voie rapide "BIP" car : - il dénaturerait une zone encore protégée traversant de nombreux espaces verts - Il créerait de nombreuses nuisances sonores et de pollution atmosphérique - Il s'agit d'un projet d'un autre âge (initié en 1939), à une époque orientée vers le tout automobile. Le monde actuel essaie d'échapper à cette pression automobile et s'oriente dans bien des régions vers le développement de moyens de transport plus nombreux, moins polluants, et moins chers (pour inciter les usagers à abandonner les transports en automobile particulière). Nous aimerions voir notre région défendre de tels projets d'avenir, plutôt que de vouloir imposer un projet archaïque.
Mail 242			X				X										Un anonyme a écrit : Ozoir veut modifier le SDRIF-E, il ne faut pas le faire. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Je vous remercie et je vous encourage à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	surchargée et bouchée de longues heures matin et soir avec des répercussions sur la RN4 pour l'accès à Ozoir devenu très dangereux. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Je remercie la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 243			X					X									M. HORLAVILLE DE Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP, Je ne vois pas l'utilité d'un tel projet qui va provoquer une déforestation totalement inutile et qui un contre sens complet concernant l'artificialisation des sols, c'est n'importe quoi. Je suis pour un projet alternatif qui donne la priorité à une écologie verte du type coulée verte déjà évoquée mainte fois.
Mail 244			X	X			X	X									Mme GOZLAN d'Athis-Mons a écrit : Pont de franchissement de Seine routier entre Athis Mons et Vigneux sur Seine pour les raisons suivantes : - l'augmentation significative de la nuisance sonore, qui se rajoutera à celle de l'aéroport d'Orly - la pollution de l'air du fait de la circulation intense que cela induira, notamment les camions - le désastre écologique notamment sur le lieu préservé de la montagne de Mons - l'expropriation de certaines zones pavillonnaires - en bref ce serait transformer un territoire serein en enfer !!!
Mail 245						X											M. MUNIER de Paris (Délégué régional IDF de L'UNION TLF) a écrit : Dans un document joint, l'intéressé demande que soient apporter des modifications dans la rédaction de l'orientation réglementaire OR 100 en ce qui concerne les sites d'activités d'intérêt régional : « regroupant les zones et parcs d'activités dont l'activité dominante est industrielle, artisanale, commerciale tertiaire et logistique ou sans activité dominante (activité mixte) ». L'intéressé considère que la rédaction actuelle pourrait être sujette à interprétation quant à la possibilité d'accueillir sur ces zones indépendamment l'une de l'autre toutes les activités précédemment citées. Il propose donc deux autres rédactions possibles : - « les documents d'urbanisme doivent préserver ces sites prioritairement pour l'accueil des zones et parcs d'activités dont l'activité dominante est industrielle, artisanale, commerciale tertiaire ou logistique ou sans activité dominante (activité mixte) » - « Les documents d'urbanisme doivent préserver ces sites prioritairement pour l'accueil de zones et parcs d'activités dont l'activité dominante est industrielle. Les zones ou parcs d'activités dont l'activité dominante est artisanale, commerciale tertiaire ou logistique ou sans activité dominante (activité mixte) peuvent également y être prévus ».
Mail 246			X														Un anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Je vote en faveur de la prolongation du BIP sur la commune de Deuil la Barre.
Mail 247			X														M. KODAD de Deuil-la-Barre a écrit : Je vote en faveur du BIP, il faut désengorger les entrées et sorties de Deuil la Barre, c'est devenu un calvaire, je perds 20 minutes pour faire 50 mètres.
Mail 248		X		X			X									X	M. LANNOY de Deuil-la-Barre a écrit : Concernant le BIP, Je suis opposé à ce projet pour différentes raisons : - disparition de la colline de Deuil, de ses espaces verts, des petits chemins où il fait bon de se promener au printemps ou l'été,

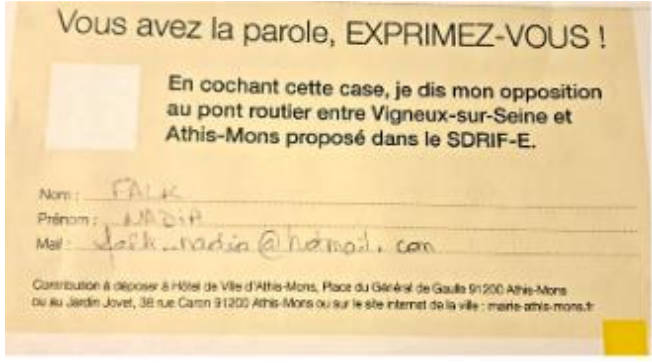
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<ul style="list-style-type: none"> - trafic très important de poids lourds, donc beaucoup de bruit, de CO2, de gaz de combustion, d'accidents ..., et problèmes de nouveaux risques dus au transport de matières dangereuses (produits chimiques, gazole, essence, gaz, gaz liquéfiés, etc..) pouvant provoquer des épandages, des dispersions dans l'atmosphère, des incendies, des explosions, - disparition de la vie animale (abeilles, oiseaux...), disparition des quelques espaces verts encore présents et probablement de végétaux, - bruits continus dus à la circulation, et avant cela bruits et gênes dus aux travaux, - progression de l'urbanisation. Je souhaiterais être informé sur quelques points : pourquoi construire une autoroute ? quels coûts et qui finance ? pourquoi ne pas remplacer l'autoroute par un métro ou par une voie ferrée (les inconvénients et les risques seraient moins importants) ?
Mail 249			X														<p><u>M. PITHOIS d'Arnouville a écrit :</u> Non à l'avenue du parisis (BIP). Depuis le début je suis contre ce projet destructeur de l'environnement acoustique atmosphérique et visuel pour tous et surtout les écoles immédiatement à proximité comme par exemple à Sarcelles et Garges-lès-Gonesse concernant la nouvelle école Victor Hugo. Cette avenue ne peut que ramener un trafic routier supplémentaire et important qui va à contre sens de la réduction nécessaire du nombre de véhicule sans régler les problèmes actuels des centres villes qui risque d'être aggravés voir augmentés par la saturation inévitable de cette voie.</p>
Mail 250		X	X												X		<p><u>Mme MANDYCHEV de Deuil-la-Barre a écrit :</u> Non au BIP, Les projets doivent aujourd'hui être tournés vers la préservation de l'environnement et répondre aux attentes de verdure. Une coulée verte sera beaucoup plus durable et s'inscrit dans une vision à long terme, en adéquation avec la lutte contre le réchauffement climatique et celui, en conséquence, de nos villes !!</p>
Mail 251		X		X													<p><u>Mme AMARD (Présidente de l'association de l'éco quartier CLAUSE BOIS BADEAU à Brétigny-sur-Orge) a écrit :</u> Depuis 2022, voire avant, nous questionnons la mairie et la SORGEM, aménageur de ce quartier de 42 ha afin d'avoir un tableau récapitulatif avec nom des immeubles, emplacements et nombre de logements pour ceux-ci, pour nous permettre d'accueillir les nouveaux habitants comme cela se faisait avant la création de notre association en 2018, au titre du collectif bois Badeau créée en 2016 qui faisait suite aux plaintes pour malfaçons liées à la conception des bâtiments. Depuis 2012, à ce jour, sont déjà construits au moins 1800 logements d'après les informations que nous glanons dans le journal municipal. Nous n'avons pas trouvé dans vos documents vos demandes pour notre commune. La mairie de Brétigny commence une révision du PLU. Nous avons profité lors de la 1ère réunion d'information aux riverains pour rappeler cette demande. J'ai eu un accord oral de M. GIRARD chargé de l'urbanisme. Et malheureusement le lendemain son service a refusé de nous donner le plan que nous avons pu voir avec création, encore, de nouveaux immeubles. Je vous invite donc à consulter les mails ci-dessous. Nous souhaitons absolument la transparence de la mairie sur ce sujet car partout elle indique, par exemple (disponible sur le site de la mairie) : - Dans le journal communal "Paroles n°227 de février 2024, p8" "Nous souhaitons que le nouveau PLU protège davantage contre l'urbanisation excessive que celui que nous ont légué nos prédécesseurs". Et aussi « Entre autres, nous souhaitons « renforcer les outils permettant de mieux maîtriser la croissance de Brétigny, de lutter contre la densification » et « poser les bases pour définir l'urbanisme de demain prenant pleinement en compte les enjeux de la transition écologique ». Ce débat est structurant pour notre commune. N'hésitez pas à prendre le temps d'y participer."</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	- Et dans le magazine Paroles n° 216 de février 2023 p9 : "DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE Vous savez qu'une marque de fabrique s'attache désormais à Brétigny, celle d'une discussion toujours possible, d'un attachement au débat et à la contradiction, à la capacité, et même la nécessité, d'entendre dans le calme l'avis contraire. À Brétigny, on se parle, on se dit les choses et chacun prend la parole en sachant qu'il ne sera pas interrompu. Nous l'avons fait pour le Grand débat national et pour les Assises de la Ville et nous l'avons rappelé pour la concertation cœur de ville. « Sachant que les infrastructures ne suivent pas. Toujours manque de médecins. Un collège supplémentaire serait aussi nécessaire. Notre question : Est-il normal et réglementaire qu'une commune ne donne pas les informations nécessaires d'extension de logements à ses citoyens ?
Mail 252			X				X										Une anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Formalisation d'une liaison verte : Je soutiens totalement ma Ville et le maintien de sa demande de formalisation d'une liaison verte sur l'emprise de l'avenue du Paris telle que prévue dans le projet initialement formulé par la Région Île-de-France. Nous avons subi les coupes rases de la SNCF le long de la voie ferrée, ce qui a grandement détérioré la qualité de vie dans les quartiers alentours et surtout m'a fait prendre conscience à quel point le maintien et l'augmentation d'espace vert est important pour l'avenir et la qualité de vie. Nous devons absolument prendre exemple sur les villes des pays du nord, qui disposent souvent de beaucoup plus d'espaces verts et ont fait depuis longtemps une large place au vélo (mobilités "douces").
Mail 253		X		X	X				X					X	X		Un anonyme de Lésigny a écrit : La construction de 1500 logements sur des champs est une proposition qui suscite de vives préoccupations et soulève des questions cruciales sur la préservation de l'environnement, l'utilisation responsable des terres agricoles et la qualité de vie des communautés locales. Ces champs représentent bien plus qu'un simple espace vacant ; ce sont des écosystèmes fragiles, des habitats pour la faune et la flore, ainsi que des sources potentielles de nourriture et de régulation climatique. En autorisant la construction sur ces terres, nous risquons de compromettre la biodiversité locale, de détruire des habitats naturels irremplaçables et d'aggraver les pressions sur les ressources en eau et en terre. De plus, la conversion de terres agricoles en zones résidentielles contribue à l'étalement urbain, entraînant une augmentation de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et une détérioration de la qualité de l'air. La construction de 1500 logements sur des champs ne représente pas seulement une perte de paysage naturel, mais aussi une menace pour la durabilité à long terme de nos communautés. Les nouvelles infrastructures nécessaires pour soutenir ces développements urbains accroîtront la pression sur les services publics, tels que les routes, les écoles et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tout en augmentant la congestion et les tensions sociales. Plutôt que de privilégier une expansion rapide et non réfléchie, nous devrions envisager des solutions alternatives telles que la réhabilitation des logements existants, la revitalisation des quartiers dégradés et la promotion d'une densification intelligente qui utilise efficacement les espaces urbains déjà aménagés. En investissant dans des pratiques de construction durables et en préservant les zones naturelles, nous pouvons construire des communautés plus résilientes et respectueuses de l'environnement pour les générations futures. En conclusion, la construction de 1500 logements sur des champs représente une menace pour notre environnement, notre biodiversité et notre qualité de vie. Il est temps de reconsidérer nos priorités et de privilégier des approches plus durables et respectueuses de l'environnement pour le développement urbain. Donc je refuse cette construction.
Mail 254				X			X	X									M. KERNEIS de Férolles-Atilly a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile.
Mail 255		X	X	X													M. Jacques VASSEVIERE de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose au projet du SDRIF-E d'augmenter de 17% les logements à Pontault-Combault entre 2024 et 2040. Le rythme de construction de nouveaux immeubles est déjà frénétique dans notre commune, le RER E est saturé, très souvent perturbé, la circulation automobile difficile le matin et le soir.
Mail 256		X	X		X		X										Audrey (anonyme) Orqanisme ATSAD d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Comme l'a si justement affirmé Mr Ronan Kerneis, je cite : " Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile" Tout est résumé, étant habitante du Clos, je ne souhaite en aucun cas être "connectée" avec urbanisation aussi irresponsable qu'anarchique et que dire d'une création d'un ZI en milieu forestier ! Dans ces conditions, j'exige que ce projet ne voit pas le jour et remercie Mr L'Enquêteur de sa bienveillance à notre égard.
Mail 257			X			X		X									M. Bruno PIKETTY d'Emerainville à écrit : La Région ile de France promeut les transports en commun, étant moteur d'île de France mobilités, via le réseau ferré en particulier. L'infrastructure ferrée opérationnelle en ile de France est dense, mais sous employée, en particulier pour ce qui concerne le fret. Ce constat est valable pour l'ensemble du territoire métropolitain. Le fret routier en revanche sature quotidiennement l'infrastructure routière de la Région ; cette saturation génère pollution, perte d'heures de travail, accidentogène, ... Pour essayer concrètement de reporter le fret routier sur le fret ferré, je propose à la Région d'entreprendre, avec 1 autre Région éloignée, telle que l'Occitanie ou la Région Sud, prototype opérationnel de ferroutage, consistant : gare de chargement/déchargement aux 2 extrémités, pour être attractif, prise en charge de bout en bout mutualisé et réduit à prix coutant, dégressive en fonction de la fréquence d'usage, de la mutualisation, ou de l'abonnement. Tenter ainsi d'innover et expérimenter solution déployable ou extensible vers

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 258		X	X		X												<p>d'autres régions.</p> <p>Stéphane (ANONYME) Ozoir-la-Ferrière a écrit : C'est en bon citoyen que je me permets de voter de manière négative au projet de la création de logements dans Ozoir La Ferrière. Pour la simple bonne raison que nos routes qui mènent à Lésigny sont engluées par la circulation et la dangerosité de survitesse. D'autre part, nos espaces verts ne sont pas légion dans notre secteur et nous souhaitons veiller à la survie de la faune existante. Merci.</p>  

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 259			X						X								Véronique (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : Afin de préserver le cadre de vie des athégiens, je ne vois pas d'un bon œil le pont entre Athis-Mons et Vigneux : encore des zones artificialisées au détriment de zones naturelles, tout ça pour encore se déplacer en voitures, qui vont encore polluer en émettant des gaz et du bruit A la limite, pourquoi pas un pont plus modeste uniquement pour piétons, vélos ou bus.... Mais pas à cet endroit Tout ça pour dégorger les ponts de Draveil et Villeneuve qui sont saturés. C'est sans fin, les gens n'ont qu'à apprendre à se passer de leur voiture, ça serait plus facile si les transports en commun étaient plus nombreux et plus accessibles. Mais non, chacun veut sa voiture (1 personne par voiture) et ce sont les mêmes qui se plaignent que l'essence est trop chère et qui vont chercher leur pain en voiture - la voiture fait du bruit – la voiture sent mauvais (pot d'échappement) – la voiture prend beaucoup de place en ville (7 fois plus qu'un vélo) – la voiture ne permet pas de faire du sport, le vélo, la marche, les rollers, la trottinette, le skate eux si – la voiture coûte cher – la voiture augmente le niveau de fatigue / stress / énervement J'habite pas très loin de la N7, alors encore des voitures, non merci !
Mail 260			X			X			X							X	Mme Majidi MELODIA de Drancy a écrit : Afin de pallier aux discriminations à l'embauche et faciliter les déplacements, il est nécessaire que la ville de Drancy voit arriver la prolongation du métro 7. En effet, la ligne B du RER subit en permanence de nombreuses maintenances, de retard ou de dysfonctionnements divers qui desservent continuellement les usagers. Durant la recherche d'emploi, cela peut même être un facteur discriminatoire car il est de notoriété publique que la ligne B génère de nombreux retards. Aussi, la liberté de circulation permettait aux drancéens de bouger de manière plus souple et simple qu'en bus, qui sont souvent bloqués par les aléas du trafic. Les routes seraient d'ailleurs justement plus dégagées, et la pollution (peut-être) moins dense. Enfin, il n'est pas négligeable de penser au caractère financier que représente l'arrivée d'une ligne de la RATP pour l'immobilier et l'emploi. Nous espérons très sincèrement voir un jour arriver cette connexion réelle à Paris.
Mail 261			X						X								Patrice (ANONYME) de Drancy a écrit : Prolongement Ligne 7 de La Courneuve à Drancy Contribution : Je suis POUR le prolongement de la ligne 7 du métro (La Courneuve- 8 mai 1945) jusqu'à La Mairie de Drancy. Je pense que cela favorisera la mobilité des drancéens tout en diminuant l'émission des gaz à effet de serre, profitable à tous.
Mail 262			X						X								Jeannine (ANONYME) d'Issy-les-Moulineaux a écrit : Taxis volants, pour moi ce n'est pas viable, trop dangereux, polluant
Mail 263			X												X		Arlette (ANONYME) de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP, contre ce projet, qui ne tient pas compte des réalités environnementales de l'époque.
Mail 264			X				X		X								Monique (ANONYME) de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au projet BIP Projet aberrant et entièrement obsolète qui ne peut que détruire la vie quotidienne et l'environnement déjà difficile en banlieue parisienne.
Mail 265			X												X		M. Frédéric BANCEL de Deuil-la-Barre a écrit : NON au BIP Ce projet est d'un autre siècle. L'argent doit aller à l'amélioration des transports en commun, pas au développement de la circulation automobile. Cela en dit long sur le peu de compréhension qu'ont nos « élites » des enjeux de l'époque. Il est temps d'enterrer le BIP définitivement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 266							X	X						X		X	<u>Mme Sabrina OTMANI de Magnanville a écrit :</u> En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entrainerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 267																	<u>SPAM, hors champ de l'enquête</u>
Mail 268			X	X			X	X				X					<u>Mme Anne-Elise DIARD de Deuil-la-Barre a écrit :</u> Non au BIP Ce serait une catastrophe pour notre belle ville de Deuil et ce beau projet de coulée verte. C'est un gouffre financier d'une autre époque et un impact écologique injustifiable. Nous voulons respirer !
Mail 269			X														<u>Nadia (ANONYME) sans localisation, a écrit :</u> Non au pont routier !! 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 270			X		X	X	X										<p>M. Philippe CONNILLEAU de Deuil-la-Barre a écrit : BIP. On nous propose tout ou rien. Tout c'est la destruction d'un espace naturel important. Rien c'est le maintien et l'augmentation de la circulation de transit dans nos villes et un frein économique. Voilà le résultat de l'absence d'imagination et de la démagogie Il y a une autre solution Il faut une solution en souterrain parfaitement réalisable. Chère dites-vous, il faut envisager un financement par péage comme pour l A86 à Rueil ou l 14 à Saint Germain. Cela permettrait de réaliser l'ensemble de l'itinéraire gage de sa cohérence et de son efficacité plutôt que construire bout par bout en chargeant les finances publiques.</p> <p style="text-align: center;">Schéma de faisabilité d'un souterrain sous la côte de Montmorency</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">B,I,P,</p>
Mail 271			X		X		X										<p>M. Raphaël DIARD de Deuil-la-Barre a écrit : BIP. Je m'oppose à la création du BIP dans ma ville en raison des dégâts écologiques que pourrait avoir ce projet sur la ville de Deuil La Barre.</p>
Mail 272			X														<p>M. Mourad AMARI de Drancy a écrit : Soutien à l'arrivée du métro à Drancy Drancéen, je soutiens le projet d'une station de métro à Drancy.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 273					X		X	X					X	X	X		Stéphane (ANONYME) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 274					X		X	X					X	X	X		Valérie (ANONYME) de Magnanville a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation 273 ci-dessus.
Mail 275					X		X	X					X	X	X		Françoise (ANONYME) de Magnanville a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation 273.
Mail 276					X		X	X					X	X	X		Anthony (ANONYME) de Magnanville a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation 273.
Mail 277			X														M. Mohamed SOULIMANI de Drancy a écrit : Le prolongement de la ligne 7 permettrait le désenclavement de Drancy. C'est une des rares villes à moins de 5 km de Paris sans ligne de métro. La ville de Drancy est desservie par le RER B uniquement au nord de la ville. Merci de faire de ce projet d'utilité publique 1 priorité géographique.
Mail 278		X	X	X			X		X								Sandrine (ANONYME) de Lésigny a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 279																	Mme Barbara MOCCELLI : SPAM, hors champ de l'enquête
Mail 280					X		X	X						X		X	Nicolas (ANONYME) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition, mon refus total quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur environ

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	20ha de terres agricoles dans ma commune de Magnanville. Cette proposition va à l'encontre du rapport de l'association tmcp reconnue au plus haut et démontrant tant au niveau des données techniques, environnementales et sociales que le projet de construction sur ces terres agricoles le rend dangereux, incompatible, et inacceptable pour les habitants de notre commune et des autres à proximité. Ces terres agricoles jouent un rôle crucial dans la préservation du climat, de la biodiversité (avec le gouvernement engagé dans la stratégie nationale pour la biodiversité de 2023) et des nappes phréatiques fragiles. Leur artificialisation risque entre autres de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire grâce aux agriculteurs, et à lutter contre le changement climatique grâce à la loi Climat et résilience de 2022 du gouvernement qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » visant à valoriser et travailler avec l'existant comme des friches industrielles. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur notre qualité de vie, notre santé mentale et financière, ainsi que sur la disparition de notre commune de Magnanville et des autres à proximité. Une telle prison d'environ 20ha avec 700 détenus entraînerait des nuisances sonores et visuelles de jour comme de nuit, engendrerait une baisse de la valeur immobilière allant jusqu'à 40 %, et une hausse de la délinquance. De plus, l'intérêt de vivre à Magnanville sont ces espaces verts et agricoles constituant des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition détruirait la commune et notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération, et vos compétences pour protéger les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de respecter la continuité des engagements concernant la protection de nos espaces naturels et agricoles, ainsi que le bien-être des agriculteurs, et des habitants pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement, le bien-être des habitants de Magnanville, et de notre commune. J'espère que notre voix collective de plusieurs communes incitera à ne pas toucher modifier aux plans d'urbanisme actuels de Magnanville et des communes à proximité qui seraient touchés par ce projet de prison.
Mail 281				X		X	X							X		X	Brigitte (ANONYME) de Magnanville a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation n°280 ci-dessus
Mail 282			X				X		X					X		X	Christelle (ANONYME) de Groslay a écrit : NON au projet du BIP Je suis contre une 2x2 voies de la taille d'une autoroute entre la A1 et la A15, détruisant au passage une centaine d'hectares d'espaces naturels et agricoles, coupant en deux plusieurs villes situées en zone urbaine dense, qui sont déjà des îlots de chaleur en été, surexposés à la pollution de l'air et au bruit des survols de Roissy. > Une quarantaine d'établissements scolaires autour d'un tracé de 11 km, qui concerne six communes : Montmorency, Soisy-sous-Montmorency, Deuil-la-Barre, Groslay, Sarcelles et Garges-lès-Gonesse serait impacté. > Ce projet va écarter des habitants des transports en commun et des mobilités douces. Plus question d'utiliser le vélo. > Pour la santé, il y a la question de la pollution de l'air, mais aussi les nuisances sonores. On est déjà dans un couloir aérien. > Il y a enfin la question de la valeur des biens immobiliers qui va baisser le long du tracé. CONTRE CE PROJET
Mail 283		X		X													Mme Cindy DORKENOO de Montrouge a écrit : Je préside l'association La Voix de Montrouge qui défend les intérêts des Montrougiens et notamment dans le cadre de l'aménagement de la ville et de ses projets d'urbanisme. Les différents ateliers du PLUi qui se sont déroulés à Montrouge, ainsi que tous les témoignages recueillis à d'autres moments vont dans le même sens. Les consultations organisées dans notre ville n'en sont pas, les projets sont déjà définitifs, les comités de quartier instrumentalisés. Malgré la communication greenwashing de notre Maire, à l'ère du réchauffement climatique, nous étouffons dans la 5ème ville la plus dense de France. Que ce soit au nom de l'effort de densification de l'Île de France pour éviter

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	l'étalement urbain ou au nom de la densification des quartiers de Gare, il n'est pas acceptable de densifier notre ville, de supprimer les zones pavillonnaires une à une, de toujours augmenter le nombre d'étages. Dans les plans d'orientation de l'aménagement du territoire francilien, il devrait être prévu des exceptions plus fortes, voire même des contraintes pour les Maires, qui sont parfois pris par la folie des grandeurs, afin d'empêcher d'emmurer vivants leurs administrés. Les villes trop denses devraient au contraire travailler au retour d'un minimum de pleine terre par habitant. Certes Montrouge ne respecte pas le taux imposé de logements sociaux, mais dans notre ville ultra dense dans laquelle de plus en plus de bureaux sont à l'abandon, il serait temps de privilégier leur reconversion, certes plus coûteuse, mais nécessaire afin de préserver la qualité de vie et la santé des Montrougiens. Cindy Dorkenoo 06 Habitante de Montrouge Présidente de la Voix de Montrouge
Mail 284			X														M.THOUVEREZ Benjamin de Deuil-la-Barre a écrit : BIP. Je m'oppose au projet de BIP inscrit au projet régional. Il est vieux est inutile.
Mail 285			X														M. Alain BELLIOU de Châtenay-Malabry a écrit : Prolongement de la ligne 4, Le prolongement de la ligne 4 jusqu'au T10 à Chatenay Malabry permettrait de débrancher la branche Robinson du RER B et permettrait qu'il gagne en régularité. En parallèle cela permettrait la création d'une vraie tangentielle jusqu'au T10 à Chatenay Malabry en renforçant l'offre de transport pour cette partie de la banlieue sud. Les utilisateurs de la branche Saint Rémy les Chevreuse y gagneraient. Les utilisateurs de la branche Robinson également. Cela permettrait également une vraie opportunité de développement du site Fac de Pharmacie de Chatenay Malabry pour son développement futur. Il serait d'ailleurs peut-être intéressant de profiter du foncier disponible pour envisager la création d'un parking relais afin de créer une véritable porte d'entrée aux réseaux de TC lourd parisien à tous ceux provenant du Sud de la région sans avoir besoin de pénétrer dans la petite couronne avec leurs véhicules. Il est impératif que ce projet aboutisse afin que cette partie de la banlieue sud propose enfin à tous ses habitants des solutions viables et régulières de TC (en complément des T6, T10 et Ligne 15). C'est le dernier maillon manquant et la solution d'emprunter la branche Robinson permet de limiter les coûts tout en améliorant la desserte de cette zone mais aussi en permettant de rationaliser le fonctionnement de la branche Saint Rémy les Chevreuse. Tout comme l'énorme majorité des habitants du secteur, je suis pour ce prolongement. C'est une opportunité rare qui se présente à nos décideurs qui doivent s'en saisir impérativement afin de créer le Grand Paris de demain.
Mail 286			X														M. Thomas STEPHAN d'Athis-Mons a écrit : Contre le pont entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine. Je suis contre la construction d'un pont entre les communes d'Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine, ce pont détruirait des habitations, des parcs pour nos enfants et modifierait nos quartiers qui nous sont chers. Non au pont !
Mail 287			X														Mme Julie RENAULT de Deuil-la-Barre a écrit : BIP. Une aberration écologique pondue par des gens hors sol comme d'habitude. À l'heure où nous devons tous faire un effort, un tournant important se joue pour notre planète et nos choix auront un impact sur l'avenir de nos enfants. Impensable qu'on arrive encore à nous proposer de tel projet c'est un grand non. Préserver la nature plutôt que de bitumer à outrance sans réfléchir.
Mail 288		X	X	X													M. Nicolas STRIQUE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir est parfait, ne changez rien! Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus, c'est un lieu où la nature prospère. il n'est pas rare de voir dans ces zone des renards, chevreuils, blaireaux et autres. Il n'est pas imaginable de détruire ces espaces de nature pour les remplacer par du béton et des zones très denses. Les communes d'Ozoir, Férolles et Lésigny ont cette chance, ne la détruisez pas. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. C'est très bien comme c'est à ce jour.
Mail 289			X														Mme Shamnaz OWASIL de Drancy a écrit : Arrivée de la Ligne 7 à Drancy. Je suis pour le projet de l'arrivée du métro (prolongement) de la Ligne 7 à Drancy.
Mail 290		X		X													Mme Nicole BESANÇON de Royan a écrit : Ozoir la Ferrière: merci de ne pas modifier le SDRIF-E, refusez les modifications calamiteuses demandées par la CCPB. La Communauté de Commune des Portes Briardes (CCPB) attaque par son insistance gênante le travail des équipes qui ont établi le SDRIF-E. La CCPB veut passer outre les lois en place pour urbaniser d'excellentes terres agricoles et créer une sorte de cauchemar pour tous les milliers de résidents utilisateurs de la Route Départementale 354. Le projet de béton et de CO2 de la CCPB n'a aucun intérêt public, au contraire il méprise totalement tous ceux qui habitent déjà au sud de la N4 dont il ne fait même pas mention. Ces milliers de gens existent bien et sont là depuis des dizaines d'années pour beaucoup, comme l'est ma famille. Merci à la Commission qui conduit l'Enquête Publique de refuser l'intégralité des demandes que la CCPB veut faire passer pour modifier le SDRIF-E de manière tout à fait déraisonnable sur la commune d'Ozoir.
Mail 291		X		X													Mme Caroline BRONEL de Férolles-Atilly a écrit : Contre le projet de la Communauté de communes Les Portes Briardes et la commune d'Ozoir. je suis contre ce projet car la route D354 menant de Lésigny à Ozoir est déjà bien bouchée aux heures de pointe. Je n'ose pas imaginer ce que serait la vie quotidienne avec la zone industrielle et les logements prévus. Ce serait l'enfer pour tous, tous les jours, toute l'année ! De plus, cette parcelle de champs est un havre de paix à préserver. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 292	X					X										X	M. Christophe MOUETTE (société Lafarge Granulats) de Montereau-Fault-Yonne a écrit : Demande de compléter la carte "Développer l'indépendance productive régionale". D'après la page 28 des Orientations réglementaires, l'OR 49 stipule que : "Les sites supports d'une ou plusieurs installations de services urbains (ex : installations d'économie circulaire, ISDI, ISDND, centrales électriques et équipements d'assainissement) ou de production d'énergie (ex : chaufferies biomasse et installations de méthanisation) identifiés par le figuré 1 sur la carte « Développer l'indépendance productive régionale » font l'objet d'une vigilance renforcée." Ainsi, sur la carte "Développer l'indépendance productive régionale", nous sollicitons l'ajout une pastille "Maintenir le site support de services urbains ou d'économie circulaire" de sorte que l'Installation de Stockage de Déchets Inertes exploitée par la société Lafarge Granulats sur la commune de Souppes-sur-Loing soit clairement identifiée. En outre, la société Lafarge Granulats exploite des installations fluviales sur le port de Montereau-Fault-Yonne et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	développe ses activités autour de l'économie circulaire. Ainsi, outre l'indication d'une pastille "site multimodal" présente pour le secteur de Montereau sur la carte précitée, nous sollicitons l'indication d'une pastille "Economie circulaire". Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ces contributions,
Mail 293				X				X									M. Rémi ROCHE des Loges-en-Josas a écrit : Je trouve ce projet de SDRIF E particulièrement bien équilibré. Il ne faudrait pas que l'Autorité Environnementale remette en cause le ZAN proposé. La Région IDF a été particulièrement vertueuse bien avant les autres régions françaises. Aussi, sa consommation d'espace naturel en première phase jusqu'à 2040 a été particulièrement réduite. La demande de logements en IDF est la plus importante en France. Les Franciliens ont de plus en plus de mal à se loger. On ne construit pas assez de logements neufs et le parcours résidentiel ne se fait plus, du fait du blocage par les Pouvoirs Publics de l'accession à la propriété. Le parc locatif existant est ancien et ne répond plus aux normes environnementales avec des diagnostics énergétiques trop souvent en F ou G (passoire thermique). Aussi, il y a peu de propositions sur le marché et les prix s'emballent. Il faut revenir à plus de réalisme et débloquer la situation.
Mail 294							X	X								X	Mme Caroline FAVRE de Magnanville a écrit : Maison d'arrêt à Magnanville. Nous sommes aujourd'hui en 2024 et certaines décisions politiques paraissent en complet décalage avec les enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Je pense en premier lieu au projet de maison d'arrêt prévu à Magnanville, sur un champ agricole. A l'heure où la France connaît régulièrement des inondations dramatiques, où Magnanville a été déclaré à plusieurs reprises en catastrophe naturelle dû à l'affaissement de maisons et l'apparition de crevasses, l'Etat choisit de bétonner un site agricole, sur des sols argileux dans ce même secteur. On privilégie des solutions courttermistes alors que des associations citoyennes se mobilisent pour proposer des alternatives pérennes et écologiques sur comme réutiliser ou réhabiliter des friches industrielles. Cela fait plus de 2 ans que nous nous mobilisons avec les maires alentour pour exprimer notre révolte face à ce choix irresponsable et inconcevable. Non content de sacrifier une fois de plus une terre agricole, ce projet de maison d'arrêt est prévu à 100m d'habitations. L'APIJ aurait donc si peu de considération pour les familles qui ont souscrit 20 ou parfois 25 ans de crédit pour acheter un pavillon donnant sur la nature ? Et donc de briser des vies en leur apportant des nuisances sonores, visuelles et de l'insécurité ? Nous, habitants de Magnanville et communes limitrophes, saurons-nous en souvenir lors des prochaines élections. Nous saurons nous souvenir du soutien de certains hommes politiques d'envergure comme M. Larcher et du manque cruel de mobilisation de la part du député de notre circonscription et de Madame Péresse.
Mail 295		X	X														Mme Soisick LEBELLE de Sannois a écrit : J'habite Sannois. Il est complètement incohérent de vouloir densifier à outrance des petites villes voire moyennes, alors que des infrastructures nouvelles ne peuvent plus être implantées... De nombreux immeubles ont été construits ces dernières années mais aucune augmentation pour les transports en commun, ni pour les parkings permettant aux voitures de se garer près de la gare. Pas d'augmentation de trains ce qui est normal puisqu'il n'existe que deux voies et qu'il n'est pas possible d'en créer de nouvelles. Pas de nouvelles écoles, pas de nouveaux médecins, pas de nouveaux commerces corrects, un commissariat qui est fermé la nuit alors que la population s'agrandit ! Au vu des chiffres officiels, recrudescence des vols, des cambriolages, des attaques violentes, des home-jacking, etc... Et vous voulez augmenter encore le nombre d'habitations ! c'est de la folie et vous portez la responsabilité du mal être des habitants des banlieues ! Sortez de vos bureaux, de vos plans et de vos intentions ahurissantes et allez au contact des gens qui vivent tous les jours dans ces banlieues.
Mail 296							X	X								X	M. Gilberto BAPTISTA de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 297							X	X									X Mme Sylvie CORLOUER de Magnanville a écrit : Projet de prison à Magnanville. Contre le projet.
Mail 298							X	X									X M. Henri NICOLAS de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur environ 20ha de terres agricoles dans ma commune de Magnanville. Cette proposition va à l'encontre du rapport de l'association tmcp reconnu au plus haut et démontrant tant au niveau des données techniques, environnementales et sociales que le projet de construction sur ces terres agricoles le rend dangereux, incompatible, et inacceptable pour les habitants de notre commune et des autres à proximité. Ces terres agricoles jouent un rôle crucial dans la préservation du climat, de la biodiversité et des nappes phréatiques fragiles. Leur artificialisation risque entre autre de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire grâce aux agriculteurs, et à lutter contre le changement climatique grâce à la loi Climat et résilience de 2022 du gouvernement qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » visant à valoriser et travailler avec l'existant comme des friches industrielles. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles par des feux d'artifices, des trafics de drogues, des cris, de la pollution dû à une forte hausse du trafic routier venant voir les 700 détenus, ce qui pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition détruirait la commune et notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération, et vos compétences pour protéger les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de respecter la continuité des engagements concernant la protection de nos espaces naturels et agricoles, ainsi que le bien être des agriculteurs, et des habitants pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement, le bien-être des habitants de Magnanville, et de notre commune. J'espère que

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	notre voix collective de plusieurs communes interviendront à ne pas toucher aux plans d'urbanisme actuels de Magnanville et des communes à proximité qui seraient touchés par ce projet de prison.
Mail 299		X		X													M. Yan ROUSSELLE de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 300		X		X													Mme Isabelle RIQUIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de la Communauté de communes des Portes Briardes et de la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Je suis contre le projet de construction dans le champ d'un agriculteur, ce serait écologiquement problématique, notamment en raison de l'impact sur l'environnement. Les accès ne sont absolument pas dimensionnés pour accueillir plus de monde, Les embouteillages existants et l'absence de voies directes vers la N4 ajoutent des éléments à considérer. Il est important de souligner les implications écologiques et les conséquences sur la planification urbaine. Pour tout cela je suis contre.
Mail 301			X	X	X		X						X	X		X	M. Guillaume GROS de Croissy-Beaubourg a écrit : Logement, transports, ressources. - Logements : +70000 logements par an : comment est-ce possible d'allier cet objectif à la protection de l'environnement et à l'autonomie alimentaire (et donc l'agriculture locale !) ? S'agissant des logements abordables (2/3) : y a-t-il des conditions d'attribution ? Des moyens peuvent-ils être mis en œuvre afin que l'accès à ces logements puisse "tourner", c'est-à-dire que si des conditions de ressources évoluent, il sera possible de donner ses chances à un autre ménage d'accéder à ce logement, sans avoir besoin d'en construire un neuf ? Comment cet objectif peut être tenu dans les plus petites communes, sur lesquelles le foncier disponible constructible est limité, voire inexistant ? Le nombre de logements impossibles à implanter sur ces communes ne peut être entièrement supporté par les autres communes membres de l'EPCI. Selon vos représentations (notamment synthèse non technique), il semblerait que cela passe par le remplacement de pavillons individuels en logements collectifs : cela risque de favoriser l'exode des franciliens vers la proche province, leur permettant d'acquérir un pavillon sans avoir à s'inquiéter de l'avenir de son bien ! Il est indiqué en p.73 qu'un tiers des demandes de logement social émane déjà de locataires du parc social : cela ne signifie-t-il pas que le système proposé ne répond pas au besoin sur le long terme ? De façon générale, les communes sont de plus en plus frileuses à construire des logements sociaux, quelle en est la raison ? Est-elle simplement financière ? Il y a de fortes chances que non, peut-être qu'il faudrait écouter davantage et considérer les avis locaux pour comprendre les problèmes relatifs aux logements sociaux. La convention Disney est citée dans le document : sont-ils soumis aux mêmes obligations que les collectivités en matière de respect de l'environnement ? Le SDRIF-E contraint-il Disney de la même façon que les collectivités ? - Logistique : comment renforcer le fret ferroviaire ? N'est-il pas possible de revenir vers les installations terminales embranchées ? - Transports : peu d'informations sur le "comment" des innovations et modernisations. Quid des liens vers la proche province ? Un travail à faire sur la notion de rabattement en gare : si l'on veut limiter le nombre de voitures dans le centre-ville, pourquoi y implanter des P+R ? Il serait temps de réfléchir à l'implantation de ces parkings en périphérie des villes, afin que les extérieurs n'entrent pas avec leurs voitures. Cela nécessite une offre de transport efficace et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	complémentaire afin d'encourager l'intermodalité et décongestionner les centres-villes. Contribuer à faire évoluer les mentalités quant au lien stationnement/commerces de proximité : voir PJ. L'attractivité des transports en commun passe également par le sentiment de sécurité, pas uniquement à bord des véhicules mais aussi dans les espaces d'attente (arrêts de bus, gares, etc.) et chemins d'accès aux transports (voies piétonnes, pistes cyclables), notamment pour les femmes : quels moyens à mettre en œuvre pour créer ou renforcer ce sentiment (équipements de surveillance ou d'alerte ?). Le véhicule électrique ne peut pas constituer une réponse aux problèmes de l'IdF car leur présence sur les routes ne résout pas la saturation routière, de plus en plus importante, d'autant que leur production est loin d'être neutre en matière d'écologie (lithium, etc.). L'une des solutions serait d'inciter davantage (voire leur imposer) les employeurs d'avoir recours au télétravail dans les professions où il est possible, beaucoup d'entre eux sont encore frileux, or cela a fait ses preuves lors du COVID, ainsi que le passage à la semaine de 4 jours (à nombre d'heures hebdomadaire équivalent) afin de diminuer le nombre de véhicules personnels sur les axes routiers, ou encore la mutualisation de bureaux entre plusieurs entreprises (secteur tertiaire évidemment). Pas de détails sur les lignes aériennes (itinéraires ?) et leur impact écologique. Comment la concertation pourrait être améliorée dans le cadre de projets de ZAC, notamment avec les aménageurs, pour que les transports en commun soient intégrés dès le début dans les études ? N'y a-t-il pas des procédures à imposer afin que tous les acteurs travaillent ensemble ? S'agissant du covoiturage, des moyens pourraient-ils être mis en œuvre à l'échelle des parcs d'activités afin de mettre en relation des salariés travaillant sur un même site ? Les aménagements en faveur des modes actifs en milieu rural peuvent représenter une réponse aux trous d'offre en lignes régulières, peut-être faut-il sécuriser en priorité les axes reliant les petites villes et villages de campagne aux métropoles. - <u>Gestions des ressources et déchets</u> : * Flore : les espèces non-indigènes et/ou invasives vont-elles être limitées (via les PLU mais aussi les plantations effectuées par les acteurs publics) ? * Déchets : est-il possible de recourir davantage à la consigne pour certains produits ? En corrélation avec l'agriculture et les productions locales ? Également, comment démocratiser et favoriser les ressourceries, recycleries, ateliers de réparations pour limiter l'achat de neuf ? * Eau : est écrit "eaux pas recyclées, contrairement aux usages développés dans de nombreux pays" : ce qui est fait ailleurs ne peut-il pas être transposé en IdF ? Aussi, afin de favoriser la récupération des eaux de pluie, d'autant plus sur les secteurs où la terre est argileuse, pourquoi ne pas proposer aux ménages d'aides à l'acquisition de cuves connectées aux gouttières, à l'instar de ce qui est fait pour les composteurs ? Enfin, est-il possible de savoir quelle réponse a obtenu la CAPVM (Communauté d'Agglomération Paris Val-de-Marne) suite à son avis défavorable ? Remarque : A cette contribution est joint un document datant de 2019 et analysant la question des commerces de proximité et leur accessibilité telle qu'elle est perçue par les commerçants concernés et telle qu'elle se fait en réalité : les commerçants pensant souvent que cette accessibilité est liée à l'usage de la voiture, alors que c'est finalement assez peu souvent le cas. Des exemples de villes qui ont réaménagé leur centre pour le rendre moins accessibles aux voitures et plus aux piétons et aux mobilités sont citées comme Strasbourg, Arras, Madrid, Toronto... Les commerces de centre y ont toujours gagné.
Mail 302							X	X								X	Mme Elodie DEROO de Magnanville a écrit : Prison Magnanville. En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 303		X		X													M. Gérard GOUEL de Croissy-Beaubourg a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Contribution : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Route de Lésigny vers Ozoir déjà complètement saturée tous les matins.
Mail 304		X		X													Mme Martine ZERBIB a écrit : Non aux nouvelles constructions à Ozoir-la-Ferrière devant le clos de la vigne, Non à la surpopulation, Non aux embouteillages, Non à la pollution, Non à la destruction de champs fertiles, Non aux villes dortoirs.
Mail 305		X		X													Mme Patricia GELB d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 306													X				M. Gérald BERUHET de Saint-Fargeau-Ponthierry a écrit : Gestion de l'eau. À mon sens, dans l'optique d'une sécheresse plus que probable dans les années proches, il serait bon de relancer l'emploi en créant un réseau de répartition de l'eau potable dans toute la France ainsi qu'un réseau différencié des eaux d'arrosages à partir des bassins de retraitement des eaux. De même, profiter de l'ouverture des voies pour des travaux de voiries dans toute la France pour installer progressivement des canalisations calibrées pour recevoir les eaux usées sans avoir à les déverser dans les rivières lors des pluies torrentielles et surtout les eaux pluviales pour les stocker pour les périodes sèches. Il est temps de remplacer les couches imperméabilisées par des substrats laissant les eaux pluviales alimenter les nappes phréatiques
Mail 307							X	X								X	Mme Pierrette ROBIN de Magnanville a écrit : Maison d'arrêt Magnanville Contribution : Conserver nos terres agricoles en l'état, opposition à la construction de cette maison pénitentiaire sur Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 308		X		X													M. Yves GUEZ d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir est parfait, ne changez rien ! - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus, c'est un lieu où la nature prospère. il n'est pas rare de voir dans ces zone des renards, chevreuils, blaireau et autres. Il n'est pas imaginable de détruire ces espaces de nature pour les remplacer par du béton et des zones très denses. Les communes d'Ozoir, Férolles et Lésigny ont cette chance, ne la détruisez pas. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. C'est très bien comme c'est à ce jour.
Mail 309		X		X													M. William HADDAD d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile.
Mail 310		X	X	X													M. Anthony HADDAD d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Les équipes à l'origine du SDRIF-E ont étudié le projet de sa modification en 2023 et l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Pourquoi remettre en question leur décision alors que ce changement autoriserait la construction de 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles cultivées ? Merci à la Commission d'Enquête de confirmer la non-modification du SDRIF-E pour la zone d'Ozoir afin de protéger l'environnement et tous ceux qui vivent dans cette zone. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre de la loi en entraînant l'artificialisation des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	dizaines d'hectares de terres cultivables, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet de modification du SDRIF-E est en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique. Il conduirait à la création de zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront davantage de CO2 dans les embouteillages déjà quotidiens sur cette route D354. Les rédacteurs du projet prétendent que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux. Ceci est facilement vérifiable. Construire sur ces terres porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune locale. Rien ne justifie les dommages que ce projet de modification du SDRIF-E entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny, Férolles-Attilly et Chevry-Cossigny. Il serait source de nuisances pour tous leurs habitants qui utilisent quotidiennement la route départementale 354, sans autre alternative. Cette voie unique est déjà embouteillée durant plusieurs heures matin et soir. Y ajouter 5000 résidents sans autre accès dégraderait fatalement l'état du trafic et la qualité de vie des habitant de cette zone (sans parler de la présence à terme de de véhicules industriels si une zone industrielle voit le jour). Les arguments avancés en faveur de cette modification du SDRIF-E sont peu crédibles ; par exemple, pourquoi vouloir rapprocher le quartier "Clos de la Vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du village il y a 60 ans ? Pourquoi vouloir faire de la départementale 354 - déjà surchargée - une longue bretelle entre la Francilienne et la N4 alors qu'il existe des zones industrielles toutes proches à Pontault et Gretz et Tournan, qui ne sont pas exploitées au maximum de leurs potentiel ? La Francilienne est également bloquée quotidiennement sur de nombreux kilomètres entre Lésigny et Pontault Combault, où elle rencontre la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne pour aller vers l'Est via la N4. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir a été créée pour rapprocher de la ville les résidences à proximité de la D354 de façon écologique et respectueuse de l'environnement (baisse des émissions à effet de serre, diminution du bruit, encouragement aux pratiques sportives en tant qu'en jeux de santé publique...). Or, le projet de construction de 1500 habitations et d'une zone industrielle à l'entrée d'Ozoir la Ferrière est en totale contradiction face à cet investissement récent, dont le coût a été supporté par les contribuables de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Chers élus, restez cohérents. Ne cédez pas aux sirènes des projets immobiliers et de l'appât du gain qui lui est trop souvent associé. Suite au passé peu éthique de certains élus de cette région, les citoyens sont en droit de se poser la question du retour des malversations et des intérêts personnels primant sur l'intérêt collectif.
Mail 311													X				M. Gérard BEHURET de Saint-Fargeau-Ponthierry a écrit : Qualité de l'eau. La qualité de l'eau se dégrade depuis des années. Mon expérience est celle de quelqu'un qui s'est baigné dans la Seine depuis les années 1964 à Saint-Fargeau-Ponthierry 77310. Les stations d'épuration déversent tout tel quel à chaque pluie conséquente : inadmissible. Réserver les zones de jachères pour un épandage écologique est possible. Les industries et les municipalités, ne sont pas assez contrôlées ni pénalisées en cas d'infractions. Des stockages tampons éviteraient les incidents. Les agriculteurs polluent les nappes phréatiques avec les produits chimiques utilisés. Contrôler les ratio achats / surfaces traitées. Les rejets de médicaments utilisés dans les eaux usées ne sont pas contrôlables, mettre l'accent chez les laboratoires sur des transformations neutres.
Mail 312		X		X													M. Yves GUEZ d'Ozoir-la-Ferrière a écrit (cf mail 308) : Contre le projet des portes briardes modification du SDRIF. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 313			X														Mme Christine GARNIER d'Athis-Mons a écrit : Pont routier entre Vigneux et Athis-Mons Contribution : non au pont.
Mail 314			X					X									M. Florentin BUCHÈRE de Noisy-le-Grand a écrit : <u>Urbanisme</u> : Préservation du foncier étatique et des collectivités territoriales Appliquer un ZAN dur afin de protéger les espaces non artificialisés, en n'ajoutant pas d'enveloppe foncière en plus. Création d'une réserve financière pour aider les communes dans les projets de réhabilitation ou renouvellement urbains. Augmenter les franchissements des infrastructures de transports. <u>Transports</u> : Il faut considérer les tracés historiques comme les plans de tramways et ferroviaires avant leurs démontages afin de tendre vers leurs réinstallations du fait de dynamiques historiques encore présents et du besoin de décarboner et collectivier la mobilité et les déplacements. Proposition d'infrastructure et de réseaux de transports en commun : Train - Création d'une ceinture régionale ferrée entre Rambouillet , Dourdan, Etampes, Milly la Foret, Fontainebleau, Montereau Fault-Yonne, Provins, Coulommiers, La Ferté sous Jouarre , Persan-Beaumont, Magny-en-Vexin, Mantes la Jolie, Houdan – Rouvrir la grande ceinture à un transport de type RER afin d'avoir une ceinture de rabattement fonctionnelle pour traverser la région plus facilement sans passer par Paris. Prolongement ligne U vers Colombes, Argenteuil, Ermont Eaubonne Tramways - Création d'un tramway ou transports en site propre entre Saint Quentin en Yvelines (M18) – Saint Quentin en Yvelines (U-N-C) – Plaisir (N) - Création d'un tramway entre Versailles Chantier, Versailles Rives Gauches, Versailles Rives Droite, Hôpital la porte verte, Hopital du Chesnay, La celle Saint Cloud - Prolongement du T13 entre St Cyr l'Ecole et Saint Quentin en Yvelines - Prolongement du T6 vers l'UFR de Science de l'UVSQ puis l'hôpital Raymond Poincaré - Prolongement du T12 vers Versailles chantier sur le tracé du transilien V - Prolongement du Tram-Train Crécy- Esbly, vers Marnes la vallée — Chessy ainsi que vers Coulommiers Métro : - Création d'une ligne de métro entre les gares de Montparnasse, Gare d'Austerlitz, Gare de Lyon, Gare du Nord, Gare St Lazare - Prolongement du M9 vers Versailles avec le D910 comme le tramway 1 (époque 1850-1940) Autre – Création de la Tangentiel Est entre Evry, Lieusaint, Brie-ComteRobert, Pontault-Combault, Torcy, Villeparisis CDG – Prolongement de l'Orlyval vers Orly et Choisy avec une desserte locale – Mobilisation de l'innovation Urbanloop pour les logiques de rabattements entre domicile et gare. Le PRT notamment celui-ci permettrait d'avoir des transports collectifs efficaces et à long terme dans les villes et les campagnes afin de réduire la dépendance à la voiture. Proposition d'expérimentation à grande échelle dans l'EPCI Saint Quentin en Yvelines et une CA plus rurale. Cependant il faudrait avoir un projet largement développé afin d'avoir des résultats significatifs Vélo(VIF) : - Prolongement Plaisir – Saint Nom la Bretèche – Poissy - Développer un réseau de vélo tourisme le long des cours d'eau et sur les aqueducs tels celui de l'Avre Routier Ne pas créer de voie nouvelle et d'autoroute.
Mail 315			X														Mme Corysande URODA de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au projet BIP. La population n'a jamais demandé la réalisation de ce projet car il n'y a pas d'utilité. D'autant plus l'importance de préserver l'environnement qui nous entoure. Ce projet est une aberration écologique (artificialisation des sols, nuisance sonore, pollution atmosphérique). L'île de France est déjà saturée par tout le réseau routier.
Mail 316		X		X													Mme Sony VINH de Férolles-Attilly a écrit : SDRIF-E à Ozoir est parfait, ne changez-rien. Ajouter 5000 résidents et des voitures industrielles serait une dégradation terrible de nos conditions de vie. Cette voie qui mène à N4 est déjà surchargée et bouchée tous les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 317		X		X													jours. Faire disparaître encore de si beaux hectares de terres serait catastrophique pour notre environnement. Une anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Pensez à NOS ENFANTS !!! Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 318			X														Un anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis pour le BIP pour la bonne et simple raison que le trafic routier dans ces communes du Val-d'Oise traversées serait largement amélioré. Toutes les villes qui seront traversées seront désengorgées. Je ne vois qui peut être contre, à part les quelques propriétaires qui seront affectés. Mais il serait enfin temps qu'une minorité arrête de pénaliser la majorité des habitants du Val d'Oise.
Mail 319		X		X													Une anonyme (Nathalie) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 320		X		X													Mme Aude GARDET d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Préservation du bien être quotidien. Je suis nouvellement propriétaire dans un quartier calme au milieu de terres agricoles et retiré du reste de la ville d'Ozoir. Ce projet m'inquiète pour l'avenir et le bien être au quotidien de ma famille (fréquentation, bruit, sécurité circulation, ...). Sur ce dernier point, une seule route nous dessert et mène aux écoles des enfants. Actuellement, le trajet de 5 minutes peut prendre déjà 40 minutes et le projet prévu près de mon quartier avec plus de 1500 logements n'augure pas une amélioration voire même le contraire. Donc, comment pouvez-vous m'assurer que financièrement mon bien immobilier ne perdra pas de la valeur ? Nous en sommes à ce point à se demander pourquoi travailler et toujours plus si les travailleurs honnêtes que nous sommes majoritairement ne récoltons pas les fruits de notre labeur. En conclusion, je ne suis pas favorable à ce projet dans ces conditions pour ma commune.
Mail 321			X														M. Fouad BADJI de Deuil-la-Barre a écrit : Je m'oppose fortement au projet du BIP. J'habite à Deuil-la-Barre et par ce message je vote contre.
Mail 322		X		X													M. Laurent BEAUDOUIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 323		X		X													M. Bernard MANGIN de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 324						X	X									X	Mme Catherine PHILIPPE de Magnanville a écrit : Je m'oppose à ce projet de construction de centre pénitentiaire à Magnanville dont la construction est prévue près d'écoles, d'habitations et d'infrastructures éducatives et sportives ainsi que des résidences seniors qui vont voir le jour prochainement. Magnanville n'est pas adapté pour ce projet. Et quid des cultures céréalières nous entourant et qui fournissent les moulins de la région ?
Mail 325						X	X									X	M. Noureddine NAIT KAROUM de Magnanville a écrit : En tant que résident de Magnanville, je souhaite exprimer mon opposition et ma préoccupation face à la modification envisagée du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui inclut le projet de construction d'une maison d'arrêt sur des terres agricoles dans notre commune. Cette initiative va à l'encontre des principes de développement durable et de préservation environnementale que nous valorisons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles suscite des inquiétudes sérieuses sur le plan environnemental. Ces terres jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur urbanisation risque de compromettre ces fonctions écologiques vitales, contredisant ainsi les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que citoyen de Magnanville, je m'inquiète également de l'impact que ce projet pourrait avoir sur la qualité de vie locale. La proximité d'une prison pourrait entraîner des nuisances sonores et visuelles, ainsi qu'une pression accrue sur nos infrastructures déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs essentiels à notre bien-être. Leur disparition aurait un impact significatif sur notre cadre de vie. Je sollicite votre considération pour la préservation des terres agricoles de Magnanville face à ce projet de construction. La préservation de la qualité de vie des habitants est essentielle, et la protection de nos espaces naturels et agricoles revêt une importance cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon point de vue en tant que citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective encouragera une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 326		X		X													Mme Concepción MANGIN de Férolles-Attilly a écrit : Opposition construction 1500 logements et zone industrielle Ozoir. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 327		X		X													Mme Isabelle PEYNET d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 328			X														Mme Nathalie KNAUSS d'Athis-Mons a écrit : Je suis absolument contre le projet et notamment ce projet de pont entre Vigneux et Athis Mons qui à mon sens est une aberration écologique. Et ne parlons même pas de l'impact sur la santé et le cadre de vie des habitants touchés par ce projet ridicule. Aujourd'hui le temps est au déplacement doux (train, tram, piste cyclable...) et non plus au tout voiture. Avec le réchauffement climatique nous recherchons tous la verdure et non le béton.
Mail 329							X	X								X	M. Alain PHILIPPE de Magnanville a écrit : Je m'oppose à ce projet de construction de prison à Magnanville qui est tout simplement honteux et qui se situera à proximité d'écoles, d'habitations et de structures sportives et éducatives sans oublier l'aspect écologique qui conduira à la destruction de centaines d'hectares... Magnanville n'est pas du tout adapté pour ce type de projet. Ce projet va bouleverser la vie de milliers d'habitants.
Mail 330		X		X													Mme Marguerite ANDUJAR de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 331		X		X													M Vincent ANDUJAR de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 332		X		X													Mme Valérie MANGIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 333		X		X													Mme Manon MANGIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 334							X	X								X	Mme Mariama FAVRE de Magnanville a écrit : Nous sommes totalement opposés à la construction d'une maison d'arrêt sur les terres agricoles de Magnanville. Dessous se trouve une nappe phréatique qui alimente une station de pompage de la Lyonnaise des eaux. La bétonnisation de ce champ générerait des inondations, on déplore déjà un ruissellement naturel qui a provoqué des inondations sur 5 communes dont Vert. La France souffre d'un déficit de souveraineté alimentaire et le Président Macron avait déclaré vouloir doubler la surface cultivée en bio. Le champ de Magnanville est en culture bio!!! LA loi climat interdit dorénavant de s'étendre sur les champs et préconise de préserver les terres agricoles. Nous disposons dans le département de friches industrielles qui remplissent tous les critères de construction de prison. L'artificialisation des terres provoque l'augmentation de la température, lors des canicules la vie deviendra impossible. La terre est notre patrimoine national, c'est elle qui sauvera nos enfants du dérèglement climatique. L'état a débloqué 500 Millions d'euros pour renaturer les villes. Il est totalement incohérent de vouloir bétonner le champ de Magnanville pour y construire quoi que ce soit. Jamais nous ne l'accepterons.
Mail 335							X	X								X	Un anonyme de Villebon-sur-Yvette a écrit : Planification des datacenters - pas assez d'ambition. Le projet de SDRIF comprend une orientation minimaliste sur l'implantation des datacenters. L'OR 122 prévoit des mesures de bonne gestion mais qui manquent beaucoup d'ambition. J'habite le nord Essonne et nous sommes submergés de datacenters. Il faudrait que le SDRIF s'attaque frontalement au dossier avec une ambition forte et décide de répartir beaucoup mieux les datacenters dans la région et ne sacrifie pas le nord-Essonne au profit des géants de l'informatique.
Mail 336			X														M. Daniel RECTON de Deuil-la-Barre a écrit : Je souhaite déclarer mon opposition à la réalisation du BIP (avenue du Paris). Ce projet n'a aucun sens à une époque où l'on doit limiter les déplacements en voiture. Il est écologiquement et financièrement suicidaire
Mail 337		X		X													Mme Christelle MPEGNA d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la communauté de communes des portes briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour des milliers de personnes d'Ozoir, Férolles et Lésigny qui utilisent déjà la départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 338		X		X													M. Christophe MANGIN de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 339																	M. Christophe MANGIN de Férolles-Attilly a écrit : [Observation strictement identique à la précédente].

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 340				X													M. Michel HUDELLOT de Pontault-Combault a écrit : Construction de 3000 logements en prévision. Je suis fermement opposé à ce projet car notre commune et ses infrastructures ne pourront pas absorber le supplément de population car circulation et stationnement sont déjà saturés.
Mail 341		X		X													Une anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 342							X	X								X	M. Olivier TUR de Magnanville a écrit : Un projet inapproprié dans un site naturel à préserver. Le projet de prison, qui pourrait se faire dans n'importe quelle friche industrielle bordant l'A13, est prévu dans une zone agricole et naturelle, poumon de verdure du Mantois, et viendra totalement dénaturer l'identité rurale de ce territoire. Sa construction va conduire à artificialiser une surface aujourd'hui dévolue à l'agriculture, essentielle pour absorber les gros volumes d'eau de pluie, et entre en pleine contradiction avec l'obligation « zéro artificialisation des sols ». Par ailleurs, les réseaux d'écoulement des eaux, de raccordement à l'eau de ville, aux égouts, à l'électricité, vont considérablement impacter les réseaux actuels et les saturer. L'avenue de l'Europe, qui est déjà à saturation en termes de circulation et de danger pour les piétons, va s'avérer encore plus surchargée et dangereuse avec les véhicules du personnel, de transport des détenus, des familles de ceux-ci. Le réseau de bus est lui aussi totalement sous-dimensionné. La proximité du lycée de Magnanville et des habitations conduit à un fort rejet de la population locale, et une pollution visuelle et sonore qui inquiète légitimement les habitants. Enfin, construire une prison à 300 mètres de la maison de Jean-Baptiste et Jessica Salvaing, égorgés par un terroriste en 2016, attentat qui est un véritable traumatisme pour les habitants encore aujourd'hui, est une injure faite à leur mémoire et une erreur monumentale sur le plan symbolique. Bref, rien ne va dans ce projet de prison, qui suscite légitimement l'opposition des habitants et de tous les élus, alors que de nombreux sites alternatifs existent et auraient un impact nul sur l'environnement et le cadre de vie.
Mail 343		X		X													Mme Edwige HUDELLOT de Pontault-Combault : Je suis formellement opposée à la construction prévue dans le nouveau plan directeur compte tenu des constructions déjà en cours et qui saturent la circulation et le stationnement dans notre ville d'autre part je ne vois pas comment les infrastructures de la ville pourraient absorber ce surplus de population et leur permettre de vivre correctement.
Mail 344		X	X	X	X				X								M. Boris URVOU de Férolles-Attily Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser des logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter des résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus de nombreux animaux sauvages habitent cet endroit ! c'est une dégradation de la nature alors que de nombreux locaux sont vacants !! la zone est souvent inondée.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 345			X				X							X		X	Mme Sylvie DANNEELS à Savigny : Bruit, Alimentation, Abeilles et Transport Contribution : BRUIT : La Francilienne qui passe en hauteur sur les champs briards à proximité de Périgny sur Yerres et Varennes-Jarcy devrait être équipée de MURS ANTIBRUIT car nous mesurons 47 à 49 DB de nos fenêtres par vents de nord-est, est et sud-est et on est réveillé vers 5 h du matin à cause du trafic accru des poids lourds. Les broyeuses, tronçonneuses et autres engins bruyants utilisés en plein air devraient être vendus avec l'indication du bruit émis au maximum, comme les appareils ménagers et leur bruit trop élevé, à partir d'un certain niveau à déterminer, devrait être atténué par un coffret isolant ou par l'obligation de s'en servir dans un lieu fermé. Les souffleurs de feuilles devraient être remplacés par des balais beaucoup plus rapides, plus efficaces et moins polluants. A cela s'ajoutent, les mêmes semaines de ces vents, les décollages aériens d'Orly qui virent trop tôt au-dessus de nos communes, entre 3 000 et 7 000 pieds (soit entre 1000 m et 2500 m) nous réveillent dès 6h15 et retardent le soir notre endormissement jusqu'à 23h30 : une SOLUTION existe pourtant : nous demandons que le survol se fasse à plus haute altitude comme autrefois et comme le demande depuis plusieurs années l'association PRISALT. Ceux, hélas plus rares, qui tournent plus loin à l'est de Brie Comte Robert, au-dessus des champs, qui passent entre 8 000 et 9 000 pieds sont bien moins dérangeants pour notre santé. ALIMENTATION : nous avons la chance d'être environnés de cultures maraichères que l'on aimerait retrouver dans les commerces alentour, au lieu des fruits et légumes qui font inutilement trop de route en camions sur la francilienne. Un exemple entre autres : dans notre département premier cultivateur de cresson, on ne trouve au supermarché que du cresson espagnol qui n'a pas très bonne mine. ABEILLES Pour les protéger, il faudrait éloigner les cultures de colza d'au moins 5 kms des ruches de Périgny sur Yerres et de ruchers des autres communes d'Ile de France, car les abeilles qui en sont très friandes en meurent, intoxiquées par les pesticides, sans compter les papillons et autres insectes pollinisateurs en voie de disparition. Ce n'est pas le cas près des champs de blé que les abeilles ne butinent pas. TRANSPORT : on aimerait une amélioration de la circulation et de la propreté du RER D et avoir quelques trains qui démarrent de Combes la Ville, donc moins bondés, comme autrefois et aussi qui fassent toute la ligne de Bussy st Antoine jusqu'à Orry la Ville, là aussi, comme autrefois.
Mail 346							X	X						X		X	M. Cédric FERAL de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. Cordialement.
Mail 347		X					X							X			M. Laurent SIMONPIETRI d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR" Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Bien cordialement.
Mail 348		X	X				X										Mme Audrey GENOT de Pontault-Combault a écrit : Je suis formellement opposée à la construction prévue dans le nouveau plan directeur compte tenu des constructions déjà en cours et qui saturent la circulation et le stationnement dans notre ville. D'autre part, les infrastructures de la ville ne peuvent en aucun cas absorber ce surplus de population et leur permettre de vivre correctement.
Mail 349			X		X		X									X	M. Ludovic Lamy de Magnanville : Madame, monsieur En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie.
Mail 350					X		X		X			X		X		X	M. Thony GIRARD de Deuil-La-Barre a écrit : NON AU BIP Je reprends la formulation complète et juste du Collectif vivre sans BIP. Nous, habitants, demandons l'abandon du projet routier du Boulevard Intercommunal du Paris, une voie rapide de la taille d'une autoroute qui relierait la A1 à la A15, coupant en deux plusieurs villes du Val d'Oise, menaçant la santé de 10 000 enfants dont les écoles sont le long du tracé et détruisant une centaine d'hectares d'espaces naturels et agricoles, qu'il faut au contraire préserver pour notre santé, notre qualité vie, mais aussi pour la biodiversité et le climat. Ce projet routier serait une catastrophe. ☞ Le BIP couperait nos villes en deux, détruisant au passage une centaine d'hectares d'espaces naturels (chemins de randonnée, bois, jardins partagés, friches riches en biodiversité...), un trésor aux portes de nos villes préservé jusqu'ici de l'urbanisation ! ☞ Ce projet routier détruirait aussi la ferme Lemoine : ses espaces maraichers dont les légumes sont en vente directe auprès des habitants, et ses magnifiques prairies, l'un des derniers poumons verts à proximité de Sarcelles, Garges et Arnouville ! ☞ Comme toutes les nouvelles routes, cette voie rapide provoquerait un afflux de trafic additionnel. Ce trafic induit augmenterait la circulation routière actuelle, phénomène démontré depuis les années 90 et reconnu par l'ADEME (1). Cette route s'engorgerait rapidement de camions circulant de la A1 à la A15, entre la zone d'entrepôts la plus grande d'IDF à Garonor et les entrepôts de Roissy qui viennent d'être agrandis (Fedex, DHL) à l'Est, jusqu'au port de Gennevilliers et le futur entrepôt géant "Green Dock" à l'Ouest. On estime le futur trafic entre 40 et 60 000 véhicules/jour minimum ! (Source : enquête publique) ☞ En attirant plus de trafic, cette route 2X2 voies provoquerait une forte augmentation de la pollution atmosphérique et sonore. Alors que nous respirons trop de pollution et que nous sommes déjà sous les couloirs aériens de Roissy ! ☞ La santé de 10

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	000 enfants est menacée ! Une quarantaine d'écoles de la crèche au lycée sont situés le long du tracé du BIP. Un véritable scandale ! On sait désormais que les enfants sont les premières victimes de la pollution de l'air et que le bruit entraîne des retards d'apprentissage. ☹ Le BIP augmenterait les émissions de CO2 ! Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques comme le montrent les études. Une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives comme le souligne le GIEC. Voilà pourquoi nous demandons l'abandon définitif de ce projet d'un autre siècle, conçu dans les années 30 ☹ Depuis le monde a changé ! La biodiversité et le climat sont menacés, des routes ont été construites partout (près de 100 m2 par Français, plus que de surface habitable !), la mobilité doit être transformée et les habitants désirent une meilleure qualité de vie. La majorité des maires sur le tracé et la plupart des habitants sont opposés à ce projet. Nous souhaitons un projet alternatif d'avenir qui préserve ces espaces naturels !
Mail 351			X		X		X										<u>Mme Joëlle JONQUIERES de Plaisir a écrit :</u> La place de l'environnement dans l'espace urbain Contribution : Le SDRIF prévoit la création de deux espaces de nature dans les zones urbaines. Or, à Plaisir, nous bénéficions de zones vertes. Mais elles sont nettement regroupées : deux zones forestières et le centre historique. En revanche, les zones commerciales sont trop nombreuses et sources de multiples encombrements car elles attirent et concentrent les consommateurs. Il ne faudrait donc pas que la lutte contre les déplacements pour le travail soit l'unique préoccupation de la limitation énergétique. Il serait bon de déconcentrer les zones commerciales. Par ailleurs, leur construction, lorsqu'elle est inévitable, ne prévoit pas suffisamment de verdissage. On se contente en général d'y ajouter des pelouses sur les quelques ronds-points et trottoirs. Il serait préférable d'imposer un véritable verdissage qui offre des îlots de fraîcheur : ajout de grands arbres, diversification des plantations et plan de continuité de la déambulation. Le nombre de zones commerciales, à Plaisir comme dans d'autres agglomérations, empêche la circulation piétonne. Il n'est prévu aucun pont entre les diverses zones piétonnes. Par exemple, le grand rond-point entre la rue de la gare, Auchan et les autres routes, n'est pas suffisamment vert et aucun accès n'y est prévu. On pourrait faire de ce rond-point une zone verte. Des ponts pourraient aussi permettre aux piétons de circuler de la ville vers ces zones. Enfin, certaines rues étroites concentrent trop d'activités. Par exemple, la rue que j'habite (rue Decarris) : une auto-école et un garage encombrant la rue de plusieurs véhicules. Les visiteurs de ces commerces viennent se garer sur notre parking privé et encombrant aussi la rue. C'est un va-et-vient permanent et trop important pour une si petite rue. De plus, la zone n'est pas verdie. Un rond-point de fleur a été remplacé par un rond-point de béton. Ce sont des situations qu'il faudrait éviter, voire transformer. Profiter des ronds-points pour planter, en sacrifiant un peu de la visibilité. Verdir les zones éloignées du centre ancien. Créer de nouveaux lieux de déambulation, y installer des bancs (retirés pour empêcher les SDF de s'y installer, ils permettent aux personnes âgées de se reposer et donc de circuler). Casser le goudron, présent à l'excès, pour permettre l'absorption des eaux, et le remplacer par des plantes, y compris des plantes sauvages. Redonner à nos communes un air de campagne. C'est la seule condition au respect de la nature et à un véritable plan environnemental.
Mail 352		X	X				X										<u>Mme Jocelyne FRAHI de Pontault-Combault a écrit :</u> Je suis formellement opposée à la construction prévue dans le nouveau plan directeur compte tenu des constructions déjà en cours et à venir qui satureront la circulation et le stationnement dans notre ville. D'autre part, les infrastructures de la ville ne peuvent en aucun cas absorber ce surplus de population et leur permettre de vivre correctement.
Mail 353			X													X	<u>Mme Héliène SOARES de Deuil-La-Barre a écrit :</u> Non au BIP.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 354		X	X				X							X			Mme Gabriella SIMONPIETRI d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : CONTRE LE PROJET de la communauté des comm a écrit unes des Portes Briarde et de la communauté d'Ozoir Bonjour à tous !! Besoin de votre contribution Notre lieu d'habitation est menacé par un projet de construction et zone industrielle à quelques pas à peine. Je compte sur votre contribution pour stopper ce projet 🙏 Il suffit de : cliquer sur le lien : https://www.registre-numerique.fr/sdrif-e en haut à droite cliquer sur "déposer ma contribution " copier-coller En objet : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR copier-coller dans le texte : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. MERCI. Cordialement.
Mail 355		X	X				X							X			Mme Stéphanie HADDAD a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 356		X	X				X							X			Mme Sandrine MARQUES d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Contribution : Bonjour Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 357					X		X		X					X		X	M. Jeremy HELME de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entrainerait

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 358			X				X	X								X	M. Giovanni-Michel DEL FRANCO d'Andrésy a écrit : Projet A104bis et pont d'Achères Je suis totalement opposé au projet d'A104bis qui va aboutir à une augmentation de la pollution atmosphérique, en particulier pour les enfants dont les lieux de scolarité sont sur le trajet, à la dégradation du confort de vie des riverains, à la destruction d'espaces naturels et de la faune y vivant, à l'augmentation de l'effet de serre, et à des dépenses faramineuses. Le coût énorme de ce projet pourrait être utilisé à bon escient pour une amélioration des transports en commun dont chacun peut constater la dégradation sur la ligne J et le RERA. Ce projet est à la fois archaïque et peut être légitimement taxé d'écocide. La totalité de ces arguments peut être reprise pour la dérivation du dit pont d'Achères dont les travaux destructeurs ont déjà commencé.
Mail 359			X						X							X	Mme Rose-Marie DELAUAUX a écrit : Prolongement Ligne 7 de La Courneuve à Drancy Contribution : Je suis POUR le prolongement de la ligne 7 du métro (La Courneuve- 8 mai 1945) jusqu'à La Mairie de Drancy. Cela devient absolument nécessaire. Les drancéens en ont besoin et le réclament depuis très longtemps. Cela pourrait faciliter les déplacements tout en diminuant l'émission des gaz à effet de serre. Ce serait bien pour tous.
Mail 360		X	X				X							X			Jean-Marc ANONYME. De Férolles-Attilly a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDS ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 361		X	X				X							X			M. Nono LEBON d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDS ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 362		X	X				X							X			M. David PAYET d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDS ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 363		X	X				X							X			M. Bertrand MARCHAL de Châtelailon-Plage a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDS ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 364																	Grégory GLENAT de Férolles-Attilly a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de construire 1500 logements sur des terres agricoles n'a pas de sens ni d'un point de vue écologique mais également logistique. Ce terrain est un espace où la faune est en liberté. Ce projet va saturer la ville d'Ozoir mais également ses alentours.
Mail 365				X	X	X										X	M. Pascal PICACHE domicile non précisé a écrit : Réalisation du BIP Bonjour, Après avoir consulté les documents concernant le BIP. Je souhaite vous indiquer que je suis contre ce projet qui coupera en 2 plusieurs communes et bétonnera des sols alors qu'avec l'évolution climatique il faut retrouver un maximum de terres vierges de toute construction. Merci de prendre en compte ma position sur ce sujet.
Mail 366					X		X		X					X		X	Zakaria TAGHLOUI de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville Madame, Monsieur, En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. Cordialement
Mail 367		X	X				X									X	M. Carlos TOURNADE, de Jouy-Le-Moutier- Collectif Vincourt & Glatigny a écrit : VOIES DE CIRCULATION INTERDEPARTEMENTALES YVELINES VAL D'OISE - CD 55 Depuis 40 ans les villes nouvelles de Cergy Pontoise utilisent les rues du "vieux village" de JOUY LE MOUTIER pour rejoindre les Yvelines, entre la ville de Cergy et les gares, plus de 7500 véhicules / jour dans des ruelles de 5 mètres de large. Voir courrier en annexe. Ce courrier est adressé à la Commission d'enquête, domiciliée à la Région IDF. Il sera dépouillé et comptabilisé en tant que tel. Il porte globalement sur la circulation excessive sur le CD 55 à Jouy-le-Moutier et la non réalisation de son contournement. Les projets antérieurs ont été enterrés. La réalisation du pont d'Achères aura pour conséquence de déverser des flots de voitures sur le CD 55.
Mail 368		X	X				X							X			M. DAMIEN de Paris a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 369		X	X				X							X			M. Florent SORET d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 370					X		X		X					X		X	M. Abderrahim MERZOUKI a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville Madame, Monsieur, En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. Cordialement,
Mail 371			X	X			X							X			Mme Manon SORET d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 372							X										Mme Anne-Laure BORDE de Férolles-Attilly a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB Contribution : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 373			X	X			X							X			M. Raphaël SORET d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 374			X	X			X							X			Mme Alexandra COLOMBET d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 375			X	X			X							X			M. Florent SORET a écrit : Observation identique à l'observation n°369
Mail 376			X	X			X							X			M. Jean CARRE d'Ozoir-la-Ferrière. Adresse email : Florent.soret@francofa-eurodis.fr Observation identique à la précédente.
Mail 377																	Mme Justine ANONYME A écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR.
Mail 378			X	X			X							X			M. Yann VONARBURG de Lésigny a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 379			X	X			X							X			M. Nicolas SIMONPIETRI d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 380					X		X		X					X		X	Clara ANONYME : de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. Cordialement,
Mail 381			X	X			X							X			Mme Ingrid GASTREIN de Férolles-Attilly a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Contribution : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Et surtout de la faune et la flore aux alentours, lapin de Garenne (espèces protéger, chevreuils etc.) Nous ne voulons pas de ce projet !
Mail 382																X	Mme Fatima HEMAID de Magnanville a écrit : Refus construction d'une prison à Magnanville Par la présente, je m'oppose au projet de création d'une prison sur la commune de Magnanville
Mail 383																	X M. Henri TAMART de Drancy a écrit : 4 futurs points de métros déjà accessibles à Drancy et ses 9 quartiers alors un cinquième pour un terminus pose question. » J'habite entre la gare du Bourget et la proposition du terminus au soi-disant "centre-ville" de Drancy. Des habitants semblent parler au nom de tous les habitants qui ne reflète qu'une proposition d'un député maire condamnée. Pour ma part, au vu de ma situation propre, cette nouvelle station me parait inutile, car dix minutes de marche pour prendre la future ligne 7 qui irait jusqu'à la desserte de la gare du Bourget me suffisent. En effet, la nouvelle ligne validée à l'arrêt Avicenne ligne 5 est à moins de 32 minutes à pied, La Courneuve et le quartier Avenir à 5 minutes du métro et donc celle du Bourget à 15 minutes du vrai centre-ville (en marche). Pourquoi une autre entrée à sept minutes au soi-disant centre-ville (loin de la mairie) pour un simple métro en terminus. La Distance du 4 routes à la ligne 5 de Bobigny et son terminus est de 25 minutes soit 1, 8 km. Donc Drancy aurait besoin de cinq entrées de métro alors que deux sont à la frontière de la ville de Drancy et deux autres seront à Drancy, car validés et déjà en travaux. Ainsi, le nord, l'est, ouest et le sud de Drancy ont déjà leur entrée de métro, alors pourquoi des travaux gigantesques pour un terminus sans prolongement comme le fera le hub du Bourget avec la 16 et la 17... Quel est donc l'étude d'usagers qui prendront ce soi-disant terminus "centre-ville" aux vu de l'étalement du territoire de Drancy ou le métro arrive dans les 4 points cardinaux à Drancy et sont tous desservis en transports (tram, bus, mobilités douces ou micro mobilité). 2,4 km de métro supplémentaire qui vont nous couter cher, en travaux, pour un terminus et une minute 30 secondes de trajet en métro... entre deux stations, c'est 1 minute 30 secondes... pour arriver à un terminus... qui ne dessert aucun élément regroupant des Drancéens au vu des espaces déjà pourvus sur ce lieu

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique	
																	prévu. D'autant que le manque de parking sur la zone terminus ne fera qu'aggraver l'existant. Je ne suis donc pas pour cet emplacement qui n'a aucun lien avec les autres villes voisines liées en territoire et qui fera bondir le cout des loyers et nos impôts.	
Mail 384																X	Christelle ANONYME de Magnanville a écrit : Prison. REFUS DE LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON A MAGNANVILLE.	
Mail 385					X		X										X	Mme Enora PONCHON d'Athis-Mons a écrit : Non au pont. Je suis opposée à la circulation de camions et de voitures vers la N7, qui est déjà très encombrée. Ce projet est une aberration pour l'environnement. Et il détruirait de nombreux espaces où la faune et la flore subsistent encore.
Mail 386							X										X	Ghislaine BOUMARCAS de Magnanville a écrit : Construction d'une prison à Magnanville. Cette prison n'est pas adaptée en termes de localisation. Elle sera proche des habitations et d'un établissement scolaire (lycée). Qu'en est-il de l'impact de cette future construction sur le cadre de vie et la tranquillité des riverains ? Cela engendrera beaucoup de désagrément sur le trafic routier, qui est déjà dense, une pollution sonore et visuelle. Sans parler sur les conséquences désastreuses sur la faune et la flore.
Mail 387			X														X	Mme Monia ID EL KAID a écrit : Avis sur l'arrivée de la ligne 7 sur la commune de Drancy (93700) Bonjour, Je dois régulièrement me rendre sur Paris (13e) dans le cadre de mon travail et l'arrivée de la ligne 7 sur ma commune serait d'un bénéfice incommensurable ! Actuellement, je dois prendre ma voiture et me rendre jusqu'à un parking situé à la limite de la commune de La Courneuve pour y garer mon véhicule. De là, je me rends à pied jusqu'à la station de métro la plus proche (10min environ quand ce n'est pas un jour de marché) pour prendre ladite ligne. Ce prolongement jusqu'à la ville de Drancy me ferait économiser du temps, de l'argent et pas mal d'énergie ! Cette ligne ouvrira d'avantage notre ville vers l'extérieur et permettra à ses habitants d'obtenir plus de perspectives (travail, études, commerciales,) Je vous remercie par avance de ben vouloir prendre en considération mon avis et dans l'attente de voir ce prolongement gagner ma ville, Veuillez agréer mes cordiales salutations.
Mail 388			X														X	Mme Laetitia THIERSCH de Drancy a écrit : Oui Cette station de métro au centre-ville de Drancy est indispensable pour les drancéens. Ça veut dire des déplacements plus rapides, une attractivité pour les voisins de banlieue ou parisien.
Mail 389					X		X		X								X	Mme Maelle ROISIN de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanilloise, je suis également

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. Cordialement,
Mail 390			X	X			X							X			Grégory ANONYME de Paris a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 391			X	X			X							X			Adeline ANONYME de Lésigny a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 392			X	X			X							X			Adeline ANONYME de Lésigny a écrit : Observation identique à la n°391
Mail 393			X	X			X							X			Franck ANONYME de Lésigny a écrit : SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 394			X	X			X							X			Franck ANONYME de Lésigny a écrit : Observation identique à la n°393
Mail 395			X	X			X							X			Mme Evelyne PALLUSCO de Wissous a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 396			X	X			X							X			industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. M. Cédric KALLOU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : SDRIF-E CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES, LES PORTES BRIARDE ET LA COMMUNE D'OZOIR Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution. Ville : Ozoir-la-Ferrière.
Mail 397			X	X			X							X			Mme Laurence LE DEAN de Chevry-Cossigny a écrit : SDRIF-E, CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Le projet de changer le SDRIFE porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 398					X		X		X							X	Mike. ANONYME de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 399					X		X		X							X	M. Michael RIVA de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 400				X						X				X		X	Mme Nathalie RIO Nathalie de Magnanville a écrit : Refus construction prison Magnanville. Refus de construction sur le site envisagé Site agricole Conséquences écologiques Problème de mouvements de terrain Infrastructures urbaines non adaptés, voirie etc.
Mail 401			X	X		X	X	X	X	X	X			X		X	Mme Claire LE PORCHOU d'Ablon-sur-Seine a écrit : Pont Athis/Port industriel de Vigneux. Habitante d'Ablon sur Seine et Présidente de SOS Bords de Seine, j'affirme ma totale et très déterminée opposition aux deux projets de : N°1) Port industriel à Vigneux sur Seine en face d'Ablon (140 mètres entre les deux berges). - Ce projet de fret fluvial, de stockage de marchandises, de l'installation d'une usine à hydrogène (gaz turbulent et explosif) ou de son stockage, et aussi les infrastructures électriques, routières et ferroviaires de desserte du site industriel causeront la destruction de 50 à 100 hectares de zone naturelle, agricole, forestière et de la faune nombreuse qui y vit. Quid de la préservation de la nature pour les générations futures et du sol en Ile de France ? - La pollution sonore due au trafic des super-péniches, au débarquement des conteneurs et leur enlèvement par camions ou trains rendra la vie insupportable aux ablonais riverains et les privera du droit à vivre dans un environnement sonore sain. -La pollution de l'air liée aux gaz d'échappement des dizaines de super-péniches équipées de moteurs anciens et gourmands en fioul ou GNR, aux centaines de camions, aux véhicules personnels ne fera qu'aggraver la déjà très mauvaise qualité de l'air due aux avions qui survolent notre commune à basse altitude, les pistes d'ADP Orly étant situées à seulement 1 ou 2 kms de nos maisons. - La pollution visuelle du site avec des immeubles de 20 mètres de haut, des grues, du béton, des conteneurs, des stations de ravitaillement, des parkings, des camions, les infrastructures en électricité haute tension pour fabriquer l'hydrogène vert ou bas carbone, une gare de marchandises défigurera à tout jamais le lieu et ne permettra plus aux habitants de notre commune et des environs de se ressourcer, de vivre ensemble, en promenade sur les bords de Seine comme cela se fait depuis toujours ici. Quid des problèmes de santé par la pollution sous toutes ses formes ? - L'activité du port fera obstacle à l'activité du club nautique d'Ablon unique en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Val de Marne sur la Seine. - L'aménagement du site, le relèvement de la berge, l'artificialisation du sol meuble par des strates de béton ne permettra plus le déversement de la Seine sur ces 50 à 100 hectares en cas de crues et aura pour conséquence des inondations plus importantes du côté ablonais, villeneuvois. Une première artificialisation en profondeur et surface des sols a lieu sur cette zone par l'implantation d'un méga-équipement d'eaux usées du SIAP. Quid du strict PPRi que nous devons respecter à titre individuel ? N°2) Pont-viaduc entre Athis -Mons et Vigneux -sur- Seine (à quelques dizaines, centaines de mètres d'Ablon sur Seine) Ce pont de 3,6 kms et de 50 mètres de dénivelé par rapport au fleuve, s'élèvera au- dessus des zones densément habitées avec écoles, gare et supportera le trafic de dizaines de milliers de voitures et camions. Il détruira des zones naturelles, des jardins collectifs. Il produira des embouteillages plus importants encore, de la pollution sonore, de l'air, visuelle- pour les athégiens mais aussi pour Ablon si proche du pont prévu. Ces deux projets nous privent du droit légitime de nous ressourcer dans un cadre de vie apaisant. Ils provoqueront 137 / 139 Export généré le 07/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 06/02/2024 00 :00 :00 et le 06/02/2024 23 :59 :59 l'effondrement de la valeur immobilière de nos biens, fruit de notre travail. Des années de travaux assourdissants nous guettent si cela devait avoir lieu. Pour cela, ils sont aberrants, d'un autre temps. En tant qu'ablonaise je refuse que l'on m'impose plus de bruit, de pollution de l'air qui portent atteinte à ma santé, à mon espérance de vie et qu'on aggrave le risque d'inondation pour implanter un port dont l'activité pourrait s'effectuer sur des sites existants ou par le transport ferroviaire électrique tout aussi écologique. Pour rappel, nous avons déjà l'aéroport d'Orly qui nous affecte énormément, un site Seveso à quelques centaines de mètres à Villeneuve le Roi, une voie ferrée qui traverse le centre-ville en passant à quelques mètres des immeubles, une voie ferrée souterraine stratégique et des canalisations Trampil le long du fleuve et en ville, lesquelles se trouveraient très proches de l'usine hydrogène. Comment sera acheminé l'hydrogène par quelles canalisations aériennes ou souterraines ? Vers quelle destination ? En tant que francilienne, je refuse ces projets, je demande à ma Région de préserver le peu de cadre de vie correct qu'il me reste et celui des générations futures sur nos communes, de protéger notre santé et notre sécurité. Je lui demande également de préserver la faune et la flore, de protéger ces espaces naturels si précieux et de s'opposer à leur destruction. Je l'exhorte à placer la vie des hommes et de la nature avant toute autre considération et d'engager pour cela d'autres solutions respectueuses des uns et des autres.
Mail 402			X														M. Julien FERNANDES de DRANCY a écrit : La ligne 7 à Drancy ! Ça serait tellement formidable d'avoir une ligne de métro sur la mairie de Drancy, ce quartier de Drancy tellement mal desservi, loin du RER B ou de la ligne 5 Bobigny. Pour le coup cette emplacement profiterai à tous les commerçants à proximité ainsi que tous les habitants proche mairie. Avec les travaux de la nouvelle piscine et le parc à proximité, il nous manque plus que le métro.
Mail 403															X		Mme Selima DJELLALI d'Athis-Mons a écrit : Je dis NON au projet du pont entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine.
Mail 404																	Idem Mail 403
Mail 405		X	X	X										X			Aurélie (ANONYME) de ? a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésgigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 406					X		X						X	X			une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Mme Marie GODEMENT de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 407					X		X						X	X			M. Philippe CASTEL de Magnanville a écrit : (observation analogue à la précédente) En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 408			X														Mathieu (ANONYME) de Paris a écrit : (Le déposant énumère des propositions de plans de transports dans sa contribution)

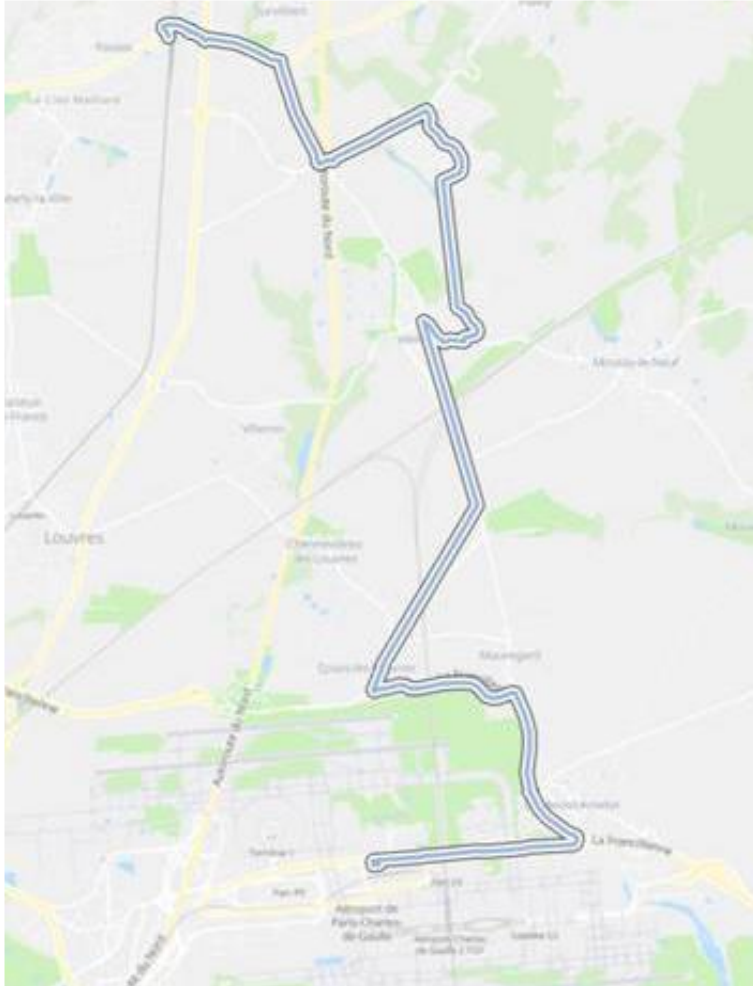
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<ul style="list-style-type: none"> Métro 2 : Prolongement jusqu'à Nanterre La Boule avec les arrêts suivants Blvd Maurice Barrès à Neuilly-sur-Seine (proche fondation LV et jardin d'acclimatation), Puteaux (L, U, T2) et croisement rue de Suresnes et Rus des Chênes Métro 4 : Prolongement vers Saint Denis Pleyel avec un arrêt intermédiaire au Stade Bauer M6 : Prolongement et fusion avec la 3bis avec connexion Alexandre Dumas (M2) et prolongement au-delà de la M3Bis vers Eglise de Pantin (M5) avec arrêt intermédiaire M11 : Prolongement jusqu'à La Fourche (M13) et débranchement de la section Asnières pour la connecter à la M11 et offrir une nouvelle ligne traversant Paris d'Ouest en Est d'Asnières jusqu'à Rosny avec des arrêts à Blanche (M2), Notre-Dame de Lorette/Pelletier (M12/M7), Grands Boulevards (M9, M8), Bourse (M3), Chatelet (M1, M4, M7, M14, A, B, D) M12 : Prolongement jusqu'à Garches avec arrêt Issy RER (C et M15), Les Moulineaux (T2), Billancourt (M9), Boulogne (M10), Saint-Cloud (L, U) M17 : Prolongement vers Puteaux en passant par La Défense (connexion directe CDG - La Défense) avec arrêts Les Grésillons (M15, C), Gabriel Péri (M13), Asnières Sur Seine (J, L), Courbevoie, Esplanade de la Défense (M1). <p>Objectifs : M2 et M17 désengorger le centre de Paris et les lignes historiques pour rejoindre La Défense (M1, A, L) M2 connecter Puteaux directement au centre de Paris avec en quelques arrêts accès au pôle d'échange CDG Etoile M17 connexion directe à CDG Aéroport sans rupture de charge M12 connecter les villes de Boulogne, Issy et Saint-Cloud entre elles et assurer des correspondances rapides avec la M15. M6 connecter la rive gauche/sud de Paris à la rive droite/est M11/M13 offrir une alternative pour traverser Paris en désaturant la correspondance Saint-Lazare et la ligne M13 ainsi que les lignes M8/M9 qui pouvaient faire le lien entre l'ouest et l'est de Paris</p> <p>Pièce jointe :</p>


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	

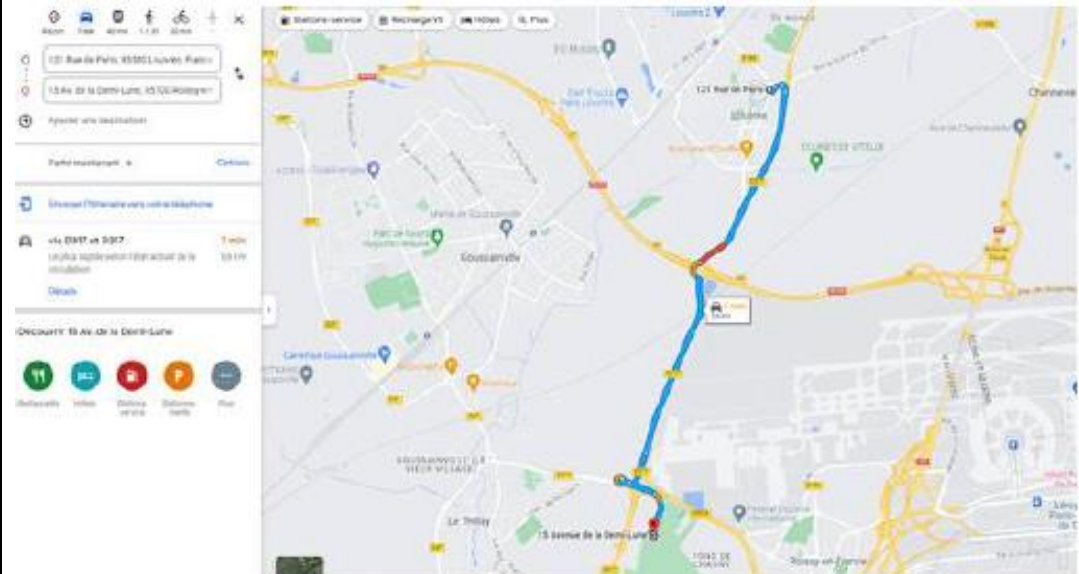
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 409			X		X		X		X								Mme Françoise DUPRE d'Athis-Mons a écrit : J'habite Athis-Mons depuis plus de 25 ans, une ville entourée de vert ou il fait bon vivre. Il est impensable que le SDRIF-E, impose sans concertation aux habitants d'Athis-Mons un tel projet ou pollutions, destruction des zones naturelles, nuisances sonores, et ..., deviendront notre quotidien. Le Schéma directeur environnemental doit être dessiner en concertation avec les communes et ses habitants. Il y a mieux à faire en se penchant déjà sur l'amélioration du maillage des transports en communs avec l'ensemble des communes avoisinantes. Alors je dis NON au pont routier.
Mail 410			X		X		X		X								Olivier (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : Je suis né à Athis-Mons et j'y habite toujours. Athis-Mons, c'est un tout ; des habitations individuelles, des logements collectifs mais aussi des espaces verts, des voies douces, des sentiers, des jardins, Il n'est pas possible que le SDRIF-E, modifie sans concertation avec les habitants les projets d'aménagements du territoire ayant de tels conséquences pollutions, nuisances, destructions des espaces protégés, Allons-y construisons un pont à Athis-Mons, un pont je veux dire un VIADUC. Le projet arrêté par les élus du Conseil régional le 12 juillet 2023 ne protège personne, et n'offre aucune amélioration de la gestion du territoire car il occulte les vrais sujets qui sont les transports en communs en autre. JE DIS NON AU PONT A ATHIS MONS
Mail 411			X		X		X		X								Nicolas (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : Je dis non au pont à Athis-Mons, je dis non au pont à Athis-Mons, je dis non au pont à Athis-Mons. Le projet arrêté par les élus du Conseil régional le 12 juillet 2023 ne nous respecte pas. Il n'apporte aucune amélioration pour le territoire francilien. On parle d'environnement mais on le détruite, on parle de donner la parole aux habitants des communes et on nous parle déjà d'un pont. Alors je dis non au pont qui va détruite ma ville et apporter pollutions, nuisances. Que va-t-on léguer à nos enfants. Alors je dis NON NON NON au pont à Athis-Mons.
Mail 412							X									X	Alexia (ANONYME) de Magnanville a écrit : Nous, habitants de la commune de Magnanville, refusons la construction de la maison d'arrêt sur notre commune à l'endroit indiqué Face aux habitations, prêt d'un gymnase et par-dessus tout, prêt d'un établissement scolaire, le lycée Léopold Sédar Senghor ! Pour le bien être des habitants et de nos enfants.
Mail 413																	Idem Mail 411
Mail 414							X								X		M. Philippe MATHIEU de Magnanville a écrit : Je suis contre la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville la ville où j'ai grandi ce projet est à côté d'un lycée et a 150 m des habitations et d'un stade en pleins sur des terres agricoles je dis non.
Mail 415			X														Mme Claire GUIGNIER de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Le prolongement de la ligne 4 au nord devrait être inscrit au SDRIFE afin de contribuer au désenclavement des communes du nord de Paris.
Mail 416		X															Mme Valérie ISC de ? a écrit : Après avoir détruit l'environnement, bétonner à tout va et entasser les gens dans la région parisienne, on nous demande notre avis pour les 20 années à venir ! C'est presque drôle !
Mail 417														X			Philippe-Jean (ANONYME) de Lésigny a écrit : Refus de construction sur le site envisagé Site agricole. Conséquences écologiques Problème de mouvements de terrain Infrastructures urbaines non adaptés, voirie etc.

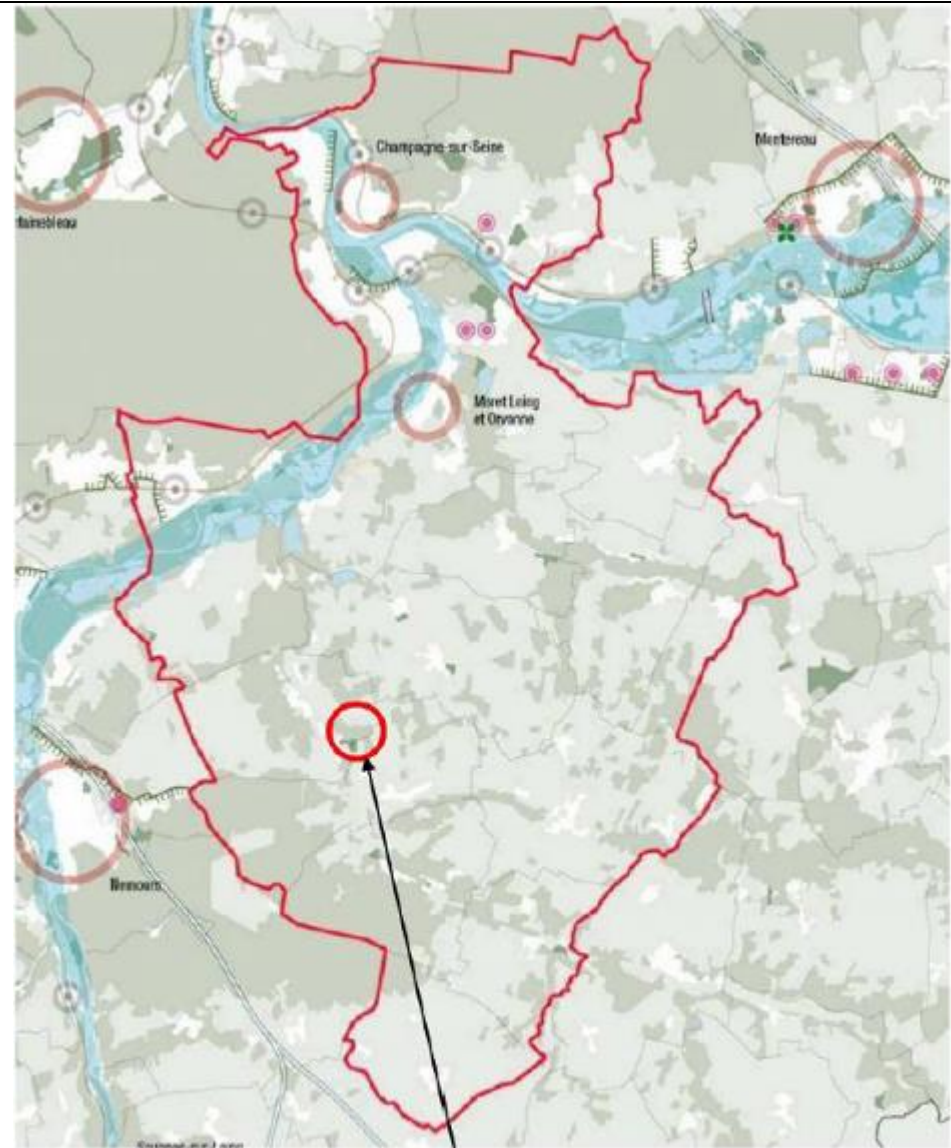
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 418			X														Emilie (ANONYME) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Relancer le dossier du prolongement de la ligne 4 du métro au nord, pour prolonger au-delà du périphérique et desservir encore davantage Saint-Ouen. Il faut continuer à désenclaver la banlieue, et accompagner ses changements avec la venue de plus en plus nombreuse de population parisienne dans ces territoires, et accompagner aussi les investissements menés par ailleurs sur ces territoires.
Mail 419			X														Mme Saïmah TANVIR de Louvres a écrit : Je me suis décidée à vous écrire afin de vous faire part de plusieurs points que j'ai constaté depuis décembre 2019, date à laquelle j'ai emménagé à Louvres. En effet, j'habite à Louvres, par choix pour être plus proche de mon lieu de travail qui est à Roissy en France et surtout parce que je me refusais de réaliser 2 à 3 fois par semaine 40 minutes de route depuis Herblay 95220 via la Nationale 184/104. Outre l'aspect environnemental, il y a aussi un niveau de qualité de vie qui est primordial. Je vous présente ci-dessous le trajet que je réalise en voiture 2 fois par semaine, aller et retour entre mon domicile et mon lieu de travail : Ce trajet de 7 minutes très exactement en voiture pourrait également se faire en vélo-> 30 minutes, cependant il n'y a pas de voie cyclable à cet endroit, il y a bien un pont en parallèle du pont routier (pont vert schématisé sur la carte) laissé à l'abandon qui pourrait être aménagé et des voies cyclables le long de la route d'un côté par exemple. Autre point que je souhaite évoquer, c'est très exactement là où l'on aperçoit le trafic dense en rouge, ici, il y a la possibilité de créer un accès direct à la nationale 184 sans que les voitures aient à se présenter au rondpoint, une bretelle d'insertion directe, comme c'est le cas exactement à l'opposé de cette arrivée au rondpoint, il y a une bretelle d'insertion directe pour les usagers sortant de la nationale est allant en direction de la droite, ils ne se présentent pas à l'arrêt au rondpoint. Par ailleurs, c'est arrivé à plusieurs reprises d'observer que les voitures empruntent ce rondpoint à une allure trop importante qui empêche les autres de s'insérer, il devrait y avoir une indication de limitation de vitesse, ou un message simple de courtoisie « Laissez les autres s'insérer ! ». Cela rendrait la circulation plus fluide. Enfin, j'ai essayé à plusieurs reprises le covoiturage, et ce qu'il manque c'est une aire de covoiturage exactement à la sortie de Louvres pour les personnes désireuses de traverser simplement la nationale et d'être déposées à Roissy par exemple ou Aéroville. Pour finir, je précise également que j'ai essayé de me rendre à mon travail en bus, et en train, cela ajoute un temps de plus de 40 minutes, parce que les lignes de bus ne desservent pas directement un arrêt proche de mon lieu de travail, le train doit s'arrêter à Goussainville où je peux prendre la navette entreprise. Le trajet de la ligne R4 : Trajet du bus 9501 : Bus702. Bien entendu, il faut étudier s'il y a une réelle demande pour pouvoir trouver des solutions ensemble, et je pense qu'une table ronde citoyenne ou un questionnaire citoyen adressé aux habitants des villes limitrophes de la nationale permettrait de réellement mesurer les besoins en termes de transport et infrastructure de mobilité urbaine pour traverser la nationale autrement qu'en voiture. Pièces jointes :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	

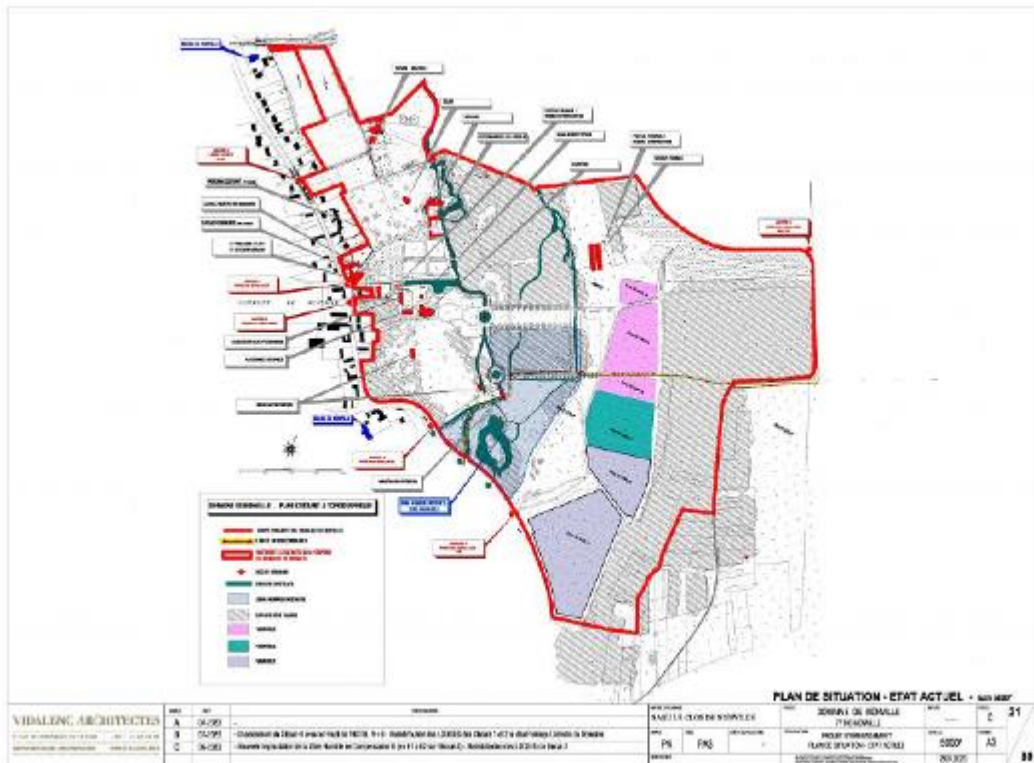
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	

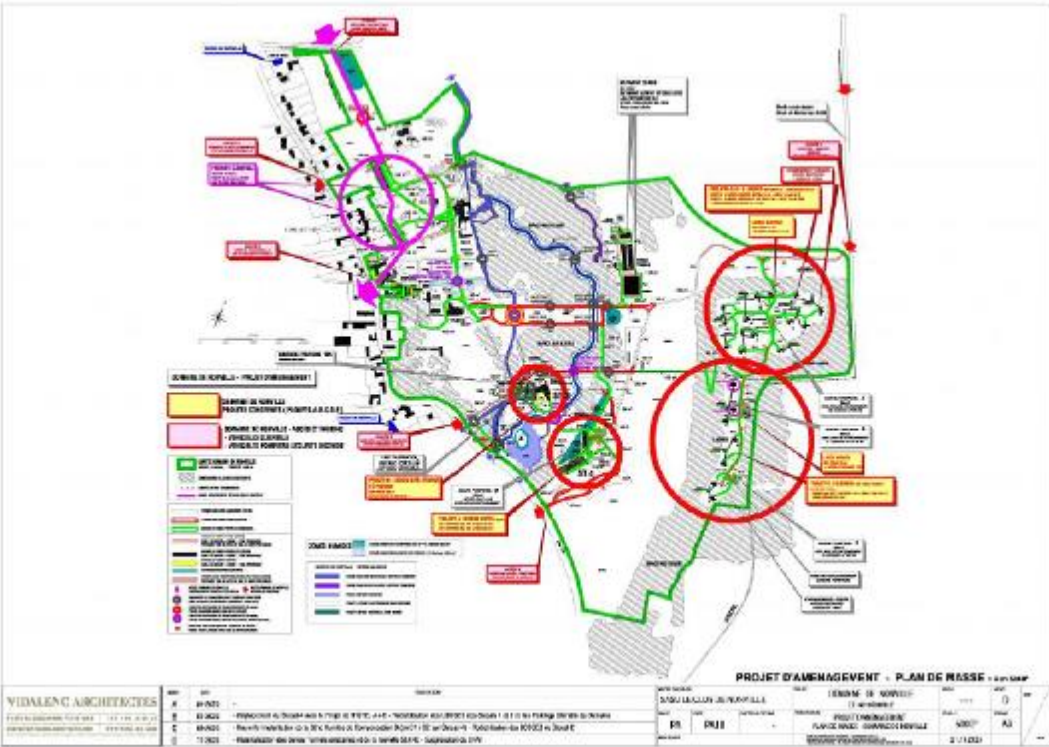
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	
Mail 420						X										X	<p>M. Patrick SEPTIERS (Communauté de communes Moret Seine & Loing) a écrit :</p> <p>Avis de la communauté de communes Moret Seine & Loing</p> <p>Madame la Présidente, Aussi, j'ai le plaisir de vous demander, dans le cadre du projet arrêté de votre Schéma Directeur Régional d'Ile de France Environnemental informer de bien vouloir prendre en considération une demande d'ajout de secteur d'urbanisation préférentielle nécessitant un demi-pastille afin de permettre la réalisation d'un projet structurant pour notre territoire portant sur la construction d'un complexe d'hébergement touristique situé sur les Communes de Nonville (77140) et Treuzy-Levelay (77710) et porté par la SASU Le Clos de Nonville. Pour votre parfaite information, il s'agit d'un projet se trouvant à un stade très avancé, comportant 21 lodges, un hôtel de 31 chambres un espace spa/fitness et quelques bâtiments annexes pour une surface de plancher totale de 2490 m², qui a été le fruit d'un long travail partenarial mobilisant les Communes concernées, le porteur de projet ainsi que la Communauté de Communes entre autres.</p> <p>Pièces jointes :</p>



Localisation du projet du « clos de Nonville »

THEMES→																	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	
																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	 <p>PROJET D'AMENAGEMENT - PLAN DE MASSE</p> <p>VIDALENC ARCHITECTES</p> <p>SAOUL LECHEUX JUNIENVILLE</p> <p>TERMINÉ LE 09/09/2023</p> <p>PROJET D'AMENAGEMENT PLANS DE MASSES, CONSTATS DE SITUATION</p> <p>02/11/2023</p>
Mail 421			X	X				X	X					X	X		<p>Xavier (anonyme) de Férolles-Attilly a écrit :</p> <p>J'ai été informé du projet de modification du SDRIF-E des Portes Briardes. Les équipes à l'origine du SDRIF-E ont étudié le projet de sa modification en 2023 et l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Pourquoi remettre en question leur décision alors que ce changement autoriserait la construction de 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles cultivées ? Merci à la Commission d'Enquête de confirmer la NON-MODIFICATION du SDRIF-E pour la zone d'Ozoir afin de protéger l'environnement et tous ceux qui vivent dans cette zone. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre de la loi en entraînant l'artificialisation des dizaines d'hectares de terres cultivables, en opposition aux</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet de MODIFICATION du SDRIF-E est en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique. Il conduirait à la création de zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront davantage de CO2 dans les embouteillages déjà quotidiens sur cette route D354. Les rédacteurs du projet prétendent que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux. Ceci est facilement vérifiable. Construire sur ces terres porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune locale. Rien ne justifie pas les dommages que ce Projet de MODIFICATION du SDRIF-E entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny, Férolles Attilly et Chevry Cossigny. Il serait source de nuisances pour tous leurs habitants qui utilisent quotidiennement la route Départementale 354, sans autre alternative. Cette voie unique est déjà embouteillée durant plusieurs heures matin et soir. Y ajouter 5000 résidents sans autre accès dégraderait fatalement l'état du trafic et la qualité de vie des habitants de cette zone (sans parler de la présence à terme de véhicules industriels si une zone industrielle voit le jour). Les arguments avancés en faveur de cette modification du SDRIF-E sont peu crédibles ; par exemple, pourquoi vouloir rapprocher le quartier "Clos de la Vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du village il y a 60 ans ? Pourquoi vouloir faire de la Départementale 354 - déjà surchargée - une longue bretelle entre la Francilienne et la N4 alors qu'il existe des zones industrielles toutes proches à Pontault et Gretz et Tournan, qui ne sont pas exploitées au maximum de leurs potentiel ? La Francilienne est également bloquée quotidiennement sur de nombreux kilomètres entre Lésigny et Pontault Combault, où elle rencontre la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne pour aller vers l'Est via la N4. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir a été créée pour rapprocher de la ville les résidences à proximité de la D354 de façon écologique et respectueuse de l'environnement (baisse des émissions à effet de serre, diminution du bruit, encouragement aux pratiques sportives en tant qu'en jeux de santé publique). Or, le projet de construction de 1500 habitations et d'une zone industrielle à l'entrée d'Ozoir la Ferrière est en totale contradiction face à cet investissement récent, dont le coût a été supporté par les contribuables de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Chers élus, restez cohérents. Ne cédez pas aux sirènes des projets immobiliers et de l'appât du gain qui lui est trop souvent associé. À la suite du passé peu éthique de certains élus de cette région, les citoyens sont en droit de se poser la question du retour des malversations et des intérêts personnels primant sur l'intérêt collectif
Mail 422					X			X	X					X	X		Louise (ANONYME) de Férolles-Attilly a écrit : (observation analogue à la précédente)
Mail 423					X			X	X					X	X		Pierre (ANONYME) de Férolles-Attilly a écrit : (observation analogue à la précédente)
Mail 424																	Idem Mail 420
Mail 425							X		X	X					X		M. Jean-Luc GORREMANS d'Athis-Mons a écrit : Ce projet d'un autre âge (conçu il y a plus de 50 ans) visant à construire un viaduc de plusieurs kilomètres pour supporter une nouvelle autoroute urbaine (projet longtemps masqué par ses promoteurs qui prétendaient que le but était de faire une liaison locale) et à lui adjoindre une usine de production d'hydrogène (green washing ?) plus un port fluvial de conteneurs, ne correspond pas aux nécessités du 21ème siècle. Toujours plus d'automobiles et de camions (l'expérience prouve que chaque nouvelle voie constitue un appel à l'intensification de la circulation et qu'elle se trouve rapidement saturée) avec un impact néfaste sur la santé publique (pollution chimique et sonore) un

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	impact sur le climat par l'augmentation de la température, un impact sur les risques naturels (inondations - c'est une zone inondable comme chacun a pu s'en rendre compte en 2016 et 2018) enfin un impact sur la biodiversité par la réduction des zones naturelles dans les PLU. L'avenir de la vie sur la planète passe par la sobriété plutôt que par une fuite en avant qui mène toujours plus vite vers l'épuisement de ressources dont on oublie qu'elles ont une dimension finie.
Mail 426	X							X									M. Geoffroy HINTERLANG de Paris a écrit : Le nouveau schéma affiche une ambition écologique mais en lisant les paragraphes, on se rend compte d'une très faible réglementation, qu'il laisse de nombreuses dérogations et entretient le flou sur l'utilité publique des projets autorisés. Nous n'avons pas besoin de nouveaux axes routiers, ponts et autres. Aucun projet ne doit être exempté d'être exemplaire.
Mail 427			X	X													Gael (ANONYME) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 428		X						X									Fabien (ANONYME) de Pontault-Combault a écrit : J'habite Pontault Combault Je suis contre la densification La ville est déjà trop urbanisée en immeuble Je suis contre le changement de PLU dans les secteurs pavillonnaires.
Mail 429			X	X													Valérie (ANONYME) de Férolles-Attilly a écrit : (observation analogue à la 427) Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 430								X						X			Mme Chloé GUIEAU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la CCPB en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait pour la nature et ceux qui vivent dans les résidences desservies par la RD354. Il faut les en remercier et les encourager à garder ce cap, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient à vie les conséquences irrémédiables. Je remercie la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir, pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 431		X		X				X		X			X	X			<p>M. LUC GOURAUD de Magnanville a écrit :</p> <p>☑ Incohérence avec les objectifs du SDRIF-E La révision proposée du SDRIF-E, qui vise à intégrer un projet de maison d'arrêt au cœur de Magnanville, soulève des incohérences profondes avec les principes fondamentaux du schéma, notamment face aux défis contemporains tels que le dérèglement climatique, la nécessité impérieuse de réduire la consommation des terres, et l'ambition d'inscrire la région dans une trajectoire de sobriété foncière. Ce projet, par sa nature, semble non seulement contrevenir à ces objectifs, mais également mettre en péril la trajectoire écologique que s'efforce de suivre la région à travers ce SDRIF-ENVIRONNEMENT. Au cœur des ambitions du SDRIF-E se trouve la volonté d'adapter le territoire aux changements climatiques, de préserver les espaces naturels et de garantir une cohabitation harmonieuse entre zones urbaines et zones préservées, qu'elles soient agricoles ou forestières. La modification envisagée pour Magnanville, remplaçant un espace dédié à l'agriculture par une infrastructure carcérale, s'inscrit en rupture flagrante avec ces engagements. Elle symbolise l'artificialisation de terres précieusement conservées pour l'agriculture dans l'ancien SDRIF ainsi que dans le PLUi, en contradiction directe avec les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols et de préservation de la biodiversité établis par le SDRIF-E. Cette démarche menace non seulement la qualité de vie des Franciliens mais aussi la résilience agricole et alimentaire de notre région. Les terres agricoles en question transcendent leur simple fonction alimentaire et économique ; elles jouent un rôle pivot pour la biodiversité, pour la régulation du climat via le stockage du carbone, et sont cruciales dans la lutte contre l'érosion des sols et pour la gestion des ressources en eau. Au-delà de ces aspects environnementaux et économiques, ces espaces incarnent également un lieu de bien-être et de lien social pour les habitants de Magnanville et des environs. Ils offrent un accès privilégié à la nature, essentiel pour la santé mentale et physique, favorisant les activités de plein air, la détente et le ressourcement.</p> <p>Leur conversion en une maison d'arrêt réduirait considérablement cet espace vital pour la communauté, portant atteinte à la qualité de vie et au tissu social de notre région. En somme, la transformation envisagée de ces terres agricoles en un établissement carcéral irait à l'encontre des principes de durabilité et d'équité sociale promus par le SDRIF-E. Elle exacerberait les vulnérabilités de notre territoire aux changements climatiques et compromettrait les efforts de toute une région pour bâtir un futur résilient, vert et inclusif. Il est impératif de repenser ce projet pour qu'il soit en harmonie avec les objectifs ambitieux du SDRIF-E, qui visent à protéger notre environnement et à améliorer la qualité de vie de tous les Franciliens.</p> <p>☑ Impact environnemental et social La localisation envisagée pour ce projet, aux abords directs des zones habitées, d'établissements éducatifs et au cœur d'un secteur agricole, suscite de profondes inquiétudes quant aux répercussions environnementales et sociales. Outre les nuisances sonores et visuelles, ce projet accentuerait la pression sur les infrastructures locales déjà saturées, dégraderait la qualité de l'air et de l'eau, et accroîtrait les risques d'inondation, en contradiction avec les objectifs de gestion durable des eaux et de lutte contre l'imperméabilisation des sols fixés par le SDRIF-E. Cette zone est déjà fortement impactante en ce qui concerne le ruissellement des eaux pluviales car en partie concernée par la présence de terres argileuses et se situant en haut d'une colline. A plusieurs reprises par le passé, la commune de Magnanville a dû réaliser des infrastructures et des aménagements pour lutter contre les inondations provoquées par le ruissellement lors des périodes de fortes intempéries, en construisant par exemple plusieurs bassins de rétention d'eau. En complément de cette particularité portant déjà atteinte à des projets de bétonnisation de ces terres, ces champs ont une autre particularité, celle de se situer au-dessus d'une nappe phréatique alimentant en eau potable une grande partie du bassin de vie du Mantois. Construire une infrastructure de cette taille (25 ha) au-dessus de cette nappe représente un risque que nous ne</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>pouvons pas prendre concernant le remplissage de cette nappe et l'alimentation en eau potable de la population du Mantois et va encore une fois à l'encontre des principaux objectifs affichés du SDRIF-E. Construire de tels bâtiments sur des terres argileuses c'est aussi devoir utiliser des fondations sur pieux pour minimiser les risques liés aux phénomènes de retrait-gonflement de l'argile et qui consiste à utiliser des piliers de fondation profonds, en béton, qui traversent les couches d'argiles instables pour reposer sur une couche de sol plus stable et solide, en profondeur. Technique qui risque, lorsqu'une nappe phréatique est présente sous les couches argileuses, comme c'est le cas à Magnanville, de polluer de manière définitive et irréparable ladite nappe.</p> <p>→ Avis de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et opposition des élus du territoire Notre position contre le projet de construction d'une maison d'arrêt sur les terres agricoles de Magnanville trouve un large écho au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO), qui, lors de la consultation des entités publiques, a clairement exprimé son opposition en demandant la suppression de la zone prévue pour l'implantation de ce centre pénitentiaire. Cette convergence de vues souligne non seulement l'unanimité des acteurs locaux contre l'artificialisation de ces précieuses terres agricoles, mais aussi la profondeur de la contestation face à ce projet. Il est important de souligner que cette opposition ne se limite pas aux instances communautaires mais s'étend également à des figures politiques de premier plan. Parmi les opposants notables, nous comptons des élus de différentes strates de la représentation politique, y compris des parlementaires, tels que Benjamin Lucas, député de la 8ème circonscription des Yvelines, où se situe Magnanville, Sophie Primas, sénatrice des Yvelines, Ghislaine Senée, sénatrice des Yvelines et ancienne conseillère régionale, Gérard Larcher, sénateur des Yvelines et président du Sénat, ainsi que Mounir Satouri, député européen. Leur opposition commune au projet illustre une rare unité autour de la préservation des terres agricoles et met en lumière la nécessité impérieuse d'une révision du projet en accord avec les principes de préservation environnementale, de respect du patrimoine naturel et agricole, et de planification urbaine responsable. Cette mobilisation d'acteurs diversifiés, allant des autorités locales aux représentants au niveau national et européen, témoigne de l'importance de ces terres, non seulement pour Magnanville, mais pour l'ensemble de la région. Elle rappelle l'urgence de repenser le projet pour qu'il respecte les engagements environnementaux, sociaux et économiques en faveur d'un développement soutenable et équitable. La préservation de ces terres agricoles est essentielle, non seulement pour la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, mais aussi pour le bien-être et la qualité de vie des habitants du territoire.</p> <p>→ Révision de la Modification du SDRIF-E En conséquence, nous demandons avec insistance la réévaluation de cette modification prévue pour Magnanville, en tenant compte de ses impacts irréversibles sur l'environnement, la qualité de vie des habitants et la vision d'une Île-de-France résiliente et durable. Nous appelons à une réflexion approfondie sur des alternatives qui respectent les engagements environnementaux du SDRIF-E et qui favorisent le bien-être et la santé des populations franciliennes. Outre les 20 ha prévus, il faudra la construction de nouvelles routes d'accès, car le réseau existant est insuffisant. C'en est fini du petit bourg "entre ville et campagne", choisie par ses habitants pour la proximité de la nature pour sport, détente, balades, promenades du chien, jeux avec les enfants... Sans compter la dévalorisation des maisons jouxtant le projet et le vis-à-vis visuel imprévu pour ceux qui ont acheté récemment. C'est impensable de sacrifier des terres agricoles alors que l'Île de France compte de si nombreuses friches industrielles ou commerciales à l'abandon !</p>
Mail 432		X	X	X			X										<p>M. Michel DONZEAU de ? a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements ainsi qu'une zone industrielle sur des terres agricoles</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	séculaires, cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour des milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la Route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience. Je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 433							X							X			Anne-Laure (ANONYME) de Férolles-Atilly a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait (bruit, augmentation du trafic routier sur un axe déjà saturé, artificialisation de sols agricoles fertiles historiquement cultivés, accès rendu difficile aux équipements de loisir déjà en place - terrain de football). Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences désastreuses.
Mail 434				X												X	M. Luc ALEXANDRE de Clamart a écrit : Vous évoquez dans votre projet la nécessité de transformer le bâtiment existant afin d'accélérer la dynamique de rénovation énergétique pour les logements énergivores. On ne peut que souscrire à cette nécessité qui se heurte toutefois aux conditions très strictes d'emprise au sol qu'impose le PLU de Clamart depuis 2018 dans sa zone UE sur les petites parcelles interdisant ainsi toute extension d'emprise au sol supérieure à 0,3. Le précédent PLU accordait une dérogation pour les petites parcelles (surfaces inférieures à 200m2 pour une construction avec une emprise au sol de 80m2 soit 0,4) Cette dérogation devrait être rétablie afin d'autoriser de tels projets pour des parcelles qui n'ont pas fait l'objet de division depuis plus de XX années (20 ans par exemple) afin d'éviter que des promoteurs utilisent cette dérogation pour une densification non souhaitée.
Mail 435								X						X		X	Roland (ANONYME) de Magnanville a écrit : Je suis totalement opposé à cette décision de modification du SDRIF-E qui va : - d'une part amputer la commune d'une partie de ses terres agricoles qui font son charme, ce qui va totalement à l'encontre du discours porté par nos dirigeants souhaitant diminuer l'emprise de l'urbain sur le rural, - et d'autre part apporter de nombreuses nuisances aux habitants de Magnanville du fait de la proximité de ce projet des zones résidentielles. Il existe de nombreuses autres possibilités sur des emprises non rurales et éloignées de zones habitées. Je pense que le bien être des électeurs honnêtes prime sur celui des délinquants.
Mail 436																X	Magali (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : Non au pont entre Athis Mons et Vigneux- sur-Seine
Mail 437		X			X			X		X					X		M. Daniel SAVE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'une Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entraînerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Le SDRIF est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification.</p>
Mail 438		X										X				X	<p>M. Philippe MILLARD d'Argenteuil a écrit :</p> <p>La ville est confrontée au réchauffement climatique, à la pénurie de foncier, à l'urbanisation intensive avec ses difficultés de mobilités, sa désindustrialisation ; la ville est en crise et doit évoluer. Pour cerner son étalement ou/et sa saturation, tout en privilégiant une densification contenue, elle doit devenir plus fluide et aérée. Pour se réorganiser, il faut dégager de la surface et accueillir les trames vertes et bleues de la ville bioclimatique. Le sous-sol offre à la ville d'aujourd'hui un nouvel espace de réorganisation, de cohérence et de cohésion, voire d'humanité. Il permet d'accueillir des fonctions urbaines jusqu'alors rejetées en périphérie (fonctions logistiques, de transformation et valorisation de matières et produits), de créer des proximités, de rétablir des circuits courts en</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	réorganisant verticalement ces fonctions. Salles de spectacles, de sports, grandes surfaces commerciales, datacenters, etc. trouvent leur place en sous-sol et bénéficient d'une température plus constante avec les économies de chauffage et/ou de climatisation afférentes. Il permet d'installer des équipements en sous-face pour dégager en surface de nouveaux espaces libres ou à construire pour circulations douces, espaces verts, trame bleue et habitat de la ville dense bioclimatique. De même il est nécessaire de privilégier, voire d'imposer les stationnements de véhicules en sous-sol supprimant ainsi toutes ces surfaces imperméables pour redonner du paysage, de la biodiversité et favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Il permet de réorganiser la ville en épaisseur et, ainsi, limiter les déplacements, économiser les carburants, les routes et réseaux, limiter les émissions de CO2. Dans une comparaison entre des solutions de surface et des solutions souterraines, il faut intégrer le coût global incluant l'exploitation et les avantages non monétaires, et pas seulement les coûts de travaux. C'est à l'échelle d'un territoire ou d'un quartier que les aménagements de surface sont étudiés ; il doit en aller de même pour l'espace souterrain dont l'aménagement doit être pensé à l'échelle d'un territoire, d'un quartier. Les PLUS, Plans Locaux d'Urbanisme Souterrains peuvent ainsi être créés. La ville durable de demain a besoin du sous-sol pour lui assurer assise et cohésion et permettre son intensification. Elle ne peut regarder et s'étendre vers le haut sans développer son socle, ses racines ; elle ne peut prétendre se passer de cette extraordinaire réserve d'espace qu'est le sous-sol.
Mail 439				X									X				Philippe (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : Dans un contexte de transition écologique, où on nous répète qu'il faut diminuer nos déplacements routiers et privilégier les déplacements plus verts. Ce projet de pont entre les villes de Vigneux et Athis-Mons en présente une idéologie toute contraire : - Destruction de zones naturelles - Nuisance sonore - Impact sur la santé (pollution chimique) - Zone inondable - ... Ce projet est un véritable non-sens écologique. Athis Pont Non !
Mail 440		X															M. Gabriel SAUVY de Vitry-sur-Seine a écrit : Je souhaiterai savoir pourquoi le SDRIF-E comprend des dispositions visant à limiter la construction de logements sociaux dont nos villes ont pourtant grand besoin. Ce document devrait au contraire permettre et accompagner les villes pour en construire.
Mail 441		X								X							Emmanuel (ANONYME) de Brétigny-sur-Orge a écrit : Je m'interroge sur le bienfondé du SDRIF-E, disponible au mois de juillet 2024. Le maire de Brétigny sur Orge informe ses concitoyens que Brétigny sur Orge devra respecter le SDRIF-E (document supra communal). Alors que pour lutter contre la densification de Brétigny sur Orge, il a lancé en 2023 la révision du PLU. Cependant lors des consultations "diagnostiques" il informe les participants en leurs certifiant que finalement, à cause du SDRIF-E, c'est la densification qui sera de mise. Est-ce vrai que les maires doivent se soumettre aux recommandations du SDRIF-E, d'autant que Brétigny sur Orge ne fait pas partie du « Grand Paris » ? Si tel était le cas, il me semble que ce document n'aurait pas pris en compte la tendance actuelle qui consiste à quitter l'Ile de France. En effet, depuis la COVID, le télétravail a été adopté par la majorité des entreprises ce qui a conduit le départ de beaucoup de personnes de l'Ile de France. Pourquoi alors s'acharner à construire en Ile de France ? D'autant que du point de vue écologique, tout le monde s'accorde à dire que l'artificialisation des sols n'est vraiment pas une bonne idée. Au contraire, il faudrait favoriser la création de parcs naturels et d'arbres qui améliorerons le bien vivre lors de fortes chaleurs, particulièrement la nuit. Il s'agit d'ailleurs d'une question majeure de santé générale. Selon le maire de Brétigny sur Orge, le SDRIF-E continuerait de pousser la densification dans un rayon de 1,2km de la gare. Est-ce vrai ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 442							X									X	M. Jean-Marc LEMARECHAL d'Athis-Mons a écrit : Non à ce pont qui engendrera plus de nuisances dans un secteur déjà servi par la proximité de l'aéroport.
Mail 443													X				Olivier (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : C'est une aberration écologique (Pont entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine), et je notifie mon opposition au projet.
Mail 444					X									X		X	Mme Elena ECHARD de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanilloise, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 445																X	Mme Clémentine GALLOT de Deuil-la-Barre a écrit : Comme beaucoup d'habitants du val d'Oise je m'oppose au projet BiP.
Mail 446			X														M. Johnny ECHEZARRAGA de Drancy a écrit : Le vote oui !!!! Pour le projet du métro à Drancy. J'espère vraiment que ce projet pourra être réalisé.
Mail 447					X		X									X	Pascal ANONYME de Soindres a écrit : En tant qu'habitant de Soindres, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans cette commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Soindrais, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Soindres. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois et soindrais. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 448					X		X									X	Joséphine ANONYME de Magnanville a écrit : Refus construction de prison de Magnanville : cette construction près d'un lycée et des constructions est inadmissible. Déjà la ville se dégrade par les incivilités mais là il y aurait des nuisances sonores et écologiques.
Mail 449			X		X				X			X					Cédric ANONYME de Deuil-la-Barre a écrit : Je m'oppose au projet routier du BIP, car je suis contre les pollutions atmosphériques et les nuisances sonores créés par cette route, l'augmentation du trafic à proximité, ainsi que la destruction des espaces verts pour la construire.
Mail 450		X		X													Françoise ANONYME de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose au futur SDRIF qui prévoit une densification de la ville de Pontault Combault qui est déjà saturée en ce qui concerne les infrastructures (transports, équipements, circulation). Merci de prévoir plutôt la réalisation d'espaces verts et paysagers, avant que l'on étouffe.
Mail 451			X		X				X			X					Dominique FORVEILLE de Montmorency a écrit : Boulevard Intercommunal du Parisis : je m'oppose formellement a la construction des tronçon Est, puis Ouest du BIP, qui générera une grosse pollution ambiante et sonore, qui artificialisera des centaines d'hectares de terrains et qui ne se justifie plus aujourd'hui. Projet anachronique vieux de 60 ans, alors que depuis l'A86 et l'A104 ont été construites.
Mail 452			X														Leslie RIGAL de Drancy a écrit : Station de métro DRANCY : Oui au prolongement de la ligne 7
Mail 453		X		X	X	X		X						X			Stéphanie AUZIAS d'Annet sur Marne a écrit : Avis de la Commune d'Annet-sur Marne Contribution : Lors de la séance du 30 Janvier 2024, le Conseil Municipal a délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, APPROUVE les termes du procès-verbal de la CCPMF du 6 décembre 2023, à savoir : « ÉMET un avis favorable au projet arrêté de SDRIF-E sous réserve de la prise en compte des demandes réitérées, argumentées et développées dans la présente note ». DEMANDE l'inscription au schéma d'une demi-pastille (soit 10 hectares) d'urbanisation préférentielle au nord de la zone Urbanisée (secteur de l'actuelle zone AU du PLU) ; DEMANDE à défaut la réinscription de la demi-pastille telle que proposée dans l'avant-projet du SDRIF-E du 7 avril 2023, laquelle pourrait alors être consacrée en toute ou partie à l'extension de zones d'activités présentes dans ce secteur ; DIT que la présente délibération et les pièces annexées (Avis CCPMF mai 2023, 6 décembre 2023 et PV- CCPMF du 6 décembre 2023), seront versées au Dossier de l'enquête publique et transmises à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et à Monsieur le Président de la CCPMF. Pièce(s) jointes(s) : Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal du mardi 30 janvier 2024 Avis de la CC Plaines et Monts de France sur l'avant-projet de SDRIF-E (mai 2023) Avis de la CC Plaines et Monts de France sur le projet de SDRIF-E (déc 2023)
Mail 454			X														Bernard ANONYME de Drancy a écrit : Station de métro DRANCY - Prolongement de la ligne 7 : moins de voiture sur les routes qui permettent d'arriver et de rejoindre Paris

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 455		X		X	X	X		X						X			Pascale ANONYME de Lésigny a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Contribution : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 456					X		X									X	Stéphanie ANONYME de Magnanville a écrit : Opposition au projet de maison d'arrêt à Magnanville : nous venons de valider notre participation pour exprimer notre opposition totale au projet de prison à Magnanville et qui impacterait d'autres communes. Exprimer votre propre avis ou sinon utiliser le modèle ci-dessous. J'ai pour ma part formulé mon propre avis à partir du modèle proposé par collectif Magnanville. Si vous êtes adhérent à l'association tmcp, si vous souhaitez montrer votre refus total contre ce projet de prison à Magnanville, et éviter les conséquences sur notre qualité de vie, notre commune et aux alentours, de jour comme de nuit, rien de plus simple suivre les étapes ci-dessous. Chaque personne est importante, alors n'hésitez pas à envoyer plusieurs avis. Merci aux habitants concernés de Magnanville, Soindres, Vert, Auffreville-Brasseuil... pour votre participation. Voici les étapes à suivre : lien internet pour déposer son observation : https://www.registre-numerique Madame, Monsieur, en tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 457					X		X									X	Stéphanie ANONYME de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 458			X		X				X			X					Nadia ANONYME de Deuil-la-Barre a écrit : Je viens d'aller sur le site de la Mairie de Deuil la Barre, suite au flyer reçu dans ma boîte aux lettres récemment. On nous invite à participer à l'enquête publique en objet ... Il faudrait déjà commencer par être plus clair et expliquer ce qu'est le BIP et l'avenue du Parisis ! J'ai trouvé les réponses à ces questions sur le site de GREENVOICE. Bon et alors ? JE SUIS CONTRE CE PROJET, mais à part de signer une pétition, que pouvons-nous faire vu que le projet de construction du BIP est déjà bien avancé !?
Mail 459			X														Sevil YILDIRIM de Drancy a écrit : Prolongation de la ligne 7 (métro) jusqu'à la mairie de Drancy : le métro à Drancy changerait ma vie et celle de milliers de personnes !
Mail 460					X		X									X	Evelyne FILIBERTI de Magnanville a écrit : Je m'oppose avec véhémence à la construction d'une maison d'arrêt sur la commune de Magnanville ; Cette construction au beau milieu de champs agricoles entourant notre lotissement à Magnanville, est une aberration complète... !!! En totale contradiction avec la loi sur la non artificialisation des sols agricoles... A moins de trois cents mètres du lycée de Magnanville et des habitations ! Destruction totale de notre cadre de vie, avec des conséquences désastreuses sur le trafic routier déjà saturé actuellement suite à de nombreuses constructions sur la commune ... De nombreuses friches industrielles ont été proposées par l'association contre la prison de Magnanville, pour relocaliser le site, aucune n'a été retenue, ni même étudiée je pense, par le ministère !!! Ce projet est une "catastrophe environnementale et écologique" et... je pèse mes mots !!!! A l'heure où le gouvernement prône pour une plus grande "autonomie alimentaire" quelle est la logique de détruire des terres agricoles pour y implanter "une maison d'arrêt" !!! N'est-il pas souhaitable de l'implanter sur un terrain déjà artificialisé, sans conséquence pour notre environnement. ? Je précise que les habitants de notre commune et de toutes les petites communes environnantes se mobilisent déjà depuis deux ans pour faire annuler ce projet désastreux !!!!
Mail 461			X			X											Serge GOUTMANN de Chelles a écrit : Avis sur les Orientations Réglementaires n° 115 & 116 du SDRIF-E : "Maintenir ou créer un site multimodal" Le fléchage de la plateforme ferroviaire de Chelles-Vaires en tant que "site multimodal à préserver et renforcer" répond à une exigence incontournable si l'on souhaite relancer le fret ferroviaire et la logistique urbaine à l'aune du "développement durable" et des enjeux de l'urgence climatique. A ce titre, je ne souscris pas à l'avis défavorable donné sur le projet de SDRIF-E (en dehors de toute consultation de la population) par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, notamment sur les réserves émises quant à l'installation projetée d'un "chantier combiné rail-route" sur le site SNCF de la Trentaine. Je recommande au contraire que cette prescription

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	trouve au plus vite les moyens - matériels et financiers - de sa réalisation. Serge GOUTMANN Ancien adjoint-maire de Chelles (1995-2008), et ancien vice-président de la CC Marne&Chantereine Pièce jointe : Quel avenir pour le site SNCF de Chelles-Vaires ? Relance du fret ferroviaire.
Mail 462			X		X				X			X					Annick ANONYME de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP : projet très ancien inadapté aujourd'hui - Je DIS NON AU BIP
Mail 463		X	X	X	X	X	X	X				X		X			Charlotte DESTREE, Chargée d'urbanisme et du juridique a Aigremont a écrit : Veuillez trouver ci-joint le courrier de Monsieur le Maire, Samuel BENOUDIZ, envoyé par voie postale ce jour, comprenant les contributions de la Commune d'Aigremont à l'enquête publique concernant le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - Environnementale. Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte dans votre rapport ce courrier joint. Pièces jointes : Courrier du 02/02/2024 de la Mairie d'Aigremont à M. J.P. Chaulet : courrier de mars 2023 adressé à la Région Ile-de-France + réflexions sur le doublement du prix du foncier en 10 ans Courrier du 14/03/2024 de la Mairie d'Aigremont à Mme Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France : 1/le corridor D113 - 2/Le développement de l'offre de logements dans le village d'Aigremont - 3/L'avenir de terrains agricoles et naturels situés en entrée du village - 4/ Les transports dans la commune. (Cf. voir le fichier relatif au dépouillement des courriers)
Mail 464			X														Florian ANONYME habitant de l'Essonne en île de France a écrit : Je me permets de communiquer une contribution rapide en tant qu'habitant de l'Essonne en île de France à l'enquête publique SDRIF-E. J'ai pris connaissance du document initial du projet de schéma directeur et des dispositions du SDRIF-E soumises à l'enquête publique, notamment sur la partie des transports. Je me permets d'insister sur l'importance de développer le grand Paris express à l'Est de l'Essonne le plus rapidement possible pour faciliter les déplacements des citoyens vers Paris, Orly et Paris Saclay (sans forcément attendre 2040). Ce territoire avec une forte densité de population est actuellement très en retard et un peu oublié en matière de transport en commun, dépendant du RER D et un peu du RER C, transports sous fortes tensions. Je partage et soutiens donc totalement le prolongement du métro 18 à l'Est, jusqu'à Montgeron (ou tout autre prolongation de métro dans cette zone). Il est également important qu'aucune ville à proximité ne soit oubliée et de prévoir à minima, une station à Draveil (qui ne bénéficie actuellement d'aucune gare) et une station de métro à Vigneux sur Seine. Par ailleurs j'insiste également sur la pertinence de prolonger le tramway T7 au-delà de Juvisy sur Orge, en prévoyant des mesures conservatoires, vers le pont de l'Armée puis vers Draveil, secteur soumis à de fortes tensions en matière de circulation routière et aux embouteillages pour rejoindre la gare de Juvisy. À défaut, d'envisager une voie réservée aux bus au boulevard du général de Gaulle qui échapperait aux embouteillages. Il est également essentiel de construire un pont routier entre Athis-Mons et Vigneux sur Seine (projet ancien) afin de désengorger la circulation routière mais également d'offrir d'autre mode de déplacement aux habitants entre l'ouest et l'Est (il y a actuellement très peu de point de passage entre l'ouest et l'Est). Il est important de privilégier les transports en commun et les vélos sur ce futur pont, tout en ne diabolisant pas l'usage de la voiture. Enfin, il est essentiel de développer de véritables pistes cyclables dans l'Est de l'Essonne pour sortir du schéma du tout voiture, ce qui n'est absolument possible et acceptable actuellement au regard des mobilités offertes aux habitants. En espérant que ce message permettra d'apporter un avis utile à l'enquête publique.
Mail 465			X														Marie-Claire ANONYME d'Athis-Mons a écrit : Pont sur la Seine entre Vigneux et Athis Mons : je m'oppose au projet du pont proposé, entre Vigneux et Athis Mons.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 466					X		X									X	Emmanuelle ANONYME de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 467			X							X					X		Dominique AKOUN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision afin de protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Ce projet est en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de la loi Climat et Résilience. Il créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants sur la D354. En effet, cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation supplémentaire des conditions de vie des habitants du Clos de la Vigne ainsi que de l'ensemble des Clos limitrophes des communes de Lésigny et Férolles-Attilly. Je compte sur la commission d'enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 468		X															Serge BAILLET de Pontault-Combault a écrit : Après consultation du dossier , et notamment pour la ville de PONTAULT COMBAULT je ne suis pas d'accord concernant la densification du bâti, dans le but, selon les informations en ma possession d'augmenter de 3000 logements sans augmenter sur les espaces non bâtis actuellement dans une ville actuelle de 38000 habitants, la circulation est saturée les transports (train) est non seulement saturée , mais complètement dérégulée le stationnement est également à saturation les voies communales, notamment aux heures de pointe est au maxi de ce qu'elle peut supporter les zones pavillonnaires DOIVENT RESTER PAVILLONNAIRES c'est spolier les propriétaires d'autoriser des immeubles dans ces zones (dévaluation de leur bien immobilier par dégradation de l'environnement) les écoles, collèges et lycée sont au maximum de leur occupation les espaces publics tels que gymnase, terrains de sports sont au maxi de leur utilisation pour les raisons évoquées , et sans que celles-ci soient limitative, je suis contre la densification des zones d'habitation actuelles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 469		X			X												Sylvie ANONYME de Châtenay-Malabry a écrit : Préserver l'environnement par des actes et des lois : à l'heure du réchauffement climatique, la densification de nos villes de la région parisienne est un crime contre l'humanité. Paris et sa petite couronne représente une des zones les plus denses d'Europe voire du monde après Dacca au Bangladesh, Manille aux Philippines, Le Caire en Egypte, Shanghai en Chine, et Bombay en Inde. Même Séoul en Corée du Sud, Buenos Aires en Argentine, Tokyo au Japon et Jakarta en Indonésie sont considérées comme moins denses que PARIS ET SA PETITE COURONNE. Il faut préserver des espaces de biodiversité, des lieux de tranquillité, des sols naturels perméables... qui sont non seulement une nécessité pour la planète, mais également un enjeu de santé publique. Trop de constructions viennent bétonner les derniers les espaces vierges, ne laissant aucun arbre de pleine terre (ou si peu) ni dans les plans des promoteurs immobiliers ni sur les trottoirs, qui sont grignotés par le béton. STOP à la "bétonisation" du moindre centimètre libre. Que chaque entité travaille ensemble et interdise cela. Qu'on se pose la question en voyant de nombreuses constructions d'habitat collectif des années 60 à 80 (HLM ou pas) qui laissent toujours une place aux arbres. Ce qui commence à se raréfier en 1990 disparaît dans les années 2000. Immeubles alignés sur la route avec trottoirs réduits sans arbre. Pas de jardin collectif. Au mieux, des arbustes pour décorer... Qu'on ne cherche pas à remplacer l'environnement naturel nécessaire autour d'un habitat (collectif comme individuel) par de la pseudo verdure (verticale, ou arbustes et pelouse déroulées ou en mottes...) Qu'on redonne de la place à la nature dans nos villes de banlieue. SVP : faites passer une loi qui empêche les promoteurs de bétonner toutes les parcelles récupérées (notamment celles des pavillons de banlieue). SVP : que les mairies soient dans l'obligation de respecter une hauteur raisonnable (R+2 max) et qu'elles ne se cachent pas derrière des "lois imposées par l'état qui oblige à construire" et qu'elles ne puissent pas tricher avec les hauteurs. SVP : faites voter une loi obligeant chaque mairie à laisser de quoi planter de vrais arbres (haute tige) en nombre suffisant sur les trottoirs. SVP : que les bâtiments comme les bureaux inutilisés, ne soient pas systématiquement transformés en logements rasant les trottoirs au point qu'on ne puisse même plus y marcher, ou en magasins non nécessaires, mais, puissent être des espaces rendus à la nature dont les animaux (insectes, petits mammifères...) et les humains pourraient profiter, faisant ainsi baisser la chaleur accumulée par les effets des îlots de chaleur urbains. Et enfin, faites passer une loi et encouragez l'installation de panneaux solaires sur les toitures des habitats collectifs privés.
Mail 470					X		X									X	Philippe ANONYME de Vandœuvre-lès-Nancy a écrit : Prison de Magnanville Contribution : Bonjour, je suis pour la nature les chants les paysans les vaches donc contre la construction de la prison de Magnanville c'est une aberration je pense que l'Etat peut trouver d'autre lieu pour faire cela.
Mail 471			X														Emmanuelle ANONYME d'Atthis-Mons a écrit : Non au pont routier Contribution : Nous sommes contre cette proposition qui est un non-sens.
Mail 472						X											Pascal MOUQUET a écrit : Je souhaite faire une remarque concernant les centres commerciaux dans lesquels on trouve des enseignes de la grande distribution, et des magasins en tous genres. Ces derniers jours ont mis en évidence le fait que ces grandes surfaces sont bourrées de produits étrangers, souvent non respectueux de notre santé, mais on autorise de plus en plus de ces surfaces à s'implanter et donc, à confisquer des terres cultivables qui risquent de nous faire défaut plus tard. Arrêtons toutes ces constructions qui ne servent qu'à faire du profit. Il faut absolument retrouver de la souveraineté dans notre pays.
Mail 473		X			X												Grégory DESRUMEAUX de Sciez a écrit : CONTRE LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ET DE LA COMMUNE

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	D'OZOIR : le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 474					X		X									X	Fouad EL BARAKA de Magnanville a écrit : Projet de construction d'une prison Magnanville Contribution : je voulais vous faire part de mon avis concernant la construction d'une prison sur la commune de Magnanville. Magnanville est une ville paisible d'environ 6000 habitants mais est presque comme un village. C'est une ville où il a toujours fait bon vivre et où nos enfants s'épanouissent. Nous sommes opposés à la construction qui apportera naissance sonore, plus de circulation, qui engendrera certainement du trafic aux abords de cette prison. Nous avons de grands champs où nous nous promenons très souvent en famille, ou allons-nous pouvoir nous balader les dimanches ... Il y a forcément d'autres lieux plus adaptés et nous ne voulons pas payer à la place des personnes qui seront emprisonnés parce que nous serons pris en otage. Et je ne parle pas de l'image de la ville qui pourrait être dégradés, des biens immobiliers qui pourraient chuter. Vous nous concertez, merci de nous écouter maintenant.
Mail 475		X	X	X	X	X	X					X			X		Anne ANONYME de Jouy-en-Josas a écrit : Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de schéma directeur de la Région Île-de-France, le SDRIF-E arrêté en Conseil Régional le 12 juillet 2023, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note présentant les contributions de la Ville de Jouy-en-Josas, pour la prise en compte de l'ajustement de la carte du MOS au regard de la réalité de l'usage des sols. Vous en souhaitant bonne réception. Anne QUINQUIS Directrice de l'Attractivité et du Cadre de Vie Mairie de Jouy-en-Josas. Pièce jointe : Courrier SDRIF 22/11/2023 : Retour et demandes pour la Commune de Jouy-en-Josas, concernant la carte du MOS
Mail 476					X		X									X	Valérie ANONYME de Magnanville a écrit : Prison Magnanville : Non à la prison !! Les Magnanvillois n'en veulent pas !!!
Mail 477					X		X									X	Marie-Hélène CAILLOTIN de Magnanville a écrit : En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvilloise, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. J'habite au coeur du lotissement " Le Clos de la Tuilerie ", la proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'une citoyenne engagée pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 478								X									Jean-Jérôme LEBEL d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : SDRIF-E : très bien, mais pas les propositions de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour Ozoir : elle envisage de réviser le SDRIF-E pour Ozoir la Ferrière, projetant l'urbanisation de terres agricoles hautement fertiles de la Brie. Ce plan contrevient aux ambitions de non artificialisation des sols (ZAN) stipulées par la loi Climat et Résilience, en prétendant, de façon surprenante, que ces terrains ne se prêtent plus à l'agriculture de grande échelle. Pourtant, ces terres produisent fidèlement une à deux récoltes annuellement depuis des éons. Urbaniser ces espaces représenterait non seulement un gaspillage mais nuirait également à la biodiversité locale. En 2023, les équipes chargées du SDRIF-E ont examiné et refusé ce projet en raison de ses multiples nuisances. Leur décision, salutaire pour l'environnement et les résidents impactés, mérite notre gratitude et soutien pour sa réaffirmation. Le plan prévoit de construire 1500 habitations et un secteur industriel sur des terres continuellement cultivées, sans considérer les préjudices pour les habitants d'Ozoir, Lesigny, et Férolles qui empruntent la route Départementale 354, déjà congestionnée aux heures de pointe. L'intégration de 5000 nouveaux résidents et de véhicules industriels aggraverait significativement la circulation. Enfin, ce projet ambitionne de densifier le secteur du 'clos de la vigne', éloigné du centre depuis 60 ans par choix, sans tenir compte de l'opposition de ses résidents à une urbanisation qui détériorerait davantage la circulation.
Mail 479			X														Cécile Peeters de Drancy a écrit : Transport rapide vers Paris pour l'accès au travail et a la culture. Drancy est la 70eme ville la plus peuplée de France et la 5eme en Seine-Saint-Denis. La population est dynamique et relativement jeune, elle mérite un accès rapide a la capitale pour développer sa culture (échanges, musée, facultés, lieux historiques). Elle pourra porter ses valeurs d'échange et de fraternité. La ligne de métro au centre de Drancy permettra également de désengorger les autres transports en commun et favoriser l'accès a la formation, la mobilité professionnelle et l'emploi.
Mail 480			X														Orlando ANONYME de Drancy a écrit : Contribution positive au métro 7 mairie de Drancy : j'affirme mon soutien au projet d'extension du métro 7 jusqu'à la mairie de Drancy. Ce projet serait une avancée importante en termes de mobilité pour les Drancéens. Sachant que dans le projet du Grand Paris les métros proposées seront éloignés du centre de Drancy, ce qui pénalise ce qui vivent dans le centre de Drancy.
Mail 481			X														Delphine Askan de Drancy a écrit : Je souhaiterais la continuité de la ligne 7 jusqu'à Mairie de Drancy. Cette prolongation permettra à de nombreux Drancéens de bénéficier de transports en commun supplémentaire pour pouvoir se déplacer et travailler.
Mail 482			X														Brice ANONYME d'Athis-Mons a écrit : Franchissement routier de la seine entre Athis -Mons et Vigneux : opposition farouche à ce projet d'une autre époque qui n'a plus de sens au regard du rapport entre les contraintes urbaines imposées par rapport aux avantages mis en avant.
Mail 483			X														Maria ANONYME de Drancy a écrit : Je soutiens l'extension de la ligne 7 du métro jusqu'à Maire de Drancy. Il est très important d'avoir plusieurs moyens de transport à proximité de chez nous pour se déplacer et aller au travail.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 484					X		X									X	Marie-Pierre ANONYME de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 485			X														Yolande ANONYME de Drancy a écrit : Métro à mairie de Drancy : je vote pour le métro à la mairie de Drancy. Cela nous rapprocherait de Paris. Les études des enfants. Le travail et laisser la voiture. Que du plus
Mail 486																	Sylvie PAYET d'Athis-Mons a écrit : Non au Pont ! Pièce jointe : appel à réunion publique du 6 février : opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons.
Mail 487			X														Daisy ANONYME de Drancy a écrit : Prolongation ligne 7 jusqu'à Mairie de Drancy
Mail 488					X		X									X	Catherine PLANQUAIS de Magnanville a écrit : Je vous exprime mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. Je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	agricoles est cruciale pour l'avenir (circulation intense le matin et le soir avenue de l'Europe) J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 489			X														Christine MORET de Drancy a écrit : Métro à Drancy : je suis pour
Mail 490																	Jérémy ANONYME de Drancy a écrit : Projet ligne 7 Cœur de ville de Drancy : je soutiens le projet
Mail 491			X	X				X				X					Judith SCHNEIDER de Deuil la Barre a écrit : Je suis habitante de la ville de Deuil la Barre qui reste concernée par le projet d'une deux fois deux voies, le BIP. Ce projet depuis longtemps dans les cartons irait à rebours des défis immenses qui se posent à notre époque en lien avec le dérèglement climatique. Il favorise une politique du "tout voiture", apportera une pollution atmosphérique à proximité d'habitations et viendra détruire de nombreux jardins ouvriers sur la commune. A l'heure où nous devrions justement pouvoir défendre pour nous et nos enfants, une meilleure qualité de l'air, une mobilité plus douce, la préservation de zones naturelles (par ailleurs nécessaire dans un avenir où les canicules seront de plus en plus fréquentes), ce projet semble donc insensé.
Mail 492								X									Laurène Lolo de Deuil-la-Barre a écrit : Non à l'artificialisation !!! Évitions - Réduisons - Compensons. Ce projet va à l'encontre totale de l'action citoyenne nécessaire aujourd'hui pour réduire les effets du réchauffement climatique. Il est temps de penser à nos enfants et non aux intérêts économiques et donc renoncer à cette folie de croissance absolue. Revenons à des valeurs plus nobles.
Mail 493			X	X				X				X					Zied HABBOUBI de Magnanville a écrit : Je suis contre la construction de la prison à Magnanville
Mail 494							X									X	Julie (Anonyme) de Magnanville a écrit : - Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Magnanville a déjà perdu de sa valeur, MALHEUREUSEMENT, après l'assassinat de Jessica et Jean-Baptiste.14 ans que nous avons emménagé ici et notre maison n n'a pas pris 1 euros de valeur. Et maintenant la prison. Je ne suis pas contre les prisons, mais pourquoi juste a côté des habitations ? L'expression se fait par voie numérique et les gens non connectés ou âgés ne pourront pas s'exprimer.JE SUS CONTRE CE PROJET. Veut-on vraiment de notre avis au final ?
Mail 495			X	X			X										Caroline (Anonyme) de Férolles-Attilly a écrit : - Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 496							X									X	Mme Gaelle BIANCHI de Magnanville a écrit : Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Je vous exprime mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique	
																	de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt. Quel message transmettons-nous à nos jeunes ! Une prison en face d'un lycée !!! En face d'habitations récentes. Nous avons choisi la ville de Magnanville pour vivre, pour son état d'esprit. Petite commune paisible, entre ville et campagne, loin de l'agitation parisienne. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et tout ce que cela peut entraîner comme nuisances supplémentaires : afflux de personnes non appréciés, pression sur nos infrastructures locales déjà sur-sollicitées et non fiables (Circulation intense le matin et le soir avenue de l'Europe, transport en commun non fiable). De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver notre cadre de vie. Enfin respirer et se reposer dans une ville accueillante et paisible. Nous ne demandons rien de plus. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche réfléchie.	
Mail 497																X	Mme Marion SOULARD a écrit : Vous trouverez ci-joint, la contribution de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SDRIF-E. Bien cordialement. Nota : Contribution reproduite dans la pièce 4.1 avis des PPA page 789 (document de l'enquête soumis au public).	
Mail 498							X										X	Céline (Anonyme) de Magnanville a écrit : -Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Habitante de Magnanville, je ne souhaite pas voir dans ces projets la réalisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Les sites étudiés me paraissent vraiment proches des habitations, des structures scolaires. Nous n'aurons plus de verdure si un tel projet sort de terre.
Mail 499																		CREDIT AGRICOLE a écrit : SPAM. Ne concerne pas l'enquête publique.
Mail 500			X															Charles ASSOUS de Drancy a écrit : Je soutiens le projet d'une ligne de métro à Drancy.
Mail 501								X										L'association « Environnement Boccage Gâtinais » a écrit : Suite à la rencontre de deux commissaires enquêteurs le mardi 5 février en mairie de Nangis, nous vous envoyons les informations complémentaires concernant la ZAC des bords d'eau à Montereau-Fault-Yonne. -Pièce jointe : document explicitant la situation de la ZAC future en contrebas d'une décharge dite de « Pisserotte et objet d'un programme de suivi post exploitation jusqu'en 2031. Ce document visé par les 3 associations Environnement Boccage Gâtinais, Vigilance Environnement, France Nature Environnement Seine et Marne, demande avant toute autorisation d'aménagement de la ZAC, la réalisation d'une étude des risques sanitaires (suite à ruissellement, infiltrations issues de la décharges).
Mail 502			X	X			X											M. Raphaël BLANCHARD de PONTAULT COMBAULT a écrit : Habitant Pontault-Combault depuis mes 7 ans, j'ai vu la ville se densifier. Ce qui était auparavant une ville pavillonnaire et agréable se transforme en une agglomération saturée et qui n'est plus en mesure de répondre aux besoins des habitants. Les écoles sont surchargées et manquent de moyen, voire de chauffage et de sécurité... ; les transports, que je prends quotidiennement (bus B et RER E) sont irréguliers et bien au-delà de leur capacité avec des gens qui n'arrivent plus à monter à leur arrêt et doivent attendre 15 min pour un nouveau bus ou un nouveau train ; il n'y a plus de place pour se garer en centre-ville et les rues sont bouchées la plupart du temps, sans parler de la Francilienne qui devient impraticable. En 30 ans, la ville s'est dégradée au fur et à mesure que les logements

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	étaient construits sans que les infrastructures soient développées pour accueillir cette surcharge. Cette dégradation ne peut pas continuer. Ce plan va mettre en péril l'avenir de nos enfants et la sécurité de nos rues, alimenter le mal-être des habitants (anciens et nouveaux) et attiser encore plus les tensions.
Mail 503						X										X	Mme Marie Christine GERAUD a écrit : Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Un tel projet est de nature à défigurer une zone rurale qui sert de respiration aux habitants de l'agglomération mantaise. En outre, un établissement carcéral à si peu de distance des habitations contribue à dévaloriser le patrimoine immobilier modeste de classes laborieuses moyennes, pour qui leur maison représente la réussite d'une vie. Ironie de l'histoire : c'est derrière ce site qu'ont été massacrés par des islamistes deux policiers dans leur pavillon sous les yeux de leur jeune enfant... C'est donc toute une population lourdement traumatisée qui s'inquiète légitimement des risques que cet établissement fera courir, on le sait, à l'ensemble de la ville. C'est donc pour des raisons écologiques, sociales et psychologiques que je m'élève contre ce projet.
Mail 504			X	X													PAUL (Anonyme) de Saint Ouen-sur-Seine a écrit : -Proposition de prolongement de la ligne 4 : L'émergence du pôle "Pleyel (à terme gare de correspondance entre le RER D et les métros 13, 14, 15, 16 et 17) renforce l'intérêt d'étudier le prolongement de la ligne 4 au delà de la porte de Clignancourt. Ce terminus est l'un des derniers à avoir conservé sa situation initiale, à une porte de Paris, alors que la ville de Saint Ouen est un territoire dense incluant de nombreux pôles au nord de la porte de Clignancourt de portée métropolitaine a minima : les Puces de Saint Ouen (plus grand marché d'antiquaires et de brocanteurs au monde), le Stade Bauer (avec le RED STAR dont la montée en Ligue 2 est quasiment acquise - y compris projet "Bauer Box" lauréat du concours inventons la Métropole), le cimetière Parisien de Saint Ouen, et enfin le projet d'installation du siège de la DGSI. La desserte de ces zones participerait par ailleurs au désenclavement de quartiers aujourd'hui particulièrement mal desservis par les transports en commun (certains incluant des opérations ANRU et d'autres des projets de développement de zones d'habitation à l'image du Village des Rosiers, participant ainsi à l'effort de développement du logement en Ile de France inscrit au SDRIF-E).Par ailleurs, la ligne M4 est en correspondance avec toutes les lignes de métro intramuros et tous les lignes de RER. Sa connexion au Grand Paris Express au Nord, et singulièrement à la gare Saint Denis Pleyel participerait à compléter l'effet de maillage du réseau, contribuant ainsi au bon équilibre des flux à l'échelle métropolitaine, et à renforcer la résilience d'un réseau de Transport Collectif très sollicité et qui le sera encore plus à l'horizon 2030. C'est pourquoi je souhaite l'inscription de ce prolongement au SDRIF-E. Son intérêt d'ailleurs été rappelé dans l'avis de certaines personnes publiques associées. Il est d'ailleurs étonnant que le principe de l'étude d'extension d'une de la Ligne M4 au Nord, inscrite au précédent SDRIF-E ait disparu dans l'actuel, sans qu'aucune étude ou explication justifiant cette évolution de la stratégie (notamment dans l'évaluation environnementale) ne soit venu conforter cette position de la Région Ile de France.
Mail 505			X				X										Mme Adeline PONGERARD d'Athis-Mons a écrit : - Opposition au projet de pont à Athis-Mons : Je m'oppose fermement à une traversée routière (voitures, camions) sur la commune d'Athis-Mons. Le cadre de vie et l'environnement ont déjà été fortement dégradés par une forte densification routière ces dernières années, pas besoin de rajouter des voitures aux voitures sur cette commune. Privilégier le développement de circulations douces (piétons vélos) sur des axes sécurisés serait de mon point de vue un axe de développement plus pérenne. .
Mail 506							X										M. Patrick DOS SANTOS Férolles-Attily a écrit : Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 507			X														M. Geoffroy HINTERLANG Paris, a écrit : -Opposition à l'exemption de sobriété foncière des projets de l'Etat : Le document propose une liste de projets qui ne seraient pas soumis aux mêmes règles de sobriété foncière que les autres, sous prétexte qu'ils seraient sur une liste d'intérêt. Mais si certains pouvoirs publics dressent cette liste d'exemption, cela revient à les laisser juges et parties de la construction. Aucun projet ne mérite de sacrifier des terres agricoles et sauvages. L'objectif de zéro artificialisation nette doit s'imposer à tous les projets.
Mail 508			X														Mme Emilie CARRERE Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : - Demande prolongement ligne 4 Dans le cadre de cette enquête publique : demande l'ajout du prolongement de la ligne 4 au Nord dans le SDRIF-E (et compléter ainsi le projet présenté à l'enquête qui prévoit l'étude d'une extension de la Ligne 4 au Sud) - prolongation jusqu'à Mairie de Saint-Ouen.
Mail 509							X										Christiane (Anonyme) de Magnanville a écrit : Je m'oppose à toutes modifications qui entraîneraient des suppressions de terres agricoles, forêts ou tout autre espace naturel susceptible de modifier l'écologie de ma région et de nuire à la faune comme à la végétation. Il est plus que nécessaire de protéger la planète et donc de moins bétonner l'espace ! C'est aussi nécessaire à la santé des habitants, d'autant que la région devient un désert médical ! Alors il vaut mieux renforcer la prévention déjà par un environnement sain ! Moins de pollutions de toutes sortes ! plus de chlorophylle !
Mail 510							X										M. Frédéric LEGROS de Férolle-Attilly a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir La Ferrière, Lésigny et Férolles-Attilly qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir et sert déjà de délestage pour les véhicules quittant la 104 pour récupérer la N4. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de tous les riverains. Ce projet est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique. La création de zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions supplémentaires créeront inévitablement des bouchons avec encore plus d'émission CO2.
Mail 511							X									X	L'Association CITOYENS MAGNANVILLE a écrit : -Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Le projet de maison d'arrêt dans le cadre du SDRIF-E à Magnanville est en totale contradiction avec les principes de développement durable et de sobriété foncière que le schéma s'efforce de promouvoir. La conversion d'espaces agricoles en prison entraîne une artificialisation des sols préjudiciable à la biodiversité, à la régulation du climat et à la gestion durable des ressources en eau. Ces terres agricoles, au-delà de leur rôle agricole, constituent des espaces vitaux pour le bien-être des habitants, offrant des lieux de promenade, de détente et de connexion avec la nature, indispensables à la santé des habitants de notre territoire. Le choix de localiser ce projet à proximité immédiate des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	zones résidentielles et des établissements scolaires soulève des inquiétudes majeures quant aux nuisances potentielles et aux conséquences négatives sur la qualité de vie des résidents. De plus, l'augmentation de la pression
Mail 512							X									X	Julie (Anonyme) de Magnanville a écrit : -Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Je suis habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France En effet celui ci envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. J'ai deux enfants en bas âge, je ne souhaite pas qu'il se promène dans les champs que nous aimons tant et tombe nez à nez avec une prison... La disparition de nos espaces verts nuira significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir de nos enfants. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 513							X									X	Haja (Anonyme) de Magnanville a écrit : -Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Contribution identique à mail 514
Mail 514				X			X										Mme Elisabeth HATCHOUEL-GAUCHER de Lésigny écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le SDRIF-E actuel est à conserver en l'état. Ce projet d'urbanisation porté par la municipalité d'Ozoir est une aberration. J'habite Lésigny depuis 36 ans parce qu'il y a des forêts, que la nature est toujours présente et vivante. Les terres agricoles sont fertiles et productives. Ce projet est une hérésie. On parle écologie ; sanctuariser des zones agricoles pour satisfaire les objectifs ZAN de la Loi Climat et Résilience. Ce projet va à contre-courant ! Par ailleurs ces terres sont classées Zones humides. Alors les conserver comme telles. Aujourd'hui et ce n'est pas nouveau : la CD354 est bloquée tous les jours de Lésigny vers Ozoir à certaines heures. Que de temps gaspillé dans les bouchons :35 minutes environ pour aller de Lésigny à Ozoir...1500 logements ?! On reconstruirait des barres d'immeubles ?? (Règle entendue de 40 logements à l'hectare). On referait un ghetto à l'heure où certaines communes détruisent des barres d'immeubles ? Comment seraient intégrés entre 3000 et 4500 habitants ?!La nouvelle voie de raccordement vers la RN4 augmenterait encore davantage le trafic. Quel montant de financement pour la construire ??La tranquillité des riverains dégradée pour les décennies à venir. Nuisances sonores, pollution, etc. Nous luttons déjà à propos des couloirs aériens au-dessus de la Commune. Que deviendrait la vie des habitants

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	avec un flux supplémentaire de voitures et de camions. Une destruction progressive de la départementale, est à craindre. La Voie douce intercommunale appréciée pour son tracé, son charme, serait dégradée pour bâtir un Centre Commercial ! Le SDRIF-E actuel convient. Le conserver tel qu'il est. Les pastilles d'urbanisation ont été retirées, c'est une très bonne décision. Si on devait " honorer la nature" : alors pourquoi pas créer un nouveau jardin communal, éco-pédagogique ? ou proposer à de jeunes agriculteurs de louer des parcelles, développer des AMAP ou encore que la SAFER rachète ces parcelles Créer un groupe de créativité et d'innovation avec un Cahier des Charges ad hoc. Merci à la Commission pour ce qui a été fait concernant le schéma directeur actuel.
Mail 515							X									X	Dylan GUELTON Conseiller Municipal Groupe Collectif Magnanville écrit : -Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Le groupe Collectif Magnanville, composé d'élus du conseil municipal de Magnanville, représentant les intérêts des habitants de notre commune et soucieux de l'avenir de notre commune et de ses terres agricoles, souhaite exprimer son opposition ferme et argumentée à la modification du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France (SDRIF-E) prévue pour notre territoire. Cette modification, qui faciliterait l'implantation d'une maison d'arrêt de grande envergure sur des terres agricoles stratégiques, entre en contradiction directe avec les objectifs du SDRIF-E, compromettant l'équilibre écologique, la qualité de vie de notre communauté et les objectifs de développement durable de l'Île-de-France. La révision proposée du SDRIF-E, qui vise à intégrer un projet de maison d'arrêt au centre de Magnanville, soulève des incohérences profondes avec les principes fondamentaux du schéma, notamment face aux défis contemporains tels que le dérèglement climatique, la nécessité impérieuse de réduire la consommation des terres, et l'ambition d'inscrire la région dans une trajectoire de sobriété foncière. La localisation envisagée pour ce projet, aux abords directs des zones habitées, d'établissements éducatifs et au centre d'un secteur agricole, suscite de profondes inquiétudes quant aux répercussions environnementales et sociales. Outre les nuisances sonores et visuelles, ce projet accentuerait la pression sur les infrastructures locales déjà saturées, dégraderait la qualité de l'air et de l'eau. Parmi les opposants notables, nous comptons des élus de différentes strates de la représentation politique, y compris des parlementaires, tels que Benjamin Lucas, député de la 8ème circonscription des Yvelines, où se situe Magnanville, Sophie Primas, sénatrice des Yvelines, Ghislaine Senée, sénatrice des Yvelines et ancienne conseillère régionale, Gérard Larcher, sénateur des Yvelines et président du Sénat, ainsi que Mounir Satouri, député européen .En conséquence, nous demandons avec insistance la réévaluation de cette modification prévue pour Magnanville, en tenant compte de ses impacts irréversibles sur l'environnement, la qualité de vie des habitants et la vision d'une Île-de-France résiliente et durable. Nous appelons à une réflexion approfondie sur des alternatives qui respectent les engagements environnementaux du SDRIF-E et qui favorisent le bien-être et la santé des populations franciliennes. Les élus du groupe Collectif Magnanville Djamilia Boyer, Alexandre Chambord, Claire Jennepin, Joëlle Moreau, Kelly Richard, Dylan GUELTON Conseiller Municipal Groupe Collectif Magnanville
Mail 516								X									Mme Séverine CADIER Ivry-sur-Seine a écrit : -Opposition aux projets Pont d'Athis, Vigneux et AROPA : L'artificialisation de la zone humide des bords de Seine est contraire à l'intérêt général écologique et entraînera pollution et inondations. L'augmentation du trafic aggravera les nuisances. Non à ce projet écocide qui s'oppose au bien commun.
Mail 517				X			X	X									M. Claude BIZET-GAGNAIRE Ozoir La Ferrière a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : La Communauté de Communes des Portes Briardes (CCPD) a proposé aux habitants de la commune d'Ozoir, et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	par extension aux communes environnantes un projet qui soulève la désapprobation et les inquiétudes sur leur environnement, habitat et vivre ensemble. A la lecture du livre des contributions sur le site www.registre-numerique.fr/sdrif-e , notre groupe de travail pluridisciplinaire considère que le projet CCPB porte atteinte à la loi « Climat et Résilience, zéro artificialisation net » Notre groupe est opposé à la demande d'expansion d'urbanisation présenté par le CCPB, qu'elle soit à vocation résidentielle et/ou industrielle dans la dernière zone de bonne terre agricole cultivée au sud de la N4. Claude BIZET-GAIGNAIRE Modérateur / Rapporteur du groupe pluridisciplinaire Clos de la Vigne4, allée de Cognac77330 OZOIR LA FERRIERE
Mail 518				X			X	X									M. Rodolphe MARTIN Ferrières-Attilly a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région.
Mail 519				X			X	X									Mme Delphine ZERBIB de Paris a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Début de texte identique au mail 520 Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont rejeté ce projet au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entraînerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 520			X														<p>Mme Naima BENAMER AHADRI de Drancy a écrit : Drancéenne depuis toujours et fière de l'être, J'ai vu ma ville évoluer et offrir à ses habitants un cadre de vie agréable et je soutiens vivement la création de la ligne de métro 7. La création de la ligne de métro 7 reliant Drancy à plusieurs villes dont Paris présente à mon sens plusieurs avantages importants :</p> <p>1. Amélioration de la mobilité : Une ligne de métro offrirait une solution de transport rapide et efficace, réduisant les temps de trajet entre Drancy, les villes approximatives et Paris. Cela faciliterait les déplacements quotidiens des Drancéens, que ce soit pour le travail, les études ou les loisirs. Cela permettrait également de dégorger le RER B qui est très souvent saturé</p> <p>.2. Réduction de la congestion routière : en offrant une alternative au transport routier, la ligne de métro contribuerait à réduire la congestion routière dans la région. Cela aurait un impact positif sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air.</p> <p>3. Développement économique : La création de cette ligne de métro pourrait stimuler le développement économique de Drancy en facilitant l'accès à la ville depuis Paris. Cela pourrait attirer de nouvelles entreprises, créer des emplois locaux et favoriser l'investissement dans la région.</p> <p>4. Amélioration de la qualité de vie : une meilleure accessibilité à Paris grâce à une ligne de métro permettrait aux habitants de Drancy de profiter plus facilement des services, des activités culturelles et des opportunités offertes par la capitale. Cela contribuerait à améliorer la qualité de vie des résidents.</p> <p>5. Renforcement des liens sociaux : Une ligne de métro reliant Drancy, aux villes desservies puis à Paris favoriserait les échanges et les interactions entre les habitants des villes. Cela renforcerait les liens sociaux, faciliterait les rencontres et encouragerait la diversité culturelle.</p> <p>Selon moi, la création de la ligne de métro 7 à Drancy apporterait des avantages significatifs en termes de mobilité, d'économie, d'environnement, de qualité de vie et de cohésion sociale.</p>
Mail 521			X	X			X										<p>Un Anonyme a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Contribution argumentaire identique à Mail 521</p>
Mail 522			X	X			X										<p>Romain ZERBIB Directeur de la publication Management & Data Science a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Merci aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du SDRIF-E. Elles ont bien cerné la problématique de la commune d'Oz, il ne faut plus rien changer.</p>
Mail 523			X	X			X										<p>Stella (Anonyme) Férolles-Attilly a écrit : -Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Argumentaire identique au mail 524 complété par : Et tout les effets sur la faunes et la flore, la diversité de ce lieu les lapins de Garenne, les chevreuils etc. .Enfin cette zone est non constructible, je ne comprends pas qu'est-ce qui fait que la région arriverait à changer ce statuts à part offrir aux gens des habitations sir un lieu qui a toujours été non constructible et qui entrainerait de nombreux problèmes en cas de catastrophe !!!!</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 524			X	X			X										<p>Marie Christine (Anonyme) de Lésigny a écrit :</p> <p>-Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Argumentaire mixte de mails précédents sur le thème : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF- E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région.</p> <p>- Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.</p> <p>- Merci aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du SDRIF-E. Elles ont bien cerné la problématique de la commune d'Oz, il ne faut plus rien changer.</p>
Mail 524 bis			X														<p>M. Jean-Pierre FREVILLE de Drancy a écrit :</p> <p>- Ligne 7 Drancy :</p> <p>Nous sommes pour l'arrivée du métro à Drancy. Même si les circulations de banlieue à banlieue sont importantes, le lien avec Paris en transport en commun sera primordial avec les restrictions de circulation des voitures et des deux-roues. La deuxième couronne deviendra bientôt la première autour d'un Paris qui englobera les communes limitrophes. Il faut donc préparer l'avenir pour ne pas faire partie des laissés-pour-compte.</p>
Mail 525			X	X			X										<p>Laure (Anonyme) de Lésigny a écrit :</p> <p>-Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.</p>
Mail 526																X	<p>Philippe (Anonyme) de Magnanville a écrit :</p> <p>Je suis contre le projet de schéma directeur de la sdrif-e, trop d'artificialisation de terrains agricoles, peu d'extension des transports publics, peu d'aménagement de terrains de loisirs ou de sports.</p>
Mail 527			X	X	X		X							X			<p>Une anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit</p> <p>-Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région Les argumentaires précédents pour ce thème sont complétés par l'identification des impacts du projet sur des couloirs faunistiques identifiés, sur les activités agricoles (morcellement des territoires, difficultés accrues de circulation des engins).</p> <p>- Demande de revalorisation du maillage des chemins communaux existants, des zones naturelles, des abords des cours d'eau (effets positifs sur les territoires inondables)</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 528							X									X	- Demande de généralisation d'installations individuelles ou collectives de récupération d'eaux de pluie Julie (Anonyme) de Magnanville a écrit : - Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Magnanville a déjà perdu de sa valeur, MALHEUREUSEMENT, après l'assassinat de Jessica et Jean-Baptiste.14 ans que nous avons emménagé ici et notre maison n n'a pas pris 1 euros de valeur. Et maintenant la prison. Je ne suis pas contre les prisons, mais pourquoi juste a côté des habitations ? L'expression se fait par voie numérique et les gens non connectés ou âgés ne pourront pas s'exprimer.JE SUS CONTRE CE PROJET. Veut-on vraiment de notre avis au final ?
Mail 529			X	X			X										Caroline (Anonyme) de Férolles-Attilly a écrit : - Approbation de la suppression implicite du projet des portes de Briard par la Région : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 530							X									X	Mme Gaelle BIANCHI de Magnanville a écrit : Opposition au projet de maison d'arrêt de Magnanville : Je vous exprime mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt. Quel message transmettons-nous à nos jeunes ! Une prison en face d'un lycée !!! En face d'habitations récentes. Nous avons choisi la ville de Magnanville pour vivre, pour son état d'esprit. Petite commune paisible, entre ville et campagne, loin de l'agitation parisienne. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et tout ce que cela peut entraîner comme nuisances supplémentaires : afflux de personnes non appréciés, pression sur nos infrastructures locales déjà sur-sollicitées et non fiables (Circulation intense le matin et le soir avenue de l'Europe, transport en commun non fiable). De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver notre cadre de vie. Enfin respirer et se reposer dans une ville accueillante et paisible. Nous ne demandons rien de plus. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche réfléchie.
Mail 531		X	X		X		X	X						X	X		Un anonyme de Lésigny a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Merci aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du SDRIF-E. Elles ont bien cerné la problématique de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, il ne faut plus rien changer.
Mail 532			X														Un anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition à l'avenue du Paris : Non au BIP, non à l'Avenue du Paris ; je soutiens ma ville Deuil-la-Barre et le Conseil municipal en m'opposant au BIP. Je suis contre ce projet et je souhaite le maintien du projet de la coulée verte comme initialement prévue par la région Ile-de-France.
Mail 533			X	X		X											M. Queneau d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Nous remercions la commission d'enquête de confirmer sans modifications le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir-la-Ferrière. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. La Départementale 354 est déjà surchargée de longues heures matin et soir !!!
Mail 534			X				X							X		X	Mme MAGNY, Membre de l'Association TMCP, de Magnanville, a écrit : Construction d'un Centre Pénitentiaire à Magnanville, " une Responsabilité commune ". Il n'est pas concevable de poursuivre ce projet sur le site identifié n°1 sur la commune de MAGNANVILLE, sans tenir compte de l'impact humain et des conséquences de la dégradation environnementale, nous ne pouvons pas rester insensible à ce contexte ! 1 – Rappel du contexte de localisation et des constats... Les grands thèmes qui motivent cette analyse : l'Education de nos Jeunes Générations – La Sécurité – Mme Magny évoque : . Le contexte local par la proximité du projet avec les établissements scolaires, les habitations, la future résidence seniors, le centre du village et la mairie, le centre équestre, de centres hospitaliers ; . L'éducation de nos jeunes générations à proximité d'un lieu clos de cette nature, est incompatible avec le développement intellectuel. Les établissements scolaires de la ville comptent 3040 élèves, de la maternelle au lycée. . La sécurité humaine en positionnant un établissement pénitentiaire de 700 détenus est un non-sens ; . La circulation à Magnanville, avenue de l'Europe, n'est déjà plus acceptable avec le passage de 22 000 véhicules jour qui entraîne l'insécurité des piétons : enfants scolarisés, personnes âgées ; . Une politique d'aménagement en contradiction avec la notion de Zéro Artificialisation Nette et de sobriété foncière prôchée par les services de l'Etat ! Il est rappelé que l'artificialisation des sols est une des causes premières du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité. L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières, de privilégier dans la mesure du possible la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales. En conclusion, Mme Magny regrette l'absence de prise en compte de l'humain, de l'éducation, des biens de base comme l'eau, de la souveraineté alimentaire, des ruissellements, pour la prise d'une décision de cette importance d'autant que des solutions alternatives existent, comme les friches franciliennes que nous devons exploiter et rappelle qu'il s'agit d'une décision qui engage pour des décennies. A cet effet Mme Magny souligne l'objectif de l'Etat d'améliorer les conditions de vie des détenus et de préserver les acteurs de l'administration pénitentiaire mais oppose à cet objectif la dégradation de la qualité de vie des citoyens, l'impact sur le développement durable, la dégradation des terres agricoles et de la faune existante sur ces territoires et appelle à des valeurs qui permettront de faire infléchir la courbe de la délinquance.
Mail 535		X	X		X		X	X						X			Un Anonyme de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E, pour la commune d'Ozoir-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>la-Ferrière, veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme, de manière étonnante, que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. -Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E, porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes, pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Le projet de la commune d'Ozoir-la-Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'Clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des kms entre Lésigny et Pontault-Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jour et nuit sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'une Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entraînerait des années de travaux et des perturbations irrémediables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de Co2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir-la-Ferrière. En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir-la-Ferrière, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir-la-Ferrière est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le coût a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir-la-Ferrière. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. - Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 536		X	X														M. GIBAUT, de Férolles-Attilly a écrit : Projet Urbanisation Ozoir La Ferrière sur 15 Ha de terrain agricole traversé par la D354, rue de La Verrerie. Lors de la dernière réunion SDRIF-E organisée à Ozoir-la-Ferrière avec la Communauté de Commune des "Portes Briardes entre villes et forêts" a été présentée par M. JF Onetto, une demande pour création d'une zone constructible de 15ha sur un terrain agricole. Ce terrain qui est traversé par la D354, relie la RN4 et la ville d'Ozoir-la-Ferrière au Clos de la Vigne qui est constitué de 169 maisons, à la commune de Férolles-Attilly, à la commune de Lésigny, à la Francilienne (104). Or, la RN4 et la Francilienne sont constamment bouchées. La D354 (2 voies) est donc, elle aussi, constamment bouchée et donc les résidents du Clos de La Vigne, du Clos Vimont, de Lésigny etc. attendent depuis longtemps que des dispositions soient prises en termes de réseaux de circulation. Or, nous apprenons aujourd'hui, avec stupéfaction, qu'un projet de 1500 logements et une zone industrielle pourraient être construits sur cette zone ! Si ce projet devait aboutir la circulation serait totalement bloquée car aujourd'hui il nous faut souvent compter une demi-heure pour parcourir les 1400m qui nous séparent d'Ozoir-la-Ferrière et la RN4 !!! Il nous semble bien plus urgent de revoir l'ensemble de nos voies de circulation que de penser à construire ces 1500 logements !!!
Mail 537	X																Un Anonyme de Férolles-Attilly a écrit : Les 3 cartes mises à disposition sur le site web de l'enquête sont inexploitable au niveau d'une commune (fichiers PDF trop compressés) et ne permettent donc pas une analyse correcte et donc d'émettre des avis corrects. Pouvez-vous mettre rapidement à disposition des cartes de meilleure résolution ? (La dénomination de chaque carte est citée).
Mail 538		X	X		X		X										M. SCHAUBENBERG de Lésigny a écrit : IL ne faut rien changer au schéma directeur actuel, la CD 354 est déjà très saturée particulièrement le matin et le soir, entre Lésigny et Ozoir-la-Ferrière. Un apport aussi important que 1500 logements, un centre commercial et autres entreprises ne ferait qu'empirer les choses. Je suis tout à fait opposé à ce projet qui ne pourrait générer que des nuisances (pollution, bruit, circulation et intégration de cette nouvelle population, environ 3000 à 5000 personnes. Il s'agit de préserver la nature et la biodiversité plutôt que de viser des intérêts financiers et de bétonner à outrance. La qualité de vie des habitants de Lésigny (Clos Vimont, Clos Prieur, Grande Romaine et, y compris, Clos de la Vigne à Ozoir-la-Ferrière serait très négativement impactée. Je m'oppose donc formellement à ce projet de changement de schéma directeur.
Mail 539																	SANS OBJET
Mail 540																	SANS OBJET
Mail 541																	SANS OBJET
Mail 542																	SANS OBJET
Mail 543																	SANS OBJET

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 544																	SANS OBJET
Mail 545		X	X		X		X	X						X			M. Costa d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière est parfait, ne changez rien ! Cette observation réitère les termes et arguments de l'observation n° 535.
Mail 546		X	X		X												Mme Zerbib de Férolles-Attily a écrit : Extension d'Ozoir-la-Ferrière vers Férolles. Non au projet. Non aux embouteillages. Non au mépris de l'écologie. Non au mépris de la pollution.
Mail 547			X														Un anonyme de Drancy a écrit : Métro à Drancy. Cela aurait aidé beaucoup de citoyens de la ville s'il était venu avant ; je pense que c'est indispensable vu la position géographique de Drancy ainsi que le nombre d'habitants, ce qui permettrait des déplacements beaucoup plus rapides que le bus et ainsi accéder à Paris beaucoup plus rapidement et plus directement.
Mail 548			X														Une Anonyme de Drancy a écrit : Je suis pour le trajet du métro à Drancy. La ville possède uniquement des bus et un tramway mais rien vers le centre-ville.
Mail 549		X	X				X							X			Un Anonyme de Férolles-Attily a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 550		X	X				X							X			Une Anonyme de Férolles-Attily a écrit : Cette observation réitère les termes et arguments de l'observation n° 549.
Mail 551		X	X		X		X	X						X			Une Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Cette observation réitère les termes et arguments de l'observation n° 535
Mail 552		X	X		X		X	X						X			Un Anonyme de d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Cette observation réitère les termes et arguments de l'observation n° 535.
Mail 553			X				X										Mme Vidal d'Arnouville a écrit : Non à l'Avenue du Parisis (BIP). Trop de nuisances à savoir : trop de bruit, trop de pollution, destruction d'un environnement naturel, trop coûteux pour un résultat inutile incitant plus l'usage de véhicules au lieu d'utiliser les transports en commun
Mail 554			X				X							X		X	Un Anonyme de Magnanville a écrit : Tout en étant partisan de la construction de nouvelles prisons, je ne comprends absolument pas le souhait de l'Etat de vouloir construire un centre pénitentiaire spécifiquement à Magnanville, aussi bien pour des raisons légales que pour des raisons pratico-pratiques : Le tribunal de Versailles est à plus de 30 minutes de Magnanville (sauf à rouler comme un chauffard), installation à toute proximité d'établissements scolaires et d'une résidence pour personnes âgées, construction sur une terre agricole alors que l'Etat demande en même temps à garder les surfaces agricoles, terrain argileux qui oblige des fondations très profondes (donc un coût important), danger pour la nappe phréatique

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	sous-jacente, danger d'éboulements pour les communes situées en contre-bas (notamment Auffreville, Brasseuil), inadéquation des infrastructures routières, etc. Il existe des lieux alternatifs plus propices à cette construction, mais elles ne semblent même pas être étudiées sérieusement ! Donc, une construction, oui, mais pas dans n'importe quelles conditions et pas au-dessus des lois et réglementations ! Nous citoyens sommes dans l'obligation de respecter lois et réglementations, et c'est bien normal, pour vivre en bonne harmonie ensemble. Comment les représentants de l'Etat espèrent-ils obtenir notre adhésion et notre respect si ceux-ci font fi de ces mêmes lois et réglementations
Mail 555			X														M. BARROIS de Drancy a écrit : Prolongement de la ligne 7. Un métro en centre-ville de Drancy réduirait sûrement la circulation routière et profiterait aux personnes qui doivent traverser la ville pour se rendre à la station Pablo Picasso ligne 5.
Mail 556			X														M. FUNEL de Deuil-la-Barre a écrit : Non Au BIP à Deuil la Barre. Non à ce BIP, on en a assez de la bétonnisation à outrance et de la pollution pour que les grosses sociétés de BTP fassent encore plus de profits avec la complicité des élus. On ne veut pas de camions perturbant la tranquillité à Deuil-la-Barre. (Possibilité d'aller de l'A1 à l'A15 par l'A 86 qu'ils passent par l'A 86 ou par Taverny) et s'il faut améliorer les transports, qu'on construise plutôt un tramway.
Mail 557			X														Un anonyme de Drancy a écrit : Métro ligne 7 à Drancy. Cette extension de la ligne 7 serait bénéfique pour tout le monde, ça serait vraiment un plus pour pouvoir se déplacer sans voiture.
Mail 558			X														M. RINGENBACH de Drancy a écrit : Je suis favorable à l'extension du métro 7 jusqu'à la mairie de Drancy. Cela permettra aux habitants du centre-ville et des quartiers plus au nord d'accéder plus simplement au réseau de métro.
Mail 559			X														M. OSTERMANN DE Drancy a écrit : Je soutiens le projet de station « Mairie de Drancy » de la prolongation de La ligne 7 du métro.
Mail 560			X														Un Anonyme de Paris a écrit : Je soutiens totalement l'arrivée du métro pour la ville de Drancy. Le métro est un moyen de transport rapide et participant au développement économique et urbain. A l'heure où l'on parle d'écologie, et de moins prendre sa voiture, il est essentiel de développer les transports en commun. De plus, au vu de l'état déplorable de la ligne B nord, les solutions manquent. Les bus restent bien souvent la seule alternative et le 148 est constamment saturé. Amener le métro à Drancy évitera d'être contraint de se rabattre sur la ligne 5, par ailleurs préoccupante, le soir venu. D'ailleurs, pourquoi ne pas la prolonger elle aussi ? (Le métro retenu pour Drancy étant la ligne 7). Pour toutes ces raisons, je soutiens sans réserve ce projet essentiel.
Mail 561			X				X									X	Mme AOUN de Magnanville a écrit : Je suis contre l'installation d'un centre pénitentiaire à quelques mètres d'un lycée, d'habitations, de parcs de jeux, etc... ! Le paysage urbain, la valeur de nos maisons, l'environnement et le cadre de vie vont radicalement baisser et ce n'est pas acceptable ! De plus, la circulation Avenue de l'Europe est déjà catastrophique en heure de pointe ; si, en plus, on y ajoute les convois de détenus, ça va devenir un véritable calvaire ! Oui les prisons sont nécessaires. Mais il y a clairement des lieux bien plus adaptés, et sans impacter à ce point la vie des riverains. Le maire, ainsi que les riverains ont exprimé leur mécontentement concernant ce projet, il serait bien de les prendre en compte.
Mail 562			X														Un Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit : Avis sur les Orientations Réglementaires n° 115 & 116 : "Maintenir ou créer un site multimodal". Le fléchage de la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	plateforme ferroviaire de Chelles-Vaires en tant que « site multimodal à préserver et renforcer » est une opportunité immense si l'on souhaite relancer le fret ferroviaire et la logistique urbaine, notamment dans des objectifs de « développement durable » et des enjeux de l'urgence climatique. A ce titre, je ne souscris pas à l'avis défavorable donné sur le projet de SDRIF-E (en dehors de toute consultation de la population !) par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, notamment sur les réserves émises quant à l'installation projetée d'un « chantier combiné rail-route » sur le site SNCF de la Trentaine. Nous demandons au contraire que cette prescription trouve au plus vite les moyens – matériels et financiers – de sa réalisation !
Mail 563			X														Une Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit : Avis sur les Orientations Réglementaires n° 115 & 116 : "Maintenir ou créer un site multimodal". L'idée de la plateforme ferroviaire de Chelles-Vaires en tant que "site multimodal à préserver et renforcer" est super sur le plan écologique et de développement durable ! Je ne suis pas d'accord avec l'avis défavorable donné sur le projet de SDRIF-E par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne. Il faut absolument utiliser le fret ferroviaire.
Mail 564			X														Une Anonyme de Drancy a écrit : Je soutiens entièrement le projet d'une station de métro à la mairie de Drancy. Cela facilitera la mobilité de nous tous. C'est essentiel à l'amélioration de notre quotidien !
Mail 565			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Un métro en centre-ville de Drancy contribuera à une meilleure connexion de la ville aux autres communes du département ainsi qu'à Paris où nombre de drancéens travaillent quotidiennement.
Mail 566			X														M. ZEGHOUDI de Drancy a écrit : Je soutiens le projet de la ville de Drancy qui demande le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy. Cela permettrait de se rendre vers Paris et de relier le Grand Paris Express à cette ligne qui permettra aux drancéens et drancéennes de se rendre dans la région Ile-de-France plus facilement qu'au moment actuel.
Mail 567																X	Mme PARICIO a écrit : Par la présente, je vote non à la création d'un nouveau pont sur la Seine à Athis-Mons. C'est une aberration écologique. Cette idée qui remonte à l'Empire est obsolète et dangereuse.
Mail 568			X														M. KERMICHE de Drancy a écrit : Enfin un projet de métro à Drancy qui soulagera la population drancéenne, notamment les personnes malades qui doivent accéder facilement aux hôpitaux parisiens, et à tous les jeunes qui souhaitent se cultiver et se distraire.
Mail 569							X										X Un Anonyme de Magnanville a écrit : Nous sommes Magnanvillois (je le suis depuis que je suis née), avec une petite fille scolarisée en primaire dans cette commune. Il est hors de question que notre fille soit par la suite scolarisée au collège puis lycée de Magnanville. Nous la déscolariserons. Vous rendez-vous compte de la proximité de toutes les écoles (dont le lycée Léopold Sédar Senghor avec des filières telles que la coiffure, l'esthétique et l'accompagnement et soins et service à la personne, ce qui veut dire qu'il y a énormément de jeunes filles...) de la commune et des communes environnantes, de l'EPAD où j'ai travaillé et où ma famille travaille, de la proximité des bois environnants où nous faisons régulièrement des balades à vélo ou à pied, des maisons ! Détruire des terres agricoles et bétonner alors que le réchauffement climatique se poursuit ! Il y a d'autres lieux à l'écart de toutes habitations, de toutes infrastructures telles que des écoles, de lieux de promenades qui sont plus propices à la construction d'une maison d'arrêt. Et les évasions, parlons-en ! La dernière en date au musée du quai Branly mais quelle honte, sortir des détenus qui ne sont pas surveillés ou plutôt aidés pourrait-on dire puisque quelques semaines auparavant deux autres détenus s'étaient

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	évadés lors d'une autre sortie en forêt de Fontainebleau ! Pourrait-on s'imaginer des détenus s'évader à Magnanville et se cacher dans le lycée et s'en prendre à nos enfants ou se cacher dans les jardins des maisons environnantes ! Et le bruit des délinquants au pourtour du lycée, l'été fenêtres ouvertes, des maisons où les gens sont venus habiter dans l'espoir d'être dans un endroit paisible... Sachez que si ce projet aboutissait, j'entamerai une grève de la faim et cela avec d'autres personnes ! Magnanvillois Nous Serons Forts.
Mail 570			X													X	Une Anonyme de Ablon-sur-Seine a écrit : Franchissement de la Seine pour alimenter en poids lourds le port industriel. Je m'oppose à l'installation d'un port industriel sur un espace naturel. Inutile de bétonner davantage. Il faut préserver et mettre en avant l'existant.
Mail 571		X	X		X		X							X			M. LEGER de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie en rien les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie d'accès à ces habitations est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus il s'agit d'un lieu de vie de nombreux animaux et un écosystème ayant une importance écologique forte.
Mail 572			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : En tant que Drancéen, je soutiens ce projet de l'arrivée de la ligne 7 sur notre Ville... Les habitants se réjouissent de savoir que grâce à la Municipalité actuelle, les choses avancent en notre faveur ! Total soutien pour ce projet !
Mail 573			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Oui pour le métro à Drancy.
Mail 574							X										M. Mathieu de Chevry Cossigny a écrit : Bonjour Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences
Mail 575		X					X										M. ROGIER Mickael de Drancy a écrit : Totalement d'accord. C'est une excellente idée concernant le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes
Mail 576					X		X			X							M. Florian d'Athis-Mons a écrit : NON à la destruction et à l'artificialisation de zones humides et de terres agricoles NON à la déforestation en bordure de Seine. Préservons l'intégrité de ce dernier/seul espace de vie et de balade dans la zone (zone déjà très touchée en termes de qualité de vie et de nuisances entre les deux RER et Orly)
Mail 577																X	M. OTMANI Ahmed de Magnanville a écrit : Madame, Monsieur, En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 578			X														<u>M. PINAULT Jean-Claude de Saint-Prix a écrit :</u> J'apporte mon soutien plein et entier à ce prolongement de la ligne 7 jusqu'au cœur de la ville de Drancy. J'ai habité à Drancy et y ai trouvé ma femme et mes enfants y sont nés. Ma femme est elle aussi née et a grandi à Drancy comme ses parents qui y reposent aujourd'hui et ses grand parents La sœur de ma femme s'est marié avec un Drancéen dont la famille nombreuse en est aussi originaire. Je parlerai donc en leur nom à tous ! J'ai pu apprécier cette ville attachante mais elle a eu beaucoup d'injustices en termes de transports puisque c'est une des rares villes de banlieue de cette importance à ne pas avoir de transport en nombre en son centre. Le RER B est en zone limitrophe avec Le Blanc Mesnil et le tram Bobigny Drancy est en limite Sud. Le Terminus Métro 5 est à Bobigny. Seules des lignes de bus pas très efficaces vu la circulation automobiles très dense entre RN 2 et RN 3, traversent la ville de manière très polluantes ! Tous les Drancéens ont un besoin vital de désenclaver, les jeunes comme ceux qui sont en âge de travailler mais aussi les anciens pour vivre une retraite en mobilité. Pour l'environnement mais aussi pour des raisons économiques avec le prix des carburants fossiles qui s'est installé à des prix insoutenables, c'est important d'offrir des alternatives de déplacements propres, rapides, abordable. J'espère que tout sera fait pour permettre les accès en sous-sol aux personnes en mobilité réduites, en mobilités "pénibles" (les retraitées ! combien d'entre-deux ne peuvent pas descendre ou monter des escaliers), aux familles avec des poussettes. Ce projet est ressorti depuis des années. J'espère de tout cœur que le nouveau terminus de la ligne 7 s'appellera "Drancy Centre" - ! Et même qu'il se prolonge en boucle sur la ligne 5 ? Le centre de Drancy a quelques collectifs mais aussi surtout des maisons individuelles sur de petits terrains issus de sa tradition industrielle ouvrière, même si cette dernière décennie, en pleines crises, un effort de grande ampleur a vu le renouvellement de constructions collectives diversifiées sur les principaux axes de circulation. Le cœur de ville a la chance d'avoir un parc important où il fait bon se promener et assister à des belles fêtes et manifestation locales. Drancy s'est aussi tourné vers l'avenir par l'usage de beaucoup d'installation solaires thermiques et photovoltaïque. La ville a été pionnière en équipement de sa flotte de véhicules et son salon annuel des ENR a plus de 10 ans ! Je n'oublie pas l'expérience de l'Autolib' que j'ai moi-même utilisé et dont Drancy était la 2me ville la plus équipée en bornes de recharges à 12 Km de Paris. Oui Drancy et ses habitants méritent largement que son avenir soit enfin raccordé au réseau commun du grand Paris Et que cela ne soit pas une fin mais que cela soit l'occasion d'étudier le raccordement vers la ligne N° 5. Ce n'est même plus utopique puisque le grand Paris est constitué de boucles de réseaux ! Rien n'obligerait non plus des simples prolongations mais des raccordements à d'autres stations plus proches en créant des bifurcations en fin de ligne comme pour les lignes 13 au nord et ligne 7 au sud, ou des boucles de lignes métro ! Compte tenu des techniques performantes de forages actuelles et des enjeux climatiques et des prix de l'énergie

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>fossile. Se déplacer est une liberté fondamentale mais aussi une façon de participer à la vie sociale et démocratique et lui offrir de nouvelles souplesses de fonctionnement citoyen. Ce type de projet est une réelle amélioration sur des territoires qui ont été écartés de la vie régionale. C'est donc aussi une forme de réparation, de réhabilitation de cette ville devenue une extension de Paris puisque intégrée dans le "Grand Paris". Ce modèle de Mégalopole n'a de sens que si on renforce les moyens de communications propres, rapides, simples à entretenir et à exploiter. On pourrait même imaginer faire passer diverses marchandises livrées sur le territoire desservit sur ces réseaux de métro pour désengorger les routes, la nuit ou par intermittence en heure creuse ! Pour finir, je pense à tous ceux qui ont déjà pensé à ce projet, à ceux qui se sont battus et n'ont pas été récompensés de leur effort. Ce sont des besoins quotidiens de transports qui seraient enfin pourvus avec ce raccordement du coeur de ville de Drancy. J'espère l'arrivée du métro à Drancy sera accompagné, complété de solutions de mobilité propres et souples pour se rendre de tous les points de la ville. Ce sera une grande stimulation, revitalisation de la vie locale de Drancy. Des milliers de petits bonheurs au quotidien sortiront de cet usage permanent. Il suffit d'imaginer ce que serait l'arrêt du métro des villes de banlieues pour prendre conscience de l'importance de ce type de projet qui ne représente pas un gros budget sur un réseau régional et voir tous les avantages qu'il procurera. Pour finir j'ai eu l'occasion de suivre les travaux d'infrastructures du trame 11 ex "tangentielle" (j'ai réalisé beaucoup de photos de chantier pour se rappeler de l'avant travaux !), il y a quelques années, qui relie en transversale les banlieue Nord entre Epinay / Seine et Le Bourget (prolongation vers Noisy le Sec ?).Avant ce projet pour rejoindre par exemple l'université Epinay Villetaneuse, ou Epinay / Seine depuis Le Bourget - Drancy, il fallait passer par gare du Nord et repartir sur la ligne C ou H ! Le temps a été divisé par 2 ! Une étude de l'usage avait montré le besoin énorme de ce type de mobilité transverse pour des salariés comme pour des étudiants universitaires (à comparer à la réalité actuelle des usagers...). Victime de son succès, ce trajet aérien est assez original en traversant le parc de la Courneuve, rapide, confortable. Ce vieux projet a fini par voir le jour en aménageant, élargissant des couloirs de circulation ferroviaires existants. Quand cela sera fait pour le métro de Drancy, on se demandera pourquoi cela n'a pas été fait avant tellement ce projet s'impose et vite ! Il n'y a aucune bonne raison que ce projet sous-terrain ne voit pas le jour ! En espérant avoir éclairé ce débat sur ce projet lumineux en termes d'espoir qui permettra à Drancy de sortir des ténèbres de l'éloignement du reste de sa mégalopole de rattachement pour rentrer dans une nouvelle ère plus humaine ! C'est aussi l'occasion de déjà voire plus loin vers Bondy, Aulnay ? Merci de m'avoir permis de m'exprimer et de soutenir ce projet d'extension du réseau RATP jusqu'à Drancy dont j'espère contribuer à sa décision. Pour paraphraser une déclaration célèbre, se sera un petit pas de réseau pour la RATP mais de grands pas éviter pour les Drancéens !</p>
Mail 579			X														<p>M. Folio NIKOLA de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je me permets de contribuer en partageant mon point de vue sur l'intérêt d'étudier la faisabilité de prolonger la ligne 4 du métro au nord de Paris. En effet, il est évident que les lignes 13 et 14 ne suffisent pas à absorber complètement le flux de voyageurs, notamment la ligne 13 qui reste constamment surchargée. De plus, plusieurs projets à venir dans cette zone justifient cette étude, notamment le nouveau stade Bauer et son accessibilité en transport, ainsi que le futur campus de la DGSE. Sans oublier que l'extension de la ligne permettrait de faciliter l'accès aux Puces de Saint-Ouen, renforçant ainsi l'attrait touristique du lieu et améliorerait également l'offre de transport pour accéder au Stade de France.</p>
Mail 580			X														<p>M. NOE Vion Violaine de Drancy a écrit : Je soutiens l'arrivée du métro ligne 7 à Drancy, nous avons les transports dans toutes les villes autour mais de métro</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	à Drancy, ce qui serai une chance pour la ville et aussi pour ceux des villes extérieures qui ont besoin de venir à Drancy.
Mail 581			X														M. DECENCIERE Hugo de Drancy a écrit : Je suis étudiant et je soutiens l'arrivée du métro pour faciliter les trajets, rejoindre plus facilement paris et les villes autour. C'est un réel besoin pour les jeunes.
Mail 582			X														M. NOE Matthieu de Drancy a écrit : Je soutiens l'arrivée du métro à Drancy, pour tous mes déplacements à Paris et en dehors pour mon travail. Je suis indépendant, je ne travaille jamais au même endroit et ce serait un gain de temps incroyable. Je ne peux pas faire venir mes clients actuellement car je suis trop loin des transports en commun, donc le métro dans le centre-ville changerait tout pour moi.
Mail 583			X														M. YOGIL Lina de Drancy a écrit : Je soutiens activement l'ouverture de la ligne 7 au cœur de la ville de Drancy, pour gagner en accessibilité et ainsi réduire les temps de trajets des drancéens.
Mail 584							X									X	M. MAGNY Patrick de Magnanville a écrit : Dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-Environnemental de la Région Île-De-France, pour la période du 1er février au 16 mars 2024, je me permets de solliciter votre bienveillance au regard de ce projet de localisation d'un centre PENITENTIAIRE sur la commune de MAGNANVILLE. Je me permets de vous écrire au nom de l'association TMCP, des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significative sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens. JUSTE QUELQUES RAPPELS>> Rappel de l'évènement, un communiqué de presse du ministère de la Justice, en date du 30 septembre 2021, Éric Dupond-Moretti annonce la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en Ile-de-France. Cet établissement aura une capacité de 700 places, la prison sera livrée à l'horizon de 2027.>> Monsieur Le Président Macron, parle d'une triple ambition, Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes, Magnanville en a besoin... Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, c'est un projet de l'ETAT !!>> Dans continuité de l'annonce de Monsieur Éric Dupond-Moretti, l'association TMCP s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation, ** Les années 2021, 2022 et 2023, nous ont permises d'établir une analyse détaillée en toute impartialité sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire. ** Les travaux d'études et d'analyses ont été menés de manière impartiale et objective, un travail d'équipe et de collaboration avec des acteurs issus de différents horizons. Le résultat est la publication de différents dossiers, représentent plus de 500 pages. Ces documents ont largement été diffusés, vers les acteurs décideurs politiques, ils restent disponibles sur demande. 1 * Première Analyse Environnementale, 8 pages, Octobre 2021. 2 * Manifeste en 2 versions, 175 pages, Février 2022. 3 * Point de Situation à fin 2022, 9 pages, Décembre 2022. 4 * Vidéo de localisation, 1,28 minute, Décembre 2022. 5 * L'Education de nos jeunes générations, la Sécurité, le Contexte local, 30 pages, Juin 2023. 6 * Point de Situation à fin 2023, 2 pages, Décembre 2023. 7 * L'association vient de finaliser un rapport, 85 pages, Janvier 2024 « Rapport d'Evaluation et de Constat dans l'Intérêt Général ». ** Le Résultat et la Finalité de ce travail a pour définition l'atteinte des objectifs de l'Etat, endiguer le traitement de la délinquance, améliorer les conditions de vie des détenus, préserver les acteurs de l'administration

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>pénitentiaire, sans venir dégrader la qualité de vie des citoyens, sans venir impacter l'équilibre du développement durable, qui repose sur trois piliers, l'économie, le social et l'environnement. ** Les documents qui synthétisent le mieux cette question sont les documents identifiés n°2 – n°5 et n°7, - Document n°2 : Ce document développe 3 axes « Le contexte de la délinquance – L'expertise de premier niveau – Les solutions alternatives ». - Document n°5 : Ce document développe 3 axes « L'Éducation de nos jeunes générations – La Sécurité – Le Contexte Local ». - Document n°7 : Ce document est un « Rapport d'Évaluation et de Constat, dans l'Intérêt Général » qui donne une analyse détaillée sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire.>> Le SDRIF-E 2040 a pour objectif • D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles, • De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, • De favoriser le rayonnement international de la région ** Le choix d'une mauvaise implantation, aura un effet négatif sur ce grand plan.>> La localisation d'un CENTRE PENITENTIAIRE, doit s'intégrer dans un contexte local, sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre que nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local et de l'Ile De France.>> Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. Le projet porte sur l'implantation de haies permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire. Les vertus de ce projet, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc...POUR CONCLURE>> La récente ACTUALITE, la pose d'une pastille officialise le site n°1, comme identifié pour la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de MAGNANVILLE, en plein centre village, à proximité d'établissements scolaires "150 m." et d'habitations "150 m." pose inéluctablement des questions !!, Cette actualité n'affecte en rien la finalité de notre engagement !!>> Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. - L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature, des solutions existent. - Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas la plus respectueuse des conditions humaines et environnementales. >> Une responsabilité commune, dans ce projet nous avons toutes et tous une responsabilité « l'ETAT, nos ELUS (es), les ADMINISTRATES (es), le SDRIF-E etc.. », pour l'avenir de nos jeunes générations et l'image de notre environnement. Prendre la décision de localiser ce centre pénitentiaire, comme préconisé dans le projet SDRIF-E est une responsabilité morale, un véritable cas de conscience !!>>. Deux courriers : un courrier adressé à Madame la Présidente de la Région Ile-De-France « Valérie PECRESSE », un courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête « Jean-Pierre CHAULET » Voir courriers Numéro X du dépouillement des courriers.</p>
Mail 585			X														<p>M. Marc de Deuil-la-Barre a écrit : Deuil-la-Barre - NON AU BIP Je suis formellement opposé à ce vieux projet qui n'a plus aucun sens aujourd'hui. A un moment, il faut savoir arrêter le "En même temps »</p>
Mail 586						X	X									X	<p>Mme Emilie de Magnanville a écrit : Il est impensable et très inquiétant de voir nos terres agricoles disparaître au profit de la construction d'une prison. Un SDRIF-E, avec E comme environnement, mais qui localise une maison d'arrêt sur nos terres agricoles, nos champs, nos forêts, nos espaces naturels que nous chérissons tant, que nous parcourons soir et weekend, vacances</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	et autre moment en famille, pour des promenades à pied, en vélo, en cheval, avec nos animaux domestiques. Il y a tant de friches industrielles, commerciales et ferroviaires sur le territoire francilien ! Il y a beaucoup d'autres secteurs qui devraient pouvoir accueillir ce projet. Cet espace naturel NE PEUT PAS être un secteur d'urbanisation préférentielle. Allez donc construire et étendre la ville sur la ville, concentrez-vous sur les cœurs de ville, les pôles gares à densifier, les dents creuses à requalifier, les friches à aménager et laissez-nous nos poumons verts, nos espaces naturels de qualité et notre qualité de vie que nous avons choisi à la campagne
Mail 587			X														M. Langlois Mandy de Athis-Mons a écrit : Non au pont sur Athis-Mons. Je suis opposé fermement au pont routier et que nous continuerons à nous mobiliser contre ce projet.
Mail 588				X		X										X	M. Boris de Magnanville a écrit : Impensable et complètement fou ! Nous habitants de Magnanville mais aussi nos voisins de Soindres directement impactés ne souhaitons pas voir nos terres agricoles et naturelles transformées, surtout pour accueillir un projet de prison, à 100 mètres de nos habitations et de nos équipements publics ! Nous demandons que la pastille "secteur d'urbanisation préférentielle" identifiée sur Magnanville sur la carte n°1 relative à la maîtrise du développement urbain ainsi que celle figurant sur la carte n°2, relative à l'indépendance productive régionale soient supprimées du projet actuel du SDRIF-E, sans condition, immédiatement, sans délais ! Nous ne nous laisserons pas faire !
Mail 589			X														M. Laurent de Drancy a écrit : Je soutiens le projet du prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy
Mail 590		X					X										M. Hayat de Férolles-Attilly a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences
Mail 591			X														Mme Milena de Drancy a écrit : Je suis d'accord et souhaiterai que la ligne 7 soit prolonger jusque Drancy centre, cela déchargerait le RER et permettrait au plus jeune de pouvoir se rendre sur Paris plus facilement pour les études
Mail 592							X			X							M. MILLARD Philippe d'Argenteuil a écrit : LES TRAVAUX SANS TRANCHEE POUR RESPECTER L'ENVIRONNEMENT des villes sont très souvent confrontées aux travaux de construction, d'aménagement ou d'entretien nécessitant de nouveaux réseaux, des modifications, des réhabilitations pour l'eau, l'assainissement, l'électricité, le gaz, le chauffage urbain, la climatisation, les télécommunications, l'éclairage, etc. Sans cesse de nouvelles tranchées sont ouvertes avec la gêne occasionnée aux riverains, aux commerces, aux piétons, à la circulation. Certes les trottoirs et les chaussées sont réparés, mais leurs nombreuses « rustines » sont désagréables pour l'aspect et le confort des usagers de la voie publique. Et rien de plus fâcheux de constater une voirie récemment remise à neuf se voir à nouveau dégradée par de nouvelles ouvertures. Les travaux sans tranchée, notamment avec les micro-tunnels, les fonçages, les forages dirigés, les chemisages, évitent ces nuisances et participent à l'amélioration de l'environnement et un bien meilleur bilan carbone. En effet beaucoup moins de nuisances (encombrement, bruit, poussières), moins de camions de transport de déblais et de remblai, beaucoup moins de terres polluées à évacuer, économie sur les agrégats de remblai, peu de réparation de voie publique avec des enrobés consommateurs d'énergie fossile et d'émissions de gaz à effet de serre. L'association FSTT, France Sans Tranchée Technologies, assure la promotion de ces

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 593		X		X													techniques. M. ASECIO Cindy de Lésigny a écrit: Non aux projets de 1500 logements à Ozoir, les routes sont saturées nous n'en pouvons plus de faire 1 h pour 5 km.
Mail 594		X		X	X												M. CHERIFI Bruno de Claye-Souilly a écrit : En tant qu'habitant de Claye-Souilly et ayant grandi dans le secteur proche de Claye ces 37 dernières années, je ne peux faire qu'un constat déplorable, notamment sur ces 10, voire 15 dernières années. - l'artificialisation des sols : De plus en plus de constructions, aux détriments de la conservation d'espaces verts, il faut freiner l'avancée de l'urbanisation qui va prochainement englober Claye Souilly. Claye était une ville à la campagne, c'est de moins en moins le cas. Nous ne voulons pas ressembler à Villeparisis. - les infrastructures routières : La conséquence de l'urbanisation à outrance, se retrouve sur les routes, qui sont saturées. L'infrastructure locale a du mal à encaisser le trafic, le moins aléas provoque des congestions trop importantes, au point qu'aujourd'hui, vous ne pouvez pas prévoir le temps que vous allez mettre d'un point A à B, tant en 10 ans cela a changé. Là où je mettais 15 min pour aller à mon travail, il y a quelques années, c'est désormais 25 à 30min voire plus parfois. C'est devenu insupportable. En exemple, la route qui liait Montjay la Tour à la Pouponnette, fermée par des personnes ayant le bras long et niant la nécessité de conserver cette liaison, de ce fait un report sur les communes de Brou sur Chanteraine et Bordeaux Pomponne important. Un autre exemple, l'entonnoir sur la D212 entre Compans et Claye Souilly, devenu infernal, à n'importe quelle heure de la journée. Et ce n'est pas la future liaison vers la N3 du coté de Fresnes qui résoudra la situation. L'extension de la ZAC de Claye, la création du shopping promenade n'ont guère apporté de bien à la ville. Tout pousse les gens à reculer, et s'éloigner de leur lieu de travail pour davantage galérer chaque jour sur les trajets privé-travail. Alors STOP, stop au développement et à l'agrandissement, car derrière rien ne suit.
Mail 595			X														M. FALASCA Umberto de Drancy a écrit: Je suis d'accord pour le projet ci-dessous, de prolongement de la ligne de métro N°7 jusqu'à la mairie de Drancy



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 596			X														Mme Maria Helena de Drancy a écrit : Prolongement ligne N°7 jusqu'à la mairie de Drancy Accord pour le prolongement suivant plan ci-dessus.
Mail 597			X														M. Bruno de Drancy a écrit : Drancy prolongement ligne N°7 jusqu'à la mairie de Drancy. D'accord avec le projet joint ci dessus (mail 595.)
Mail 598		X		X			X										M. MOROY Jocelyn de Férolles-Attilly a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 599			X		X		X										M. Florent BARDOLLE d'Athis-Mons a écrit : Par la présente je dis mon opposition au pont routier entre les villes d'Athis Mons et Vigneux. Ce dernier renforcerait la pollution déjà présente et détruirait des habitats naturels déjà très rare dans le bassin.
Mail 600		X		X			X										M. Livio de Lésigny a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences
Mail 601		X		X	X		X										Mme GRUBER Martine de Lésigny a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie en rien les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie d'accès a ces habitations est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus il s'agit d'un lieu de vie de nombreux animaux et un écosystème ayant une importance écologique forte.
Mail 602	X																Mme ARNAL Muriel de Strasbourg a écrit : Vous trouverez en pièce jointe un résumé des observations que l'association One Voice entend formuler sur le projet de modification du SDRIF : Aux termes du nouvel article L.372-1 du code de l'environnement, les clôtures implantées dans les zones naturelles ou forestières (N) du plan local d'urbanisme (PLU), ou à défaut d'un PLU, dans les espaces naturels, doivent désormais permettre en tout temps la libre circulation des animaux sauvages. Elles doivent être en matériaux naturels ou traditionnels définis par le schéma directeur de la région d'Ile de France prévu à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme. Or, au regard de la proposition de modification du SDRIF, rien ne semble évoquer ces clôtures et les matériaux qui devront être autorisés pour leur confection. Pourtant, depuis février 2023, les nouvelles clôtures doivent obligatoirement intégrer ces matériaux, et celles déjà érigées doivent être mises en conformité d'ici le 1 ^{er} janvier 2027 conformément aux dispositions de l'article L372-1 du code de l'Environnement. Ainsi, il est demandé que la proposition de modification du SDRIF définisse les matériaux naturels ou traditionnels des clôtures implantées dans les zones naturelles ou forestières ainsi que dans les espaces naturels comme l'impose l'article L.372-1 du code de l'Environnement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 603		X	X	X	X		X										M. PLOQUIN Jean Pierre de Lésigny a écrit : Alte au projet porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière. Proposer de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption et une aberration. Il ne justifie en rien les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Sans oublier la destruction de la faune et l'Eco système de ce secteur. Où est la protection des zones humides. Cette unique voie d'accès à ces habitations est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter environ 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes
Mail 604			X				X										M. Alain BEGUE a écrit : Résidant à Athis-Mons depuis 2012 dans le quartier du Val, je tiens à vous informer que je suis opposé au projet de franchissement routier de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine pour des raisons de maintien de mon cadre de vie
Mail 605			X														Mme Raymonde de Drancy a écrit : Prolongement du métro à Drancy. J'habite DRANCY depuis plus de quarante ans, au centre et je suis complètement pour le prolongement de la ligne.
Mail 606			X	X													M. KERNEIS Soazig de Cubzac-les-Ponts a écrit : Je vote contre le projet de zone industrielle et de 1 500 logements aux portes du Clos de la Vigne & Chevry Cossigny & Férolles-Attilly & Lésigny.
Mail 607		X	X				X			X							Mme Charlotte de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 608			X														Mme LECOMTE Catherine de Draveil a écrit : Il me semble qu'il faudrait éviter l'augmentation de la population de l'île de France afin de préserver/améliorer l'équilibre entre vie et qualité de vie des franciliens.2/ Je suis favorable à la construction d'un point routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine afin de désengorger les 2 ponts existants en amont et en aval. Toutefois, ce projet ne doit pas remettre en question celui d'élargissement du pont de Juvisy-sur-Orge.3/ Les pseudo voies cyclables

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	matérialisées par des dessins de vélos sur des chaussées utilisées par les automobilistes ne devraient pas être comptabilisées comme pistes cyclables ! Ces voies sont dangereuses et non adaptées aux besoins et à la sécurité des cyclistes.
Mail 609		X	X				X			X							Mme Julie de Paris a écrit : - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 610			X	X			X										Mme Joëlle de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP pour préserver les espaces verts et de loisirs
Mail 611			X														M. LABADY Charly de Drancy a écrit : Métro mairie de Drancy. Soutien le projet
Mail 612		X		X			X										M. GUIEAU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : La Communauté de Commune des Portes Briardes insiste pour modifier les SDRIF-E pour la zone d'Ozoir, malgré tout le travail des équipes qui ont expliqué toutes les nuisances que cette artificialisation de dizaines d'hectares entrainerait pour l'environnement, la flore, la faune et les résidents proches. La CCPB a pris soin de ne pas informer les résidents concernés et les maires des communes de Férolles et Lésigny affichent en privé leur opposition à ce projet qu'ils ont pourtant validé. Ils démontrent ainsi que c'est un mauvais projet, affirmant qu'il leur est quasiment imposé, au détriment des habitants de leurs communes. Ce projet est donc mauvais et n'est en aucune manière d'intérêt public contrairement aux arguments qui ont été péniblement développé par son initiateur. Qui va même, lors du dernier conseil municipal jusqu'à essayer d'en faire porter la responsabilité à l'état du fait de sa gestion des logements sociaux ! Nous comptons sur la Commission d'Enquête pour donner un avis définitif de rejet du projet déraisonnable porté par la CCPB
Mail 613		X	X	X	X												M. Pierre de Montgeron a écrit : Plusieurs projets ou perspectives, contenus dans le Schéma directeur de la région Île-de-France – Environnemental (SDRIF-E), menacent l'environnement, en particulier celui de l'agglomération de Montgeron (91230) :- L'aménagement d'un grand site multimodal industriel (OR 116), 'HAROPA PORT' sur 107 ha dans le secteur dit de la Saussaie des Gobelins et de l'Île Brune en bord de Seine, avec notamment massification des flux routiers, source

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de pollutions, nuisances et menaces pour la santé des habitants, notamment par la mauvaise qualité de l'air,- Le projet corollaire de franchissement routier de la Seine entre Athis-Mons – Vigneux-sur-Seine (seul un projet entièrement réservé aux cyclistes et piétons est acceptable). Il me semble qu'à l'époque de la concertation en 2019 pour la création de ce franchissement, le projet du grand site multimodal n'était pas cité (comme le fait maintenant la Chambre de Commerce de l'Essonne), - Le SDRIF-E ambitionne de protéger les forêts Franciliennes en favorisant la biodiversité et en valorisant la ressource en bois, ce dernier objectif paraissant incompatible avec le dérèglement climatique, la priorité étant d'arrêter les coupes de bois commerciales pour que la forêt joue pleinement son rôle de puits de carbone,- D'autre part la forêt de Sénart est classée par décret du Conseil d'État en forêts de protection pour cause d'utilité publique, au titre du bien-être des populations et pour des motifs écologiques et le SDRIF-E ne prend pas en compte le décret paru le 31 décembre 2023 au Journal Officiel permettant de déclasser les forêts sous ce statut et l'impact de ce décret sur les forêts Franciliennes et la forêt de Sénart en particulier. Des projets ou perspectives sont imprécis, quant à leurs objectifs : - Les projets de requalification des centres commerciaux (Valdoly pour Montgeron) - Le Projet Vélo Île-de-France, Ligne V7 : Mantes-la-Jolie / Saint-Fargeau-Ponthierry/Melun qui pourrait traverser Montgeron.
Mail 614		X		X	X		X										M. DESCHAMPS Olivier de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 615		X		X													Mme Delphine de Chevry-Cossigny a écrit : Contre le projet de construction la Communauté de Communes des Portes Briardes.
Mail 616			X														M. LEBOBE Didier de Drancy a écrit : Difficile d'admettre qu'une ville comme Drancy de plus de 70000 habitants n'ait pas de station en centre-ville pour faciliter la vie des habitants et l'accès à Paris et ses environs et réduire également le coût du transport en n'utilisant plus qu'un ticket.
Mail 617			X														M. Jean-Baptiste de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP. Je suis contre la réalisation de ce projet !!
Mail 618		X		X	X		X										Mme CLOAREC Christelle de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 619		X		X	X		X										M. CLOAREC Pascal de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 620					X		X							X			Mme Blandine de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 621			X				X		X							X	Laurent (Anonyme) de Groslay a écrit : Projet de BIP : Ce projet anéantirait un peu plus notre cadre de vie : - Pollution sonore, pour laquelle la période covid a mis en évidence combien elle était présente dans notre quotidien, que cela soit les véhicules sur route ou les avions, (Groslay étant soumis à des centaines de vols par jour). Le BIP accentuerait cette pollution. - Pollution atmosphérique avec l'ajout de milliers de véhicules par jour à quelques centaines de mètres de nos lieux de vie. - Destruction de ce qu'il reste d'espace vert. Morcellement de notre territoire avec une saignée infranchissable, qui défigurera notre espace commun.
Mail 622			X													X	Cécile (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Avenue du Parisis Ce projet est très dangereux pour l'avenir. Il contribuera à augmenter le trafic routier, alors que la seule solution pour réduire le réchauffement climatique est de réduire notre consommation d'énergie. Il faut donc que la population réduise dès maintenant ses déplacements en voiture. C'est tout à fait faisable, car il y a de nombreux transports en commun dans la région. Il ne faut donc surtout pas faire des projets qui l'incitent à continuer d'utiliser la voiture. De plus ce projet se révélera à l'avenir un immense gâchis d'argent. Les catastrophes environnementales s'accroissant, dans quelques années la population sera forcée d'abandonner ses habitudes de déplacements individuels. Ce projet s'avèrera donc totalement inutile et coûteux. Il vaut mieux que la région investisse dans des projets de transports en commun ou d'économie d'énergie dans les bâtiments.
Mail 623		X	X	X										X			M. Jean-Marc SEROUGNE de Lésigny a écrit : De nombreux éléments sont défavorables à ce projet. Premier problème. Ce projet entraînerait l'artificialisation de terres agricoles de bonne qualité qui permettent de cultiver blé et maïs. Comme en témoignent les nombreux chantiers immobiliers en cours sur la commune d'Ozoir La Ferrière, il est tout à fait possible d'intégrer de nouveaux logements sociaux dans le tissu urbain actuel, sans déborder sur les terres agricoles. Deuxième problème. Les urbanistes sont unanimes aujourd'hui pour dire que regrouper en une seule zone de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	nombreux logements sociaux aboutit à créer des ghettos où se concentrent les problématiques du chômage et de la délinquance. Pourquoi ne pas prendre exemple sur la commune de Lésigny qui a su implanter sur son territoire de petites résidences de logements sociaux qui s'intègrent parfaitement dans le tissu urbain à la satisfaction de l'ensemble des habitants de la commune. De ce point de vue ce projet quelque peu pharaonique relève plus du vingtième siècle que de l'époque actuelle. Troisième problème : la saturation actuelle du réseau routier. Qu'il s'agisse de la francilienne ou de l'ensemble du réseau routier local et régional, son taux de saturation est déjà à l'origine d'embouteillages, de pollution, d'accidents de plus en plus nombreux, de stress, de pertes de temps. Il est déraisonnable de faire empirer cette situation déjà difficilement supportable pour les habitants d'Ozoir-la-Ferrière et de Lésigny. Conclusion : opposition totale à ce projet à la conception vieillotte qui va se traduire par la création d'un ghetto social et une dégradation de la qualité de vie pour les habitants des communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Lésigny. Il faut le remplacer par un projet actualisé qui permette l'intégration des logements sociaux dans le tissu urbain existant, sans déborder sur les terres agricoles.
Mail 624		X												X		X	Lena (Anonyme) de Courdimanche a écrit : Ceci est plutôt une observation qu'une contribution. Il me paraît fort utopique voir un peu démagogique de défendre à la fois une limitation de l'urbanisation, une préservation des terres agricoles et une augmentation croissante de la population d'IDF. Par définition, il n'est pas possible de s'étendre à l'infini dans un espace fini. Comment nourrirons-nous, logerons-nous ces 20% de population supplémentaire tout en limitant l'urbanisation (alors qu'il faudrait plutôt ne plus urbaniser du tout) et en n'augmentant pas les terres agricoles alors qu'elles sont déjà insuffisantes pour les besoins en nourriture de la Région. Plutôt que de chercher à augmenter constamment notre population, à être "attractif", à attirer, ne devrions-nous pas chercher un équilibre de vie avec notre population actuelle sans chercher à l'augmenter voir en la réduisant ?
Mail 625			X														M. Jean-Baptiste BAHFIR de Drancy a écrit : Prolongation métro 7 à Drancy Cette prolongation est d'une évidence la plus totale. C'est un rêve depuis tellement d'année ! Il faut que ça passe.
Mail 626		X		X										X			M. Dominique SUCETTI de Lésigny a écrit : Non à l'urbanisation sur un terrain agricole. Je m'oppose au projet de la zone industrielle et les 1500 logements aux portes du Clos de la Vigne de Chevry-Cossigny, Férolles Attilly et Lésigny. Autant pour préserver le dit que le terrain agricole
Mail 627			X														Sarah (Anonyme) de Drancy a écrit : Je soutiens l'arrivée du métro à la mairie de Drancy cela serait bénéfique pour les drancéens et permettrait de soulager le RER B qui est surchargé, bonne alternative qui permettrait de se rendre à Paris sans devoir forcément prendre le RER B.
Mail 628		X		X										X			Mme Claire SUCETTI de Lésigny a écrit : Non, à l'urbanisation, démesurée sur une terre agricole. Non, à la zone industrielle, et les 1500 logements aux portes du Clos de la Vigne, de Chevry-Cossigny, de Férolles-Attilly et Lésigny.
Mail 629			X														Mme Lena de Courdimanche a écrit : Déplacement - transport en commun

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	A quand un abonnement unique combinant l'offre actuelle du pass Navigo + un abonnement à un service de vélo électrique en libre-service ?
Mail 630		X	X	X										X		X	Mme Pascale BERTHET d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le SDRIF-E est parfaitement construit tel qu'il est pour ce qui concerne la commune d'Ozoir. Il ne faut rien y changer Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus, le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault-Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions.
Mail 631		X	X	X													Ophélie (Anonyme) de Lésigny a écrit : Opposition au projet de création d'une zone industrielle et de 1500 logements. Par ce présent message, je tiens à présenter mon opposition à ce projet d'urbanisation démesurée. Habitante de Lésigny, j'emprunte chaque jour plusieurs axes routiers, notamment la N104 en direction de Lognes, qui est saturée. En 5 ans, mon temps de trajet pour me rendre à mon travail à quasiment doublé. La route qui mène de Lésigny à Ozoir est elle aussi complètement saturée matin et soir. Je ne comprends pas l'intérêt de créer des habitations alors même que les axes routiers sont complètement saturés. Nous sommes déjà entourés de zones industrielles en tout genre !! Pourquoi vouloir faire de la surpopulation ???
Mail 632					X			X						X			Simone (Anonyme) de Créteil a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle - SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
	Mail 633				X			X						X			la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. Bruno (Anonyme) de Saint-Maur-des-Fossés a écrit : Identique obs. n°632
	Mail 634				X			X						X			Thibault (Anonyme) de Lésiqny a écrit : Identique obs. n°632 et 633
	Mail 635				X			X						X			René (Anonyme) de Créteil a écrit : Identique obs. n°632, 633 et 634
	Mail 636			X				X								X	M. François PAROLINI Maire d'Itteville a écrit : La commune d'Itteville est assujettie depuis le mois de septembre 2023 à l'article 55 de la loi SRU. De ce fait, et compte tenu de la loi ZAN, il est demandé aux commune une limitation de l'artificialisation des sols et donc de justifier leur consommation. Je me permets de vous demander de prendre en compte ma demande qui se justifie par le besoin de remplir les objectifs de la SRU, à l'horizon 2040 : Ces objectifs sont à 20 ans, et à ce titre ils sont à, prendre avec réserve et comme des jalons de développement. Deux remarques : 1 La loi SRU est inscrite dans la loi depuis plus de dix ans et à ce titre elle sera déployée sur la commune. Nous sommes certes exemptés de retenue jusqu'en 2026, mais la note du préfet le rappelle, la base est de produire 25 % de logements sociaux. Un rappel de calcul donné ci-dessous vous permet de contrôler les objectifs d'artificialisation des sols demandés à la CCVE. 2 Sachant que les objectifs du ZAN vont se durcir à partir de 2035, ne pas minimiser les risques induits par une sous-estimation du besoin foncier, dont les conséquences seraient la destruction d'un secteur existant au profit de la création de logements. Un dernier Point : Les réfractaires à la loi, paient une retenue et peuvent perdre la maîtrise de leur urbanisme, ce qui est une catastrophe. Itteville des trois villes qui sont entrées dans l'assujettissement de l'article 55 de la SRU, est celle qui est la plus handicapée avec 9,9 % de logements sociaux vs 21 % sur LFA et 26% sur Ballancourt. 1 Calcul du nombre de logements sociaux : Soit $\alpha(t)$ = pourcentage de logement collectif à la date t Soit $LC(t)$ = logements collectifs à la date t Soit $Lp(t)$ = logements particuliers à la date t Soit Litt. (t) = logements sur Itteville à la date t $\alpha(t) = LC(t) / Litt. (t)$ $1/\alpha(t) = Litt. (t) / LC(t)$ $LC(t) = (LC(t) + t Lp(t)) / LC(t) = Lp(t) / LC(t) + 1$ $Lp(t) / LC(t) = (1/\alpha(t)) - 1$ $LC(t) = Lp(t) / ((1/\alpha(t)) - 1)$ 2 Application numérique : Explication de la réponse que j'ai apportée à la CCVE et dans ma note de prospective : On se fixe une durée de réalisation acceptable : 20 ans soit deux périodes définies par 3DS. On prend l'hypothèse que la moyenne de construction des pavillons est celle d'observée en moyenne sur la dernière décennie : 13 Pavillons par an. A l'entrée du processus : Litt. (2023) = 2752 LC (2023) = 272 Lp (2023) = 2752-272 = 2480 Lp (2043) = 2480+260 = 2740 LC (2043) = 2740 / (1/0,25-1) LC (t) = 913 Nombre de LC à construire : LC (t) = 913-272 = 641 Litt. (2043) = 3652 Moyenne du nombre d'Habitants en 2043 = 9 495 habitants Dans ma note j'ai pris une base de 20 logements supplémentaires Motif : Le programme immobilier comme celui qui est projeté par France Pierre au domaine de 100 logements dans le parc du château de l'épine est pris en compte. Calcul de l'emprise foncière selon les critères du Scot Pavillon : 20 pav à L'Ha pris à 50% sur les dents creuses soit un équivalent de 40 log sur le terrain non artificialisé : Collectif : 110 Hab./Ha 100 % sur du terrain non artificialisé : Emprise LC (2043) = 661/110 = 6 ha Emprise LP (2043) = 260/40 = 84 / 155 : 596,5 ha Emprise Activité = 5,5 ha Total : 18 ares à réserver pour la construction du PLU de la ville d'Itteville. (Se reporter aux pièces jointes explicatives sur l'accroissement de la population d'Itteville prévisible pour être en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	conformité avec les lois SRU et 3DS concernant le pourcentage des logements sociaux. Accroissement de la population induisant les équipements publics pour les accompagner).
Mail 637					X			X						X			Anne (Anonyme) de Créteil a écrit : Identique obs. n°632, 633, 634 et 635
Mail 638					X			X						X			Raphaël (Anonyme) de Lésigny a écrit : Identique obs. n°632, 633, 634, 635 et 637
Mail 639		X	X	X										X			M. Pascal BOZIER de Lésigny a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le projet de la commune d'Ozoir-la-Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile.
Mail 640			X														M. Pierre BILLIARD du Bourget a écrit : Prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy. Ce prolongement offrira une importante solution de rechange en cas d'avarie sur le RER B.
Mail 641			X														M. Omar SLIMANI de Drancy a écrit : Il nous est indispensable d'avoir le métro au centre-ville de Drancy afin de pouvoir aller travailler sans prendre nos voitures.
Mail 642		X	X	X				X						X			Christel (Anonyme) de Lésigny a écrit : Je me permets par la présente de vous adresser mes observations et mes grandes préoccupations concernant le projet d'aménagement urbain actuellement en cours d'enquête d'utilité publique. Tout d'abord, je tiens à exprimer mes inquiétudes quant à l'impact environnemental de ce projet. La création de 1500 logements sociaux sur des terres agricoles ainsi que l'implantation d'une zone d'activité, d'un Centre Commercial et d'une nouvelle voie sur la nationale 4 déjà très encombrée risquent de causer des dommages irréversibles à notre écosystème local. La préservation des terres agricoles est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire et la biodiversité de notre région. De plus, je suis préoccupée par les conséquences sur la circulation routière. La nationale 4 et la petite rue menant à Lésigny sont déjà très saturées et l'ajout de nouvelles infrastructures risque d'aggraver encore davantage les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	problèmes de congestion, ce qui aurait un impact négatif sur la qualité de vie des habitants et sur la sécurité routière. Il est important de souligner que les impacts de ce projet ne se limiteront pas à la commune d'Ozoir mais auront également des répercussions sur vos voisins (Lésigny pour commencer). Les infrastructures routières actuelles ne sont pas adaptées pour gérer le flux de véhicules supplémentaires qui passeront irrémédiablement par là. En outre, le projet de logements à lui seul représente l'équivalent de près de 70% de la population de cette commune voisine, ce qui souligne l'importance de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des habitants de cette localité également. De plus, en suivant la multitude de projets immobiliers d'ampleur d'Ozoir ces dernières années on peut observer avec une certaine préoccupation et s'interroger sur le fait que ce projet semble plus servir des ambitions personnelles ou politiques qu'autre chose. Il est crucial que les décisions d'aménagement urbain soient prises dans l'intérêt général de la communauté et sur la base d'une analyse approfondie des besoins réels de la population, plutôt que pour des motifs personnels ou politiques. Je vous encourage vivement à envisager des alternatives plus durables et respectueuses de l'environnement pour répondre aux besoins en logements et en infrastructures économiques de cette commune. Il est essentiel de privilégier la rénovation urbaine, la densification douce et la valorisation des friches industrielles plutôt que la consommation de terres agricoles et la création de nouvelles infrastructures routières. En conclusion, je vous invite à prendre en considération ces observations dans le cadre de l'étude du projet d'aménagement urbain et à œuvrer en faveur d'un développement urbain plus responsable et respectueux de notre environnement, tout en tenant compte des impacts sur les communes voisines.
Mail 643		X	X	X										X			Mme Isabelle BOZIER de Lésigny a écrit : Identique obs. n°639
Mail 644		X	X	X			X										Mme Julie FRETARD de Lésigny a écrit : Habitante de Lésigny depuis mon enfance et travaillant sur Paris, j'ai vu la francilienne s'engorger au fur et à mesure des années. A tel point qu'aujourd'hui elle est bouchée à n'importe quelle heure, alors que les axes après la francilienne sont eux un peu moins engorgés ! Pour rappel il n'a pas de gare à Lésigny donc le seul moyen de transport est par la route donc comment pouvez-vous envisager de construire 1500 logements entre Ozoir et Lésigny alors que les routes sont déjà saturées et qu'il n'y a aucun délai de retenu pour des travaux d'élargissement des voies de la francilienne. Faites les choses dans l'ordre, prévoyez déjà des routes adéquates avec les isolations phoniques en conséquence sur les communes concernées avant de vous engager dans des constructions de milliers de logements qui vont dégrader la qualité de vie des habitants autour. C'est une question de bon sens et pas seulement d'argent ! Merci pour votre aide
Mail 645		X		X												X	Mme Laurence BERTRAND de Montrouge a écrit : En qualité d'enquêteur pour des projets de Schéma Directeur de la Région Île-de-France-Environnemental, qualificatif important à souligner tant le projet immobilier qui nous a été présenté en maquette lors d'une réunion à la mairie de Montrouge le 11/12/2023 est juste effarant de bétonisation et qui se nomme "les Halles de Montrouge ». Je vous apporte mon témoignage de ce que j'ai déjà écrit dans un formulaire déposé à la mairie de Montrouge le 17/01/2024. Je formule le vœu que nos voix concordantes puissent être entendues et surtout prises en compte. Je fais partie des heureux résidents mitoyens du fabuleux projet immobilier "Les Halles de Montrouge". J'ai vu votre maquette et force est de constater que tout est mis en œuvre pour nous mettre au rebut, nous étouffer aussi, tellement nous allons être complètement enfermés, enclavés, obturés, cachés, dissimulés, oui je répète carrément dissimulés, au profit de faire venir de nouveaux chics arrivants. Comme si Montrouge n'avait pas la réputation d'être très dense et pourvue également de logements sociaux. C'est drôle, si je puis dire, car jusqu'à présent notre secteur est depuis toujours le parent pauvre de Montrouge. Et aujourd'hui on veut faire de ce lieu le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	nouvel endroit où être ! Je ne suis pas contre, ni nous tous d'ailleurs, à condition de nous proposer un projet décent à dimension humaine. Mais pas ça. Non, vraiment pas ça. Comment osez-vous écrire dans le Montrouge Mag de janvier 2024 : - le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant ; - les volumes imaginés sont agencés pour tisser des continuités architecturales afin de renforcer et de mettre en valeur les grandes façades urbaines existantes ; - c'est dans une forme d'humilité et en se souciant de son environnement que les résidences Les Halles de Montrouge opèrent un dialogue avec l'existant afin de créer une cohérence globale harmonieuse ; - ETC, ETCQuand en fait, selon votre maquette, rien de ce que vous nous vendez dans votre discours n'est la réalité. Car, non, il n'y a pas de continuité architecturale, ni de mise en valeur de quoi que ce soit, ni de cohérence globale harmonieuse et surtout pas d'humilité, lorsque vous engloutissez l'existant pour ne plus le voir. Nous demandons donc une profonde rectification de ce projet inadmissible afin de nous respecter et ne pas nous mettre de vis-à-vis au point de "se passer le sel". Nous voulons continuer de pouvoir jouir d'un peu d'horizon. Je suis persuadée que les faiseurs de ces horreurs n'envisageraient pas un seul instant y habiter. Nous voulons aussi, comme déjà évoqué à maintes reprises, que l'ensemble de nos arbres restent et pas seulement le majestueux et remarquable cèdre.
Mail 646			X	X		X											Cécile (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Non au Bip Nous sommes intéressés par la végétalisation de la Ville et voulons voir émerger le projet de l coulée verte. Nous ne voulons pas d'une énième route.
Mail 647			X	X		X											M. Paul POURTOUT de Deuil-la-Barre a écrit : Nous sommes opposés au passage du BIP à Deuil-la-Barre et voulons voir l'installation d'une coulée verte telle qu'initialement prévu par la Région.
Mail 648						X	X	X					X			X	M. Vincent VIAULE de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 649						X	X	X					X			X	M. Vincent VIAULE de Magnanville a écrit : Identique obs. n°648

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 650		X	X	X										X			Antonella (Anonyme) de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 651		X	X	X										X			M. Yannick CHARBONNIER de Férolles-Attilly a écrit : - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification.
Mail 652		X	X													X	Sonia (Anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je m'oppose au projet de construction à l'entrée d'Ozoir vers le cimetière, reliant le Clos de la Vigne à l'entrée d'Ozoir niveau n4. Ce projet est un non-sens environnemental puisque des centaines d'hectares de nature seront urbanisées, apportant pollution + bruit + afflux de véhicules. Par ailleurs c'est un axe très emprunté avec des bouchons à chaque heure de pointe Sans oublier les terrains sans cesse inondés.
Mail 653			X														Mme Annie GOUARIN de Drancy a écrit : Métro place de mairie de Drancy. Avis favorable à cet aménagement.
Mail 654			X														Muhammad (Anonyme) de Drancy a écrit : Metro à Drancy c'est important pour nous.
Mail 655																X	M. Armindo MACHADO de Magnanville a écrit : Opposition au centre pénitentiaire à Magnanville. Je suis choqué que l'on installe une prison à quelques centaines de mètres du lycée Senghor et du collège Georges Sand. Nos dirigeants installeraient-ils une prison devant l'école de leurs enfants ou à cent mètres de leurs habitations ? J'en doute.
Mail 656			X														M. MAMOURI AKLI de Drancy a écrit : Métro Mairie de Drancy. Soutien 100%

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 657																	X M. (ou Mme) TIS NATH de Paris a écrit : Retrait immédiat du filet sous l'ancienne gare SNCF Ornano. Suite à la mise en place d'un filet vendredi dernier dans cette zone, sous l'ancienne gare SNCF Ornano (avec le restaurant de la porte de Clignancourt), la faune sauvage et liminaire, notamment les oiseaux, se retrouve piégée. Il n'est pas acceptable que des oiseaux et pigeons subissent ce sort.
Mail 658		X	X					X									X Christian (Anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je m'oppose au projet de construction (prévu sur la zone reliant le Clos de la Vigne à Ozoir niveau rond-point nationale 4). Ce projet est contraire aux orientations environnementales puisque des centaines d'hectares de zones vertes seront urbanisées ; apportant pollution, nuisances sonores ainsi qu'une augmentation des véhicules et du trafic routier. En complément il s'agit d'un projet très emprunté avec des bouchons à chaque heure de pointe Enfin cette zone est actuellement inondée régulièrement. Il devient important d'être cohérent entre les messages portés sur l'environnement et ces projets en totale contradiction.
Mail 659																	X Stéphane (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : La population de la plaine vallée est de 180.000 habitants. C'est la population de Grenoble et de bien d'autres villes moyennes ou petites en France. Cette population mérite mieux que de devenir un "trou à bagnoles", pensée uniquement comme un lieu d'où on ne pourrait que partir et où il serait de faire normal que la route détruise la destination. Or il n'en est rien. La communauté de communes pourrait devenir le récipient d'un environnement épanouissant susceptible d'abriter les emplois, des transports locaux au sein de cette communauté et des infrastructures et devenir moins dépendante de Paris. Il est urgent de changer son regard et des mener des politiques qui ont du sens.
Mail 660								X						X		X	X Maria (Anonyme) de Magnanville a écrit : Je suis opposée foncièrement à la construction d'une prison à Magnanville. Transformer des terres agricoles en centre de détention est un non-sens écologique. Élément d'autant plus emblématique si l'on considère la nécessité de produire des cultures agricoles à proximité pour diminuer la taxe carbone. La construction d'une prison toute proche des écoles, des zones résidentielles, des villes et des villages, est une aberration avec les risques réels et potentiels que cela représente tels que nuisances sonores, de circulation, d'insécurité et d'augmentation des risques d'attentats comme ceux déjà vécus par les magnanvillois, d'évasion des prisonniers qui peuvent mettre en péril les habitants et les populations proches. L'impact négatif considérable d'une telle construction sur la sécurité, la tranquillité, le calme, la confiance de vivre dans un environnement serein et positif, sur l'immobilier, l'urbanisme, ... est à lui seul un argument majeur à l'opposition du choix de lieu de ce projet de construction. Considérant qu'il existe des anciennes casernes désaffectées et autres bâtiments publics vides, pourquoi ne pas les utiliser en les réaménageant pour les transformer en prisons ? J'appelle les autorités compétentes à prendre en considération les éléments présentés et de renoncer au projet de construction d'une prison à Magnanville.
Mail 661								X						X		X	Laetitia (Anonyme) de Magnanville a écrit : L'implantation du centre pénitentiaire à Magnanville va impacter négativement les conditions environnementales et la cohésion sociale de Magnanville. En tant qu'habitante de Magnanville, je m'oppose à ce projet sur des terres agricoles à proximité des habitations.
Mail 662								X						X		X	Magali (Anonyme) de Magnanville a écrit : Contre le projet de prison à Magnanville. La commune de Magnanville est située entre la ville et la campagne, ce qui est un atout pour ses habitants et pour

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	leur bien-être. L'artificialisation des terres agricoles situées à proximité des lycées de Magnanville est incompréhensible tant du point de vue environnemental que sociétal. Les terres agricoles sont essentielles pour garder notre indépendance alimentaire et construire une prison à côté de deux lycées n'est pas un exemple d'éducation pour les jeunes. J'espère que les réflexions collectives vont permettre de conserver le patrimoine agricole et permettre aux futures générations de grandir dans un cadre agréable.
Mail 663																	X Christophe (Anonyme) de Soindres a écrit : Contre le projet d'implantation d'un centre pénitencier à Magnanville. Versailles est à 50 km et il y a des friches. Pourquoi pénaliser ceux qui travaillent et payent des impôts ?
Mail 664																	X M. Hervé PARPET de Soindres a écrit : Je déclare mon opposition au projet de localisation d'un centre PENITENTIAIRE sur la commune de MAGNANVILLE.
Mail 665																	X Lola (Anonyme) de Grosrouvre a écrit : Stop au filet mis pour les travaux à la petite ceinture. Les oiseaux se retrouvent piégés à cause des filets installés. Nous demandons d'informer les associations du coin lorsque les animaux se retrouvent piégés. Merci de tenir au courant PAZ association.
Mail 666			X														Jonathan (Anonyme) de Drancy a écrit: Étant drancéen, je soutiens l'arrivée de la ligne de Metro N°7 qui pourra nous offrir une alternative supplémentaire en termes de transport en commun. Nous aurons ainsi une vaste possibilité qui s'offre à nous, permettant de toujours privilégier les transports plutôt que son véhicule personnel. Ainsi, nous pourrions continuer à réduire notre impact environnemental.
Mail 667								X									X Nabil (Anonyme) de Magnanville a écrit : Je souhaite par cette contribution, déclarer ma totale opposition au projet de construction d'un centre pénitentiaire sur des terres agricoles et de plus à proximité d'habitations et du lycée Senghor.
Mail 668																	X Mme Myriam POTIER de Magnanville a écrit : Habitante de Magnanville depuis 44 ans, je m'oppose au projet de construction de la prison sur le site de Magnanville.
Mail 669							X										X Mme Nadine SILBER de Magnanville a écrit : Je m'oppose à la construction d'un établissement pénitentiaire dans ma commune.
Mail 670							X						X	X		X Mme Evelyne CIEUTAT de Magnanville a écrit : La construction d'une prison sur ce site de Magnanville endommagerait de façon irréversible la nappe phréatique qui dessert le Mantois. À l'heure où l'approvisionnement en eau est problématique depuis plusieurs années consécutives et où les restrictions se répètent chaque été il serait aberrant de détériorer voire de faire disparaître cette ressource d'eau naturelle. Sachez que le lycée Senghor construit à proximité s'est, il y a qqs années, fissuré de l'intérieur occasionnant des chutes de matériaux. Il a dû être fermé plusieurs mois pour réfection empêchant les élèves de reprendre les cours en septembre. Un filet de protection a dû être tendu en permanence dans la coursive afin d'éviter que les usagers soient blessés par de nouvelles chutes de morceaux de béton. Plusieurs maisons alentours se sont aussi fissurées de façon structurelle occasionnant des milliers d'euros de réfection pour leurs propriétaires. Comment peut-on envisager sérieusement d'altérer le sous-sol avec une nouvelle construction à cet endroit sachant les conséquences déplorables que cela implique. Sans compter l'amputation de terres cultivées sur ce site à l'heure où la production nationale est devenue un enjeu crucial. Enfin, il est à noter que la proximité des habitations, lycée, collège, écoles à quelques centaines de mètres d'une prison pose aussi problème sur	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	l'environnement humain. Pour toutes ces raisons et au vu des expertises déjà réalisées, construire un établissement pénitentiaire ou tout autre bâtiment d'envergure sur ce site serait à mon sens irresponsable.
Mail 671			X				X										Mme Pauline DEBIONNE de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Le prolongement de la ligne 4 jusqu'à la station Saint-Denis Pleyel, en marquant un arrêt au carrefour Michelet/Bauer, serait un atout indéniable pour la ville de Saint-Ouen, à commencer par ses habitants. L'accès à Paris par cet axe en transport en commun est très aléatoire tant il est bouché par la circulation et les Pucés. Aussi, les quartiers Est de la ville sont très éloignés des réseaux de métro, c'est une fracture inique au sein d'une même cité qui devrait être réparée.
Mail 672	X																Mme Blandine a écrit : Bonjour, Je ne vois pas le dossier d'enquête sur le site. Y a-t-il des documents présentant le schéma environnemental, projets envisagés ?
Mail 673			X														M. Antonio PEREIRA de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le projet du BIP
Mail 674			X														M. Franck MULLER de Drancy a écrit : Habitant de Drancy, ce prolongement du métro 7 serait un vrai plus pour faciliter les déplacements en transports. Je prends au quotidien le RER B et les bus. Le métro 7 me ferai gagner du temps pour aller sur Paris ou rentrer tard le soir.
Mail 675							X										Mme RACHIDA de Magnanville a écrit : Dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-Environnemental de la Région Île-De-France, pour la période du 1er février au 16 mars 2024, je me permets de solliciter votre bienveillance au regard de ce projet de localisation d'un centre PENITENTIAIRE sur la commune de MAGNANVILLE. Je me permets de vous écrire au nom de l'association TMCP, des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significative sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens. JUSTE QUELQUES RAPPELS >> Rappel de l'évènement, un communiqué de presse du Ministère de la Justice, en date du 30 septembre 2021, Éric Dupond-Moretti annonce la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en Ile-de-France. Cet établissement aura une capacité de 700 places, la prison sera livrée à l'horizon de 2027. >> Monsieur Le Président Macron, parle d'une triple ambition, Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes, Magnanville en a besoin... Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, c'est un projet de l'ETAT !! >> Dans continuité de l'annonce de Monsieur Éric Dupond Moretti, l'association TMCP s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation, ** Les années 2021, 2022 et 2023, nous ont permises d'établir une analyse détaillée en toute impartialité sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire. ** Les travaux d'études et d'analyses ont été menés de manière impartiale et objective, un travail d'équipe et de collaboration avec des acteurs issus de différents horizons. Le résultat est la publication de différents dossiers,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>représentent plus de 500 pages. Ces documents ont largement été diffusés, vers les acteurs décideurs politiques, ils restent disponibles sur demande.</p> <p>1 * Première Analyse Environnementale, 8 pages, Octobre 2021.</p> <p>2 * Manifeste en 2 versions, 175 pages, Février 2022.</p> <p>3 * Point de Situation à fin 2022, 9 pages, Décembre 2022. 4</p> <p>* Vidéo de localisation, 1,28 minute, Décembre 2022.</p> <p>5 * L'Education de nos jeunes générations, la Sécurité, le Contexte local, 30 pages, Juin 2023. 6 * Point de Situation à fin 2023, 2 pages, Décembre 2023.</p> <p>7 * L'association vient de finaliser un rapport, 85 pages, Janvier 2024 « Rapport d'Evaluation et de Constat dans l'Intérêt Général ».</p> <p>* Le Résultat et la Finalité de ce travail a pour définition l'atteinte des objectifs de l'Etat, endiguer le traitement de la délinquance, améliorer les conditions de vie des détenus, préserver les acteurs de l'administration pénitentiaire, sans venir dégrader la qualité de vie des citoyens, sans venir impacter l'équilibre du 8 / 199 Export généré le 11/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 10/02/2024 00:00:00 et le 10/02/2024 23:59:59 développement durable, qui repose sur trois piliers, l'économie, le social et l'environnement.</p> <p>** Les documents qui synthétisent le mieux cette question sont les documents identifiés n°2 – n°5 et n°7,</p> <p>- Document n°2 : Ce document développe 3 axes « Le contexte de la délinquance – L'expertise de premier niveau – Les solutions alternatives ».</p> <p>- Document n°5 : Ce document développe 3 axes « L'Education de nos jeunes générations – La Sécurité – Le Contexte Local ».</p> <p>- Document n°7 : Ce document est un « Rapport d'Evaluation et de Constat, dans l'Intérêt Général » qui donne une analyse détaillée sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire.</p> <p>>> Le SDRIF-E 2040 a pour objectif,</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles, • De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, • De favoriser le rayonnement international de la région <p>** Le choix d'une mauvaise implantation, aura un effet négatif sur ce grand plan.</p> <p>>> La localisation d'un CENTRE PENITENTIAIRE, doit s'intégrer dans un contexte local, sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre que nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local et de l'Île De France.</p> <p>>> Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. Le projet porte sur l'implantation de haies permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire. Les vertus de ce projet, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc...</p> <p>POUR CONCLURE</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>>> La récente ACTUALITE, la pose d'une pastille officialise le site n°1, comme identifié pour la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de MAGNANVILLE, en plein centre village, à proximité d'établissements scolaires "150 m." et d'habitations "150 m." pose inéluctablement des questions !!, Cette actualité n'affecte en rien la finalité de notre engagement !!</p> <p>>> Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. - L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature, des solutions existent.</p> <p>- Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas la plus respectueuse des conditions humaines et environnementales.</p> <p>>> Une responsabilité commune, dans ce projet nous avons toutes et tous une responsabilité « l'ETAT, nos ELUS (es), les ADMINISTRISTRES (es), le SDRIF-E etc.. », pour l'avenir de nos jeunes générations et l'image de notre environnement. Prendre la décision de localiser ce centre pénitentiaire, comme préconisé dans le projet SDRIF-E est une responsabilité morale, un véritable cas de conscience !!</p> <p>>> En pièces jointes à cette contribution numérique, deux courriers : un courrier adressé à Madame la Présidente de la Région Ile-De-France « Valérie PECRESE », un courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête « Jean-Pierre 9 / 199 Export généré le 11/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 10/02/2024 00:00:00 et le 10/02/2024 23:59:59 CHAULET ».</p> <p>Nous souhaitons que ces 2 courriers soient pris en compte et publiés dans votre rapport final. L'association TMCP</p> <p>Pièce jointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lettre en date du 9.2.2024 adressée par l'association TMCP au Président de la commission d'enquête (texte identique au mail 675 - la lettre adressée à la Présidente de la Région IdF n'était pas joint
Mail 676							X										<p>M. Eddine NOUR de Magnanville a écrit :</p> <p>Je m'oppose fermement à la construction d'une prison à Magnanville pour plusieurs raisons, je vais vous citer les deux principales :</p> <p>1- Proximité des habitations et d'un lycée : La construction d'une prison à proximité immédiate des habitations et d'un lycée pourrait avoir des impacts négatifs sur la qualité de vie des résidents et des étudiants. Les préoccupations concernant la sécurité, le bruit, le trafic et les autres nuisances potentielles doivent être prises en compte.</p> <p>2- Construction sur des terres agricoles : La conversion de terres agricoles en sites de construction, en particulier pour des projets comme une prison, peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement local et la sécurité alimentaire. La préservation des terres agricoles est essentielle pour maintenir la biodiversité, soutenir les communautés rurales et garantir un approvisionnement alimentaire durable. Quel monde laisserons-nous à nos enfants ? Il y a tellement d'autres sites en Île de France plus adaptés de par leur situation géographique et par le fait que ce soit des endroits déjà "bétonnés". Comme les friches industrielles qui elles sont disponibles et faites (sans artificialisation des sols) pour accueillir des constructions.</p>
Mail 677			X	X	X		X										<p>M. Manuel ROUSSEAU de Lésigny a écrit :</p> <p>Je suis défavorable à ce projet pour plusieurs raisons :</p> <p>1°) J'habite à Lésigny au Clos Vimont et mes enfants habitent Ozoir et Chevry-Cossigny. J'emprunte très souvent la</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	route allant jusqu'au rond- point du nouveau cimetière à l'entrée d'Ozoir et celle-ci est déjà très souvent saturée. C'est déjà très compliqué actuellement alors je n'ose pas imaginer si cette toute cette zone est aménagée dans le futur ... 2°) Les gens qui habitent ce coin très agréable de Seine et Marne sont entourés de champs et de forêts. On sait très bien aujourd'hui que pour l'avenir il est urgent de préserver ce type de paysage alors pourquoi le détruire encore un peu plus. Il est très important de protéger les terres agricoles. 3°) Il serait plus judicieux d'intégrer des logements sociaux au sein de la commune d'Ozoir et non à l'écart en parquant les gens avec tous les problèmes que nous connaissons tous. En passant dans Ozoir, on voit bien que c'est possible car il y a déjà beaucoup de constructions actuellement mais ce ne sont pas des logements sociaux... Conclusion : Je m'oppose totalement à ce projet de ghetto social et de détérioration de la qualité de vie pour les habitants de Lésigny et d'Ozoir la Ferrière. Il faut créer un projet plein de bon sens en conservant les terres agricoles et en intégrant des logements sociaux dans la ville d'Ozoir et pas en marge.
Mail 678			X									X					M. Pascal ROUSSEAU de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre le BIP Je suis pour la réalisation de la coulée verte en alternative.
Mail 679			X									X					Mme Anishta ROUSSEAU de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 678
Mail 680		X		X				X	X								M. Dominique HUET a écrit : Je reste persuadé que le SDRIF île de France malgré l'ouverture d'une concertation élargie doit absolument prévoir un réaménagement du Territoire en prenant en compte trois axes prioritaires. Le 1er sera de stopper la densification de logements à outrance en édulcorant la complémentarité d'aménagement d'équipements publics et des plans de circulation. Le 2ème axe d'éviter de concentrer des populations sur des axes routiers facteurs de nuisances sonores et troubles de santé publics (pollution particules pneus et Nox). Le 3ème de respecter le cadre de vie en plafonnant dans le respect des ZAN le nombre de logements sociaux et intermédiaires. L'emploi dans la région Île-de-France région la plus riche, doit être repensé aux confins du territoire. Pourquoi les axes routiers (A86, RN20, A3, A1...) embouteillés de poids lourds contribuent à ne pas respecter les objectifs bas carbone, les directives européennes ? Le SDRIF peut être un document orienté vers l'humain, la dimension économique venant systématiquement annihiler une logique de territoire ambitieuse et novatrice.
Mail 681																X	M. James CHERON a écrit : Monsieur James CHERON, Maire de Montereau-Fault-Yonne (77130), souhaite porter à la connaissance de la commission d'enquête les demandes de modifications, de précisions et d'ajustements à apporter au projet de SDRIF-E à l'échelle du territoire communal pour permettre la réalisation de projets de développement déjà engagés (ZAC des Bords d'Eau, reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours, aménagement d'un port fluvial et réaménagement du camping existant porté par la Communauté de Communes du pays de Montereau, implantation d'une centrale photovoltaïque). 4 pièces sont jointes à sa contribution : 1. Lettre en date du 6.2.2024 adressée à la commission d'enquête (5 pages) Pour porter à la connaissance de la commission d'enquête les réserves suivantes de la commune far rapport au projet de SDRIF E. <u>ZAC des Bords d'Eau</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>- Un franchissement de la Seine au droit de cette ZAC est inscrit au projet de SDRIF-E. Il est demandé à déplacer la possibilité du franchissement de la Seine au droit de la ZAC pour permettre sa réalisation ;</p> <p>- Nature (OR 28) Une explication a été sollicitée sur ces critères d'établissement (courrier du 31 mai 2023 pièce 2) <u>Construction du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau</u> Ce projet a été déclaré d'utilité publique (arrêté du 2.3.2022). Le site retenu est tramé « préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels » et « préserver l'espace agricole ». Il est demandé de prévoir un tramage adapté à ce projet et de décaler la limite d'urbanisation au-delà de l'emprise du projet (point évoqué dans le courrier du 31 mai 2023). <u>Projet d'aménagement d'un port fluvial – réaménagement du camping existant (bord de l'Yvonne limite Sud de la commune</u> Projet porté par la CC du Pays de Montereau. Le secteur est situé au-delà des limites d'urbanisme et tramé « préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels ». Il est demandé de prévoir un tramage adapté à ce projet. <u>Projet de centrale photovoltaïque au sol RD 411 – Route de Bray</u> Projet d'envergure et très avancé et localisé sur les communes de Montereau-Fault-Yonne et de Marolles-sur-Seine. Le secteur concerné est partiellement tramé « préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels ». Il convient de confirmer la compatibilité du projet avec le tramage prévu. <u>2. Courrier du 31.5.2023 à Mme PECRESSE (4 pages)</u> Comprenant une demande de modification des points ci-dessus. <u>3. Courrier du 5.12.2023 à la CCPM (5 pages)</u> Identique à la lettre adressée le 6.2.2024 à la commission d'enquête <u>4. Arrêté préfectoral DUP-MEC du 22.3.2022 concernant le Centre d'Incendie et de Secours (48 pages)</u></p>
Mail 682							X	X						X			<p>Mme Delphine GUILBAUD de Magnanville a écrit : Je souhaite apporter mon avis sur les modifications prévues, dans le cadre de cette enquête notamment concernant les changements prévus sur la commune de Magnanville. Ces changements pourront permettre l'implantation à terme d'une prison. Je m'oppose donc à cette proposition qui entraînera une dégradation environnementale, une artificialisation de terres agricoles, des difficultés de déplacement aux abords de cette construction ainsi qu'une perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. L'implantation d'un tel équipement ne remplit pas les critères de proximité des tribunaux et d'accessibilité des voies autoroutières.</p>
Mail 683			X				X	X						X			<p>M. Gregory de Magnanville a écrit : Habitant Magnanville depuis Février 2021, j'y suis venu pour le cadre agréable de cette petite ville à la campagne. Campagne que je peux apprécier chaque matin en me rendant au travail. Il y a peu, nous avons appris (et de quelle façon), qu'un projet d'implantation d'une prison était en cours d'étude sur la commune. Et où cette prison sera implantée ? proche d'un lycée, proche d'habitation... quand on connaît les problématiques aux abords des prisons ("amis de détenus qui viennent lancer des colis, survols de drones, etc.) et ce que cela va engendrer aux abords de la prisons (les allées et venues de véhicules sur l'Avenue de l'Europe, les allées et venues de détenus en "liberté pour la journée"... je suis plutôt inquiet pour la sécurité au sein de la ville, aux abords de cette prison et du lycée. Autres points... le site retenu pour cette construction, outre sa trop grande proximité avec le Lycée et les habitations, sera éloigné de l'autoroute (et donc des besoins de proximité/rapidité d'accès au Tribunal et va donc engendrer des perturbations de circulation, et des nuisances sonores (sirènes etc.). Le site retenu pour cette construction est en</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pleine zone agricole... des terres cultivées ... à l'heure où le gouvernement prône la non artificialisation des sols, cette construction va créer des problèmes de ruissellement des eaux de pluie sur les communes environnantes. Il existe d'autres sites, des friches, sur lesquelles ce centre pénitentiaire pourrait être construit, sans que cela ne pose des problèmes de circulation, de sécurité et de bien être des habitants, ni sur l'environnement.
Mail 684			X	X		X		X		X				X			<p>M. Yann THOUENON de Férolles-Attilly a écrit :</p> <p>Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région.</p> <p>Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.</p> <p>Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.</p> <p>Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile.</p> <p>Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIFE affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi un échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4.</p> <p>La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entrainerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement 86 / 199 Export généré le 11/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 10/02/2024 00:00:00 et le 10/02/2024 23:59:59 encombrée matin et soir.</p> <p>Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Merci aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du SDRIF-E. Elles ont bien cerné la problématique de la commune d'Oz, il ne faut plus rien changer. Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 685			X	X		X		X		X				X			Mme Emeline SICARD de Férolles-Atilly a écrit : Idem mail 684
Mail 686			X														Mme Karima de Drancy a écrit : J'apporte mon soutien pour l'ouverture de la ligne 7 à la mairie de Drancy.
Mail 687							X	X									M. David FIGUEIREDO ALVES de Soindres a écrit : Opposition au projet de centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville : Ce projet est scandaleux. Je ne comprends pas l'obstination de l'Etat à vouloir implanter ce centre pénitentiaire en bordure de lieux de vie scolaire et résidentielle, et à négliger les solutions d'implantation alternatives proposées par l'association TMCP, pourtant pertinentes. La démarche conduite par cette association s'est avérée constructive et de nombreuses alternatives ont été proposées, permettant de concilier nécessité sociale, environnement, et respect des conditions de vie actuelles des habitants. Pourquoi mépriser ce travail ? alors même qu'il va dans le sens de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols porté par le Ministère de la Transition Ecologique. Nous avons peine à croire qu'il ne s'agit, en définitive, que d'un discours de façade... Du reste, Magnanville est une petite commune et je suis très inquiet des conséquences d'un projet d'une telle ampleur sur (i) la trajectoire de vie de nos enfants, qui continueront à se rendre tous les jours dans les établissements scolaires attenants à ce projet, (ii) le respect de l'environnement (de nombreuses problématiques ont été identifiées), (iii) nos conditions de circulation, déjà difficiles aux heures de pointe.
Mail 688							X	X									Mme Florence FIGUEIREDO ALVES de Soindres a écrit : Idem mail 687
Mail 689			X				X	X						X			Mme Véronique LECAT de Magnanville a écrit : Observation identique au mail 683
Mail 690							X										M. Thierry LECAT de Magnanville a écrit : Construire une prison à côté d'habitations, de 2 lycées (+de 800 élèves) c'est inadmissible... J'aimerais savoir si nos gouvernants soi-disant têtes pensantes, achèteraient dans notre commune. Je pense que non...ils aiment trop leur tranquillité et leur calme. Ils ne se mettent pas à la place des gens qui ont acheté à cet endroit. Je ne veux pas de cette prison dans ma commune. De nombreux autres sites ont été proposés et mis en avant par l'association et Mr le Maire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 691							X										M. Jean-Marie DE GRACIA d'Auffreville-Brasseuil a écrit : Pas de construction de prison à Magnanville
Mail 692							X										M. Hugo FARGES de Magnanville a écrit : Je m'oppose à l'emplacement de la prison car elle est trop proche de mon lycée.
Mail 693							X							X			Mme Mélanie SEVEGRAND de Soindres a écrit : Je m'oppose à l'emplacement de la prison à Magnanville qui se situe à 200 mètres d'un lycée et sur une terre agricole. L'emplacement signalé par une pastille est inacceptable
Mail 694							X										M. Loïc SEVEGRAND de Soindres a écrit : J'acte une opposition contre l'emplacement sur le SDRIF du projet de prison à Magnanville matérialisé par une pastille. À 209 mètres d'un lycée pour une prison c'est inacceptable.
Mail 695			X														Mme Louise COBLENTZ de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP.
Mail 696			X														M. Fabien ALONSO d'Arnouville a écrit : Contre le BIP.
Mail 697							X			X							M. Philippe PHILIPPON de Magnanville a écrit : Contre la construction d'une prison à Magnanville.
Mail 698			X			X	X										Mme Danièle LANCELLE d'Eragny a écrit : Le présent avis est celui de l'association des Amis du Village d'Eragny sur Oise (AVE), impliquée dans la protection du patrimoine et de l'environnement, Personne publique Associée lors de la révision du PLU. Nos observations sont les suivantes : -1) Le SDRIF E passe sous silence (p145) le nécessaire réaménagement de la RN 184 à Eragny (dénivellation des carrefours à feux) alors même que l'A104 a disparu. Ceci n'a de sens qu'en échange d'une reprise de l'infrastructure existante, (selon les directives du rapport Duron) et comme l'opération sur la RN 10 à Trappes, elle inscrite au SDRIF E ! Qui plus est les principes généraux de réaménagement en ont été retenus par les collectivités locales concernées unanimes, et même par le COPRA qui avait milité activement contre l'A104. Dès lors pourquoi cette réticence alors que des crédits d'étude approfondies sont proposés depuis plusieurs années pour la prochaine CPER ? Pendant ce temps de nombreux projets logistiques voient le jour, qui vont contribuer à charger encore plus la RN 184. -2) Le principe de la prolongation du tram-train T13 jusqu'à Cergy est inscrit sur un plan (p138) pour la première fois. Il y reprend le tracé du RER A ce qui est contesté localement (autres tracés envisagés) et pose notamment des problèmes de compatibilités de quais. A ce jour les études semblent pour le moins très peu avancées... Dans ces conditions il serait plus utile de dessiner une simple flèche d'intention. Quant à la liaison bus Cergy /Argenteuil elle demanderait également un minimum d'étude de faisabilité si elle se veut en « site propre » au vu des défis auxquels elle prétend s'attaquer ! Fluidifier la circulation sur A15 plutôt que la brider serait sans doute déjà un progrès. On pourra s'interroger par ailleurs aussi sur la logique de ce projet à mettre en balance avec une meilleure utilisation (et fréquences) des lignes RER+J. -3) Nuisances sonores Bien qu'abordé le sujet n'est pas décliné de façon suffisamment concrète : -nuisances ferroviaires : faute de mesures BruitParif, la carte page 90 n'est toujours pas à jour pour Eragny et les nuisances qui y parviennent. Ainsi le bruit intense du RER A notamment dans le sens Cergy vers Paris y est totalement ignoré... Selon le tracé du SDRIF E leT13, à pleine vitesse, ne ferait qu'en rajouter si des mesures techniques ne sont pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>prises. Or il est mentionné page 91 la possibilité de dispositifs « innovants », concepts flous et surtout qui prospèrent peu à la SNCF. -nuisances aériennes : Cergy Pontoise est tout à fait concerné par les survols aériens. On en reste ici (p91) à des généralités du type « meilleure gestion du trafic aérien » alors que des mesures précises avaient été programmées récemment (descente continue, nouvelles trajectoires...) et d'autres demandées (couvre-feu, restriction de trafic) mais suivies malheureusement de reports rendant non crédible toute annonce de progrès non argumentée. Il en faut clairement plus pour donner un peu de consistance au projet du SDRIF E sur ce sujet si sensible dès lors qu'il s'agit de penser 102 / 199 Export généré le 11/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 10/02/2024 00 :00 :00 et le 10/02/2024 23 :59 :59 simultanément la poursuite maîtrisée du développement économique de Roissy CDG et la protection, nettement améliorée, du confort de vie et de la santé des populations survolées. Heureusement, partant du principe impératif européen d'« approche équilibrée » des études d'impact (EIAE) ont été lancées en 2023 ; à suivre en 2024 par des consultations (ACNUSA,...) et une enquête publique pour divers aéroports dont Roissy.</p> <p>-4) Zones logistiques Le SDRIF E ne semble pas percevoir l'actualité des zones logistiques en création dans le secteur d'Eragny et à proximité ; et non dans une perspective à terme éventuelle (p142). Ceci, joint aux trafics induits à terme par les nouveaux pont et port d'Achères (p123) renforce l'urgence d'un démarrage effectif du processus de réaménagement de la RN 184...et de son environnement, axe de développement implicite dans le court/moyen terme !</p> <p>-5) Autres observations concernant Eragny, dans son environnement élargi : Cergy-Pontoise et Nord -Ouest de l'île de France : Nous constatons que cet espace élargi est plutôt le « parent pauvre » dans les ambitions de la région. En voici quelques témoignages :</p> <p>-Pas de proposition d'un Grand Parc Urbain (p81) pour l'ensemble : « Cergy Pontoise +Vallée de l'Oise (Impressionnistes) +Confluence +... ? Malgré son potentiel touristique évident (Van Gogh, festivals musicaux...), distinct de celui du Vexin ! -Le potentiel fluvial Seine + affluents ne peut réduire l'Oise au seul Axe Majeur (p98) malgré son intérêt symbolique par ailleurs. L'impact de la mise à grand gabarit (projet MAGEO), événement majeur, n'est pas abordé !</p> <p>-Parmi les territoires de projet/filières économiques (p109) Cergy Pontoise devrait donc bénéficier d'une valeur « tourisme » complémentaire (patrimoine, paysages...)</p> <p>-Pour le ratio emploi/actifs la situation du Val d'Oise (0,69) (p108) reste très faible malgré l'apport de CergyPontoise et de Roissy. D'ailleurs pour 8000 logements additionnels à l'horizon du nouveau PLH de la CACP combien d'actifs et d'emplois additionnels ? Ce ne sont pas les zones logistiques qui poussent si facilement rive gauche de l'Oise qui produiront beaucoup d'emplois...mais plutôt des camions ! Où a-t-on prévu de localiser les futurs emplois industriels bien rémunérés ?... On pense par exemple à la filière de l'industrie aéronautique où Cergy-Pontoise a déjà des premiers atouts (Dassault, Safran) –</p> <p>En conclusion comme le SDRIF E mise peu sur le « Nord-Ouest » comment l'interpréter ? Car le SDRIF E ne s'appuie pas sur une véritable analyse stratégique en « forces et faiblesses », par fonctions et territoires ; pas plus que n'apparaît une évaluation précise du précédent Schéma Directeur qui aurait pu montrer les « forces et faiblesses » des politiques visées précédemment, leur impact effectif depuis 2013 et mieux justifier les nouvelles. Dans ces conditions bâtir un SCOT de Cergy-Pontoise (dont Eragny !) en s'appuyant sur ce SDRIF E semble, dans l'état actuel, un véritable défi !</p>
Mail 699							X			X							Mme Anne PHILIPPON de Magnanville a écrit : Idem mail 697.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 700							X			X							Mme Nathalie MOLINIE de Magnanville a écrit : Idem mail 699.
Mail 701							X										Mme Diana POTIER de Paris a écrit : Idem mail 689.
Mail 702			X	X			X										M. Michel MOROY de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésgny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement de tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 703							X	X		X				X			Mme Alexia PHILIPPON de Freneuse a écrit : On ne cesse de nous parler du réchauffement climatique de la nécessité de préserver les terres agricoles, sur Magnanville la terre est classée bio argileuse et de plus des nappes phréatiques qui alimente le montois et vous envisage de la possibilité de construire sur ces terrains il est important de vous signaler que des dégâts importants on entraîne des glissements de terrain déjà et pour rappel dans notre région il a été dénombré 2700 friches dont 800a Paris et en petite couronne. En 2016 notre commune a subi un attentat un tribut désastreux déjà proche d'un collège et maintenant il faudrait en plus une prison proche d'un lycée et de pavillon.
Mail 704	X			X	X			X									Association Sauvegardons les Coteaux de Mareil (ASCM) a écrit : L'association dépose une contribution de 6 pages avec plusieurs documents annexés. La principale demande concerne la prise en compte de la zone N du PLU de Mareil-Marly dans le SDRIF-E. <u>Première observation :</u> L'échelle retenue pour la cartographie du SDRIF-E qui rend peu précis les éléments qui s'y trouvent. C'est d'autant plus regrettable que ces éléments graphiques sont censés être opposables juridiquement. ASCM pense que ce choix s'est fait dans le but de permettre plus de liberté d'interprétation et ainsi de limiter les risques de recours ! D'autre part, les orientations du SDRIF-E ne sont, après analyse des documents, pas assez prescriptives pour être respectées. LA ZONE N DE MAREIL-MARLY SOUS-REPRÉSENTÉE : Malgré l'échelle de la cartographie rendant les éléments peu précis, l'association observe que seulement moins de la moitié (environ 15 ha) de la zone N de la commune de Mareil-Marly est considéré comme étant une armature verte à sanctuariser, correspondant globalement au secteur dénommé « Les Égarés ». Elle demande, et c'est là leur principale revendication, que l'ensemble de la zone N du PLU de Mareil-Marly soit considéré comme une armature verte à sanctuariser, en priorité au titre d'espace naturel compte tenu des espèces protégées variées présentes dans l'ensemble de cette zone N (voir annexe jointe) et donc du réservoir de biodiversité que cela représente. <u>L'association souhaite que l'armature verte constituée par l'ensemble des zones classées N de la région Île-de-France soit inscrite dans les orientations réglementaires du SDRIF-E.</u> Bien qu'elle ne connaisse pas l'ampleur du phénomène de sous-représentation et de mauvaise prise en compte des zones N dans la région francilienne, cela ne peut qu'améliorer l'atteinte de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN). Elle rappelle que le SDRIF-E fixe une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces de 20 % par décennie,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>or cet objectif ne permet donc pas d'atteindre la réduction d'artificialisation de 50 % fixé par l'État en 2030 ! Par ailleurs la trajectoire ZAN de la région ne tient pas compte de l'artificialisation des projets de l'État qui représentent 25 % de la consommation foncière totale prévue. L'association estime qu'il y a donc une ambition à revoir sérieusement concernant la réduction de l'artificialisation en région Île-de-France.</p> <p><u>LE LOGEMENT AVEC LE RESPECT DE LA LOI SRU, L'AUTRE PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE A MAREIL-MARLY</u></p> <p>La zone N dans le PLU de Mareil-Marly représente 33 hectares. À l'origine elle aurait pu s'étendre sur 46 hectares, mais 13 hectares ont été conservés en zone AU, avec des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) afin de respecter la loi SRU. L'association regrette ce choix d'utiliser ces espaces naturels et essentiellement boisés en dénaturant ces espaces et en artificialisant 10 hectares par des bâtiments. Cela est contraire à toutes les prescriptions en matière d'étalement urbain, d'environnement avec tous les bénéfices que peuvent apporter ces espaces boisés (biodiversité, ombre et fraîcheur en été, captation de CO², évapotranspiration, etc.), de risque d'inondation en aval de Mareil-Marly sur le ru de l'Étang-la-Ville par ruissellement et engorgement des réseaux d'assainissement.</p> <p><u>Comment faire du logement sans utiliser d'espaces naturels ?</u></p> <p>Les objectifs de 70 000 logements par an paraissent démesurés avec 50 000 nouveaux arrivants par an en Île-de-France, autant que les règles sans nuances de la loi SRU. Selon l'association, il existe 3 axes principaux à suivre pour épargner les espaces naturels reconnus ou non, tout en respectant la loi SRU :</p> <p>-> Rendre utilisables les 400 000 logements vacants de la région Île-de-France par des mécanismes incitatifs.</p> <p>-> Transformer les 4,3 millions de m² de bureaux vides en logements. Avec une moyenne de 60m² en surface pour les appartements, ces 4,3 millions de m² permettraient de faire plus de 71600 logements, et pour beaucoup dans des quartiers plutôt privilégiés de la proche banlieue parisienne, avec une offre de transports publics importante ! Malheureusement les bureaux sont une source de profit plus importante pour les communes, par le biais de la taxe foncière, alors que l'habitat demande davantage d'investissements en matière de services et d'équipements. Il faudrait donc mettre en place un mécanisme incitatif fiscalement pour favoriser la transformation en logements des bureaux et autres locaux d'activités.</p> <p>-> Reconstruire la ville sur la ville. Des communes sans foncier disponible arrivent en Île-de-France à construire du logement afin de respecter la loi SRU, par la destruction de vieux bâtiments, voire même d'ensembles pavillonnaires. La densification du tissu urbain existant est la solution contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols à outrance.</p> <p>Pour toutes ces opérations, l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), bras armé de la loi SRU au sein de la région Île-de-France, a son rôle à jouer. Rappelons qu'elle a pour mission d'acheter des terrains pour les revendre aux promoteurs immobiliers, cela sans faire de plus-value. Pour les communes déficitaires et carencées, où la loi définit 30% de logements sociaux minimum dans chaque programme collectif, l'EPFIF renforce son accompagnement. Au-delà des actions de maîtrise foncière sur des sites déjà identifiés, l'EPFIF maintient une stratégie de veille afin de saisir des opportunités foncières. L'EPFIF indique dans son Programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 contribuer à l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN), à l'amélioration de la biodiversité et au développement de la nature en ville ! C'est-à-dire tout le contraire de ce qui est prévu réellement pour la commune de Mareil-Marly ! L'artificialisation, plus rentable que d'autres solutions, par le bétonnage de 10 hectares de friches arborées ne semble pas soucier encore l'EPFIF, pas plus que l'abattage de très nombreux arbres.</p> <p><u>Solibaïl, solution d'avenir ?</u></p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Solibail permet à un propriétaire de louer son bien à une association agréée pour y loger une famille aux revenus modestes, par l'intermédiaire d'un contrat de location sécurisé par l'État. C'est l'association agréée qui verse le loyer au propriétaire et qui garantit le bon entretien du logement. Les avantages pour le propriétaire sont nombreux. L'association assure la sécurité du paiement des loyers et des charges, sans risque d'impayés, sans vacance, ni souci de gestion au quotidien. Mettre un logement à disposition d'une association agréée sous contrat Solibail, c'est contribuer à l'inclusion par le logement des personnes aux revenus les plus modestes. C'est aussi un moyen de faire entrer du logement comptabilisé dans les objectifs de la loi SRU. L'association ASCM joint à sa contribution les documents suivants : 1. Répertoire des espèces protégées et menacées de Mareil-Marly, comprenant : - une cartographie des espèces protégées et menacées, 2. Des recommandations 3. Les espèces envahissantes 4. Annexe : La liste des espèces protégées et menacées à Mareil-Marly
Mail 705				X													Mme Muriel ROUTET de Lésigny a écrit : Protéger notre environnement en refusant la construction des 1500 logements et de la zone d'activité, projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes.
Mail 706			X														M. Maklouf KENTACHE de Drancy a écrit : Soutien Métro 7 Mairie de Drancy. Indispensable à la vie des Drancéens. Nous y gagnerons tous. Attraction et développement de la ville.
Mail 707			X														Mme Madeleine MARTIN de Courbevoie a écrit : J'habite promenade Paul Doumer à Courbevoie, un quartier très agréable en bord de Seine avec commerces, établissements scolaires, équipements sportifs et administratifs... mais indigent en matière de transports. Je suis entourée d'un réseau très dense de transports en commun que l'on m'enjoint d'utiliser, mais sans aucun accès direct de chez moi dans des conditions acceptables. Je vois La Défense en majesté depuis mes fenêtres, mais il n'y a pas un seul bus direct pour y aller ou rejoindre la station de métro Esplanade de la Défense au bout de la rue Victor Hugo. Ne pourrait-on accorder plus de valeur aux difficultés très locales de déplacement ? J'en ai fait part de ce problème à nos élus de la Mairie, ils n'ont même pas jugé utile de me répondre sinon par une rencontre avec mon adjointe de quartier qui trouve que tout est parfait, et une lettre circulaire me promettant une vraie réponse que j'attends toujours. Peut-être serai-je entendue cette fois-ci ?
Mail 708							X			X							M. Florian NICOLEAU de Soindres a écrit : Idem 687
Mail 709			X	X		X											Mme Isabelle GUIEAU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. En effet le projet de changer le SDRIF-E porté par la CCPB pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Féroilles qui utilisent déjà la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Les communes de la CCPB ont occulté ce projet de toutes leurs communications et méprisé les résidents qui seraient impactés sans même les mentionner. Les porteurs du projet savent qu'il est mauvais et mentent par omission pour essayer de passer en force auprès du Conseil Régional.
Mail 710		X		X			X	X					X			X	<p>M. Christian COSTANTINO de Torcy a écrit : Urbanisation, stabilisation du nombre d'habitants, eau potable, logement, Zan. L'objectif d'accueillir 50 000 nouveaux Franciliens par an, accélère la vampirisation des salariés qualifiés d'autres territoires et augmentera les déséquilibres et la concurrence entre régions alors que l'Île-de-France est fortement dépendante du reste du pays. Dépendante pour son alimentation en eau potable d'un système de grands lacs qui atteint aujourd'hui des limites comme le révélait un rapport de l'EBTP Seine Grands Lacs paru en début d'année 2023...</p> <p>Dépendante à 82% de l'énergie produite sur d'autres territoires encore plus sensibles qu'elle à l'aléa sécheresse, la région-capitale consomme 25% de l'énergie produite dans l'hexagone. Plutôt que la vampirisation des salariés qualifiés et des ressources, l'Île-de-France doit engager une collaboration avec les autres régions en harmonie avec les possibilités du pays.</p> <p>Comme l'indiquent les scénarios déjà esquissés par la note d'enjeu de l'OCDE, l'Île-de-France sera plus vulnérable aux « événements concomitants », « aux effets dominos » que risque de provoquer le changement climatique et fragiliser la région tout en dégradant les conditions de vie de franciliens plus nombreux.</p> <p>Il faut donc orienter différemment le SDRIF-E, stabiliser le nombre d'habitants, un aménagement tourné vers la satisfaction de leurs besoins en harmonie avec les possibilités naturelles et la collaboration avec les autres régions du pays.</p> <p>Résorber la demande de logements abordables que connaît la Région, - mobiliser les logements inoccupés, - transformer les friches industrielles et commerciales en zones résidentielles, - transformer les mètres carrés de bureaux vacants en appartements, - limiter les locations à courtes durées, - rénover les passoires thermiques, - répartir intelligemment et solidairement l'effort de construction adapté aux besoins, en harmonie avec les possibilités naturelles du territoire.</p> <p>Certaines informations clés contenues dans une étude de l'OCDE sur « les impacts possibles d'une pénurie d'eau à l'échelle de l'aire urbaine de Paris », à paraître au printemps 2024, pourraient influencer les avis et observations mais ne sont pas disponibles lors de la consultation. Une prolongation des délais s'impose donc pour intégrer les résultats de l'étude au SDRIF-E et le soumettre de nouveau à la consultation publique.</p> <p>Opposition à la mesure "anti-ghetto" qui supprime les subventions pour la construction de logements très sociaux, pourtant essentiels avec la crise actuelle du logement.</p> <p>La région doit cesser d'accorder massivement des droits à bétonner les terres franciliennes. Un moratoire sur la construction d'équipements néfastes pour l'environnement doit être observé afin de cesser d'accorder massivement des droits à bétonner les terres franciliennes.</p>
Mail 711			X	X		X		X	X					X			<p>M. Thomas PEINIAU a écrit : À titre liminaire il n'est pas tolérable que l'Île-de-France soit autorisée à déroger à l'objectif intermédiaire imposant une diminution de 50 % de l'artificialisation des sols d'ici 2031 (par rapport à 2011-2021). Au nom de l'attractivité du territoire et alors que toutes les autres régions vont s'engager dans cette transition, notre région se fixe un objectif</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de seulement 20 % de réduction de ce rythme d'ici 2031. Cela ne répond pas aux enjeux environnementaux. Le SDRIF actuel privilégie l'artificialisation au détriment de la sobriété et de la résilience. Une alternative est possible, basée sur la consultation des citoyens et la prise en compte de leurs besoins. En l'état actuel le SDRIF autorise l'artificialisation de plus de 10 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cela se traduit par : - La multiplication de lignes de métro coûteuses : 200 km d'ici 2030, dont certaines en pleine campagne, menaçant d'accroître l'étalement urbain et les trajets domicile-travail. - La construction de 70 000 logements par an - La bétonisation de 790 ha pour le secteur industriel et création de 36 nouveaux sites logistiques Ces choix menacent la sobriété et la résilience de la région : - Perte de terres agricoles fragilisant la résilience alimentaire - Augmentation du trafic routier ayant pour conséquence l'aggravation des émissions de gaz à effet de serre - Construction de logements dans des zones inondables accroissant les risques en cas d'événements climatiques extrêmes - Renforcement des inégalités : accès inégal aux espaces verts, pollution accrue des zones les plus pauvres Une autre logique est possible car un autre futur est souhaitable : - Lutter contre la pollution de l'air en abandonnant les projets routiers et autoroutiers, sanctuariser et créer des espaces verts (10 m² par habitant sont recommandés par l'OMS) - Préserver les terres agricoles en les orientant vers une production locale et biologique - Rénover et occuper les logements vacants et les bureaux vides - Rapprocher les emplois des lieux d'habitat pour réduire les besoins en transports - Améliorer les transports du quotidien en zones denses Les collectifs de lutte et les habitants mobilisés exigent une véritable consultation démocratique et une prise en compte des besoins réels des Franciliens.
Mail 712							X	X								X	M. Le Dauphin de Magnanville a écrit : Ne souhaite pas construction d'un centre pénitentiaire accolé à un lycée, ce qui présente des risques d'insécurité et d'exposition de la jeunesse à la population carcérale. Il signale que Magnanville ne peut absorber un tel afflux de population, réseau de transport saturé, infrastructures routières dépassées ... Il souligne que la construction se ferait sur un terrain agricole argileux, qui irrigue une nappe phréatique, obligeant des travaux plus coûteux.
Mail 713							X	X								X	M. Ugg de Magnanville a écrit : Totalement contre l'implantation d'une prison à Magnanville car on ne peut pas mettre une prison à côté d'un lycée et d'un lotissement familial, c'est complètement incompatible.
Mail 714		X	X	X													Mme Watellier a écrit : Opposée au projet de 3.000 logements en plus sur Pontault-Combault d'ici 2040 car la ville est déjà bien assez difficile à circuler et bien assez bétonnée comme cela
Mail 715			X														Anonyme a écrit : Demande le prolongement de la ligne 7 du métro.
Mail 716							X										M. Tiercelin de Poissy a écrit : Approuve le chapitre VIVRE ET HABITER EN ÎLE-DE-FRANCE : DES CADRES DE VIE DÉSIRABLES ET DES PARCOURS DE VIE FACILITÉS et notamment la partie 3.3 L'ÎLE-DE-FRANCE EN PARTAGE. Néanmoins, il estime que ces observations sont très en deçà de la réalité notamment en ce qui concerne les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	paysages. En dehors des paysages remarquables protégés, ce sont des milliers de points noirs et d'espaces chaotiques qui s'offrent à la vue de millions d'habitants et de touristes. Sur ce point, la région parisienne souffre de la comparaison avec d'autres régions capitales d'Europe ou d'Amérique. Il demande que les indicateurs qualitatifs du SDRIF-E soient complétés pour être vraiment opérationnels. Il estime que la problématique paysagère est souvent ignorée et pourtant elle pourrait être un puissant vecteur de progrès pour le cadre de vie des franciliens en 2040. Ce document doit l'affirmer avec plus de force.
Mail 717			X				X										M. Stirnemann de Deuil-la-Barre a écrit : En tant qu'employé à l'aéroport de Charles de Gaulle et en tant que citoyen je suis plutôt favorable au BIP qui va enfin désenclaver la commune et favoriser l'accès aux bassins d'emplois. Les bouchons génèrent un gaspillage de temps et d'énergie considérable. Ce projet nécessite une prise en compte sérieuse de son impact environnemental sur la "côte". Compte tenu de la durée de vie de l'ouvrage, il est donc fondamental de considérer des solutions certes plus onéreuses mais respectueuses du paysage.
Mail 718		X	X	X									X				M. Hervault de Pontault-Combault a écrit : Est opposé au futur SDRIF-E, chapitre 3.1 Habitation-Logements, qui se traduirait par à une augmentation de 17% du nombre de logements à Pontault-Combault. Les impacts seraient : - une augmentation des difficultés de transports déjà existantes, notamment autour du pôle gare d'Emerainville - Pontault-Combault, - un risque important de déséquilibre accru lié à la mixité sociale, celle-ci étant déjà largement prise en compte par la municipalité, - la probable surélévation d'immeubles existants et son lot de problématiques structurelles, esthétiques, - la bétonisation continue des sols dans une ville recensant déjà des zones inondables.
Mail 719																	Double mail 718
Mail 720			X				X										M. Prévosteau d'Athis-Mons a écrit : Opposé au pont routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine. Estime que le réseau routier est suffisant et qu'il faut développer les transports en commun. Le prolongement de la ligne 18 vers la rive droite de la seine dès sa mise en service est la solution pour un développement harmonieux, responsable et écologique.
Mail 721			X														Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Opposée au BIP
Mail 722																	Double mail 720
Mail 723			X														M. Fournon d'Arnouville a écrit : Contre le BIP
Mail 724			X				X										Mme Mantion de Drocourt a écrit : Contre le projet d'une prison à Magnanville, sur une terre agricole à 300m d'habitations, 150m d'un lycée ce qui est totalement inconcevable. Elle alerte sur les problématiques de circulation que cela va engendrer avec les allers et venues des employés, familles, personnel pénitentiaire et aller-retour de fourgon, sur une avenue déjà saturée en heure de pointe et traversée par de nombreux élèves.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 725							X										M. Manton de Magnanville a écrit : Opposé à la construction d'une prison à Magnanville. Il propose de plutôt construire en zone de friche et proche de zones industrielles loin de toutes habitations. Il sait qu'il faut de nouvelles prisons en France. Mais pas au détriment de la qualité de vie des habitants. Il ne veut pas se sentir prisonnier dans sa propre ville.
Mail 726				X			X										Mme Bernard de Pontault-Combault a écrit : Arrêter le béton. Et l'environnement dans tout ça il devrait passer en 1er plan. J'ai acheté il a 30 ans à Pontault car c'était une petite ville. Un compromis entre la ville et la campagne. J'ai maintenant un immeuble dans mon jardin. Il y a trop d'immeubles et trop de délinquance aussi.
Mail 727	X	X	X	X	X	X			X		X			X	X		M. Rozé de Montigny-le-Bretonneux a écrit : Rappelle que l'Ile de France c'est : 30% PIB, 18 % population, 2 % terres de France. Il faudrait répartir les activités et la population sur l'ensemble du pays et donc accepter de 'vider' quelque peu l'IDF. Le calendrier d'élaboration du SDRIF-E if laisse très peu de place au public car la concertation du public a été plutôt silencieuse sur 2 ans. Une seule version proposée. Enquête publique de très courte durée pour un tel projet. La mise en conformité descendante semblant ignorer la remontée et la discussion avec les niveaux communaux ou intercommunaux. Il détaille l'ensemble des plans au niveau national, régional et communal ou inter-communal qui interagissent avec le SDRIF-E. Il estime qu'il y a une focalisation sur le bas carbone et le risque inondation mais une ignorance de la perte de biodiversité. Les grands objectifs et ambitions semblent contradictoires avec la sobriété d'autant plus que la région IDF est déjà surdéveloppée par rapport au reste du pays. L'analyse d'impacts arrive au second plan en vue de justifier les choix effectués. On parle de maîtrise du développement urbain alors qu'il faudrait acter de limitation de celui-ci ainsi que des activités économiques et de la population. Le respect de la nature, terme fort vague, apparaît en dernier lieu ! Rien sur comment obtenir la résilience. Rien sur l'utilisation maîtrisée des espaces. Tout sur le développement économique et la préemption de la région sur le reste de la France et du monde. Pas de priorité annoncée des transports publics. Le polycentrisme à la mode Paris Saclay a déplacé des entreprises et des enseignements pour les reconcentrer sur ce territoire ; bilan très négatif ! Enfin créer de nouveaux centres c'est bâtir, créer de nouvelles voies de circulation et donc accroître les émissions de GES à coup sûr. Le plan de réduction artificialisation peu ambitieux -40 % sur près de 20 ans ; pourquoi poursuivre Paris Saclay qui est dans la ceinture verte ? Dans la préservation des ressources agricoles, le maraîchage apparaît en dernier alors qu'il est essentiel aux populations et permet la proximité consommateur-producteur. Le SDRIF-E manque d'ambition écologique. Il pérennise le développement économique sans se poser la question de sa pertinence par rapport au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité et à l'accroissement des déchets de toutes sortes dus à nos activités, notre mode de vie et notre population. Bien que le SDRIF-E constate l'énormité de la région IDF, il n'envisage même pas l'idée d'un rééquilibrage national par un déport des activités et des populations qui diminuerait automatiquement l'impact sur l'environnement de la région. Le SDRIF-E affiche l'indépendance et la résilience de la région mais ne s'en donne pas les moyens ; la région restera dépendante des imports et sa population risque la famine en cas de grave problème d'approvisionnement. La

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	recherche d'une autonomie de la région n'est pas évoquée. Or, sur le plan économique, il est probable que les imports ou les exports seront menacés en cas de crise liée aux aléas climatiques. Il faut réorienter l'agriculture et l'élevage vers des productions de proximité et non vers la production semi-industrielle de céréales et autres denrées participant à la spéculation mondiale Globalement, le SDRIF-E ici proposé ne répond pas du tout aux enjeux environnementaux parce qu'il n'ose pas remettre en cause le développement économique mondialisé et propose donc de maigres évolutions surtout matérielles qui seront très vite dépassées par les évènements. M. Rozé propose ensuite un modèle plus décroissant et conclu : Mais je sais qu'on ne peut pas perpétuer ce système économique occidental sans détruire peu à peu mais sûrement l'humanité. La région IDF, l'une des plus riches sur cette terre, aurait pu montrer l'exemple mais encore faut-il que ses conseillers aient une vision plus large et pensent sérieusement à l'avenir de leurs descendants sur des bases non matérialistes.
Mail 728							X										Mme Riachy de Magnanville a écrit : Opposée au centre pénitentiaire de Magnanville
Mail 729							X										Mme Sévegrand de Soindres a écrit : Je m'oppose à la localisation de la prison à Magnanville, à 200m d'un lycée, très proche d'un collège ainsi que de plusieurs écoles maternelles.
Mail 730		X		X				X									M. Robin de Pontault-Combault a écrit : Non à la construction de nouveaux logements. Non à l'artificialisation des sols. Non au bétonnage. Cessez de construire des immeubles. Oui aux pavillons. Non aux immeubles, peu importe la hauteur.
Mail 731		X	X	X													Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Afin de préserver la qualité de vie et l'environnement, il nous paraît inconcevable d'augmenter de 17% la construction de logements. Dans une ville déjà bien bétonnée, comme Pontault-Combault. De plus les infrastructures de transports, scolaires, médicales, stationnement etc.... ne pourrions pas répondre à la demande.
Mail 732							X										Anonyme de Magnanville a écrit : Opposition au centre pénitentiaire de Magnanville.
Mail 733							X										M. Dubois de Drocourt a écrit : Opposé au centre pénitentiaire de Magnanville : terres agricoles, deux lycées. Il serait préférable de l'installer sur des friches industrielles.
Mail 734							X										Anonyme de Drocourt a écrit : Ancienne élève du lycée Léopold Cedar Senghor de Magnanville, elle évoque les nuisances (hurlements et nuisances) lors de ses études proches de la prison de la santé. Elle pointe également les difficultés de circulation qui seront augmentées.
Mail 735			X														M. Techer de Drancy a écrit : Souhaite la prolongation de la ligne 7 du Métro à Drancy
Mail 736			X														M. Drouvroy de Deuil-la-Barre a écrit : Opposé au BIP à cause du bruit, de la pollution et du cout
Mail 737							X										Anonyme de Mantes-la-Ville a écrit : Contre la prison a Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 738			X														Mme Drouvroy de Deuil-la-Barre a écrit : Idem Mail 736
Mail 739							X										Mme et M. Le Pajo de Magnanville ont écrit : Opposés au projet en raison des motifs suivants : - protection des terres agricoles = en raison de la loi ZAN zéro artificialisation des sols il est ubuesque de vouloir construire sur des terres agricoles alors que la communauté d'agglomération dispose de nombreux sites industriels ou en friches. - le projet d'implantation est situé à moins de cent mètres des habitations et du lycée et des lieux d'activités périscolaires et musicaux de la jeunesse de la ville. - il est également à proximité d'une future résidence de personnes âgées. - la commune a été durement et psychologiquement touchée par le double assassinats en Juin 2016 terroriste - Nous comprenons qu'il faut construire des prisons mais dans des lieux qui n'impacte pas notre jeunesse, nos terres agricoles.
Mail 740		X		X					X								M. Denaudor a écrit : Opposé au projet CCPB - 1500 logements + ZI entre clos et N4 à Lésigny. Ce projet à Ozoir-la-Ferrière amplifiera les problèmes de Lésigny. La Francilienne est surchargée du lundi au dimanche. Les voitures l'évitent et passent par Lésigny. Ce projet va ramener 800 voitures supplémentaires. Ne souhaite pas subir les incivilités des habitants des logements sociaux et souhaite que ces immeubles soient construits à coté des élus qui portent le projet. Enfin ce projet va contre les objectifs du ZAN.
Mail 741					X		X	X					X	X	X		M. Thuilleaux de Magnanville a écrit : Contre le projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles à Magnanville. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. Préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie.
Mail 742			X				X										Anonyme de Drancy a écrit : Je ne souhaite pas que le métro arrive a Drancy avec tous les problèmes que cela engendre. Drancy est très bien desservie, la gare de Drancy(RER B)est a moins de 10 minutes en bus ainsi que la gare du Bourget(RER B)et du métro. Les métros lignes 5 et 7 sont facilement accessibles via le tramway et les bus. La ligne du grand Paris express va arriver près de l'hôpital Avicenne. C'est une mesure simplement électoraliste qui va rien n'apporter de plus au Drancéens.
Mail 743							X										M. Le Pajollec de Magnanville a écrit : Opposé au projet de prison à Magnanville : proximité du lycée, préservation des terres agricoles, et qualité de vie des habitants.
Mail 744							X										Anonyme de Buchelay a écrit : Opposé à la localisation de la prison à Magnanville près de plusieurs établissements scolaires car cela peut être dangereux

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 745			X														Anonyme de Drancy a écrit : Souhaite la prolongation de la ligne 7 du métro à Drancy
Mail 746			X														M. Mohammad de Goussainville a écrit : Souhaite la prolongation de la ligne 7 du métro à Drancy
Mail 747			X														M. Naeem de Drancy a écrit : Souhaite la prolongation de la ligne 7 du métro à Drancy
Mail 748			X														M. Mohammad de Drancy a écrit : Souhaite la prolongation de la ligne 7 du métro à Drancy
Mail 749							X										Anonyme de Mantes-la-Ville a écrit : Opposé au projet de prison à Magnanville
Mail 750							X										M. Sekhri de Magnanville a écrit : Opposé à la construction d'une maison d'arrêt, qui conduira a opposer un mur de 15 mètres de haut. Il faut construire cet établissement sur les friches indiquées.
Mail 751			X														Anonyme de Vauréal a écrit : Demande une liaison directe prévue en transport en commun entre les départements limitrophes du Val d'Oise et des Yvelines. La route qui passe par la forêt de l'Hautil est très empruntée, mais il n'y a pas de solution de transport en commun. Il existe des transports en commun actuels mais ils font tout un contournement et proposent, suivant les jours et les heures, au minimum 2 bus, soit une durée minimale de 1h20 jusqu'à 2h30 pour une distance directe de 10 km. D'un point de vue écologique, pratique et économique, une ligne de bus desservant ces communes interdépartementales serait la bienvenue, surtout si en plus elle était complétée par d'autres lignes de bus permettant d'aller dans des communes plus importantes dans le 95 (Cergy) et le 78 (Poissy, Saint Germain). Cela pourrait aussi abaisser le trafic routier, faciliter les déplacements inter départemental (très fréquents en ile de France mais inadaptés) et faire changer les comportements.
Mail 752																	M. Sekhri de Magnanville a écrit : Doublon mail 750
Mail 753			X													X	M. Raphaël (ANONYME) d'Athis-Mons a écrit : Contre un viaduc par-dessus Athis-Mons Il est effectivement clair que la traversée de la Seine autour d'Athis-Mons en voiture est un calvaire : trop de trafic + pas assez de ponts + pas de routes adéquates autour des ponts existants = bouchons permanents. Un projet de franchissement supplémentaire est donc intéressant à étudier. Problèmes : Une seule solution est suggérée au forceps par le département et la région, un nouveau pont, qui passerait par-dessus Athis-Mons Et cela ne résoudra en rien les bouchons : notion de "trafic induit » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Trafic_induit Plus de routes disponibles = plus de voitures les empruntent = plus de bouchons. Détails : Le projet défendu par la région et le département est un nouveau pont qui relierait le bas de Vigneux-sur-Seine (à l'altitude de la Seine) au haut d'Athis-Mons (à l'altitude de l'aéroport d'Orly - 90 mètres). Donc ce serait donc un viaduc au-dessus d'Athis-Mons avec une pente de 7%, porté par des piliers énormes en béton (dont un au lieu du Jardin botanique Paul Jovet), passant au-dessus de l'école Saint-Exupéry et d'habitations, jouxtant l'hôpital Caron. Pollution pour la construction et l'utilisation routière, destruction du cadre de vie et de l'environnement. => Merci pour les habitants d'Athis-Mons. Le projet est déclaré "multimodal" : voies pour vélos, voitures, bus, camions (le pôle industriel côté

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Vigneux n'est pas loin). => Bon courage aux cyclistes avec la pente, et la proximité des camions. Par effet de trafic induit, cette nouvelle offre routière de franchissement va simplement ajouter du trafic à sa hauteur, pas délester les autres ponts. => Les bouchons seront toujours là. Autres solutions : Le coût du projet est théoriquement d'une centaine de millions d'euros. En pratique au moins le double. A ce prix, il est possible d'envisager de bien meilleures solutions. 1. L'ouest (Athis-Mons, Juvisy, Orly, Rungis) est historiquement plus dynamique économiquement que l'est (Vigneux, Villeneuve). => réduire le besoin de franchissement est vers ouest en implantant des pôles économiques et en modernisant. 2. Un pont partant du bas d'Athis, pas du haut. Avec amélioration du réseau routier alentour. 3. Un pont pour transports en commun propres uniquement. Avec infrastructures adéquates à l'est et à l'ouest (parkings, navettes).
Mail 754			X													X	M BRICAUD de Vélizy Villacoublay a écrit : Remplacement de l'ensemble des péages physiques par des portiques électroniques Remplacement des péages physiques par des portiques électroniques : il s'agit de fluidité et de rendre à la nature les terrains jusqu'alors occuper par les infrastructures. Et le faire pour l'ensemble de l'île de France, comme pour l'A13 et l'A14.
Mail 755			X														Un Anonyme de Morangis a écrit : Prolongement ligne 14 ou 18 à Morangis Actuellement la ligne 14 prévoit une gare SMR sur la commune de Morangis. Cette gare pourrait être une station de départ et de retour qui désengorgerait une partie de la ligne C et les grands axes routiers car les personnes de ce secteur mal desservi sont contraintes de prendre leur véhicule pour se rendre sur Paris faute de coordination et de possibilité de parkings en nombre de places et coût à proximité des gares RER C et B. Sans compter l'ajout de temps de trajet pour rejoindre lesdites gares avec la perte des stations Chilly-Mazarin et Gragny-Blazy au profit du tram 12 qui certes renforce la liaison Massy-Evry mais appauvrit l'offre de transports à destination de Paris. La mesure d'impact paraît évidente pour le bassin d'emplois également des zones industrielles alentours et la qualité de vie des habitants qui subissent quotidiennement le flot de véhicules engendrant pollution, accidents et congestion du trafic. L'investissement financier serait en plus négligeable et vite rentabilisé compte tenu de l'exploitation prévue d'une gare de remisage et de maintenance que la ville ce qui signifie que toute l'infrastructure est pré-existante et nécessite seulement l'ajustement à l'accueil du public avec l'installation de distributeurs automatiques de titres de transport et l'éventuelle création d'un parking d'accueil à proximité (avec idéalement un local à vélo pour favoriser les mobilités douces).
Mail 756		X															Un Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : Constructions Ozoir la Ferrière Il est prévu de nombreuses constructions sur la zone reliant le Clos de la Vigne à Ozoir niveau rondpoint N 4. Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes : - Aberration écologique en totale contradiction avec les orientations "vertes" puisque cela sacrifierait de nombreux hectares de terre agricoles pour bétonner. - Ozoir subit actuellement de nombreuses constructions d'immeubles et circuler dans notre ville est déjà très difficile. Les 1500 logements supplémentaires prévus entraîneraient une augmentation considérable du trafic routier dans une zone déjà complètement saturée. - Les ronds-points d'entrée de ville sont déjà bloqués aux horaires d'écoles et le soir. Aggraver la situation ne pourra qu'entraîner des incivilités et de l'agressivité. - C'est une zone régulièrement inondée.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 757			X				X			X						X	<p>M MAGNY de Tmcp Association de Magnanville a écrit : Je me permets de vous écrire au nom de l'association TMCP, des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1.</p> <p>- Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens.</p> <p>** La LOCALISATION</p> <p>- Un centre pénitentiaire à 100 mètres du gymnase Amélie Le Fur, à 150 mètres des premières habitations, à moins de 200 mètres du premier établissement scolaire, avec un passage au quotidien devant des murs d'enceinte, à minima 2 fois par jour est un non-sens. L'Avenue Pierre Bérégovoy est une voie sans issue et à double sens !!</p> <p>- Les Elus(es) ont toutes et tous une grande responsabilité dans leur commune. La priorité repose sur la Sécurité, l'Education au sens large des jeunes générations « enfants, petits-enfants », qui se rendent ou se rendront au Lycée Polyvalent Léopold Sédar Senghor ou autres établissements scolaires de la commune de Magnanville, ainsi que la Qualité de vie des administrés(es).</p> <p>* L'EDUCATION</p> <p>- L'éducation de nos enfants et l'apprentissage de la vie sont l'identité de notre France de demain. Nous devons préserver nos jeunes générations. Ne les mettons pas à proximité de lieux clos, dans un environnement contraint. Un vrai traumatisme, un impact psychologique, une atteinte morale, sur nos enfants. L'Education est un droit Humain, un bien Public et une responsabilité Publique.</p> <p>** La SECURITE DES CIRCULATIONS « MOBILITE »</p> <p>- La circulation à Magnanville, avenue de l'Europe, n'est déjà plus acceptable avec des bouchons dès 6h00 du matin. Actuellement nous pouvons constater le passage de :</p> <p>26 000 véhicules jour, en sortie d'autoroute, 22 000 véhicules jour, à mi-chemin de l'avenue de l'Europe, 15 000 véhicules jour à hauteur de la mairie.</p> <p>- Il y a huit feux tricolores entre la sortie de l'autoroute A 13 et le dernier feu (face à la mairie), dispositif permettant la régulation du trafic routier entre les usagers de la route, les véhicules et les piétons. On déplore déjà actuellement de nombreux accidents, avenue de l'Europe, dont certains mortels. Nos enfants scolarisés traversent régulièrement l'avenue de l'Europe, pour les activités sportives, de loisirs, de restauration scolaire, etc...</p> <p>- De nombreuses personnes âgées se déplacent dans notre commune, pour aller à des activités.</p> <p>** L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>- En contradiction avec la notion de ZERO ARTIFICIALISATION nette et de sobriété foncière prêchée par les services de l'Etat. Il est rappelé que l'artificialisation des sols est une des causes premières du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité. L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières, de privilégier dans la mesure du possible la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...).</p> <p>- Cette maîtrise de l'urbanisation se traduit dans les documents de planification, notamment les plans locaux de l'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale.</p> <p>** ALTERNATIVES à la Localisation de la commune de Magnanville !</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>- Notre expertise, développée dans le MANIFESTE-V1, démontre que le site identifié n'est pas adapté au projet de construction d'un centre pénitentiaire, du fait de sa localisation et des contraintes techniques associées « les risques naturels, la pollution écologique, la mobilité, la viabilité, la sécurité, l'éducation, l'agriculture, le sport, ... ».</p> <p>- Des Alternatives existent, nous en avons identifiées 21 « tout en respectant les critères d'implantation des centres pénitentiaires définis par l'Etat ».</p> <p>- D'autres alternatives existent, il suffit d'expertiser notre territoire, cette instruction ne peut venir que de l'Etat, tout en respectant « le bien vivre en ruralité », « l'éloignement des écoles, des habitations, de l'entrée de ville etc... »,</p> <p>** BIEN VIVRE EN RURALITE, ce projet tel qu'avancé est destructeur. Il nous faut retrouver rapidement, le respect, l'écoute, le dialogue, la sincérité, l'honnêteté, ce qui nous permettra de faire infléchir la courbe de la délinquance.</p> <p>** L'ETAT, doit mettre un peu d'humanité et de respect dans les grandes décisions surtout quand elles impactent la jeunesse et son développement. Cette jeunesse qui ne manquera pas de voir ses conditions de vie dégradées par un environnement négatif.</p> <p>** CONCLUSION</p> <p>- Ne détruisons pas la nature, nous devons la respecter, c'est l'héritage que nous devons transmettre à nos enfants, petits-enfants</p> <p>- Il n'est pas acceptable que dans le cadre du plan biodiversité du ministère de la transition écologique (objectif « zéro artificialisation nette), une telle construction ait lieu sur ces terres.</p> <p>- La localisation de ce projet de centre pénitentiaire sur des terres agricoles est inconcevable et destructurant pour le foncier, sur une zone agricole préservée.</p> <p>- Le Domaine de Magnanville offre tout d'abord une précieuse richesse agricole et forestière. L'entière des terres agricoles sont exploitées pour la culture de céréales. Les terres sont de très bonne qualité, ces terres sont en cours de certification « Haute Valeur Environnementale ». Un projet de plantation de haies est en cours, avec l'objectif d'améliorer la pratique culturale, ainsi que pour la rétention des eaux.</p> <p>- Cette décision, sera un appauvrissement total du cadre de vie, des habitants de la commune ainsi que de la faune existante sur ces territoires.</p> <p>** L'ASSOCIATION TMCP, depuis le 30 septembre 2021, s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation.</p> <p>- Cette période, nous a permis d'établir une analyse détaillée en toute neutralité et avec objectivité, avec la production de nombreuses publications et diffusées vers les services de l'ETAT.</p> <p>- La dernière publication est un rapport de 85 pages, constitué de nombreuses synthèses en adéquation avec le contexte de la localisation de ce centre pénitentiaire. Ce travail est le résultat d'une contribution de divers acteurs et citoyens d'horizons différents, son titre est : « Rapport d'Evaluation et de Constat dans l'Intérêt Général ».</p> <p>** Prendre la décision de LOCALISER ce centre pénitentiaire, comme préconisé dans le projet SDRIF-E est une responsabilité morale, un véritable cas de conscience !!</p> <p>** En pièces jointes à cette contribution numérique, deux courriers :</p> <p>- un courrier adressé à Madame la Présidente de la Région Ile-De-France « Valérie PECRESSE</p> <p>- un courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête « Jean-Pierre CHAULET ». Nous souhaitons que ces 2 courriers soient pris en compte et publiés dans votre rapport final.</p> <p>L'ASSOCIATION TMCP, est mobilisée dans le dialogue, pour construire l'avenir de nos jeunes générations, avec l'objectif d'identifier une solution acceptable à ce projet, qui est d'une nécessité incontestable.</p> <p>L'ASSOCIATION TMCP, vous remercie par avance, pour votre attention et votre considération à cette problématique</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	fondamentale. 2 pièces jointes : courrier au président de la commission d'enquête + courrier à la présidente du conseil régional
Mail 758																	X Un Anonyme de Perdreauville a écrit : Projet centre pénitentiaire a Magnanville Je m'oppose à ce projet sur le et son implantation sur les communes du mantois
Mail 759					X					X			X	X		X	Mme CACLIN de la Celle St Cloud a écrit : Protéger les terres fertiles d'Île de France Native et habitante d'île de France toute ma vie, j'ai vu en cinquante ans les terres agricoles se recouvrir inexorablement de béton. Cette hémorragie doit cesser maintenant. Face à futur bien incertain, où la priorité de nos enfants seront vraisemblablement limitées à l'essentiel : respirer, boire, manger, il plus qu'urgent de conserver et leur transmettre notre bien le plus précieux : des terres fertiles. Le S.D.R.I.F.-E définit comme d'une « grande valeur environnementale, paysagère, économique et sociale » les espaces de pleine terre où « le sol, du fait de sa profondeur et de sa continuité, est en mesure d'assurer certaines fonctions écologiques telles que la régulation du cycle de l'eau (rétention et reconstitution de la réserve utile en eau du sol, circulation, infiltration de l'eau et évapotranspiration), le développement d'un couvert végétal ou le stockage du carbone », dont font partie les jardins. Il dresse également un constat alarmant de leur évolution en précisant qu'« en 2021, les espaces ouverts urbains représentaient 27 % des surfaces urbanisées de l'ensemble de la région, 22 % dans l'agglomération parisienne et 18 % à Paris et en petite couronne. Entre 2012 et 2021, près de 3 300 hectares d'espaces ouverts urbains, soit 4 % de leur surface, ont disparu sous l'effet du renouvellement urbain, un recul qui touche avant tout les jardins de l'habitat. De même, les friches "naturelles", qui comptent parmi les espaces les plus riches en biodiversité avec les landes, les prairies et les haies, ont perdu près de la moitié de leur surface ces 35 dernières années dans Paris et en petite couronne, essentiellement au profit d'espaces d'activités économiques. » Les conséquences de cette évolution sont lourdes autant pour la biodiversité (« Les effectifs d'oiseaux spécialistes urbains ont ainsi chuté de 41 % entre 2004 et 2017. ») que pour la santé et la qualité de vie des riverains/es, privés de lieux de subsistance et d'entraide (potagers, jardins vivriers ouvriers, familiaux et associatifs), de convivialité et de bien-être essentiels. L'OMS recommande 12 m² d'espaces de nature par habitants/es : on est loin du compte en Île-de-France dont les habitants/es sont privés de cet accès : par exemple dans les Hauts-de-Seine où, sur un total de 36 communes, 21 villes sont carencées en espaces verts, ou à Aubervilliers qui n'offre qu'1,42 m2 d'espaces verts par habitants/es, au lieu des 12 minimum, indispensables. Le S.D.R.I.F.-E se fixe donc légitimement comme ambition de « favoriser le retour de la biodiversité, d'améliorer les cadres de vie et d'adapter les villes au changement climatique » avec « trois grandes priorités » affichées : « Un nouvel objectif de réduction de l'artificialisation, une protection plus forte des espaces de l'armature verte particulièrement soumis à la pression urbaine ainsi que des connexions écologiques d'intérêt régional ». Or face aux ravages déjà observés de la spéculation foncière urbaine, alimentée par la financiarisation du secteur immobilier, le S.D.R.I.F.-E se contente de ces vagues ambitions sans donner aucun objectif chiffré qui permette d'influer véritablement sur les documents d'urbanisme de rang inférieur (SCoT., P.L.U...): ainsi par exemple des actions de dés imperméabilisation des sols, dont il est indiqué que le SDRIF-E « les soutient et les favorise » sans aucune obligation chiffrée ou seuil réglementaire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Il ouvre même la voie à toutes les dérives en précisant que : «l'existence d'espaces ouverts urbains peut entrer en concurrence avec d'autres besoins en ville, pour le logement notamment [...]», laissant aux collectifs d'habitants/es la charge de défendre seuls des jardins devenus les poumons vitaux de la métropole, comme à Aubervilliers avec le Collectif (victorieux) de défense des Jardins des Vertus, aux Tartres, à Saint Denis avec Utopile, sur l'île de la dérivation avec Non au Pont d'Achères, à Montreuil où les murs à pêches, qui bénéficient pourtant de soutien Européen pour la biodiversité sont sans cesse menacés d'accaparement, et bien d'autres. Qu'ils soient en lutte contre des projets d'immeubles commerciaux et de bureaux coûteux, démesurés et inutiles comme le Collectif Austerlitz, ou des projets routiers qui ne correspondent à aucune demande ni besoin des habitants/es comme Vivre sans BIP, ces collectifs défendent un patrimoine inestimable : les rares espaces urbains ouverts d'Île-de-France qui donnent encore accès à la terre fertile, constituée au fil des millénaires, travaillée depuis des siècles par les maraîchers, petits cultivateurs et jardiniers de l'Île-de-France, dépositaire d'une mémoire et d'une richesse dont la bétonisation et les pollutions urbaines ont déjà dévastés en grande partie. Pour prendre au sérieux ses ambitions environnementales, le SDRIF-E doit augmenter à 50% l'objectif affiché de 30% de pleine terre dans les communes carencées et préserver le legs des siècles en limitant au maximum l'usage de la compensation qui légitime la destruction de sols riches et fonctionnels : en matière de jardins et de friches, Eviter systématiquement car Réduire ne suffit plus, et Compenser n'a aucun sens
Mail 760							X									X	M POTIER de Magnanville a écrit : Bonjour CITOYENS, ma famille m'oppose formellement à la construction du pénitencier au milieu des écoles et d'une zone pavillonnaire paisible. Cette construction d'une dimension démesurée, en haut de notre colline, va massacrer le paysage pour la région. Son activité va générer des troubles sonores, visuels (lumière) excessifs... Nos enfants ne seront plus en sécurité à cause des va et vient de jour comme de nuit, sans parler du vol des drones. Magnanville a déjà payé son tribu et ne demande qu'à vivre en paix. C'est purement un scandale administratif qui mérite tous les recours (tribunaux, protection juridique, manifestations avant et durant le projet, aide des écologiques engagés...) nécessaires à l'abandon de l'implantation de cette verrue néfaste à l'épanouissement de nos familles.
Mail 761						X								X			Un Anonyme de Thorigny sur Marne a écrit : Franchissement de la Dhuis Thorigny Un nouveau plan d'aménagement prévoit l'implantation d'une zone d'activités prenant 10 Ha de terres cultivables avec franchissement de la Dhuis. Je suis totalement opposé à ce plan
Mail 762				X			X										Mme Françoise d'Ozoir la Ferrière a écrit : Je souhaite donner un avis formellement défavorable concernant la fuite en avant de la commune d'Ozoir la Ferrière pour la construction de logements sur les terres agricoles. La commune concentre toutes les constructions que les communes alentours gèrent en fonction du respect du cadre de vie et le conseil municipal construit sans infrastructures prévues (médecins, saturation des routes) ... Ce schéma directeur est un prétexte pour la municipalité pour construire sans projet pour les habitants.
Mail 763			X														Un Anonyme de Morangis a écrit : Ligne 14 MORANGIS. Désengorger a6 et tous les accès à Paris depuis MORANGIS et environ. Pouvoir accéder à Paris facilement en transports en commun. Avoir la possibilité de ne pas utiliser nos véhicules pour se déplacer.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 764		X					X										M PHILEMON de Pontault Combault a écrit/ Cadre de vie de PONTAULT-COMBAULT Je suis totalement CONTRE ce projet.
Mail 765			X														M BROHAN de Drancy a écrit : Prolongation de la ligne 7 jusqu'au centre-ville de Drancy Habitant de Drancy depuis une vingtaine d'années, je suis étonné de voir les projets d'infrastructures pour les transports en commun se développer à la périphérie de notre ville. Il ne serait pourtant pas un luxe excessif d'avoir une ligne qui desserve le centre-ville, cette solution permettrait à bon nombre d'habitants y compris moi de rejoindre les connections vers d'autres lignes sans avoir à attendre un bus dans lequel on ne peut pas monter car souvent déjà surchargé.
Mail 766		X	X	X				X									M CARTON de Ste Geneviève a écrit : Respecter le 0 artificialisation nette Nous ne voulons pas plus de bétonisation et d'artificialisation des sols en région Île de France. Pour les logements et l'industrie mieux vaut la réhabilitation/rénovation des nombreuses friches industrielles et des logements délabrés, et la densification du tissu urbain plutôt que l'étalement. Nous ne voulons pas non plus de nouvelles routes mais un meilleur fonctionnement des transports en commun. Pourquoi pas réfléchir à de nouvelles lignes de bus ou de métro (surtout pour la grande couronne) mais si elles ne détruisent pas inutilement et sans compensations intelligentes des espaces naturels ou agricoles. Globalement nous ne voulons pas un étalement encore plus grand du tissu urbain et une destruction des espaces naturels et agricoles dans une région déjà très urbanisée et polluée. Ces zones doivent être protégées et la production agricole locale biologique favorisée et encouragée. Enfin, une déconcentration des emplois de Paris vers la grande couronne serait bénéfique pour réduire les problèmes de transport, d'accès à l'emploi et d'inégalités territoriales.
Mail 767			X														Un Anonyme de Blanc Mesnil a écrit : L'arrivée du métro 7 à Drancy va permettre de dégorger le RER b que j'utilise tous les jours cette ligne est saturée Cette arrivée va aussi profiter aux habitants du blanc mesnil
Mail 768														X			M PETEUIL d'Ozoir la Ferrière a écrit : Je suis fortement opposé à toute densification supplémentaire sur la commune d'Ozoir la Ferriere. Cette commune doit conserver son caractère rural et il ne devrait y avoir aucune artificialisation des sols supplémentaire. La ville est déjà saturée au niveau de ses équipements (écoles, médecins, etc.) et de ses infrastructure (routes transports). Adaptions notre ville à sa situation actuelle avant de se lancer dans des projets nouveaux qui dégraderont encore le bien être des habitants. En conclusion, la destruction de terres agricoles est une véritable hérésie et une insulte à l'avenir.
Mail 769			X														M BOURLET de Drancy a écrit : Prolongement de la ligne 7 jusqu'à la Mairie de Drancy Cela nous apportera une nette facilité de transport par rapport aux lignes de bus par exemple 148 146 qui sont tributaires d'une circulation quelquefois difficile avec comme corolaire des bus surchargé que l'on ne peut pas prendre.
Mail 770		X				X											M LAVAIRE de Lésigny a écrit : Vote projet de création d'une ZI

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 771						X											Je m'oppose au projet de création d'une ZI entre Ozoir et Lésigny Un Anonyme d'Ozoir la ferrière a écrit : Je m'oppose au projet de création d'une ZI entre Ozoir et Lesigny
Mail 772						X											M GHODSSI de Lésigny a écrit : je m'oppose au projet d'une ZI entre Ozoir et Lésigny
Mail 773		X															Un Anonyme de Brétigny sur Orge a écrit : Il faut arrêter les constructions à Brétigny sur orge
Mail 774		X		X													Un Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 775		X					X										Un Anonyme de Lésigny a écrit : Je ne souhaite pas voir ce projet entre Lésigny et OZOIR se concrétiser...la route est d'ores et déjà saturée cela ne serait pas sérieux et opportun. Gardons un peu de verdure autour de nos villages.
Mail 776				X	X			X		X							Un Anonyme Ozoir la ferrière a écrit : Ozoir veut modifier le SDRIF-E, il ne faut pas le faire. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région
Mail 777					X		X										Un Anonyme de Lésigny a écrit : Contre le projet ZI Lésigny Lésigny doit garder sa tranquillité et ses espaces verts. De plus le trafic routier va s'accroître et risque de bouchons et ne plus pouvoir circuler.
Mail 778																X	Mme GERFAUD de Soindres a écrit : Opposition au projet du centre pénitentiaire de Magnanville.
Mail 779			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Je souhaite l'arrivé du métro ligne 7 mairie de Drancy
Mail 780																X	M PHILIPPE de Mantes la Ville a écrit : Habitant une commune voisine du site, je m'oppose formellement au projet de construction du centre pénitentiaire de Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 781																X	M de GRACIA de Auffreville Brasseuil a écrit : Idem 178 Pas de construction de prison à Magnanville.
Mail 782		X		X			X										Un Anonyme Ozoir la ferrière a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 783					X		X	X		X							M COLLIOT de Palaiseau a écrit CONSERVER PRIORITAIREMENT LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS EN VILLE Les espaces naturels et agricoles urbains ont un rôle essentiel pour la santé et la sécurité des franciliens. Ils sont les supports de la biodiversité et des continuités écologiques dans les villes denses du territoire. Leur préservation passe par la conservation et la restauration des espaces de pleine terre dont l'objectif, fixé à 30 % par le S.D.R.I.F., doit être augmenté à 50 %. La désimperméabilisations des sols s'inscrit également dans cette démarche mais elle n'est que "soutenue et favorisée" par les orientations réglementaires. Il convient d'être plus prescriptif et de fixer des objectifs chiffrés ainsi qu'une obligation pour certains types d'espaces (parkings, cours d'école...). Aussi, les friches urbaines, renaturées par le vivant spontané, comptent parmi les espaces les plus riches en biodiversité avec les landes, les prairies et les haies. Il convient de les considérer comme des espaces naturels et de permettre prioritairement leur renaturation. L'artificialisation de ces espaces naturels et agricoles urbaines ne saurait être compensés ailleurs. Leurs fonctions écologiques sont vitales pour préserver l'habitabilité de l'Île-de-France : adapter le territoire aux changements climatiques et assurer sa résilience.
Mail 784							X									X	M ASLOT de Magnanville a écrit : Comment accepter qu'une maison d'arrêt, prison ou centre de détention puisse être construit face à des pavillons où vivent des familles qui n'aspirent qu'à une chose : vivre en paix ? Comment accepter qu'une maison d'arrêt, prison ou centre de détention puisse être construit sur des terres agricoles à une époque où les gouvernements disent défendre les agriculteurs ? Comment oser dire qu'une prison n'entraîne pas de désagréments alors que, partout en France, les riverains de celles déjà existantes réclament des murs anti-bruit et des effectifs de police supplémentaires car l'insécurité règne autour ? Pas de prison face aux maisons !
Mail 785							X									X	M AUROUX LE DAUPHIN de Magnanville a écrit : Opposition projet prison Magnanville Implanter un centre pénitentiaire à proximité directe de deux lycées, d'un collège et de plusieurs écoles primaires et maternelles est une aberration. Sans parler des nuisances sonores et visuelles pour les habitations environnantes. Ce projet détruira également des terres agricoles, véritable lieu de promenade des magnanvillois
Mail 786			X													X	Un Anonyme de Groslay a écrit : Projet extension BIP : Suis totalement opposé à cette extension.
Mail 787		X					X										Un Anonyme de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. – Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité
Mail 788			X						X								Mme DOINET de Deuil la Barre a écrit : Non au BIP Non à plus pollution de l'air, pollution auditive. Non à la destruction de la nature sur le trajet de cette route 2x2 voies. Pensons à l'avenir. Oui à une coulée verte
Mail 789								X									Un Anonyme de Paris a écrit : Trajectoire vers la ZAN pas assez ambitieuse Je ne comprends pas comment on peut proposer une trajectoire de réduction de l'artificialisation qui manifestement ne satisfera pas les enjeux de la loi ZAN. -20% d'ici 2030, -40% d'ici 2040, par quel miracle espère-t-on faire -60% entre 2040 et 2050 ? D'autant plus que les premières réductions doivent être les plus simples, les plus évidentes. Le rythme n'est pas assez soutenu et ne permet pas de répondre aux enjeux environnementaux. On s'en remet encore aux générations futures pour trouver une solution et on ne prend pas nos responsabilités avec ce schéma.
Mail 790			X				X									X	M PIGNOL d'Ablon sur Seine a écrit : Vote contre l'implantation du port Haropa Par cette contribution, je m'oppose à l'implantation du port Haropa sur les quais de Seine, en face d'Ablon-sur-Seine. En effet, ce projet, avec un fort impact environnemental, visera à accentuer encore plus les nuisances, dont cette charmante région paie le prix : Nuisances aérienne Nuisances liées au trafic routier Impact sur la faune
Mail 791							X										M. PIGNOL de ABLON SUR SEINE a écrit : Par cette contribution, je m'oppose à l'implantation du port Haropa sur les quais de Seine, en face d'Ablon-sur-Seine. En effet, ce projet, avec un fort impact environnemental, visera à accentuer encore plus les nuisances, dont cette charmante région paie le prix : Nuisances aériennes Nuisances liées au trafic routier Impact sur la faune
Mail 792	X	X												X			ANONYME a écrit : La carte "maîtriser le développement urbain" est très peu lisible (légende peu claire, peu de noms de villes, routes nationales et départementales en flou artistique). La Plaine de Versailles continue d'être grignotée (développement urbain à Noisy-le Roi) comme ci les protections de grande entité agricoles proche de Paris se détruiraient par petites concessions jusqu'au jour il ne restera plus rien
Mail 793		X															M.AMARD de BRETIGNY SUR ORGE a écrit : Stop aux constructions Brétigny sur Orge ne fait pas partie des communes concernés par le SDRIF E 2040 or la mairie veut faire un nouveau PLU avec de l'urbanisation accrue en faisant référence au SDRIF E ! C'est mensonger
Mail 794				X			X	X						X			SILVIA de JOUY-MAUVOISIN. a écrit : Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Magnanville

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>Pour l'environnement, le projet est incompatible voire en contradiction avec la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « loi climat et résilience » et en particulier concernant la notion de « zéro artificialisation nette ».</p> <p>A l'issue du Conseil de Défense Ecologique du 21 juin 2021, le premier ministre a demandé aux préfets d'agir sur l'artificialisation des sols sur les zones périurbaines, moratoire validé par le Président de la République.</p> <p>La construction de cet établissement en zone agricole exploitée d'une emprise au sol de 20 ha contredira cette loi et les directives du Président. Il existe suffisamment de friches industrielles dans le Mantois pour accueillir ce genre d'établissement sans nuire à la biodiversité et à l'environnement.</p> <p>De plus, lors du COPIL du 18/11/22 les arguments de la ligne haute tension et des terres argileuses étaient des points réhibitoires pour d'autres zones mais pas pour Magnanville, alors que cette zone contient ces deux éléments.</p> <p>Pour le cadre de Vie scolaire et étudiant autour de Magnanville, le projet serait trop proche d'un collège et d'un lycée, la proximité visuelle et sonore de cet établissement entraînera des conséquences évidentes et positionner une prison dans l'environnement immédiat des adolescents interroger sur le message citoyen à leur transmettre.</p> <p>L'engorgement des axes routiers et les risques accrus d'accident sont prévisibles. Les convois n'auront pas d'autre choix que de remonter toute l'avenue de l'Europe et de croiser les élèves qui la traversent pour se rendre aux Ecoles : Maternelles et Primaires 800 élèves - Collège 800 élèves - Lycée Senghor 1200 élèves - Lycée agricole Sully 240 élèves. Tous les matins et tous les soirs, je subis déjà l'engorgement de ces axes au quotidien, en rajouter sera néfaste.</p> <p>Je suis conscient du besoin du gouvernement d'augmenter l'hébergement pénitentiaire sur le secteur, mais en tant que citoyen, l'enjeu de ce projet est la capacité des élus et du gouvernement à répondre à la fois à des exigences d'ordre public et à des exigences de respect de l'environnement et d'éducation.</p>
Mail 795			X														<p><u>M.FRIH de DRANCY a écrit :</u></p> <p>Le prolongement de la ligne 7 permettra à des milliers de Drancéens de faciliter l'utilisation de transports en communs en faisant coup double : désengorger la ligne RER B (plus que saturée), ainsi qu'inviter les automobilistes utilisant l'autoroute A3 (régulièrement saturée) à passer aux transports en communs.</p>
Mail 796			X				X										<p><u>M.GAUTHIER de OZOIR LA FERRIERE a écrit :</u></p> <p>Construction d'une zone industrielle Ozoir</p> <p>Bonjour j'habite au clos de la vigne. Je prends quotidiennement la D354. J'ai pu avoir un avant-gout de ce que sera la circulation en cas de construction d'une zone industrielle. En effet suite à l'accident du camion de matière dangereuse la D354 était bouchée. J'ai dû mettre 1h30 pour rentrer chez moi. J'ai choisi ce clos pour son statut rural. La construction d'une zone industrielle serait indiscutablement un problème à vivre au quotidien autant pour moi que la famille qui vient nous voir. Il y a assez de zone industrielle dans les environs pour en construire une nouvelle.</p>
Mail 797																X	<p><u>Mme SIMEONE de LA CHAPELLE-GAUTHIER a écrit :</u></p> <p>Je possède 3 terrains situés sur la commune de La Chapelle Gauthier (77720), parcelles cadastrées section 000 AB 185, 186 et 187.</p> <p>Ces 3 terrains sont actuellement en zone 2AU mais le nouveau projet de PLU de la commune souhaite les faire passer en zone A (agricole) sans aucune justification. Alors que ces 3 terrains sont en plein centre du village, ils ont un accès direct à la route et les parcelles voisines sont en zone constructible (ils répondent donc complètement aux objectifs du SDRIF de maîtriser le développement urbain). De plus, il y a énormément d'incohérences concernant</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	le reste du projet du nouveau PLU qui rend constructible des terrains auparavant agricoles, en bout de village, inondables, sans accès à la route et j'en passe. Lors de mon entretien avec M.Mebraki le maire de la commune, ce dernier m'a vaguement parlé de quotas du SDRIF et qu'il ne pouvait pas accepter les demandes de constructibilités de terrains de chaque habitant. Malgré le soutien du Commissaire Enquêteur dans le rapport de l'enquête publique de la commune rien ne bouge concernant mes terrains (p21 du rapport ci-joint avec ma requête). J'ai également déposé un dossier auprès du Tribunal Administratif de Melun concernant ma demande, ce dossier est encore à l'étude depuis le 1er Juillet 2023. Deux documents sont joints à la contribution : Le recours au TA (non daté) Le rapport du commissaire enquêteur du 22 mai 2023 sur la révision du PLU de la CHAPELLE-GAUTHIER
Mail 798		X					X										M. DE LAUNE d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : J'habite le clos de la vigne à Ozoir direction Lésigny. Régulièrement quand la francilienne est fermée non avons énormément de circulation sur le D354. Celle-ci n'est pas adaptée pour ce type de circulation. Je n'ose même pas imaginer avec l'ajout de 1500 voitures sans compter les allers et venues des camions sur la zone industrielle. Nous vivons dans une époque où l'écologie et la protection de l'environnement sont les maîtres mots d'une politique nationale et on va détruire une faune et une flore.... Que dire de 1500 nouveaux logements sur la commune quand l'on voit déjà ce qu'est devenu les derniers projets avec des poubelles jonchant les rues et un maire qui ne pense qu'à faire construire des immeubles sans prendre en compte la conservation des espaces vert de notre commune.
Mail 799			X				X	X						X			M.GAUCHERET D'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entrainerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. - D'autre part, l'accident d'un camion-citerne contenant des matières dangereuses survenu le jeudi 8 février sur la Francilienne ayant eu pour conséquence de bloquer dans les deux sens pendant près de 24h cette voie d'ordinaire souvent saturée, a mis en lumière ce qui pourrait arriver à notre "pauvre D354" si d'aventure ce projet était maintenu : un véritable enfer pour toutes les zones allant de Lésigny à Ozoir et au-delà, en passant notamment par l'école des clos et la résidence du Clos de la Vigne desquels il était presque impossible de sortir pendant de longues minutes, pour ne pas dire des heures... <p>Sont jointes à la contribution quatre photos d'accident sur la N 104 non datée.</p>
Mail 800							X							X			<p><u>Mme VERONIQUE de SOINDRES a écrit :</u></p> <p>En tant qu'habitant de Soindres, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	agricoles dans la commune où mes enfants ont étudié. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Soindrais, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir.
Mail 801					X		X										Mme FONTAINE de EPINAY SUR SEINE a écrit : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers est un enjeu primordial pour notre territoire déjà très mis à mal et est une condition incontournable pour atténuer les effets du changement climatique. Le développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter les dérogations qui sont encore trop souvent possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Habitante d'Epinay-sur seine, je suis moi-même confrontée et personnellement impactée par le projet green dock et ses futures nuisances sonores, routières et le désastre écologique qu'il va occasionner à la zone Natura 2000 qu'il avoisine L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 802					X									X			M.GREGOIRE d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Non à l'urbanisation sur une terre agricole Je suis contre le projet de création d'une zone industrielle et de 1500 logements aux portes du clos de la vigne sur la terre agricole de la ferme Beaurouse
Mail 803					X									X			M.LAZAT d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Je suis contre le projet de construction sur la terre agricole aux portes du clos de la vigne. NON AUX CONSTRUCTION D'UNE ZONE AGRICOLE ET 1500 LOGEMENTS
Mail 804					X		X										M.DANGEUL de EPINAY SUR SEINE a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES L'île de France doit être un exemple pour les enjeux écologiques et de santé au niveau national Par conséquent les projets et l'implication de ces habitants doivent être à la hauteur de ces enjeux de notre temps. Les pouvoirs publics par les devoirs et droits qui sont mis à disposition grâce aux votes de ses administrés à pour obligation de prendre en compte les faits et les constats du territoire afin d'engager les moyens suffisants pour

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	assurer les engagements nécessaires auprès des habitants du territoire ; C'est dans cette perspective que les projets se déclinent auprès de toutes autres institutions et délégations comme le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'actions, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente avec des indicateurs officiels partagés entre les décideurs, les habitants et les hautes instances scientifiques comme le GIEC. Les enjeux économiques d'un autre temps ne permettent plus d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers et donc doivent être supprimés. Les ressources et besoins d'une population ne sont pas ceux des lobbys industriels et des financiers de la dette comme les médias le laisse entendre, mais bien l'éducation aux besoins réels et l'environnement de vie de qualité qui sont les fondements d'un territoire sur le long terme. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 805			X														Mme GORDIEN de DRANCY a écrit : Le METRO au centre de Drancy serait un grand soulagement pour un grand nombre de Drancéens dont moi-même. Utiliser les transports en commun actuellement est d'une grande complexité car pas fiable et alors comment arriver au travail à l'heure. Je suis maintenant retraitée, à ce jour mon inquiétude se porte sur mon fils concernant ses déplacements. La prolongation de la ligne 7 jusqu'au centre de Drancy est indispensable pour le quotidien et pour répondre à la nécessité de devoir se passer de plus en plus de l'utilisation de sa voiture
Mail 806							X									X	M.TORCHET de AUFFREVILLE-BRASSEUIL a écrit : Centre pénitencier à Magnanville Habitant d'Auffreville Brasseuil depuis 1997, nous avons été choqués de la décision d'implanter un centre pénitencier à proximité d'un établissement scolaire et d'habitation... Celui-ci aurait pu être envisagé à un autre endroit pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous.
Mail 807																X	Mme MATION-BERTACCINI de GOMMECOURT a écrit : Contre ce projet de localisation d'un centre pénitencier à Magnanville
Mail 808							X									X	M.POTIER de MAGNANVILLE a écrit : Étant originaire de Magnanville et ayant ma famille y habitant, je m'oppose au projet de construction d'une prison sur le site de Magnanville. Je trouve irresponsable de construire cette prison près d'écoles et dans une commune toujours tranquille malgré la présence du Val Fourré tout prêt.
Mail 809							X									X	M.ANDRE de POISSY a écrit : Contre le projet de prison sur la commune de Magnanville (Yvelines) Le projet est trop proche du lycée de Magnanville car situé à environ 200m, et trop proche des habitations de Magnanville et de Soindres. Il se trouverait sur une terre agricole cultivée et serait un trouble à la biodiversité locale. La circulation importante générée par le personnel affecté à la prison et les visites des familles entraîne des Troubles importants sur cette commune tranquille des Yvelines. Nous ne sommes pas défavorables au projet d'une prison, mais la localisation de ce projet n'est pas pertinente,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Nous pensons qu'il y a des sites aux environs proches qui seraient plus propices à cette prison. J'ai habité pendant plus de 30 ans sur la commune de Magnanville où mes enfants ont été scolarisés et je voudrais que les habitants de Magnanville continuent de vivre sereinement.
Mail 810			X					X					X		X		Mme ROSINA de SAINT-CLOUD a écrit : Il faut intégrer l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN), ainsi que celui de zéro émissions nettes (ZEN) et zéro déchet dès maintenant dans le SDRIF-E. Pour les atteindre, il faut annuler les projets de routes, déviations routières et autoroutes sur notre territoire et favoriser à la place le vélo et les transports en commun. Il y a beaucoup à faire sur les réseaux de transports existants (fréquence, régularité, sécurité). La réhabilitation des bâtiments existants doit primer sur toute artificialisation de terre agricole ou naturelle. La consommation de foncier doit s'interrompre et non pas seulement baisser de 20% par an. La réindustrialisation et les productions d'énergie verte ne doivent pas artificialiser de terre agricole ou naturelle. Je n'ai pas trouvé d'action dans le document pour préserver la ressource en eau potable : conversion à l'agriculture biologique ou abandon des produits phytosanitaires qui ne peuvent pas être traités / éliminés par les stations de production d'eau potable (pesticides), réduction du trafic automobile (métaux lourds), désimpermeabiliser les sols etc... Il manque aussi des actions pour la souveraineté alimentaire : préserver tout de suite les terres agricoles (et pas seulement ralentir l'artificialisation), favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et leur garantir des débouchés locaux, favoriser la transformation alimentaire sur le territoire (légumeries, cantines centrales).
Mail 811							X									X	M.ABDEL de VERNOUILLET a écrit : Ayant plusieurs membres de ma famille propriétaire à Magnanville juste à côté du terrain prévu pour l'implantation, je m'oppose à ce que cette prison soit construite sur cette belle commune. Laissons les champs et la Faune en l'état pour le bien-être de la population, de l'écologie et du climat.
Mail 812			X													X	M.CHAUVEL de ATHIS-MONS a écrit : je soussigné PHILIPPE CHAUVEL je m'oppose au projet de pont routier entre VIGNEUX SUR SEINE et ATHIS-MONS proposé par le SDRIF-E
Mail 813							X									X	M.DIOP-SENE de MAGNANVILLE a écrit : Contre le projet de Construction d'une Prison à Magnanville (78200) Site sera à : 150 des habitations 200 d'un lycée Sur des terres agricoles
Mail 814		X					X										M.DIOP-SENE de MAGNANVILLE a écrit : Contre le projet de Construction d'une Prison à Magnanville (78200) Site sera à : 150 des habitations 200 d'un lycée Sur des terres agricoles
Mail 815			X					X									M.JUGUET de CHAMBOURCY a écrit : Je note que la commune de Chambourcy doit faire l'objet d'une zone à urbaniser sur des terrains en friche ou agricoles. Cela ne semble pas respecter le principe de non-artificialisation des sols.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	De plus aucun transport en commun n'est prévu. Est-il possible de prévoir une extension du TRAM 13 sur Chambourcy ?
Mail 816																	X M.ANDRE de SARTROUVILLE a écrit : Contre le projet de prison Beaucoup trop proche du lycée et du groupe scolaire (maternelle, primaire, collège) de Magnanville ! Quel est le message pour les jeunes mais surtout quel est l'intérêt de le mettre si proche de lieu d'éducation !
Mail 817																	X M.ANDRE de SAINTE-GENEVIEVE-DES6BOIS a écrit : Je suis contre la construction de la prison à Magnanville
Mail 818																	X M.YIN de SARTROUVILLE a écrit : Construire une prison juste à côté d'un lycée vous êtes vraiment pas bien, trouvez un endroit vraiment viable ! C'est certains qu'il y a plein d'endroits mieux !
Mail 819																	X M.BARAZER de LANNURIEN a écrit : Bonjour, Je souhaite participer à l'enquête publique. Comment dois-je procéder ?
Mail 820			X														Mme ROLLIN de SARTROUVILLE a écrit : Développement des voies cyclables Bonjour j'espère que nous verrons enfin concrètement le développement des voies cyclables prévues et pas juste des traces le long des voies ferrées sans aucune sécurité pour les cyclistes. Merci par avance pour le développement des mobilités douces dans les grandes villes.
Mail 821			X					X						X			ANONYME D'OZOIR LA FERRIERE a écrit : - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger
Mail 822						X		X	X				X	X		X	Mme MENIERE de MAGNAVILL a écrit : Opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens, en particulier, à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue au SDRIF qui envisage l'implantation d'une maison d'arrêt sur des terres agricoles. Depuis la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi "climat et résilience") le SDRIF doit "fixer une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation". La région s'est engagée, lors de la conférence des parties (COP) Ile de France des 16 et 17 septembre 2020, de tendre vers une région ZAN (zéro artificialisation nette) et ZEN (zéro émissions nettes) et circulaire pour prendre en compte les enjeux climatiques et écologiques, et les premiers enseignements de la crise sanitaire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>La crise sanitaire qui a mis à mal notre pays a révélé la nécessité de préserver notre souveraineté alimentaire. Cette souveraineté a été à nouveau remise en exergue par la guerre en Ukraine. Et, encore plus récemment lors de la colère des agriculteurs. Elle pourrait, malheureusement, être encore un point crucial dans la conjoncture mondiale eu égard aux conflits que connaît notre monde.</p> <p>Ainsi est-il impératif de préserver les espaces agricoles franciliens et de faire progresser notre autonomie alimentaire et préserver notre santé. Il en va de la responsabilité de l'Etat.</p> <p>Il serait aberrant de sacrifier des terres nourricières, qui ont été travaillées par des agriculteurs pendant des décennies pour arriver à cette qualité, cette fertilité favorisée par le milieu humide et permettant un bon rendement. N'oublions pas qu'il faut des milliers d'années pour renaturer une terre, valoriser sa productivité. En artificialisant le sol, en le bitumant, nous tuons en un instant ce que la nature a mis des millénaires à créer. Et, nous ne nous privons pas seulement de capacité alimentaire, nous portons aussi une atteinte grave à notre environnement. Car sans la terre, pas de biodiversité, pas de stockage carbone qui limite le réchauffement climatique.</p> <p>Le SDRIF se doit de préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable.</p> <p>Ce qui est d'autant plus vrai au regard des caractéristiques spécifiques du terrain concerné.</p> <p>Ce terrain comporte un risque important de retrait/gonflement dû à la nature des sols argileux et présente de surcroît une certaine déclivité favorisant les ruissellements, voire les inondations, compromettant ainsi la sécurité des personnes et des biens. Et, le réchauffement climatique ne pourra qu'accroître ces phénomènes (pluies plus importantes, périodes de sécheresse).</p> <p>De plus, ce terrain intercepte une nappe phréatique et est répertorié zone humide.</p> <p>L'eau est un bien très précieux. Nous savons tous qu'il est urgent de préserver la ressource en eau.</p> <p>Ainsi, rendre ce terrain constructible serait en contradiction avec les préconisations décrites par le projet de SDRIF E.</p> <p>Enfin, le SDRIF veut créer une région des 20 minutes : tous les équipements accessibles en moins de 20 minutes, en transport collectif. Cette maison d'arrêt serait à plus de 20 minutes du tribunal de Versailles, ce qui est incohérent. Et pire encore, cette implantation provoquerait un traumatisme psychologique sur la population eu égard aux tragiques événements de 2016.</p> <p>Comment imaginer qu'un tel bâtiment, placé ici ou là, avec ses annexes (parkings,...), soit positionné si près des habitations, des écoles, entraînant du fait de la délinquance qu'il ne manquerait pas de générer aux alentours une exposition des familles, à toutes les dérives rencontrées à proximité : trafic de drogue, rodéos, jets de colis, ... Les enfants, les jeunes, en particulier, auront un modèle négatif de société à leur porte ? Et risquent, pour les plus vulnérables, d'être entraînés à commettre des actes peu louables ?</p> <p>Sans parler du bruit et de la luminosité générés par ce type d'établissement et qui ont des effets néfastes sur la santé.</p> <p>Ne peut-on s'orienter vers d'autres voies comme l'utilisation de friches, tel que préconisé par Mme la Présidente de la région, lors de sa campagne électorale à la Présidence de la République ?</p> <p>En conclusion, c'est d'une protection de notre environnement, de notre santé et d'une protection des personnes et des biens dont nous avons besoin.</p>
Mail 823		X		X			X										<p>Mme MANDERU de PONTAULT-COMBAULT a écrit :</p> <p>Je m'oppose à ce projet car pour une ville comme Pontault Combault, nous aurions 3000 logements de plus! Les routes sont saturées, les écoles ont de gros effectifs. Si j'ai choisi de vivre à Pontault il y a plus de 10 ans, c'est pour</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	sa tranquillité et sa taille humaine. Sinon, je serai allée vivre sur Paris ou la petite couronne ! Non, il faut préserver les espaces verts, cette qualité de vie, et arrêter la densification à outrance. Ceux qui prennent les décisions ne sont pas ceux qui vont les subir
Mail 824			X														Mme YRIBARREN de ASNIERES SUR SEINE a écrit : A l'instar du badge de péage routier, je souhaiterais que ma carte NAVIGO LIBERTE + me permettent de voyager dans toutes l'ILE DE FRANCE voir même dans tous les transports en communs français avec un paiement mensuel unique Plus besoin de faire la queue au distributeur Plus de ticket à éditor pour les voyages hors Paris Voire même Plus besoin d'acheter de support pour les déplacements dans chaque agglomération française
Mail 825							X	X								X	Mme AGNES de MAGNAVILLE a écrit : OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON D ARRET A MAGNAVILLE Je souhaite m'opposer à la modification du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France concernant Magnanville en vue de l'implantation d'une maison d'arrêt dans cette petite ville. En effet, cette prison serait bâtie sur des terres agricoles, proche d'écoles et de 2 lycées. Cette artificialisation des terres va à l'encontre de la préservation des sols et de la biodiversité, va à l'encontre de la protection des enfants et des jeunes par la proximité de la prison et des délinquants qui y sont enfermés, va à l'encontre d'une qualité de vie paisible des Magnanvillois et de la circulation routière, bruits des prisons, trafic fréquent des prisonniers au tribunal de Versailles, à l'hôpital etc.
Mail 826																	M. DELEURY de LESIGNY a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 827			X														M.DUVAL de DRANCY a écrit : Une mobilisation pour l'arrivée du métro 7 à Drancy
Mail 828																X	M.ERWALLA-EKWA de MAGNAVILLE a écrit : Non à la construction de la prison à Magnanville
Mail 829			X														Un Anonyme de Paris a écrit : Soutien au prolongement de métro de la ligne 7 jusqu'à la Mairie de Drancy. Résidente à Paris, Montmartre depuis plus de 25 ans et en pleine phase d'acquisition d'un pavillon à Drancy (La Mare) pour y établir ma résidence principale et mon entreprise, Drancy gagnerait énormément en attractivité pour les liaisons directes avec Paris. Le métro de Bobigny Pablo-Picasso est une alternative, mais un métro pour Paris intra-muros au niveau de la Mairie serait clairement plus attractif.
Mail 830			X	X			X										Un Anonyme de Servon a écrit : 1500 logements + Zone Industrielle sur la D354. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 831									X							X	Un Anonyme de Magnanville a écrit : Non à la construction d'une prison à Magnanville. Je m'oppose à la construction de cette prison trop proche des habitations, du Lycée Senghor de plus destructrice de terres agricoles.
Mail 832																X	Une Anonyme de Servon a écrit : idem mail 830
Mail 833									X							X	Mme PIC de Magnanville a écrit : Je m'oppose au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville à proximité du lycée Léopold Senghor et à côté des habitations.
Mail 834			X														Une Anonyme de Drancy a écrit : Metro a Drancy. je souhaiterais que ma ville puisse bénéficier d'une ligne de métro. En effet cela pourrait apporter aux drancéens une meilleure mobilité, une ouverture de plus vers l'extérieur.
Mail 835			X	X					X								Mme LESCOURGUES a écrit : Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir est parfait, ne changez rien ! Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entrainerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 836							X	X					X			X	M. BLOT de Magnanville a écrit : Opposition à la construction du CRA de Magnanville. Au delà des considérations de l'impact sur la faune et la flore, qui je le sais n'émeuvent pas le moins du monde les normaliens à la direction de ce projet, Les arguments avancés pour sa construction sont fallacieux et méconnaissent de la réalité du terrain : La commune et le terrain sont classés zone sinistre argile, les fondations sont donc à risque Qui plus est le projet est prévu à proximité d'une nappe phréatique essentielle à la zone. Par ailleurs la zone choisie est particulièrement proche de points sensibles : la mairie, 2 lycées, une maison de retraite sont dans la proximité immédiate en plus des zones résidentielles. La départementale est trop engorgée par le trafic normal pour permettre en plus l'afflux des travailleurs de la prison. La construction de routes plus large est exclue au regard des lois contre l'artificialisation des sols. Les porteurs du projet avancent une facilité d'accès au Tribunal de Versailles via l'autoroute, de toute évidence ceux ci n'ont jamais pris la voie d'insertion qui rejoint l'autoroute. Un trafic normal permettrait déjà d'immobiliser un convoyeur pénitentiaire sans problème, si une tentative d'évasion était orchestrée elle en serait très largement facilitée. Si la proximité du tribunal était la vraie raison, des zones plus proches du tribunal seraient envisagées, or toutes les contres propositions ont été refusées sans explications. J'ajouterai que le bassin mantois étant déjà une zone considérée comme "mal famé" et à la limite du ghetto, il serait de bon ton de ne pas rajouter de la misère à la misère. Enfin, pour s'inscrire dans un cadre très contemporain, en pleine crise des agriculteurs, est-il bien raisonnable de bétonner des surfaces agraires pour y construire une prison.
Mail 837							X	X						X		X	M. MENIERE de Magnanville a écrit : Opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville. Le projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville sur des parcelles agricoles désignées préservées (conseil communautaire du 16 janvier 2020) est en complète contradiction avec l'esprit même du SDRIF auquel on a ajouté un "E" comme "Environnement". A la lecture du projet, on comprend bien que le SDRIF E s'oriente vers une protection, voire une sanctuarisation des terres agricoles alors que ce projet d'artificialisation est tout le contraire. Où en est-on de la souveraineté alimentaire vers laquelle nos gouvernants disent vouloir s'orienter ? Ces terres classées en "zone humide " ont un très bon rendement pour nos agriculteurs, ce qui est très important en cette période de réchauffement climatique. Cette zone est déjà fortement impactante pour ce qui est du ruissellement des eaux compte tenu du relief et de la présence de terres argileuses. De plus, elles se situent au-dessus d'une nappe phréatique qui alimente le Mantois en eau potable, ce qui représente un risque de pollution des eaux. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraîne des nuisances sonores et visuelles, toutes les enquêtes effectuées auprès des riverains de prisons le déplorent. Comment peut-on envisager de construire une maison d'arrêt à proximité des écoles et des habitations ? La construction d'une prison à Magnanville ne pourra que rappeler aux habitants l'horrible attentat que nous avons vécu en 2016. Il est impératif de repenser ce projet et de revenir à des structures carcérales construites sur des friches industrielles ou commerciales comme le préconisait Madame la Présidente de région lors de sa campagne électorale. Je vous prie de bien vouloir prendre en compte cet avis.
Mail 838																X	Mme JAMESSE de Magnanville a écrit : Projet de prison à Magnanville. Je suis contre ce projet bien trop près des habitations et du lycée.
Mail 839		X	X		X												M. ALEXIS maire de Bailly a écrit : Réponse maire de BAILLY_ Enquête publique SDRIF.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	la seule route pour venir des villages alentours, ce serait ingérable avec le trafic routier supplémentaire qu'entraînerait l'implantation d'une prison. Plusieurs sites alternatifs répondant aux critères ont été proposés et malgré cela il semble que Magnanville soit toujours le site retenu bien que tous les arguments contre cette implantation se tiennent et que d'autres sites soient bien mieux adaptés. La modification du SDRIF-E est faite dans le but de permettre la modification de terres agricoles alors qu'un engagement de zéro artificialisation des terres agricoles avait été pris... Nous espérons que cette modification ne sera pas approuvée car cela relève du bon sens.
Mail 842																	Un Anonyme de Magnanville a écrit : Idem mail 841
Mail 843			X					X	X				X				M. GRILLON d'Ablon/Seine a écrit : Je suis farouchement opposé au projet de port sur les rives de Vigneux et de franchissement de Seine à Athis Mons. Beaucoup de ville seraient impactées par de tels projets. Et entre autres la mienne Ablon-sur-Seine. Les quais de Seine sont l'image de notre ville avec ces belles demeures et les quais qui servent à la fois aux promeneurs et aux cyclistes. D'ailleurs le projet de développement de pistes cyclables dans le cadre de la mise en place par la Région du réseau v7 prône pour une pacification de ces mêmes quais de Seine. La construction d'un port de containers va à l'encontre de cette pacification. Par ailleurs ce port devrait être construit sur une parcelle qui aujourd'hui est classée en zone naturelle à protéger. Cette Parcelle sert également d'absorption des eaux en cas de crue de la Seine ce qui protège les villes les plus exposées comme Ablon-sur -Seine et Villeneuve le roi. De plus le trafic généré par les péniches mais aussi celui des camions qui par centaines déferleraient dans nos rues n'est pas acceptable et ne sera pas accepté par une population déjà soumise aux nuisances aériennes. Ne parlons-nous pas aujourd'hui pour l'environnement de désimperméabilisation des sols et de protection de l'environnement ? Comment un tel projet pourrait voir le jour au regard de ces recommandations édictées par l'Etat en matière d'urbanisme qui sont imposées dans les communes. Pour toutes ces raisons je dis NON au port, à ce projet qui va à l'encontre de la qualité de vie des habitants et des citoyens qui auraient à subir de nouvelles nuisances ce qui nuirait à leur sécurité et leur intégrité physique. La ville d'Ablon-sur-Seine est déjà fortement mobilisée contre ce projet et n'acceptera pas de contraintes supplémentaires qui impacteraient l'attractivité et le bien vivre de ses habitants
Mail 844				X													Une Anonyme de Gennevilliers a écrit : Contre la baisse des dotations pour la construction de logements sociaux. J'ai travaillé toute ma vie, considérée comme faisant partie de la classe moyenne basse. J'ai élevé seule mes deux enfants, je travaillais pour l'éducation Nationale, à Gennevilliers et ne voulais pas vivre éloignée de mon lieu de travail. J'ai eu la chance d'obtenir un logement social à Gennevilliers. Limitation des frais de déplacement et de garde d'enfants. Gain de temps pour m'occuper de ma famille, accès au sport et à la culture, le temps de faire les repas..... Si cela se passait aujourd'hui, cela ne serait pas possible. Je le vois avec mes jeunes collègues de l'éducation Nationale, qui ne peuvent obtenir un crédit à la hauteur des tarifs de la petite couronne parisienne et qui du coup s'éloignent pour louer ou investir. Leur investissement école ne peut être le même. Il est important d'aider et d'inciter les communes à construire du logement social, l'accès au toit est un droit devenu impossible pour beaucoup. Pour exemple, ma fille vit actuellement chez moi... Le tout privatif n'est pas toujours possible, le vœu de Mr Sarkozy pour que tout le monde soit propriétaire est une utopie aux vues de l'évolution des taux bancaires et de la non évolution du point d'indice des fonctionnaires par exemple. Vous ne faites pas appliquer l'obligation du 20% de logements sociaux dans les communes en équilibrant les différents types de logements sociaux que vous avez créé (PLA PLI PLS) Les conséquences sont visibles et ne font qu'empirer. Qu'attendez-vous pour modifier les lois dans le bon sens. Pour cesser la gentrification



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	qui accentue les difficultés sociales et ce que cela entraîne. Cessez de pénaliser les villes qui font des choix humains. Pas celles qui les refusent.
Mail 845			X	X											X		<p>Une Anonyme d'Aigremont a écrit : Mobilité.</p> <p>Le développement de transports publics, souples, bon marché, fréquents permettant de se rendre aisément d'un bout à l'autre de notre région est une condition impérative pour résoudre les problèmes de mobilité en IDF. Ce qui suppose que la rentabilité de ces transports ne soit plus une condition pour leur développement, Ce problème est particulièrement aigu pour les petites communes situées en périphérie. Une adaptation de la taille des véhicules utilisés aux besoins réels est également une voie à étudier, sans oublier l'établissement de parkings gratuits à proximité immédiate des extrémités des lignes de RER et de certaines lignes de bus (exemples : le parking du RER St Germain-en-Laye pratique des tarifs absolument prohibitifs ; les horaires des bus qui desservent Chambourcy sont trop limités ; un transport à la demande pour Aigremont doit être commandé une heure à l'avance, ce qui est incompatible avec des déplacements irréguliers...). Logement Le développement de la rénovation de logements existants et abandonnés, la transformation d'immeubles de bureaux en logements, parfois d'anciennes usines ou casernes doivent absolument être privilégiés par rapport à la construction de logements neufs, que ce soit dans les zones très urbanisées ou dans les villages et petites villes de l'IDF. La rénovation énergétique des logements est actuellement extrêmement coûteuse. Et ne fait pas l'objet d'aides gouvernementales pour la totalité de la population. Trouver des artisans compétents est également un frein. Ce qui suppose un effort intense de formation et une revalorisation des métiers manuels et donc de leur enseignement. Autre pierre d'achoppement : le coût des matériaux et leur origine. Installer des panneaux solaires fabriqués en Chine, non recyclables, est une pure aberration ! Une question éminemment politique doit donc être posée : faut-il privilégier en premier la rénovation énergétique des bâtiments ou la production en France ou au moins en Europe des matériaux et éléments nécessaires ? Réindustrialisation Actuellement, la majorité de la population est en faveur d'une réindustrialisation. Mais, cette même majorité de la population refuse de voir une usine s'ouvrir à proximité de l'endroit où elle habite. Une communication de fonds sur l'évolution des modes de fabrication, sur les contrôles des rejets de toutes sortes, sur l'impact environnemental global d'une production locale plutôt qu'une production délocalisée en Chine est absolument nécessaire. Par ailleurs, une réindustrialisation sera d'autant mieux acceptée qu'elle se fera sur des sites industriels existants mais abandonnés. Ils sont nombreux en IDF. Energies vertes Les Français sont en majorité d'accord pour le développement de l'électricité éolienne. A la condition que les éoliennes soient éloignées de leurs domiciles... Pourquoi ne pas privilégier, plutôt que ces immenses mâts ; dont les pales sont fabriquées hors de France et ne sont, pour la plupart, pas recyclables le développement d'éoliennes plus compactes, moins hautes, plus silencieuses ? Des modèles ont été proposés par des chercheurs français. Mais pour cela, il faudrait un investissement politique très fort et une campagne de communication efficace. La production d'énergie hydraulique devient de plus en plus problématique, les lacs de barrage ne se remplissent plus suffisamment. Reste l'énergie géothermique. Son développement est sans aucun doute souhaitable et possible. On en parle, hélas, très peu. Pourquoi ? Au sujet de l'énergie : lors des "premiers chocs pétroliers", on a beaucoup parlé d'économies d'énergie et des progrès considérables ont alors été réalisés. Malgré les soucis actuels, on en parle peu. C'est pourtant le meilleur moyen de réduire nos besoins en électricité, en gaz, en pétrole. Des innovations sont sans aucun doute possibles, dans les logements, dans les usines, les bureaux, les commerces. Et des interdictions sont indispensables, comme celle du chauffage des terrasses des cafés ou l'utilisation de climatiseurs réversibles au-dessus des portes d'entrée maintenues toujours ouvertes de certains magasins. Plus que des normes, des lois, il</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	nous faut au niveau de l'IDF, au niveau français, des campagnes d'information, de sensibilisation qui ne soient pas destinées à générer la peur mais simplement à prendre conscience que chacun de nous, au niveau personnel, mais aussi au niveau professionnel peut et doit agir. L'écologie ni le souci de l'environnement ne doivent être présentés négativement ; ils doivent au contraire être présentés positivement, comme des moyens d'améliorer notre cadre de vie, notre vie
Mail 846			X														M. SANDLAR de Vaires/Marne a écrit : Avis sur les Orientations Réglementaires n° 115 & 116 du SDRIF-E "Maintenir ou créer un site multimodal" Le fléchage de la plateforme ferroviaire de Chelles-Vaires en tant que "site multimodal à préserver et renforcer" répond à une exigence incontournable si l'on souhaite relancer le fret ferroviaire et la logistique urbaine à l'aune du "développement durable" et des enjeux de l'urgence climatique. A ce titre, je ne souscris pas à l'avis défavorable donné sur le projet de SDRIF-E (en dehors de toute consultation de la population et même des conseils municipaux) par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, notamment sur les réserves émises quant à l'installation projetée d'un "chantier combiné rail-route" sur le site SNCF de la Trentaine. Je recommande au contraire que cette prescription trouve au plus vite les moyens - matériels et financiers - de sa réalisation et que la population soit consultée.
Mail 847																X	Mme VICTOIRE de Jouy-Mauvoisin a écrit : Opposition à la prison à Magnanville 78 Je vous fais part de mon opposition à l'implantation d'une prison à Magnanville 78. En effet celle-ci serait située à proximité immédiate du lycée, du gymnase, du collège, d'une résidence "séniors", des habitations. Sans oublier l'impact sur les terres agricoles et sur le trafic routier. Une seule route empruntée par les villages environnants et déjà saturée. Quid des propositions sur les sites alternatifs proposés ? et quid des engagements "zéro artificialisation" des terres agricoles ? Donc NON à la prison à Magnanville.
Mail 848			X														M. PERIN de Lésigny a écrit : Zone industrielle et de 1500 logements Je suis contre le projet de création d'une zone industrielle et de 1500 logements aux portes du clos de La Vigne et Chevry Cossigny et Férolles-Attilly et Lésigny.
Mail 849																X	Un Anonyme de Soindres a écrit : Opposition à la prison à Magnanville 78 Opposition totale à la prison de Magnanville compte tenu des incidences sur l'habitat et le lycée trop proches. Et impact négatif sur les terres agricoles et la circulation routière sur une route déjà saturée
Mail 850												X					Mme PIERRAT de Lésigny a écrit : CONTRE LE PROJET DE LA CCPB ET DE LA COMMUNE D'OZOIR. Projet contraire aux ambitions écologiques de la Région Ile de France
Mail 851				X													Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Les constructions continuelles sur la commune de Pontault Combault ont profondément modifié l'aspect de ma ville, cela a pour conséquence un étranglement des voies de circulation et la saturation des équipements communaux, les transports en commun sont saturés. Par conséquent je m'oppose à la construction de logements supplémentaires sur la ville.
Mail 852			X														Un Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Projet catastrophique aussi bien pour les citoyens que pour l'écologie NON AU BIP

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 853				X						X							<p>Un Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</p> <p>Je ne peux que m'opposer au projet de changer le SDRIF-E par la communauté de communes des portes Briardes qui prévoit la construction d'une zone d'activité de de 1500 logements sur des terres cultivées chaque année et qui plus est inondable. Il me semble en effet que ce projet est un non-sens total quand on sait que cette zone arrive à saturation depuis les nombreuses constructions de ces dernières années. Non-sens quand on sait qu'il y a actuellement 38 millions de logement pour 30 millions de ménages et que le nombre de logement construit est supérieur au nombre de nouveau ménages. Que 3 millions de logements soient vacants car de nos jours pour un propriétaire mieux vaut garder son logement vacant et le mettre quelques semaines par an sur les plateformes de locations saisonnières plutôt que de louer à une famille sur le long terme. Non-sens lorsque l'on connaît la situation catastrophique de notre planète et qu'on tire des leçons des expériences passées. Je comprends bien que promoteurs et actionnaires du BTP ont besoin de toujours plus pour continuer à se remplir un peu plus les poches d'année en année. Mais il est grand temps de comprendre que ce système nous mène droit dans le mur. Nous ne pouvons pas continuer notre croissance exponentielle sur une planète finie. Arrêtons d'être le virus de notre planète. Pourquoi vouloir toujours plus de bétonisation alors qu'il est évident que cela détruit notre environnement pourtant nécessaire à notre survie. Nous ne nous nourrissons pas de béton et même si on peut se passer de viande il nous faut bel et bien des fruits, des légumes, des céréales pour espérer une vie en bonne santé. De plus, pourquoi s'entêter à construire dans des zones déjà saturées avec tout ce que cela implique pour les habitants de ces zones : pollution, embouteillages, pénurie de services médicaux entraînant le mal être de la population, l'augmentation de la délinquance et accentue la destruction de l'environnement ? Tandis que nos campagnes se meurent à contrario de la désertification. Ce ne sont pas nos villes surchargées qu'il faut repeupler mais nos grandes maisons vides dans les campagnes ! Pourquoi s'entêter à parquer des populations dans nos banlieues alors que nos expériences passées nous montrent bien que ne système ne fonctionne pas. Qu'il ne permet pas aux populations de s'intégrer et de vivre en harmonie. Le projet des portes Briardes ne consiste qu'en la création d'un nouveau ghetto avec toujours plus de pollution, de « mal vivre » et de misère. Les Hommes ne sont pas faits pour vivre les uns sur les autres dans des cages à lapins. Ils ont besoin d'espace pour pouvoir se sentir libre de vivre comme bon leur semble sans que leurs voisins n'aient à subir leur mode de vie. Ils ont besoin d'espaces préservés pour pouvoir cultiver et se nourrir correctement et dignement sans devoir faire appel à l'autre bout du monde avec tout ce que cela implique pour notre planète. Ce n'est qu'en offrant des conditions de vie acceptables que l'on pourra réduire la violence, la misère et favoriser le vivre ensemble.</p> <p>Vivre ensemble ce n'est pas vivre les uns sur les autres mais vivre les uns à côté des autres avec suffisamment d'espace pour chacun afin que tous puissent s'épanouir. Monsieur le Président de la commission d'enquête, Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs vous êtes responsables des choix d'aujourd'hui et de leurs conséquences pour notre avenir à tous. Alors faites les bons choix pour notre futur, pour VOTRE futur. Car vous partagez la même planète que nous, et vous-même, quoi que vous en pensiez, vous ne serez pas épargné si vous faites les mauvais choix de vie acceptables que l'on pourra réduire la violence, la misère et favoriser le vivre</p>
Mail 854				X		X										X	<p>Une Anonyme a écrit :</p> <p>Opposition au projet de centre pénitentiaire de Magnanville.</p> <p>Je souhaite signaler mon opposition à la construction d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Le site n'est absolument pas approprié : vous rapprocher pour cela de l'association TMCP de Magnanville, qui a largement diffusé sur ce sujet. En PJ, 2 documents synthétisant les nombreuses raisons d'opposition.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p style="text-align: center;">La pose d'une pastille officialise le site n°1, sans en prévoir la finalité...</p>  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">L'actualité en BREF...</p> <ul style="list-style-type: none"> * Novembre 2023 : Monsieur le Ministre de La Justice, informe les élus que le site n°1 de Magnanville est retenu pour le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire, * Janvier 2024 : Monsieur le Préfet de la Région Ile-De-France officialise que le lieu d'implantation retenu par l'Etat, sera le site n°1 de Magnanville, la pastille est positionnée... * Mars 2024 : La prochaine étape début mars, point de départ du déroulement du processus l'APIJ... </div> <p>Résumé des motifs évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localiser la pastille dédiée au centre pénitentiaire sur ce site risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité en matière de sécurité, et qualité de vie des citoyens. • la localisation d'un centre pénitentiaire doit s'intégrer dans un contexte local sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre que nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local de l'IDF. <p>Le propriétaire des 70ha a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole, il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et contribuer à la gestion durable de nos ressources ; ce projet améliorerait la biodiversité, l'écoulement des eaux de pluies, protection visuelle et amélioration du paysage...</p>
Mail 855		X	X	X		X											<p>Leila (Anonyme) de Gennevilliers a écrit :</p> <p>Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E
Mail 856																	<u>Mme Mélanie B. (Anonyme) de Vienne-en-Arthies a écrit :</u> Contre le projet de prison à Magnanville Je m'oppose au projet de prison a Magnanville qui se situera à 200m du lycée de Magnanville et de surcroît sur une terre agricole.
Mail 857		X	X		X		X	X						X			<u>Françoise (Anonyme) a écrit :</u> Zéro artificialisation des sols Les zones déjà urbaines doivent être optimisées ; de nombreuses propositions de bureaux vides, des zones de friches industrielles non exploitées, des appartements vides soumis à la spéculation immobilière. Il faut arrêter de construire sur les terres agricoles fertiles de la région parisienne (ex plateau de Saclay etc....). Cela va à l'encontre des besoins alimentaires de la région parisienne, saturent la circulation en région parisienne. Cela dénature l'environnement faune et flore déjà fortement impactées par l'urbanisation actuelle (partout les grues remplacent les arbres centenaires), par l'accroissement de l'exploitation forestière, accroissement des réseaux routiers qui coupent l'habitat de la faune et de la flore, Nous ne voulons pas de mégalopole. Il est tant d'envisager un développement responsable qui tienne compte du droit des autres espèces et du fait que l'humain est tributaire de la nature.
Mail 858																X	<u>M. Daniel PICARD de Noisy-le-Grand a écrit :</u> La rue de la Montgolfière à Noisy le Grand, construite entre 1975 et 1977, dessert notamment le "Hameau des Jardies", une copropriété de 87 maisons individuelles construites à la même époque. La rue a été rétrocédée à la municipalité en 1981, comme en atteste la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1981 (voir en pièce jointe) Or depuis environ trois ans la Mairie laisse planer un doute sur son statut juridique de voie publique, avançant même qu'il s'agirait d'une voie privée, sans toutefois préciser qu'elle est ouverte à la circulation depuis sa construction. Le "Hameau des Jardies" est référencé au cadastre en trois éléments : CK37 et CK39 pour les parties construites et CK38 pour la portion de la rue qui traverse la copropriété. Or dans le cadre de la construction du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris (SGP) a indemnisé la copropriété pour l'expropriation des parcelles CK37 et CK39, mais pas pour la parcelle CK38, en fait la portion de la rue elle-même. Après une réunion en Mairie qui n'a pas aboutie à sa reconnaissance de voie communale et l'envoi de nombreux courriers, dont notamment à Monsieur le préfet de Seine Saint Denis, le Conseil Syndical de copropriété souhaite que cette rue qui dessert trois copropriétés, ne fasse plus aucun doute sur son statut de voie publique. En conclusion l'ensemble des habitants de cette rue attendent une réponse définitive de reconnaissance de voie publique ouverte à la circulation à la rue de la Montgolfière. D'avance merci d'y prêter une attention constructive, en espérant que cette requête ne sorte pas du champ d'application de cette Enquête d'Utilité Publique.
Mail 859		X	X	X	X												<u>M. Alexis JACQUES Maire de Bailly 78870) a écrit :</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p style="text-align: right;">Bully, le 6 février 2024</p> <p style="text-align: center;"> Council Régional d'Île de France Madame la Présidente 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Denis</p> <p>Objet : Réserve de la mairie de Bully – Energie publique SDRIF-E</p> <p>Madame la Présidente,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique sur le Schéma Directeur de la Région Île-de-France Énergie (SDRIF-E) et en tant que commune inscrite dans le Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la commune de Bully souhaite apporter ses observations suivantes au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Densification : <ul style="list-style-type: none"> o Le schéma SDRIF-E impose une densification en logements des espaces urbanisés, notamment de 15% sur les villes, contre Bully possédant une gare. Ces obligations ne prennent pas en compte les conditions locales et les efforts déjà réalisés. o En effet, le nombre de terrains disponibles adéquatement faible, les contraintes paysagères et environnementales et le besoin de maintenir un équilibre habitat/emploi réduisent les possibilités de construction et de densification sur notre territoire. Ainsi, l'Etat devrait de prendre en compte nos spécificités territoriales. o Sur la commune de Bully, ajouter une part de densification, rue de Chupoval, pour un projet de construction de 165 logements. • Transport et infrastructure routière : <ul style="list-style-type: none"> o Interdire la prescription du T13 (axe) à Versailles Chantiers comme dans le SDRIF en vigueur et conformément aux engagements pris lors du lancement de la phase 1. Après un arrêt à Bully, cela-ci amène actuellement à la gare de Saint-Cyr l'Écluse mais un prolongement permettrait d'améliorer grandement l'offre de transport et favoriserait son utilisation en proposant aux usagers les correspondances offertes par la gare de Versailles Chantiers. o Faire figurer la gare de T13 de Bully sur la carte du SDRIF-E. o Ajouter la création de la bretelle d'accès RD2632 au réseau de Bully qui permettrait de décaler la RD7 en traversée de Saint-Cyr, la RD 307 et l'échangeur de Saint-Germain. Cette infrastructure devrait voir le jour en 2025 sous maîtrise d'ouvrage du département des Yvelines. o Inscrire une réflexion sur la création d'une bretelle d'accès sur la RD307 au niveau de la rue de Fontenay-Les-Neuilly à Bully. • Waldt, environnemental : <ul style="list-style-type: none"> o Ajouter le Domaine du trou d'Estier comme Espace de la biodiversité régionale à créer. <p>En remerciant que cette contribution sera prise en compte, nous espérons et, malgrés nous, à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, nos plus sincères salutations.</p> <p style="text-align: right;">  Jacques ABEYS Vice-président de Versailles Grand Parc </p> <p style="text-align: center;">Mairie de Bully - 1, rue des Ombres - 78100 BULLY - www.mairie-bully.fr</p>
Mail 860		X		X			X	X									<p>Mme France MOROY de Férolles-Attilly a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la communauté de communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Nous remercions la commission d'enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 861			X														<u>M. Nait N. (Anonyme) de Morangis a écrit :</u> Pour une station du métro 14 à Morangis Il faut un arrêt pour les voyageurs à Morangis dépôt de maintenance du métro 14.
Mail 862	X	X	X	X	X	X	X		X							X	<u>M. Sébastien LANCTIN EPT du Grand-Orly Seine Bièvre a écrit :</u> J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis défavorable qu'a émis le Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre sur le projet arrêté de SDRIF-E. Je vous en souhaite bonne réception.



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 14 novembre 2023
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DÉLIBÉRATION n°2023-11-14_3366

Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) – Avis sur le projet arrêté par le Conseil Régional

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 19h les membres du Conseil de IEPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprieux, sur convocation individuelle en date du 9 novembre 2023. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'IEPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Voies
Villetaf	Mme ABDOURAHMANE Bakla	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLAGE I Alan	Présent		A
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme ANKIMEL Saloua	Représentée	M. DELORT	C
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. DONAN	P
Orly	M. BAGE Jimmy	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Laila	Présente		C
Viry-Châtillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. VILAIN	C
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	Mme LEURIN-MARCHEK	C
Chèvilly-Larue	Mme BOVIN Régine	Présente		P
Villetaf	M. BOUALGITA Mahmoud	Représenté	M. BENLILAU	C
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme DEXAVARY	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	Mme L'ORLAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kar	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		C
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme YALA	P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		C
Athis-Mons	M. CONAN Gaudier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	Mme CHEVALIER	C
Chèvilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		C
Savigny-sur-Orge	M. DEPREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAYE Carine	Représentée	Mme BOVIN	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	M. SEGURA	C
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		C
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBOUE ONDOBO Esmadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		C
Ivry-sur-Seine	Mme FREH-BENGABOU Kholia	Représentée	M. VOUALHE	P
Villetaf	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme DAUMIN	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUCIN Philippe	Présent		P
Chisy-le-Roi	Mme GAUJER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Uicker	Présent		C
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		C
Abbin-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		A
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean Jacques	Présent		P
Chisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Présent		P

3366

1/10

ABLON-SUR-SEINE | ARCUEL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE |
 LHAY-LES-ROSES | LE KREMLIN-BICÊTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VILLE-POSTE | RANGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THAIS |
 VALENTIN | VILLETAF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE



Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Chaisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BEN-MOHMED	P
Villemorin	Mme KACIMI Maki	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Cuarda	Représentée	Mme PIERON	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		C
Villemorin	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vielle-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFFERVIE Océane	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Morangis	M. LECRAND Jean-Jacques	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. LEPAILLÉ Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	C
Thiais	Mme LEURIN MARCHEUX Virginie	Présente		C
Villemorin	Mme LEYDIER Anne-Cécile	Présente		P
Adis-Mons	Mme LINK Odile	Présente		C
Villemorin	M. LPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LOHAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	Mme DORRA	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mohd	Représenté	M. PIROLI	P
Villemorin	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORNVALLE Margot	Représentée	Mme ERODE ONDORO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		-
L'Hay-les-Roses	Mme NZIAK Mianiké	Représentée	Mme SCOURD	C
Chaisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Susanna	Présente		P
Chaisy-le-Roi	M. PANELITA Tomino	Présent		P
Arcueil	Mme PECOULO Hélène	Représentée	Mme LEFEBVRE Claire	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. LAFON	P
Cachan	M. PETIT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PILHON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphanie	Présent		P
Adis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	Mme CAPELO	C
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		C
Orly	Mme SCUD Imène	Présente		A
L'Hay-les-Roses	Mme SCOURD Françoise	Présente		C
Adis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Absente		-
Chevaly-Lamie	M. TAILPIN Laurent	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. TELLET Alexis	Présent		C
Chaisy-le-Roi	M. THIAM Moustache	Absent		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahim	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cecile	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Bing-bi	Présente		C
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRINES-LEGRAIN Cecile	Représentée	M. KENNEDY	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		A
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		C
Valenton	M. YAVUZ Metin	Représenté	Mme BLANSAÏSSA RILDA	C

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			
[1 siège vacant – Chaisy-le-Roi]			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3350 à 3374	68	28	96

3366

2/10

ABLON-SUR-SEINE | ARCUEL | ADIS-MONS | CACHAN | CHEVALY-LAMIE | CHAISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE |
 L'HAY-LES-ROSES | LE KREMLIN-BICÊTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VIELLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS |
 VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE

Exposé des motifs

Le 12 juillet 2023, le Conseil régional arrête son projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et son adaptation aux changements environnementaux par l'affirmation de son caractère environnemental (SDRIF-E). Le projet est issu d'un an d'études et de concertation avec les différentes collectivités locales d'Ile-de-France. Il est actuellement soumis à la consultation des personnes publiques et fera ensuite l'objet d'une enquête publique en début d'année prochaine.

Le SDRIF(E) occupe une place particulière dans le développement de la région capitale. Longtemps à valeur de loi d'aménagement et d'urbanisme, il est élaboré conjointement avec l'Etat : à l'issue de l'enquête publique, la révision sera adoptée par le Conseil régional et approuvée par décret pris en Conseil d'Etat. Depuis la réforme territoriale ayant conduit à la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux, il n'est plus directement opposable aux documents d'urbanisme du bloc local (Plan Local d'Urbanisme et bientôt Plan Local d'Urbanisme intercommunal), mais oriente néanmoins fortement la destination générale des sols, les continuités écologiques, la planification des infrastructures de transports et de quelques grands équipements structurants.



La révision du SDRIF s'inscrit dans un contexte particulier pour la Région visant à prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique, le nouveau cadre législatif en matière de sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette) et la révision du Plan de Déplacement Urbain de l'Ile-de-France qui deviendra prochainement le plan des mobilités d'Ile-de-France (« Mobilif »).

L'EPT est sollicité pour avis sur le projet de SDRIF-E en tant que membre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Cet avis se nourrit de la première contribution envoyée par l'EPT en mai dernier, déjà pour partie prise en compte par la Région dans la version arrêtée le 12 juillet.

Le projet repose sur trois grands axes qui sont traduits en trois cartes ayant valeur de destination générale des sols :



- Maîtriser le développement urbain en promouvant une région polycentrique autour de 139 polarités (communes et groupes de communes), dont 8 sur le Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'agit de renforcer des bassins de vie en incitant à une augmentation de la densité de 17% de logements supplémentaires dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (contre 13 à 15% ailleurs) et aussi d'accompagner le développement démographique en permettant la construction de 70 000 logements par an tout en réduisant la consommation foncière de 20% par décennie jusqu'en 2040. Cet effort doit être soutenu par un renforcement du réseau de transports notamment avec la réalisation de 70 projets de transports en commun, 700 kilomètres de pistes cyclables et 34 projets routiers (majoritairement en grande couronne).
- Placer la nature au cœur du développement régional notamment en accentuant la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (13% du territoire francilien sont sanctuarisés) et le renforcement de la trame verte en protégeant 12 340 hectares d'espace ouverts en milieu urbain, en constituant 482 kilomètres de fronts verts et 927 kilomètres de liaisons vertes et en créant ou grandissant 130 espaces verts dont 16 sur le Grand-Orly Seine Bièvre.
- Développer l'indépendance productive régionale en préservant l'ensemble de la filière agricole francilienne et en permettant la réindustrialisation de la région. 27 000 hectares dédiés à l'activité économique sont sanctuarisés dont 54% pour les activités industrielles ou stratégiques (pour le Grand-Orly Seine Bièvre principalement le long de la Seine et sur le pôle Orly-Rungis). Le SDRIF-E veut s'engager aussi sur le développement de la production d'énergie décarbonnée en allouant 1 357 hectares au développement des énergies renouvelables.

La plus grande prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques, de la réduction de la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles, et l'identification de sites économiques à vocation productive sont des orientations communes avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dont les orientations générales ont été débattues par le Conseil Territorial le 4 avril dernier. Le projet de révision du SDRIF-E appelle cependant les réserves suivantes :

En matière d'aménagement régional :

- L'approche par gradient de densité différenciant l'agglomération parisienne de l'espace rural et, au sein de l'agglomération, l'hypercentre, le cœur d'agglomération et la couronne (les 24 communes du territoire se ventilant entre les trois) répond à la logique défendue par le Grand-Orly Seine Bièvre dans son PADD. Elle aurait cependant gagné – dans un rapport de compatibilité avec le SCoT – à se traduire par des mesures spécifiques en matière de secteurs de densification et d'extension urbaine dans l'agglomération parisienne, celle-ci étant déjà très largement urbanisée. Ceci nuit à la compréhension des intentions du SDRIF-E sur le territoire.
- La structuration de l'Île-de-France en bassins de vie et d'emplois, afin de réduire les distances parcourues et d'améliorer les conditions de vie des habitants va dans le sens de plus de proximité. Ceci nécessite néanmoins de réels arbitrages en matière d'aménagement du territoire et des mesures coercitives en application du SDRIF-E en matière de localisation de l'immobilier économique et de décloisonnement de l'offre de formation initiale et continue à l'échelle régionale pour assurer cette mixité fonctionnelle et éviter les effets de concentration.

En matière de production et de rénovation du parc de logements :

- Le SDRIF-E porte un objectif d'augmentation du nombre de logements de +13% et de +17% dans les polarités (secteurs réunissant une à plusieurs communes) du cœur d'agglomération à horizon 2040. Les services de l'État ont fait part récemment de la territorialisation des objectifs de construction de logement (TOL) proposée pour les prochaines années dans la perspective du prochain Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH). Les deux démarches ne sont pas concordantes, portant préjudice à la compréhension et à la réalisation des objectifs de construction de logements à l'échelle régionale et le SDRIF-E ne donnant pas à voir les secteurs de densification privilégiés. En cohérence avec la TOL portée par l'État, le Grand-Orly Seine Bièvre plaide pour un objectif de construction n'excédant pas 5 000 logements / an à son échelle.
- Pour « enrayer le phénomène de concentration de logements sociaux dans certains territoires qui tendent à se paupériser », le SDRIF-E limite le développement de l'offre très sociale en PLAI dans les communes ayant plus de 30 % de logements locatifs sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS/PLAI afin de diversifier les produits favorisant les parcours résidentiels

3366

4/10

ABLON-SUR-SEINE | ARCUEL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | VIRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE |
LHAY-LES-ROSES | LE KREMLIN BICÊTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS |
VALENTIN | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VIRY-SUR-SEINE



ascendants (accession sociale à la propriété, logement intermédiaire, logement libre) dans ces communes et de soutenir le développement de l'offre très sociale dans les autres communes. Reprenant les termes du dispositif dit « anti-ghetto » de la Région Île-de-France, le SDRIF-E risque de fortement aggraver la crise du mal-logement dont sont victimes les habitants, qui peinent de plus en plus à trouver un logement décent, répondant à leurs besoins en termes de taille et de prix. L'Île-de-France comptait 736 128 demandeurs de logement social pour seulement 74 529 attributions en 2019, soit 1 attribution pour 10 demandes (source : bilan annuel de la DRIHL). Le Prêt de Région a lui-même adressé un courrier à la Région pour l'alerter des conséquences de cette mesure et des contraintes posées par le SDRIF-E dans la capacité des territoires à construire du logement, notamment social. Cette disposition est pour lui de nature à remettre en cause l'objectif de construction de 70 000 logements par an fixé par la loi du 3 juin 2010 et constitue une « difficulté majeure ». C'est pourquoi, il convient de ne pas imposer dans le SDRIF-E de seuil de limitation de la construction de logements très sociaux dans les communes ayant déjà un parc important en la matière. Le Grand-Orly Seine Bièvre demande, au contraire, que des dispositifs coercitifs soient mis en place pour réaliser des logements très sociaux dans les communes les moins pourvues dans un souci de rééquilibrage régional.

- Le besoin impérieux de rénover le parc ancien de logements afin d'améliorer le confort des habitants, de lutter contre le dérèglement climatique et de réduire la consommation énergétique est affirmé, mais le SDRIF-E ne donne pas de marges de manœuvre quant à la rénovation du tissu urbain situé dans le plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly afin de lutter contre sa dégradation et sa paupérisation.
- Le SDRIF-E, comme la plupart des documents de planification, met les collectivités locales face à de nombreuses contradictions. Ainsi, un territoire comme Grand-Orly Seine Bièvre se doit d'un côté de construire du logement pour répondre aux nombreux besoins des habitants et d'accueillir des entreprises pour faciliter l'accès à l'emploi et réduire le taux de chômage, malheureusement encore trop important. De l'autre, il se doit de ne pas aggraver l'exposition des habitants aux risques et nuisances, nombreux sur le territoire avec l'aéroport d'Orly, les grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. La Seine, colonne vertébrale et véritable atout du territoire, impose également la prise en compte du risque inondation. Si la plupart des orientations portées par le SDRIF-E sont justifiées, leur cumul peut très souvent mettre les collectivités en difficulté face aux arbitrages à opérer, celles-ci se retrouvant seules pour gérer ces contraintes. Il conviendrait donc de mobiliser l'ensemble des acteurs en responsabilité (État, Départements, Groupe SNCF, acteurs de l'aérien, autorités compétentes en matière de risque naturels, etc.) pour qu'ils s'engagent à appuyer les collectivités dans la mise en application du SDRIF-E (cf. le besoin de requalification de grands axes routiers, d'installation de panneaux anti-bruit par exemple).

En matière de développement économique et urbain :

- Le SDRIF-E ne porte aucune orientation réglementaire sur des domaines stratégiques, de compétences régionales et nationales, tels que l'enseignement supérieur et la recherche et le tourisme. Les filières économiques attribuées au Grand-Orly Seine Bièvre dans le projet d'aménagement sont à ce titre trop limitatives : il convient d'y adjoindre l'agro-alimentaire, la ville durable, le numérique et les industries connexes, le tourisme.
- Le SDRIF-E manque « d'incarnation » notamment par l'identification et le soutien aux projets significatifs à l'échelle régionale, tels que les secteurs en opération d'intérêt national (OIN) dont le projet des Ardennes à Vitry-sur-Seine et le projet du Triage de Villeneuve-Saint-Georges, l'écosystème de renommée internationale de recherche, santé et innovation en oncologie autour de l'hôpital Gustave Roussy dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif, la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et le projet de chantier de transport combiné du MIN de Rungis.

En matière de transport de marchandises et de voyageurs :

- L'orientation donnée par le SDRIF-E en faveur du report modal du trafic de marchandises vers le fer et vers le fleuve est satisfaisante et s'inscrit dans les politiques portées par l'Établissement Public Territorial. La réduction du trafic poids-lourds constitue en effet un fort enjeu pour l'amélioration des conditions de vie et de santé des habitants, la lutte contre le dérèglement climatique et la transition énergétique portés par notre territoire. Ces ambitions sont partagées avec les acteurs concernés et portées par le territoire dans le cadre de l'élaboration de son schéma logistique territorial. Plusieurs projets de redéveloppement ferroviaire sont en cours et notamment :

3366

5/10

ABLON-SUR-SEINE | ARCUEL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE |
LHAY-LES-ROSES | LE KREVLIN-SICÈTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VIELLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS |
VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE



le projet de chantier de transports combinés porté par le MIN de Rungis, le renforcement du chantier de transports combinés de Valenton, plusieurs projets de relance d'installations terminales embranchées (ITE), ainsi que le projet de développement d'un site productif et logistique multimodal (fer, fleuve, route) du CIN Triage de Villeneuve-Saint-Georges. Il convient à ce titre de maintenir les Installation Terminale Embranchée (ITE) situées à Valenton, à Villeneuve-Saint-Georges et sur le MIN de Rungis. Concernant le devenir des ITE situées à Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et sur le site du SENIA (à Orly et Thiais probablement plutôt qu'à Rungis), il convient de préciser de quelles installations il s'agit et d'organiser rapidement un échange avec les acteurs concernés afin de confirmer ou infirmer la proposition de l'État.

- Le Grand-Orly Seine Bièvre se félicite de l'inscription dans le SDRIF-E de plusieurs projets de transport en commun structurants pour le territoire tels que les prolongements des lignes de métro 10 (jusqu'à Ivry-sur-Seine puis les Ardoines), 14 (jusqu'à Marangis) et 18 (jusqu'à Montgeron-Crosne), le bus Senia-Orly, ainsi que l'ajout dans la version arrêtée le 12 juillet 2023 du prolongement du tramway T9 vers l'aéroport d'Orly et du projet de gare TGV Aéroport d'Orly – Pont de Rungis. Ceci en complément des projets déjà en cours : Tzen 4, Tzen 5, Câble 1, prolongement du tramway T7 vers la gare de Juvisy-sur-Orge, modernisation de la liaison ferroviaire Massy-Valenton. Plusieurs autres projets manquent encore et doivent être inscrits dans le SDRIF-E pour soutenir notre dynamique de développement et réduire les nombreuses coupures urbaines qui morcellent notre territoire : la transformation d'Orlyval en ligne de desserte locale et son potentiel prolongement à l'est, la réalisation d'une liaison de tram-train entre la gare HER A de Sucy-Bonneuil et la plateforme aéroportuaire d'Orly, le prolongement du tramway T7 vers le nord (Vitejuil Laus Aragon – Place d'Italie) pour désengorger la ligne 7 du métro, le prolongement de la ligne 5 du métro sur notre territoire et pas uniquement jusqu'à la Place de Rungis à Paris tel qu'identifié à ce stade.
- Le projet de gare TGV Aéroport d'Orly – Pont de Rungis étant inscrit dans la liste des infrastructures à réaliser, il convient de l'intégrer dans le projet d'aménagement – de même que les autres gares TGV franciliennes – comme une porte d'entrée de l'Île-de-France (au même titre que les 3 aéroports) et d'y soutenir l'enjeu de structuration de véritables pôles de correspondance air-fer : triptyque aéroport d'Orly – gare TGV de Massy – gare TGV de Pont de Rungis à structurer entre les territoires du Grand-Orly Seine Bièvre et de Paris-Saclay, en appui de la dynamique de développement portée dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Grand Orly.
- Plusieurs infrastructures routières structurantes pour notre territoire doivent être inscrites dans le SDRIF-E : la réalisation d'une voie de desserte du Triage de Villeneuve-Saint-Georges en connexion avec la RN406 pour soutenir le projet de développement économique productif et de plateforme logistique multimodale porté dans le cadre du Contrat d'intérêt national (CIN) en cohérence avec les orientations du SDRIF-E sur ce site et avec le projet de prolongement de la RN406 vers le port de Bonneuil, l'évolution du boulevard périphérique au niveau des trois villes de Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Ivry-sur-Seine, le franchissement de Seine entre Vitry-sur-Seine et Alfortville et le barreau manquant de la RD167A à Rungis (contournement nord de l'aéroport d'Orly, barreau dit « voie des Avernaises »).
- Le projet de SDRIF-E ne lève pas l'alerte sur le projet de franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux qui rencontrent sur le territoire une opposition vigoureuse des communes concernées directement par sa réalisation. Ce projet entre d'ailleurs en totale contradiction avec la protection de l'armature verte de part et d'autre de la Seine à Athis-Mons et Vigneux porté par le SDRIF-E lui-même. Si le besoin de franchir la Seine est avéré, le Grand-Orly Seine Bièvre porte prioritairement la réalisation de liaisons est-ouest en transport en commun tels que le prolongement de la ligne 18 à l'est ou la réalisation du tram-train Sucy-Orly, ainsi que les réalisations de nouvelles passerelles sur la Seine à destination des piétons et des vélos, à l'image du projet porté entre les Vaux d'Orly et Villeneuve Triage.

Sur cette base, le Conseil territorial est invité à délibérer pour émettre un avis défavorable.

Sa délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Région Île-de-France, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris, Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Préfet de l'Essonne.



DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1685 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-10-22-028 fixant la composition de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de la région d'Ile-de-France ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le schéma directeur de la Région Ile-de-France approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

Vu le plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly révisé par arrêté inter préfectoral en date du 21 décembre 2012 ;

Vu le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 ;

Vu le plan de déplacement urbain de la Région Ile-de-France approuvé par délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France le 19 juin 2014 ;

Vu le plan climat air énergie métropolitain approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du Grand Paris en date du 12 novembre 2018 ;

Vu le plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé par du Conseil Métropolitain du Grand Paris en date du 4 décembre 2019 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale métropolitain approuvé par délibération du conseil métropolitain du Grand Paris en date du 13 juillet 2023 ;

Vu le contrat d'intérêt national Santé-Vallée scientifique de la Bièvre signé le 4 juillet 2016 ;

Vu le contrat d'intérêt national des Ardoines signé le 9 mars 2017 ;

Vu le contrat d'intérêt national du Quartier du Triage signé le 31 janvier 2018 ;

Vu le projet partenarial d'aménagement du Grand Orly signé le 28 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 28 janvier 2021 portant prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 4 avril 2023 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération CR 2023-028 du Conseil régional du 12 juillet 2023 arrêtant le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et son adaptation aux changements environnementaux par l'affirmation de son caractère environnemental (SDRIF-E) ;

Considérant que le SDRIF(-E) occupe une place particulière dans le développement de la région capitale ;

Considérant qu'il n'est plus directement opposable aux documents d'urbanisme du bloc local (Plan Locaux d'Urbanisme et bientôt Plan Local d'Urbanisme intercommunal), mais oriente néanmoins fortement la destination générale des sols, les continuités écologiques, la planification des infrastructures de transports et de quelques grands équipements structurants ;

Considérant le souhait de la Région Ile-de-France de recueillir l'avis sur le projet de SDRIF-E des Etablissements Publics Territoriaux compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et membres de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) ;

3366

7/10

ABLON-SUR-SEINE|ARCUEL|ATHIS-MONS|CACHAN|CHEVILLY-LARUE|CHOISY-LE-ROI|FRESNES|GENTILLY|VITRY-SUR-SEINE|JUVISY-SUR-ORGE|
LHAY-LES-ROSES|LE KREMLIN BICÊTRE|NORANS|ORLY|PARAY-VIELLE-POSTE|RUNGIS|SAVIGNY-SUR-ORGE|THIAIS|
VALENTIN|VILLEJUIF|VILLENEUVE-LE-ROI|VILLENEUVE-SANT-GEORGES|VIRY-CHATILLON|VITRY-SUR-SEINE



Considérant que le projet de révision du SDRIF-E repose sur trois grands axes qui sont traduits en trois cartes ayant valeur de destination générale des sols :

- Maîtriser le développement urbain en promouvant une région polycentrique autour de 139 polarités (communes et groupes de communes), dont 8 sur le Grand-Orly Seine Bièvre. Il s'agit de renforcer des bassins de vie en incitant à une augmentation de la densité de 17% de logements supplémentaires dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (contre 13 à 15% ailleurs) et aussi d'accompagner le développement démographique en permettant la construction de 70 000 logements par an tout en réduisant la consommation foncière de 20% par décennie jusqu'en 2040. Cet effort doit être soutenu par un renforcement du réseau de transports notamment avec la réalisation de 70 projets de transports en commun, 700 kilomètres de pistes cyclables et 34 projets routiers (majoritairement en grande couronne) ;
- Placer la nature au cœur du développement régional notamment en accentuant la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (13% du territoire francilien sont sanctuarisés) et le renforcement de la trame verte en protégeant 12 340 hectares d'espace ouverts en milieu urbain, en constituant 482 kilomètres de fronts verts et 927 kilomètres de liaisons vertes et en créant ou grandissant 130 espaces verts dont 16 sur le Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Développer l'indépendance productive régionale en préservant l'ensemble de la filière agricole francilienne et en permettant la réindustrialisation de la région : 27 000 hectares dédiés à l'activité économique sont sanctuarisés dont 54% pour les activités industrielles ou stratégiques (pour le Grand-Orly Seine Bièvre principalement le long de la Seine et sur le pôle Orly-Rungis). Le SDRIF-E veut s'engager aussi sur le développement de la production d'énergie décarbonée en allouant 1 357 hectares au développement des énergies renouvelables.

Considérant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du futur PLUI du Grand-Orly Seine Bièvre telles qu'elles ont été débattues par le Conseil territorial le 4 avril 2023 qui se structure autour de deux entrées, clefs de lecture à deux échelles géographiques et temporelles, déclinées en six objectifs avec deux fils directeurs autour du combat et de l'adaptation au changement climatique et de la solidarité sociale et territoriale :

1. Améliorer et apaiser les conditions de vies des habitantes et des habitants :

- Penser la ville par ses « vides » : des lieux et des espèces vivants, naturels, agréables et pacifiés
- Permettre de se loger dignement : des logements de qualité pour toutes et tous
- Favoriser la ville des proximités : le vivre ensemble et la réponse à la diversité des besoins

2. Anticiper et adapter le territoire de demain :

- Soutenir un développement urbain équilibré : un urbanisme maîtrisé et des projets vertueux
- Porter une programmation économique productive, attractive et durable : des savoir faire locaux aux filières économiques stratégiques
- Faciliter et renforcer les mobilités : un maillage de transports en commun en développement et des coupures urbaines à resarber

Considérant les échanges avec les 24 villes du territoire menés en préparation de cet avis et des contributions adressées par Mmes et MM. les Maire de Athis-Mons, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Orly Savigny-sur-Orge, Villejuif et Vitry-sur-Seine :

Considérant que le projet de révision du SDRIF-E comprend des orientations réglementaires en inadéquation avec le PADD du Grand-Orly Seine Bièvre – à l'image de la réponse aux objectifs de construction de logements et notamment de de logements sociaux à l'échelle régionale –, qu'il manque de précision sur des champs décisifs du développement du territoire et qu'il demeure encore des éléments stratégiques des différentes contributions du Grand-Orly Seine Bièvre qui n'ont pas été intégrés ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,



Le conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Emit un avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - Environnement, sur la base des demandes suivantes :

- Clarifier les secteurs de densification et d'extension urbaine au sein de l'agglomération - et notamment des communes comprises dans les secteurs identifiés par le SDRIF-E comme faisant partie de l'hypercentre, du cœur d'agglomération et de la couronne à l'interface entre la ville et la campagne – en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain ;
- Clarifier la logique, le choix et les prescriptions concernant plus précisément les huit polarités identifiées sur le Grand-Orly Seine bièvre et les communes directement concernées ;
- Identifier et soutenir les projets significatifs à l'échelle régionale, tels que les secteurs en opération d'intérêt national (OIN) dont le projet des Ardoines à Vitry-sur-Seine et le projet du Triage de Villeneuve-Saint-Georges, l'écosystème de renommée internationale de recherche, santé et innovation en oncologie autour de l'hôpital Gustave Roussy dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc à Villejuif, la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et le projet de chantier de transport combiné du MIN de Rungis ;
- Détailler le projet d'aménagement et les orientations réglementaires sur des domaines stratégiques, de compétences régionales et nationales, tels que l'enseignement supérieur et la recherche et le tourisme, avec pour le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre les filières économiques complétées par l'agro-alimentaire, la ville durable, le numérique et les industries connexes, le tourisme ;
- Mettre en adéquation la mise en œuvre de l'objectif de construction de 70 000 logements /an dans le SDRIF-E avec la territorialisation des objectifs de construction de logement (TOL) portée par l'État dans le cadre du prochain Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH). Porter une augmentation du nombre de logements qui soit soutenable à l'échelle de chaque territoire en prenant en compte le nécessaire soutien à l'effort constructif pour loger dignement toutes les habitantes et tous les habitants, mais également la capacité des collectivités à proposer les équipements publics d'infra et de superstructures nécessaires, l'équilibre avec l'enjeu de renaturation des territoires, la qualité de la desserte en transports en privilégiant les rabattements aux gares en modes actifs, le maintien d'une activité productive à toutes les échelles et les risques et nuisances impactant le développement urbain. En adéquation la TOL portée par l'État, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre plaide pour un objectif de construction n'excédant pas 5 000 logements / an à son échelle ;
- Ne pas imposer de seuil de limitation de construction de logements très sociaux dans les communes ayant déjà un parc important en la matière. Ceci pour ne pas entraver la capacité de ces communes à répondre aux besoins en logement des habitants désireux de rester sur le territoire, tout particulièrement les ménages les plus modestes (pour rappel, l'Ile-de-France n'est en mesure d'attribuer qu'un logement social pour 10 demandes, ce ratio étant également valable sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre), et garantir une production de logements, notamment sociaux, à la hauteur de 70 000 logements / an, en réponse aux perspectives d'évolution démographique et au besoin de renouveler et diversifier le parc existant. Le rééquilibrage régional en matière de logement social ne doit pas s'opérer en traînant les communes volontaires mais en contraignant les communes ne répondant pas à leurs obligations légales telles que fixées par la loi SRU ;
- Soutenir la possibilité de rénover les tissus urbains dégradés et/ou paupérisés, notamment dans les secteurs à forte nuisances concernées en outre par l'application du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly ;
- Maintenir les Installations Terminales Embranchées (ITE) situées à Valenton, à Villeneuve-Saint-Georges et sur le MIN de Rungis, et préciser les installations visées à Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et sur le site du SENIA (à Orly et Thiais probablement plutôt qu'à Rungis) ;



- Inscrire dans le SDRIF-E les projets de transports en commun suivants : transformation d'Orlyval en ligne de desserte locale et son potentiel prolongement à l'est, réalisation d'une liaison de tram-train entre la gare RER A de Sucy-Bonneuil et la plateforme aéroportuaire d'Orly, prolongement du tramway T7 vers le nord (Villejuif Louis Aragon – Porte d'Italie) pour désengorger la ligne 7 du métro, prolongement de la ligne 5 du métro sur le territoire ;
- Inscrire dans le SDRIF-E les infrastructures routières suivantes : réalisation de la voie de desserte du Triage de Villeneuve-Saint-Georges, en connexion avec la RN406 et le port de Bonneuil, l'amélioration des franges du boulevard périphérique et sa couverture au niveau des 3 villes de Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre et Ivry-sur-Seine, franchissement de Seine entre Vitry-sur-Seine et Aitortville, réalisation du barreau manquant de la RD167A à Rungis (contournement nord de l'aéroport d'Orly, barreau dit « voie des Avemaises ») ;
- Abandonner le projet de franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine, incompatible avec l'enjeu de protection de l'armature verte de part et d'autre de la Seine à Athis-Mons et Vigneux porté par le SDRIF-E lui-même. Le Grand Orly Seine Bièvre porte prioritairement la réalisation de liaisons est-ouest en transport en commun tels que le prolongement de la ligne 18 à l'est ou la réalisation du tram-train Sucy-Orly, ainsi que les réalisations de nouvelles passerelles sur la Seine à destination des piétons et des vélos, à l'image du projet porté entre les Vaux d'Orly et Villeneuve Triage ;
- Accompagner les collectivités du bloc local pour la mise en œuvre du SDRIF-E mais aussi des politiques publiques supra communales qui comportent des injonctions contradictoires avec, d'un côté la nécessité de construire du logement et d'accueillir des entreprises, et de l'autre, celle de ne pas aggraver l'exposition des habitants aux risques et nuisances, nombreux sur le territoire avec l'aéroport d'Orly, les grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires.

2. Ordonne qu'ampliation de la présente délibération soit envoyée à Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris, Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Préfet de l'Essonne.
3. Mandate le Président ou toute personne habilitée par lui pour transmettre toute contribution technique particulière précisant les réserves susmentionnées.
4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 62 – Contre 30 – Abstentions 4

A Vitry-sur-Seine, le 16 novembre 2023
Le Président

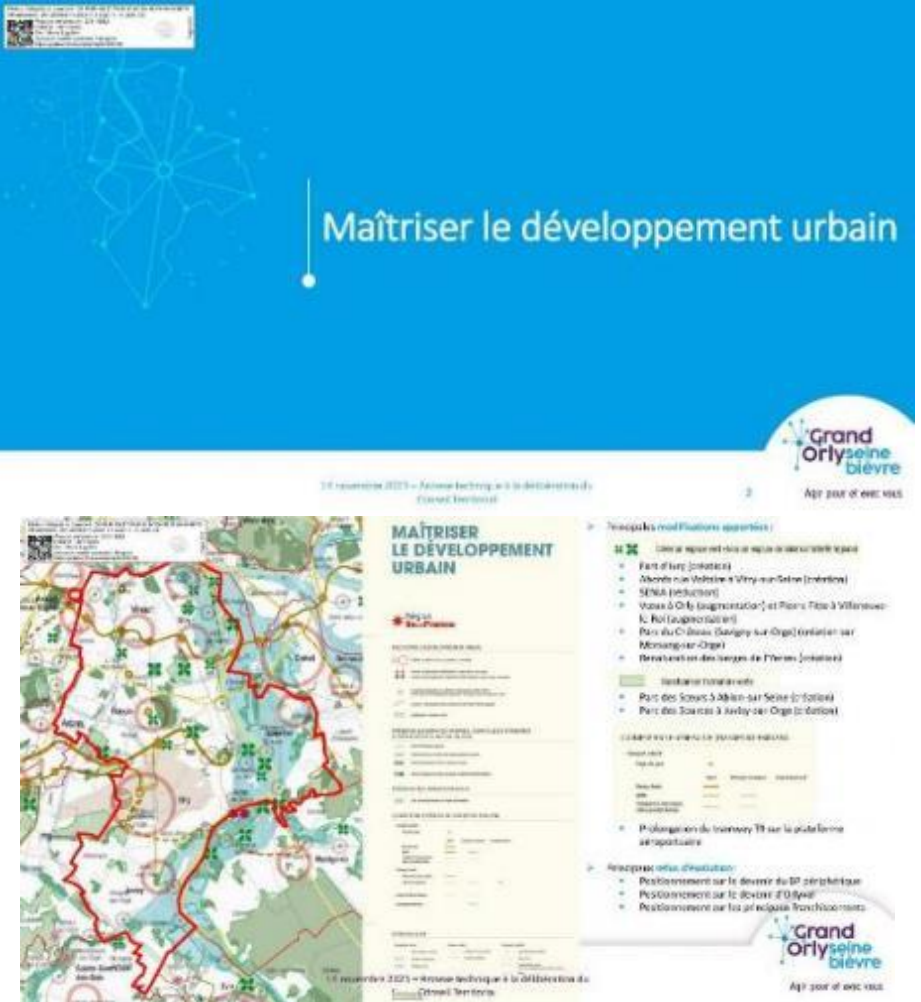
Michel LEPRETRE


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.


3366

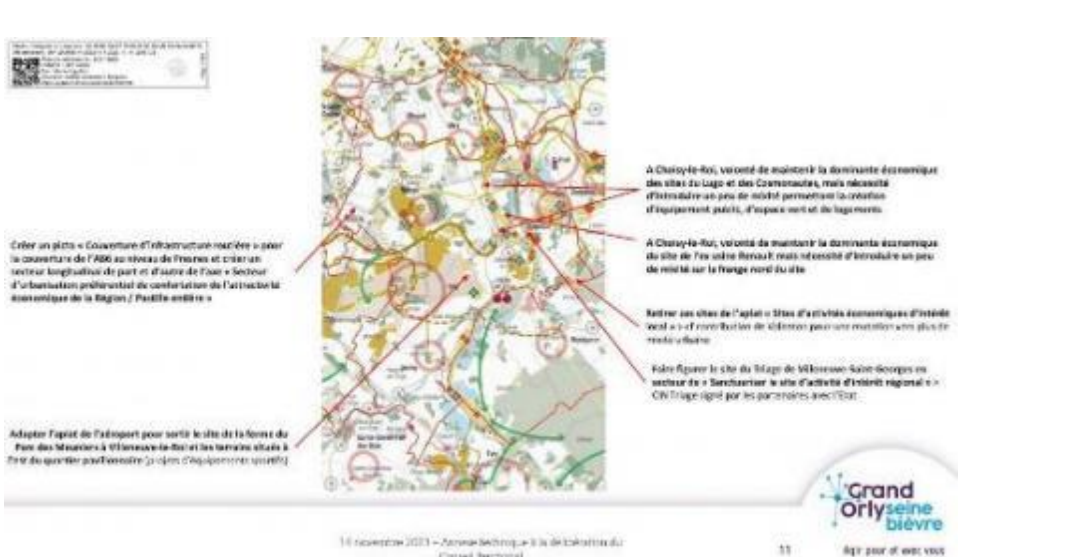
10/10

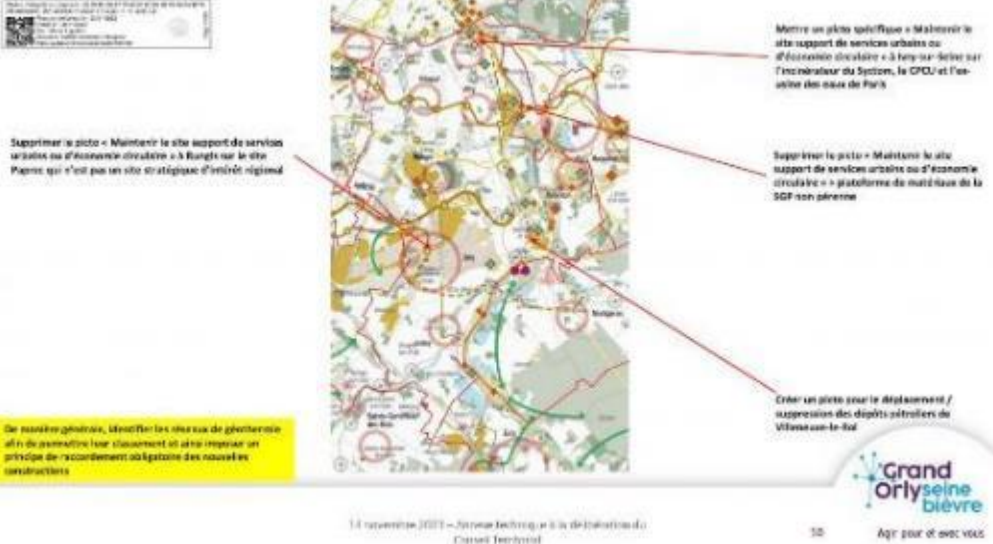
ABLON-SUR-SEINE | ARCUEL | ATHIS-MONS | COCHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE |
LHAY-LES-ROSES | LE KREMLIN BICETRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THAIS |
VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>The image shows two screenshots of a presentation slide titled "Maîtriser le développement urbain" from Grand Orlyseine bièvre. The top slide features a blue background with a white network diagram and the title. The bottom slide shows a map of the Grand Orly area with various zones highlighted in red and green, and a list of "Principales problématiques identifiées" (Main identified problems). The list includes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites et espaces non ou quasi-désertifiés • Parc d'Orly (cohabite) • Miroirs aux Véloducs à Vitry-sur-Seine (cohabite) • SFRSA (production) • Zones à Orly (ségrégation) et Parc des Sources à Villeneuve-la-Rue (ségrégation) • Parc du C-Bois (Saugy sur Orge) (cohabite sur Montargis-Orge) • Brevinvalon des berges de l'Orne (cohabite) • Habitats sociaux en site • Parc des Sources à Ablon-sur-Seine (cohabite) • Parc des Sources à Vitry-sur-Orge (cohabite) • Prolongement du tramway T8 sur la grande zone agricole • Réception des productions: <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement sur le devenir du BP agricole • Positionnement sur le devenir d'Orly • Positionnement sur les projets agricoles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	 <p>PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</p> <p>15 novembre 2023 – Réunion technique à la délibération du Conseil Territorial</p> <p>Principales modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un espace vert bleu en espace de tiers d'intérêt régional Fort d'Iery (création) Abrords rue Voltaire à Vitry-sur-Seine (création) SENA (réduction) Vieux à Orly (augmentation) et Pierre Fitte à Villeneuve-la-Roi (augmentation) Parc du Château (Savigny-sur-Orge) (création sur Morsang-sur-Orge) Requalification des berges de l'Yerres (création) <p>Principales refus d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression « marguerite » sur l'agrocité Thillot-Cagarine alors que le projet ne prévoit qu'un espace vert d'un hectare et non de plus de deux hectares Positionnement parc des Berges à Vitry-sur-Seine Ajustement protection secteurs agricoles à Morsang en lien avec le projet de pôle intermodal <p>Grand Orlyseine bièvre Agré pour et avec vous</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>The image shows a presentation slide titled "Développer l'indépendance productive régionale" (Develop regional productive independence). It features a map of the Grand Orlyseine bièvre area with various urban planning zones and proposals. The slide includes a list of "Principales modifications opportunistes" (Key opportunistic modifications) and "Principales refus d'opération" (Key refusals of operations).</p> <p>Principales modifications opportunistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Classement de l'axe de la RNDV sur le M6 de Boissy en sites support de services urbains Classement des départs périmètres Athis-Valins en sites support de services urbains Classement de l'axe des axes du SODP à Chazy-le-Roi en sites support de services urbains Classement de l'axe des axes de Vry-Chalillon en sites support de services urbains Relocalisation du classement de l'axe des axes de Paris à Drly pour ne pas aléner le projet de parc des zones Classement du centre commercial Sola-Coline en site commercial à réqualifier Classement des abords de la RD102 à Marangis pour permettre la mutation urbaine de certains franges Classement de la zone d'activités des Gibennes en site économique existant à réqualifier/modifier Ajustement des axes fonctionnels structurés aux Andennes Ajustement des limites de la zone d'activités de Bas-Corcelles à Villanterre Ajustement des limites de la zone d'activités de la Corcelle à Villanterre et de la zone de l'extension de l'espace naturel de la Pierre Fine <p>Principales refus d'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression de l'obligation de maintien de certains services urbains à la région (à la Pierre, Villanterre-le-Roi (départs périmètres et site Tappes), Vry-sur-Seine) Suppression de l'identification de planiforme révisée de la SGP à Vry-sur-Seine Classement sur le site du frange co-actif par le CIN à Villanterre Saint-Georges en secteur de « Structuration de l'Unité d'activités d'habitat régional »

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>Créer un plan « Couverture d'infrastructure routière » pour la couverture de l'AD6 au niveau de l'axe et créer un secteur longitudinal de part et d'autre de l'axe « Secteur d'urbanisation préférentiel de construction de l'infrastructure économique de la Région / Partie entière »</p> <p>Adapter l'aspect de l'empart pour sortir le site de la forme du Parc des Moutons à Villeneuve-la-Dunoye et les terrains situés à l'est du quartier pour favoriser la création d'équipements sportifs</p> <p>A Chazy-le-Roi, veiller de maintenir la dominance des remises des sites du Lago et des Comenacais, mais nécessité d'introduire un peu de mixité pour permettre la création d'équipement public, d'espaces vert et de logements</p> <p>A Chazy-le-Roi, veiller de maintenir la dominance des remises du site de l'ex-site Bièvre mais nécessité d'introduire un peu de mixité sur le fringe nord du site</p> <p>Rendre un site de l'apart à l'est d'a proximité économique d'intérêt local » et d'introduire de mixité pour une mutation vers plus de mixité d'usage</p> <p>Faire figurer le site du Lago de Villeneuve-Saint-Georges en vert dans le « Secteur de site d'activité d'intérêt régional » - CN Trilage signé par les partenaires avec l'Etat</p> <p>14 novembre 2023 – Zone de l'Orly – à la direction du Grand Orly Seine Bièvre</p> <p>11</p> <p>Grand Orly Seine Bièvre</p> <p>Après pour d'avec vous</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	
Mail 863		X	X	X										X			<p>M. Olivier ROYER d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</p> <p>Nous apprenons avec stupeur le projet de l'intercommunalité des Portes Briardes portant sur la construction de 1500 logements et des activités industrielles aux limites de la commune d'Ozoir de part et d'autre de la RD 354. Au moment où les grandes villes essayent de végétaliser pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, on voudrait soustraire des hectares de terres parmi les plus fertiles de France et continuer de bétonner, en contradiction avec la récente loi sur l'arrêt de l'artificialisation galopante. La route départementale 354 est déjà saturée chaque matin et soir, du fait de la circulation locale et de plus en plus du report du trafic provenant de la Francilienne. En 20 ans, les conditions de circulation se sont terriblement dégradées au point qu'il faut parfois une demi-heure le matin pour parcourir le dernier kilomètre avant d'entrer dans Ozoir. La sortie du Clos de la Vigne est devenue hasardeuse et dangereuse en raison de ce trafic et l'horaire du départ au travail a été avancé d'une demi-heure pour ma part pour échapper à ce fléau. Les nuisances actuelles (sonores, pollution, encombrement et énervement) ont déjà dégradé la qualité de vie et on annonce plusieurs milliers de nouveaux résidents dans une zone dénuée d'infrastructures. Ces nouveaux habitants devront avoir recours à la voiture, ne serait-ce que pour aller à la gare, alors que les parkings de la gare d'Ozoir sont déjà saturés. Les collectivités locales devraient donner la priorité au transport collectif, mais la desserte du clos de la Vigne s'est dégradée depuis un an avec une fréquence moindre et aucun bus en journée</p>



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	ou pour rentrer de la gare après 19h 30. La loi votée il y a trois ans demande de privilégier la densité dans les centres villes et, en effet, il reste de nombreux terrains dans la ville d'Ozoir, notamment dans la zone industrielle, soit dans une partie de la commune desservie par les bus et proche de la gare. Le projet porté par l'intercommunalité est à contresens de l'évolution historique, des attentes de la société et paraît illégal au regard de la loi votée en 2021. Je joins à ce témoignage deux photos récentes, prises l'une, à l'entrée d'Ozoir en provenance de Férolles, et l'autre à la sortie du Clos de la Vigne, qui témoignent des encombrements du matin entre 7 h 45 et 8 h 45.
														X		X	Mme Caroline B. (Anonyme) de Perdreauville a écrit : Opposition au projet de prison à Magnanville Motifs : à 200m d'un lycée et sur une terre agricole .
						X	X	X									M. Patrick ROUYER d'Ablon-sur-Seine a écrit : Projet d'installation d'un port industriel sur les rives de Seine face à Ablon



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Ablonais de naissance et y ayant toujours vécu, je suis farouchement opposé à une dégradation supplémentaire de la qualité de vie des citoyens ablonais. Entourée de grandes villes, Ablon sur Seine est une petite cité où il fait encore bon vivre malgré les nuisances aéroportuaires et les inconvénients qui y sont liés comme le TRAPIL (gazoduc reliant l'aéroport d'Orly empruntant plusieurs rues d'Ablon). Un port industriel dégagerait une nuisance visuelle et sonore non négligeable, notamment par vent d'est (synonyme généralement de beau temps) et qui occasionne déjà les décollages de l'aéroport d'Orly. Cela engendrerait également un afflux de camions et de péniches lié au fonctionnement de ce port industriel. Les quais d'Ablon font bon vivre et s'y promener ; je compte bien continuer à les emprunter en toute sérénité.
Mail 866			X	X	X	X	X	X	X					X	X		M. C. (Anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : TRES IMPORTANT MERCI - Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir est parfait, ne changez rien ! SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entraînerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. - Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 867			X	X		X									X		M. Didier D. (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Bonjour, je suis contre la construction du BIP qui va détruire une zone immense de biodiversité ou vivent des milliers d'oiseaux, des petits animaux. Non à la construction du BIP. Cela fait 50 ans que l'on détruit la nature pour construire des autoroutes et aujourd'hui il n'y a plus de neige en montagne. Tout cela est dû à l'augmentation globale de la température due au trop grand nombre de voitures dans le monde.
Mail 868			X	X		X									X		M. Samuel BABOU de Carrières-sous-Poissy a écrit : Opposition au projet A104 bis Avec ce mail, je souhaite participer à l'enquête publique relative au SDRIF-E. J'habite avec ma compagne et mon fils sur les bords de Seine à Carrières sous Poissy depuis maintenant 12 ans. Nous avons choisi ce lieu pour son calme et sa proximité avec la nature. Depuis maintenant quelques années, ressurgit ce projet mortifère et totalement en contre-courant avec l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique, un vrai non-sens qui va coûter 200 millions d'euros. Cette somme qui devrait servir à proposer des projets en faveur de l'environnement et au développement d'infrastructures plus adaptées (amélioration des transports en commun et autres mobilités douces) va être utilisée pour détruire la faune et la flore et polluer de toutes les manières qui soient (sonores, visuelles, gaz à effet de serre). Où est le respect de la nature, de la beauté des bords de Seine, de la tranquillité ? Où est le respect des lois de lutte contre le réchauffement climatique ? Nous, petits particuliers, nous évertuons à faire des efforts toute l'année sur notre consommation électrique, sur notre chauffage, sur notre consommation d'eau, sur le tri des déchets et pour voir une région construire une nouvelle route qui va tout remettre en cause et tout détruire, pour des raisons obscures très certainement financières. Ce projet doit être abandonné et banni pour l'avenir de nos enfants, pour leur montrer que l'homme fait marche arrière et a compris les leçons.
Mail 869						X								X		X	Mme Nadia CHASSAGNARD de Magnanville a écrit : Opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville En tant qu'habitante de Magnanville depuis de nombreuses années, je m'oppose à la construction d'une maison d'arrêt sur les terres agricoles de ma commune, et de plus, à côté des habitations et des écoles. De nombreuses friches industrielles et commerciales existent dans les Yvelines et pourraient accueillir cet établissement, ce qui serait plus en cohérence avec la recherche de souveraineté alimentaire et le réchauffement climatique. Ainsi, je m'associe aux nombreux habitants qui sont contre ce projet en contradiction avec l'esprit du SDRIF E. Je vous prie de bien vouloir prendre en compte cet avis.
Mail 870		X		X		X									X		Mme Hélène C. (Anonyme) de Montrouge a écrit : Contre le schéma immobilier Montrouge > Contre le projet les HALLES Bonjour, le projet des halles de Montrouge ne prend pas en compte l'environnement actuel, un schéma immobilier

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique	
																	de la ville qui se développe de manière brutale, sans visibilité sur les impacts de qualité de vie des citoyens. Construire et embellir doivent être coordonnés au sein de la ville et de la région, au lieu de cela les projets sur Montrouge dont les halles sont élaborées en silo et sur une seule logique financière. Cette construction massive sans harmonie avec les immeubles existants (boucher la vue de centaines d'habitants sous prétexte que ce sont des locataires !), l'espace pour le végétal est supprimé, plus de respiration les périodes de canicules ne sont pas prises en compte alors que c'est une réalité. Il faut être innovant et respectueux probablement que les "grands" du bâtiment n'ont pas encore cette capacité de proposer des projets déjà dépassés avant même d'être construits (tendance années 90.) et nos élus qui semblent entourés des meilleurs cabinets approuvent et valident des cahiers des charges d'un autre monde... J'espère qu'il est encore temps de réviser / adapter le projet pour que propriétaires et locataires puissent rester de manière pérenne à Montrouge. Les élus passent mais les habitants restent !	
Mail 871																X	Mme Judith BONICEL de Magnanville a écrit : OPPOSITION AU PROJET DE LA PRISON SUR MAGNANVILLE	
Mail 872																	X	M. Jean-Marie DE GRACIA de Magnanville a écrit : Refus de la construction d'une prison à Magnanville
Mail 873							X	X						X			X	M. Lionel MOROY de Férolles-Attilly a écrit: Pétition pour l'arrêt vos bêtises Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Vous ne pensez pas qu'il y a assez de racailles comme ça ?? vous voulez contribuer à la descente en flèche de la seule partie de l'île de France qui reste sympa ? Si ce projet voit le jour, je vous jure qu'au premier meurtre ou agression, le maire sera mis en justice en nom propre, et je vous jure que vous allez devoir vous défendre et ce ne sera pas gratuit. Donc réfléchissez bien avant d'appuyer sur le bouton de non-retour.
Mail 874			X															M. Maxime O. (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Prolongement T11 Express versus création d'une nouvelle ligne de métro 19 Bonjour, Le SRIF-E prévoit la création d'une 19ième ligne de métro (M19) Nanterre (92) - Argenteuil (95) - Saint-Denis (93) ainsi que le prolongement du tramway 11 Express (T11) d'Epinay-sur-Seine (93) à Sartrouville (78). Dans un monde où tout se paye, où nos élus doivent décider où affecter l'argent public, je vous invite à réfléchir à l'architecture globale de nos transports en commun francilien et de garder à l'idée quelques principes de mobilités, qui devraient amener la région à pousser davantage le projet du prolongement du T11. À l'image d'une toile d'araignée dont la forme étoilée et concentrique permet de couvrir un maximum de surface avec un minimum de soie, le réseau ferré d'Ile-de-France doit garder et persévérer dans cette structure afin d'assurer aux franciliens le meilleur accès aux transports possibles. Le T11 ne dessert pas encore beaucoup de stations mais délivre un excellent service (peu de panne ou blocage, grandes amplitudes horaires) pour ses usagers contrairement aux "grandes" lignes avec lesquelles il est en interconnecté (transilien H, RER B, C, D). Il est l'un des rares moyens de transport circulaire (ou banlieue à banlieue) et doit absolument être soutenu tant ce type de mobilités, est attendu par les franciliens. Prolonger le T11 jusqu'à Sartrouville permettra par exemple à de nombreux habitants des cité dortoirs du 93 ou 95 de se rendre dans les bassins d'emploi du 92 ou du 78. Ce flux de travailleurs n'est pas visible actuellement car la ligne s'arrêtant à Epinay-sur-Seine (93), elle perd beaucoup d'intérêt. Cet intérêt sera décuplé par un prolongement à Sartrouville (interconnexion avec le RER A et transilien L). Contrairement au M19, le T11

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>bénéficie d'infrastructure déjà existante (grande ceinture) permettant de diminuer le coût au km des travaux et de se projeter sur des dessertes beaucoup plus longues et structurantes. En effet, le M19 Nanterre - Saint-Denis ce serait seulement 15 km contre plus de 30 pour le T11 Sartrouville-Noisy-le-Sec ! Merci pour votre lecture et votre prise en compte, Cordialement</p> 
Mail 875			X	X			X										<p>Mme Victoire MANGUSO d'Enghien-les-Bains a écrit : Non au BIP, bruits et trop de circulation. Non a la destruction d'espaces verts.</p>
Mail 876																X	<p>Mme Séverine QUA de Palaiseau a écrit : Arrêtez de laisser la RATP tuer les pigeons dans de lentes agonies avec les filets mortels Nous sommes nombreux à ne plus en pouvoir de voir des pigeons coincés sur les quais derrière des fils, entourés de filets vétustes qui les empêchent de sortir. C'est une ignominie, c'est une honte envers l'espèce humaine pas animale.</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 877		X	X				X	X	X	X				X	X	X	<p><u>Mme Rosely CRÉTÉ de Paris a écrit :</u> Les franciliens sont confrontés à des pollutions atmosphériques et sonores qui impliquent des conséquences sanitaires importantes. Le changement climatique va majorer ces conséquences sanitaires. Il est donc très important de prendre en compte, voire de privilégier leurs demandes et avis. Pour leur permettre de mieux respirer et favoriser leur résilience à la chaleur, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser un sol perméable et végétalisé dans toute la mesure du possible : zéro artificialisation nette (ZAN) à respecter, - faire en sorte que nous tendions vers zéro émissions nettes (ZEN) en gaz à effet de serre, notamment CO2, à l'échelle régionale, à courte échéance, soit respecter les objectifs fixés. De façon à tendre vers zéro déchet, le SDRIF doit se fixer des objectifs en matière de recyclage : - comme 20% de granulats recyclés pour les rénovations et réhabilitations, - réutilisation des terres excavées, amendées, comme support de cultures de proximité (jardins partagés...) et de créations de parcs. La Seine et ses affluents, leurs berges et rives, doivent être impérativement protégés et considérés comme un BIEN COMMUN et un statut juridique obtenu pour qu'ils ne soient pas les objets de convoitise du BTP, des industries et entrepôts, du mégatransport fluvial, etc. Ainsi, la biodiversité pourrait être préservée et développée pour le bien-être des franciliens, des zones d'extension des crues créées et de prévention des inondations (et étiages) mises en place. La mixité des usages en particulier ceux des franciliens (détente, balades, oxygénation, sports, étude des oiseaux, de la faune et flore locales...) implique la participation des citoyens dans toutes les instances décisionnelles, et pas seulement sur un plan d'information et de consultation. Préserver la ceinture parisienne de terres extrêmement fertiles est aujourd'hui une nécessité pour nourrir parisiens et franciliens, les protéger de la chaleur et favoriser les circuits courts. Les transports en commun publics s'ils doivent être développés pour favoriser les déplacements doivent cependant toujours faire l'objet d'études d'impact, économiques et prévisionnelles. De nouvelles extensions d'agglomérations ne sont aujourd'hui plus souhaitables (privilégier rénovations, réhabilitations, friches industrielles...) Ainsi les lignes n°18 (SACLAY) et celle de Gonesse n'ont aucun sens et aucune raison d'être du point de vue des populations. Des transports existent déjà et pourraient être améliorés de façon satisfaisante... Mettre un terme au projet de construction d'un établissement scolaire avec internat sur le Triangle de Gonesse qui a obtenu de façon surprenante et aberrante une dérogation, alors que cet établissement se situerait à proximité des aéroports dans une zone inconstructible. Dans le même ordre d'idées, plafonner les mouvements aériens liés à ces aéroports, responsables de pollutions atmosphériques et de nuisances sonores dont le coût sanitaire exorbitant est injustement supporté par les citoyens et non financés par les compagnies aériennes... Enfin, cesser de créer des autoroutes, des 4 voies (exemple le BIP) et autres voies express : bétonnisation, nuisances atmosphériques et sonores, alors même que la circulation automobile doit diminuer pour des transports moins énergivores en énergie fossile ou électrique. Créer des voies cyclables (et pas seulement des gentilles pistes cyclables), bien meilleures à la santé, avec de nombreux espaces pour parquer les vélos et des rames de train/métro qui peuvent les accueillir.
Mail 878			X					X	X	X						X	<p><u>Mme Manuela VAINQUEUR de Rosny-sous-Bois a écrit :</u> Contre votre projet ! Stop à l'artificialisation croissante des sols, qu'on répare le déjà là Stop au développement des axes routiers, oui au vélo Stop à la pollution sonore visuelle et celle qui perturbe le climat et les sols Stop au développement des moyens numériques pour endiguer l'individualisation des relations sociales Retour aux commerces de proximités avec des produits locaux</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 879			X		X							X			X		Mme Elisa L. (Anonyme) de Maisons-Alfort a écrit : Stop aux projets routiers Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 880		X	X	X			X							X			M. Laurent R. (Anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles cultivées sans interruption depuis des siècles. Les infrastructures, qu'elles soient routières, ferroviaires, sportives ou scolaires sont déjà surchargées dans cette commune sans qu'aucun projet d'amélioration ne soit présenté. La construction d'une telle densité de logements et industries entraînerait des dommages pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles. Il est déjà régulièrement impossible de circuler sur la route Départementale 354 qui est l'unique voie reliant Lésigny à Ozoir. Cette route est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Le centre-ville d'Ozoir est régulièrement paralysé par une circulation qui ne peut plus s'écouler aux abords des écoles et des entrées de ville. Le parking de la gare est saturé dès 7h30. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie aux alentours. Nous venons de vivre un épisode de blocage complet des routes autour d'Ozoir suite à la coupure de la N104 durant 48h. Cet événement paralysant toutes activités donne une idée de ce pourrait être le résultat d'une densification à outrance des zones urbaines dans le secteur. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et la qualité de vie de tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 881		X	X														Mme Emilie LAMY de Puiseux-en-France a écrit : Les oubliés du RER D. Nous sommes nombreux à habiter après Goussainville, pourtant de nombreux trains sont supprimés sans raison ou arrêtés à Goussainville. Nous devons attendre parfois 1h un train qui n'arrive jamais. L'augmentation des habitations à Puiseux ou Louvres continue mais le manque de trains va être problématique. Nous ne pouvons pas en heure de pointe attendre 20 ou 30 minutes chaque train. Il faudrait aussi créer des bus entre Goussainville et Louvres.
Mail 882			X														M ou Mme Elwane BOURDIM de Drancy a écrit : Le métro 7 permettrait à de nombreux Drancéens de pouvoir avoir un accès direct du cœur de Drancy jusqu'à Paris centre. Aujourd'hui le RER B est surchargé et cela permettrait de le désencombrer et de proposer une alternative.
Mail 883							X										Mme Pénélope GLEYZE de Paris a écrit : Vivant sur le boulevard des Maréchaux (Davout) nous subissons quotidiennement jour et nuit surtout les nuisances sonores de véhicules thermiques 2 roues (qui n'ont probablement pas passé de contrôle technique) et 4 roues de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	type sport qui font des courses nocturnes et cela en tout impunité alors même que les gendarmeries sont légion dans le coin. A cela s'ajoute les camions qui font vibrer les immeubles, de nuit également, quand le périphérique est en travaux, plusieurs fois par an. La qualité du sommeil, l'anxiété et la fatigue chronique qui s'en suit sont délétères et abiment les habitants. Tout cela malgré du double vitrage bien sûr, et sans pouvoir ouvrir sa fenêtre sans casque anti-bruit. Est-ce une vie ?
Mail 884				X		X	X	X	X						X	X	<p>M Stéphane TROUSSEL de La Courneuve, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, a écrit [résumé d'une contribution fournie en pièce jointe] :</p> <p>Je m'oppose au projet de SDRIF-E tel qu'il a été élaboré et soumis à la consultation pour les raisons suivantes.</p> <p>1) Ce SDRIF ne permet pas de répondre aux besoins du territoire francilien alors que les enjeux sociaux, économiques et territoriaux imposent de repenser le modèle de développement territorial. Crises et bouleversements socio-économiques de ces dernières années remettent en cause le modèle de développement hérité de l'ancien SDRIF et imposent de repenser l'aménagement du territoire. Ce SDRIF reproduit un modèle de développement dépassé, qui n'a pas permis d'enclencher la résilience sociale et environnementale de l'Île-de-France. L'attractivité de cette dernière pour les années à venir ne doit pas être prioritairement économique, elle doit également être environnementale et sociale. Depuis 2013, il y a plus de départs que d'arrivées d'habitants : il faut aujourd'hui repenser le développement régional à travers l'amélioration du cadre de vie. Par exemple : le SDRIF-E ne traite pas assez de la remise en cause des centres commerciaux alors qu'il faut encourager les commerces de proximité.</p> <p>2) Les réponses apportées par le SDRIF-E sur le logement ou sur l'artificialisation des sols témoignent de son incapacité à apporter une réponse satisfaisante aux enjeux du territoire francilien.</p> <p>En matière de logement, le dispositif anti-ghetto est un écran de fumée pour ne pas traiter le problème de l'application de la loi SRU par les communes les plus riches. Sous un prétexte de mixité sociale, cette disposition empêcherait la construction d'un logement sur cinq par rapport à la période 2018/2022. La préfecture de région s'est particulièrement inquiétée de cette proposition en évaluant à 21 % le nombre de logements ne pouvant être construits à cause de cette mesure. D'autant qu'aucune mesure contraignante n'est envisagée quant aux communes n'atteignant pas les 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU. Le sujet n'est pas tant ce qu'il se passe dans les communes qui respectent la loi SRU que le manque manifeste de volonté de faire respecter la loi par les communes carencées. Il faut par ailleurs traiter le lien entre politique du logement et politique de l'hébergement d'urgence : il faut un dispositif (type SRU de l'hébergement) qui permettrait de répartir l'offre d'hébergement d'urgence à l'échelle de toute l'Île-de-France, alors qu'elle est aujourd'hui concentrée essentiellement à Paris en Seine-Saint-Denis.</p> <p>En matière d'environnement, les prescriptions sont insuffisantes : aucun objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'amélioration de la qualité de l'air. Ce SDRIF « environnemental » manque cruellement d'ambitions en la matière.</p> <p>La trajectoire pour réduire l'artificialisation des sols n'est pas assez ambitieuse. Le SDRIF ne prévoit pas d'anticiper la trajectoire ZAN qui est prévue par la loi. Il sera trop tard en 2050 pour introduire la compensation au regard du volume foncier qui aura été consommé d'ici là. Le SDRIF pourrait se placer dans un objectif de réduire de 50 % l'artificialisation nette pour les 10 prochaines années, et non 20% et enclencher les mécanismes de compensation sans attendre. C'est d'ailleurs ce que suggère l'Autorité environnementale.</p> <p>3) Ce SDRIF abandonne toute volonté de réduction des inégalités en Île-de-France en considérant comme réalisé le rééquilibrage territorial entre Est et Ouest de la région. En Seine-Saint-Denis, le taux de pauvreté est de 28,6 % contre 15,6 % en moyenne régionale ; le taux de chômage n'a pas fléchi depuis 20 ans et atteint encore 11%. L'égalité entre territoires franciliens n'est jugée qu'au prisme de l'indicateur emploi par habitant et omet les autres</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	indicateurs sociaux et économiques. 4) La méthode d'élaboration de ce SDRIF-E ne permet pas d'aboutir à un document partagé avec les différentes parties prenantes et nuit à sa portée normative. La concertation des territoires a été conduite à marche forcée, l'exécutif régional s'est contenté du strict minimum pour associer les collectivités territoriales concernées au premier chef (communes, EPT, départements). 4 étapes seulement : questionnaire préalable à la rédaction de l'avant-projet ; visio-conférence en octobre 2022 ; réunion publique en novembre 2022 ; présentation de la V0 en avril 2023. Les habitants ne sont associés que pendant la période de l'enquête publique, de courte durée. Si le SRIF-E est adopté et approuvé par le Conseil d'Etat, il sera mis en œuvre et les SCOT et PLUi devront s'y conformer alors que beaucoup d'entre eux ont déjà été adoptés : le SDRIF y perdra sa portée planificatrice. Par ailleurs, la loi ZAN 2 du 20 juillet 2023 prévoit de sortir les projets portés par l'Etat du périmètre de comptabilisation de l'artificialisation ; or ces dispositions devront s'imposer au SDRIF, remettant alors en débat la légalité des dispositions sur la question de l'artificialisation des sols. 5) Conclusion : l'exécutif régional passe à côté d'établir un schéma partagé par les différents échelons locaux et associant la population francilienne. Il propose des recettes du passé derrière le vernis du polycentrisme, de l'innovation et des transitions. Le SDRIF-E sera caduc dès le premier jour, ne permettant pas de répondre aux enjeux sociaux, écologiques et territoriaux du territoire francilien. Avis défavorable sur le projet.
Mail 885			X														Mme Pénélope GLEYZE de Paris a écrit : Stationnement vélo. De nombreuses aides et campagnes ont été faites pour inciter les gens à se déplacer à vélo et c'est très bien. Des travaux d'aménagement de pistes cyclables ont suivi et c'est très bien. Garer son vélo chez soi, c'est ok, garer son vélo au travail c'est ok. Mais quand on va ailleurs ? Restaurant, cinéma, théâtre, musée, piscine, magasins.... Où est-on censé se garer ? En sécurité j'entends. Car malgré les achats (onéreux) d'antivolés en tous genres, les larcins sont encore très nombreux de jour comme de nuit, j'ai même un ami que j'ai vu se faire caresser au couteau en voulant éviter le vol de son vélo 5 min après l'avoir garé devant un cinéma. Il faut des lieux sécurisés car acheter un vélo et s'en servir n'est que la première étape, si l'on veut se déplacer avec au quotidien il nous faut des parkings.
Mail 886							X										Mme Pénélope GLEYZE de Paris a écrit : Annonces RATP. L'été notamment, et cela fait peur avec les JO qui approchent, les annonces RATP sont intempestives sur les quais des tramways. Le son se diffuse largement dans la rue, en hauteur, jusque dans les appartements, de très tôt le matin à très tard le soir, au point que l'été dernier on les connaissait par coeur et qu'on en faisait des cauchemars. Les messages pourraient être diffusés largement moins fort, ou directement dans les trains. Il n'est pas nécessaire d'annoncer à tout le boulevard H24 dans 5 langues que la ligne 4 est fermée de tel jour à tel jour, quelle démente. Aucune considération pour les habitants.
Mail 887			X														Mme Nathalie LAUREILLARD de Fosses a écrit : Projet routier du BIP. Je demande le retrait du projet routier du BIP du SRDIF-E. L'avenir est aux transports en commun, moins énergivores que les véhicules particuliers, et moins encombrants physiquement.
Mail 888	X		X														M François DURAND de Valmondois a écrit : Infrastructures routières de transport Val d'Oise. Sur le doc -2 page 60 le figuré 1 qui est signalé ne se trouve pas sur les deux cartes mentionnées, du moins dans la région de Cergy. Les cartes 2-4-2 et 2-4-1 agrandies sur l'écran se révèlent de qualité médiocre et les couleurs se confondent : par exemple la francilienne N184 ne se voit pas entre Frépillon et Saint-Ouen l'Aumône. Rien n'est prescrit sur l'axe Cergy-Conflans pour désengorger la Francilienne,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 889							X	X								X	contrairement au précédent SDRIF. Mme Elodie LABARRERE de Magnanville a écrit (+ photo d'un arbre sur fond de paysage rural) Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude. Quant à la modification prévue du schéma directeur régionale de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison, sur cette terre agricole soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Cette terre joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanilloise, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, car j'ai fait construire ma maison à proximité du projet avant même de connaître l'existence de ce projet. Cela pourrait aussi augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous essentiels à notre bien-être. En effet, je vais chaque week-end me promener sur les chemins de terre, où se trouvera très prochainement cette prison. De plus, leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'une citoyenne engagée pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois. J'espère que notre voie collective incitera une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. Vous trouverez une photo de la vue que j'ai tous les matins devant chez moi depuis ma pièce de vie. Cette vue sera, suite à ce projet, détruite et gâchée.
Mail 890			X														Une ANONYME d'Athis-Mons a écrit : Non au pont d'Athis-Mons. Ce pont est une aberration
Mail 891			X														Mme Khadidja BOUTERBIAT de Juvisy-sur-Orge a écrit : Non au pont d'Athis Mons. Je suis complètement opposée à ce projet, détruire des zones naturelles n'a aucun sens je dis non.
Mail 892			X														M Nicolas DECHAMP de Deuil-la-Barre a écrit : Arrêt définitif BIP Val d'Oise. Le Val d'Oise notamment les villes de Soisy-sous-Montmorency, Deuil-La-Barre, Groslay jusqu'à Sarcelles, subissent des nuisances sonores du fait des avions et des différentes axes routiers. En plus de ces nuisances sonores, nous subissons également la pollution de l'air (avion et véhicules routiers). Raser le peu de verdure que nous avons autour des habitations est une hérésie à notre époque surtout pour y construire un gros axe routier. Il est préférable d'effectuer une coulée verte, une voie piétonne, et cycliste afin de s'y balader plutôt que d'y construire le BIP (Boulevard Intercommunal du Parisis). Avec le réchauffement climatique, nous avons besoin de verdure, parcs ...afin de diminuer les températures et éviter les îlots de chaleur.
Mail 893		X		X	X												M Patrick ALBRIEUX de Lésigny a écrit : Refuser absolument les modifications du SDRIF -E demandées par la CCBP. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté car cela impliquerait énormément de nuisances sociales et environnementales. Il faut impérativement les encourager à confirmer une nouvelle fois cette décision, pour protéger les sols, la biodiversité et les citoyens pour lesquels les conséquences seraient énormes : bétonisation des sols aujourd'hui verts, agricoles et propices à la biodiversité avec les cours d'eau environnants, nuisances sonores liés au trafic sur des infrastructures déjà totalement saturées, surcharge des axes existants, pollutions diverses etc....
Mail 894		X		X													Un ANONYME de Lésigny a écrit : Contre le projet de la communauté de communes Les Portes Briardes et la commune d'Ozoir Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 895																	Sans objet avec l'enquête.
Mail 896			X			X	X		X					X	X	X	Une ANONYME de Cergy a écrit : Sur les sujets : tourisme, transports, santé, agriculture et environnement. Transports : - Améliorer la desserte de l'agglomération de Cergy-Pontoise (RER A). - Développer les liaisons de « banlieue à banlieue » en transport en communs. Exemples : prolongement de la ligne T13 de Saint-Germain à Cergy, liaison transverse dans le Val d'Oise. - Rendre les transports en communs plus accessibles financièrement - Développer les liaisons cyclables en sites propres entre les pôles urbains, et régler les problèmes de discontinuité des aménagements. - Développer l'intermodalité : train, vélo, navettes fluviales (Vallée de l'Oise + Seine) - Améliorer le stationnement sécurisé des vélos dans l'espace public mais aussi privé (manque de local vélo dans de nombreuses copropriété et immeubles) - Arrêter les projets routiers anachroniques et dangereux pour notre avenir : l'avenue du Paris. - Ne pas soutenir le développement de la mobilité aérienne urbaine (« taxi volant ») qui se présente comme une aberration sociale, économique et écologique. Nous avons besoin que la priorité soit l'investissement dans le développement et l'amélioration des transports en commun qui auraient un impact positif sur des millions de personnes (et non pas une poignée de privilégiés). Santé : - Création d'un CHU et URF de médecine à Cergy-Pontoise - Faciliter l'installation des professionnels de santé dans les banlieues (désert médical abyssal). - Favoriser l'accès à une nourriture de qualité et bio dans les cantines. Agriculture : - Favoriser de développement d'une agriculture bio - Favoriser l'accès à une nourriture de qualité et bio dans les cantines. - Arrêter l'usage des pesticides - Développer l'agritourisme : offre une activité complémentaire pour les agriculteurs. Tourisme : Faire découvrir l'Ile-de-France aux franciliens auraient de nombreux avantages : développer les retombées économiques liées au tourisme sur tout le territoire (et pas seulement Paris), développer l'emploi (non délocalisable), favoriser un sentiment d'appartenance positif des franciliens, les rendre fiers de leur région (ambassadeurs). Quelques suggestions : - Favoriser la découverte du « local » par les franciliens : promotion des sites de visite et activités d'IDF à destination des franciliens. Il existe tant de richesses à proximité (et il n'y a pas que Paris pour faire du tourisme). - Favoriser l'accès aux sites de visites, PNR, activités de loisirs via les transports en commun. - Développer l'agritourisme - Améliorer l'offre cyclo touristique en développant de nouvelles infrastructures (petites boucles locales sécurisées) et en améliorant les grands itinéraires existants (Avenue Verte

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	London-Paris, La Seine à Vélo, La Vélocscénie, La Scan ibérique). Environnement : - Protéger les zones naturelles - Arrêter l'usage des pesticides - Réduire la pollution de l'air (impact sur la qualité et l'espérance de vie) - Réduire les nuisances sonores (impact sur la qualité et l'espérance de vie) - Agir pour le climat dès maintenant : le coût de l'inaction sera bien plus important...
Mail 897				X													M Ouchem BELKACEM de Gennevilliers a écrit : Désaccord avec le projet de SDRIF-E. Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF-E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbent la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 898				X													Mme Zineb ZOUAOUI de Gennevilliers a écrit : [Texte identique à celui du mail précédent, numéroté 897].
Mail 899		X	X	X			X	X	X	X			X	X	X		Un ANONYME de Montigny-le-Bretonneux a écrit : Pour un futur à vivre. Si le SDRIF-E était adopté en l'état, la principale préconisation de la Loi Climat et Résilience : le Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N.) n'aurait aucune chance d'être atteint en 2050 ; en effet le S.D.R.I.F. fonde sa trajectoire pour l'Île-de-France sur une dérogation à l'objectif intermédiaire imposant une diminution de 50 % de l'artificialisation des sols d'ici 2031 (par rapport à 2011 - 2021). Au nom de l'attractivité du territoire, notre région se fixe un objectif de seulement 20 % de réduction du rythme d'artificialisation d'ici 2031. Les grands principes affichés de sobriété et de résilience sont contredits par le schéma tel qu'il est présenté à l'enquête publique. La création de nouvelles lignes de transport lourd en pleine campagne, avec des gares en plein champ, menace d'accroître l'étalement urbain et les trajets domicile-travail. Le schéma autorise l'artificialisation de plus de 10 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces 10 000 ha d'urbanisation nouvelle sont autant de terres en moins pour assurer la résilience alimentaire de notre région, déjà très dépendante de l'extérieur, dépendante des exportations. L'augmentation du trafic routier, favorisée par les 259 km d'aménagement prévus, dont 56 km de voies nouvelles,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	engendrerait toujours plus de nuisances. L'autorisation de poursuivre la construction de bâtiments dans des secteurs inondables (risques forts, voire très forts) est une aberration à une époque où les phénomènes climatiques extrêmes s'intensifient. Les orientations contenues dans ce SDRIF aggraverait la pollution des eaux, du sol et de l'air, et les atteintes à la biodiversité. Une autre logique est possible : Respirer : lutter contre la pollution de l'air, abandonner les nouveaux projets routiers et autoroutiers (« A 104 bis », BIP...), sanctuariser les espaces verts (La Courneuve...) et en créer d'autres pour que chacun y ait accès (10 m2 par habitant à proximité des habitations selon la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé). Se nourrir : conserver les terres agricoles (Saclay, Gonesse, Val Bréon...) et les orienter vers une agriculture biologique ; préserver et développer les jardins familiaux Se loger : rendre habitables les centaines de milliers de logements vacants et une partie des millions de m2 de bureaux vides. Se déplacer : améliorer les transports du quotidien, en particulier rénover efficacement les lignes existantes au lieu de construire d'inutiles lignes traversant les terres agricoles. Pour un futur désirable en IDF, il est nécessaire d'appliquer les principes de sobriété pour réorienter le "développement" de la région vers les besoins pour un avenir digne et respectueux du vivant, et une meilleure qualité de vie de tous les franciliens.
Mail 900			X													X	M Michel BEDEL de Groslay a écrit : Enquête publique sur le BIP (Avenue du Paris). Je souhaite exprimer mon désaccord total sur ce vieux projet, qui n'est plus du tout dans l'ère du temps, pour les raisons suivantes : cette route, je dirais même autoroute, d'après les plans que j'ai pu voir, augmenterait de façon inacceptable le bruit, la pollution qui est déjà forte dans notre région et que notre gouvernement a décidé de réduire drastiquement comme d'autres pays ce qui est une très bonne chose pour notre santé et celle de nos enfants. Ce projet du BIP est donc à l'encontre des objectifs de nos gouvernants. Cette autoroute couperait également notre ville de Groslay, en deux comme d'autres villes voisines, détruirait des dizaines de zones d'espaces naturels dont des très vieux chênes dans notre commune et des jardins partagés par nos voisins. Que dire également de l'atteinte inacceptable sur la vie de nos milliers d'enfants scolarisés à proximité de cette autoroute ! Comment apprendre avec le bruit des moteurs ? Comment jouer et se détendre dans la cour de récréation ? Ceci concerne aussi leurs enseignants et les personnels d'éducation. Je saisis cette opportunité qui m'est donnée par cette enquête publique sur le BIP pour vous demander également un engagement afin de protéger tous les riverains de l'extension envisagée de l'aéroport de Roissy compte tenu des conséquences sur notre santé, dont nous payons déjà aujourd'hui un tribut (pollution sur nos maisons et jardins, bruits permanents). En plus d'arrêter cette extension, vous devriez également imposer et surveiller les hauteurs minimales aux atterrissages et un couvre-feu nocturne afin de nous permettre de mieux dormir.
Mail 901																	Mme Carole LAFOND de Gennevilliers a écrit : [Texte identique à celui des mails numéros 897 et 898]
Mail 902		X	X				X										Un ANONYME de Pontault-Combault a écrit : Non à la densification urbaine. Le SDRIF-E veut imposer à la commune de Pontault-Combault la construction de 3000 logements d'ici 2040. Voici 40 ans que j'habite cette commune et j'ai pu observer la dégradation inexorable de la qualité de vie par la densification urbaine de celle-ci. En effet la population est passée d'environ 16000 habitants en 1975 à plus de 40000 en 2023 avec une saturation des infrastructures routières et communales. Comme aberration, nous avons même vu fermer notre hôpital avec ses urgences et sa maternité. La Francilienne qui dessert notre ville est congestionnée du matin au soir malgré l'élargissement de celle-ci et avec un second tronçon de travaux qui devrait voir le jour avant 2027. Il faut arrêter au plus vite cet accroissement de l'Île de France au détriment du développement de nos campagnes qui au contraire sont à l'agonie avec une désertification exponentielle.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 903			X														M Louis BELENFANT de Paris (Collectif Vélo Île-de-France) a écrit : [Résumé d'une contribution fournie en pièce jointe] Le vélo est un moyen de déplacement écologique incontournable. Quatre orientations sont nécessaires : . Donner, dans les aménagements (notamment près des gares), d'abord la priorité aux piétons et cyclistes, puis aux transports en commun, puis seulement aux voitures individuelles. . Réduire l'attractivité de la voiture individuelle : pas de lancement de nouveaux projets routiers, alors que le SDRIF-E prévoit 259 km de voirie nouvelle. . Des infrastructures cyclables continues et pensées en réseau : réseau Vélo Île-de-France à réaliser d'ici 2030 et à compléter jusqu'en 2040. . Privilégier l'intermodalité vélo-transports en commun.
Mail 904							X										M. LERY de Lésigny a écrit : Ce projet est une hérésie. J'habite Lésigny parce que nous sommes dans la nature et près des forêts. La route départementale 354 est déjà saturée. IL y a déjà suffisamment de zones commerciales, d'entreprises qui ferment pour ne pas en créer de nouvelles ! Protégeons la nature qui est nécessaire à la vie. Protégeons notre qualité de vie et les résidences environnantes. Ce projet est incohérent par rapport à la lutte contre le réchauffement climatique.
Mail 905							X									X	M. Pascal BESSON de Soindres a écrit : Non à la prison de Magnanville. Surtout pas à 200 m du lycée Senghor.
Mail 906		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X					M. Jean-Yves POUJADE de Souppes-sur-Loing, Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de Nemours Gatinais a écrit : Enquête publique sur le SDRIF-E et prise en compte de la loi "ZAN 2" Comme suite à votre courrier en date du 23 janvier 2024 relatif à la révision du Schéma Directeur de la région Ile de France Environnemental, vous avers sollicité le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nemours Gatinais (SCOT) en tant que personne publique associée. A ce titre, je vous indique qu'un avis vous a déjà été transmis. Il n'a pas été retenu compte tenu qu'il n'était pas formulé dans un format conforme. Aussi, je vous adresse à nouveau en pièce jointe cet avis pour le SCOT Nemours-Gâtinais. Cet avis est ainsi résumé : A. Une stratégie régionale qui rencontre celle de notre territoire. Dans le cadre de plus en plus contraint, la stratégie portée dans le projet d'Aménagement Régional est claire : Un environnement protégé pour le mieux-être des franciliens Une gestion stratégique des ressources franciliennes : Sobriété, circularité et proximité. 1. Vivre et habiter en Ile de France : Des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités. 2. Conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les grandes transitions. 3. Améliorer la mobilité des franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité Ces grands axes recouvrent les champs de la stratégie de développement du territoire de Nemours-Gâtinais porté par son projet d'Aménagement Stratégique... Il réaffirme l'ambition précédente d'ancrer le territoire à 360° entre cœur d'agglomération parisienne et sud francilien rural et authentique pour une attractivité réactivée...Autrement dit, la stratégie est de prôner les spécificités locales... *Assurer un développement solide et durable pour une attractivité territoriale complète (résidents, activités économiques, visiteurs), *Se différencier du cœur francilien et s'inscrire en complémentarité avec lui, en misant sur la préservation et la valorisation de son identité rurale, paysagère, industrielle et patrimoniale...

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>SA travers son PAS, le SCOT porte toujours une ambition de développement adapté à ses caractéristiques et aux enjeux auxquels il est confronté...</p> <p>En matière de peuplement...</p> <p>En matière de tissu économique, Les activités industrielles sont encore très présentes mais contraintes par des besoins en main d'œuvre qualifiée non pourvus... Les zones d'activités en cours d'aménagement sont à pérenniser...</p> <p>En matière de préservation de l'environnement et d'adaptation au changement climatique, Il est caractérisé par des milieux naturels de qualité en surimposition des espaces valléens, (Loing, Essonne, Lunain) et des espaces forestiers (massif de Fontainebleau) ...</p> <p>Aussi, les ambitions affirmées au travers du SCOT visent à accompagner les populations en termes de diversification du parc de logements, de création d'emplois correspondant aux niveaux de qualification des actifs...</p> <p>Un environnement protégé pour le mieux-être des franciliens...</p> <p>Une gestion stratégique des ressources franciliennes : Sobriété, Circularité et proximité.</p> <p>En matière de production d'énergies renouvelables et de récupération , (ENRR) Nemours-Gâtinais contribue déjà fortement à la diversification du mix énergétique...Les OR en faveur de l'accélération de la production d'ENRR sont propices au développement de nouveaux dispositifs sur le territoire du SCOT tout en sachant qu'une partie est couverte par le PNRGF et doit prendre en compte les dispositions de préservation de la qualité paysagère, agricole, et écologique des sites...Le territoire Nemours-Gâtinais est reconnu au titre de la richesse de sa ressource alluvionnaire, avec le bassin du Gâtinais d'enjeu national et européen (pour les sables siliceux)...Il rencontre toutefois aujourd'hui la problématique de gestion de déblais du chantier du Grand Paris Express dont les dépôts impactent visuellement les paysages...</p> <p>Vivre et habiter en Ile de France : Des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités...</p> <p>La question de la construction de logements revêt ...une réalité complexe qui nécessite une approche adaptée aux enjeux en présence...La réalisation de logements dans ces espaces restreints augmenterait le nombre de biens et les personnes exposées...Il appartiendra de moduler l'atteinte de ces objectifs de densification et d'éventuellement reporter les possibilités d'extension limitée ...</p> <p>Conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les grandes transitions</p> <p>...La réalisation du projet Val de Loing I et II apparaît comme crucial pour le territoire de Nemours-Gâtinais et nécessite une pastille pleine sur les cartes des orientations stratégiques... Il en revient de sanctuariser les capacités de développement de cette zone qui sans ces pastillages, viendrait être fragilisée...</p> <p>Améliorer la mobilité des franciliens grâce à des modes de transports robustes, dé carbonés, et de proximité...</p> <p>Au travers divers projets ou l'aménagement de voies douces dans la plupart des communes, de parkings relais ... aux abords des gares du réseau Transilien ou encore la pérennisation des installations fluviales, l'offre sur l'axe géographique de la vallée du Loing est effectivement en voie d'être optimisée...Pour autant, les boucles de déplacement au sein des bassins de proximité...restent quant à elles à renforcer, ce malgré un bon niveau de desserte par le réseau de transport collectif local...</p> <p>Le SMEP Nemours-Gâtinais prend acte des ambitions régionales et matière de transport et de déplacement ...</p> <p>Le SMEP Nemours-Gâtinais émet un avis favorable avec réserves :</p> <p>-Articulation de l'aménagement de PEM à Souppes-Château-Landon avec une augmentation de la fréquence de desserte par la ligne du Transilien R</p> <p>-Réaffectation d'une pastille complète sur le secteur Val de Loing, soit au total 1,5 pastille.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 907						X								X		X	-Précision sur les objectifs de densification en secteur soumis à PPRI. M. Gabriel TEISSEDE de Magnanville a écrit : Je m'oppose au projet de localisation d'un centre PENITENTIAIRE sur la commune de MAGNANVILLE au risque d'altérer l'environnement et les terres agricoles existantes. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature. Le choix d'une mauvaise implantation, aura un effet négatif sur ce grand plan.
Mail 908			X														M. Camille NOEL de Drancy a écrit : Pour la mise en place du métro mairie de Drancy.
Mail 909			X				X										M. Tayfun BAYRAK d'Ablon-sur-Seine a écrit : Nous sommes habitants de la commune et nous sommes contre la construction du PORT et du PONT à proximité de notre commune pour la nuisance que cela va engendrer à proximité de notre ville en plus de la circulation densifiée.
Mail 910			X														Mme Gwendolina RIVET de Drancy a écrit : Je souhaite que la ligne 7 passe par Drancy.
Mail 911		X	X	X			X										Mme Marie ROUILLON de Pontault-Combault a écrit : Le projet d'augmenter de 17 % les logements sur la ville de Pontault-Combault est une aberration. Pourquoi ? 1 - Fluidité de la circulation dans Pontault et pour accéder/sortir de la ville : les infrastructures routières sont déjà saturées. Peu, voire pas, de fluidité sur les axes existants pour circuler sur les axes principaux desservant les quartiers de la ville. Aux heures dites et repérées de "pointe" : horaires scolaires, accès aux quais de la gare RER, bretelles d'accès et de sortie pour la francilienne. 2 - L'argument "RER E" ne peut plus être attractif pour une offre de nouveaux logements à Pontault-Combault : les axes desservant la gare sont sursaturés (pour peu que le mot existe), Tous les modes de circulation sont étranglés : à pieds, vélos, autos, bus, et autres... c'est l'enfer et cela entraîne des actes d'incivilité, non pas par choix éducatifs et non citoyens, mais parce que les usagers n'ont plus le choix pour circuler que d'adopter un mode de "survie" individualiste pour se déplacer. 3 - les axes routiers existants dans Pontault ne sont pas adaptés aux transports communs, les bus, les double-bus, qui assurent les liaisons avec Le Plessis Trévisé, Villiers sur Marne, Emerainville et Marne la Vallée, saturent les rues de la ville et l'accès à la gare. 4 - 17 % de logements en plus : l'attractivité transports et gare RER à proximité" n'est pas compatible avec l'attractivité bien vivre à Pontault-Combault" quelles offres associatives et culturelles pour les éventuels nouveaux habitants ? L'offre concernant la petite enfance, les écoles, le tissu associatif, les infrastructures sportives et culturelles sont déjà saturées. 5 - Une dégradation du climat et du vivre ensemble programmée : ne renouvelez pas les erreurs faites dans les villes des départements limitrophes qui ont conduit à la détérioration du vivre ensemble.
Mail 912																	Mme Adèle AUBERT de Drancy a écrit : Il serait souhaitable d'avoir un accès direct à Paris grâce au métro depuis la mairie de Drancy (prolongement de la ligne 7) et dans le cadre du grand Paris.
Mail 913			X				X										Philippe Anonyme d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Je suis contre ce projet car - les infrastructures de la commune sont largement sous dimensionnées (écoles, médecins, routes, assainissement) - congestion déjà

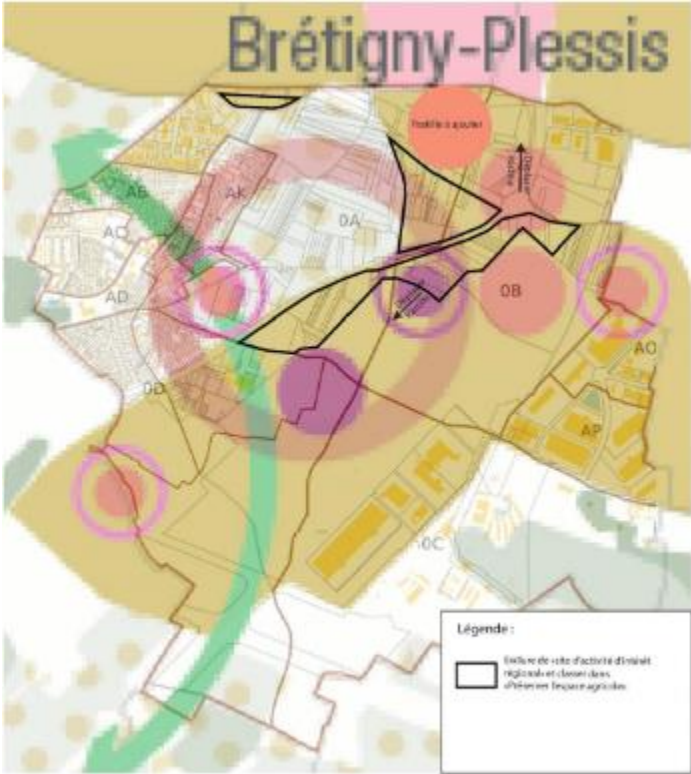
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	existante de l'entrée et sortie d'Ozoir - transport en commun à l'opposé du projet et une desserte par bus quasi inexistante ce qui aura pour conséquence l'utilisation de véhicules individuels pour aller au RER E. le stationnement à la gare est déjà plein à 7h45... - Nuisances au cadre de vie.
Mail 914			X														Mme Mathilde BARBEREUX de Luzarches a écrit : Ça serait super chouette d'avoir le métro 7 à la mairie de Drancy.
Mail 915							X									X	Mme Catherine CIUPEK de Soindres a écrit : Nous ne voulons pas d'une prison près de chez nous, de nos écoles, de nos enfants.
Mail 916				X										X		X	M. Olivier LUJIC de la mairie de Verneuil sur Seine a écrit : La destruction de terres agricoles n'est plus viable, ni audible. Les projets immobiliers quels qu'ils soient détruisant des terres agricoles doivent être annulés. Non à la prison de Magnanville.
Mail 917							X	X	X	X							Mme Nina MARUANI de Noisy le Sec a écrit : A Noisy le Sec le projet Goodman d'entrepôt logistique va aggraver la pollution de l'air et le trafic routier dans une zone dense d'habitation. A Gennevilliers, le projet Greendock va détruire la biodiversité présente dans la zone Natura 2000 à proximité. La majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire. Le SDRIF ne devrait pas proposer de concentrer la construction ces entrepôts dans l'est francilien. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre.
Mail 918			X														M. Florian DRENNE de Drancy a écrit : Le prolongement de la ligne 7 du métro à Mairie de Drancy me semble une absolue nécessité : les transports actuels, bus notamment, sont souvent engorgés tout comme l'avenue Henri Barbusse. Cela permettrait de rejoindre le cœur de Drancy depuis Paris et Paris depuis Drancy.
Mail 919			X	X		X	X										M. Dominique ARTHUIS de Montmorency a écrit : Alors que Paris chasse les voitures, on nous impose une 4/6 voies qui drainera tous les camions et les voitures de la branche nord/nord Est. Un enfer! la destruction certaine des villes traversées, un scandale alors que la voiture et le transport routier est sans issue et que d'autres options sont possibles et à développer. Il est hors de question que l'on sacrifie du patrimoine, des espaces de respiration, des arbres centenaires !!! Oui, il y a des arbres remarquables sur les espaces de cette destruction !!! Venez les admirer à Montmorency. Et nous ne laisserons pas faire... Et qui prend en compte l'impact de la pollution sur les enfants. Toutes les pollutions (sonores, qualité de l'air...). Nous sommes déjà terriblement impactés par le développement de CDG. Les gens, les familles sont réveillés la nuit, les jardins sont malades de la pollution par le kérosène... et nous ne pouvons être indemnes de tout cela. Nous ne nous laisserons pas faire... parce que ce n'est pas l'intérêt général, non. Si pour une fois la voix des principaux concernés pouvait être prise en compte, cela ne pourrait aboutir. Peut-on encore croire en la démocratie, la justice. Redonnez nous de l'espoir par votre expertise, loin des lobbys routiers et des visions limitées à court terme. On compte sur vous pour ne pas laisser faire l'ignominie de ce Bip.
Mail 920							X								X	X	M. Bernard MARCHAND de Magnanville a écrit : Non à une prison trop près des habitations et d'établissements scolaires, non à une prison qui peut apporter un trafic de stupéfiants et qui peut polluer la vie des étudiants, non à une prison qui va priver de liberté les habitants qui ne pourront plus profiter des chemins ruraux, non à une prison qui va apporter des nuisances sonores, non à une prison

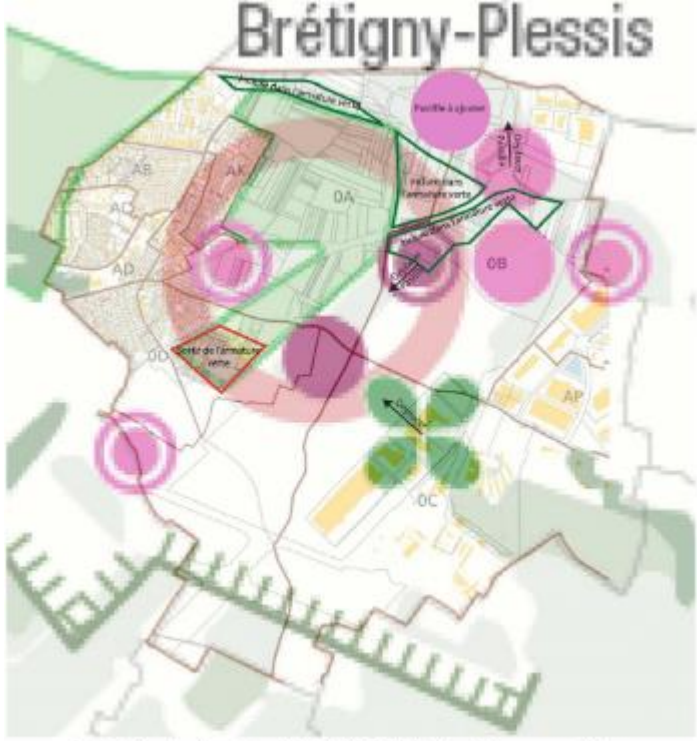
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 921			X		X												qui va dévaluer les biens immobiliers, non à une prison qui va détruire des terres agricoles. Non, non et non. Eric Anonyme d'Eaubonne a écrit : Je suis contre le projet d'extension du BIP projet d'un autre temps qui va totalement à l'encontre des contraintes environnementales et à l'inverse de la tendance actuelle visant à réduire les déplacements. Trafic induit, éloignement résidentiel et augmentation des distances parcourues sont autant d'éléments démontrés qui nécessitent l'arrêt de ce projet inutile.
Mail 922			X														Mme Emmanuelle RATENAN de Drancy a écrit : Une des artères principale et très commerçante de Drancy (Henri Barbusse) n'est pas à une distance accessible d'aucun métro/RER. Je suis récemment propriétaire dans cette avenue et je passe en moyenne de 2h30 AR dans les transports en communs (bus pour rejoindre le métro puis le RER) pour me rendre aux transports. il n'y a pourtant que 15km. Le RER B est bondé. Le centre de cette ville, pourtant à 5km de Paris, n'est pas attractif car il n'y a pas de métro, et bien trop de circulation automobile.
Mail 923			X														M. Adam TOTH de Drancy a écrit : Un métro pour relier Paris à Drancy (Henri Barbusse/Centre-ville) est indispensable.
Mail 924			X			X			X								M. MANTIS de Drancy a écrit : En tant qu'habitant profondément investi dans le développement de notre communauté, je m'adresse à vous pour discuter de l'importance de l'établissement d'une station de métro à Drancy. La croissance de la population et de l'activité économique de Drancy nécessite une amélioration des options de transport public. Actuellement, les habitants dépendent des bus et des trains, qui peuvent être surchargés et inefficaces. Une station de métro offrirait: 1. Une meilleure accessibilité : Un accès pratique aux destinations clés à l'intérieur et à l'extérieur de Drancy. 2. Une plus grande commodité : Des options de transport simplifiées et fiables pour les résidents. 3. Des avantages économiques : Attraction d'entreprises et d'investissements, favorisant la croissance locale. 4. Impact environnemental : Réduction des embouteillages et des émissions, promotion de la durabilité. Je vous demande instamment d'examiner cette proposition, car elle serait très bénéfique pour notre communauté. Votre soutien est essentiel pour répondre à nos besoins en matière de transport et favoriser une prospérité continue.
Mail 925			X		X				X	X		X					Christian. Anonyme de Pontcarré a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de dé imperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 926			X		X				X	X							Mme Rose Marie FRANCIUS de Deuil-La-Barre a écrit : BIP- Contre ce projet ! Les carrières souterraines, qui vont être détruites, les nappes phréatiques, qui vont se

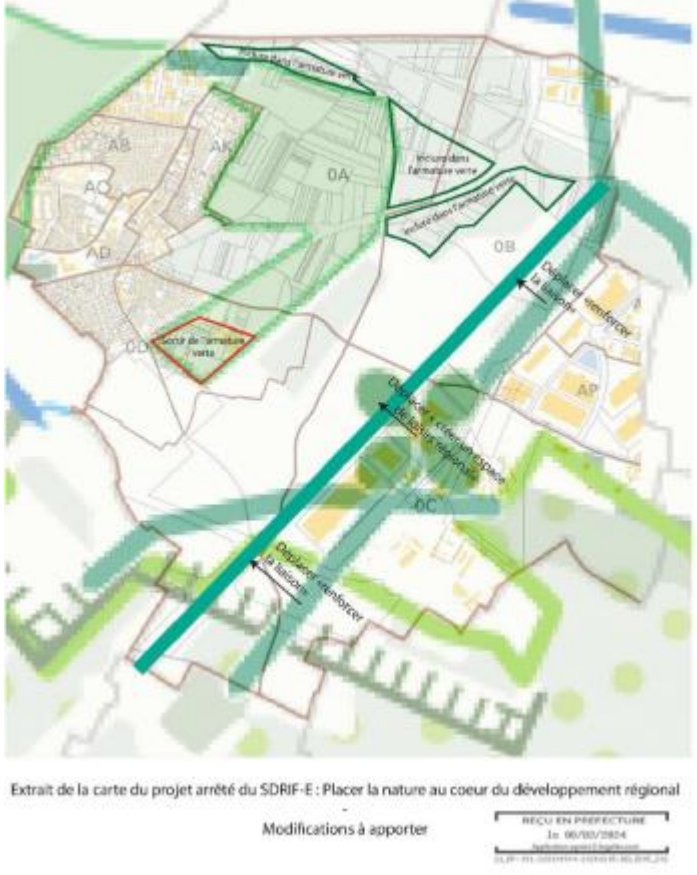
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	déverser dans nos terrains, la faune et la flore, la pollution par le bruit, la pollution par les véhicules, tout est à l'opposé de notre bel environnement où nous VIVONS ! Ce projet est totalement scandaleux et va à l'encontre de la politique environnementale.
Mail 927			X														M. Johan TAING de Drancy a écrit : La ville de Drancy doit avoir une station de métro au cœur de sa ville. C'est une des villes les plus peuplées du 93. C'est juste à côté du centre-ville.
Mail 928			X														Un Anonyme a écrit : La ligne 18 doit vraiment se prolonger dans le val d'Yerres val de seine à Montgeron, ça me permettrait de prendre cette ligne pour aller à Nanterre pour voir ma famille, ce serait génial.
Mail 929			X	X				X				X			X		M. Pascal COLLEMIN (Attac 93) de Montreuil a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. La région est déjà bien dotée de routes, ce sont les transports publics qu'il faut développer. Un transport public accessible à tous, gratuit pour une grande majorité de franciliens, surtout pour ceux aux revenus les plus faibles. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de dé-imperméabilisation des sols. De nombreux projets conduisent à des désastres écologiques, celui de la A69 par exemple entre Toulouse et Castres. Dans mon département, et comme dans d'autres, les arbres sont coupés afin de permettre la création d'espaces routiers. Les arbres sont la vie. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 920														X			Mme Nicole ROGER de Massy a écrit : Pour une véritable autonomie alimentaire, il faut absolument préserver les terres agricoles !
Mail 931				X													Mme Sofia MANSERI de Gennevilliers a écrit : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIFE proposé par Madame Pécresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 932			X	X													François (Anonyme) de Montreuil a écrit : Le S.D.R.I.F. n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations règlementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...).
Mail 933			X														Denis (Anonyme) de Drancy a écrit : Je soutiens ardemment le prolongement du M7 jusqu'à la mairie de Drancy. Soutien nécessaire pour que cet « ancien projet », soit enfin concrétisé par une réalisation très prochaine. Les aménagements planifiés (parking aérien, différents accès et constructions d'habitats) sont autant d'atouts pour qu'une décision, en faveur des travaux « drancéens », soit enfin inscrite dans le marbre.
Mail 934				X													Mme Farissa BENSALÉM de Gennevilliers a écrit : (observation analogue à la n°931) En déposant ce message : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF-E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle les images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 935			X														Pascale (Anonyme) de Groslay a écrit : Je m'oppose à la prolongation du BIP et à sa traversée de Groslay.
Mail 936						X		X									M. Romain MICHEL (responsable urbanisme de la commune du Plessis-Pâté) a écrit : AVIS de la commune du Plessis-Pâté (résumé) La commune du Plessis-Pâté émet un avis favorable au projet de SDRIF-E sous réserves des modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le projet Charcoix</u> Le projet Charcoix prévoit la création de 500 logements dont 50% de logements sociaux sur 14,23 hectares. Le projet arrêté du SDRIF-E prévoit une pastille de 10 ha, ce qui est en deçà des 124,23 ha nécessaires. Le SDRIF en vigueur offre la possibilité de mutualiser des capacités d'extension non cartographiées, afin de mieux répondre aux besoins de la population au regard d'une stratégie intercommunale. Le SDRIF-E doit maintenir la mutualisation autorisée par le SDRIF en vigueur. • <u>La ZAC Val Vert Croix Blanche</u> La ZAC Val Vert Croix Blanche en cours de réalisation représente une surface de 70 ha Au regard du Mode d'Occupation du Sol (MOS) 2021, la réalisation de la ZAC nécessite deux pastilles de 25 hectares. Le projet du SDRIF-E n'en prévoit qu'une seule. Par ailleurs, la ZAC Val Vert Croix Blanche est un projet mixte d'activités commerciales industrielles et artisanales. L'aplat de l'OR 100 prévu au SDRIF-E arrêté est trop restrictif en privilégiant un type d'activité économique. L'OR 101 est plus adapté aux activités mixtes de la ZAC Val Vert Croix Blanche. • <u>La Base 217</u> Le projet de reconversion de la Base 217 comprend plusieurs composantes qu'il convient de prendre en compte : Le Carré Nord : Le Carré Nord nécessite 35 hectares. Le projet arrêté du SDRIF -E prévoit une pastille de 25 ha. Les Franges Ouest : Le projet Franges Ouest prévoit la création d'un véritable pôle industriel de production cinématographique sur un espace de 30ha.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>Brétigny-Plessis</p> <p>Extrait de la carte du projet arrêté du SDRIF-E : Développer l'indépendance productive régionale</p> <p>Modifications à apporter</p> <p>RECUEIL EN PREFECTURE le 08/03/2004</p> <p>Approuvé par le Préfet</p> <p>11, rue de la République - 44100 Nantes</p> <p>Légende : Zones de site d'activité d'intérêt régional en liaison avec d'autres zones agricoles</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>Brétigny-Plessis</p> <p>Extrait de la carte du projet arrêté du SDRIF-E : Maîtriser le développement urbain</p> <p>Modifications à apporter</p> <p>REÇU EN PREFECTURE le 06/02/2024</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	 <p>Extrait de la carte du projet arrêté du SDRIF-E : Placer la nature au coeur du développement régional</p> <p>Modifications à apporter</p> <p>RECU EN PREFECTURE le 06/05/2014</p>
Mail 937						X								X			<p>Cédric (Anonyme) de Soindres a écrit : Je m'oppose au projet de construction d'une prison à Magnanville, car ce sont des terres agricoles qui vont disparaître, L'emplacement à côté du lycée et sur le chemin du collège n'est pas approprié La circulation est déjà déplorable sur l'axe Favrieux mantes Les nuisances sonores d'une prison à côté des habitations vont être pénibles</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Les axes routiers ne sont pas faits pour une augmentation aussi importante entre les personnes qui vont travailler à la prison, les personnes qui vont visiter, les détenus qui vont être transportés au tribunal de Versailles, Nous sommes installés à la campagne pas pour subir ça. Les politiques qui prennent des décisions vivent dans des beaux quartiers parisiens, ne souhaitent pas que leurs enfants soient au contact d'une prison, et bien à Soindres c'est pareil. Je ne suis pas contre la prison mais L'emplacement choisit.
Mail 938																	SPAM
Mail 939			X											X			Marie (Anonyme) de Villiers-le-Bâcle a écrit : L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations règlementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives. J'habite à Villiers-le-Bâcle et dois régulièrement aller à Paris. Les bus qui conduisent à Massy Palaiseau sont efficaces mais ne circulent pas toujours (dimanche). La ligne de métro 18 prévue ne répond pas du tout aux besoins de déplacement des habitants. Elle est extrêmement coûteuse et ne permet donc pas la modernisation des lignes RER B et C constamment retardées et qui véhiculent énormément de monde. Il est indispensable d'arrêter cette ligne 18 à Saclay et ne pas la prolonger. Au-delà de l'aberration économique et financière, l'ouvrage va empêcher les activités agricoles du plateau, saccager la biodiversité. Par ailleurs cette ligne 18 va créer "un appel d'air" auprès des promoteurs qui chercheront par tous les moyens à densifier l'urbanisation sur le tracé afin de "trouver la rentabilité" de cette ligne 18. Un moratoire urgent est nécessaire et augmenter le système de bus plus souple et moins coûteux
Mail 940			X														Gurcan (Anonyme) de Drancy a écrit : Je suis habitant de Drancy depuis 1996. Et je suis totalement favorable à la venue du métro jusqu'à la mairie de Drancy
Mail 941			X														Mme Carole BOUGRAIN de Drancy a écrit : N'y a-t-il pas possibilité que cette ligne 7 aille jusqu'à Pablo Picasso ? C'est dommage qu'une ligne ne passe pas sur l'avenue Henri Barbusse.
Mail 942			X													X	Emma (Anonyme) d'Athis-Mons a écrit : Ce pont est une aberration, nous sommes contre.
Mail 943								X									Vincent (Anonyme) de Villennes-sur-Seine a écrit : Je suis en accord et donne un avis favorable au PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – ENVIRONNEMENTAL (SDRIF-E). En effet, les nouvelles dispositions vont permettre de sanctuariser de nombreux espaces naturels avec un objectif de diviser par 3 les espaces à urbaniser. Je partage donc l'avis favorable du conseil municipal de ma commune Villennes-sur-Seine (78).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 944			X														M. Philippe DESCHAUD de Deuil-la-Barre a écrit : Les inconvénients cités par les "contre le BIP" sont les inconvénients qui existent actuellement, en pire, dans les centres ville de Deuil, Groslay, Sarcelles... Le trafic urbain dans ces centres ville est devenu cauchemardesque. Les 30000/60000 véhicules prévus sur le BIP traversent aujourd'hui les communes sur des voies inadaptées où même deux bus ne peuvent plus se croiser. Aux heures de pointe, le bruit, la pollution de l'air menacent la santé des riverains, sans parler des risques (qui ne sont d'ailleurs plus des risques, mais des faits...) d'accidents de piétons heurtés par des véhicules obligés de monter sur les trottoirs pour se croiser. Tous ces inconvénients sont concentrés dans ces voies aujourd'hui complètement obsolètes, et même amplifiés par ces situations inextricables. Les chauffeurs s'arrêtent, redémarrent, klaxonnent, arrachent les rétroviseurs des véhicules en stationnement. Le BIP permettrait de désengorger le trafic dans les villes, en regroupant les véhicules qui ne passent dans ces villes que contraints et forcés. Par ailleurs, les tronçons actuels du BIP sont eux aussi saturés en entrée et en sortie aux heures de pointe, et le trafic n'en serait donc que mieux fluidifié. J'ajoute que le projet de fermeture du PN4 à Deuil/Montmagny va encore déporter le trafic routier vers des lieux inadaptés. Je ne reconnais pas non plus les collectifs et autres associations qui, sous couvert d'une enquête "Pour ou Contre", ne proposent que des questions/réponses à charge contre le BIP, en ignorant les problèmes urbains actuels, sans doute parce qu'ils n'y sont pas confrontés, et qu'ils ne se sentent pas concernés. J'attends de la part des pouvoirs publics des solutions concrètes. Le BIP me semble être l'une d'elles, mais ce n'est pas la seule (plans de circulation, sens uniques...)
Mail 945			X														Un Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre cette proposition (BIP). Nous sommes énormément de famille à nous promène avec nos enfants dans cette zone. C'est une honte de faire passer un tel projet en force.
Mail 946				X		X											Un Anonyme de Neuilly-sur-Marne a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la CCPB en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait pour la nature et les milliers de personnes qui vivent dans les résidences desservies par la RD354. Il faut les en remercier et les encourager à garder ce cap, pour protéger l'environnement, la faune, la flore et les citoyens qui subiraient à vie les conséquences irréremédiables du projet désastreux de la CCPB, qu'elle s'est bien gardée de communiquer.
Mail 947			X													X	M. François JUGLA de Chavenay a écrit : Je suis un utilisateur quotidien de cette gare (Saint Nom La Bretèche) pour me rendre à mon travail à La Défense. Le parking est toujours bondé dès 8.30 le matin et cela décourage d'utiliser les transports en commun. La gare a récemment été rénovée avec l'addition d'une nouvelle ligne reliant Noisy à Saint Germain en laye ce qui augmente encore plus le besoin de places de parking. Hors de manière incompréhensible le nombre de places de parking a encore été réduit lors de cette rénovation. Il est donc urgent de rénover et agrandir fortement le parking de la gare pour permettre aux habitants d'utiliser les transports en commun ce qui est, si j'ai bien compris, la politique de la région. Par ailleurs les lignes de bus pour rejoindre la gare sont très insuffisantes. Il est donc incompréhensible que le parking de cette gare reste délabré et en forte sous-capacité alors que l'offre de trains a été augmentée récemment à grands frais J'espère que la région corrigera rapidement ce problème.
Mail 948			X														M. Benjamin COHEN de Montmorency a écrit : Je m'opposer à l'inscription du projet du BIP, projet sans intérêt et avec beaucoup de conséquences négatives pour les habitants des communes concernées.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 949			X														X Marthe (Anonyme) d'Arpajon a écrit : Beaucoup d'Arpajonnais souhaitent une navette dans la ville mais sans succès Ils souhaitent aussi un bus régulier pour aller à l'excellent Hôpital de Bligny qui relie Arpajon et Bligny, devant l'hôpital ou il y a un arrêt de bus. Souhait partagé par les Habitants et le personnel hospitalier Une sollicitation à d'ailleurs été signée. Un manque criant de médecins inquiète notre population d'Arpajon et les stressent.
Mail 950			X														X M. Laurent BRUNSWICK de Deuil-la-Barre a écrit : Malgré 4 jugements défavorables. Malgré une prise de conscience de plus en plus importante de l'impact écologique de ce type de construction. Malgré l'impact négatif lié à la fracture géographique (frontière) sur la population de ces structures. Malgré le souhait de réduire le tout voiture Malgré le souhait de réduire les nuisances sonores Et pourtant le conseil départemental continuer de vouloir imposer aux habitants ce projet en dépensant des millions d euros. Merci d'arrêter les frais et d'appliquer ces dépenses dans des projets qui correspondent aux besoins des populations et respectueux de l'environnement. Je suis contre le BIP
Mail 951			X					X									Mme Véronique NODON d'Athis-Mons a écrit : Le franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux n'accueillerait manifestement pas des modes de transport décarbonés. Il s'agirait plutôt d'un pont autoroutier, donc accueillant des poids lourds. Le Nord Essonne et le Sud Val de Marne sont déjà extrêmement touchés par diverses pollutions visuelles, sonores et aériennes du fait de la proximité de routes nationales, de l'A86, de l'aéroport d'Orly et accueillent déjà diverses zones Seveso. Un ORL (Dr Thiam) que j'ai consulté pour ma fille il y a quelques années me disait déjà que la plupart des enfants qu'il recevait dans son cabinet à Athis-Mons souffrent de problèmes respiratoires (asthme et autres) dues à la pollution et que c'est un scandale sanitaire. Un projet de franchissement destiné aux poids lourds et aux voitures dans une zone déjà si densément peuplée ne ferait qu'ajouter des problèmes de santé pour les habitants. Il semble en outre que le tracé prévu surplombe des écoles et supprime des espaces verts. De plus, la circulation à Athis- Mons est déjà saturée. L'accès à la Nationale 7 est extrêmement difficile, surtout aux heures de pointe mais également à toute heure de la journée. Pourquoi ajouter des bouchons aux bouchons ? Ce pont autoroutier semble aberrant à notre époque où chacun prend conscience de la nécessité de sauvegarder notre environnement pour notre santé et l'avenir de nos enfants et de modifier nos modes de transport et de fret. Un franchissement de la Seine pour un métro ou un tramway semble plus adapté. Les transports publics doivent être la priorité et non, comme dans les années soixante et soixante-dix, le tout automobile et le tout camion.
Mail 952			X														L'Association pour le Développement éco. du Pôle Orly-Rungis a écrit : Nous vous prions de trouver ci-jointe la contribution de l'Association pour le Développement économique du Pôle Orly-Rungis (ADOR) au SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040. Celle-ci rappelle les spécificités et les besoins du pôle Orly-Rungis, afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'excellence économique et environnementale, fixés pour la région d'Île-de-France à l'horizon 2040. L'ADOR est satisfaite que la Gare TGV d'Orly-Pont de Rungis figure dans le schéma régional présenté. L'ADOR demande l'inscription d'Orly Val et son évolution dans la liste des projets du SDRIF-E ainsi que le lancement rapide des études de prolongement de la ligne 18. L'ADOR demande aussi l'inscription des projets routiers identifiés comme prioritaires dans le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Grand Orly. Parmi ces projets, le contournement routiers au nord d'Orly par la voie des Avernoises et la création d'une bretelle d'entrée sur l'A106 à Rungis sont extrêmement urgent. L'ADOR rappelle qu'au regard de l'importance économique du pôle Orly-Rungis et de ses spécificités, la mise en place d'un plan vélo adapté est nécessaire. La création de passerelles et la réduction des coupures générées par les autoroutes A6, A106 et A86 ainsi que les voies ferrées sont des priorités pour améliorer la mobilité dans le secteur. Le financement de ces projets ne peut

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 953			X														reposer uniquement sur les acteurs locaux. L'Association pour le Développement économique du Pôle Orly-Rungis a écrit : Nous vous prions de trouver ci-jointe la contribution de l'Association pour le Développement économique du Pôle Orly-Rungis (ADOR) au SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040. Celle-ci rappelle les spécificités et les besoins du pôle Orly-Rungis, afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'excellence économique et environnementale, fixés pour la région d'Île-de-France à l'horizon 2040. L'ADOR est satisfaite que la Gare TGV d'Orly-Pont de Rungis figure dans le schéma régional présenté. L'ADOR demande l'inscription d'Orly Val et son évolution dans la liste des projets du SDRIF-E ainsi que le lancement rapide des études de prolongement de la ligne 18. L'ADOR demande aussi l'inscription des projets routiers identifiés comme prioritaires dans le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Grand Orly. Parmi ces projets, le contournement routier au nord d'Orly par la voie des Avernaises et la création d'une bretelle d'entrée sur l'A106 à Rungis sont extrêmement urgent. L'ADOR rappelle qu'au regard de l'importance économique du pôle Orly-Rungis et de ses spécificités, la mise en place d'un plan vélo adapté est nécessaire. La création de passerelles et la réduction des coupures générées par les autoroutes A6, A106 et A86 ainsi que les voies ferrées sont des priorités pour améliorer la mobilité dans le secteur. Le financement de ces projets ne peut reposer uniquement sur les acteurs locaux.
Mail 954		X		X	X	X	X										Jean-Claude ANONYMAT a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Contribution : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 955					X		X				X						Martine ANONYMAT de Magnanville a écrit : Contre l'implantation de la prison à Magnanville : Implantation inconcevable sur une terre agricole, dans une zone à problème de terrain argileux(sécheresse) et SURTOUT à proximité du terrain de sport mitoyen au lycée, (pratiquement la même situation que la prison de Bois d'Arcy et les tennis) ET face à des habitations. Ce n'est pas fini, près d'une résidence pour personnes âgés. Ne parlons pas du circuit routier qui est déjà saturé sur Magnanville aux heures de départ et retour des travailleurs habitant la campagne. Ce projet NE RESPECTE PAS les zones rurales et naturelles, l'environnement serein pour les lycéens les habitants et les Aînés. Que Monsieur le Garde des Sceaux vienne voir le lieu exact ! Ailleurs on déplace les prisons loin des villes.
Mail 956					X		X				X						Claude MONTÉ de Magnanville (Association TMCP) a écrit : Opposition au projet d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville (78200) : l'Etat doit explorer plus respectueusement pour la construction d'un établissement de cette nature sur des terrains agricoles, à proximité de deux lotissements "les Tuileries" et "Tourelle », de deux lycées : un d'Etat "lycée L. Sédar Senghor" et agricole lycée "Sully" et un "EHPAD et Mairie Afin de prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines.....
Mail 957					X		X				X						Elysa MONTÉ de Magnanville (Association TMCP) a écrit : Opposition au projet de construction d'un centre Pénitentiaire sur la commune de Magnanville Contribution : l'Etat doit explorer plus respectueusement pour la construction d'un établissement de cette nature sur des terrains

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	agricoles à proximité de deux lotissements "les Tuileries" et "la Tourelle", de deux Lycées "L. Sédar Senghor" et agricole " Sully", un EHPAD, MairiePour prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines.
Mail 958			X														Aurélié ANONYMAT de Louvres a écrit : RER D : D comme délaissée ou détériorée ou déglinguée Contribution : La ligne poubelle, comme l'appellent le personnel de la SNCF est une catastrophe ! La régularité est inférieure à 80%, il ne se passe pas un jour sans problèmes, suppressions et retards et le matin ils jouent au loto avec les trains supprimés et les motifs sont vraiment dérisoires "feuilles sur les voies", "le cheminot ne s'est pas réveillé"... Par contre on paie presque 87 euros par mois pour une ligne où il n'y a que 2 trains par heure, trains souvent retardés et supprimés ! Chaque fois qu'il y a des modifications de desserte, grèves ou autres, cela stoppe à Goussainville et au-delà, on est pénalisé ! Lors de grèves, nous n'avons AUCUN TRAIN les week ends, et le pire, les délais légaux ne sont pas respectés. Un exemple flagrant : pour le 31 décembre 2023, la SNCF s'est vantée mettre des trains gratuits toute la nuit... SUR LE RER D A LOUVRES MAIS DANS TOUTES LES AUTRES GARES APRES VILLIERS LE BEL IL N'Y AVAIT AUCUN TRAIN DE LA JOURNEE ! J'ai pris le train samedi 30, rien d'affiché et comme tout le monde, j'ai eu la mauvaise surprise dimanche matin de voir des affichages "mouvement social" et "aucun train ne circule dans cette gare jusqu'au 1er janvier 2024 14h" C'est franchement honteux ! Pas de délai légal de préavis de 48h, pas de service minimum, RIEN ! Et bien sûr la gare est tout le temps fermée, les week end et les matins, 7 jours sur 7. Il est temps que la SNCF se soucie de ses usagers car cela devient de l'escroquerie de faire payer trop cher pour un service délétaire et non rendu !
Mail 959																	Crédit Agricole ANONYMAT a écrit : SPAM
Mail 960		X		X				X									Mélusine PAGNIER de Pantin (Pantine ?) a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION Contribution : La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces).
Mail 961						X	X	X									Pierre BABUT de Souppes-sur-Loing a écrit : Les nouvelles options envisagées altéreraient de façon réhivitoire les capacités de développement économique du Sud Seine-et-Marne, de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et de la Ville de Souppes-sur Loing en particulier. Ces possibles nouvelles dispositions entreraient en contradiction avec les orientations du SCOT approuvé en 2015 et celles du dernier SDRIF toujours en cours.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 962						X	X	X									Pierre BABUT de Souppes-sur-Loing a écrit : Demande de correction contribution : Dans le cadre de la révision du projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnement -SDRIF-E, Les nouvelles options envisagées altèreraient de façon rédhitoire les capacités de développement économique du Sud Seine-et-Marne, de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et de la Ville de Souppes-sur-Loing en particulier. Ces possibles nouvelles dispositions entreraient en contradiction avec les orientations du SCOT approuvé en 2015 et celles du dernier SDRIF toujours en cours. Des 62 hectares prévus initialement sur Souppes-sur-Loing en zone de développement économique, validés en 2013, les potentialités de développement déjà réduites à 30 hectares se trouveraient à nouveau lourdement amputées. De plus, la loi ZAN affecterait encore un peu plus le peu d'espace qui subsiste. Après en avoir délibéré, au regard du dossier présenté en annexe et dans le cadre de l'enquête publique, le Conseil Municipal a décidé, 24 POUR – 1 CONTRE, de demander à Madame la Présidente de la Région Ile-de-France de corriger, ce qui ne peut être qu'un oubli, en restituant à la commune de Souppes-sur-Loing une pastille pleine de 25 hectares et une demie de 10 hectares.
Mail 963		X		X	X	X	X	X									Bernard PIERRAT de Lésigny a écrit : Opposition au projet aux motifs suivants : Surdimensionnement du projet eu égard à la taille de la Commune d'Ozoir Disparition de terres agricoles fertiles exploitées /disparition des agriculteurs exploitants /conséquences sur la biodiversité GEOGRAPHIQUE Distanciation du centre-ville et Non prise en compte de zones constructibles disponibles dans le tissu urbain. SOCIETAL : Non prise en compte du déséquilibre rapport population arrivante / population en place Intégration aléatoire et Mixité incertaine. Ghettoïsation Capacité des services Enseignement, Santé, Administration, Sécurité STRUCTURES / EQUIPEMENTS/ Liaisons urbaines insuffisantes / Equipement routier saturé (N4/Francilienne/D354) et accidentogène. Liaisons ferroviaires inadaptées. ECONOMIQUE INDUSTRIE / ZAC projetée Attractivité industrielle/artisanale réelles ? Bassin d'emplois potentiels (supposition ou certitude ?) Augmentation trafic marchandises sur voies routières saturées et ferroviaires sous dimensionnées. Nuisances importantes pour les riverains. CONSOMMATION / Opportunité de création d'un nouveau centre commercial dans un secteur où il y a surabondance de grandes surfaces dans rayon de 10 kms et où la consommation stagne.
Mail 964			X														Amandine NOËL de Lyon a écrit : Métro Drancy Contribution : Bien que ne vivant pas à Drancy, je m'y rends régulièrement et je suis pour l'arrivée du métro à Drancy.
Mail 965			X		X				X			X					Cyrille GHAE M de Montmorency a écrit : Contre le projet du BIP Contribution : Ce projet est complètement anachronique, il est inadapté aux contraintes actuelles, climaticide et écocide, Il est inacceptable de penser encore à artificialiser encore plus les sols sur des espaces naturels, de bouleverser et de rendre encore plus difficile la vie de millier de riverains. Tout cela pour des études de hausse de trafic qui ne sont plus du tout à jour (plus de projet Europacity et Dôme) et que l'essence même du futur est de privilégier les transports en commun pour diminuer la circulation.
Mail 966					X		X									X	Naiwa THUILLEAUX de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 967				X		X										X	Antoine LAGNIEN de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 968	X																Christelle PLUVINET de Roissy-en-Brie a écrit : Difficulté de lecture des cartes Contribution : Monsieur le commissaire enquêteur, Je ne comprends pas pourquoi ils ont réalisé 3 cartes différentes. Il me semble que toutes les légendes auraient pu tenir sur 1 carte sans rendre la lecture impossible ou illisible. D'autant plus que : - des légendes se répètent d'une carte à l'autre (projets d'infrastructure de transports, zones inondables...) - des éléments se retrouvent sur 2 cartes mais n'ont pas le même motif (ce qui rend plus compliqué l'articulation entre les cartes) Il est déjà difficile de jongler entre la légende et la carte au vu de la taille du document, jongler en plus entre 3 cartes pour pouvoir comprendre les impacts globaux du SDRIF sur son territoire, les recouper et voir les agencements et les interactions entre les différents items est compliqué. La représentation géographique des orientations réglementaires sur 3 cartes ne permet pas de comprendre les enjeux et les impact du document sur son territoire et nuit à son application dans les documents inférieurs (P.L.U., Scot) .

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 969			X														Fredo TALBOT de Drancy a écrit : Ligne 7 Drancy : Pour désengorger les routes et favoriser l'accès à la capitale.
Mail 970										X							Séverine GARNIER de Vaujours a écrit : Je me permets de vous transmettre ma contribution au précieux travail de réflexion que vous menez pour définir le meilleur avenir pour la Région Ile-de-France. Pour cela, je vous joins deux fichiers : 1- ma contribution : un fichier Image (PDF) dont le titre est "240210 SDRIF-E contribution enquête publique » ; 2- une annexe correspondant à un tout récent arrêté préfectoral du 13 février 2024 à la suite d'un effondrement d'une partie de la carrière souterraine exploitée par la société PLACOPLATRE : un fichier Image (PDF) "240213_Placoplatre_Bernouille_BIA du 13 février 2024". Je vous remercie de bien vouloir en prendre compte, et vous félicite pour votre engagement à faire aboutir les beaux projets pour le devenir de notre Région.
Mail 971			X														Lionel ANONYMAT d'Ile-de-France a écrit : Observations / proposition (transport routier, vélo, transport ferroviaire) Contribution : Bonjour, L'île de France souffre de son entassement. TRANSPORT ROUTIER : Même certains échangeurs routiers ont été amputées de voie d'entrée/sortie, pourtant logiques. Cela augmente les bouchons. (Un bouchon est aussi un véhicule qui perd du temps par la densité de trafic et les détours). DE GRACE : pour chaque autoroute, proposer un axe secondaire le longeant !!! Cet effet est démultiplié avec une densification complètement explosée du trafic depuis 50 ans. Ces échangeurs gagneraient à gagner en fluidité, par la rénovation, rajout d'entrée sorties pourtant naturelles. C'est en fluidifiant l'accès aux confins de l'IDF que ce territoire pourra respirer. ESPACONS. Autre cas de vie. J'ai du mal à motiver à rester sur un site d'emploi (exemple à Eragny 95), si pour tous les collègues à 10km à la ronde, le temps de trajet dépasse l'heure : axes principaux A15 & N184 saturés, axes secondaires trop lents. Du côté de Saint Quentin, Bougival, Rungis, pas toujours évident de se déplacer à 8 ou 9km en "diagonales" des modes de transports principaux (ferroviaires, bus, autoroute). Par exemple, de Athis Mons à Rungis, le tram a bien réduit le temps de trajet. Entre Versailles et Trappes, plaisir, suivant les sites employeurs, le temps de trajet s'allonge vite suivant les bus à prendre.... BOUCHON Hypothèse : avec la voie d'insertion avec priorité à droite, sur le periph, cela a rendu le francilien allergique à la voie de droite sur autoroute. Faut-il changer le mode de fonctionnement du periph ? NE PAS SE RABATTRE à droite sur autoroute augmente les bouchons. Les bouchons, c'est aussi ne pas laisser avancer (sans excès de vitesse) un véhicule sur une voie du milieu ou à gauche. A NOUS TOUS de faire la COMM, changer EN DOUCEUR les mentalités. Quel serait la réduction de bouchon si le taux d'occupation de la voie de droite augmentait ? Côtés vélos/VAE : L'état actuel du projet français du transport à vélo est en retard sur la demande qui a explosé il y a moins de 2 ans. C'est une course contre la montre. A la France d'être pionnière sur les modes de transports à vélo. Ils sont peut-être un salut à venir, en termes d'oxygénation du trafic routier. - des axes routiers complets, différenciés, normalisés des véhicules (voiture/poids lourds), avec leurs panneaux de signalisation. Exemple à Montpellier (34) : des pistes cyclables avec séparateur en béton - il faut une capacité de trajet à vélo couvrant 25 km de rayon, au moins sur les axes principaux et les agglos principales. Constat : à 15km à la ronde, difficile de se déplacer à vélo sans GPS, et en ayant l'impression de traverser « des sentiers battus », traverser des sorties de garage, prendre un risque lorsqu'on se REMELANGE avec les voitures. TRANSPORT EN COMMUN : pourquoi ne pas ressusciter certaines vieilles lignes du début du 20e siècle ? Sartrouville ou Houille, Saint Quentin en Yvelines, Massy, Evry, Noisy Ne faut-il pas envisager des gares terminus pour les transports IDF ferroviaires ? L'injonction de prendre les transports est là. Pourtant les moyens et offres doivent nettement se densifier. Cergy est en capacité de proposer des bus pour les villes proches intéressantes (saint germain en laye, Saint Quentin en Yvelines, Roissy, ...). En cas de rupture de trafic ferroviaire, l'offre alternative existe. Une Ville, et particulièrement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	son tourisme, suffoque lorsque les centres villes sont contaminés par les mêmes enseigne partout dans toutes les villes. Comme nos amis anglais, gardons notre charme, nos manières. Attention donc aux mégapoles commerciales en centre-ville. Ça en fait des villes américaines. Par contre, ces Pôles commerciaux, ne pas oublier de penser à l'offre de transport... en vélo. Plaisir, Herblay... ces zones commerciales sont grandes, y venir, les traverser à vélo : clairement risqué. Offrir une réponse aux vélos pour ces zones, c'est multiplier les chances de développer ce mode de transport (pistes cyclables, parkings sécurisés, panneau d'orientation...). PARIS vit aussi par la vie de ses banlieues. La diversité, l'identité de chaque pôle de la région anime la vie de la région. Demain, ne faut-il pas envisager des transports "adaptés" aux poids "lourds" que sont les VAE (difficile à porter en gare).
Mail 972					X		X										X Gaëlle ANONYMAT de Magnanville a écrit : Non à la prison de Magnanville Contribution : Le lieu n'est pas du tout adapté pour ce projet, que ça soit l'emplacement près des habitations entouré d'écoles qui perturbera les circulations de la ville, en ce construisant dans des champs agricoles sur un terrain argileux
Mail 973																	X Message Publicitaire du Crédit Agricole : Devrait faire l'objet d'une suppression par la fonction modération
Mail 974			X														M. Julien AMARI de Drancy a écrit : - Un métro en centre-ville de Drancy : Pour développer l'attractivité d'une ville dynamique comportant environ 70000 habitants. C'est aussi un projet qui permettra une plus grande mobilité des habitants environnants et un déplacement plus écologique dans une zone où en heure de pointe le flux automobile s'accroît.
Mail 975			X														Fayçal (Anonyme) de Mitry-Mory a écrit : - Un métro en centre-ville de Drancy : Ayant habité plus de 20 ans sur Drancy, mes parents vieillissants y sont encore. Ce serait une révolution des transports et de la mobilité que d'amener le métro jusqu'au centre-ville de Drancy. Cela éviterait de prendre le bus (143 et 146) afin de rejoindre Bobigny P. Picasso ou la gare RER B du Bourget avec ses dysfonctionnements bien connus de la ligne... En plus l'attractivité et le dynamisme de la ville n'en seront que renforcés. Je suis à 1000 % pour la concrétisation de ce projet. Il faut juste que les décisions politiques et le financement soient au rendez-vous. Je pense naturellement que la majorité des habitants soient pour ce projet. En espérant avoir contribué à mon échelle au devenir de ce projet.
Mail 976			X				X										X Mme Miriam PASTUREL de BAGNEUX a écrit : - Nuisances sonores : Depuis 2010, je subis les travaux de la construction des lignes M4 et M15 à Bagneux. Je m'apprête à subir les nuisances de la requalification de la RD 920 ; J'apprends qu'une prolongation de la ligne 4 du métro Lucie Aubrac à Bourg la Reine est envisagée. Je lis dans cette enquête que je vis dans une zone où les nuisances sonores me font perdre entre 15 et 20 mois d'espérance de vie en bonne santé. Au vu des nuisances sonores que je subis, je reste dubitative sur une amélioration de ma qualité de vie à l'échelon 2040-2050 mais plutôt à une DÉGRADATION de mon environnement, dégradation dont les collectivités locales sont entièrement RESPONSABLES.
Mail 977		X															Mme Valérie BOUAT de GAZERAN a écrit : - Densification : En tant que parent d'une commune de moins de 2000 habitants à Gazeran, j'ai pu voir la réalisation d'un gros projet de construction « les Badelins » sans que l'extension de l'école n'ait été achevée avant. Par ailleurs, nous ne

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	disposons toujours pas d'un centre de loisirs pendant les vacances. Or on nous parle de construire « les Badelins 2 ». Nous n'avons pas de quoi faire garder nos enfants pendant les vacances, ils étudient actuellement dans des préfabriqués et dans la salle des fêtes et on nous parle d'encore agrandir la commune. Le profit de certains se fait au détriment de la population et les choses sont réalisées à l'envers de ce qu'elles devraient. Assurez des services et rendez une ville attractive avant de vouloir densifier à tout prix et engraisser les insatiables promoteurs. Le SDRIF e doit se pencher sérieusement sur la mise en place des infrastructures dédiés aux enfants si un réarmement démographique est souhaitable. En l'absence, cela ne pourra marcher.
Mail 978		X															Mme Miriam PASTUREL de BAGNEUX a écrit : - Densification : Les opérations urbaines liées au Grand PARIS ont entraîné la disparition de milliers de petits pavillons et de milliers de petits jardins. Là où s'élevaient des arbres je vois de superbes immeubles (en locatif privé), que du béton autour de moi. MAIS je suis priée de croire que les équilibres écologiques ont respectés car ma ville a su me créer une superbe " noue urbaine". Je me félicite de ne pas avoir acquis une petite maison avec jardin, cela m'évitera de me retrouver expropriée pour créer des logements, alors que les immeubles de bureaux récemment édifiés (là où se trouvait des jardinets avec arbres) sont largement vacants. Je regrette qu'il est fait état de CONSTRUCTION de 70 000 logements alors que le terme PRODUCTION me semblerait plus pertinent car peut englober la transformation des immeubles de bureau en immeubles d'habitations et la réhabilitation de l'existant (qui me semble bien oublié surtout dans toutes les zones qui ne sont pas considérées comme des cœurs de ville).
Mail 979			X														Mme Aïfa BOUDOKHANE de Drancy a écrit : - Pour le métro à Drancy
Mail 980			X														M. Yann GUILLOUX de Drancy a écrit : Je soutiens le projet d'un métro à la mairie de Drancy.
Mail 981		X	X									X					La Ville de PALAISEAU a écrit : -Transmission en pièce jointe de la délibération n°2024-02-13 du Conseil municipal de Palaiseau formulant l'avis de la Ville sur le projet de SDRIF-E : L'avis favorable émis par le Conseil Municipal le 30 1 2024 est assorti des précisions et demandes suivantes : - Intégrer la continuité écologique du secteur des Marnières prévue par le PLU en vigueur - Préciser que les études des continuités écologiques identifiées devront en évaluer leurs faisabilités au regard de la réalité des terrains - Rappeler que l'Etat doit organiser la finalisation des réflexions relatives à la réalisation de la gare complémentaire demandée par le territoire sur la ligne 18 - Confirmer les possibilités d'aménagements potentiels dans le prolongement du quartier Camille Claudel conditionnés par la réalisation préalable de la gare complémentaire. Destinataire (unique) de la délibération : L'enquête publique.
Mail 982							X										Stéphane (Anonyme) de MAGNANVILLE a écrit : - Projet d'établissement pénitentiaire : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer ma totale opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt dans ma commune. Je comprends le besoin d'augmenter le nombre et la localisation des lieux de privation de liberté (bien que je trouve qu'en la matière nous devrions revoir la façon de prendre en charge les détenus), cependant cette

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	proposition comporte à mon sens de grosses incohérences avec le bon sens à savoir : - La construction mitoyenne avec un Lycée, ne donnant pas un exemple positif pour les lycéens n'ayant pas encore la maturité de faire la part des choses. - La construction de l'autre côté de la rue d'habitation neuve et qui vont donc être dévaluée quelques mois après l'achat. - La construction près d'un axe déjà extrêmement engorgé aux heures de pointe et école. - La construction dans une zone où les transports sont déjà saturés - La construction dans une zone pavillonnaire alors que de très nombreux espaces vides sont présents sur tout le territoire à moins de 3 kilomètres à la ronde - La construction juste au bout d'une nouvelle zone de détente piétonne et artistique mettant à mal tout le projet d'urbanisation. J'ajouterais bien également le problème d'empiéter sur les terres agricoles, mais la politique actuelle n'en fait malheureusement pas usage. J'espère que mon avis pour une fois pourra compter un peu car malheureusement c'est rarement le cas et ce genre de projet et démarche ne fait qu'augmenter la défiance envers les pouvoirs publics. Je comprends la nécessité du projet et apporter de meilleures conditions aux détenus et personnel pénitentiaire est essentiel, mais la réalisation du projet sur le territoire Mantais n'est pas cohérente et mal pensée sur beaucoup de points. Il paraît malheureusement évident que cela n'a pas été fait en concertation avec des personnes connaissant les problématiques locales ce qui me semble pourtant essentiel.
Mail 983			X														M. Antonuis MATTA de Drancy a écrit : -Metro ligne 7 à Drancy : Je soutiens le projet de Prolongement de la ligne 7 jusqu'à Drancy. Cela facilitera le quotidien de toute une population et une ville.
Mail 984																	Shirley SEPULVEDA de Drancy a écrit : -Metro ligne 7 à Drancy : La prolongation de la ligne 7 sur Drancy est quelque chose d'essentiel pour pouvoir désengorger le RER B qui est souvent avec des problèmes de circulation.
Mail 985				X				X								X	M. Jean-Marie ALBOUY GUIDICELLI Président de la Communauté de Communes du pays de Montereau a écrit : La Communauté de Communes du Pays de Montereau, (CCPM) développe depuis de nombreuses années de multiples projets permettant de favoriser l'attractivité économique et touristique de son Territoire. Par ces démarches, la CCPM souhaite : - Se positionner comme acteur majeur de la réindustrialisation de la Région -Accompagner le développement régional démographique et économique, par la construction de logements et le développement d'infrastructures de transport performantes -Adapter le ZAN aux réalités locales et territoriales pour un aménagement sobre et équilibré du territoire sans constituer un frein au développement des activités économiques ou des transports, mais poursuivre un objectif double de rapprocher les actifs de leur lieu de travail (en croisement avec les objectifs de ZEN) et de réduction du taux de chômage, sur lesquels la CCPM s'est engagée depuis la validation du SDRIF en 2013. Les élus de la Communauté de Communes s'inscrivent dans les priorités de la Région mais ne souhaitent pas que ces enjeux majeurs, « une Ile de France sobre et verte, productive et indépendante, connectée et solidaire », n'amènent à considérer le territoire du Pays de Montereau comme une « réserve naturelle » de l'Ile de France, permettant à d'autres territoires franciliens, de première couronne notamment, de se développer. Il me semble indispensable que les engagements pris par l'ensemble des communes pour atteindre ces objectifs,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	avec le Projet d'écoquartier (ZAC du Petit Fossard), le développement de l'habitat sur Esmans, la ZAC des Cailloux, la ferme agricole sur Cannes Ecluse, les zones pavillonnaires sur Marolles et Saint Germain Laval, la ZAC des Bords d'eau, la construction du Centre d'Incendie et de Secours, le projet d'aménagement d'un port fluvial- réaménagement du camping existant, le projet de centrale photovoltaïque au sol à Montereau, etc., puissent être poursuivis et que les capacités d'extension non cartographiées soient adaptées aux projets initiés par les communes. La CCPM sollicite ainsi le maintien des engagements pris lors de l'élaboration SDRIF en 2013 pour répondre aux besoins de développement économique du territoire. Courrier Joint adressé à Madame Valérie PECRESSE : En date du 27 juin 2023 ce dossier (30 pages) complète la contribution de la CCPM du 25 mai par les retours tardifs (par rapport aux échéances des PPA) des villes de Montereau-Fault-Yonne et Saint-Germain-Laval. Il détaille l'argumentaire du mail résumé ci-dessus, présente et commente les planches des projets cités.
Mail 986		X	X	X	X	X		X									M. René BOUGOURD d'Aulnay-sous-Bois a écrit : Avis d'Aulnay Environnement sur le DRIF-E - Rejet de l'objectif d'une production annuelle de 70 000 logements, alors que l'augmentation annuelle de la région est de 50 000 nouveaux habitants. À Aulnay, nous sommes directement impactés par cette politique de construction qui défigure notre commune et détruit de nombreux arbres et jardins. Aulnay Environnement souscrit entièrement au principe énoncé par FNE : que la construction de logements soit corrélée à la création d'emplois, ce qui serait parfaitement cohérent avec l'ambition de la municipalité qu'Aulnay ne soit pas une ville dortoir -Même dans une commune comme Aulnay où le taux dépasse les 30%, nous souhaitons qui soit inscrit un encouragement au développement de l'habitat social, 75% des franciliens étant éligibles à ce type de logement. Nous souhaitons que ce développement soit en lien avec une lutte contre la ségrégation géographique, très sensible à Aulnay par une opposition nord-sud - Revoir un polycentrisme mal pensé : Aulnay, 4e ville du 93, est absente du schéma polycentrique, absorbée dans un pôle « Roissy » qui n'a aucune réalité politique et citoyenne. Aucune structure de concertation et de co-construction n'est en place à ce niveau, et inexistante dans le territoire principal, Terres d'Envol, alors qu'un conseil citoyen (CODEV) est prévu par la loi dans tous les établissements territoriaux -Interdire sur la friche PSA la création de zone logistique sans desserte effective par voie ferroviaire, les voies de circulation étant déjà saturées dans le nord d'Aulnay, alors qu'une voie ferrée desservait l'ex-site PSA - Hypothèse d' implantation éventuelle de Data Center : Elle a à répondre aux critères identifiés par l'Institut Paris Région (Adapter le bâti au tissu existant, privilégier des constructions en hauteur, définir au préalable les limites d'extension possible, favoriser la mixité programmatique (restauration, bureaux, coworking, etc.), adapter l'offre en accessibilité (parking vélos/voitures, transports en commun, etc.), limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, intégrer des systèmes de refroidissement performants et écologiques, favoriser les mutualisations énergétiques (récupération de chaleur, stockage d'électricité, etc.) et renforcement nécessaire en infrastructure électrique (poste source) - Rejet de la dérogation à l'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) décidée par l'État pour 2050. La région se prépare à ne ralentir que modérément les constructions sur les espaces naturels en pleine terre. Dans une ville comme Aulnay, en dehors des parcs municipaux et départementaux, ces espaces sont devenus rarissimes, et la municipalité actuelle les artificialise sans état d'âme : ce fut le cas du vaste terrain du club canin transformé, sans en informer les habitants, en zone d'activité ; ce sera le cas du terrain attenant au stade du Moulin Neuf pour le nouveau commissariat, préféré au projet avancé par l'équipe municipale précédente du côté de Savigny. Et que se

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>prépare-t-il sur le terrain près du vélodrome, si important pour tous les habitants du secteur ? Nous souhaitons que soit appliqué sans délai à Aulnay comme dans toute la Région le principe ZAB, Zéro Artificialisation « Brute », et non pas « Nette », qui permet de compenser l'artificialisation à un endroit par une renaturation ailleurs, ce qui est globalement un miroir aux alouettes</p> <p>-Zonage pluvial : Aulnay sous-bois est une ville exposée aux inondations en cas de précipitations exceptionnelles (la dernière en date remontant à 2013) Des travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales ont été entrepris, mais nous craignons que l'intensification de l'imperméabilisation des sols causée par une politique aveugle de construction sur dalle où la pleine terre n'existe pas, annule ces améliorations du réseau. Nous demandons donc qu'un zonage pluvial soit établi et qu'il soit intégré aux documents réglementaires.</p> <p>-Demande d'inscription dans le SDRIF d'un objectif de 50% d'espaces perméables, non par commune, mais par quartier ; Les grands parcs au nord d'Aulnay (Sausset, Ballanger) faussent en effet la moyenne, d'autant que la déclivité du terrain expose davantage certains quartiers.</p> <p>- Protection du patrimoine végétal de la zone pavillonnaire : Utilisation de données à haute précision, comme l'outil Carto végétation. Dans la brochure distribuée au public (IDF objectif 2040, p7 & 9), nous déplorons que les illustrations schématiques évoquant la densification des zones d'habitat individuel ne fassent pas apparaître les jardins entourant chaque maison, et laissent croire que subitement, avec l'habitat collectif, vont surgir ex nihilo les espaces verts, introduisant un biais interprétatif extrêmement trompeur quant à l'évolution de la qualité de l'espace, autant paysagère qu'écologique.</p>
Mail 987			X	X				X						X			<p>Mme Juliette SIMON de Paris a écrit : Fin de la dérogation accordée à l'IDF à la loi Climat et Résilience. Inscription effective du territoire dans la trajectoire ZAN nationale. Construction de logements en préservant les espaces naturels. Réutilisation du bâti existant par la rénovation, reconversion de bureaux en logements, réhabilitation des friches, densification douce. Utilisation des logements inoccupés, favoriser le logement social qui est déficitaire, ajustement de l'attribution des logements. Décarbonation des transports, limitation des nuisances pour les riverains en améliorant l'offre des transports en commun : Privilégier Tram-Train T13 au tronçon ouest A104, Tram-Train T11 au BIP Préservation et valorisation des terres agricoles si fertiles d'IDF, plateau de Saclay, Triangle de Gonesse, Et le développement d'une économie verte et agricole locale.</p>
Mail 988			X														<p>Mme Béatrice CATTON de Deuil-la-Barre a écrit : Non au Bip Le Bip couperait le haut et le bas de Montmorency et supprimerait de nombreux espaces verts. Nous subissons déjà la pollution provoquée par les avions, nous aurions en plus un trafic routier plus important.</p>
Mail 989	X															X	<p>M. Arnaud PERICARD Maire de Saint-Germain en Laye a écrit : Copie d'un courrier de la Municipalité en date du 6 12 2023 transmis à Madame la Présidente de la Région : A partir des 3 cartes thématiques du SDRIF E ce document localise des questionnements (ambiguïté des codes de couleurs, interprétation d'éléments graphiques...) ou précise certains projets de la commune et appelle les réponses et approbations de la Région pour les suites à donner.</p>
Mail 990			X														<p>Jo (Anonyme) de Bagnolet a écrit : Tramway : les rocade telles que constituées jusque maintenant n'améliorent pas les temps de trajet. Le tramway autour de Paris n'est pas efficient. Il suffit de regarder les applications de transport qui propose un trajet plus rapide en prenant des métros ou RER qui rentrent dans Paris pour prendre une correspondance. Si les nouveaux projets</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>de transports en rocade ne permettent pas de gagner du temps, leur intérêt diminue grandement.</p> <p>Méto : Il faut remettre à niveau les transports en commun qui n'ont pas retrouvé les dessertes pré-covid. Préjudiciable au quotidien où on a souvent l'impression de vivre des heures de pointe en soirée ou tout le temps le week-end. Il n'est pas normal d'attendre 7 min, 10 min voire plus son métro. Usager quotidien de la 3, je sais de quoi je parle. Depuis le COVID, je ne donne plus que des horaires indicatifs de RDV devant le manque de fiabilité des transports, encore pire qu'avant COVID.</p> <p>VELIB : Ils sont un sujet de railleries permanentes : difficile à trouver, souvent en panne ou avec un problème le rendant de fait inutilisable. En gros, plus des trois-quarts du temps où je dois en utiliser, c'est impossible. Obliger de se rabattre sur les transports en commun. C'est bête alors que le Vélib' serait tellement pratique. Dans les faits, il fait perdre du temps. Quel gâchis ! Concernant l'intermodalité : je suis preneur de ce sujet. Mais au quotidien, l'intermodalité entre les métros/RER et le réseau VELIB par exemple est inefficace ou inexistant faute de Vélib' disponibles particulièrement aux terminus des lignes de métros, là où ils seraient pourtant utiles pour favoriser l'intermodalité. Cela est à grandement améliorer : plus de Vélib', notamment aux terminus des lignes avec des VELIB en état de marche.</p> <p>Le jour où les transports seront efficaces en IDF, il pourra être envisagé d'autres politiques.</p> <p>Le transport est la mère des batailles car elle conditionne le reste comme les lieux de vies, le choix du logement etc. Quel intérêt à développer des logements ou des bureaux dans des zones où les transports sont déficients. C'est agaçant, rageant, irritant et après on se plaint que les gens soient stressés et énervés. Cela se comprend plus aisément quand il faut s'entasser dans des rames bondées faute de métros suffisants, parce qu'aucun VELIB n'était dispo, ou qu'il faut attendre plus de 5 minutes un métro. Une fois ce lourd problème réglé, vous verrez grandement les choses s'améliorer sur de nombreux aspects.</p>
Mail 991							X										<p>X <u>Alain (Anonyme) de Magnanville a écrit :</u></p> <p>- Projet d'établissement pénitentiaire :</p> <p>En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. La recherche d'une friche industrielle ou de bureaux inoccupés dans la région ne semble pas invraisemblable contrairement à ce projet. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 992			X														harmonieuse. M. Michel CATTON de Deuil-la-Barre a écrit : Opposition au BIP : La construction du BIP va générer une forte augmentation de la circulation de camions et de voitures dans les secteurs Sarcelles, Deuil la Barre et Montmorency. Cela va augmenter la pollution et les nuisances sonores au droit de secteurs qui subissent déjà le bruit et les rejets polluants des réacteurs des avions. De plus, cette réalisation va détruire d'importantes surfaces d'espaces verts en artificialisant les sols.
Mail 993																X	Laurence (Anonyme) de Magnanville a écrit : Etablissement Pénitentiaire : OPPOSITION
Mail 994														X		X	Laurence (Anonyme) de Mantes-la-Ville a écrit : Etablissement Pénitentiaire de Magnanville : Opposition à ce projet insensé qui va mettre en péril une précieuse richesse agricole et forestière.
Mail 995			X														Mme Shéhérazade RECHACHI de Drancy a écrit : Metro Ligne 7 Drancy En tant que résidente de Drancy depuis ma naissance et maintenant en tant que maman, je suis doublement préoccupée par les défis auxquels notre ville est confrontée en matière de transport. Ayant vécu toute ma vie à Drancy, j'ai rapidement réalisé les difficultés causées par le manque de transport en commun lourd dans Drancy centre, et je crains que ma fille ne rencontre les mêmes obstacles à l'avenir. En tant que maman, je souhaite offrir à ma fille toutes les opportunités possibles pour qu'elle puisse profiter pleinement des avantages qu'offre Paris, de jour comme de nuit en toute sécurité. Cependant, les limitations de notre système de transport actuel rendent cela difficile. Le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy serait un premier pas crucial vers la création d'un environnement plus accessible et sûr pour nos enfants, leur permettant d'explorer la ville de Paris en toute autonomie et sécurité. Je vous exhorte donc vivement à considérer l'impact que cette initiative aurait sur les générations futures de Drancy. Investir dans l'extension de notre réseau de transports en commun est non seulement une nécessité pour le présent, mais aussi un investissement dans l'avenir de nos enfants et celui de l'économie française.
Mail 996																X	M. Daniel GUERIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : -Nuisances aériennes Orly Le projet de SDRIFe tel que soumis à enquête publique n'intègre pas les mesures de protection des riverains de l'aéroport d'Orly pourtant inscrites dans l'actuel SDRIF. Il en est malheureusement ainsi, du couvre-feu de 23h30 à 6h dont les habitants, leurs élus et les associations qui les défendent demandent à minima l'extension à la plage horaire 23h-6h. Pas plus de rappel quant au plafonnement du nombre de créneaux à 250.000 par an pour un objectif de 200.000 mouvements ou plus généralement pour la réduction du bruit et l'utilisation d'avions plus modernes et générant moins de nuisances. L'essentiel du projet de SDRIFe met en avant les enjeux économiques de l'aéroport d'Orly sans porter donc la nécessaire défense et amélioration des droits des riverains. C'est une grave dégradation de cet outil qu'il convient de corriger en intégrant l'objectif d'un couvre-feu nocturne sur la plage horaire 23h-6h30 et d'un plafonnement à 200.000 mouvements effectifs annuels.
Mail 997			X														M. Daniel GUERIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : - Contre un Projet de port industriel : Le projet de SDRIFe prévoit la réalisation d'un projet industriel sur les terrains appartenant à Haropa à Vignes-sur-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Seine. Une telle perspective (port industriel et usine de production d'hydrogène) conduirait à la destruction de dizaines d'hectares de zone humide et boisée, détruirait la biodiversité, supprimerait une zone d'écoulement des crues et artificialiserait cet espace. Ce serait également une grave source de nuisances pour les riverains des berges face à ce port industriel à Ablon-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi. Ce port générerait un trafic de plusieurs milliers de poids lourds supplémentaires qui engorgerait encore un peu plus la N6 auquel sa voirie serait raccordée. Le conseil départemental du Val-de-Marne s'est prononcé à l'unanimité contre ce projet. Je demande le retrait de ce pastillage. Pièce jointe : Extrait d'une délibération du 11 décembre 2023 du Conseil Départemental du Val de Marne demandant la suppression du projet (impact environnemental, saturation des réseaux viaires).
Mail 998			X														Laetitia (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP : Ce projet est une catastrophe sur le plan de l'environnement et de la qualité de vie ou de la santé des habitants du territoire. C'est un projet que certaines collectivités refusent d'enterrer alors qu'il n'a aucun sens et que les habitants qui auront à subir les désagréments s'opposent depuis des années à sa mise en œuvre .Nous refusons ce projet coûteux et inutile, qui va encore mettre à mal le peu d'espaces non urbanisés qui restent disponible sur notre territoire !Nous souhaitons voir émerger un projet alternatif qui saura justement préserver les espaces naturels et développe les modes de transports alternatifs et décarbonés.
Mail 999	X		X														M. Daniel GUERIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : Le SDRIFe prévoit un prolongement du tramway T9 d'Orly à l'aéroport d'Orly ce qui est une bonne chose. Mais dans le document "orientations réglementaires" annexe 3 page 67, il indique qu'il se fera par métro. Il s'agit manifestement d'une coquille qu'il conviendrait de corriger s'agissant d'un tramway.
Mail 1000			X														M. Daniel GUERIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : Proposition d'un nouveau franchissement de Seine dans le Val-de-Marne Le projet de SDRIFe ne prévoit aucun nouveau franchissement de Seine dans le Val-de-Marne. Il s'agit d'un enjeu majeur auquel l'inscription de l'improbable et dangereux franchissement de seine entre Athis-Mons et Vigneux-Draveil en amont ne saurait répondre. Je demande l'inscription d'un franchissement sur les emprises de l'ancienne grande ceinture ferroviaire entre Choisy-le-Roi et Valenton, raccordant la D5 et la N6.
Mail 1001																X	M. Daniel GUERIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : Site Seveso II de Villeneuve-le- Roi à délocaliser : Le projet de SDRIFe se contente d'évoquer le nombre de sites classés Seveso en Ile-de-France sans prévoir aucune mesure corrective. Parmi eux, le site pétrolier SMVM à Villeneuve-le-Roi, classé Seveso II seuil haut, est particulièrement dangereux au-delà de la densité de population résidant à ses abords. Je demande l'inscription au SDRIFe du principe de son transfert hors des zones urbanisées.
Mail 1002							X									X	M. Michel FILIBERTI de Magnanville a écrit : -Etablissement Pénitentiaire de Magnanville : Je viens apporter ma contribution et soutenir les habitants de Magnanville, dont je fais partie, et de toutes les communes aux alentours, en m'opposant avec force, contre le projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville. En effet, ce projet est en total contradiction avec toutes les mesures gouvernementales en vue de protéger l'équilibre environnemental, et de ce fait d'interdire l'artificialisation des sols. Pourtant la réalisation de ce projet implique l'implantation de constructions sur des terres agricoles.... Se trouvant de plus au-dessus de nappes souterraines, essentielles à notre approvisionnement en eau.... Ce projet est totalement inapproprié et dangereux

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	à tous points de vue. Il se trouve à moins de 400 mètres du lycée de Magnanville et près du lycée agricole de Magnanville ; en bordure d'un lotissement comprenant des centaines de pavillons récents avec de jeunes enfants. C'est une aberration de nous infliger de telles nuisances, alors que des alternatives en grands nombres ont été proposées par les associations et les Maires des communes limitrophes. Il existe un très grand nombre de friches industrielles comme les anciens bâtiments de Renault à Flins ou bien d'autres. Les associations ont étudié les propositions avec sérieux, pour qu'elles respectent le cahier des charges transmis par l'administration judiciaire, pour la construction de cette prison avec un grand nombre de critères.... Et... Aucun n'a été retenu ? Personne ne nie qu'il doit être ouverts de nouveaux centres de rétention dans notre pays, mais pas au détriment de la population et de notre environnement. Des solutions existent ; il suffit d'une politique volontaire et ferme. Dans le cas présent, les lois mises en place pour nous protéger sont "piétinées" par le même gouvernement qui les a instaurés !!! Où est la justice ? Ce projet doit être RETIRÉ et faire place à une localisation plus adaptée. Nous sommes des milliers ici et autour de la commune à nous insurger contre ce projet inacceptable. Il faut qu'on nous entende !!! Non à la prison de Magnanville.
Mail 1003	X		X		X						X				X		M. SANSEAU (BFC) des Loges-en-Josas, a écrit : Bien que d'une qualité et une très bonne lisibilité, le document souffre de faiblesses dans la prise en compte de paramètres environnementaux. En tout premier lieu, la non prise en compte de la décroissance forte du pétrole au niveau mondial, (commencée depuis 2018 cf. EIA et qui sera de l'ordre de 25 à 40 % à l'horizon 2040) qui se traduira par des pénuries de carburant qui affecteront le transport des parisiens (Bus, auto, cyclomoteur, etc.) mais aussi l'approvisionnement alimentaire. La densité actuelle du cœur de l'île-de- de France est incompatible d'une société sans pétrole, dans l'état actuel des technologies, et des mises en œuvre organisée. M. Sanséau développe ensuite des arguments quantitatifs rapprochant la consommation énergétique et la production mais, également, rappelle que la région n'est pas en mesure de résister longtemps à des vagues de chaleurs comme celles que nous avons connues en 2023 et très vraisemblablement, en 2024. Si on fait la comparaison avec le précédent exercice de SDRIF-E, on se rend compte que les problèmes cités plus haut sont mieux identifiés, mais pour autant pas pris en compte au bon niveau, faudra-t-il attendre le prochain SDRIF-E pour enfin s'orienter correctement. M. Sanséau évoque ensuite les scénarios d'évolution de sobriété établis par l'ADEME. Pour conclure : c'est un exercice de résilience et de survie auquel il faudrait se livrer et non pas un exercice de prospective de croissance.
Mail 1004		X	X				X										Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Le nouveau schéma directeur imposerait à la ville de Pontault-Combault une augmentation de près de 3000 logements alors même que les équipements et infrastructures existants ne sont déjà pas en mesure de satisfaire les besoins des habitants de Pontault-Combault. Cela se ferait sans doute par une densification et une surélévation de certains parcs de logements avec un impact important sur la qualité de vie des habitants. Ces 3000 logements (avec une moyenne de 4 personnes par foyer) représenteront près de 12000 personnes supplémentaires, soit presque 1/4 de la population actuelle de 38000 habitants, avec plus de 6000 voitures aussi. Il suffit de voir les embouteillages aux abords des 3 ronds-points près de la mairie qui peuvent demander 20 minutes d'attente à certaines heures pour faire 300m. Les collèges et lycées sont aussi saturés et un afflux supplémentaire d'élèves ne pourrait qu'être préjudiciable au bon déroulement des études. Les commerces sont aussi limités tout comme les infrastructures médicales, malgré le pôle santé souvent saturé et pour lequel il y a beaucoup d'attente pour certains examens. Pour toutes ces raisons, il ne me paraît pas réaliste d'imposer cet accroissement important du nombre de logements et je ne suis donc pas d'accord avec le nouveau SDRIF-E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1005			X														M. PERDRIAU de Paris a écrit : Métro svp.
Mail 1006			X														M. LUQUET de Drancy a écrit : Avec mes 84 ans, je souhaiterais me déplacer plus facilement pour me rendre à Paris ou banlieue. J'espère que le SDRIF-E prendra les bonnes décisions et rapidement pour desservir Drancy.
Mail 1007	X																Mme OZENNE de Vigneux-sur-Seine a écrit : Nous sommes en train de lire les pièces du dossier et nous trouvons que passer d'une carte à une autre ne rend pas la lecture aisée pour les novices. Trois cartes différentes c'est utile, mais une quatrième carte reprenant l'ensemble des symboles des légendes pour bien comprendre les interactions entre les différents objets, serait nécessaire. Une quatrième carte de synthèse pourrait-elle être demandée ?
Mail 1008			X		X		X		X			X					Un Anonyme de Charenton-le-Pont a écrit : Une gare RER D à Charenton-le-Pont, périodiquement évoquée, une gare du RER D à Charenton-le-Pont - qui, historiquement, a déjà existé dans le passé mais a été supprimée pour laisser davantage de place à l'autoroute A4 - serait une vraie solution pour un grand nombre de Franciliens : * Cela permettrait aux nombreux usagers du RER D d'emprunter le tramway T3 à Porte de Charenton et de ne pas les obliger à aller jusqu'à Gare de Lyon pour une correspondance (cela soulagerait aussi la Gare de Lyon déjà saturée) * Cela donnerait davantage de sens aux aménagements prévus entre Charenton et Paris-Bercy (au niveau de Charenton, la ZAC prévue ne sera desservie en transports collectif que par le bus 24 : le T3, les lignes 14 et 8 sont trop éloignés, on voit déjà à quel point l'actuel centre commercial Bercy 2 en souffre) * Cela permettrait à davantage de Franciliens d'accéder à la partie ouest et sud du bois de Vincennes (durant la Foire du Trône, les abords du Bois sont saturés par les voitures, une desserte en RER soulagerait un peu le trafic en permettant à davantage de personnes de venir en transports collectifs) * La ligne 8 n'est globalement pas bien interconnectée et pas du tout connectée avec d'autres métros ou RER sur la très longue section entre Daumesnil et Créteil : une correspondance avec le RER D permettrait davantage d'alternatives en cas de problèmes d'exploitation (hélas courant que ce soit sur la ligne 8 ou le RER). Réduire l'impact de l'Autoroute A4 à l'entrée de Paris Il faut absolument et dès à présent agir sur l'autoroute A4 au niveau de son entrée dans Paris dans ce SDRIF (ce sujet est évoqué depuis plusieurs dizaines d'années déjà). Génératrice de bruits (on entend la circulation depuis le cœur du bois de Vincennes), de pollution aux particules fines, l'A4 coupe aussi tout accès à la Seine qui est quasiment invisible depuis la rive droite à ce niveau. Une couverture totale ou partielle serait souhaitable. Il faut dans tous les cas envisager davantage de franchissements, larges, pour permettre l'accès au fleuve aux piétons, vélos, ... et atténuer son impact visuel. Cela n'a aucun sens de maintenir une autoroute en milieu urbain dense (à l'entrée de Paris, Charenton est l'une des communes les plus denses de petite couronne, 16000 habitants/km², bien plus dense que le 12e arrondissement de Paris limitrophe), bon nombre de logements sociaux sont à proximité immédiate de cet axe routier et leurs habitants doivent en supporter toutes les nuisances. D'un point de vue écologique enfin, relier le Bois de Vincennes au fleuve, permettrait d'assurer une continuité pour la faune (oiseaux) et la végétation. Un plan est joint.
Mail 1009																X	Une Anonyme d'Athis-Mons a écrit : Pont sur la Seine au niveau d'Ablon. Je m'oppose à ce projet de pont.
Mail 1010		X															Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose à l'augmentation du SDRIF à Pontault-Combault.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1011			X			X											Mme SECHET (Mairie de Boissy-le-Cutté) a écrit : Boissy-le-Cutté souhaite voir inscrite au SDRIF-E la voie nouvelle qui est un projet déjà engagé en partenariat avec le département et la communauté de communes Entre Juine et Renarde. Or, ce projet qui est prévu depuis 2019 tarde à voir l'étude se terminer. Avec la mise en place du SDRIF-E et du ZAN, nous craignons que ce projet, qui est vital pour notre commune et son centre de village, n'aboutisse pas. D'autre part dans le même ordre d'idée, un projet de développement économique est prévu sur notre commune mais 1 seul hectare a été acté alors que nous avons au départ 3,5 ha. Comment peut-on faire valoir et figer ces hectares plus que nécessaires au développement de la vie économique de notre village. Enfin, il est envisagé une piste cyclable reliant le village au lycée de Montmarault à Cerny (village voisin). Cette piste serait plus sécuritaire pour les élèves de Boissy-le-Cutté qui sont inscrits dans ce lycée et qui doivent actuellement emprunter la RD191, artère principale de liaison, très fréquentée par les poids lourds et autres véhicules. Un plan est joint.
Mail 1012							X							X		X	M. SEVEGRAND de Buchelay a écrit : Projet de construction d'une prison à Magnanville. Tout à fait contre ce projet qui serait construit à proximité immédiate d'une zone pavillonnaire et surtout d'un lycée. D'autant plus que les terres agricoles disparaissent en région IDF. C'est un projet totalement aberrant.
Mail 1013		X	X														Un Anonyme d'Andrésy a écrit : Il est indiqué dans le SDRIF-E qu'une étude sera réalisé pour une route sur Maurecourt. Si c'est celle pour contourner Jouy-le-Moutier, c'est inadmissible, je ne comprends pas la position de l'agglomération. Jouy construit à tout va, qu'elle se débrouille avec ses routes et ses véhicules. Messieurs Jeandon et Florczak se plaignent du tronçon RD190/RD30 sur Carrières mais ils veulent une route sur Maurecourt, quelle incohérence !!!
Mail 1014							X									X	Mme SEVEGRAND de Buchelay a écrit : Projet de construction à Magnanville Contre ce projet qui va installer des détenus à proximité de nos petits-enfants. Je refuse ce côtoiement qui va amener du trafic de drogue dans ce secteur encore calme.
Mail 1015			X				X										Une Anonyme de Drancy a écrit : Le métro à Drancy mairie est une hérésie qui n'est pas dans les plans de la RATP. Si le métro 7 devait aller jusqu'à DRANCY mairie il n'apporterait que des problèmes : mauvaises fréquentations, il suffit de regarder les abords de la station La Courneuve 8 Mai 1945 où le vol à la tire et les revendeurs de cigarettes de contrebandes sont légion. Non Drancy n'a pas besoin d'un métro. Cela défigurera toute la qualité de la vie à Drancy.
Mail 1016		X			X		X										M. CHETOUANE de Pontault-Combault a écrit : A l'heure de la sobriété énergétique et du respect des espaces vert, promouvoir toujours plus de construction dans des communes déjà très dense constitue une aberration. Au nom des citoyens de la ville de Pontault-Combault, les objectifs de la région IDF pour la commune de Pontault-Combault d'une densification de l'habitation à hauteur de 17% n'est ni raisonnable ni techniquement réalisable. Ces propositions sont tout bonnement incompréhensibles. Nous avons sur notre territoire de Seine-et-Marne des espaces pouvant répondre à ces besoins d'accroissement sans porter préjudice à notre écosystème déjà si fragilisé. En conclusion, je dirais que trop c'est trop, un peu de réflexion sur les conséquences à long terme pourrait éviter de grandes erreurs.
Mail 1017			X		X			X						X	X	X	Un Anonyme de Noisy-le-Grand a écrit : Développer des infrastructures routières (élargissement, création de nouvelles voies) est en contradiction avec l'objectif d'aboutir au Zéro Emission Nette à l'horizon 2040. La circulation routière est émettrice de particules et de CO2 en plus de polluer de façon lumineuse et sonore ce qui est une source de stress pour l'ensemble des êtres

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	vivants et dégrade la qualité des vies (voir la tribune à l'initiative de l'Alliance Santé Planétaire publiée dans « Reporterre » sur le sujet https://reporterre.net/L-A69-le-scandale-sanitaire-de-demain). La construction de nouvelles infrastructures routières détruit et fragmente des milieux non artificialisés ce qui engendre la mort directe de milliers d'animaux, insectes et espèces végétales et fongiques. Au-delà du bon sens, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de protection de l'habitabilité de nos régions. Pour arrêter de contribuer à l'arrivée du chaos climatique global et préserver les écosystèmes naturels et les terres agricoles qui sont indispensables pour y faire face, la région doit s'occuper de ses terres, par exemple de privilégier le vélo et les transports en commun, et ne pas construire de nouvelles routes qui détruisent les vivants et leurs habitats
Mail 1018			X														Mme TON THAT de Pontault-Combault a écrit : J'exprime mon opposition au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons proposé dans le SDRIF-E.
Mail 1019	X	X		X		X											M. CHEVROT de Pontault-Combault a écrit : Je tiens par la présente à exprimer mes préoccupations et mes réserves concernant le projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E), notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Tout d'abord, je souhaite souligner que la multiplication des constructions d'immeubles au détriment des maisons individuelles défigure gravement le paysage de notre région. La substitution de maisons par des bâtiments de grande hauteur contribue à l'étalement urbain et à la perte de l'identité architecturale locale, ce qui nuit à la qualité de vie des habitants et altère le charme de notre région. En outre, les infrastructures routières sont aujourd'hui saturées et ne permettent pas d'accueillir de nouveaux habitants sans engendrer des problèmes de circulation et de congestion. La surpopulation au mètre carré entraîne des difficultés dans tous les aspects de la vie quotidienne, notamment en matière de stationnement, de files d'attente, de temps de trajets, de stress et de comportements incivils. Par ailleurs, sur le plan écologique, il est impératif de prendre en compte les conséquences néfastes de la construction continue de nouveaux bâtiments. Cette expansion urbaine incontrôlée entraîne la disparition de zones naturelles et la fragmentation des habitats, ce qui menace la biodiversité et compromet l'équilibre écologique de notre région. Dans ce contexte, je préconise vivement que des alternatives soient envisagées afin de limiter l'impact négatif de l'urbanisation galopante. Plutôt que de remplacer systématiquement des maisons par des immeubles, il serait judicieux de privilégier la création de parcs urbains ou de jardins partagés. Ces espaces verts contribuent à la préservation de la biodiversité, offrent des lieux de détente et de convivialité pour les habitants, tout en préservant l'identité paysagère de notre région. En conclusion, je vous invite à prendre en considération ces arguments dans l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E), afin de garantir un développement harmonieux et respectueux de l'environnement pour les générations futures.
Mail 1020		X	X	X		X											Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Le nouveau schéma directeur prévoit la création de 3000 logements supplémentaires sur la commune de Pontault Combault. C'est une aberration. La commune est déjà saturée alors même que certains immeubles sont encore en construction. Les bouchons sont permanents. Les bus sont blindés. Le RER E également. Bref les transports ne suivent pas. Les médecins refusent les nouveaux patients. Les places en crèches et auprès des assistantes maternelles se font rares et quid des écoles ? Comment la commune pourra-t-elle permettre l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Dans quelles conditions seront accueillis les enfants et élèves de maternelle, collège et lycée ? Les travaux deviennent permanents dans cette ville et entravent la circulation. Les stationnements manquent. Ce nouveau schéma directeur met par ailleurs en avant l'environnement. Avec la création de 3000 logements supplémentaires, je ne vois pas comment les espaces verts restants pourraient être préservés. Stop à la construction

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1021																	de logements et à la massification des villes de banlieue qui manquent cruellement de moyens !!!! X <u>Une Anonyme de Milly-la-Forêt a écrit :</u> Je m'oppose au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons proposé dans le SDRIF-E
Mail 1022		X	X		X		X							X			M. TORRA (Association les sentiers de la cote de Deuil) a écrit : Inscrire en dur la bande naturelle Soisy-sous-Montmorency à Garges-lès-Gonesse et la coulée verte dans le SDRIF-E. Non au Boulevard Intercommunal du Parisis. Le contexte : La densification urbaine en moyenne couronne de l'Île-de-France est préoccupante. Les décideurs lancent des programmes de construction pour faire face à une démographie croissante, souvent au détriment du cadre de vie. Avec ces nouvelles constructions et les divisions des terrains rendues possibles par le desserrement des règles d'urbanismes, les surfaces vertes se réduisent. Par ailleurs les voies de circulation existantes créent des pollutions sonores et atmosphériques dénoncées partout. Le constat Chaque jour, nous sommes plus nombreux dans un périmètre limité. La circulation routière devient de plus en plus problématique dans certains secteurs. Faut-il accompagner cette évolution en construisant de nouvelles routes comme le Boulevard Intercommunal du Parisis ? Dans un tel projet, les intérêts de chacun sont très divers. Untel pense désenclaver l'entrée de sa ville, tel autre attend plus de fluidité en transitant dans les autres communes sans prendre en compte les impacts locaux qu'il induit directement (trafic) et la diminution des espaces verts que cela provoquerait. Les nuisances du projet de l'avenue du Parisis (BIP) sur la commune de Deuil-la-Barre. Il défigurerait cet écrin de verdure qu'est la Côte de Deuil. Il détruirait cette source de biodiversité, annihilerait ce lieu de promenade et de loisirs fréquenté par de très nombreux habitants et polluerait tout cet environnement, proche des habitations, des écoles. etc. ... Les objectifs de notre siècle Cette route à 2 X 2 voies, datant de 1937 est surannée. La place de la voiture, en 2040, devra être différente à celle d'aujourd'hui. C'est maintenant que nous devons anticiper en trouvant d'autres moyens de locomotion. Ce projet, au contraire, agirait comme un appel d'air au développement de la voiture. Dans notre région la promotion du transport en commun est une nécessité, chaque fois que c'est possible. Notre zone Nord-Ouest de l'Île-de-France envisage la ligne 19 qui renforcera les déplacements dans nos banlieues. Dès lors, anticipons ce projet et maintenons les flux de circulations principaux sur les axes existants sans en rajouter et accélérons le développement des transports en commun en général. Notre position : Nous sommes contre la construction du BIP de Soisy-sous-Montmorency à Garges-lès-Gonesse. Ce couloir naturel doit être préservé et organisé pour y développer les activités de loisirs, maraichères et les déplacements doux. Il est un complément transversal à la coulée verte depuis Epinay-sur-Seine jusqu'à la forêt de Montmorency. Ces deux éléments, coulée verte et bande naturelle entre Soisy-sous-Montmorency et Garges-lès-Gonesse doivent être inscrits dans le marbre du Schéma Directeur Régional IDF – E et être rendus opposables à tout promoteur public ou privé d'infrastructures routières. En pièce jointe une note de l'Association des Sentiers de la Côte de Deuil.
Mail 1023		X	X		X		X							X			Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Reprend les termes de l'observation n° 2020 ;
Mail 1024			X														Une Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP ; Oui à la voie verte
Mail 1025			X														Une Anonyme de Drancy a écrit : Il faut absolument le métro au centre de Drancy. Si le métro va jusqu'à la mairie de Drancy, les usagers utiliseront moins leur voiture pour aller aux gares qui sont loin à pied ou accessibles par quelques bus bondés. De plus ça va désengorger le RER B

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1026			X														Mme GRETH de Drancy a écrit : Le métro à la mairie de Drancy serait super svp !!
Mail 1027		X	X		X		X										Une anonyme de Pontault-Combault a écrit : Reprend les termes de l'observation n° 2019.
Mail 1028		X															Mme GALLOIS de Pontault-Combault a écrit : Je ne suis pas d'accord pour plus de constructions sur Pontault-Combault.
Mail 1029		X															Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : On dit Non à la densification supplémentaire sur Pontault-Combault
Mail 1030			X				X										Mme EL KOLLI de Drancy a écrit : Le métro est indispensable pour cette grande ville de Drancy. Je suis retraitée et j'aimerais aller plus souvent à Paris mais c'est le parcours du combattant : bus, train et métro pour s'y rendre et mes petits-enfants qui doivent se rendre au sport 3 fois par semaine au quartier de l'Avenir, c'est aussi un périple. L'un s'y rend en vélo, il a 12 ans, et c'est très dangereux ; l'autre je l'emmène en bus, quand il y en a bien sûr, ce serait tellement plus simple en métro et moins dangereux que le vélo et quand ils iront à Paris pour leurs études ça éviterait de prendre bus, train et métro. Alors, oui il faut vraiment le métro à Drancy. C'est indispensable pour la population drancéenne.
Mail 1031		X															Mme DE OLIVEIRA de Drancy a écrit : Soutenir le projet de la ligne 7. Une belle avancée pour la ville de Drancy. Un bel investissement de la part de ma ville natale. Je suis si fière et j'ai envie de voir ce projet se réaliser
Mail 1032		X	X				X										Une Anonyme de Roissy-en-Brie a écrit : Je suis contre le schéma directeur proposé qui est guidé par une densification de ma commune qui est déjà saturée au niveau des axes routiers, des infrastructures de transport, des services publics et qui ne permettra pas une qualité de vie meilleure à ses habitants !
Mail 1033		X															Sophie (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : La densification imposée par ce nouveau SDRIF E est intenable pour les villes et leurs habitants. À Pontault, + 17% de logements, dans une ville saturée par la circulation, où les équipements publics manquent déjà, où les espaces verts urbains se raréfient, où les services de l'État (police, santé) sont déjà défaillants. ce n'est pas réaliste!!! Ce serait catastrophique pour tous, d'entasser, de concentrer ainsi la population.
Mail 1034			X														M. COLLET Cédric de Drancy a écrit : Prolongation ligne 7mairie de Drancy : Cela est une aubaine pour l'ensemble de la circonscription afin de pouvoir se déplacer plus facilement dans la région au travers de la ligne 7.
Mail 1035			X														Karim (Anonyme) de Drancy a écrit : Soutien du métro à Drancy : Connecter la ville de Drancy à Paris. Diminution des temps de trajets.
Mail 1036		X	X														Christina (Anonyme) de Férolles-Attilly a écrit : J'habite au clos prieur à Férolles nos routes de campagne sont si belles, nos paysages quel plaisir... quel bonheur... Mais elles deviennent sales jonchées de détritus, de bouteilles en tout genre, sachets Mac do, elles ressemblent de plus en plus à ce que l'on voit à l'approche des grandes agglomérations des déchèteries à ciel ouvert...En construisant encore des logements entre Ozoir et Lésigny encore plus de circulation, plus de fréquentation, les départementales sont déjà surchargées, c'est un véritable calvaire pour nous, de sortir de chez nous et circuler. Nous sommes pour des raisons dont seuls certains ont le secret entrain de tout détruire à grand feu...C'est une catastrophe...empêchons ces massacres pour les futures générations.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1037		X															M. FOUBERT Jean Pierre de Pontault-Combault a écrit : Le projet d'accroître de 17% la densification du territoire de la ville de Pontault Combault n'est pas réaliste compte tenu des infrastructures de son territoire et de la déjà importante densification réalisée au cours des dernières années. Avec la Mairie de ma ville je m'oppose à ce projet.
Mail 1038								X								X	Mme HANE Gayssirie de Magnanville a écrit : Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Magnanville. Je vous informe par la présente de ma ferme OPPOSITION au projet cité en exemple. En effet, l'emplacement la disparition de près de 70 Hectares de terres agricoles et forestières, en plus de se situer à quelques mètres de deux établissements publics d'un gymnase et d'habitations. Trouveriez plaisant que vos enfants passent quotidiennement devant un établissement pénitentiaire pour se rendre en cours ? Pour la pratique de leur activité sportive ou tout simplement en ouvrant les volets chaque matin ou rentrant chez eux ? D'autres lieux, engendrant moins de conséquences sont disponibles et ont d'ailleurs été soumis. Merci de prendre en considération la réalité et l'impact directe de ce projet tant sur l'aspect écologique, qu'humain pour les habitants.
Mail 1039		X	X														Mme TROTET Roselyne - Ozoir-la-Ferrière a écrit : Urbanisation sur terres agricoles à OZOIR la Ferrière : Stop aux constructions à OZOIR Circulation saturée Conditions difficiles pour sortir d'OZOIR par le nord ou bien le sud.
Mail 1040		X		X	X		X										M. GREVEND Sté de Deuil-la-Barre a écrit : A une époque où la préservation des rares zones naturelles restantes dans des zones aussi urbanisées que la nôtre est VITALE, la construction de ce projet obsolète que constitue le BIP mettrait gravement à mal notre habitat et celui des autres espèces qui parviennent encore à subsister ici. Il convient de renoncer à ce projet délétère que constitue le BIP et à sanctuariser les espaces naturels des côteaux de Deuil-la-Barre ainsi que les zones naturelles des communes avoisinantes.
Mail 1041	X																Éric (Anonyme) a écrit : J'habite Villennes sur (depuis peu) et cherche et trouve avec la plus grande difficulté les dates et lieux de réunions publiques SDRIF : sites web incohérents, pas à jour... Même les mairies sont sous-informées ou non informées ce qui est sidérant ! J'observe aussi sur votre / vos sites : - beaucoup de changements dans les commissaires enquêteurs, non expliqués - des technicités représentées pour moi insuffisantes vu la diversité des sujets qui touchent évidemment aussi à la politique nationale d'une part (autoroutes privées...) et à Paris : ville monde Des réunions publiques n'ont de valeur que si elles sont publiques réellement : difficile d'y assister et de contribuer si on ne sait même pas (et les mairies...) quand et où elles ont lieu! Evidence quand même ! Merci de faire le nécessaire dès que possible : cartographie / lieu et date de réunion : le b a ba ; et liens avec les autres institutions qui sont aussi à la fois des relais d'information et, en amont et en aval, des élus avec leur(s) mandat(s) Transmettez à qui peut décider de ceci (au pluriel semble-t-il), qui me semble assez urgent sur un plan de citoyenneté ; au moins autant que l'information "légale"
Mail 1042			X														Christine (Anonyme) de Drancy a écrit : Vivement la concrétisation de l'extension de la Ligne 7 du métro jusqu' à Drancy, tellement plus pratique pour se rendre sur Paris directement. Un beau projet en devenir pour la commune de Drancy.
Mail 1043		X		X						X				X			Mme VOLONDAT Stéphanie d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région.
Mail 1044				X													<p>Mme GERIN Nathalie de Melun a écrit :</p> <p>Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnement (SDRIF-E) revêt une importance capitale pour l'avenir de nos territoires et pour l'acte de bâtir et d'aménager. Il trace les contours de l'aménagement du territoire jusqu'en 2040 pour les 12 millions de Franciliens qui y vivent. Le projet de SDRIF-E, arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023, a été élaboré de manière équilibrée et opérationnelle, conciliant, comme l'a souligné Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, "le ZAN et le maintien de pôles de développement ». Actuellement, il est soumis à une enquête publique jusqu'au 16 mars 2024. Cependant, nous attirons votre attention sur l'avis rendu par l'autorité environnementale le 21 décembre dernier, qui est extrêmement mitigé et risque de remettre en cause des équilibres déjà fragiles, adoptant une vision quelque peu comptable et dogmatique pour notre région, pourtant exemplaire en matière d'objectifs ZAN. Vous pouvez consulter cet avis en cliquant ici. Dans le contexte actuel de crise du logement, votre expression est déterminante. Nous vous invitons donc à vous exprimer sur cette thématique avant le 16 mars 12h00 : -Pour votre information, veuillez trouver ci-dessous les contributions de Rémi ROCHE et moi-même : Rémi ROCHE : "Le projet de SDRIF-E présenté est particulièrement bien équilibré. Il ne faudrait pas que l'Autorité Environnementale remette en cause le travail effectué. La Région IDF a été particulièrement vertueuse bien avant les autres régions françaises. Aussi, sa consommation d'espace naturel en première phase jusqu'à 2040 a été particulièrement réduite. La demande de logements en IDF est la plus importante en FRANCE. Les Franciliens ont de plus en plus de mal à se loger. On ne construit pas assez de logements neufs et le parcours résidentiel ne se fait plus, du fait du blocage par les Pouvoirs Publics de l'accession à la propriété. Le parc locatif existant est ancien et ne répond plus aux normes environnementales avec des diagnostics énergétiques trop souvent en F ou G (passoire thermique). Aussi, il y a peu de proposition sur le marché et les prix s'emballent. Il faut revenir à plus de réalisme et débloquer la situation. « Ma contribution : "Les règles s'empilent dans des strates et bloquent l'activité, qu'elle soit agricole, industrielle et d'urbanisme, les projets de tous secteurs en pâtissent sans que des résultats probants en résultent. Le projet de SDRIF-E tel qu'il a été concerté, débattu et arrêté est exemplaire et peut nous permettre de nous projeter tout en intégrant le ZAN et le maintien de pôles de développement. Le Ministre BECHU reconnaît que l'effondrement de 25% de la production de logements en 2 ans vient en partie de blocages structurels et non conjoncturels (finances et matériaux). La difficulté à obtenir des autorisations d'urbanisme résulte de ces blocages. Or, de façon positive, l'aménagement de projets d'urbanisme réunit à la fois la réponse aux besoins sociaux et économiques (logements, services, activités, industries) tout en mettant en œuvre une sobriété foncière (densités, recyclage de friches, réhabilitations urbaines), des outils d'économie énergétiques (bâtiments RE2020, économie d'énergies dans les installations d'infrastructure, résilience climatique dans les aménagements urbains avec des plantations d'arbres notamment). Il ne faudrait pas que l'avis rendu récemment par l'autorité environnementale vienne remettre en cause les équilibres vertueux et raisonnés qui ont été arrêtés au SDRIF-E. La vision de limitation des constructions par la contrainte foncière et environnementale excessive vient bloquer la mise en place de ces solutions locales et vertueuses. La pression sur le prix du logement, sur la difficulté à accueillir des entreprises et des emplois ressort donc comme négative par rapport aux objectifs de développement durable. «Le projet de SDRIF-E présenté est particulièrement bien équilibré. Il ne faudrait pas que l'Autorité Environnementale remette en cause</p>

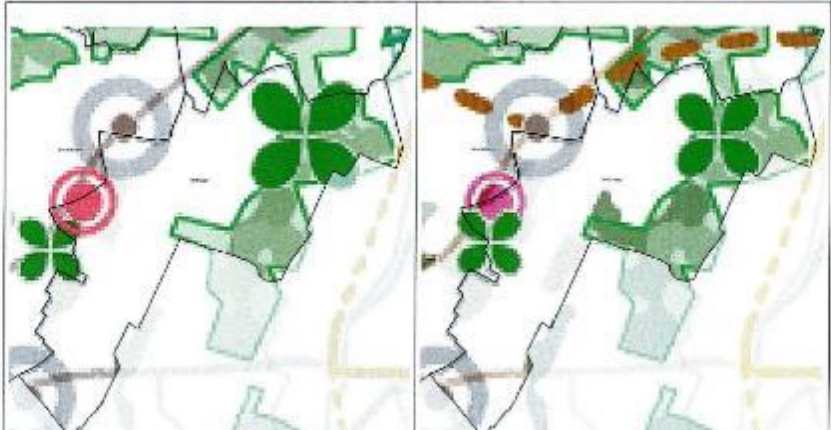
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	le travail effectué. La Région IDF a été particulièrement vertueuse bien avant les autres régions françaises. Aussi, sa consommation d'espace naturel en première phase jusqu'à 2040 a été particulièrement réduite. La demande de logements en IDF est la plus importante en FRANCE. Les Franciliens ont de plus en plus de mal à se loger. On ne construit pas assez de logements neufs et le parc résidentiel ne se fait plus, du fait du blocage par les Pouvoirs Publics de l'accession à la propriété. Le parc locatif existant est ancien et ne répond plus aux normes environnementales avec des diagnostics énergétiques trop souvent en F ou G (passoire thermique). Aussi, il y a peu de proposition sur le marché et les prix s'emballent. Il faut revenir à plus de réalisme et débloquer la situation. « Les règles s'empilent dans des strates et bloquent l'activité, qu'elle soit agricole, industrielle et d'urbanisme, les projets de tous secteurs en pâtissent sans que des résultats probants en résultent. Le projet de SDRIF-E tel qu'il a été concerté, débattu et arrêté est exemplaire et peut nous permettre de nous projeter tout en intégrant le ZAN et le maintien de pôles de développement. Le Ministre BECHU reconnaît que l'effondrement de 25% de la production de logements en 2 ans vient en partie de blocages structurels et non conjoncturels (finances et matériaux). La difficulté à obtenir des autorisations d'urbanisme résulte de ces blocages. Or, de façon positive, l'aménagement de projets d'urbanisme réunit à la fois la réponse aux besoins sociaux et économiques (logements, services, activités, industries) tout en mettant en œuvre une sobriété foncière (densités, recyclage de friches, réhabilitations urbaines), des outils d'économie énergétiques (bâtiments RE2020, économie d'énergies dans les installations d'infrastructure, résilience climatique dans les aménagements urbains avec des plantations d'arbres notamment). Il ne faudrait pas que l'avis rendu récemment par l'autorité environnementale vienne remettre en cause les équilibres vertueux et raisonnés qui ont été arrêtés au SDRIF-E. La vision de limitation des constructions par la contrainte foncière et environnementale excessive vient bloquer la mise en place de ces solutions locales et vertueuses. La pression sur le prix du logement, sur la difficulté à accueillir des entreprises et des emplois ressort donc comme négative par rapport aux objectifs de développement durable.
Mail 1045				X	X												<u>Elisabeth (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit :</u> Non aux constructions d'immeubles, y'en a assez, c'est inadmissible autant de constructions ou est la verdure ?
Mail 1046																	<u>M. Michel VALOIS de Morsang s/Orge a écrit :</u> Résumé du mémoire sur des propositions et observations sur le projet Du SDRIF E : « Sur la forme je pense qu'il manque une version vidéo de la synthèse non technique, sur le fond, je note que l'avis de l'AE ne figure pas dans les pièces que j'ai consultées. » Conseils pour encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles, sanctuariser les jardins familiaux, déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements. . Favorisez le rayonnement international de la région, une meilleure exposition à des pollutions et nuisances, entre autres émanations d'H2S, traitement des eaux usées à la source en réservant des espaces verts aménagés avec des filtres plantés. Une déconstruction utile dans un concept nouveau et innovant.
Mail 1047				X													<u>Nathalie (Anonyme) de Melun a écrit :</u> Le projet de SDRIF-E présenté est particulièrement bien équilibré. Il ne faudrait pas que l'Autorité Environnementale remette en cause le travail effectué. La Région IDF a été particulièrement vertueuse bien avant les autres régions françaises. Aussi, sa consommation d'espace naturel en première phase jusqu'à 2040 a été particulièrement réduite. La demande de logements en IDF est la plus importante en FRANCE. Les Franciliens ont de plus en plus de mal à se loger. On ne construit pas assez de logements neufs et le parc résidentiel ne se fait plus, du fait du blocage par les Pouvoirs Publics de l'accession à la propriété. Le parc locatif existant est ancien et ne répond plus aux normes environnementales avec des diagnostics énergétiques trop souvent en F ou G (passoire thermique). Aussi, il y a peu


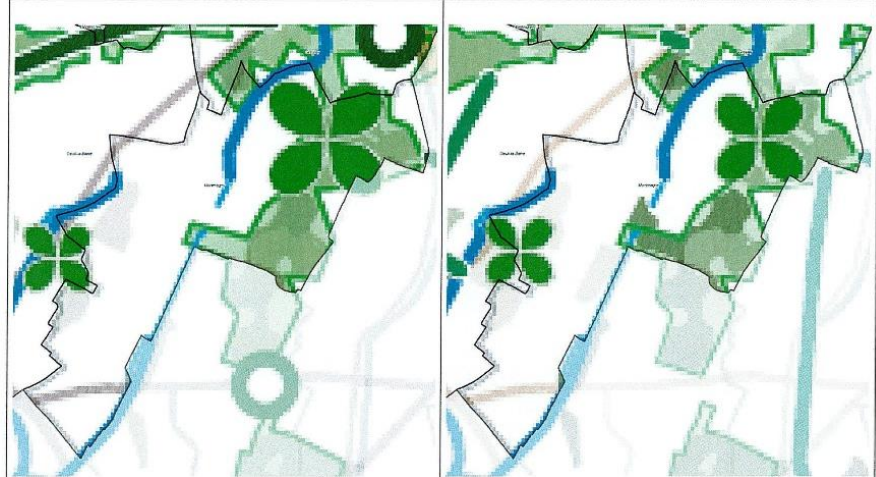
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de proposition sur le marché et les prix s'emballent. Il faut revenir à plus de réalisme et débloquer la situation. «Les règles s'empilent dans des strates et bloquent l'activité, qu'elle soit agricole, industrielle et d'urbanisme, les projets de tous secteurs en pâtissent sans que des résultats probants en résultent. Le projet de SDRIF-E tel qu'il a été concerté, débattu et arrêté est exemplaire et peut nous permettre de nous projeter tout en intégrant le ZAN et le maintien de pôles de développement. Le Ministre BECHU reconnaît que l'effondrement de 25% de la production de logements en 2 ans vient en partie de blocages structurels et non conjoncturels (finances et matériaux). La difficulté à obtenir des autorisations d'urbanisme résulte de ces blocages. Or, de façon positive, l'aménagement de projets d'urbanisme réunit à la fois la réponse aux besoins sociaux et économiques (logements, services, activités, industries) tout en mettant en œuvre une sobriété foncière (densités, recyclage de friches, réhabilitations urbaines), des outils d'économie énergétiques (bâtiments RE2020, économie d'énergies dans les installations d'infrastructure, résilience climatique dans les aménagements urbains avec des plantations d'arbres notamment). Il ne faudrait pas que l'avis rendu récemment par l'autorité environnementale vienne remettre en cause les équilibres vertueux et raisonnés qui ont été arrêtés au SDRIF-E. La vision de limitation des constructions par la contrainte foncière et environnementale excessive vient bloquer la mise en place de ces solutions locales et vertueuses. La pression sur le prix du logement, sur la difficulté à accueillir des entreprises et des emplois ressort donc comme négative par rapport aux objectifs de développement durable.
Mail 1048			X		X				X								<u>M. BEAUCHE Philippe d'Ablon-sur-Seine a écrit :</u> Franchissement de Seine en face d'Ablon d'un port industriel de grande envergure. Je m'oppose au projet de port car cela va amener un gros trafic de poids lourds (nuisances) pour acheminer le port jour et nuit et en contradiction avec la politique au réchauffement climatique un bilan carbone intolérable et destruction des derniers paysages naturels des rives de Seine en Ile de France
Mail 1049																X	<u>Jean Pierre (Anonyme) de Magnanville a écrit :</u> Zone d'urbanisation compatible avec une prison. Je suis opposé à cette modification du schéma directeur de la région IDF.
Mail 1050		X			X												<u>Sylvie (Anonyme) de Brunoy a écrit :</u> Planter des arbres et des fleurs. Je suis une vraie banlieusarde, qui travaille à Paris depuis 1985. Pour l'avenir : Limiter les voitures (et merci pour les transports Vive la Carte Navigo), Arrêter de bétonner -construire des immeubles à la place de grands et beaux jardins et Surtout planter de la végétation (sur les trottoirs, à l'arrêt des bus, parvis des gares, partout ...) afin de limiter le ruissellement des eaux de pluie, et faire baisser la température caniculaire des centres villes
Mail 1051	X																<u>Aude (Anonyme) a écrit :</u> Bonjour Je souhaiterais participer à l'enquête en ligne sur Ile de France objectif 2040. Comment puis-je participer ?
Mail 1052							X									X	<u>Mme VITRY Claudine de Magnanville a écrit :</u> Il n'est pas question de discuter de la pertinence de construire un nouvel établissement pénitentiaire sur le bassin des Yvelines. Pour autant l'implantation d'un tel projet se doit d'être particulièrement réfléchi et ne peut ni dégrader ni impacter l'équilibre du développement durable de ceux qui contribuent à maintenir un environnement social sain et harmonieux. Adhérente à l'association TMCP qui vous a démontré à plusieurs reprises par argumentations solides (COPIL) que les localisations MAGNANVILLE SITE 1 et SITE 2 ne sont pas les bonnes et que d'autres solutions en adéquation avec les critères requis existent. Malheureusement les alternatives ont été ignorées, rejetées, alors que, pour certains sites, les critères cochaient toutes les cases contrairement au choix de Magnanville ! L'humain, la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	proximité des habitations, des établissements scolaires (150m), les terres agricoles, le développement de nos jeunes générations, le respect et la dignité des citoyens, l'écologie, les infrastructures routières inadaptées.....qu'en faites-vous ?
Mail 1053			X														M. DJAB Hay de Drancy a écrit : Projet métro mairie de Drancy Pour à cent pour cent pour le projet métro à la mairie de Drancy
Mail 1054			X														Lyes (Anonyme) de Drancy a écrit : Je suis pour le projet de métro à la mairie de Drancy
Mail 1055				X X													M. CARROUE Daniel de Château-Landon a écrit : Alors que le nouvel Gouvernement a annoncé qu'il devrait y avoir des nouveaux logements dans la Région Ile de France, alors que dans le nouveau PLU à Château-Landon, il ne reste plus de place pour des nouveaux terrains à cause des terrains agricoles. On est complètement bloqué pour attirer de nouveaux habitants, plusieurs classes vont être supprimer, les commerces ferment... alors que l'on est un village de caractère avec 5 bâtiments cassés ! Alors que l'on est à 5 minutes du Loiret, et qu'il y a pleins projets de construction !
Mail 1056			X														M. CARINI Nawale de Drancy a écrit : Nous sommes pour l'extension de la Ligne 7 du métro jusqu' à Drancy.
Mail 1057														X		X	M. SHULTZ Alban de Puteaux a écrit : Résumé succinct des observations EDF sur le SDRIF E arrêté dans le cadre de l'enquête publique : 1/. Observations sur l'intégration des enjeux fonciers associés aux 7 sites EDF en Ile de France dans les 3 cartes du projet arrêté de SDRIF-E 1-1/ Demande relative sur site de PORCHEVILLE Dans les cartes n°1 « MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN » et n° 3 « PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL », la partie Nord du site EDF de Porcheville proche de la route D146, au sud de cette route, apparaît comme « armature verte à sanctuariser » d'après la légende de ces 2 cartes. De même, la partie Est du site EDF proche de la ceinture verte dont une partie précédemment occupée par le parc à charbon semble avoir également été intégrée dans « l'armature verte à sanctuariser » 1-2/ Demande relative au site de Vitry sur Seine Le symbole sur la carte n° 3 « PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL » indique la « création d'un espace vert et/ou zone de loisir d'intérêt régional » dans la zone des Ardoines où se trouve le site EDF de Vitry sur Seine. 1-3/ Demande relative aux sites de Champagne sur Oise, de Montereau et de Vaires sur Marne Ces trois sites sont stratégiques pour EDF. Pour mémoire, cette région est très déficitaire en moyen de production d'énergie électrique. 90 % de l'énergie consommée étant importée. Dans une perspective de croissance nationale de la consommation d'électricité de 40 % à l'horizon 2050 (prévention du RTE datant de 2021 dans un contexte de décarbonation des usages et de l'économie), tout le foncier disponible d'EDF devra être mobilisé pour pouvoir y répondre et l'acquisition d'autres fonciers pourrait être nécessaire. 1-4/ Demande commune aux 7 sites EDF en Ile de France (Porcheville, Champagne sur Oise, Gennevilliers, Vitry sur Seine/Arrighi, Montereau, Vaires sur Marne) Les activités prévues d'être développées dans les 20 ou 30 prochaines années sont, compte tenu du contexte et des besoins, pour l'essentiel des activités de production d'énergie décarbonée. Pour accueillir les nouvelles activités, EDF doit, sur certains sites, procéder préalablement à des activités de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	déconstruction et/ou de dépollution des sols comme c'est le cas actuellement sur 4 sites (Porcheville, Champagne sur Oise, Vitry sur Seine/Arrighi, Montereau) 1-5/ Demande de mise en cohérence Au sujet des équipements et installations associés à la production d'énergie, un besoin de 192 hectares pour le développement de centrales électriques bas carbone dont 90 ha pour la remobilisation d'ENAF au sein des sites EDF existants et 100 ha d'extension pour le développement de nouvelles centrales. 2/ Observations au regard des enjeux de gestion de l'eau et de la production d'électricité Concernant les enjeux liés à l'eau et l'énergie, EDF recommande que les orientations préconisées par le projet arrêté du SDRIF-E concourent à un partage équilibré de la ressource en eau entre les différents usages. L'eau faisant l'objet d'une gestion collective, EDF est prête à y prendre toute sa part.
Mail 1058			X													X	M. LARUELLE Jean-Pierre de Magnanville a écrit : Je m'oppose au choix de Magnanville pour l'implantation d'un site pénitentiaire d'une capacité de 700 places ~ : - Dégradation de terres agricoles, localisation à moins de 150 m du lycée et des habitations, d'une résidence pour séniors,-Le trafic routier est déjà à saturation ! Les transports en commun tellement insuffisants aux regards du nombre d'utilisateurs ! En quoi l'implantation de ce centre sur notre commune préserve-t 'il notre zone agricole, rurale et naturelle ? Bon nombre de terres en friche, ne causant aucune nuisance, ni dégradations en tout genre, répondent à vos critères et sont disponibles ! Comment est-il possible de les ignorer ?
Mail 1059			X				X										Mme PELLETIER Evelyne de Perpignan a écrit : La création de ce tronçon du BIP inachevé depuis plusieurs décennies n'est plus d'actualité. Il s'agit d'un projet qui remonte aux années 1970. Depuis les données ont vraiment changé. Nous vivons maintenant l'ère de l'énergie chère. Nous avons besoin de déplacements interurbains propres et fréquents. Les véhicules d'entreprises qui ont besoin de se déplacer au sein de l'île de France disposent du contournement de la région parisienne qui existe depuis une quinzaine d'années maintenant. Par ailleurs, le tracé de ce BIP traverse des zones situées en plaines communes ! Il signifie perte de paysages urbains préservés jusque-là, empêchement des petits déplacements par les habitants, amplification des risques d'accidents, pollution automobile. Pour toutes ces raisons je considère que c'est une grave erreur de poursuivre ce projet. Si les comptages montrent une réelle saturation, envisager des passages souterrains ou autre solution pour les véhicules est-il possible ?
Mail 1060			X				X										Luc (Anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Non au BIP. En cette époque où l'on tente de diminuer l'impact de la voiture sur l'environnement, relancer ce dossier vieux de plusieurs dizaines d'années me paraît contreproductif.
Mail 1061		X	X														M. RAVIN Samuel de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus, ce projet veut rapprocher le quartier du 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences
Mail 1062		X	X														Benoit (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. De plus, ce projet veut rapprocher le quartier du 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences
Mail 1063			X														Mme MEDJAHED Sofia de Drancy a écrit : Métro 7 Drancy. Très favorable, merci à la mairie de Drancy pour ce beau projet ! Il faut aller jusqu'au bout
Mail 1064			X														Laurent (Anonyme) de Drancy a écrit : Je suis très favorable aux projets de prolongement de la ligne 7 pour les stations de gare de Bourget et mairie de Drancy. Celle-ci permettront de compléter les transports déjà existants qui ont souvent du mal à supporter la charge (RER B) et permettrait d'alléger ce dernier
Mail 1065			X														M. PIRES DA SILVA Palmyra de Drancy a écrit : Je suis pour le métro
Mail 1066	X																M. GP Alphonse de Paris a écrit : Comment le SDRIF E vat il s'imposer à la capitale dont la Maire ne suit ni les directives du Scot ni du SDRIF?
Mail 1067		X		X			X										M. FLOQUET Patrick de Montmagny a écrit : La Commune de Montmagny a engagé depuis plusieurs années une dynamique de mutation du secteur de la « Plante des Champs » où elle a la volonté de réaliser un Ecoquartier composé d'environ 500 logements, d'un groupe scolaire, d'une crèche, de commerces et services et d'un parc urbain de 2 hectares. Cette opération d'aménagement sera conduite en partenariat étroit avec Grand Paris Aménagement, qui, en sa qualité d'établissement public d'aménagement et conformément à l'article L. 311-1 du code de l'urbanisme, a proposé de prendre l'initiative de la création de la « ZAC de la Plante des Champs ». Le territoire du projet est situé à proximité immédiate (400 m) de la gare de Deuil – Montmagny, c'est pourquoi le développement de l'Ecoquartier s'inscrit dans une véritable logique de densification de l'offre de logements et d'équipements autour de cette gare. Le périmètre de la ZAC de la Plante des Champs se compose aujourd'hui d'espaces naturels en friche, avec des jardins familiaux au Sud. Bordé par le lycée intercommunal Camille Saint-Saëns et le gymnase Alain Mimoun à l'Ouest, par la copropriété des Lévriers inscrite en « Quartier prioritaire de la ville » au Nord, et par des lotissements au Sud et à l'Est, il s'étend sur une douzaine d'hectares. Depuis les années 70, les aménagements aux alentours ont progressivement enclavé cet espace en friche. Le secteur est également concerné par un projet d'ampleur qui va redessiner la trame viaire et l'organisation des mobilités avec la restructuration du passage à niveau n°4, au droit de la gare de Deuil-Montmagny,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>mené par SNCF Réseau et le Département du Val d'Oise. Avec ce projet de suppression du passage à niveau et la présence du lycée qui a fait l'objet d'un aménagement et d'une extension pour passer d'une capacité d'accueil de 1200 élèves à 1600 élèves, la mutation de ce secteur qui revêt un caractère stratégique à l'échelle communale et intercommunale, est déjà engagée. Malgré cela, l'examen des cartes proposées dans le cadre du SDRIF E révèle une incohérence du fait de la superposition des tracés entre un « secteur d'urbanisation préférentielle » et la présence d'un « espace agricole à préserver ». Par conséquent, nous demandons que cette incohérence, résultant vraisemblablement d'une erreur matérielle, soit levée avec la suppression du tracé indiquant la persistance d'un espace agricole sur l'ensemble des trois cartes.</p> <p>Une copie d'un courrier de la mairie de Montmagny était jointe à cette observation, demandant la rectification d'une erreur matérielle présente sur la cartographie du SDRIF E actuellement en révision.</p> <p>Les cartes du SDRIF E révèlent d'une incohérence du fait de la superposition des tracés entre un « secteur d'urbanisation préférentiel » et la présence d'un « espace agricole à préserver ». Voir copie cartes ci-dessous</p> <p style="text-align: center;">SDRIF E AVANT ARRÊT SDRIF E APRES ARRÊT</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																 <p data-bbox="1205 949 1444 973">SDRIF E AVANT ARRÊT</p> <p data-bbox="1579 949 1825 973">SDRIF E APRÈS ARRÊT</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1068		X	X	X													Serge (Anonyme) a écrit : L'agglomération de Cergy Pontoise ne cesse pas de gagner des habitants, et Cergy en particulier s'urbanise encore et encore, fortement et sans arrêt. Mais est-ce bien raisonnable face aux difficultés déjà importantes de se déplacer, que ce soit par le rail vers Paris ou en voiture pour les actifs qui résident dans le Vexin ou dans l'Oise notamment ? La course à l'urbanisation étouffe et embolise progressivement cette agglomération. Les travaux sont permanents. Les déplacements y sont pénibles quel que soit le mode de transport. La ligne RER souffre de retards et dysfonctionnements répétés. La ville se densifie sans aucune harmonie architecturale ou urbaine. Encadrer ce développement anarchique devient plus qu'urgent. Un actif de l'Oise qui vient travailler à Cergy depuis plus de 20 ans.
Mail 1069			X														Valérie (Anonyme) de Drancy a écrit : Je suis pour ce projet de métro ligne 7 en centre de Drancy qui faciliterai les trajets pour tous. J'espère que cela se fera.
Mail 1070		X	X	X													Olivier (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je souhaite m'opposer au SDRIF-E qui imposerait à ma ville de Pontault-Combault encore plus de constructions, au détriment d'un cadre de vie encore préservé ! Les chantiers se sont multipliés ces dernières années, faisant apparaître ici et là des immeubles déjà trop nombreux pour une ville pavillonnaire. Nous ne voulons pas que toute l'Ile-de-France ressemble au 93 en termes de bétonnage. Et avant d'envisager des constructions en plus, donc des habitants en plus, la Région devrait déjà regarder les transports qu'elle propose actuellement... tous dépassés : le RER-E n'a aucune fiabilité, quand il n'est pas en travaux, je l'assimile à de la maltraitance pour ses usagers qui paient des dizaines d'euros chaque mois pour 0 fiabilité et une obligation de résultat jamais rempli. Les bus ne sont pas assez nombreux et pas synchronisés avec les RER... Idem pour les axes routiers déjà saturés dans et hors la ville (parlons de la Francilienne et du fameux bouchon de Pontault-Combault bien connu même des provinciaux). Que la Région résolve donc les problèmes actuels, bien assez importants, avant d'en rajouter de nouveaux. Je m'oppose donc au SDRIF-E
Mail 1071				X			X								X		Mme BESNE Anne d'Argenteuil a écrit : Le S.D.R.I.F.E doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains car les arbres adultes participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est surprenant de constater que le SDRIF ne mentionne pas la très grande importance de conserver les arbres existants pour leurs multiples fonctions dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, notamment le stockage de carbone et la régulation des températures. L'arbre fait de l'ombre, capte la chaleur et humidifie l'air ambiant. Les jeunes arbres plantés autour du mal à grandir et s'ils survivent mettront de nombreuses années à procurer les mêmes avantages : cf. émission d'Hugo Clément de septembre 2023 sur France 5 : "Comment échapper à la canicule en ville". La plantation de jeunes arbres (indépendamment du ratio arbres plantés/arbres détruits) est incapable de compenser la destruction d'arbres anciens. Les arbres récemment plantés (même en pleine terre, sans parler des arbres en pot) ont beaucoup de mal à se développer en ville à cause du sol de mauvaise qualité et/ou d'un entourage de bitume empêchant l'infiltration de l'eau jusqu'aux racines. Les sécheresses à répétition ne feront qu'aggraver ce phénomène, au risque de voir mourir des arbrisseaux avant qu'ils

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	n'aient pu apporter le moindre bénéfice en baisse de température. Les arbres grandissent ou résistent d'autant mieux qu'ils se situent dans des espaces de biodiversité (nature en ville telle que ensembles arborés, jardins), où les insectes et oiseaux, notamment, les débarrassent des parasites. A Argenteuil, des associations luttent contre des projets immobiliers qui se traduiraient par un abattage d'arbres existants. En particulier, le Comité Jean Vilar lutte depuis 7 ans contre un mégaprojet immobilier au pied du pont d'Argenteuil, apparaissant de plus en plus obsolète au fur et à mesure que se concrétise l'accélération du changement climatique et qui aurait pour conséquence d'abattre 86 arbres dont certains plus que centenaires et peints par les impressionnistes. A cet endroit, qui se situe en zone inondable, les racines des arbres ont en outre l'avantage d'absorber de l'eau et de contribuer à stabiliser le sol.
Mail 1072																X	Marie Thérèse (Anonyme) de Magnanville a écrit : Je suis opposé à la modification du SDRIF E concernant la construction d'une prison à Magnanville
Mail 1073		X		X													Benoit (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je suis d'accord avec notre maire pour ne pas augmenter plus que le % actuel le taux de construction dans la commune de Pontault Combault, car cela va à l'encontre des objectifs de développement durable de la commune et de ses capacités à absorber le surplus de population.
Mail 1074		X	X	X	X												M. GALEY Jean-Baptiste d'Aulnay-sous-Bois a écrit : Rejet de l'objectif d'une production annuelle de 70 000 logements, alors que l'augmentation annuelle de la région est de 50 000 nouveaux habitants. À Aulnay, nous sommes directement impactés par cette politique de construction qui défigure notre commune et détruit de nombreux arbres et jardins. Aulnay Environnement souscrit entièrement au principe énoncé par FNE : que la construction de logements soit corrélée à la création d'emplois, ce qui serait parfaitement cohérent avec l'ambition de la municipalité qu'Aulnay ne soit pas une ville dortoir. Même dans une commune comme Aulnay où le taux dépasse les 30%, nous souhaitons qui soit inscrit un encouragement au développement de l'habitat social, 75% des franciliens étant éligibles à ce type de logement. Nous souhaitons que ce développement soit en lien avec une lutte contre la ségrégation géographique, très sensible à Aulnay par une opposition nord-sud. Revoir un polycentrisme mal pensé : Aulnay, 4e ville du 93, est absente du schéma polycentrique, absorbée dans un pôle « Roissy » qui n'a aucune réalité politique et citoyenne. Aucune structure de concertation et de co-construction n'est en place à ce niveau, et inexistante dans le territoire principal, Terres d'Envol, alors qu'un conseil citoyen (CODEV) est prévu par la loi dans tous les établissements territoriaux. Interdire sur la friche PSA la création de zone logistique sans desserte effective par voie ferroviaire, les voies de circulation étant déjà saturées dans le nord d'Aulnay, alors qu'une voie ferrée desservait l'ex-site PSA. L'hypothèse ayant été envisagée sur Aulnay, une implantation éventuelle de Data Center répondant aux critères identifiés par l'Institut Paris Région (Adapter le bâti au tissu existant, privilégier des constructions en hauteur, définir au préalable les limites d'extension possible, favoriser la mixité programmatique (restauration, bureaux, coworking, etc.), adapter l'offre en accessibilité (parking vélos/voitures, transports en commun, etc.), limiter au maximum l'imperméabilisation des sols, intégrer des systèmes de refroidissement performants et écologiques, favoriser les mutualisations énergétiques (récupération de chaleur, stockage d'électricité, etc.) et renforcement nécessaire en infrastructure électrique (poste source) Rejet de la dérogation à l'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) décidée par l'État pour 2050. La région se prépare à ne ralentir que modérément les constructions sur les espaces naturels en pleine terre. Dans une ville comme Aulnay, en dehors des parcs municipaux et départementaux, ces espaces sont devenus rarissimes, et la municipalité actuelle les artificialise sans état d'âme : ce fut le cas du vaste terrain du club canin transformé, sans en informer les habitants, en zone d'activité ; ce sera le cas du terrain appartenant au stade du Moulin Neuf pour le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	nouveau commissariat, préféré au projet avancé par l'équipe municipale précédente du côté de Savigny. Et que se prépare-t-il sur le terrain près du vélodrome, si important pour tous les habitants du secteur ? Nous souhaitons que soit appliqué sans délai à Aulnay comme dans toute la Région le principe ZAB, Zéro Artificialisation « Brute », et non pas « Nette », qui permet de compenser l'artificialisation à un endroit par une renaturation ailleurs, ce qui est globalement un miroir aux alouettes. Aulnay sous-bois est une ville exposée aux inondations en cas de précipitations exceptionnelles (la dernière en date remontant à 2013) Des travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales ont été entrepris, mais nous craignons que l'intensification de l'imperméabilisation des sols causée par une politique aveugle de construction sur dalle où la pleine terre n'existe pas, annule ces améliorations du réseau. Nous demandons donc qu'un zonage pluvial soit établi et qu'il soit intégré aux documents réglementaires. Nous demandons que soit inscrit dans le SDRIF un objectif de 50% d'espaces perméables, non par commune, mais par quartier. Les grands parcs au nord d'Aulnay (Sausset, Ballanger) faussent en effet la moyenne, d'autant que la déclivité du terrain expose davantage certains quartiers. Une protection du patrimoine végétal de la zone pavillonnaire reposant sur l'utilisation de données à haute précision, comme l'outil Carto végétation. Dans la brochure distribuée au public (IDF objectif 2040, p7 & 9), nous déplorons que les illustrations schématiques évoquant la densification des zones d'habitat individuel ne fassent pas apparaître les jardins entourant chaque maison, et laissent croire que subitement, avec l'habitat collectif, vont surgir ex nihilo les espaces verts, introduisant un biais interprétatif extrêmement trompeur quant à l'évolution de la qualité de l'espace, autant paysagère qu'écologique.
Mail 1075			X														Mme BENBEKHTI Sarah de Drancy a écrit : Le métro à Drancy est tout simplement tout ce qui manque à cette ville Se serait parfait pour désencombrer la gare du Bourget et rejoindre plus facilement Paris. Vraiment c'est un projet très important pour l'avenir de nos enfants lorsqu'ils rejoindront les grandes écoles parisiennes, cela facilitera l'accès à Paris. Svp adoptez ce projet !!
Mail 1076			X													X	M. SABLON Georges de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Les villes ne sont pas faites pour accueillir autant de monde : infrastructures, communication, ne sont pas adaptées. Aujourd'hui déjà, tout ce secteur est complètement saturé du au problème d'une Francilienne non proportionnée au flux de véhicules. La petite départementale qui traverse Lésigny en direction d'Ozoir est devenue une voie de délestage à la Francilienne et pénalise les locaux, les écoles (bus), le bruit ; ...Il faudrait d'abord régler le GROS problème de la Francilienne ET augmenter les fréquences des RER E en direction de Paris (+ création de parking).
Mail 1077			X														Rodja (Anonyme) de Drancy a écrit : En tant que Drancéennes je suis pour la prolongation de la ligne 7 jusqu'au centre-ville. Le prolongement de la ligne sera un plus pour le déplacement des drancéens
Mail 1078		X		X			X										Mme BALO Nathalie de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1079		X		X			X										M. LORENZO Fabrice de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 1080		X	X	X										X			Anonyme de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail,1081		X	X	X										X			Anonyme de Lésigny a écrit : Identique obs. 1080
Mail 1082		X	X	X										X			Anonyme de Lésigny a écrit : Identique obs. 1080 et 1081
Mail 1083			X														M. Kamalasekaram VINOJAN de Drancy a écrit : Diplômé M2 et occupant le poste d'ingénieur réseaux et sécurité depuis plus 7ans maintenant, l'arrivée d'une ligne de métro à la mairie de Drancy faciliterait mon déplacement domicile/bureau (la défense). De ce fait, je soutiens le projet et propose mon aide pour sûr la partie réseau informatique si nécessaire pour la réalisation de ce projet.
Mail 1084		X	X	X													Anonyme d'Egly a écrit : Je souhaite m'opposer au SDRIF-E qui imposerait aux villes périphériques encore plus de constructions, alors que l'hyper centre ne serait pas touché ! Les villes pavillonnaires deviennent des cités d'immeubles, alors que seule une toute petite minorité de franciliens peut habiter dans l'hyper centre. L'Ile-de-France souhaite augmenter son nombre d'habitants, alors que les transports qu'elle propose actuellement ne répondent déjà pas aux besoins actuels : RER, transport par car ou bus, routes, pistes cyclables... Faisons déjà en sorte que ceux qui travaillent dans l'hyper centre puissent y habiter et que les nouvelles habitations soient précédées et non suivies (dans le meilleur des cas) par de nouveaux modes de transport.
Mail 1085		X	X	X													M. Alain GUIMIN de Pontault-Combault a écrit : Stop aux constructions à Pontault Combault !!! Toutes les infrastructures sont saturées !!!
Mail 1086		X	X	X										X			Mme Annie PERIN de Lésigny a écrit : Identique obs 1080, 1081 et 1082
Mail 1087		X	X	X										X			M. Jean-Charles MARTIN de Lésigny a écrit : Projet : SDRIF-E Demandes d'Ajustement sur le projet arrêté Je refuse les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB (Communauté des Communes des Portes Briardes). Ce projet serait un véritable fiasco écologique sans parler des nuisances sonores et routières qui seraient causées.
Mail 1088			X														Anonyme de Drancy a écrit : Pour le prolongement de la ligne 7 à Drancy Mairie.
Mail 1089		X	X	X										X			Anonyme de Férolles-Attilly a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes
Mail 1090																	Anonyme de Férolles-Attilly a écrit : (Double avec le 1089)

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1091			X														M. Alfonso FERNANDEZ de Drancy a écrit : Pour l'arrivée du métro à Drancy.
Mail 1092		X	X	X										X			Anonyme de Lésigny a écrit : J'indique mon refus aux modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Ce projet est un véritable scandale écologique.
Mail 1093		X	X	X										X			Anonyme de Lésigny a écrit : Identique obs 1080, 1081, 1082 et 1086
Mail 1094			X														M. David DINGWALL de Saint-Ouen-Sur-Seine a écrit : Je suis favorable au prolongement de la ligne 4 vers le nord et le carrefour Pleyel afin de désenclaver les quartiers est de Saint-Ouen.
Mail 1095			X														Mme Dominique FRICHET (1^{ère} adjointe) de La-Ferté-Gaucher a écrit : Notre contribution concerne la demande de remise en service de la voie SNCF Coulommiers - La Ferté-Gaucher. Elle figure dans les fichiers en annexe. (Délibération du CM du 15 septembre 2022).
Mail 1096			X		X		X	X	X							X	Mme Pascale BOJMAL d'Athis-Mons a écrit : NON AU PONT DE FRANCHISSEMENT ENTRE ATHIS MONS ET VIGNEUX SUR SEINE NON AU PORT HAROPA VIGNEUX SUR SEINE J'écris au nom de plusieurs personnes habitants dans le quartier de Mons à Athis-Mons depuis au moins 80 ans, et qui, pour certaines, ont quitté la région qui devenait trop urbanisée, mais reviennent parfois en visite. Le SDRIF 2023 a rajouté une lettre importante le « E » pour « ENVIRONNEMENT ». Pour rappel l'ENVIRONNEMENT est la feuille de route et le pilier fondamental du développement Francilien sur la première page du rapport SDRIF E 2023. Dans la lignée du plan vert et du plan régional d'adaptation au changement climatique. Le SDRIF E 2023/2040 adopte « je le cite » de nouvelles règles pour lutter contre l'étalement urbain et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Avec, 145 espaces verts à créer ou à agrandir et vise à une reconquête de la nature. Il est également « je le cite » Garant de l'objectif ZAN d'ici 2050, instauré par la loi climat et résilience de 2021 et précisé par la loi ZAN de 2023. « Urgence de préserver la biodiversité et d'éviter toute destruction supplémentaire d'espaces naturels, dans le but de ZERO ARTIFICIALISATION NETTE à l'horizon 2040/2050 et ZEN (ZERO EMISSION NETTE). Un des objectifs du SDRIF E doit diviser par 3 la consommation foncière prévue par l'ancien schéma 2013. Ainsi, le schéma doit s'appuyer sur un réseau de transport dense. • Mobilité Douce • Transport collectif • Projet de construction infrastructures • Le Franchissement de la Seine par un pont entre Vigneux sur Seine et Athis-Mons • Projet de port HAROPA sur Vigneux sur Seine font partie du rapport. Ces deux derniers projets sont anachroniques et sont en contradiction du schéma principal et directeur cité ci-dessus du SDRIF E. Nous sommes contre un nouveau franchissement par un pont de la Seine entre Vigneux et les côteaux d'Athis-Mons de toutes les différentes façons possibles. Le SCOT avait donné également un avis négatif sur ce projet. Nous sommes également contre le projet HAROPA sur les berges naturelles inondables de La Seine côté Vigneux-sur-Seine. Raisons : 1. Les Berges naturelles côté Vigneux sont classées en zone de biodiversité et en zone (N) inondables PPRI. L'urgence est de préserver cette biodiversité très importante pour le SDRIF E et d'éviter toutes destructions des zones inondables par du bétonnage à l'heure où les inondations se multiplient et le SDRIF E doit saisir l'opportunité de planifier le ZAN à horizon 2040 en Ile de France afin de garantir un environnement vivable pour les habitants, comme stipulé des dizaines de fois dans son rapport. Le manquement à cette vertu entraînerait

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	un déport des inondations vers des habitations supplémentaires déjà fortement impactées lors des dernières crues de 2016 et 2018. On sait à l'heure actuelle les sinistres induits des mauvaises décisions politiques et publiques. 2. Un des objectifs du SDRIFE est de réduire l'exposition aux pollutions de l'air, du sol et les nuisances sonores pour les populations. A l'heure où les régions de France adoptent les ZFE (Zone à Faible Emission en empêchant les voitures munies de certaines vignettes CRITAIR de traverser ces régions, le port HAROPA et le franchissement par un pont de la SEINE entre Vigneux et ATHIS-MONS engendrerait, entre autres, 1500 camions supplémentaires au moins/ jour, et le système pendulaire entre les zones dortoirs côté Vigneux, Montgeron, Brunoy, Draveil etc. et les zones d'activités côté Orly, Rungis et Paris viendront amplifier le report des voitures sur des infrastructures déjà saturées actuellement, et viendront augmenter le temps de trajet domicile-travail pour les Franciliens ainsi que la pollution de l'air, du sol et le bruit. Cela vient à l'encontre de tous les projets vertueux du rapport, et installer une usine hydrogène et des coulées vertes pour verdifier ces projets sont une grande hypocrisie. Rappelons que l'un des objectifs est de limiter les kms entre domicile et travail, 3. Techniquement, ce ne serait pas un pont, mais un viaduc, car l'altitude est d'à peu près 90 mètres au niveau d'Orly par rapport à Vigneux, et la pente serait de 7%, donc trafic encore plus polluant vu les freinages et les redémarrages (TOUJOURS EN BOUCHON), les piles en béton du pont seraient colossales, et ce viaduc passerait au-dessus de l'école et maternelle St Exupéry et des habitations. Détérioration du cadre de vie du quartier. (Encore un) et Destruction de l'environnement (Si chère au nouveau SDRIF E 2023). 4. La santé et le bien-être des habitants sont à prendre en considération, comme il est stipulé à plusieurs reprises dans les documents du rapport du SDRIF E 2024/2040. Aussi, nous demandons aux collectivités publiques concernées de prendre en considération les impacts de ces projets sur la santé publique et calculer impérativement au moyen d'études, de plans et programmes avec des projections modélisées par la collaboration active entre l'ARS et le DRIEAT, afin de mesurer et d'intégrer l'évolution quantifiée des effets sur la santé humaine dans ces projets d'aménagement que sont les infrastructures routières, port autonome et usine Hydrogène. Et ceci en pleine agglomération afin d'apporter un avis sanitaire (obligatoire dans un tel projet). Selon les études, il est largement reconnu que les choix de planification et aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Le Rapport du SDRIF E 2023 accentue son schéma sur l'environnement, l'environnement doit donc constituer les enjeux contemporains de santé publique conditionnés par la qualité de l'environnement urbain. Aussi, pour toutes ces raisons, nous nous opposons catégoriquement au pont de franchissement et à la création du port autonome HAROPA sur la zone naturelle précitée ainsi qu'à la création d'une usine hydrogène en pleine agglomération, sensée verdifier les deux projets ci-dessus cités. D'autres alternatives doivent être pensées, entre autres prolonger la ligne 18 serait une piste.
Mail 1097			X	X		X							X	X		X	Mme Nathalie LEBRETON de Magnanville a écrit : En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer ma ferme opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. C'est une aberration, aujourd'hui, de détruire les terres agricoles qui nous nourriront demain. En tant que Magnanvilloise, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Autre aberration, la proximité de ce milieu carcéral avec des établissements scolaires et la crainte de voir la sécurité de nos enfants disparaître. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1098		X	X														Mme Jennifer BRIERE de Pontault-Combault a écrit : J'habite à Pontault-Combault en seine et marne depuis 20 ans. Et avant, j'habitais une ville toute proche de Pontault-Combault. Depuis plusieurs années, la ville s'agrandit. Les maisons deviennent des immeubles... La ville a donné un peu de "vert" avec le chemin piétonnier arboré d'arbres. Mais cela ne fait pas tout !! Les immeubles fleurissent, vu sur un rond-point tout proche de la N104, juste à côté d'un parking à étage. Les bouchons s'accroissent. Les transports sont bondés. Il faut arrêter les dégâts !! Nous faisons partis du Grand Paris... mais à quel prix !! Plus de nature, d'espaces verts... Nous n'avons vue que sur des nouveaux logements qui ne se fondent même pas dans le décor. J'ai bien conscience qu'il faut loger des familles. Mais pas n'importe comment. Dignement !! Et non les parker dans des immeubles qui abîment l'âme de notre commune. Alors je dis non au béton !!
Mail 1099			X														Anonyme de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaiterais que le prolongement de la ligne 4 au nord de Porte de Clignancourt soit ajouté au SDRIF E. La 4 ne va pas au-delà du périphérique alors que plusieurs quartiers s'y densifient et se préparent à accueillir de nouveaux habitants et des travailleurs Bauer Box/ DGSI. C'est un souhait que beaucoup partagent et pour certains, depuis des années. Les quartiers semblent délaissés comme une dent creuse en termes de métro. Cela permettrait également d'accéder plus facilement à d'autres lignes de métro et donc ouvrir aux habitants le champ des possibles.
Mail 1100		X	X	X										X			Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Identique obs. 1080, 1081, 1082, 1086 et 1093
Mail 1101		X	X	X												X	Anonyme de Gennevilliers a écrit : Il faut préserver dans les villes de la petite couronne des quartiers pavillonnaires pour éviter la saturation des écoles, des parcs et autres structures qui ne répondent plus au besoin quand les quartiers sont densifiés et arrêter de les défigurer. On parle de lutter contre les canicules mais le tout béton n'y contribue pas. - je suis d'accord pour le fait que l'on ne finance plus d'habitat social dans les villes qui dépassent ces seuils et que pour toutes les communes sans exception ni possibilité d'y dérober soient tenues de respecter les quotas de logements sociaux - je suis favorable à ce que la région prenne en charge plus fortement les titres de transport pour les lycéens et étudiants qui en ont besoin pour rejoindre leur établissement - favorable également à une vraie offre de transport en adéquation avec les besoins des habitants : le RER est saturé de Pontoise à Paris tous les matins, la ligne 13 est un enfer. On a construit tout le long de ces lignes mais sans développer l'offre de transport. Pourquoi on ne crée pas l'équivalent des vaporettos de Venise qui permettrait de relier la Défense par la Seine ?
Mail 1102																	SPAM
Mail 1103																X	M. et Mme René et Régine LE SOLLEUZ de Magnanville ont écrit : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ARRET SUR LA COMMUNE DE

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	MAGNANVILLE : Je suis contre ce projet qui va à l'encontre de toutes les préconisations. Et surtout contre l'avis et l'intérêt des habitants.
Mail 1104			X		X		X						X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097
Mail 1105												X					M. Dominique POIRIER de Meudon a écrit : UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Il est extrêmement important pour notre bien quotidien, notre santé et nos équilibres de préserver les lieux de vie des autres vivants que l'homo sapiens. Cette possibilité entraînerait de plus de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être résorbé par la suite. Des objectifs ne peuvent être considérés que sur des critères quantifiables, et mesurables, sinon c'est la porte ouverte à n'importe quelle interprétation. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs quantifiés mesurables et vérifiables de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 1106			X		X		X						X	X		X	M. Didier OGEZ de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097 et 1104
Mail 1107			X		X		X						X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104 et 1106
Mail 1108																X	Anonyme de Drancy a écrit : Meilleure accessibilité pour la population drancéenne surtout pour les étudiants voulant étudier à Paris, dynamiser le quartier, augmentation de la valeur des biens immobiliers.
Mail 1109			X														Anonyme de Drancy a écrit : Tous les matins, je prends le bus 143 qui ne passe pas beaucoup le matin, on se retrouve serré des 6h30 du matin ! Alors oui il nous faut un métro pour nous rendre la vie plus facile et pour aller au travail avec presque le sourire. Drancy est tellement mal desservi par rapport à Bobigny. Alors prenez exemple sur cette ville notamment pour les transports.
Mail 1110			X					X						X			Anonyme de Palaiseau a écrit : RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE. L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec les enjeux liés à l'autonomie alimentaire en circuit court. Ces lignes sont inutiles elles ne me rapprocheront pas de mon lieu de travail et elles auront pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, la nouvelle ligne 18 ouest, dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, va entraîner la destruction de terres agricoles parmi les plus fertiles d'Europe. L'artificialisation de ces terres va entraîner la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Quand je passe sur le plateau de Saclay aujourd'hui, comparé à ce qu'il était quand j'étais petite, je pleure... Il faut concentrer les efforts sur l'amélioration de l'existant. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations règlementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1111			X														Anonyme de Drancy a écrit : MÉTRO LIGNE 7 MAIRIE DE DRANCY. Nous sommes POUR.
Mail 1112			X														Anonyme de Drancy a écrit : Drancéens depuis 28 ans, nous souhaitons que la ville de Drancy se développe, qu'elle se rapproche davantage des autres communes et qu'elle rayonne en termes d'attractivité. Nous souhaitons aussi pouvoir rejoindre Paris rapidement, de même que l'aéroport CDG. C'est les raisons pour lesquelles nous sollicitons le rallongement du métro jusqu'à Drancy.
Mail 1113																X	Mme Séverine GARNIER de Saint-Ouen-sur-Morin a écrit : Je me permets de vous transmettre ma contribution au précieux travail de réflexion que vous menez pour définir le meilleur avenir pour la Région Ile-de-France. Pour cela, je vous joins deux fichiers : 1- Ma contribution : un fichier Image (PDF) dont le titre est « 240216 SDRIF-E contribution PNR enquête publique » « Au sujet de la création du PNR Brie et Deux Morins Il est important que les PNR et leurs chartes soient bien pris en compte dans le document élaboré. Il est utile qu'ils fassent l'objet d'une cartographie propre. Les PNR représentent une couronne de blocage de l'urbanisation d'Ile-de-France. Ils permettront de créer une continuité verte, aussi il est important de faire figurer ce périmètre sur les cartes opposables aux tiers. Récapitulatif de ma demande contributive : - Création du cinquième PNR : le PNR Brie et Deux Morin - Création d'un « interparc » Naturel Régional d'Ile-de-France ». 2- Une annexe correspondant à mon intervention notée dans le compte rendu de la séance du 11 décembre 2023 du Comité des Partenaires de l'élaboration du SDRIF-E : un fichier Image (PDF) « CR CDP_11.12.23 def » (voir encadré page 6). « PNR Brie et Deux Morin Quelle prise en compte des PNR dans le document ? Réponse : Les PNR et leurs chartes ont bien été pris en compte dans l'élaboration du document mais ils ne font pas l'objet d'une cartographie propre. Observation de l'intervenant : Les PNR représentent une couronne de blocage de l'urbanisation d'Ile-de-France. Ils permettraient de créer une continuité verte, aussi il est important de faire figurer ce périmètre sur les cartes opposables aux tiers. Réponse : Cette contribution est entendue mais il faut la porter à l'enquête publique pour qu'elle soit recevable ».
Mail 1114																	Mme Séverine GARNIER de Saint-Ouen-sur-Morin a écrit : Identique obs. 1113 (doublon)
Mail 1115			X														Anonyme de Châtillon a écrit : Non au développement logistique du territoire. Il y a assez de routes dans cette région.
Mail 1116			X				X									X	Anonyme de Montmorency a écrit : Contre le projet du BIP. Une aberration environnementale, qui pourrait avoir des effets inquiétants sur notre santé et celle de nos enfants. Nous sommes déjà touchés par le bruit des avions, comment accepter une telle pollution sonore et respiratoire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	D'autres solutions ont été proposés dans l'offre de transports. Par pitié, que souhaiteriez-vous pour votre propre famille ?
Mail 1117			X				X	X									M. Karim MEDDAH de Montmorency a écrit : Je suis contre le bip car il ne ferait qu'augmenter la pollution (air et son), détruire plusieurs villes pour aucunes bonnes raisons.
Mail 1118			X														Anonyme de Montmorency a écrit : Le tronçon Est du BIP (Groslay, sarcelles, Garges). Je suis contre le projet de construction du tronçon Est du BIP. Il faudrait mieux allouer tout cet argent à l'amélioration du transport ferroviaire et fluvial existant. Développer les co-mobilités vélo-train par exemple.
Mail 1119																X	Anonyme de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Il faut être contre le projet du BIP.
Mail 1120			X		X		X										Anonyme de Groslay a écrit : Projet routier du BIP. Je ne suis pas du tout favorable à ce projet qui engendrerait de fortes nuisances sonores, une importante pollution et supprimerait toute la végétation m'environnant. Je tiens beaucoup à ma qualité de vie actuelle qui serait complètement détériorée avec cette voie rapide.
Mail 1121			X		X			X									M. Guillaume DUCOS de Franconville a écrit : Non au BIP. A l'aube de 2024 les conséquences environnementale et sanitaire d'un tel projet devraient suffire à ce qu'il n'ait pas lieu. Penser et investir dans les transports en commun serait plus utile. Encore les vieux schémas que l'on répète sans vision sur le long terme. Apprenons de nos erreurs et arrêtons les projets dévastateurs en raison de l'artificialisation des sols, de l'impact sur la biodiversité et les rejets de co2. Une coulée verte avec un tram ou d'autres mobilités collectives et douces seraient une bonne alternative.
Mail 1122			X				X									X	M. Michel POITRENAUD de Montmorency a écrit : Nous avons acheté à Montmorency il y a 16 ans car nous voulions avoir une qualité de vie un et air respirable. Je suis viscéralement opposé au BIP qui mettrait en danger la santé des riverains, dont nos enfants (risque sanitaire de mise en danger d'autrui), détruirait les espaces verts, couperait la ville en deux et rendrait donc indispensable de prendre la voiture là où on ne la prenait pas avant (=absurde) accentuerait la pollution sonore dont Montmorency souffre déjà avec les survols des avions décollant ou se posant à Roissy, entraînerait une baisse drastique de la valeur de notre bien immobilier pour lequel nous nous sommes endettés justement pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Enfin cette liaison ne fait plus aucun sens : les principaux flux automobiles sont dirigés sur l'axe Enghien - Épinay - Clichy - Paris, et non sur l'axe proposé pour le BIP, qui est un anachronisme total, élaboré à une époque qui n'est plus du tout la nôtre.
Mail 1123			X		X		X										M. William HITCHON de Deuil-la-Barre a écrit : Je réside depuis 15 ans sur la commune de Deuil la Barre et j'apprécie beaucoup l'eco-système au nord de la commune, sur le tracé du projet d'extension du BIP. Les sentes pédestres, les nombreux jardins participent au bien être local. Je m'oppose à l'extension Est du BIP, au nom de la protection de l'environnement et de la défense de la qualité de vie.
Mail 1124			X		X												M. Nicolas DUTILLEU de Montmorency a écrit : Contre le BIP et une urbanisation frénétique.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Comment peut-on en 2024, à l'heure où la planète se porte pâle, envisager de détruire les rares zones de biodiversité existantes en Ile-de-France pour étendre une surface de bitume considérable ? À l'heure où de plus en plus de personnes se déplacent en vélo, pourquoi ne pas envisager une piste cyclable digne de ce nom, praticable, propre et sécurisée ? La région Île-de-France vit-elle dans le passé ? Il est temps d'écouter les personnes qui vivent au quotidien dans cette région. Il est encore temps d'inverser la tendance. Merci pour nos enfants !
Mail 1125			X		X				X								Mme Cécile MAUGER de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Refus du BIP : Non à la destruction de zones de verdure.il y a déjà des nuisances sonores en raison des passages d'avions. Risqué accru de pollution sans réel bénéfice pour la circulation !
Mail 1126			X		X				X								Mme Hélène MONIZ KOUM de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 1125
Mail 1127			X		X				X								Mme Vivien POITRENAUD de Montmorency a écrit : Idem mail 1125
Mail 1128			X		X				X								Mme Sabrina a écrit : Idem mail 1125
Mail 1129	X																Anonyme a écrit : Il y a un bug d'adresse sur l'adresse proposée dans le journal de Drancy page 11.
Mail 1130			X														Mme Sarah de Montmorency a écrit : Suppression du Bip à Montmorency
Mail 1131			X		X		X										Mme Cecilia MARCHETTI de Montmorency a écrit : Avenue du Paris Val d'Oise : Le SDRIF indique (p. 145, n°26) la réalisation d'un tronçon urbain "principe de liaison" dénommé avenue du Paris, dans le Val d'Oise entre Soisy sous Montmorency et Gonesse, via Montmorency, Deuil et St Brice sous Foret. Ce système routier programmé il y a plus de 40 ans est tenté d'obsolescence. Alors qu'actuellement la circulation se répartit dans tout le réseau urbain principal et secondaire pour traverser la butte de Montmorency, cet axe regrouperait le trafic sur un axe unique, créant des encombrements pour y accéder sans fluidifier le trafic, comme c'est déjà le cas dans le secteur de l'hippodrome d'Enghien Soisy. Ce grand boulevard inscrirait une fracture inéluctable dans la cohérence urbaine des villes, qui sont, à côté de la circulation automobile, extrêmement empruntées par des circulations douces (piétons, vélos, trottinettes et petits engins motorisés) et notamment de nombreux enfants et adolescents sur le chemin des établissements scolaires, sportifs et culturels (conservatoire). Ce projet porterait atteinte au patrimoine bâti remarquable de la vallée (collégiale, hôtels particuliers, architecture résidentielle du XIXe) ainsi qu'à son patrimoine naturel (nombreux jardins, bois) vecteur de biodiversité. Il apporterait de surcroît une imperméabilisation des sols et des revêtements vecteurs de chaleur dans un milieu urbain qui, par ses espaces verts et son patrimoine arboré, régule déjà tant bien que mal la chaleur induite par le réchauffement climatique. Pour résumer : qu'il s'agisse d'enjeux routiers, sécuritaires, urbains, écologiques, ce projet est dépassé et ne correspond plus aux préoccupations actuelles. Sa mise en œuvre constitue un réel danger de fracture urbaine pour le territoire.
Mail 1132			X				X		X								M. Patrick SARFATI de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 1131

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1133				X			X										Mme Maelle de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait.
Mail 1134			X		X				X								Mme Brigitte CHALLINE de Saint-Chéron a écrit : Non au Bip
Mail 1135			X		X				X								Mme Fanny JACOB de Eaubonne a écrit : Idem mail 1134
Mail 1136			X		X							X					M. Ivan de Deuil-la-Barre a écrit : Non au Bip. UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 1137			X		X		X		X								Mme Mailys PAK-BISHOP de Paris a écrit : Idem mail 1134
Mail 1138					X			X									M. Éric CHANUT de Vitry-sur-Seine a écrit : Halte à la bétonisation ! La priorité de la région désormais ne devrait être que la préservation des espèces verts !
Mail 1139					X	X		X				X					M. Jean-Noël WALLEMACQ de Nanteuil-le-Haudouin a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire.
Mail 1140			X					X	X			X					Mme Isabelle FAVROT de Garges-lès-Gonesse a écrit : Contre le Bip. Ce projet annonce la destruction de dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation. A l'heure du réchauffement climatique une telle zone de verdure doit être sanctuarisée pour lutter contre ce changement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	climatique, il s'agit en effet d'un îlot de fraîcheur qui est indispensable lors des canicules qui malheureusement ne vont pas manquer de s'accroître. De plus cette zone de nature doit également être préservée pour aider à lutter contre l'effondrement de la biodiversité. Enfin artificialiser encore les sols, les imperméabiliser est un non-sens face aux problèmes du cycle de l'eau de plus en plus prégnants dans notre pays. Enfin une ferme, productrice de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants sera détruite, alors que ce type d'agriculture et de vente directe est plébiscité et est une réponse efficace aux problèmes des agriculteurs. Ces espaces doivent devenir une trame verte, connectée avec le projet de l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Bétonner ne fera qu'augmenter la pollution par l'augmentation des émissions de CO2. Toutes les actions entreprises ne seront efficaces qu'avec une réduction drastique du trafic routier : il faut au contraire encourager et mettre en place et rendre attractifs d'autres types de déplacement collectifs, plus respectueux de notre planète. Continuer à encourager la voiture individuelle c'est digne du 20ème siècle et on voit où cela nous a menés.
Mail 1141			X														M. Anselme CHOQUET de Groslay a écrit : Contre le BIP et pour la préservation du cadre de vie et le développement de moyens de transports alternatifs
Mail 1142			X	X				X									Mme Patricia SOREL de Meudon a écrit : Idem mail 1140
Mail 1143			X	X				X									Mme Ophélie BIERSchwale de Montmorency a écrit : Idem mail 1140
Mail 1144			X	X				X									M. Rafael GALVEZ de Sarcelles a écrit : Idem mail 1140
Mail 1145			X	X				X									Mme Florence GATELLIER de Jargeau a écrit : Idem mail 1140
Mail 1146			X	X			X	X									Mme Delphine d'Argenteuil a écrit : Idem mail 1140
Mail 1147			X	X				X									M. Didier CASTILLE de Montmorency a écrit : Idem mail 1140
Mail 1148			X	X				X									Mme Emilie BEAUMET de Montmorency a écrit : Idem mail 1140
Mail 1149			X														M. Basile JAYOT de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Idem mail 1141
Mail 1150			X					X	X								M. Thibault CILLIERS-MORIAME de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 1140
Mail 1151			X					X									Mme Céline BRIET de Groslay a écrit : Idem mail 1141
Mail 1152				X	X			X				X					Mme Delphine d'Argenteuil a écrit : Idem 1139
Mail 1153			X					X	X								M. Edouard-Charles de Saint-Gratien a écrit : Idem mail 1140

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1154			X		X				X								Mme Nathalie KHAWAM de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 1125
Mail 1155			X		X			X				X					M. Philippe d'Arnouville a écrit : Idem mail 1140
Mail 1156			X														Mme Caroline BLAT de Drancy a écrit : Pour la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy.
Mail 1157			X														M. Jean-Marc MOUVET de Montmorency a écrit : Non au projet de Bip à Montmorency.
Mail 1158			X														M. Baptiste BLAT de Drancy a écrit : Idem mail 1156
Mail 1159			X				X		X			X					Mme Maëva GESLAK de Noisy-sur-Oise a écrit : UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES. Avec le réchauffement climatique que nous vivons, il est une aberration totale que de couper des arbres, essentiels à la captation du CO2. Pour tenter de limiter la casse, il faudrait même en planter d'avantage, alors créer des routes supplémentaires et encourager les modes de transport individuel est une pure ineptie ! Que dire de la faune locale, qui n'en sera que d'avantage fragilisée ? De plus, l'artificialisation des sols accru les risques d'inondation et élimine un îlot de fraîcheur nécessaire aux habitants de ces lieux : avec l'augmentation toujours plus dramatique de canicules et d'épisodes de sécheresse, il est cynique de retirer cela dans des zones fortement urbanisées. Enfin, il est important de mettre en place pour nos enfants des lieux désirables : lorsque nous emmenons nos élèves dans ces lieux nous permettons de leurs montrer la diversité de ce qui nous est nécessaire et agréable pour vivre. Une énième route, un énième espace bitumé n'est pas enviable ! Cessons de tout rapporter à des enjeux productivistes et capitalistes et laissons être des espaces de calmes, de beauté, de contemplation, de curiosité. N'enlevons pas cela aux générations futures qui sont déjà les plus marquées par les changements climatiques.
Mail 1160			X	X													M. Yannick RAYNAUD d'Aigremont a écrit : Le souhait de la commune d'Aigremont est de garder une qualité de vie tout en proposant des logements à des prix plus attractifs pour de jeunes couples primo accédants qui voudraient s'installer sur Aigremont. Ainsi, la création de logements est la clé de voute de la dynamisation du village. Il s'agit là, d'imaginer une redynamisation urbaine régulée que, le SDRIF-E ne semble pas prendre en compte. Avec un prix du foncier aux alentours de 5 000€ pour les années 2022 et 2023, peu de nouveaux peuvent nous rejoindre en achetant des maisons existantes et il n'y a pas à d'offre adaptée. Dans cette optique de proposition de logements sur des terrains réservés nous souhaiterions rappeler l'importance de prendre en compte les 2 OAP, déjà prévues dans le PLU de la ville : 1- L'OAP n°2 du PLU communal prévoit des constructions de logements en bordure de la Rue de Feucherolles. 2- L'OAP n°3 prévoit des logements en haut de la Grande Rue. Il s'agit de faire de petites maisons de ville de 3 à 5 pièces pas plus. Les conséquences de ne pas voir notre village se dynamiser sont importantes. En effet, cela entrainera la fermeture de notre école ainsi que la fin de nos associations. De plus, afin de rendre notre territoire attractif il faut mettre en place une offre de transport suffisante. Nous voulons permettre aux futurs habitants de la Commune de rejoindre facilement Chambourcy, Poissy et Saint-Germain-en-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Laye, qui sont souvent les lieux d'études ou de travail habituels. Afin de continuer de proposer aux (futurs) habitants d'Aigremont, la même qualité de vie, il est également important de contrôler l'urbanisation du corridor D113, qui n'est pas coordonné entre les communes.
Mail 1161			X						X								M. Cédric CASTELLI de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le projet Bip.
Mail 1162			X		X												Mme Anaïs de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le projet Bip
Mail 1163			X						X								M. Alain THUILOT de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le projet Bip
Mail 1164			X														Mme Lidija STOJMANOVSKI de Drancy a écrit : Idem mail 1156
Mail 1165			X		X			X									M. Julien MARTIN de Deuil-la-Barre a écrit : Non au Bip. Les terres réservées depuis de nombreuses décennies pour la future avenue du Parisis ont trouvé un usage qui apporte plus de bienfaits à la Région Île-de-France, que le projet de boulevard urbain : la zone est actuellement un lieu de biodiversité (les oiseaux et mammifères y trouvent un endroit protégé), un lieu de maraîchage (nombreux jardins), un lieu de promenade (la zone est parcourue par des sentiers pédestres). Si la Région et le Département du Val d'Oise souhaitent mener un projet dans la zone, il doit prendre en compte ces usages, ainsi que les principes défendus dans le SDRIF : la 2x2 voies envisagée n'a pas sa place selon le principe de gestion sobre de la région.
Mail 1166			X	X													M. Sébastien KARRAS d'Aigremont a écrit : Idem mail 1160
Mail 1167			X														M. Djamel SMAINE de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le Bip.
Mail 1168			X		X												Mme Catherine MARMINAT de Plessis-Robinson a écrit : Le BIP ne doit pas être validé. Sa validation entraînerait de facto une destruction d'espaces naturels, de la biodiversité. A l'heure où pour contrer les effets négatifs du changement climatique on plante de jeunes arbres pour préserver une température acceptable, on détruirait pour que le BIP voit le jour, des centaines/milliers d'arbres, on détruirait certains écosystèmes.
Mail 1169			X		X				X			X					Mme Annie BELQUIN de Montmorency a écrit : Idem mail 1140
Mail 1170			X		X				X								M. Jean-Louis GRENIER de Montmagny a écrit : Idem mail 1140
Mail 1171			X														Mme Emy PONSARDIN de Lyon a écrit : Pas de BIP. Dans ce contexte de réchauffement climatique, plus aucune nouvelle route ne doit être construite. On doit plutôt investir dans le chemin de fer.
Mail 1172				X	X												Mme Ilham BOUMANKHAR de Carrières-sous-Poissy a écrit : Idem mail 1160
Mail 1173			X		X												M. Olivier BINET de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le Bip. Conservons nos friches pour l'avenir de nos enfants.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1174			X		X				X								Mme Frédérique DOUELLE de Montmagny a écrit : Idem mail 1168
Mail 1175			X				X		X								Mme Claudine CAILLET de Janville-sur-Juine a écrit : Idem mail 1140
Mail 1176			X				X		X								Mme Janine DUBOIS de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Idem mail 1140
Mail 1177			X				X		X								Mme Virginie GARIN de Montmorency a écrit : Idem mail 1140
Mail 1178			X		X				X								Mme Sophie BRASSART de Sarcelles a écrit : Idem mail 1140
Mail 1179			X						X								M. Damien GÖTTI de Vebret a écrit : Contre le BIP ! Toujours plus de pollutions atmosphériques et de bruit.
Mail 1180			X	X	X		X		X								Mme Isabelle HERVE de Pontault-Combault a écrit : Habitante de Pontault-Combault depuis 22 ans, j'ai assisté à l'urbanisation progressive de la ville avec le souci constant de construire des logements collectifs, et notamment des logements sociaux. Cette commune offre un visage contrasté mêlant zones pavillonnaires, logements collectifs et zones d'activités. Mais nous arrivons actuellement à un seuil de saturation conduisant à des dysfonctionnements importants : - les difficultés de circulation le matin et surtout à partir de 16h30. Les axes principaux sont bouchés. Il faut parfois 30 mn pour se rendre de la gare au nord de la ville jusqu'à Carrefour au Sud ; - la pollution croissante causée par ces embouteillages. - un manque d'infrastructures, notamment des gymnases, un stade d'athlétisme, des structures d'accueil pour les jeunes enfants - des inondations récurrentes dues au réseau des eaux usées à saturation - le manque d'espaces verts dans la ville. La réalisation de 3000 nouveaux logements nous paraît totalement irréalisable.
Mail 1181			X				X										M. Marco RAMOS de Enghien-les-Bains a écrit : BIP Avis négatif. Non seulement basé sur les arguments écologiques déjà exprimés par les diverses associations sur l'environnement et la qualité de vie mais aussi avec la surbainisation et la surpopulation induite (vivre ensemble très difficile, insécurité pour tous).
Mail 1182			X		X		X										Mme Sandra NARDINI de Arnouville a écrit : Idem mail 1140
Mail 1183			X		X		X										M. Sébastien LORBER de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 1140
Mail 1184			X														Mme Celina PARISI de Drancy a écrit : Idem mail 1156
Mail 1185			X														M. Sébastien COUVELARD de Drancy a écrit : Idem mail 1156
Mail 1186		X	X	X	X			X									M. Yves BRAUNSTEFFER de Nanterre a écrit : ARRÊTER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS NÉFASTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'HUMAIN La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec les objectifs environnementaux, la sécurité et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	la santé des habitants et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. Elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit donc être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. Or parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, l'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural.
Mail 1187			X				X										Mme AUDREY DE Enghien-les-Bains a écrit : Contre le BIP. Il générera encore plus de nuisances sonores et de passages.
Mail 1188														X			Mme Nelly MARCOTTE de Soindres a écrit : Je m'oppose au projet de localisation d'un centre PENITENTIAIRE sur la commune de MAGNANVILLE au risque d'altérer l'environnement et les terres agricoles existantes.
Mail 1189							X										Mme Laurette de Magnanville a écrit : Contre le centre pénitentiaire Magnanville.
Mail 1190			X				X										M. Jean-Luc DEZANIAUX de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP. Le département du Val d'Oise se prononce uniquement pour des aspects économiques (Le poids des entreprises BTP) et de désengorgement routier. Aucune considération pour les habitants des communes concernées.
Mail 1191			X														M. Pierre Henri CAUZIC de Eaubonne a écrit : Opposé au projet BIP qui va : - créer des nuisances, - avoir un impact très négatif sur la faune, - affaiblir la qualité de l'air, créer un impact direct sur la santé de milliers de personnes de la région. Le Val d'Oise est déjà fortement impacté par la présence de Roissy Charles de Gaulle. Créer cette autoroute urbaine est un non-sens. L'argent qui

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	va être consacré à cette blessure ouverte dans un tissu urbain déjà trop dense devrait être évidemment attribué : - à l'amélioration des transports en commun - à la mise en valeur d'une Coulée Verte accessible aux piétons et aux vélos - éventuellement à l'entretien du réseau routier déjà existant et dont chacun voit qu'il est dramatiquement dégradé.
Mail 1192			X						X								M. Claude BOUVET de Montmorency a écrit : Opposition au prolongement du BIP avec de nombreuses nuisances sonores et de santé publique.
Mail 1193		X															Mme Claudia BARGAS REMAI de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre l'augmentation à 17% de densification de ma ville, car les infrastructures (voiries, assainissements...) de ma ville ne sont pas en adéquation avec celle-ci.
Mail 1194							X							X			Mme Corinne CACHEUX de Freneuse a écrit : Contre le centre pénitentiaire Magnanville sur des terres agricoles. Il existe de nombreuses friches industrielles en IDF.
Mail 1195			X														M. Jean-François BERNACCI de Bron a écrit : Contre le BIP.
Mail 1196			X					X						X			M. Francis PITHOIS de Arnouville a écrit : Idem mail 1140
Mail 1197			X	X					X								M. Claude GIRARDON de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Idem mail 1187
Mail 1198		X	X	X										X			M. Thierry CHENET d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Idem mail 6
Mail 1199			X														M. Cyrille DOLIN de Antilly a écrit : Contre le BIP, il devient urgent à développer des transports en commun.
Mail 1200		X	X	X										X			Mme Françoise d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Idem mail 1198.
Mail 1201			X														M. Christophe GOSSELIN de Montlignon a écrit : Contre le BIP.
Mail 1202			X						X								M. Thomas MOTTE de Paris a écrit : Contre le projet du BIP qui entrainera un trafic routier nuisible à la santé des riverains et des enfants.
Mail 1203			X		X		X		X								Mme Nawel BELHADI de Garges-lès-Gonesse a écrit : Projet BIP passant par Garges les Gonesse. Alors que nous sommes confrontés à des températures extrêmement fortes causées notamment par la pollution grandissante, le projet BIP va détruite des hectares de verdure, la ferme où les habitants de Garges peuvent se rendre à pied, dénaturer cet espace proche du fort de Stains. Cette double voie se trouvera à quelques mètres d'écoles, d'habitations. Il provoquera des nuisances sonores et de la pollution. Ce projet, au regard, des bouleversements climatiques actuels doit être annulé. Pensons à nos enfants et à cette planète. NON au projet BIP pour gagner quelques minutes.
Mail 1204			X														M. Frédéric NOUAN de Drancy a écrit : Idem mail 1156.
Mail 1205			X		X		X										M. Huques LE ROY de Montmorency a écrit : Contre le BIP.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1206			X		X		X		X						X		<p>Mme Brigitte BEAUMANOIR de Saint-Brice-sous-Forêt a écrit : Retrait du tronçon Est du BIP Deuil, Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville Ce projet est gelé depuis 80 ans. Alors que le réchauffement de la planète que l'on ne peut pas contester, nous impose de moins utiliser notre voiture, de moins prendre l'avion, la région voudrait remettre en route ce projet insensé qui ferait passer dans des villes où la circulation est très dense, où il manque d'espaces verts, une autoroute à 2x2 voies, et des milliers de voitures et camions qui engendreraient une pollution et des conséquences néfastes sur la santé des riverains, selon les études épidémiologiques : asthme, troubles de la fonction pulmonaire, des pathologies cardiovasculaires, une diminution de l'espérance de vie, un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Nous subissons déjà les nuisances aériennes au niveau bruit et santé de l'aéroport Charles de Gaulle, il est impensable d'y ajouter le bruit et la pollution de centaines de milliers de voitures supplémentaires. Le tracé passerait dans la zone C d'exposition au bruit de Roissy. L'heure est plutôt au développement des transports en commun, des tramways, du développement des pistes cyclables pour utiliser le vélo, plutôt qu'à encourager l'utilisation de la voiture. Nous avons besoin de garder nos espaces verts, comme la côte de Deuil où des jardins se sont installés ainsi que des zones de protection de la biodiversité. Nous avons près de chez nous des espaces naturels, accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis. Ces espaces sont des îlots de fraîcheur et vont être très utiles lors du réchauffement climatique et ses canicules qui se multiplient. Ces espaces doivent rester verts, pour la santé et le bien vivre des habitants de nos villes. Nous ne devons pas céder aux sirènes antiécologiques et au tout voiture, ce genre de projet date du siècle dernier.</p>
Mail 1207			X				X		X						X		<p>Geneviève (Anonyme) de Viroflay a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E - Ville de Sarcelles coupée en 2 par une route large comme une autoroute. Comment vivre, se déplacer à pied, en vélo dans la ville ? - Fortes nuisances sonores suite à cette 2x2 voies qui traverse la ville. Le bruit urbain est un problème majeur de santé publique - Augmentation de la pollution de l'air : menace la santé des habitants, des plus fragiles, en particulier les enfants et personnes âgées - Va contre le sens de l'histoire : à l'heure où il faut réduire la circulation automobile, réduire les différentes formes de pollution (sonore, atmosphérique, visuelle), préserver les espaces verts, arrêter l'artificialisation des sols, ce projet fait tout le contraire. Avez-vous pensé à nos enfants ? Quel environnement leur proposez-vous ? - Projet qui n'a pas été pensé dans le cadre du respect des accords de Paris pour le Climat de la COP21 de 2015</p>
Mail 1208																	<p>M. Angel PEDRAZA A écrit : Demande commenta participer à l'enquête. Réponse faite à son adresse mail via le registre dématérialisé.</p>
Mail 1209			X				X		X						X		<p>Juliette (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Je souhaite déposer mon avis contre le BIP. En effet, ce projet, qui ne permettrait pas d'améliorer la fluidité de transport en voiture mais n'amènerait que la destruction d'espaces naturels me semble absurde dans la situation actuelle. Si nous continuons à construire des routes, à dégrader l'espace de vie des personnes vivant dans le 95, il me semble que nous allons totalement à l'encontre de la direction générale que souhaite prendre la région ile de France, mais</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	aussi la France de manière générale. Une voie verte, qui amènera plus de personnes à se déplacer en vélo me paraît être un projet bien plus intéressant et à impact positif. Un argument qui va contre le BIP est aussi la présence de nombreuses écoles à proximité : c'est bien l'air qui rentre dans le poumon de nos enfants que nous dégradons en soutenant ce projet.
Mail 1210			X		X											X	M. Roberto BRACCO de Paris a écrit : Opposition au BIP Il est aujourd'hui capital de préserver les espaces verts quels qu'ils soient et de limiter au maximum l'artificialisation des sols, ceci sans même parler des émissions de CO2 que générerait un projet tel que ce fameux BIP.
Mail 1211			X														Fabien (Anonyme) de Bobigny a écrit : Ce message pour demander la prolongation de la ligne de métro 7 jusqu'à Drancy lors de la création du nouvel atelier de maintenance. Cela permettrait d'avoir directement un métro avec interconnexion avec le RER B
Mail 1212			X													X	M. Gérard TUSCHER de Saint-Gratien a écrit : Le bip est un projet très ancien du vieux monde. Nous savons désormais que les nouvelles priorités sont de bâtir un monde vivable et soutenable. Pour cela le GIEC nous indique qu'il ne faut plus couler de béton ni de bitume, si nous voulons pouvoir continuer à habiter la planète terre. Donc commencer par arrêter tout ce qui n'est pas prioritaire, comme le bip, pour préserver l'avenir de nos enfants.
Mail 1213			X		X	X	X										M. Patrick LIBERSÉ de Menucourt a écrit : Projet routier du BIP Le tout voiture a fait son temps et on ne peut plus détruire des terres, des espaces verts, des zones boisées pour construire une 2 fois 2 voies dans le Val d'Oise département déjà beaucoup trop bétonné et pollué. Je m'oppose à la construction du BIP à l'heure où il faut arrêter de massifier la population en Île de France en transférant certaines activités comme l'activité assurantielle dans les autres régions.
Mail 1214			X						X								M. Pierre-Louis EGLOFF de Romainville a écrit : Je vous demande d'annuler le projet de BIP qui provoquerait le morcellement de nos communes de Sarcelles et Garges. Il augmenterait encore la pollution atmosphérique dans notre zone déjà saturée en ajoutant du trafic de voitures et de camions, ce qui arrive systématiquement après la construction d'un nouvel axe. Je vous demande au contraire de réfléchir à d'autres moyens plus respectueux de notre territoire pour le désengorger, tels des transports en commun efficaces et des pistes cyclables sécurisées.
Mail 1215			X		X	X	X		X			X	X			X	Louis (Anonyme) de Ablon-sur-Seine a écrit : REJET DU PROJET DE PORT INDUSTRIEL HAROPA SUR LES RIVES DE VIGNEUX-SUR-SEINE EN FACE DES QUAIS D'ABLON Ce projet fait notamment figurer sur les rives de Vigneux-sur-Seine un « secteur d'urbanisation préférentiel » et propose de « maintenir ou renforcer le potentiel multimodal du site ». En clair, le projet de SDRIF-E permet l'installation sur les rives de Seine en face d'Ablon d'un port industriel de grande envergure dont les nuisances seraient subies par tous les ablonais. Ce document ouvre aussi l'hypothèse d'un franchissement de Seine pour alimenter en poids-lourds le port industriel. Une empreinte carbone intolérable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Si la présentation qui a été faite du projet tente de le justifier par le développement du trafic fluvial une réduction des émissions de CO2, cette même présentation omet de préciser les facteurs négatifs pour l'empreinte carbone :</p> <p>Travaux de construction pharaoniques : transformation du relief, création du port, artificialisation des sols, construction des bâtiments et des installations.... Rappelons que le secteur de la construction est responsable à lui seul de plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en France.</p> <p>Opérations industrielles sur le site pendant les dizaines d'années de la durée de vie du port.</p> <p>Supplément de trafic routier régional de poids lourds. Il faut à ce propos rappeler que toute rupture de charge dans le cycle de transport des marchandises (comme le déchargement de péniches dans des camions) a son prix en émissions carbonées.</p> <p>En l'absence de tout bilan carbone sur l'ensemble de l'opération, il est légitime de penser que l'impact climatique du projet sera fortement négatif.</p> <p>Des nuisances insupportables pour les riverains</p> <p>En tant que riverains et en tant qu'élus responsables de la santé et de la qualité de vie de nos administrés, nous nous élevons bien évidemment contre les nuisances qui ne manqueront pas de résulter d'un tel projet, implanté à quelques dizaines de mètres des habitations :</p> <p>Bruit résultant des manutentions sur le port, notamment pour les matériaux de construction.</p> <p>Bruit des péniches manœuvrant sur la Seine à quelques dizaines de mètres des habitations pour entrer et sortir du port.</p> <p>Pollution de l'air par les machines, la poussière et les véhicules et pollution de l'eau par le fret fluvial et l'activité industrielle.</p> <p>Aggravation du risque d'inondation par une artificialisation partielle de zones d'expansions des crues.</p> <p>Création de nouveaux risques technologiques liés à des infrastructures dangereuses comme une usine d'hydrogène dont le danger intrinsèque pourrait être augmenté par le risque d'inondation et la proximité de voies ferrées.</p> <p>La commune d'Ablon-sur-Seine est déjà sinistrée par les nuisances sonores et la pollution de l'aéroport d'Orly, au point d'impacter la durée de vie des habitants. Ces nouvelles nuisances viendraient s'y additionner. Un tel traitement serait totalement injuste et insupportable pour les populations. Nous ne voulons pas être réduits à un « territoire servant » de Paris ou des bassins d'emploi d'Orly-Rungis. Les Ablonais méritent un cadre de vie de qualité.</p> <p>Un accroissement du trafic routier qui ne peut pas être absorbé</p> <p>Les travaux dans un premier temps, puis dans un second temps le fonctionnement du port de la zone industrielle, vont générer un supplément important de trafic routier régional de poids lourds. Pour l'heure et en l'absence d'informations de la part d'HAROPA, nous avons estimé que le projet nécessiterait environ 750 poids lourds par jour, soit 1500 mouvements de véhicules donc 1 poids lourd toutes les 30 secondes ! Le projet prévoit des aménagements pour un accès routier sur la RN6 au niveau du carrefour dit « Le réveil matin ».</p> <p>Or tous les riverains savent pertinemment que la RN6 est quotidiennement bloquée au niveau de cet accès.</p> <p>Cette solution n'est pas responsable et est d'ailleurs contredite par le rapport de la Cour des Comptes S 2016-1537 de juin 2016 sur Port Autonome de Paris, qui indique en page 44 que « le manque d'infrastructures routières est une des explications de la non-réalisation du projet de port de Vigneux ». Les infrastructures routières de 2016 étant identiques à celles d'aujourd'hui et le trafic routier ayant encore augmenté depuis, l'analyse de la Cour des Comptes sur ce point se confirme. Il est difficile de croire le porteur du projet qui prétend que tout le trafic routier, c'est-à-dire les marchandises et matériaux, vont repartir vers le sud de l'Ile-de-France, et non pas vers le nord et les pôles d'Orly et de Rungis. Ces milliers de poids lourds hebdomadaires contribueront à engorger les routes, les ponts de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Villeneuve et de Juvisy, les routes nationales 6 et 7, l'accès à Orly et Rungis et plus généralement tout le secteur. Un projet de franchissement de Seine, corollaire du projet de port La réalisation de ce projet industriel générera tant de fret routier que la congestion nouvelle créée pourrait justifier pour certains la réalisation d'un nouveau franchissement de Seine. Ce vieux projet de pont entre Athis-Mons et Vigneux, initialement prévu pour un trafic local de circulations douces et de transports en commun deviendrait alors un franchissement routier à forte capacité (2x2 voies), porté par un viaduc de 27 m de haut, et reliant la RN6 à la RN7 puis à terme à l'A6. Ce franchissement et le viaduc qui s'y attache achèveraient la destruction complète l'environnement naturel et paysager de la vallée de la Seine entre Essonne et Val-de-Marne. Le coteau d'Athis-Mons serait défiguré, un des poumons verts de Vigneux serait dénaturé et la perspective depuis Ablon serait saccagée. Le trafic supplémentaire généré finirait de congestionner les hauts d'Athis-Mons, et paralyserait l'accès Sud de l'aéroport d'Orly. Un projet inacceptable Nous vous proposons de nous rejoindre dans l'opposition à ce projet de port industriel mené par la société HAROPA PORT. Nous nous y opposons tant au titre de citoyens Français – un projet en contradiction avec toutes les politiques publiques d'urgence climatique et de préservation de l'environnement - qu'au titre d'élus locaux et de riverains – un projet dégradant encore plus la qualité de vie des populations alentours qui seraient sacrifiées sur l'autel de considérations économiques anachroniques avec les préoccupations de notre temps.
Mail 1216																	Double mail 1215
Mail 1217			X				X	X									Rubens (Anonyme) de Soindres a écrit : Opposition au projet de centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Ce projet est scandaleux. Je ne comprends pas l'obstination de l'Etat à vouloir implanter ce centre pénitentiaire en bordure de lieux de vie scolaire et résidentielle, et à négliger les solutions d'implantation alternatives proposées par l'association TMCP, pourtant pertinentes. La démarche conduite par cette association s'est avérée constructive et de nombreuses alternatives ont été proposées, permettant de concilier nécessité sociale, environnement, et respect des conditions de vie actuelles des habitants. Pourquoi mépriser ce travail ? alors même qu'il va dans le sens de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols porté par le Ministère de la Transition Ecologique. Nous avons peine à croire qu'il ne s'agit, en définitive, que d'un discours de façade... Du reste, Magnanville est une petite commune et je suis très inquiet des conséquences d'un projet d'une telle ampleur sur (i) la trajectoire de vie de nos enfants, qui continueront à se rendre tous les jours dans les établissements scolaires attenants à ce projet, (ii) le respect de l'environnement (de nombreuses problématiques ont été identifiées), (iii) nos conditions de circulation, déjà difficiles aux heures de pointe.
Mail 1218			X	X			X	X					X		X		Mme Françoise DELBEKE de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Non à ce projet ! (BIP) Nous sommes déjà pénalisés par les nuisances sonores du trafic aérien de plus en plus dense. Ce projet de BIP est très couteux, et n'apportera aucun bénéfice en termes de circulation, il va seulement apporter des nuisances sonores, une qualité de l'air moindre et la destruction de zones résidentielles et d'espaces verts dont nous avons si besoin. La forêt de Montmorency, les sentes de Deuil coupées en deux ...tout cela est un gâchis monstrueux ! J'habite à côté du lac et il y a aussi des risques écologiques pour les eaux thermales d'Enghien et les environs en cas de gros orages. Pourquoi perturber un équilibre et un endroit où il fait bon vivre ? Au lieu d'augmenter la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	circulation des voitures, il serait bien préférable de développer des transports en commun, des pistes cyclables, c'est du bon sens à l'heure actuelle.
Mail 1219			X														Ahmed (Anonyme) de Drancy a écrit : Soutiens métro ligne 7
Mail 1220		X	X				X		X								Denis (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Contre 3000 logements supplémentaires. Les infrastructures ne pourront pas absorber ce surplus de population. La ville sature la circulation y est difficile, le stationnement compliqué sans compter les collèges et lycée dont les classes sont surchargées. La pollution est là, ça suffit, arrêtez, il faut protéger notre environnement. Faites-nous plutôt des espaces verts pensez écologie et non développement urbain anarchique sans respect des habitants.
Mail 1221			X														Catherine (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au nord de la Porte de Clignancourt
Mail 1222																	Li (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaiterais que la ligne 4 soit prolongée au moins jusqu'à Carrefour Pleyel.
Mail 1223		X		X													Audrey (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre de nouvelles constructions sur Pontault et les 17 % annoncés.
Mail 1224			X						X								Brice (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Ce projet (BIP) va augmenter la pollution sonore et de l'environnement et mettre en danger la santé des habitants, surtout des enfants.
Mail 1225			X														Mme Christiane PINET de Drancy a écrit : Arrivée du Métro à Drancy-centre C'est un vœu que j'espérais depuis l'année 1969 que j'habite à DRANCY. A l'époque je travaillais sur le Campus Jussieu à la station Jussieu. Je prenais le train jusqu'à Gare du Nord et la ligne 5 jusqu'à la station Austerlitz puis 10 bonnes minutes à pied (j'avais 25 ans) et j'évitais un changement (temps du trajet 1h15). Ensuite, il y a eu le prolongement de la ligne 7 jusqu'à La Courneuve, mais trop loin pour moi. (Transport inexistant ou pas pratique de Drancy) et est arrivé le RER B qui me rapprochais du campus je descendais à la station St Michel où je prenais le bus 24 qui me déposait devant le campus. Quand tout fonctionnait bien une petite heure porte à porte. Alors quand dans différentes villes autour de PARIS il y a eu des prolongations de métro, naïvement je pensais que cela viendrait jusqu'à Drancy (plutôt de la ligne 5 car il y avait eu un prolongement d'Eglise de Pantin à Pablo Picasso-Bobigny). Alors, même à l'aube de mes 80 hivers, je suis très...très favorable pour que le métro arrive à Drancy pour les nouvelles générations. Les trois quarts de la population active de Drancy se déplacent vers Paris, et de tous les transports c'est le Métro le plus fiable. (Mes 40 ans d'expérience d'aller et retour du travail à la maison en utilisant différents transports en sont la preuve). Le seul inconvénient ce sont les escaliers et les longs couloirs. PS : Le RER B n'a jamais bien fonctionné depuis sa mise en service donc aujourd'hui je pense qu'il n'y a pas qu'un problème de vétusté.
Mail 1226			X														M. Eric DELAFONTENELLE de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1227		X	X	X	X		X	X							X		Fabienne (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je m'adresse à vous pour vous demander d'annuler ce projet insensé en complète contradiction avec ce que nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>pouvons encore faire pour essayer de sauver notre belle planète.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de la CCPB de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. L'agriculture française a plus que jamais besoin de conserver toutes les terres encore disponibles. - Le projet propose de détruire la campagne environnante alors qu'en ville des zones déjà viabilisées possèdent encore des possibilités pour le bâti industriel ou individuel. - Les conséquences de ce projet ne seraient pas vivables pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. <p>Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. - Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - La spécificité de nos petites communes séparées les unes des autres par des champs et des bois serait gommée et avec cela l'attrait et le rêve que cela représentait pour toutes les familles qui faisaient le projet de venir s'y installer. <p>Ce projet est à contrecourant des attentes des familles qui viennent dans ce coin chercher la nature et l'air pur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. - Merci aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du SDRIF-E. Elles ont bien cerné la problématique de la commune d'Oz, il ne faut plus rien changer. - Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 1228			X	X		X									X		<p>Marie (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car depuis la mise en réserve du projet routier nous avons la chance d'avoir pu préserver des espaces naturels avec des jardins partagés et des sentiers pédestres qui sont un vrai atout : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis. Un flot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient, avec de plus une prévention contre les inondations grâce à des zones humides comme le lac Marchais à Deuil. Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Ce projet n'est pas en accord avec le besoin actuel de trouver des solutions alternatives aux déplacements en voiture.</p>
Mail 1229																	<p>Astrid (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Prolongation ligne 4 Besoin urgent d'un métro dans le quartier Debain</p>
Mail 1230			X														<p>Ninon (Anonyme) de Paris a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au bordé de Porte de Clignancourt</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1231			X				X										Mme. Wided AZAIZ de Drancy a écrit : Je soutiens le projet d'implantation du métro sur Drancy. En effet, étant résidente à Drancy, je travaille dans un Hôpital sur Paris. Avec le futur métro sur la commune, mes temps de trajets seraient plus courts avec une qualité de vie quotidienne nettement améliorée. Le métro contribuerait à rendre la ville encore plus agréable qu'elle ne l'est déjà (commerces, accessibilité...)
Mail 1232			X														Abdelmalik (Anonyme) de Montmorency a écrit : Au sujet du retrait du BIP Constata que la balance cout/bénéfice est difficile à établir avec très peu d'éléments sur le sujet et que l'acceptation de ce projet semble très très difficile auprès de l'opinion publique et plus particulièrement val d'oisienne. Il remarque que les aménagements évoqués sont pour certains des atteintes notables sur l'environnement et le paysage. Il constate qu'avec la sensibilisation de la population et des plus jeunes sur le sujet de la transition écologique et les problématiques de l'aménagement du territoire, la question se pose une nouvelle fois de la faisabilité du projet. Il souhaiterait que l'on consulte encore une fois les voix qui s'élèvent pour donner des réponses éventuelles et motiver le projet. Il estime que l'action de l'Etat à un moment donné ne peut être remise en cause, car elle obéit au bien commun et à l'idée d'organiser la gestion au quotidien des éléments qui définissent la société. Il ne veut pas prendre part à une position à avoir mais observe et donne son avis pour enrichir le débat.
Mail 1233			X														Maria-Isabel (Anonyme) de Paris a écrit : Prolongation ligne 4 métro nord Prolongation urgente
Mail 1234			X														M. Moncef BELALA de Clamart a écrit : Prolongement métro 4 vers St-Ouen. Ce serait vraiment appréciable de rallonger la ligne de Métro 4 en direction de St-Ouen et ce serait plus pratique d'y aller grâce aux transports en commun. Car actuellement, je suis dans le sud de Paris et je suis obligé de prendre la voiture.
Mail 1235			X	X		X	X	X			X						Ghislaine (Anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Retrait projet BIP Pour moi, ce projet est une aberration. En premier lieu, pour la pollution atmosphérique que cela entraînerait. Nous savons tous maintenant quels impacts ont ces grands axes routiers sur la santé des populations et celui-ci passerait à proximité d'ECOLES !!! Le BIP traverserait de grandes zones classées "non aedificandi" depuis des décennies, dans lesquelles se sont installées de nombreuses espèces animales. M'y promenant souvent, je peux y voir écureuils, de nombreuses sortes d'oiseaux, batraciens et autres espèces... Ce projet entraînerait la disparition de ces animaux qui nous relient encore à la nature. On nous parle beaucoup de l'importance des zones humides qui, parmi d'autres bénéfiques, stockent le carbone. Carbone, déjà trop abondant dans l'air de notre ville. Tout cela disparaîtrait et aggraverait nos conditions de vie. Notre ville serait coupée en deux avec des difficultés de déplacement pour les gens qui veulent justement marcher pour éviter de prendre la voiture et donc de polluer davantage. Pensons à la vie de nos descendants...
Mail 1236			X				X	X									M. Denis SAMIER de Pontault-Combault a écrit : Contre la construction de 3000 logements supplémentaires.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Stop à la densification de notre ville, qui déjà est bien saturée avec son lot de problèmes quotidiens. Circulation difficile, stationnement compliqué et anarchique, quartier autour de la gare défigurée avec des commerces peu adaptés, espaces verts et jardins qui disparaissent au bénéfice de l'optimisation du moindre m². Et que dire de la pollution que cela engendre, qui noircie les façades et envahie nos poumons. Ce projet est irréalisable les infrastructures ne sont pas adaptées pour absorber un tel afflux de population supplémentaire, de plus les collèges et le lycée ont déjà des classes surchargées. Soyez respectueux SVP arrêtez de tout bétonner et songez plutôt protéger notre environnement qui est déjà mal en point. Créez, développez des espaces verts, des mobilités douces, améliorez la qualité de vie des habitants cela sera bien plus bénéfique pour tout le monde.
Mail 1237			X														María ÁNGEL (Anonyme) de Saint-Armel a écrit : Est nécessaire de prolonger la ligne 4
Mail 1238																	M. Thierry AUCHET de Montmorency a écrit : Je suis tout à fait opposé à la réalisation de ce projet BIP qui est totalement contradictoire avec la raison première de l'aménagement du territoire Environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens !!! J'habite Montmorency et travaille comme médecin généraliste à Deuil la Barre. Mes 2 villes seront coupées en 2 par une autoroute avec perte d'espaces verts pollution majeure alors que nous voyons se développer de plus en plus de problèmes respiratoires type asthme et BPCO, d'allergie et de stress et de troubles du sommeil liés au bruit avec ADP. Avec le BIP double peine où est l'environnement protégé dans un tel projet que mes parents redoutaient déjà après-guerre ? (Bravo le projet moderne et non tout voiture !)
Mail 1239		X	X	X			X										Denis (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Double Mail 1236
Mail 1240																	Viviane (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite la prolongation de la ligne 4 vers le Nord dans St-Ouen
Mail 1241			X														Pierre (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Prolongement de la ligne 4 jusqu'au carrefour Pleyel à St Ouen Étant donné le grand nombre de projets d'immobilier en neuf qui se sont construits de part et d'autre de l'avenue Michelet à Saint Ouen, la zone présente une forte densification de population. Il serait intéressant en termes de déserte et de support à l'économie de cette zone enclavée de prolonger la ligne 4 du métro entre Porte de Clignancourt et le carrefour Pleyel. La création d'une seule station entre les Puces et Carrefour Pleyel permettrait également un meilleur accès aux Puces pour les touristes qui sont la proie des arnaqueurs entre le métro et les puces de Saint Ouen. Le quartier en serait grandement sécurisé. En outre, ce prolongement aurait pour effet de créer une liaison rapide entre le nord du 18ième arrondissement et la ligne 14 / RER à Pleyel, limitant ainsi la saturation de la ligne 4 et du tramway aux heures de pointe (une grande partie de la population de Saint Ouen et de la Porte de Clignancourt cherche à rejoindre le RER ou la ligne 14 et doit prendre le bus, métro ou le tramway à Porte de Clignancourt. À l'inverse, cela permettrait d'améliorer la liaison avec la zone aéroportuaire au nord et le 18ième puisque du RER à Pleyel, il serait alors possible de directement rejoindre la zone entre Porte de Clignancourt et Saint Ouen sans avoir à transiter par la gare du Nord. Avec ce simple tronçon de la ligne 4, on créerait une forte interconnexion entre RER, métro et tramway tant dans le sens nord sud que dans le sens est ouest, diminuant ainsi la charge de passagers actuellement obligés de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1242			X														prendre le bus ou de passer par la gare du nord pour effectuer un changement de ligne. Mme Caroline BONNIN de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Habitante du quartier Debain, je souhaiterais voir la ligne 4 du métro prolonger jusqu'à Saint Ouen. Avec l'arrivée du nouveau stade Baueur, de la DGSI et des nombreux nouveaux habitants, c'est un quartier très mal desservi, nous sommes à 20 min du métro porte de Clignancourt et encore plus loin de la ligne 13 ou 14, enfin Pleyel est à au moins 30 min.
Mail 1243																	Mme Emmanuelle PARNOIS de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au nord de Clignancourt
Mail 1244			X	X			X										Morgane (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Densification ville de Pontault-Combault. Je suis absolument contre le nouveau projet de densification de 17% supplémentaire. Pontault-Combault était une jolie ville avec des maisons lorsque j'y ai emménagé en 2011. Toutes les constructions actuelles défigurent notre belle ville, mais surtout rendent de plus en plus difficile la circulation. Avant d'obliger les villes à densifier leur population, il serait bon d'étudier la capacité des infrastructures urbaines, telles que les routes, à supporter une forte augmentation de la population.
Mail 1245				X			X										Bénédicte (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Ici en Ile de France, on se marche déjà les uns sur les autres. Ras le bol de vos constructions à tout va. D'autres solutions ne sont-elles pas envisageables : utiliser les logements vacants, transformer les bureaux vides en appartement, arrêter de faire de Paris le point central de la France et délocaliser certaines activités dans d'autres régions en manque de population ??
Mail 1246			X														Mme Cécile JEUNE de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite inscrire le prolongement de la ligne 4 au nord de Clignancourt.
Mail 1247			X				X								X		Mme Caroline GRANHOMME de Taverny a écrit : NON AU BIP arrêtez de tout détruire. Arrêtez de faire de la place aux voitures alors qu'on a besoin de verdure pour lutter contre le réchauffement climatique ! Ce projet est une aberration écologique et vous allez polluer encore plus !
Mail 1248			X														M. Eric ROZENKRANC de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Prolongation ligne 4 au Nord
Mail 1249			X														Marion (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au Nord de la Porte de Clignancourt. La zone Debain-Puces est extrêmement mal desservie en transports ce qui complique l'installation pour les jeunes actifs.
Mail 1250			X														Muriel (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je suis favorable à la prolongation au Nord du métro de la ligne 4 porte de Clignancourt.
Mail 1251			X														Mme Cristina DE MATEO de Paris a écrit : Prolongement vers le nord, Saint-Ouen et au-delà, très mal desservi de ce côté- là
Mail 1252			X				X										Anne (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Nous souhaitons, espérons, et avons besoin que la ligne 4 soit prolongée au-delà de la Porte de Clignancourt pour nous désenclaver et éviter les agressions le soir en étant obligé de marcher depuis Porte de Clignancourt.
Mail 1253			X														Stéphane (Anonyme) de Domont a écrit : NON ce projet de BIP n'est pas bon. OUI nous choisissons une autre vision de la vie.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	SVP que les finances publiques soit au service du bons sens Et fermer vos oreilles lorsque les entreprises de BTP cherchent à vous... faire acheter leur service de bitumeurs...
Mail 1254			X														Maria Dolorès (Anonyme) de Doullens a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au nord de Clignancourt
Mail 1255			X														M. Jean ROVARINO de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au nord de Porte de Clignancourt.
Mail 1256			X														M. Dominique FALIEZ a écrit : Nous résidons dans le quartier Debain Michelet de Saint-Ouen sur Seine, qui malgré le développement des lignes qui arriveront prochainement au carrefour Pleyel reste toujours sans transports en communs efficaces. La circulation des bus est difficile en particulier en raison du marché aux puces qui bloque l'avenue Michelet. Par ailleurs pour alléger la ligne 13 et certainement simplifier des trajets pour les usagers de cette ligne il semble évident que prolonger la ligne 4 jusque à Pleyel soit un projet essentiel.
Mail 1257			X														Jules (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt.
Mail 1258			X	X		X									X		Mme Marie-Laurence BOUILLAUD de Ambarès-et-Lagrave a écrit : Les habitants du Val d'Oise sont contre le projet routier du BIP et pour un projet alternatif qui préserve les espaces naturels et développe les modes de transports décarbonés. A l'heure actuelle, il n'est plus permis de détruire l'environnement pour des projets nuisibles.
Mail 1259			X				X	X									Mme Elisabeth VALLOT de Paris a écrit : Je suis contre le BIP qui augmenterait la pollution atmosphérique et sonore. Projet ringard qui semble dater des années 50, du siècle dernier.
Mail 1260			X														Mme Anna Pola GUIMARAES de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Nous souhaitons que la ligne quatre soit prolongé au nord pour rejoindre carrefour Pleyel et proposer une circulation plus fluide pour notre quartier qui souffre d'un manque de transport en commun et d'une circulation complexe sur l'avenue Michelet en raison de l'encombrement par le marché aux puces. De plus relier la ligne 13 a la ligne quatre et les autres semblerait absolument logique pour augmenter et simplifier les options d'accès a Paris...
Mail 1261			X				X										Mme Audrey PINEAU de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Nouvelle habitante du quartier Debain à Saint-Ouen, je constate que ce quartier est un peu laissé à l'abandon comparé au quartier de la Mairie qui lui, est en plein développement. C'est pourquoi, en raison des difficultés de circulation, notamment des bus, sur l'avenue Michelet, aux heures de pointes, je suis favorable à la prolongation au Nord de Porte de Clignancourt, du métro ligne 4.
Mail 1262							X							X	X		M. Jean-Michel ARNAUD de Magnanville a écrit : Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie.
Mail 1263			X				X										Mme Dora FALIEZ de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite demander ici que le prolongement de la ligne quatre soit une réalité et qu'elle vienne rejoindre les autres lignes qui arriveront prochainement à Carrefour Pleyel. Pour deux raisons bien précises et de bon sens : - La première : Permettre une meilleure circulation des usagers des lignes 13 (qui a toujours besoin d'être soulagée) 14 15 16 vers la ligne quatre qui est centrale pour atteindre le centre de la capitale. - La deuxième : Désenclaver le quartier Debain Michelet où la circulation est particulièrement difficile en raison du marché aux puces et de la présence de camions des puciers et d'une circulation intense.
Mail 1264			X	X			X										Isabelle (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Non aux constructions supplémentaires à Pontault Combault. Habitant depuis 30 ans à Pontault Combault que j'ai choisi pour son cadre de vie et sa qualité de vie, due en partie à ses nombreuses zones pavillonnaires. Je m'insurge déjà des rues sacrifiées pour la construction d'immeubles. Ça suffit maintenant. Les trains sont bondés et avec suffisamment de problèmes, des années de travaux qui n'en finissent pas sans amélioration de service. Il faudrait commencer par là.
Mail 1265			X														Mme Valérie RODGER de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je demande le prolongement de la ligne 4 vers le nord
Mail 1266			X														Audrey (Anonyme) de Paris a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au nord de Clignancourt
Mail 1267			X														Mme Floriane MEGHRAOUI de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au Nord de la Porte de Clignancourt
Mail 1268			X														Jean-Michel (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Pour un prolongement de la 4 au-delà de la porte de Clignancourt dont on parle depuis plus de trente ans.
Mail 1269			X														Yolanda (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Ligne 4 du Métro Certains quartiers au nord de la porte de Clignancourt à Saint-Ouen sont très éloignés du métro, il serait très souhaitable desservir ces quartiers
Mail 1270							X										Mme Sandrine PROBECKER de Soindres a écrit : Opposition projet prison Magnanville
Mail 1271			X														Laurence (Anonyme) de Drancy a écrit : Je suis favorable à la prolongation de la ligne 7 jusqu'à Drancy centre
Mail 1272			X				X										Mme Stéphanie FOND de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Prolongement au nord de la porte de Clignancourt de la ligne 4 afin de desservir le quartier Debain de la commune de Saint Ouen.
Mail 1273							X							X			Mme Mahjoubia BOUGHMARI de Soindres a écrit : Nous nous opposons au site retenu pour la maison d'arrêt sur des terres agricoles.
Mail 1274			X	X			X					X		X	X		M. Christophe ROZE de Férolles-Attilly a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes soulève la désapprobation et des inquiétudes sur leur environnement, habitat et vivre ensemble. En tant qu'habitants du clos Prieur à Férolles-Attilly, et comme la majorité des habitants de notre village, nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	partageons l'opposition à ce projet de construction (maisons et zone industrielle) entre le clos de la vigne et Ozoir la Ferrière et face au hameau d'Attilly entre Férolles et Attilly pour les raisons suivantes : - la construction de nouvelles habitations et de bâtiments industriels dans cette zone conduirait à saturer davantage encore le réseau routier déjà fortement encombré par des véhicules souhaitant contourner la N104, à dégrader plus encore les routes, à augmenter la pollution et les nuisances sonores dues au trafic routier ; - cela reviendrait également à faire disparaître les quelques terres agricoles qui restent cultivables dans les communes avoisinantes et sur lesquelles ont été identifiées des espèces protégées ; - il y a une différence notable entre bâtir sur un sol dans une zone connue et urbanisée avec toutes les commodités urbaines (infrastructures routières, réseaux d'eau potable et d'assainissement, électricité, réseau de transport public et de communications ... etc.) et de bonnes terres agricoles sans aucun service public, ni commodités de transport. - les 1 500 logements envisagés engendraient un surplus massif de population représentant plus du double de la population de Férolles-Attilly regroupée sur une faible surface. Cette situation viendrait dénaturer une zone naturelle à intérêt environnemental faunistique et floristique. Il s'agirait d'une dégradation majeure du cadre de vie des habitants de la commune qui ont fait le choix d'habiter dans un milieu rural et non urbain ; - si l'on peut comprendre le besoin général de proposer davantage de logements sociaux, cette volonté passe à notre sens plutôt par la transformation et la rénovation d'habitations ou de bâtiments industriels inoccupés en ville, là où se trouvent déjà les infrastructures. Face aux changements climatiques et à la nécessaire transition écologique pour un avenir plus respirable et moins anxiogène, ce projet ne répond pas aux attentes des citoyens. Pour toutes ces raisons nous émettons un AVIS DEFAVORABLE à ce projet.
Mail 1275							X							X			M. Aadel BOUGHMARI de Soindres a écrit : Je m'oppose au projet de construction de la maison d'arrêt sur des terres agricoles de Magnanville.
Mail 1276			X						X						X		M. Jean-Claude GINESTET de Saint-Gratien a écrit : NON au BIP, projet d'un autre siècle Ce projet va à l'encontre des efforts qui nous sont collectivement demandés pour atteindre l'objectif de limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré. De plus il génèrera une forte pollution atmosphérique et sonore pour un grand nombre de personnes riverains de cette route à grande vitesse et notamment des enfants.
Mail 1277			X	X				X								X	Mme Claire BORRELY de Ablon-sur-Seine a écrit : J'habite Ablon sur seine depuis 20 ans et suis très attachée au maintien d'un cadre de vie déjà bien altéré par les nuisances sonores et la pollution des avions passant au-dessus de notre commune. Le plateau de Vigneux est une zone protégée, rare écrien de nature encore subsistant et devant absolument resté protégé. Un franchissement routier combiné à un port industriel signeraient l'avis de mort de ce qui reste d'attrait à cette commune du Val de marne et à ses environs et aggraverait un peu plus la pollution ce qui poserait alors un vrai enjeu de santé publique pour ses habitants.
Mail 1278			X	X	X	X	X	X	X								M. Ghislain BORRELY de Ablon-sur-Seine a écrit : Habitant ABLON SUR SEINE et ÉLU au cadre de vie, j'ai choisi il y a 20 ans de vivre et m'engager pour ma ville afin de profiter et préserver notre cadre de vie, malgré les nuisances aéroportuaires très importantes sur le secteur. D'autres risques importants exposent les habitants du fait des canalisations TRAPIL qui ont été imposées à notre territoire et les sites SEVESO II de Villeneuve Le Roi et ORLY Aéroport. Sur ce territoire très contraint nous avons appris au détour d'une réunion publique sur le PLU de VIGNEUX que la société HAROPA avait pour projet de créer

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>un port industriel sur un site naturel (parcelle classée N.) Ce projet est le corollaire d'une autre inscription figurant au SDRIF-E et concernant un franchissement routier traversant cette même zone naturelle afin de créer une liaison routière entre la RN6 à Montgeron et le plateau d'ATHIS MONS en direction d'ORLY. Ce projet qui aurait pour conséquence de défigurer le paysage pour les 50 prochaines années a pour particularité de faire se rejoindre deux espaces routiers déjà saturés ce qui est une réelle absurdité. L'aéroport d'Orly lors d'une réunion s'en était ému, la desserte passagers étant déjà un réel problème par voie routière le HUB étant saturé de voitures. Le conseil municipal d'ABLON sur SEINE a voté à l'unanimité une décision s'opposant à ce projet de franchissement. On peut s'interroger aussi sur le coût pharaonique de cet ouvrage alors que plus de 200 ponts nécessitent en France de sérieux travaux afin de ne pas connaître le triste sort du pont de Gènes. Ce projet relève d'une vision totalement anachronique face aux défis climatiques actuels de dépollution, d'engagement COB de réduction des émissions de CO2, des plans ZAN, conduisant à des réflexions approfondies pour le développement du transport en commun et non polluant</p> <p>Les élus du secteur environnant VIGNEUX Sur SEINE se sont aussi exprimés contre le projet de PORT INDUSTRIEL HAROPA- Les Maires et leurs conseils municipaux d'ABLON sur SEINE, ATHIS MONS, VILLENENEUVE le ROI, VILLENENEUVE Saint GEORGES, mais aussi LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL du VAL de MARNE, le TERRITOIRE GOSB par son président, etc...se sont tous prononcés CONTRE ce projet de PORT. Nous ne nous opposons pas par principe au transport fluvial qui présente un intérêt pour le transport de marchandises sur longue distance. De très nombreux équipements existent déjà et jalonnent le fleuve. La création d'une plateforme multimodale a VIGNEUX sur une zone naturelle entraînerait la disparition de nombreuses espèces naturelles, condamnerait une zone humide, bétonnerait pour les générations futures un des derniers sites naturels de la région. Plus grave encore sa construction nécessitant d'énormes moyens mécaniques augmenterait la pollution de l'air déjà présente pour des populations exposées au transport aérien et se trouverait irrémédiablement aggravée par la desserte par camion de la plateforme multimodales estimée à 1500 CAMIONS JOUR.</p> <p>Ces immenses plateformes doivent trouver leur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur des friches existantes ; - loin des zones d'habitation - en expansion des sites existants. - sans artificialisations nouvelles. <p>De nombreuses manifestations de riverains ont eu lieu. Des études et rapports contredisent le bien-fondé de ces deux projets liés entre eux et définitivement à l'encontre de l'intérêt des populations environnantes. Les habitants de ce secteur, dont je fais partie sont épuisés d'être les éternels laissés pour compte d'un territoire servant. La prise en considération enfin de la santé des habitants impose le retrait DÉFINITIF des inscriptions au SDRIF-E des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROJET DE PORT ET PLATEFORME MULTIMODALE A VIGNEUX et d'une façon générale de tout aménagement visant au changement de classement de la parcelle. - DE LIAISON ET FRANCHISSEMENT ROUTIER liaison RN6 (Réveil Matin) à RN7 via le plateau d'ATHIS
Mail 1279							X	X						X			<p>Mme Marion GASCOIN de Soindres a écrit : Mon conjoint et moi-même sommes vivement opposé au projet de construction s'élève sur le terrain de Magnanville très proche de notre commune Soindres. Cela n'amènera que de l'insécurité et réduira très fortement notre qualité de vie actuelle, sans parler de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	l'artificialisation des terrains agricoles. Ou promènerions-nous nos enfants ? Sans prendre notre voiture ? D'ailleurs la route pour avoir l'accès à l'autoroute est déjà surchargé cela ne ferait qu'aggraver la situation actuelle. Faire une prison entourée de lycée collège et école primaire et maternelle pour Soindres c'est une aberration. Sans compter sur les nuisance sonore et visuel et pas seulement lié à la prison en elle-même mais aux détenus à leurs amis ...
Mail 1280																	Mme Valentine ROULET de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 vers le nord de la porte de Clignancourt
Mail 1281			X				X										Mathilde (Anonyme) de Drancy a écrit : L'arrivée du métro à la mairie de Drancy serait formidable pour la ville. Actuellement nous travaillons, mon conjoint et moi-même à Paris. Sans voiture, c'est trop compliqué, et en même temps, c'est une vraie galère. Cela permettrait d'aller au travail en seulement 35 minutes, de façon écologique et économique ! Une vraie révolution pour nous et pour beaucoup. La demande est forte. Par ailleurs, dès que l'on veut emmener les enfants à une activité culturelle à Paris, c'est 1h (minimum de voiture) et encore ! quand Paris n'est pas fermé aux voitures ... (certains dimanches). Par exemple, le 1er dimanche du mois, le Louvre est gratuit mais le centre de Paris est fermé aux voitures. Nous nous sentons exclus de tant de choses que nous aimerions faire découvrir aux plus jeunes ! Drancy est une ville où nous souhaiterions continuer d'habiter mais sans le métro, nous ne sommes pas certains de rester car cela est très excluant.
Mail 1282			X														Mme Eliane Croce de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Le prolongement de la ligne 4 du métro serait très utiles pour le quartier Debain
Mail 1283			X				X										Mme Mireille MOSCA a écrit : POUR Le métro à Drancy Alors que les villes voisines (Le Bourget, La Courneuve, Bobigny, bientôt Le Blanc Mesnil) sont ou seront desservies par divers moyens de transport en commun, Drancy reste dans l'isolement ; pourtant près de 70000 drancéens participent à la richesse de l'Île de France , alors pourquoi les familles, les étudiants , les commerces, les actifs et les retraités seraient-ils encore privés des moyens de transport nécessaires à leur liberté de mouvements , que ce soit pour rallier, au plus vite d'autres villes de banlieues ou PARIS « la ville lumière ». Bien sûr que je rejoins les drancéens désireux de voir leur ville profiter du progrès et devenir plus attractive. Espérant que le projet d'installation du métro verra le jour très rapidement à Drancy
Mail 1284							X	X						X			Mme Audrey MAGNY de Magnanville a écrit : La localisation d'un CENTRE PENITENTIAIRE, doit s'intégrer dans un contexte local, sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre, que nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local et de l'île De France. Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. Le projet porte sur l'implantation de haies permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Les vertus de ce projet, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc... Monsieur Le Président Macron, parle d'une triple ambition, Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes, Magnanville en a besoin... Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, c'est un projet de l'ETAT !! L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature. Le choix d'une mauvaise implantation, aura un effet négatif sur ce grand plan.
Mail 1285			X				X										M. Nicolas CLAUDON de Magnanville a écrit : Je tiens à vous faire part d'une profonde préoccupation à l'égard de la récente décision, concernant la localisation de la pastille dédiée à ce centre pénitencier. Des conséquences négatives et significatives en ce qui concerne : la sécurité, l'éducation avec la proximité des lycées. L'Avenue Pierre Bérégovoy est une voie sans issue et à double sens !!
Mail 1286			X				X	X									Janique (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Ce projet va totalement à l'encontre de l'écologie de l'Ecosystème, du bien être des humains, de nos générations futures. Est-ce que les personnes qui osent penser que ce projet voit le jour, pensent un seul instant aux Enfants qui n'auront plus ces endroits de végétation ou l'on peut encore les emmener respirer autre chose que les pots d'échappement, le kérosène A quoi pensent ces personnes à part l'argent... Ras le bol du béton ... Et pourquoi, ne pas faire un souterrain comme " Le Duplex " sur l'A86 ???
Mail 1287			X														Lancelot (Anonyme) du Havre a écrit : Je demande la suppression du PIB étant donné son impact écologiste désastreux et le déni de démocratie dont son installation fait preuve
Mail 1288			X														Mme Domitille LAURENS de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt, le quartier Debain Michelet est enclavé il est nécessaire de la prolonger afin de pouvoir désenclaver cette partie de Saint-Ouen, en particulier avec tous les nouveaux quartiers des puces, du stade Bauer etc....
Mail 1289							X										Mme Jessica PONTEGNIER de Soindres a écrit : Je suis contre le projet de la prison de Magnanville car il y a d autre Lieux plus propices
Mail 1290			X														Jade (Anonyme) de Drancy a écrit : Pour le métro à Drancy
Mail 1291			X														Mme Géraldine FERRIER de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au nord de Porte de Clignancourt.
Mail 1292			X				X										Elsa (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Prolongement ligne 4 au nord de Clignancourt : Quartier Michelet Debain à St Ouen mal desservi entre Paris et St

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Denis. Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au nord de Clignancourt avec une liaison de la ligne 4 qui passe jusqu'à Pleyel et un arrêt au niveau des puces ou croisement Dr Bauer/avenue Michelet.
Mail 1293			X														Catherine (Anonyme) de Paris a écrit : Prolongement de la L4 au Nord
Mail 1294			X				X										Riad (Anonyme) de Paris a écrit : Je souhaite l'extension de la ligne 4 au nord de Clignancourt afin de désenclaver des quartiers en pleine transformation, il est nécessaire de prolonger la ligne 4 vers le Nord (cela a déjà été fait vers le Sud). Le département 93 souffre encore d'un manque de transports en commun avec cependant une densité importante de population.
Mail 1295			X				X										Fernando (Anonyme) de Paris a écrit : Prolongation ligne 4 du métro pour améliorer encore plus la vie de ceux qui habitent la banlieue.
Mail 1296			X														Mme Maria GOIKOETXEA de Paris a écrit : Prolongation L4 métro urgente
Mail 1297			X				X										Anne (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Le prolongement de la ligne 4 vers le nord est fortement attendu (et promis par les promoteurs !) par les habitants du quartier Debain dont je fais partie depuis plus de 10 ans.
Mail 1298				X			X										Mylène (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes contre l'augmentation de densification de l'urbanisme a Pontault-Combault. Il y a déjà beaucoup trop de constructions sans que les services suivent. Assez...la ville a fait suffisamment d'effort pour répondre à ces obligations, afin de ne pas dégrader la vie de ville, il faut cesser les constructions.
Mail 1299			X		X		X		X							X	Vincent (Anonyme) de Deuil-la Barre a écrit : Le projet de l'avenue du Paris dans le Val d'Oise est un désastre environnemental. La construction de cette voie couperait les villes en deux, détruisant des hectares d'espaces naturels, menaçant ainsi la biodiversité locale. Ce projet induirait également un afflux de trafic, avec une prévision de 40 à 60 000 véhicules par jour, amplifiant la pollution atmosphérique et sonore. La santé de 10 000 enfants, fréquentant des écoles le long du tracé, serait compromise. De plus, le projet va à l'encontre des objectifs climatiques des gouvernements français et européens en favorisant la voiture individuelle au détriment des transports collectifs. La réduction du trafic routier est essentielle pour atteindre ces objectifs, et l'accent devrait être mis sur la création de lignes de bus ou de métro (la ligne 19 par exemple). Ce projet est obsolète, conçu dans les années 30, et ne correspond pas aux besoins contemporains liés à la biodiversité, au climat, à la qualité de vie et aux modes de transport actuels.
Mail 1300			X				X										Julie (Anonyme) de Villemomble a écrit : Je souhaite apporter mon soutien et ma voix au sujet du prolongement de la ligne 11 à Villemomble (station château de Villemomble). En effet depuis plusieurs années notre ville pâtit de sa localisation puisqu'elle est traversée par des dizaines de milliers de voitures tous les jours d'habitants de villes limitrophes. Le trafic est quasiment tout le temps saturé et l'arrivée d'une station de métro permettrait de désenclaver la ville et de rendre le quotidien des villemomblois plus agréable
Mail 1301							X									X	Anonyme d'Ablon sur Seine a écrit : Je soutiens la municipalité d'Albon sur Seine contre la construction d'HAROPA PORT : La commune d'Ablon se mobilise pour exprimer son opposition résolue à ce projet de port industriel qui va dégrader la qualité de notre cadre

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de vie et générer de nouvelles nuisances qui ne sont pas acceptables.
Mail 1302							X		X							X	Anonyme de Deuil la Barre a écrit : Le projet d'extension du BIP va à l'encontre de la santé des habitants des environs, de nos enfants. On parle aussi bien sûr du bruit auxquels nous sommes déjà confrontés avec l'aéroport. Il est difficile de concevoir qu'un projet aussi rétrograde puisse voir le jour mais si jamais il était voté, les citoyens se mobiliseront bien sûr nuit et jour pour le faire échouer. Si les intérêts d'une minorité passent au-dessus de la santé et du bien-être des habitants, et au-dessus de la santé de vos et nos enfants, votez. Mais réfléchissez aux conséquences de vos actes dans le contexte environnemental actuel.
Mail 1303																X	Anonyme Saint-André-de-l'Eure a écrit : Refus de créer une prison a Magnanville
Mail 1304					X					X						X	M ROLLAND de Mantry a écrit : Le BIP du SDRIF-E participerait largement à l'artificialisation des sols et à la destruction d'espaces ou la biodiversité est encore préservée. Je suis contre la réalisation du BIP
Mail 1305			X													X	Anonyme de Montmorency a écrit : Habitante à Montmorency depuis septembre 2020, je suis totalement contre le projet BIP. Ce projet a uniquement des points négatifs : cela augmentera la circulation routière, avec les conséquences néfastes en termes de pollution (air et sonore), ce qui sera néfaste à la santé physique et psychique des membres de ma famille et dévalorisera la valeur de mon bien immobilier. Cette zone a besoin de moins de circulation routière et aérienne, plus de transports publics (plus de trains, finir les travaux sur la ligne H qui ne marche pas les soirs en semaine depuis 3 ans !!!, plus de bus), des aides pour les transports publics pour les jeunes (comme dans les autres départements de l'île de France) et une aide pour l'achat de vélos électriques. Faciliter l'accès au train H avec des services de bus adaptés aux besoins des usagers. Et plus de pistes cyclables. Pourquoi le projet de transport " Grand Paris" ne concerne pas cette zone?? Quel monde souhaitons-nous pour demain ? Moins de voitures, moins d'avions, moins de pollution. Plus de transports publics qui fonctionnent et soient à l'heure.
Mail 1306			X		X				X							X	M BECUWE de Deuil la Barre a écrit : Le BIP constitue plusieurs dangers pour la santé publique et l'environnement. En effet, le BIP entraînera une importante circulation de véhicules, source de pollution de l'air délétère pour la santé tous. Les espaces naturels seront détruits pour laisser la place aux matériaux de construction artificiels, nuisibles pour la biodiversité et la qualité de vie. Le projet du BIP va à l'encontre des préoccupations liées au bouleversement climatique (production de gaz à effet de serre, obstacle à l'absorption des eaux pluviales). Le développement d'un meilleur réseau de transport en commun est préférable et nécessaire.
Mail 1307			X		X		X								X	X	Anonyme de Deuil la Barre a écrit : Destruction du cadre naturel néfaste pour la biodiversité, impact délétère sur la santé (bruit, pollution de l'air, risques d'accidents de circulation) et la qualité de vie, dépréciation des biens immobiliers, ne sont que quelques raisons pour mon opposition au projet routier du BIP. Le réseau routier actuel est de mon point de vue suffisant, notamment la N104, aussi je ne vois que des inconvénients à créer ce BIP qui détruira certaines zones urbaines en coupant en deux des villes. C'est une aberration, au même titre que le développement du trafic aérien à l'aéroport Charles de Gaulle, alors que nous avons à lutter contre le réchauffement climatique. Un nouveau réseau routier est une incitation à la circulation de véhicules aux multiples conséquences négatives. Je suis favorable au développement et à l'amélioration des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique	
																	transports en communs, des pistes cyclables et piétonnières qui sont insuffisantes.	
	Mail 1308		X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt	
	Mail 1309		X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Au regard de l'extension et de l'attractivité du terroir de Saint Ouen sur Seine, de la présence des puces, de la nouvelle gare pour les JO et des infrastructures, il apparaît nécessaire de prolonger la ligne 4 au nord de la Porte de Clignancourt. Résident de Clignancourt pendant 15ans puis de Saint Ouen quartier Debain depuis 2012, cette extension souvent débattu, reporté fait à présent cruellement défaut !	
	Mail 1310		X														Anonyme de Drancy a écrit : Je soutiens l'arrivée de la ligne 7 au cœur de Drancy.	
	Mail 1311				X											X	M JOLY de Clef-Vallée-d 'Eure a écrit : Merci de cesser de détruire les espaces naturels merci de protéger la biodiversité merci de retirer le bip du SDRIFe	
	Mail 1312																X	M KUENTZ de Deuil la Barre a écrit : NON AU BIP : C'est comme ça que la région Ile de France s'engage dans la préservation de l'environnement ?...en continuant de bétonner et de faire des routes qui éventrent des petites villes tranquilles ? Vous êtes lamentables d'inefficacité
	Mail 1313			X														M BANNWARTH de Saint Ouen sur Seine a écrit : Prolongement ligne 4 quartier Debain Michelet : Je souhaite inscrire le prolongement au Nord de la ligne 4 dans le projet
	Mail 1314				X													X
Mail 1315							X	X					X	X			X	Anonyme de Mantes la Jolie a écrit : Habitante du Mantois, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du SDRIF, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans mon territoire. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous et à l'encontre de la loi ZAN. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Mantaïse, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées sans parler de la promiscuité des établissements scolaires. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Mantais. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1316					X							X		X			M SCHOEN de Choisel a écrit : Préservation des espaces naturels et agricoles : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Il est aussi simplement le fait de mettre en avant le nécessaire respect du vivant dont nous faisons partie. Vivant depuis 60 ans dans le Parc Naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, j'ai vu avec effroi le massacre des meilleures terres agricoles de France, la négation de la Vie via les dérogations de protections d'espèces naturelles menacées, la négation du respect des continuités écologiques et agricoles, bref, le monde à l'envers dans le contexte actuel ! Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens
Mail 1317			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Ligne 4 prolongation Clignancourt
Mail 1318			X														M MAKOWSKI de Saint Ouen sur Seine a écrit : Prolongement ligne 4 NORD - Porte de Clignancourt. Je souhaite l'inscription du prolongement au Nord de la porte de Clignancourt de la ligne n 4 dans le programme SDRIF
Mail 1319							X	X					X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Idem Mail 1315
Mail 1320			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 après porte de Clignancourt.
Mail 1321			X	X													M REGIMBEAU d'Aigremont a écrit : Création de logements à Aigremont (78) et facilité de transport (impact environnemental) La ville d'Aigremont où je réside depuis plus de 20 ans est pour moi un havre de paix. Mais pour que le village perdure, il me semble important que nous puissions offrir des logements à des prix plus attractifs pour de jeunes couples primo-accédants qui voudraient s'installer sur Aigremont. Cela permettra également à notre école primaire de continuer à exister, et c'est un élément fédérateur primordial. Avec un prix du foncier aux alentours de 5 000€ pour les années 2022 et 2023, peu de nouveaux peuvent nous rejoindre en achetant des maisons existantes et il n'y a pas à d'offre adaptée. Notre mairie avait proposé deux choses dans ce sens : 1- Des constructions de logements en bordure de la Rue de Feucherolles. 2- Des logements en haut de la Grande Rue. il s'agit de faire de petites maisons de ville de 3 à 5 pièces pas plus. De plus, afin de rendre notre territoire attractif il faut mettre en place une offre de transport suffisante et adaptée. Nous voulons permettre aux habitants de la Commune de rejoindre facilement Chambourcy, Poissy et Saint-Germain-en-Laye, qui sont souvent les lieux d'études ou de travail habituels (et le seul moyen pour rejoindre Paris via le RER ou le train). Dans un monde où nous devons nous préoccuper de l'impact environnemental, être obligé

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1322			X												X	X	de prendre la voiture est un non-sens. M VITRY d'Ermont a écrit : Aménagement de l'avenue de Paris-section Est Je suis contre un tel aménagement routier qui va à l'encontre des principes d'aménagement actuels. En effet, le développement routier est le principal émetteur de gaz à effet de serre et viendrai artificialiser de nombreuses parcelles. Nos attentes en matière de transport se situent autour du train et du vélo. Cela doit permettre des transports bas carbone et une végétalisation du tissu urbain
Mail 1323			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite que la ligne 4 soit prolongée au nord de Clignancourt !
Mail 1324							X	X								X	M CLAUDETTE de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le BIP : Pollution dégradation de la ville, déplacement écoles aux bords du BIP, dévaluation des résidences jouxtant le BIP
Mail 1325			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1326			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Prolongation ligne 4 métro à Saint Ouen : je suis à 15 minutes pied du métro Porte de Clignancourt et la même durée pour les lignes 13 et 14 ce qui fait de notre quartier (Debain) un quartier très isolé des lignes de métros. Je suis donc très favorable à l'extension de la ligne 4 d'une station arrivant Avenue Michelet.
Mail 1327			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1328			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1329			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1330			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1331			X														M BRESSON de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt Résident à Saint-Ouen entre les puces et Saint-Denis. On se retrouve isolé au niveau transport. Entre le stade Bauer, les puces, la future DGS1 et le grand Paris express avec les lignes 15, 16 et 17 avec la Gare Pleyel et les habitants dans cette zone... c'est autant de raisons justifiant l'extension de cette ligne afin de créer du dynamisme et faciliter la circulation.
Mail 1332			X	X			X	X							X		M ZAMBUTO de Lésigny a écrit : Nous sommes déjà soumis aux nuisances aériennes, pollution et bruit des routes environnantes. La Francilienne est bouchée tous les jours à partir de 6h30 et donc c'est la traversé de Lésigny par la D354 en direction d'Ozoir ou on y circule difficilement. Les véhicules qui viennent de Chevy-Cossigny souhaite aussi traverser Ozoir et donc tout le monde se retrouve dans les bouchons. (Super pour l'impacte carbone tous ces véhicules à l'arrêt). Ajoutez des logements à cet endroit va créer encore plus de bouchons et de pollution. Et toujours des terres agricoles qui vont disparaître et vous parlez d'écologie ? La Seine et Marne est vaste pourquoi ne pas construire a quelques kilomètres d'ici pour le bien-être de tous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique	
Mail 1333			X														M GILLARD de Saint Ouen sur Seine a écrit : Il serait crucial de prolonger la ligne 4 au-delà de Porte de Clignancourt comme les autres lignes de métro	
Mail 1334																X	M Da Cunha de Magnanville a écrit : Je déclare mon opposition au projet de localisation d'un centre pénitencier sur la commune de MAGNANVILLE.	
Mail 1335			X				X		X								X	Anonyme de Houilles a écrit : Le BIP constitue un danger pour la santé publique et va complètement à l'encontre de ce que les scientifiques préconisent. Il faut prolonger les lignes de métro, développer le tramway et des modes de transport respectueux de la santé. Donc beaucoup moins de voitures ce qui favorisera moins de pollution et permettra de réduire des décès prématurés.
Mail 1336							X										X	M FERRE de Soindres a écrit : Opposition au projet de prison a Magnanville Je réitère mon opposition à ce projet, car le site retenu n'est vraiment pas adapté à la construction d'un tel établissement à proximité d'habitations, de structures scolaires avec près de 3040 élèves qui seraient a moins de 500 mètres. Des arguments convaincants ont été avancés par l'association TMCP à laquelle j'appartiens, il faut donc que le gouvernement prenne connaissance du manifeste de 175 pages, car d'autres sites peuvent recevoir ce projet et ne pas dégrader notre environnement, notre belle commune, notre cadre de vie.
Mail 1337			X															M LARID de Saint Ouen sur Seine a écrit : Il serait utile de prolonger la ligne 4 de porte de Clignancourt vers le nord jusqu'à Carrefour Pleyel et la nouvelle gare de la ligne 15, en passant par l'avenue Michelet (Saint-Ouen).
Mail 1338			X															M RICOU de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt.
Mail 1339			X															Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt.
Mail 1340					X											X		M CAUVY de Montpellier a écrit : C'est un projet du siècle dernier qui date des années 30! Une époque où on n'avait pas conscience des risques importants qu'avaient ce type de projet sur la biodiversité et le climat avec l'augmentation des émissions de CO2 et la destruction des espaces naturels Il est temps d'abandonner ce projet.
Mail 1341			X													X	X	Anonyme de Deuil la Barre a écrit : Non au bip : Je ne suis pas en faveur d'une construction d'une 2x2 voies traversant les communes prévues par le projet car cela ne fera qu'accroître le trafic des véhicules polluants : camions entre autres. Cela dégradera très fortement l'environnement des habitants de ces villes sans aucun bénéfice. Des alternatives de mobilité moins polluantes et plus en accord avec les enjeux du changement climatique doivent être envisagées.
Mail 1342								X	X								X	Anonyme d'Enghien-les-Bains a écrit : Je déclare mon opposition à la construction du BIP. Inutile, polluant, artificialisation des sols utilisés comme jardins et potager, etc.
Mail 1343															X	X	Anonyme d'Enghien-les-Bains a écrit : Opposition à la construction du BIP du SDRIF-E Destruction des espaces naturels Augmentation des émissions de CO2 Anachronique projet	
Mail 1344		X	X	X					X								X	M MAUGARD de Vitry sur Seine a écrit : Le tronçon Est du BIP serait source d'une forte pollution atmosphérique et sonore pour les communes touchées

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	comme Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville. Cela concerne quand même plus de 120 000 habitants avec des effets néfastes et reconnus sur la santé comme les troubles pulmonaires, maladies cardiovasculaires, leucémies, maladies neurovégétatives. A cela se rajoute des troubles du sommeil et des perturbations de la santé mentale générés par le bruit et des systèmes immunitaire et endocrinien. Ceci est confirmé par des études sérieuses sur les riverains de routes à grande circulation. A noter que beaucoup d'écoles sont à proximité du tracé de cet axe. La santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants dans des établissements déjà en dépassement des normes OMS (pollution air, niveaux de bruit) sont impactés. Ne pas oublier que ces établissements pour beaucoup d'entre eux sont déjà sous les couloirs aériens de Roissy. D'autre part, aujourd'hui la préservation des espaces naturels et le Zéro Artificialisation des sols est une priorité pour notre qualité de vie et l'avenir de la planète. Il est urgent de protéger cet espace de la stérilisation par le béton et le macadam. Il constitue une réserve d'espaces naturels indispensables: - pour notre qualité de vie - pour le maintien d'oasis de fraîcheur pour les canicules à venir qui augmentent en intensité et en fréquence - pour le maintien de la biodiversité (un enjeu fondamental de notre siècle) menacée par une urbanisation effrénée et une politique de développement des routes obsolète - pour la prévention contre les inondations dans lequel les zones humides jouent un rôle important (lac Marchais petites rivières comme le ru des Haras et du petit Rosne). L'enjeu aujourd'hui est de valoriser les espaces verts existants dans une trame verte connectée géographiquement avec le projet "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares qui serait un espace extraordinaire pour la biodiversité et bien sûr pour la qualité de vie des riverains dans le Val d'Oise. Autre sujet essentiel et critique : l'augmentation des émissions de CO2 ! Ce nouvel axe routier est une nouvelle pompe aspirante pour le trafic routier et générerait un accroissement des émissions de gaz à effet de serre. Et il est reconnu que la voiture électrique n'est pas la solution idéale (c'est un euphémisme) pour atteindre les objectifs climatiques indispensables à la survie de notre planète : elle génère actuellement sur toute la chaîne de l'extraction des ressources jusqu'à la gestion des déchets en passant par la fabrication une pollution importante en termes de production de CO2 et de destruction du vivant. La réduction du trafic routier, le plus émetteur de gaz à effet de serre, au profit de transports collectifs ou de mobilités actives est la meilleure solution pour l'urgence climatique et la biodiversité. Rappelons que la France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et que la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Ce projet n'est donc plus d'actualité compte tenu des indicateurs passés au rouge sur la biodiversité et le climat et du respect de nos engagements. Ces indicateurs sont très sérieux et il est de notre responsabilité en tant que citoyens responsables de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.
Mail 1345			X				X									X	Mme LASNOT d'Athis Mons a écrit : Sur l'enquête publique pour le pont entre Athis Mons et Vigneux. 1) Pourquoi dépensé de l'argent public pour faire une enquête de plus pour un pont qui ne peut et ne doit pas être fait. 2) Raison : sol argileux, déjà nuisance aéroport d'Orly, déjà trop de circulation, nuisance pour les écoles trop proche, suppression d'espace vert (poumon vert qui se réduit d plus en plus), à plus de pollution. 3) déjà depuis 1960 plusieurs études donc la conclusion n'était pas possible. Merci de respecter le cadre de vie des personnes qui habitent Athis Mons depuis plus de 50 ans et souhaite malgré la modernité avoir un cadre de vie potable et non détruite pas des politiques qui souhaite plus de profit ou l'amélioration pour se faire bien voir au détriment des autres.
Mail 1346			X														Mme ROUX de Saint Ouen sur Seine a écrit : Habitante de Saint Ouen je souhaite le prolongement de la ligne 4 au nord jusqu'à Carrefour Pleyel avec un arrêt à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Michelet/Bauer. Cela faciliterait la mobilité de ce quartier enclavé (futur siège de la DGS) et permettrait de désengorger la Porte de Clignancourt
Mail 1347			X						X								X Mme PRANDI de Combs la Ville a écrit : Je demande instamment le retrait du BIP du SDRIF-E. En effet j'ai longtemps habité Sarcelles puis Garges et il est impensable pour moi que ces villes très urbanisées soient coupées en 2 par le BIP, une 2x2 voies large comme une autoroute !! Qui voudrait habiter dans une ville divisée en 2 par une voie rapide ? Sûrement pas les concepteurs du BIP. Les arguments de bon sens sont nombreux contre ce projet. Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions dans les villes traversées. Il ne fluidifierait pas le trafic routier (prévu entre 30 et 60 000 véhicules par jour dont plusieurs milliers de camions, c'est démentiel). C'est prouvé, de nouvelles routes génèrent toujours un trafic supplémentaire et se retrouvent rapidement embouteillées (par exemple la N 104). Contre les bouchons actuels aux heures de pointe, il y a d'autres solutions : investir dans des transports en commun (bus plus fréquents, plus nombreux, prolongement du Tram T 11) ou dans des pistes cyclables sécurisées. Ce projet impacterait fortement la santé de 124 000 franciliens habitant les 4 villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur 10 en Ile de France et provoque asthme, troubles de la fonction pulmonaire, pathologies cardiovasculaires, survenue de leucémie chez l'enfant etc...Il y a 7000 enfants dans 30 établissements d'accueil ou scolaire le long du BIP Est. Or ces établissements sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situés sous les couloirs aériens de Roissy).En milieu scolaire, le bruit des transports est associé à des problèmes d'apprentissages et de performance scolaire (par ex troubles de l'attention) Et que dire de la destruction des espaces naturels indispensables à notre survie dans un contexte de changement climatique !!!(nécessité des îlots de fraîcheur, prévention des inondations grâce aux zones humides, havres de biodiversité....) Ce projet qui date des années 30 n'a plus sa place au 21 ^{ème} siècle. Le désir des franciliens est d'améliorer leur qualité de vie, non de continuer à la dégrader, et de sortir d'une mobilité polluante. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffit pas à atteindre nos objectifs de décarbonation quasi complète des transports en 2050. IL FAUT ARRÊTER LE TOUT VOITURE ET DEVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES. CE PROJET DE BIP EST INCOMPRÉHENSIBLE.
Mail 1348			X				X										X Mme MAGNY de Magnanville a écrit : RAPPEL DU CONTEXTE Un centre pénitentiaire de 700 détenus, La localisation du site nommé N°1, se situe dans le prolongement du Gymnase Marie-Amélie Le Fur, accolé au Lycée Léopold Sédar Senghor, **Le mur d'enceinte « 6 mètres de hauteur » du centre pénitentiaire, longera l'avenue Pierre BEREGOVOY, le seul axe pour aller au LYCEE Senghor, au Gymnase Amélie Le Fur et à la zone résidentielle de l'avenue Pierre BEREGOVOY « une voie sans issue et à double sens ». ** Un passage au quotidien devant des murs d'enceinte, à minima 2 fois par jour, pour les étudiants, est un non-sens !! ** Positionner un établissement pénitentiaire peuplé d'individus incarnant la violence et condamnés pour différents délits (vols, viols, trafics en tous genres, assassinats...), à proximité d'un lieu d'enseignement et d'éducation fréquenté par des jeunes filles et des jeunes garçons, est un non-sens flagrant !... Les distances, du mur d'enceinte, avec une hauteur de 6 mètres : * A 100 mètres du Gymnase Amélie Le Fur * À 200 mètres du LYCEE Léopold Sédar Senghor, * À 150 mètres des premières habitations résidentielles, * À 200 mètres de la future RESIDENCE SENIOR de 86 appartements « projet construction neuve », * À 300 mètres d'une future résidence de 48 appartements « projet construction neuve »,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>* À 300 mètres du centre village et de la mairie de Magnanville, * À 300 mètres du Lycée Agricole Privé Sully, * À 400 mètres d'un centre Equestre, * À 400 mètres du centre de Gérontologie « Léopold Bellan », prochainement un centre Alzheimer,</p> <p>* À 300 mètres de l'entrée du village de Soindres,</p> <p>** La localisation d'un tel établissement doit s'intégrer dans un contexte local, sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre que nous devons maintenir et ne vienne nuire au développement Local et Francilien.</p> <p>** Cette décision si elle est appliquée, aura des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la Sécurité, l'Education au sens large des jeunes générations « enfants, petits-enfants », qui se rendent ou se rendront au Lycée Polyvalent Léopold Sédar Senghor ou autres établissements scolaires de la commune de Magnanville, ainsi que la Qualité de vie des administrés(es), les aspects environnementaux...</p> <p>** Prendre une décision incompatible avec le contexte local, alors que des solutions existent, serait une perte de temps pour l'ETAT, pour les CITOYENS, pour les DETENUS.</p> <p>** Dans ce PROJET D'IMPLANTATION, nous avons toutes et tous une responsabilité « l'ETAT, nos ELUS(es), les ADMINISTRISTRES(es) etc.. », pour l'avenir de nos jeunes générations et l'image de notre environnement, nous devons rester solidaires.</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'Enquête, L'INTERET GENERAL doit l'emporter sur toute autre CONSIDERATION, l'intérêt général doit prendre en compte les besoins et les intérêts de la population, en veillant à la justice sociale, à la sécurité et au bien-être général, permettant de protéger et de préserver notre environnement</p>
Mail 1349																	<p>X <u>Mme QUAGLIA de Néoules a écrit :</u></p> <p>Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car le BIP ne fluidifierait pas le trafic routier, bien au contraire ! Le trafic prévu est de 30 à 60 000 véhicules par jour, dont plusieurs milliers de camions. Sans compter les gigantesques bouchons qui seraient provoqués dans les villes traversées par le BIP par les voitures tentant de rejoindre cette voie rapide aux heures de pointe ! Cela est prouvé, de nouvelles routes génèrent toujours un trafic supplémentaire et se retrouvent rapidement embouteillées. Certes il existe localement des bouchons aux heures de pointe actuellement, mais il y a d'autres solutions à envisager. Comme investir dans les transports en commun à savoir des bus plus nombreux et fréquents, prolongement du tram T11 et dans des pistes cyclables sécurisées. D'autre part, le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville), lorsque l'on sait que la pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigue du myocarde...) ; la survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Oui ce projet est vraiment insensé car le bruit de l'avenue du Paris s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS.</p> <p>Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy Vous n'êtes pas sans savoir que le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien. Cela entraînera une destruction des espaces naturels, des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! ces espaces naturels pour bien vivre accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	ou entre amis qui représente un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens ! Pour toutes ces raisons justifiées je demande l'abandon pur et simple de ce projet mortifère, et le respect total du Vivant !!!
Mail 1350			X														Un Anonyme a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 nord depuis la Porte de Clignancourt.
Mail 1351			X													X	Mme BOSC de Presles a écrit : Je suis contre et formellement contre ce projet de Bip. Scandaleux
Mail 1352			X		X		X									X	Mme DUBUQUOY de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E. C'est un projet qui n'est plus d'actualité en 2024 avec le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité... De plus, les habitants de ces communes ont le droit d'avoir une qualité de vie agréable ! d'avoir un peu d'air "frais" et non un air pollué par la circulation d'une 4 voies avec des conséquences pour leur santé démontrées scientifiquement... d'avoir des espaces verts pour se détendre et non des espaces goudronnés. Ces villes sont déjà assez bétonnées ! Utiliser plutôt cet argent pour améliorer la qualité de vie des habitants et soyez un exemple pour le pays en faisant faire demi-tour à ce projet pour entrer une nouvelle ère plus "verte" au profit des habitants, de la biodiversité et de la planète ! En espérant que vous écoutez l'avis des habitants qui vivent au quotidien dans ces zones, et qui veulent améliorer leur qualité de vie et non la dégrader,
Mail 1353			X												X	X	M BOUCHERON d'Athis Mons a écrit : Une époque où il n'y a plus de doutes sur la nécessité de réduire les émissions de CO2, de préserver les espaces verts et d'arrêter le "tout voiture", le projet de pont routier entre Athis-Mons et Vigneux est une ineptie et va à l'encontre de nos devoirs et obligations de laisser un territoire vivable à nos enfants et aux futures générations. En plus, Il ne ferait qu'accentuer les inégalités entre territoire. Il irait également à l'encontre de la décision du Grand Paris qui a récemment exclu tout franchissement routier de la seine entre Athis et Vigneux dans le SCOT. Il n'y a rien qui justifie un tel investissement et qui soit supérieur à nos obligations de lutter contre le réchauffement climatique en limitant le CO2 émis par les voitures et camions.
Mail 1354							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mon profond désaccord concernant le projet de construction d'une prison dans notre jolie ville, calme et familiale, Magnanville. Cela fait 2 ans et 7 mois que mon mari et moi avons acheté notre maison à Magnanville. Nous avons choisi cette ville pour sa réputation de ville paisible, agréable et où l'on se sent en sécurité. A l'annonce de ce projet de prison, nous sommes tombés de haut ! Si nous avions su qu'il y aurait une prison, jamais au grand jamais nous aurions acheté notre maison dans cette ville ! Je crois fermement que cette décision aurait un impact négatif sur les magnanvillois et les habitants autour. L'implantation d'une prison pourrait avoir des conséquences sur notre sécurité et notre bien-être. La présence de cette prison, aussi proche de nos habitations et de nos établissements scolaires, pourrait potentiellement augmenter les risques de criminalité et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	perturber l'équilibre de notre environnement. De plus, la construction de cette prison pourrait également avoir un impact sur la valeur immobilière de nos propriétés. Les potentiels acheteurs pourraient abandonner l'idée d'investir dans notre ville en raison de la proximité d'une prison ! En effet, nous-mêmes, si nous avions su, je le répète, nous n'aurions pas investi ici ! J'espère que vous tiendrez compte de nos préoccupations et que ce projet de prison sera annulé.
Mail 1355																X	Anonyme de Magnanville a écrit : Ce projet de prison à proximité d'un lycée, est totalement aberrant. Nous devons protéger notre jeunesse, construire un bâtiment pénitentiaire à côté d'un établissement scolaire n'aurait même pas dû être envisagé par les autorités. Cet argument doit être retenu avant tout autre, le sol argileux, par exemple peut propice aux constructions comme on a pu le constater avec la sécheresse, sur les maisons construites à Magnanville. Que tout le monde se mobilise..
Mail 1356			X														Anonyme de Drancy a écrit : L'arrivée de la ligne 7 du métro à Drancy fait partie sans aucun doute des projets les plus attendus des Drancéens, de plus ce projet reste dans la logique de l'éco mobilité mais aussi dans la continuité du développement du projet Grand Paris. A l'ère du réchauffement climatique et du zéro émission de CO2 Je soutiens évidemment ce projet
Mail 1357			X														M DUTURCK de Drancy a écrit : Aujourd'hui, Drancy, ville qui compte plus de 70 000 habitants et l'une des villes les plus peuplées de Seine-Saint-Denis, est en même temps la seule à souffrir de l'absence d'une gare de métro qui arrive en son centre. Le seul métro le plus proche est celui de Bobigny Pablo-Picasso (sur la ligne 5) mais qui n'est pas la solution idéale. En effet, cela oblige les drancéens-ennes à devoir s'y rendre en prenant un bus, comme le 148 pour les habitantes de Drancy centre, ce qui rallonge considérablement leurs trajets quotidiens. De plus, cela engendre un flux important de voyageurs à la gare routière de Bobigny Pablo Picasso (ligne 5). Autre possibilité, le RER B que l'on peut prendre à la gare du Bourget ou à la gare de Drancy, selon notre secteur d'habitation. Là encore, la solution n'est que très peu idéale. La réputation du RER B n'est plus à faire, des retards et problèmes à répétition, des travaux sans fin, qui perturbent encore très largement les trajets quotidiens des drancéens-ennes, notamment pour se rendre sur leur lieu de travail (à Paris par exemple). Cette situation n'a que trop duré, alors que pourtant, une solution tout à fait réaliste et réalisable est possible : celle du prolongement de la ligne 7 jusqu'à la Mairie de Drancy. Ce projet, longtemps et justement défendu par Jean-Christophe LAGARDE et Aude LAGARDE, devient aujourd'hui une évidence. Parmi les avantages certains (liste non exhaustive) : une amélioration de la qualité de vie des drancéens-ennes - une meilleure répartition des flux voyageurs en désengorgeant les gares de Bobigny Pablo Picasso (du Métro 5) et du Bourget et Drancy (pour le RER B) - un investissement largement utile et durable dans un contexte qui s'y prête parfaitement dans le cadre du schéma directeur de la Région Île-de-France . - Une plus-value certaine où tout le monde en sortira gagnant : les voyageurs, les drancéens-ennes, la ville de Drancy, le réseau de Transports IDF Mobilités, la région Ile-de-France, ... Et si ce projet de longue date devenait une réalité ?
Mail 1358																X	Anonyme de Magnanville a écrit : En tant que Magnanvillois, je vous fais part de mon refus catégorique à ce projet de prison dans notre ville. Le département des Yvelines est assez vaste pour construire des prisons, alors pourquoi avoir choisi ce projet aussi proche de nos maisons ? Si nous avions su, nous n'aurions pas investi notre projet de vie de famille dans cette ville. J'espère que vous tiendrez compte de nos avis et que ce projet sera annulé.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1359			X														M ROBIN de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1360			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt
Mail 1361			X													X	Anonyme de Montmorency a écrit : Le projet du BIP me semble d'un autre âge qui favoriserait la voiture, quand c'est les transports en commun qu'il faut développer, et les zones de nature qu'il faut protéger - comme en témoigne de nombreuses nouvelles réglementations tant françaises qu'euro péennes. Les zones qui seraient détruites sont très souvent des zones soit de verdure, soit boisées, soit de vie sociale et solidaire avec des jardins partagés notamment. On voit mal du reste, comment des réglementations sur la zéro artificialisation nette pourraient être respectées par un tel projet, sans parler des pollutions sonore et atmosphérique à nos portes. Je vous remercie de largement reconsidérer les moyens de transport dans cette zone, notamment en privilégiant des projets de transport public
Mail 1362			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt.
Mail 1363		X		X				X									M GUIEAU d'Ozoir la Ferrière a écrit : Oui au SDRIF-E non aux modifications demandées par la Communauté de Communes des Portes Briarde pour Ozoir la Ferrière La CCPB demande à artificialiser plus de 40 hectares de bonnes terres agricoles pour construire 1500 logements et une zone industrielle, en plus d'une bretelle vers l'Est sur la Nationale 4. Aucune concertation, aucun échange avec les habitants qui seraient concernés d'Ozoir la Ferrière, de Lésigny ou de Férolles Attilly. Aucune information, bien au contraire, et des élus qui disent maintenant avoir voté sous la pression et que c'est un mauvais projet. Le porteur du projet, Mr le Maire d'Ozoir la Ferrière, Jean-François Oneto, arrive de son côté jusqu'à dire que s'il propose de faire 1500 logements (verticaux) c'est quasiment la faute de l'état. Voir en PJ la délibération du conseil municipal d'Ozoir du 14/12/2023. On lit dans ce document qu'une bretelle sur la N4 en direction de l'Est a 'cruellement fait défaut'... C'est au mieux une contre-vérité stupéfiante pour les Ozoiens et tous les habitants des lotissements qui longent le RD354 Ce projet est un grand bond en arrière en ce qui concerne l'environnement, l'écologie, la préservation des terres arables, la lutte contre l'artificialisation des sols, le réchauffement climatique et la qualité de vie des milliers de personnes qui en seraient irrémédiablement affectés dans leurs vies. Merci à la Commission d'Enquête sur le SDRIF-E de confirmer le rejet du projet de modifications porté par la CCPB. Pièce jointe : PV du conseil municipal d'Ozoir du 14 déc. 2023
Mail 1364			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : La prolongation de la ligne 4 serait bénéfique pour une grande partie de la population de la Seine-Saint-Denis. Parents pauvres des déplacements en transports en commun. La ligne 13 est vraiment une honte. Les puces de Saint Ouen, marché d'antiquaires le plus important au monde, n'est pas desservi, le futur stade des Reds stars non plus. Le nombre de la population augmente énormément avec les nouvelles constructions. Je pense que la prolongation de la ligne 4 ne serait pas un luxe.
Mail 1365		X		X													Anonyme d'Aigremont a écrit : La ville d'Aigremont où j'habite est un territoire à la fois vert et pavillonnaire avec une école et où il fait bon vivre entre les générations. Afin de conserver cette qualité de vie, nous aimerions des logements à des prix plus attractifs pour permettre à de jeunes couples primo-accédants de s'installer sur la commune et de confier leurs enfants à notre

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	école qui sans eux se videra entraînant le déclin d'Aigremont La création de logement est primordiale pour notre avenir Pour ce faire Il s'agit d'imaginer une redynamisation urbaine régulée que, le SDRIF-E ne semble pas prendre en compte. Avec un prix du foncier aux alentours de 5 000€ pour les années 2022 et 2023 Dans cette optique de proposition de logements sur des terrains réservés nous souhaiterions rappeler l'importance de prendre en compte les 2 OAP, déjà prévues dans le PLU de la ville 1- L'OAP n°2 du PLU communal prévoit des constructions de logements en bordure de la Rue de Feucherolles. 2- L'OAP n°3 prévoit des logements en haut de la Grande Rue. il s'agit de faire de petites maisons de ville de 3 à 5 pièces pas plus. Les conséquences de ne pas voir notre village se dynamiser sont importantes. En effet, cela entrainera la fermeture de notre école ainsi que la fin de nos associations. De plus, afin de rendre notre territoire attractif il faut mettre en place une offre de transport suffisante. Nous voulons permettre aux futurs habitants de la commune de rejoindre facilement Chambourcy, Poissy et Saint-Germain-en-Laye, qui sont souvent les lieux d'études ou de travail habituels. L'offre de transport présente sur Aigremont, fait déjà l'objet de beaucoup de remarques négatives de la part des habitants. Afin de continuer de proposer aux (futurs) habitants d'Aigremont, la même qualité de vie, il est également important de contrôler l'urbanisation du corridor D113, qui n'est pas coordonné entre les communes. Merci de votre prise en compte
ail 1366			X														M ETCHECOPAR de Saint Ouen sur Seine a écrit : Le prolongement de la ligne 4 après Porte de Clignancourt et en direction du nord permettrait de désenclaver plusieurs quartiers de la ville de Saint Ouen et de raccorder la ville de Saint Denis
Mail 1367			X													X	Anonyme de Plogoff a écrit : Demande de Retrait du projet de tronçon Est du BIP : ce projet va détruire la Nature et nous Humains avons besoin de cette Nature ! Cela amènerait bcp trop de camions et automobiles dans la région Cela inciterait les gens à utiliser la voiture D'autres solutions aux bouchons de circulation sont faciles : développer les Transports en Commun et les Pistes Cyclables La pollution ATM engendrée détruirait la santé des habitants, surtout les enfants En détruisant la Nature, cela détruirait la Biodiversité, indispensable à la survie de l'humanité Ce projet participerait à accélérer les rejets de CO2 et gaz à effet de serre qui bouleverseraient le Climat mondial de façon irrémédiable
Mail 1368		X															Anonyme de Pontault Combault a écrit : Je suis totalement contre la densification à outrance de notre ville que vous voulez imposer, stop à la bétonisation ! Nous voulons de la verdure et c'est pour cette raison que nous avons choisi cette ville, pas plus d'immeubles. Les réseaux routiers et les transports en commun ne sont déjà pas suffisants et performants, nous sommes déjà des sardines dans les RER, ça suffit, stop !
Mail 1369			X				X										X Mme HELLEC de Deuil-la-Barre a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car une 2x2 voies large comme une autoroute amènerait des milliers de véhicules juste derrière mon domicile. Le BIP menacerait alors grandement ma santé et celle de ma famille. En effet, par l'augmentation du trafic, la pollution atmosphérique et sonore augmenterait également. Nous subissons déjà le vol des avions ! Le bruit du BIP s'ajouterait à celui des survols aériens de Roissy qui dépassent déjà les seuils recommandés par l'OMS. Je rappelle que le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. D'ailleurs, la pollution de l'air est responsable d'un décès sur dix en Île de France Je ne veux pas vivre dans un enfer de bruit et de pollution ! Et c'est sans compte la dégradation de l'environnement et du cadre de vie JE NE VEUX PAS DU BIP !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1370			X														M KASSE d'Eaubonne a écrit : Retrait du BIP : La concrétisation de ce projet aurait un impact négatif fort sur l'environnement et la santé, que ce soit par la destruction d'espaces verts, par l'augmentation des rejets de CO2, la pollution de l'air ou le coût en ressources naturelles de sa construction
Mail 1371			X														M GIROUD de Cesson a écrit : Station de métro ligne 7 au centre de Drancy : je suis pour, cela permettrait à des milliers de personnes d'aller travailler sans utiliser de voitures, avec le moins de correspondances possibles, Une ville aussi grande, avec des impôts fonciers aussi chers.... qui accueillent de nombreux travailleurs des classes moyennes qui se lèvent tôt pour travailler....et qui offre un lieu pour mettre en place un atelier de maintenance, mérite en contrepartie une station de métro pour en profiter... Je me souviens de la ville de Boulogne qui ne voulait pas de l'atelier de maintenance Ratp ligne 8...pourtant ils ont le métro ! J'ai habité 10 ans à Drancy et cette ville et ses habitants le méritent... merci à Valérie Péresse qui a accepté son inscription avec bon sens et rationalité, au contraire des comportements purement politicards et calculatoires des socialistes qui ont toujours fait barrage à ce projet. J'ai la chance d'avoir un appartement à Drancy et je compte bien le conserver pour l'avenir, cette ville a un fort potentiel.
Mail 1372			X														Anonyme de Saint Ouen sur Seine a écrit : Prolongement ligne 4 Porte de Clignancourt dans Saint Ouen Un arrêt à auteur carrefour Bauer dans saint Ouen sur avenue Michelet
Mail 1373				X	X			X							X		M PAJOT a écrit : bien pris note des évolutions potentielles sur le territoire IdF mais j'ai du mal à tout comprendre car je pensais que nous allions (enfin) prendre en compte les évolutions à terme (2040/2050) de facteurs que nous ne maîtrisons pas, à savoir l'évolution des conditions climatiques avec toutes ses conséquences sur l'environnement et la vie des concitoyens vivant dans les grandes agglomérations françaises dont l'd F !Pourquoi s'acharner à faire venir nombre d'entreprises en région parisiennes alors que "la France profonde" a les capacités à les accueillir et donc à faire progresser les régions défavorisées !En 1 mot comme en 100, valorisez, développez la France mais gardez l'IdF dans son état en prenant pour vision d'avenir une meilleure vie pour tous les franciliens. Gardez donc des zones vertes dans Paris et dans les villes périphériques, nos petits enfants seront en \$être gré qu'on ait pensé à leur vie après 2040/2050 pour qu'eux aussi bénéficient de la clairvoyance de leurs
Mail 1374				X	X											X	M SEYDOUX de Paris a écrit : Paris 7ème : Champ-de-Mars, Gros Caillou, Ecole militaire A) Champ-de-Mars Quadrilatère bâti délimité par les avenues de La bourdonnais, Suffren, de La Motte-Picquet, et le quai Branly, à inscrire à l'Inventaire régional. Allées Léon Bourgeois et Paul Deschanel A mettre en Zone urbaine verte dans toute leur largeur Parvis Tour Eiffel A mettre en Espace boisé classé Pied Sud de la Tour Eiffel Les installations techniques de France-Télévision obsolètes et miniaturisables doivent à court terme être enfouies. L'espace qu'elles occupent est à mettre en EBC. Carrefours Émile Pouillon - Barbey d'Aurevilly d'une part et Docteur Brouardel – Général Tripiet d'autre part Ce sont les pointes du losange central selon le plan des créateurs du parc. Elles sont à mettre en Zone urbaine verte. Les deux jardins en triangle ainsi que le terre-plein central sont à mettre en EBC. Les 4 parkings aux extrémités des avenues Émile Accolas et Frédéric Le Play L'espace qu'il occupent relève du parc ; ils doivent être mis en EBC Éléments particuliers protégés : Ensemble décoratif en ellipse du losange central et balustré face à l'École militaire (vases Médicis, bancs en pierre) statue de la chaste Suzanne, d'Alex Marquet, monument au général Ferrié, monument des droits de l'Homme, buste de Gustave Eiffel, buste de Lucien Guitry, bassin de la place Jacques Rueff, les deux bassins faisant face à l'École militaire, le théâtre des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	marionnettes, le manège à manivelle Je souscris par ailleurs entièrement aux contributions des Amis du Champ-de-Mars déposées le 7 février. B) Quartier du Gros caillou, École militaire, Breteuil 191 à 195 rue de l'Université Les jardinets privatifs en façade d'immeubles sont à mettre en ELPV 14 rue de la Comète Ce pavillon, vestige d'un ensemble disparu doit être mis en Bâtiment protégé Place Denys Cochin A mettre en EVP 154 rue de Grenelle L'affectation au logement est mal venue. L'emplacement demeure approprié à un usage touristique. Ilot Quai d'Orsay – rue Surcouf – rue de l'Université Cet important ensemble d'une belle construction, ancien siège de la SEITA, n'a manifestement pas vocation au logement Rue Joseph Granier Sur ses deux côtés, elle présente un alignement caractérisé, d'immeubles des années trente. A mettre en Bâtiment protégé Avenue de Breteuil Les allées sont à mettre en ZUV Place de Breteuil Le monument à Pasteur est à mettre en Élément particulier protégé Le pourtour est à mettre en ZUV Rue Albert de Lapparent La vocation de l'espace occupé par le Bon conseil ne saurait être remis en question C) Écoles privées à travers les arrondissements Beauport dans le projet, sont mises en réserve pour logement social au mépris de leur vocation et de leur utilité. Cette affectation relève manifestement d'une vision sectaire méprisable.
Mail 1375															X	X	M LAMBRET de Paris a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS Je vous remercie d'avoir ouvert cette enquête et souhaite vous faire part de mon retour. J'anime en des ateliers de sensibilisation à la crise climatique, et au-delà de ça, par envie de préserver mes conditions de vies/ celles de mes proches et concitoyens, j'ai beaucoup appris sur les sujets liés aux différents dérèglements écologiques en cours. La protection des espaces naturels non artificialisés est un des moyens les plus évidents pour réduire les effets du changement climatique et l'un de ceux qui coutera le moins. Or les nombreux projets autorisés, voire soutenus dernièrement vont totalement à l'encontre de ces recommandations, soutenues pourtant par la littérature scientifique, ainsi que les orientations réglementaires qui ne seront probablement pas respectées. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF est cruciale, et il sera très difficile de revenir en arrière une fois ces projets autorisés. Le coût de la réparation des dégâts liés à leur mise en place dépassera largement les maigres bénéfices qu'ils apporteront à la région.
Mail 1376			X														M. ELMALEM de SAINT OUEN SUR SEINE a écrit : Bonjour je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 à l'endroit Debain Bauer très mal desservi Au Nord de Porte de Clignancourt sur l'avenue Michelet
Mail 1377		X															M.FARKAS de PONTAULT COMBAULT a écrit : Non à la densification de Pontault-Combault, la ville est déjà saturée, non à des nouvelles constructions
Mail 1378			X				X										Mme MONTOU de CLICHY a écrit : Je suis totalement contre le projet du BIP qui constitue un grand projet inutile, pollueur et destructeur. C'est une aberration sur plusieurs plans car au lieu de réduire le trafic routier, il engendrerait au contraire un trafic encore plus dense, ce qui va complètement à contresens des objectifs de réduction des gaz à effet de serre dont les transports routiers constituent une source de pollution majeure. Ce projet représenterait une source considérable de nuisances sonores et olfactives qui constituent des risques majeurs pour la santé des riverains, notamment des enfants dans les écoles environnantes et des animaux déjà très impactés par les collisions, la pollution et la perte de leur habitat naturel du fait des constructions humaines. Il est temps de cesser ce désastre écologique et humain ! Abonnez ce

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1379			X	X			X										grand projet inutile ! M. COUDERC de SAINT GERMAIN EN LAYE a écrit : J'habite actuellement à Saint-Germain et je souhaiterais déménager à Aigremont dans le futur. Aigremont est une ville à la fois verdoyante et pavillonnaire, dotée d'une école, où il est agréable de vivre intergénérationnellement. Vous ne rencontrez que très peu de problèmes de délinquance et les vols sont rares. La volonté de la commune d'Aigremont de préserver cette qualité de vie tout en proposant des logements à des prix plus attractifs pour les jeunes couples primo-accédants qui souhaitent s'installer ici. Cependant la création de logements est essentielle pour dynamiser votre village. Il s'agit donc de concevoir une revitalisation urbaine régulée, un aspect que le SDRIF-E semble négliger. Avec un prix du foncier avoisinant les 5 000€ pour les années 2022 et 2023, peu de nouveaux arrivants peuvent acquérir les maisons existantes, et il n'y a pas vraiment d'offre adaptée. Il me semble que dans cette optique de proposer des logements sur des terrains réservés, il est important de prendre en compte les deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) déjà prévues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville. Les conséquences d'un manque de dynamisme dans votre village sont significatives. En effet, cela entraînerait la fermeture de votre école ainsi que la disparition de vos associations. De plus, pour rendre votre territoire attractif, il est également nécessaire de mettre en place une offre de transport adéquate. Si vous souhaitez permettre aux futurs habitants de la commune de rejoindre facilement Chambourcy, Poissy et Saint-Germain-en-Laye, qui sont souvent des lieux d'études ou de travail habituels. L'offre de transport actuelle à Aigremont fait l'objet de nombreuses critiques de la part des habitants, mais c'est un cercle vicieux : moins d'habitants signifie moins d'usagers, et l'offre de transport d'Île-de-France Mobilités se réduit. Il est impératif de proposer une solution plus satisfaisante et cohérente avec le territoire pour dynamiser la commune. Afin de maintenir la même qualité de vie pour les habitants actuels et futurs d'Aigremont, il est également crucial de contrôler l'urbanisation du corridor D113, qui manque de coordination entre les communes.
Mail 1380			X														Mme CASTEL de ABLON SUR SEINE a écrit : Je m'oppose au projet de construction du port Haropa ainsi qu'au projet du pont autoroutier d'Athis Mons
Mail 1381		X	X	X													ANONYME a écrit : Je vous invite à venir le matin entre 8h et 9h sur la D354 qui relie Lésigny à Ozoir-la-Ferrière afin de vous rendre compte du problème général par le sur-flux de véhicules sur cet axe. Les bus scolaires sont pris au piège et ne font plus leur rôle, c'est à dire déposer les élèves à l'heure pour leur cours au lycée de Roissy en brie. Alors vous pensez que rajouter, je ne sais combien d'habitants et de voitures, va régler le problème...je n'en suis pas sûr.... Bref, avant de paralyser tout un secteur, déplacez-vous.
Mail 1382			X														Mme CLERVILLE-DECOEUR a écrit : Actuellement en télétravail et devant me rendre à châtelet pour le métro, je mets près d'1h30 pour m'y rendre depuis la mairie de Drancy. Le prolongement de la ligne 7 jusqu'à mairie de Drancy serait une joie, une belle opportunité et un soulagement
Mail 1383			X				X									X	M.CASTEL de ABLON SUR SEINE a écrit : Je m'oppose à la création du port industriel de Vigneux sur Seine. Non à HAROPA, PORT INDUSTRIEL nuisance et pollution transport camion Non à la future usine hydrogène ...classement Seveso Non au futur pont d'Athis Mons, nuisance, pollution et engorgement sont au rdv.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Non à la dégradation de notre cadre de vie Non à l'industrialisation de nos bords de Seine et la suppression des espaces végétales.
Mail 1384			X	X			X										M et Mme PERROT CORNU de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Pourquoi pas urbaniser Ozoir la Ferrière plutôt que Gretz ou Tourman ? Cependant, il faudrait que cela se fasse : - En ménageant tous les espaces verts et même en en créant de nouveaux - En construisant des ensembles "non-concentrationnaires" et d'une hauteur ne dépassant pas deux étages (en plus du rez-de-chaussée), et avec obligatoirement des toits pentus et non des toits terrasse - En aménageant véritablement la circulation voitures-cycles-piétons, qui est actuellement à Ozoir absolument n'importe quoi ! - Sans augmentation des impôts locaux divers (foncier, habitation, poubelles, etc. etc.). A ce moment-là, les communes de Gretz et Tourman doivent contribuer.
Mail 1385				X													M.FAYDIT de JOUY LE MOUTIER a écrit : Retrait du BIP. L'heure n'est plus à créer de nouvelles autoroutes mais à réduire la circulation ou à développer des moyens de transports non polluants pour préserver l'habitabilité de la planète pour nos enfants !
Mail 1386		X	X	X				X									M. UZAN de OZOIR LA FERRIERE a écrit : - J'habite allée du clos de la vigne dans le lotissement du Clos de la Vigne à Ozoir-la-Ferrière. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles, Chevry qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains matins il faut 15 mn pour sortir du clos et se mettre sur la départementale, nuisance sonore, pollution etc.. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectués ces dernières années sur Ozoir la Ferrière, rendant la circulation de la commune bien difficile. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche "La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ...". Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir la Ferrière ; Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1387		X	X	X			X										<p>Mme UZAN de OZOIR LA FERRIERE a écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - J'habite allée du clos de la vigne dans le lotissement du Clos de la Vigne à Ozoir-la-Ferrière. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. <p>Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles, Chevry qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains matins il faut 15 mn pour sortir du clos et se mettre sur la départementale, nuisance sonore, pollution etc. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectués ces dernières années sur Ozoir la Ferrière, rendant la circulation de la commune bien difficile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche "La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ...". <p>Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir la Ferrière ; Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification.
Mail 1388			X				X										<p>M. SICO de SOISY SOUS MONTMORENCY a écrit :</p> <p>Habitant Chaussée Jules César à Soisy-sous-Montmorency et travaillant à Sarcelles, je pourrais être considéré comme le citoyen cible pouvant bénéficier du projet du BIP (aménagement de l'avenue de Paris). En effet, non seulement mon temps de trajet domicile travail pourrait être réduit en empruntant le BIP mais en plus le trafic dans ma rue (déplacements Est-ouest dans le Val d'Oise) pourrait être réduit.</p> <p>Je suis pourtant fermement opposé à la réalisation d'un tel projet digne des années 60. Le BIP ne me permettra pas de gagner du temps pour aller au travail car je m'y rends à vélo, il faudrait alors que je prenne ma voiture pour espérer gagner du temps, quel retour en arrière. Pour ce qui est du trafic dans ma rue, rien ne garantit qu'il diminue car plus de voies de circulation engendrent systématiquement plus de trafic, le projet va inciter des personnes à utiliser leur voiture plutôt que les transports en commun (car non-existants sur ces trajets), encore un retour en arrière.</p> <p>Pour aller de l'avant et faciliter les déplacements des Val d'Oisiens et Franciliens sans dégrader l'environnement (polluants et CO2 émis par les voitures) et leur qualité de vie (nuisances sonores, villes coupées en deux) une alternative existe, il s'agit d'un projet de métro (ligne 19) qui pourrait justement suivre le tracé des innombrables terrains laissés vacants dans l'attente de la réalisation du BIP. De nombreuses villes du Val d'Oise, bénéficiant aujourd'hui d'une offre trop réduite en transports en commun, se retrouveraient ainsi connectés au réseau maillé de transports en commun francilien.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1389			X														<p>Mme HOANG de DRANCY a écrit : Je vous écris ce message pour apporter mon soutien au projet du prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy. En effet, habitant la ville depuis 4 ans maintenant, le principal reproche que je pourrais y faire, c'est son isolement vis-à-vis d'autres villes, et notamment Paris. J'ai la chance d'habiter à 10 min à pied du RER B Drancy (ce qui n'est pas le cas de tout le monde). Cependant, ce dernier a très souvent des problèmes voire des interruptions qui obligent soit à prendre la voiture (ce qui n'est pas mon cas), soit à se ruer sur des bus comme le 148 pour atteindre Bobigny. Il n'est pas rare que cela mène à des retards au travail dont on se serait bien passés (d'où l'utilité du télétravail pour ceux qui peuvent y avoir recours). Si je n'ai rien contre la marche, je trouve néanmoins cela très étonnant qu'une ville comme Drancy soit si mal desservie dès que le RER B fait défaut. Sans compter le fait que, depuis pas mal d'années maintenant, le RER s'interrompt à 22h45 la semaine. La seule manière de rentrer chez soi au-delà de cette heure, c'est de faire le chemin inverse : prendre la 5 jusqu'à Bobigny, puis le 148 pour rejoindre Drancy. En ce qui concerne les bus de substitution qui sont mis en place, je n'ai jamais été très satisfaite de leur régularité... Grâce à la ligne 7, cela amènerait les voyageurs directement au cœur de Drancy, au niveau de la mairie, ce qui n'est pas du tout négligeable. En attendant que le projet soit approuvé, je songe, notamment pour les raisons que j'ai énumérées plus haut, à déménager prochainement. Cependant, j'espère que les habitants qui resteront auront la chance d'avoir le métro qui passera enfin dans leur ville. En sachant que cela encouragerait également de futures personnes à emménager dans Drancy, ce qui dynamiserait ainsi la ville (venue d'étudiants, de jeunes couples, de familles...) et surtout, la revaloriserait. Bref, le prolongement de la ligne 7 jusqu'à Drancy, je n'y vois que du positif pour la ville et pour les habitants ! :)</p>
Mail 1390				X	X									X			<p>Mme ROVELAS de MAGNAVILLE a écrit : En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer ma TOTALE OPPOSITION et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanilloise, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. Par ailleurs se projet se situe à très grande proximité du lycée et des habitations, ce qui rend ce projet encore plus incompréhensible et aberrant ! La proximité d'une prison entraînera sans aucun doute des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà extrêmement sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie.</p> <p>Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir.</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'une citoyenne engagée pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois et magnanvilloises. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.</p>
Mail 1391			X														<p>M. MISSENERD de ORSAY a écrit :</p> <p>L'émergence des ZAC de l'OIN Paris-Saclay a amplifié les déplacements sur le plateau de Saclay et dans la vallée de l'Yvette. Particulièrement problématique, la liaison plateau-vallée n'est possible en bus que via la rue de Versailles à Orsay, dont le gabarit n'est pas adapté au trafic envisagé (53 bus par heure dans chaque sens en pointe). D'ores et déjà, même si le projet est loin d'être achevé, les lignes de bus reliant les gares de Massy, du Guichet, d'Orsay-ville au plateau sont complètement saturées.</p> <p>Si une refonte de la rue de Versailles est envisagée par la communauté d'agglomération, son gabarit contraint ne permettra pas d'en faire une voirie à grande possibilité d'emport. Un projet vise aussi à faire circuler davantage de bus en cabotage sur la RN118, mais il se heurte à la difficulté d'implanter commodément des stations du fait du peu de foncier disponible, et aussi à la congestion catastrophique prévue par les modèles de l'EPA au voisinage de la future gare Orsay-Gif de la ligne 18.</p> <p>Sur le fond, il est de fait que le projet de cluster a sous-estimé les difficultés de transit que sa géographie imposait, et, même s'il est vrai que la mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express allégera les lignes de bus 91-06 et 9, les prévisions ne rendent pas du tout optimiste quant à la capacité des circuits de bus de permettre un fonctionnement fluide.</p> <p>Pour dénouer ce nœud gordien, je ne vois pas d'autre solution que l'implantation d'un transport par câble, qui relierait, d'une part la gare RER du Guichet à la ZAC de Corbeville (et le grand hôpital Paris-Saclay, dont l'ouverture est prévue au 7 juin 2024), et, d'autre part, la gare d'Orsay-ville au plateau de Moulon, puis à la ZAC de Corbeville (ce trajet permettrait d'envisager que ce transport desserve aussi la commune des Ulis, beaucoup d'habitants de cette ville rejoignant le RER pour aller travailler à Paris via la ligne de bus 3).</p> <p>Ce type de mode de transport se développe, du fait de son faible impact foncier, de son coût modéré, de son impact carbone réduit, et du report modal induit : en témoigne par exemple le projet C1, qui reliera dans moins d'un an Créteil à Villeneuve-Saint-Georges.</p> <p>Nous n'avons pas eu l'heur d'être écoutés en proposant cette solution depuis plusieurs années, la région arguant du caractère local du projet. Au-delà du fait qu'il s'agit d'abord de transporter les pendulaires travaillant ou étudiant sur le plateau, dont une très large majorité n'habite pas la commune d'Orsay, ce projet améliorera aussi la desserte de l'hôpital Paris-Saclay, dont la patientèle rassemblera bientôt celles des ex-hôpitaux de Longjumeau et Juvisy : elle couvre un territoire très important qui va bien plus loin que la vallée de l'Yvette et les plateaux qui la bordent.</p> <p>Il me semble donc que ces arguments permettent d'avancer que son intérêt régional est avéré, et qu'il est souhaitable que ce projet figure dans le SDRIF-E dont l'un des objectifs est d'organiser l'espace au mieux de l'intérêt de ses habitants.</p> <p>Didier MISSENERD Maire-adjoint de la ville d'Orsay en charge du territoire, de l'urbanisme et des services généraux</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1392			X														<p>Mme BLANCHET de SOISY SOUS MONTMORENCY a écrit : Le département du Val d'Oise n'est pas autant doté que les autres départements franciliens dans l'offre et la qualité des transports en commun : malgré la proximité en distance à Paris, les déplacements sont longs, nécessitent plusieurs correspondances, et ne sont pas rendus possibles en fin de soirée (travaux depuis 5 ans, sur des lignes non automatiques). Faute d'alternative concrète, les trajets banlieue à banlieue s'effectuent encore trop souvent en voiture depuis ou à destination de ce département, avec une seule gare prévue dans le schéma actuel du Grand Paris Express (Gonesse).</p> <p>Plutôt que d'engager la seconde partie des travaux d'aménagement de l'avenue de Parisis dans le Val d'Oise (section Est de l'avenue de Parisis inscrite en page 145 au point 26 du document de présentation d'aménagement régional SDRIF), puis ultérieurement de finir la section Ouest qui passe parmi des communes déjà urbanisées (Eaubonne, Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil La Barre, Grosly), d'un projet pensé dans un schéma automobile daté, les réserves foncières déjà constituées pourraient servir à étudier et pérenniser des projets plus adaptés aux enjeux de 2040, autour des transports collectifs publics à haut niveau de service (métro automatique, liaisons de tramway, bus en sites propres, aménagements cyclables...).</p> <p>Cela passe notamment par la pérennisation et poursuite des réflexions en vue de la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une future ligne 19 (point 66 de la carte des projets de transports collectifs en page 138 du document de présentation d'aménagement régional), avec le plus de desserte de gares possibles dans les zones déjà urbanisées - de l'interconnexion de la ligne H au réseau du Grand Paris Express au niveau du faisceau ferré de Saint-Denis Pleyel ; - de réseaux et aménagements cyclables en seconde couronne complémentaires à ceux parisiens et en première couronne. <p>En conclusion, il est possible de garder les tracés envisagés mais d'y adapter les usages projetés (transports collectifs, mobilités actives) et de les concevoir de sorte à créer le moins de coupures urbaines (passages souterrains, sections aériennes, passerelles...).</p>
Mail 1393		X		X			X										<p>M. DERMESROPIAN de LESIGNY a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.</p>
Mail 1394			X				X	X						X			<p>Mme PIERUCETI de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption.</p> <p>Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution.</p> <p>Cette unique voie et le secteur autour est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région, sans compter qu'il est en parfaite opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience.</p> <p>Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Je remercie la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 1395			X				X	X						X			M. PIERUCCETI de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie et le secteur autour est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région, sans compter qu'il est en parfaite opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Je remercie la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 1396			X				X	X						X			Mlle PIERUCCETI d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie et le secteur autour est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région, sans compter qu'il est en parfaite opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Je remercie la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 1397																X	Mme DEBAILLEUIL de SAINT PIERRE DU PERRAY a écrit : Je sollicite le droit de mon enfant à être scolarisé à proximité de notre domicile ou à minima d'un transport qui ferait qu'il n'a pas 6 ou 8 heures de permanence par semaine. De plus, l'éloignement de notre domicile l'empêche de sociabiliser, le stigmatise, et fait de lui la victime de moqueries, harcèlements, et ce rejet lui donne des envies de suicide.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Malgré la sollicitation de plusieurs personnes publiques, rien n'est fait. Malgré un handicap reconnu par la MDPH et une notification pour un SESSAD auquel il n'a toujours pas pu avoir accès depuis 1 an et demi, nous nous sentons abandonnés dans ce désert médical et de scolarisation adaptée. Nous avons pu trouver après de très nombreuses années une prise en charge orthophonique, et là aussi malgré une ALD et la prescription d'un bon de transport par notre médecin généraliste, nous n'avons pu trouver aucun taxi conventionné pour notre enfant. Cette situation met mon emploi en danger m'obligeant à m'absenter de celui-ci pour la prise en charge de mon enfant. Voilà, la seule demande que j'aurai, ma priorité, les enfants et le handicap.
Mail 1398							X										Mme WANSON de ATHIS-MONS a écrit : Je suis retraitée après 36 ans de vie et de travail en région parisienne. Je constate que beaucoup de personnes de mon entourage quittent la région pour s'installer en province. J'ai 4 enfants que j'ai élevés moi-même et tous ont quitté la région parisienne pendant ou après leurs études supérieures. Ils ont des professions qui leur auraient certainement permis de s'épanouir en restant : informaticien, anesthésiste -réanimateur, ostéopathe et responsable de projet de développement durable dans les jardins urbains. Tous quatre ne comprennent pas pourquoi je ne quitte pas moi-même la région. N'y a-t-il pas de quoi se poser question ? Pourquoi la région ne cherche-t-elle pas à diminuer les projets de construction et à améliorer la qualité de vie ? Si tous les bien-pensants s'éloignent de la ville, qui pourra s'occuper de cette amélioration ?
Mail 1399			X				X	X						X			Mlle PIERUC CETI d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie et le secteur autour est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région, sans compter qu'il est en parfaite opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Je remercie la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 1400			X						X						X		Mme THOMASSIN de GRENOBLE a écrit : Contre la construction du tronçon Est du BIP (Groslay, sarcelles, Garges) Je suis tout à fait opposée à la construction de ce tronçon et je soutiens tout à fait le collectif qui s'y oppose. Il est temps, il me semble que soit pris en compte le coût environnemental d'un tel projet. Que coûte-t-il en termes d'extraction des matériaux nécessaires ? Du transport de ces matériaux ? De la mise en œuvre du projet ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>Quid de l'avis des personnes y habitant ?</p> <p>Quid également de la pollution atmosphérique qui touche TOUTES les villes de France - sauf si évidemment l'on habite en zone très rurale mais ce qui n'est pas le cas de l'endroit en question.</p> <p>Quid également de la nécessité de prendre en considération le fait que le réseau routier est RESPONSABLE de cette pollution et qu'il est absolument urgent et nécessaire que d'autres moyens soient utilisés pour les déplacements (comme par exemple, le vélo ou les transports en commun)</p> <p>Que des solutions alternatives existent et qu'il est grand temps de les mettre en œuvre.</p> <p>Je me permets de vous rappeler messieurs et mesdames les Commissaires Enquêteurs qu'un réchauffement climatique est en cours et que l'activité humaine en est pleinement responsable, en particulier grâce à la réalisation d'un tel projet.</p>
Mail 1401			X														M. DESTEFANIS de SAINT-OUEN SUR SEINE a écrit : Prolonger M4 jusqu'au hub de Carrefour Pleyel semble une évidence pour relier le lieu d'arrivée de l'aéroport avec le tram et une autre ligne N/S que la 13
Mail 1402			X														Mme AUDIGIER de SAINT-OUEN SUR SEINE a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au nord
Mail 1403			X				X							X			ANONYME de LÉSIGNY a écrit : La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet de construction de 1500 logements et d'une Zone Industrielle entrainerait des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité, notamment pour les résidents de la commune de Lésigny qui utilisent la route D354. Cette unique voie hors de la N104 de Lésigny à Marne-la-Vallée et l'A4 est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. A Lésigny, les résidents ont choisi de s'installer dans ce village qui a su rester calme et authentique. La majorité veut conserver ce cadre de vie. De plus, artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie est en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience sans compter l'atteinte à la flore et à la faune. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquerait. Cela ne doit pas changer.
Mail 1404			X	X			X			X						X	Mme DUPONT de LA VERRIERE a écrit : LE PROJET ROUTIER DU BIP Je m'oppose à ce projet routier pour différentes raisons : - LA DESTRUCTION DES ESPACES NATURELS Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. - UNE FORTE POLLUTION DE L'AIR ET SONORE Augmentation des émissions de CO2 L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Ce projet est climaticide et ne devrait même pas être pensé. Car le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. Il est tant d'abandonner ce projet du siècle dernier ! MERCI D'ECOUTER L'AVIS DES CITOYENS : NOUS VOULONS DESORMAIS UNE TERRE VIVABLE ET DESIRABLE, SORTIR DU TOUT VOITURE.
Mail 1405			X				X		X								Mme REBET de SOISY SOUS MONTMORENCY a écrit : Je suis résident du Val d'Oise et Je souhaite vous faire pas de mon opposition à l'extension du Boulevard de Paris. En effet, j'ai vu qu'il apparaissait dans le projet d'aménagement régional. Ce projet d'extension du BIP est un projet périmé qui n'est pas du tout dans l'air du temps. Cette période du tout voiture est révolue. Ce projet n'apportera rien de positif au développement de notre territoire. En revanche il apportera plus de pollution, plus de bruit et la destruction d'espaces verts. L'avenir c'est la transformation de la banlieue en des endroits où il fait bon vivre et où les gens ont envie de passer du temps. Il faut développer les mobilités douces, renforcer les transports en commun et permettre aux habitants de se déplacer sereinement à pied dans leur ville. Dans le val d'Oise, il y a peu de commune qui ont de beaux trottoirs ou l'on a envie de se balader. Tout l'espace est donné aux voitures, ce projet ce serait leur donner encore plus d'espace. Aussi, il faut développer les commerces de proximités et sortir de ce schéma : voiture + centre commercial pour aller faire les courses. Le nouveau schéma doit être déplacement à pied, à vélo ou en transports en commun pour aller dans les commerces de sa ville. Votre plan inclus bien un volet transport en commun et vélo mais c'est encore trop léger. Il faut que la répartition de l'espace soit complètement transformée pour donner la priorité aux bus, vélos et piétons. Et également aux espaces verts. Promouvoir ce projet c'est promouvoir le dérèglement climatique et ne pas comprendre les enjeux de la décennie à venir. Ce projet est mauvais pour les générations futures.
Mail 1406			X				X			X							Mme GALS de Montmorency a écrit : J'habite Montmorency depuis 59 ans, ville verdoyante préservée de la bétonisation qui serait coupée en deux par le BIP, une 2x2 voies large comme une autoroute. Ce serait une catastrophe pour tous les habitants de Montmorency. Outre la pollution atmosphérique liée à l'augmentation du trafic routier, le bruit de l'avenue du Parisis s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy. Le projet menacerait fortement la santé et la qualité de vie des Val d'Oisiens et ne répondrait pas à la nécessité de développer les transports collectifs.
Mail 1407			X				X	X						X			ANONYME d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie est en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience sans compter l'atteinte à la flore et à la faune. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes les personnes qui habitent à proximité, notamment pour les résidents de la commune de Lésigny, Férolles et Ozoir qui utilisent la route D354. Cette unique voie hors de la N104 de Lésigny à Marne-la-Vallée et l'A4 est déjà surchargée

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	et bouchée de longues heures matin et soir. Ce projet entrainerait des perturbations irrémédiables.
Mail 1408							X							X			ANONYME de MAREIL SUR MAULDRE a écrit : Opposition au projet du centre pénitentiaire a Magnanville Je vote contre car destruction de terres agricoles, construction de la prison proche d'un village typique des Yvelines (Soindres) Contre également car Magnanville rappelle malheureusement une agression terroriste.
Mail 1409			X		X								X				Mme BASSIN de ENGHEN LES BAINS a écrit : C'est avec une grande incompréhension que j'ai appris que l'aménagement du BIP était de nouveau d'actualité. J'habite dans une ville qui jouxte la commune de Montmorency (à Enghien-les-Bains) et je ne comprends pas ce projet à l'heure où il est primordial d'aller vers plus grande sobriété et à réduire la place de la voiture un peu partout. J'ai l'impression d'un vieux projet et du coup de faire face à de vieux décisionnaires qui n'ont toujours pas compris les enjeux d'aujourd'hui et de demain. La santé des habitants avec un risque de pollution extrême due à la circulation automobile est ici également en jeu. Des espaces réensauvagés et une biodiversité retrouvée qui risquent d'être détruits. Sans oublier que cela va faire fuir les habitants. Tout ça pour dire que même si vous avez des intérêts financiers, il est temps de vous demander pour qui vous travaillez.
Mail 1410			X					X						X			M.MAUVIERE d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres agricoles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme à tort que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours plusieurs récoltes par an depuis des dizaines d'années. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de véhicules en plus décuplant les nombreux pbs de circulations déjà existants à Ozoir. Sans parler des infrastructures qui ne suivraient pas (écoles, transports et autres). Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes NE DOIT PAS ETRE PRIS EN COMPTE.
Mail 1411														X		X	Mme BERGER de MAGNAVILLE a écrit : Je suis contre la prison. Cela va nuire à la commune de Magnanville avec un impact fort sur notre patrimoine immobilier. Nuisances sonores, visuelles, insécurités... vont malheureusement être notre quotidien si la prison voit le jour. Sauvegarde des terres agricoles.
Mail 1412					X		X							X			M. MOULIN de MAGNAVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1413				X	X									X			M. PLANQUAIS de MAGNAVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale qui est un objectif de l'Etat. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles (qui plus est juste à côté d'un lycée), et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1414			X	X											X		M. FERREOL de ENGHEN LES BAINS a écrit : Lorsque j'ai appris que ce projet refaisait surface, j'ai pensé à mon père qui s'était insurgé contre la destruction de la ville de Montmorency par ce bip dans les années 60-70. Même si la traversée se ferait en tunnel (et les vibrations

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pour la collégiale de Montmorency ?) les abords détruiraient des espaces naturels dont les villes alentour ont crucialement besoin. Et de toutes façons comment est-il possible de dépenser des millions pour un nouvel axe routier, donc émetteur de CO2, à l'heure du réchauffement qui réchauffement qui s'emballe (pas de neige avant 1500 mètres cet hiver). Ne participez pas à cette catastrophe !
Mail 1415					X		X							X			Mme BERTRAND de MAGNANVILLE a écrit : En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanilloise, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon opposition
Mail 1416		X		X										X			Mme ANONYME de LESIGNY a écrit : Non à l'urbanisation démesurée sur une terre agricole d'Ozoir Je suis contre le projet d'une zone industrielle et de 1500 logements à construire aux portes du Clos de la vigne
Mail 1417					X		X							X			M. PLANQUAIS de MAGNAVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale qui est un objectif officiel de l'Etat. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles (notamment à côté d'un lycée), et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1418		X	X		X		X										M. LEJEUNE de PONTAULT COMBAULT a écrit : Bonjour, je vous contacte au sujet de la future densification de la commune de Pontault-Combault visant à la création de 3000 logements supplémentaires. Ceci est une réelle aberration au vu de la saturation actuelle de la commune. Les infrastructures publiques comme, les écoles, les administrations ainsi que le réseau de transports et notamment le RER E ne sont déjà pas adaptés. La bétonnisation de la commune dégrade fortement la qualité de vie. Encouragez plutôt l'emploi en région plutôt que de densifier une région invivable que de nombreux franciliens dont je fais partie ont envie de fuir.
Mail 1419			X						X								Mme PIERSON de ENGHIE LES BAINS a écrit : Inquiétudes et désaccord face au projet BIP Dans un contexte où les enjeux de pollution et de préservation de l'environnement et des habitats naturels, je ne comprends pas qu'un tel projet puisse être maintenu.
Mail 1420			X														Mme LORCY de ENGHIE LES BAINS a écrit : Je m'oppose au projet du BIO
Mail 1421								X								X	M. TONNELAT de PARIS a écrit : Je m'aperçois avec surprise que le dossier mis à la disposition du public ne contient pas l'avis de l'autorité environnementale. Celui-ci est pourtant obligatoire et le public est ainsi privé d'un avis important, surtout au vu de la taille imposante des documents à lire. L'avis de l'AE est disponible en ligne sur le site du ministère de la transition écologique au lien suivant : https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sdrif-bleu_delibere_cle0bae1b.pdf Il ne paraît donc pas difficile de le rajouter aux pièces du dossier. Alors pourquoi n'y est-il pas ? Cet oubli n'est-il pas susceptible de modifier l'opinion du public et par conséquent la décision de l'autorité en charge de la validation du SDRIF ? Ne serait-ce pas une cause d'invalidation ? On ne peut s'empêcher de penser que cet avis aurait été écarté. En effet, sa teneur est plus que critique. Prenons un seul point, important, pour exemple. L'avis de l'AE démontre de façon simple que la trajectoire de réduction de l'artificialisation des terres, fixée à 20% par décennie dans le projet, ne permet absolument pas d'atteindre la zéro artificialisation nette en 2050. Plus encore, cet objectif de 20% ne permettra pas à la trajectoire nationale, fixée par la loi, d'atteindre les 50% de réduction pour la décennie 2021-2030. Ainsi à lui tout seul, le projet de SDRIF-E rend-il inapplicable la loi et ses décrets d'application. Il devra donc être déclaré illégal. De façon intéressante, la loi climat et résilience et ses décrets précisent que si la région Ile de France ne se donnent pas les documents de mise en conformité avec la loi quant à la trajectoire nationale de réduction de l'artificialisation des sols, alors la consigne de réduction de 50% par décennie s'appliquera automatiquement aux communes et à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	leurs PLU et PLUI. Je doute que ce soit la volonté du conseil régional. Il faudrait donc revoir à la hausse la réduction d'artificialisation des sols en IDF. La bonne nouvelle est qu'il y a une grande quantité de friches et de bâtiments vides dans la région (par exemple plus de 4 millions de m2 de bureaux vides). Une politique ambitieuse de rénovation et de transformation de l'existant devrait ainsi permettre de concilier les objectifs de logements et de développement économique avec une trajectoire acceptable de réduction de l'artificialisation.
Mail 1422			X	X													Mme REGNIER de ENGHIEU LES BAINS a écrit : Non au bip Stop à la surenchère plus de béton plus de trafic moins de nature moins de biodiversité. Nos activités dérèglent le climat et on fait quoi ? On continue ? On a plus besoin des arbres que des routes !! Invertissons la tendance !!!
Mail 1423							X							X			M. ANONYME de MAGNAVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1424							X										M. ANONYME de MAGNAVILLE a écrit : L'installation de cette maison d'arrêt de Magnanville dans ce secteur urbain ne peut-être qu'un préjudice pour les citoyens de Magnanville. Elle ne va leur apporter que des embêtements. Il y a plein d'autres endroits hors des ville pour installer ce genre de projet. Je suis donc en total désaccord et prions pour que cette maison d'arrêt soit installée ailleurs que sur les terres de Magnanville.
Mail 1425			X														Mme CLAIRICIA de DEUIL LA BARRE a écrit : Contre le projet BIP Je suis contre cette construction néfaste en tout point

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1426			X														M. CARVAJAL de CHATENAY-MALABRY a écrit : Le RER B devrait continuer à être le seul moyen ferré à relier les deux aéroports Parisiens. Pour cela, il faudrait investir pour garantir un service de qualité. Tout cela sans oublier tous les tronçons de la ligne ; notamment celui de Robinson qui évite que des centaines de citoyens prennent leur voiture pour rejoindre Paris et qui gagne en importance avec la construction de nouvelles habitations dans les villes de Chatenay-Malabry et le Plessis Robinson.
Mail 1427				X													M. CHAULANNAZ de MARLY LE ROI a écrit : Bonjour, Je demande la prise en compte de la totalité de la zone naturelle inscrite au PLU de la commune de Mareil-Marly (78750), et sa transcription totale dans la cartographie du SDRIF-E, et non la moitié comme c'est le cas actuellement. Cet espace naturel arboré que j'apprécie particulièrement et qui abrite une faune variée, dont de nombreux oiseaux, mérite d'être considérée en totalité. Le règlement du SDRIF-E devrait à l'échelle de toute la région mieux protéger les zones N des PLU des communes. Le SDRIF-E étant supérieur au PLU, il offre une protection plus durable des espaces naturels.
Mail 1428			X														M. LE ROY de VILLEJUIF a écrit : Routes/pistes cyclables Il faut supprimer du schéma directeur les 34 projets routiers. La route prend de l'espace naturel, pollue et incite à la pollution. En revanche, il faut construire le RER et que ce dernier ne soit constitué que de pistes cyclables en site propre, cad séparées physiquement du trafic motorisé et des piétons.
Mail 1429			X											X			M. LE ROY de VILLEJUIF a écrit Ligne 18 Il faut arrêter immédiatement sa construction, démolir ce qui a été fait et rendre les terres réquisitionnées aux agriculteurs. La ligne 18 est inutile, ne serait jamais rentable et détruit les terres les plus fertiles de France.
Mail 1430			X	X		X		X									Mme ANONYME de MONTMORENCY a écrit : Non au Boulevard Intercommunal du Parisis on à la destruction d'une centaine d'hectares d'espaces naturels !! Non à l'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore qui conduit à menacer notre santé et surtout celle de nos enfants !! Non à la mise en danger de notre patrimoine comme notre collégiale et de notre qualité de vie à Montmorency ! Oui à l'abandon total de ce projet autoroutier qui s'ajoute au trafic aérien toujours plus dense dans notre région !
Mail 1431		X												X			Mme ESCALAIS d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Ozoir veut modifier le SDRIF-E, il ne faut pas le faire. L'espace est actuellement cultivé ce qui contribue à purifier l'air. Il serait invraisemblable de bétonner des lieux où il faudrait drainer, établir des canalisations pour tout à l'égout, des surfaces entières de terrains qui ne pourraient plus alimenter la nappe phréatique. Nous allons vers des années de sécheresse il faut laisser un maximum de terres libre à recevoir de la pluie. Dans Ozoir il y a bien assez de rues viabilisées où il y a encore des espaces constructibles Non à ce projet de logements et de ZI sur la D354
Mail 1432																X	Mme de LEZIGNY a écrit : Refus de l'implantation d'une Z.I.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1433			X														Mme ANONYME de DRANCY a écrit : Je suis pour la prolongation du métro dans la ville de Drancy.
Mail 1434			X				X										M. ANAONYME de SOISY SOUS MONTMORENCY a écrit : Je suis surpris de voir que le projet du tronçon Est du BIP soit inscrit dans le SDRIF. Quand est-ce que la voix des riverains et des élus locaux sera-t-elle entendue ? Il serait temps une bonne fois pour toute d'abandonner ce projet nocif pour la santé, l'environnement et la qualité de vie des riverains. Habitant à 100m du tracé du BIP, comment me réjouir d'apercevoir une 2x2 voies depuis chez moi ? Qui de plus va littéralement scinder ma commune en 2. Non au BIP, oui aux alternatives plus respectueuses des riverains et de l'environnement.
Mail 1435			X				X			X							Mme ROUSSAT de SAINT-GRACIEN a écrit : Halte au projet d'aménagement du tronçon est du BIP Ce projet d'aménagement routier est contre nature et détruirait l'environnement, les jardins potagers ouvriers, serait Nuisible aux habitants (qualité de l'air, bruit...) alors qu'il y a déjà la pollution de l'air avec le couloir aérien. Comment faire de l'île de France un lieu invivable...
Mail 1436			X				X										M. DATCHI de DEUIL LA BARRSE a écrit : Je demande le retrait du projet routier du BIP du SDRIF-E. Ce projet serait une catastrophe pour notre santé, qualité de vie et pour l'environnement.
Mail 1437																	Mme DATCHI de DEUIL LA BARRSE a écrit : Je demande de retirer le projet BIP du SDRIF-E. Nous nous opposons fermement à ce projet puisqu'il représente un danger pour notre santé et pour notre environnement. Maintenant plus que jamais, il faut penser à la planète et au futur de nos enfants. Ils nous ont juste prêté la terre qui est leur héritage...
Mail 1438					X												M. MESSEINE de VILLENES SUR SEINE a écrit : Il est important de garder les champs de Breteuil non constructibles et de préserver cet espace au regard de sa vocation, de sa qualité paysagère et surtout environnementale. Ces champs entourés de forêts sont importants pour la biodiversité, nous y voyons régulièrement des chevreuils, renards, lapins.... Villennes sur Seine doit conserver son esprit village et ne doit pas être défigurée par des constructions sauvages et bétonnées !
Mail 1439					X		X										Mme L'HONORE-MESSEINE de VILLENES SUR SEINE a écrit Les champs de Breteuil situés face à l'école maternelle des sables doivent être sanctuarisés. Situés à l'orée de plusieurs bois, prairies, fourrés et champs, il permet de préserver la biodiversité dont nous sommes témoins tous les jours : chevreuils et renards traversent ce champ régulièrement. À l'heure actuelle, il est plus que nécessaire d'arrêter de bétonner tous les espaces vierges de nos villages. Tous les riverains passent par ce champ pour se ressourcer, se promener, dégourdir les chiens, faire du vélo ou courir. Les enfants sortent de l'école et voient un champ, un tracteur mais également des coquelicots et une carrière pour les chevaux. Nous ne pouvons pas détruire cela. Ce champ fait partie de notre vie et de notre bien-être (humains et animaux)
Mail 1440							X							X			Mme DJEROUITI de VERREUIL SUR SEINE a écrit : Je tiens à vous faire part de ma vive opposition à tout projet de prison à Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>Mes enfants habitent Soindres depuis quelques années et ils ont choisi cette belle petite commune pour ses champs, sa tranquillité comme de nombreuses autres familles. Mes petits enfants devront aller prochainement au collège, lycée près duquel la prison devrait se situer et ils vont actuellement au gymnase où la prison devrait se construire prochainement. La future prison se trouverait également à proximité des écoles maternelles et primaires de Soindres. Je suis totalement opposée à ce projet de prison qui détruirait 20ha de terres agricoles. La conversion d'espaces agricoles en prison entraînerait une artificialisation des sols, préjudiciable à la biodiversité, à la régulation du climat et à la gestion durable des ressources en eau, en totale contradiction avec la politique de ZERO ARTIFICIALISATION nettement prônée par l'Etat.</p> <p>Cette prison se trouverait également à proximité immédiate des habitations et des écoles, gymnase ... Comment imaginer que des enfants, des adolescents aient ce modèle négatif sous les yeux avec tous les impacts négatifs que ça engendre... et le manque de sécurité. Qui souhaite une telle situation pour ses enfants, ses petits-enfants ? Imaginez les vivre dans cette ambiance de peur et d'inquiétude, imaginez les parents vivre dans une telle ambiance ... Pensons à nos enfants, à leur avenir, c'est notre DEVOIR</p> <p>Cette prison serait à bien plus de 20 minutes de Versailles, il existe des alternatives bien plus proches, alternatives proposées mais qui n'ont pas été étudiées.</p> <p>Sans parler du bruit et de la luminosité générés par ce type d'établissement et qui ont des effets néfastes sur la santé.</p> <p>Comment peut-on envisager de détruire ce poumon vert, lieu de promenade pour tous les habitants, comment peut-on détruire cette belle campagne ?</p> <p>N'oubliez pas l'OPPOSITION des habitants de Magnanville et des communes aux alentours qui verront leur vie durement impactée.</p> <p>N'oubliez pas que la Communauté Urbaine a voté CONTRE ce projet de prison et que la quasi-totalité des élus du territoire sont également contre.</p> <p>Il convient de s'orienter vers d'autres voies comme l'utilisation de FRICHES, tel qu'il en existe à proximité de l'A13, projets plus adaptés et qui n'ont pas été étudiés.</p> <p>NON A LA PRISON à Magnanville. Nous ne sommes pas contre les prisons mais dans des sites adaptés qui n'impactent pas la vie des riverains et des enfants et ne détruisent pas l'environnement. Le projet actuel est un véritable non-sens.</p>
Mail 1441																	Contribution vide
Mail 1442			X		X												<p>M. PUPIN de DEUIL LA BARRE a écrit :</p> <p>A ma grande surprise, le projet d'aménagement de l'avenue du Parisis, section Est, a été retenu parmi les projets de transports routiers figurant au SDRIF-E (projet n° 26).</p> <p>Connaissant en détail ce projet dont la DUP a été annulée à plusieurs reprises par les tribunaux, je ne comprends pas comment il est possible de concevoir la construction d'une route rapide à 4 voies en plein milieu de la trame verte dite « sanctuarisée » entre Sarcelles et Gonesse. Je sais par contre que cette avenue du Parisis passerait en plein dans le vallon du Petit Rosne et engendrerait beaucoup de pollution ainsi que la disparition de la ferme des Condos sur Arnouville.</p> <p>Merci de bien vouloir prendre en compte les avis négatifs des scientifiques, des élus locaux, des associations et des enfants qui souhaitent conserver et mettre en valeur les rares espaces naturels près de chez eux à Sarcelles, Garges lès Gonesse et Arnouville.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1443			X														ANONYME a écrit : Je souhaite la prolongation de la ligne 4 au nord de Clignancourt.
Mail 1444			X		X												M. WITTERKERTH de JUVISY SUR ORGE a écrit : Prolongement de la ligne de tramway T7 entre Athis Mons et Juvisy sur orge (gare RER) Ce projet est aberrant : -sur le plan écologique : l'itinéraire va passer par le parc de la mairie soit le seul parc de la ville : des arbres vont être retirés, le parc va être fortement réduit, des sources vont être touchées. Les conséquences sur ces sources et les mouvements de terrains n'ont pas été pris en compte. In fine il ne s'agira plus d'un parc et les alentours subiront des conséquences de ces mouvements de terrains. On est à l'opposé de la défense des espaces verts notamment en région parisienne. -sur le plan technique : l'itinéraire choisi est le plus compliqué avec création de sous terrains dans une pente. -sur le plan logistique : un transport dédié avec une voie de circulation (couloir de bus, TVM) serait beaucoup plus logique notamment avec des bus électriques. -sur le plan financier : Le budget colossal qui va être utilisé aurait été beaucoup mieux employé dans les hôpitaux ou les écoles. Dépenser autant d'argent alors qu'une solution peu chère avec une voie de bus tout en préservant les espaces verts aurait été possible. Comme d'habitude on se rendra compte à posteriori -dans un rapport de la cours des comptes- que ce projet est insensé.
Mail 1445			X		X					X							M. NGUYEN d'OZOIR LA FERRIERE a écrit : Je suis directement concerné par le projet car mon habitation serait à quelques centaines de mètres. Je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons : 1/le trafic routier est déjà aujourd'hui saturé. La route en parallèle à la 104 est devenue la voie de déviation des automobilistes. Le min domicile il faut déjà 15/20 min aux heures de pointes pour quitter la ville. La ville d'Ozoir avec sa population grandissante est saturée. 2/la nuisance sonore est une vraie pollution pour les riverains 3/le nouveau projet impacterait la faune et la flore. Le zoo de Férolles-Attilly en souffrirait également.
Mail 1446		X	X		X		X										Mme REFFAIT de PONTAULT-COMBAULT a écrit : L'objectif de 17% de densification supplémentaire est un non-sens, une méconnaissance des territoires et une aberration urbanistique. Nos villes, la mienne (Pontault-Combault 77340), sont submergées. Les infrastructures routières ne tiennent plus. Le RER E qui ne peut être amélioré du fait du Pont de Nogent et est soit en travaux soit en panne est saturé en termes d'usagers. Les villes n'ont plus d'espace pour les espaces verts indispensables aujourd'hui pour contrebalancer le dérèglement climatique. Elles n'ont plus les moyens de construire de nouvelles écoles et structures d'accueil pour plus sa population encore. Plus de concentration est aussi un drame en termes de sécurité. Moins de service de Police et les fait de délinquance explosent. L'Est parisien, particulièrement la grande couronne comme Pontault-Combault. Ne bénéficie d'aucun des avantages d'autres secteurs comme des extensions de métros. Certes, la ligne E ira (un jour) jusqu'à La Défense. Ce progrès n'est valide que pour la partie jusqu'à Val de Fontenay. Après c'est un sport quotidien tant en termes de trafic limité par le pont qu'en saturation d'usagers. Quant à la Nationale 104, elle ne peut être plus congestionnée qu'actuellement. Il est aussi hors de question de mordre sur les espaces verts ou boisés tant en ville qu'en périphérie comme le bois Notre-Dame.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	L'autre possibilité serait d'autoriser plus de rues en construction d'immeubles ou des immeubles plus haut. Ineptie !!! Les services sont à saturation en termes de santé, de sécurité publique (pompiers, forces de Police), en termes d'éducation, de culture. Il ne s'agit pas de stocker des humains. Ils ont besoin de vivre, d'élever leurs enfants, de se soigner. Et de travailler. Entasser des populations a l'opposé des bassins d'emploi est ridicule autant pour la qualité de vie que pour l'environnement. Alors il serait temps, vraiment urgent, de cesser de considérer l'Est parisien comme la zone de stockage humaine francilienne. Il serait temps, plus que temps que les communes de l'Ouest qui n'ont jamais tenu les obligations légales en termes d'urbanisme et de logements sociaux prennent leur part. Dire que je suis opposée au nouveau Schéma Directeur est un faible mot. Je suis contre. Absolument contre. Farouchement contre.
Mail 1447			X		X												M. FERHINGER de CAMARET SUR MER a écrit : Contre le BIP du SDRIF-E Arrêter de détruire la nature pour faire circuler des voitures qui polluent Un ancien parisien
Mail 1448		X	X		X		X								X		M. JAMET de LESIGNY a écrit : J'habite à Lésigny (77150) et je souhaite m'exprimer concernant le projet du SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040 En effet près de chez moi cela se traduirait par un projet d'urbanisation massif qui verrait le jour le long de la D354 menant à Ozoir-la-Ferrière Il est prévu de transformer des terres agricoles en une multitude de logements et de commerces Je tenais à exprimer mon TOTAL désaccord avec ce projet et ce pour plusieurs raisons : 1°) La transformation de champs en immeubles et commerces va à l'encontre de la protection de la nature et de l'environnement 2°) La D354 est déjà un axe très passager qui se retrouve saturé le soir. L'ajout de centaines de nouveaux logements accroitra les difficultés de circulation des riverains3°) Les villes, les transports en communs et les structures (écoles, etc...) aux alentours ne sont pas prévus pour accueillir des centaines, voire des milliers de nouveaux résidents J'espère que cette enquête auprès de la population concernée vous permettra de mesurer la catastrophe écologique et humaine qui se profil Et que le projet SDRIF-Environnemental (qui n'a rien d'environnemental d'ailleurs) sera reconsidéré
Mail 1449		X				X		X							X		M. ROBERT d'ABLON SUR SEINE a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE J'habite Ablon sur Seine, comme la majorité des Ablonais, je refuse le projet d'un Port multimodal, et d'un site de logistique pour acheminer et stocker des matériaux du BTP, de même une usine de production d'hydrogène face à nos maisons. L'ensemble occupant un site naturel jusqu'à présent préservé face à notre ville de l'autre côté de la Seine sur la commune de Vigneux sur Seine. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...L'avenir de nos enfants, notre qualité de vie et notre santé sont en péril, Merci de tenir compte de cette contribution.
Mail 1450																X	M. ALADRO du VESINET a écrit : Je suis actuellement locataire au Vésinet, une ville que j'affectionne particulièrement pour sa tranquillité et sa qualité de vie. Cependant, en tant que jeune individu, l'accessibilité financière pour devenir propriétaire dans cette zone demeure hors de ma portée. Mon intérêt se porte donc vers Aigremont pour plusieurs raisons clés. Tout d'abord, Aigremont présente l'avantage d'être une commune paisible, reprenant ce que j'aime au Vésinet, mais avec une perspective d'achat immobilier bien plus accessible. Ce critère est essentiel pour moi qui cherche à investir dans un premier logement. De plus, j'ai la chance de connaître déjà quelques résidents d'Aigremont, ce qui me donne un aperçu positif de la communauté locale. L'ambiance y est décrite comme chaleureuse et accueillante, deux qualités que je recherche dans ma future ville de résidence. Je suis convaincu que rejoindre Aigremont me permettrait de contribuer au dynamisme et à la vitalité du village, tout en bénéficiant d'un cadre de vie sécurisé et agréable. La proximité avec des axes de transport pratiques vers Chambourcy, Poissy, et Saint-Germain-en-Laye est également un atout majeur, compte tenu de mes besoins de mobilité pour le travail et les loisirs. Je suis enthousiaste à l'idée de pouvoir contribuer à la vie communautaire d'Aigremont et de participer à son développement tout en bénéficiant d'un cadre de vie qui correspond à mes valeurs et à mes aspirations.
Mail 1451		X	X														Mme LINDA TRAN de PONTAULT-COMBAULT a écrit : J'ignore si c'est le bon procédé pour m'opposer à l'urbanisation à outrance que vous souhaitez à notre ville de Pontault Combault Je vous invite à vous rendre sur les axes principaux pour rejoindre notre domicile le soir après nos journées de travail cela devient laborieux, plus de médecins traitants qui accepte les nouveaux patients, un taux de délinquance qui grimpe en flèche Je pense que le maximum a été atteint pour notre commune
Mail 1452			X														M.ANONYME de SAINT OUEN SUR SEINE a écrit : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de la porte de Clignancourt
Mail 1453																	Un Anonyme a écrit : Observation rédigée en anglais.
Mail 1454		X															Une Anonyme a écrit : Metro mairie de Drancy je soutiens.
Mail 1455		X						X									M. SOLAREK d'Andrézieux a écrit : Le BiP est une absurdité écologique A l'heure où l'état et les acteurs économiques n'ont plus d'autres choix que de se détourner des projets à émission d'énergies fossiles, comment est-il possible d'envisager l'investissement de millions d'euros dans un projet autoroutier ? Il est nécessaire aujourd'hui d'appliquer une politique pour motiver l'utilisateur à délaisser sa voiture au profit du transport en commun. De plus, la pollution liée aux émissions routières est responsable de dizaine de milliers de morts en France chaque année. Avez-vous réellement étudié d'autres alternatives ?

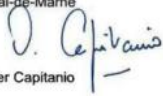

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1456			X						X						X		Une Anonyme de Groslay a écrit : OPPOSITION CATEGORIQUE AU BIP Augmentation des émissions de CO2 L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 ! Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. Il est tant d'abandonner ce projet du siècle dernier.
Mail 1457			X						X						X		Une Anonyme de Groslay a écrit : BIP, Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus beaucoup d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le « tout voiture » et développer les mobilités douces. Il est tant d'abandonner ce projet du siècle dernier.
Mail 1458			X														M. GAUNET de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le BIP. Habitant à quelques 100 mètres du projet du BIP, je m'élève farouchement contre à causes de ses effets désastreux sur l'environnement : bruit, pollution, enlaidissement du paysage, mauvais effets sur la faune et la végétation. Cet espace devrait respecter la biodiversité et préserver l'environnement. Ce projet est aujourd'hui dépassé, et trop couteux pour nos finances. Il faudrait plutôt développer les transports
Mail 1459			X						X								Mme LE NOAN de Deuil-la-Barre a écrit : CONTRE LE BIP A DEUIL LA BARRE Le BIP n'a rien à faire sur notre commune de Deuil la Barre ni à Montmorency ou Groslay d'ailleurs, nous avons choisi d'habiter cette ville car il y a encore des espaces verts et boisés sur les coteaux, un vrai poumon pour notre quotidien. Nous avons choisi d'habiter sur les coteaux afin de profiter de cette tranquillité et cette verdure. Dans une époque on nous prônons l'écologie, le Bip tend à raser des espaces verts, sous-bois et jardins partagés pour une autoroute ! Les nuisances seront terribles au niveau du bruit sans compter l'afflux de voitures et camions qui passeront par notre ville déjà peu circulaire. La pollution va augmenter et de nombreuses espèces animales et végétales seront menacées. De plus, ce projet date d'une autre époque, les préoccupations actuelles sur la pollution, l'environnement et l'écologie ne correspondent pas du tout à ce projet qui n'a rien à faire en 2024.
Mail 1460			X				X										Une Anonyme de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Après s'être installés sur la commune de Soisy il y a quatre ans nous avons appris avec horreur la possibilité de réactivation d'un projet de construction du BIP qui passerait donc à une centaine de mètres de chez nous. La nuisance serait énorme en termes de bruit et de pollution notamment. Notre santé et notre qualité de vie vont être fortement impactées avec la disparition des espaces de verdure préservés, une des raisons de notre choix de venir habiter ici, remplacés par une autoroute énorme. La coupure de la circulation pour les piétons qui ne pourront plus se rendre d'un bout à l'autre de la ville, devront traverser l'autoroute pour aller à l'école, faire du sport, rendre visite les uns aux autres ou faire ses courses, avoir une autoroute sous les yeux en permanence. Quel cauchemar. Notre maison dans laquelle nous avons investi par de nombreux travaux va perdre une grande partie de sa valeur, nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	empêchant de déménager. C'est toute notre vie qui va être dégradée à court terme (travaux monstrueux) et à long terme (destruction de l'environnement naturel et social, perte de qualité de vie, perte financière, augmentation des risques pour la santé etc.) Nous sommes absolument contre ce projet qui nous semble anachronique et incompatible avec les intérêts humains et naturels sur le plan local et plus largement pour l'intérêt général. Nous vous prions d'empêcher la réalisation d'un tel projet.
Mail 1461						X										X	Mme BLONDEAU de Magnanville a écrit : Je suis contre l'implantation de la prison à Magnanville pour les raisons suivantes : - inconcevable qu'elle soit si proche des habitations et des écoles - détérioration de la nature environnante animaux et plantes sur une zone verte qui devrait être protégée et du cadre de vie des citoyens de Magnanville - le réseau routier n'est pas adapté à recevoir plus de véhicules. Problème de circulation matin et soir sur ce tronçon. Merci de prendre le temps de réfléchir à l'impact qu'aurait cette implantation sur la qualité de vie des magnanvillois et des générations à venir.
Mail 1462		X															M. BERTON de Lésigny a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 1463			X														M. PERKINS de Saint Ouen a écrit : Je souhaite m'inscrire au mouvement pour la prolongation de la ligne 4 Clignancourt Nord.
Mail 1464																	Mme BERTON de Lésigny a écrit : Idem mail 1462
Mail 1465			X														M. LAMBERT de Saint Ouen a écrit : Prolongement ligne 4 Nord de Clignancourt Contribution : Je souhaite l'inscription du prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt.
Mail 1466		X															Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Projet de densification 2030 pour Pontault-Combault Contribution. Je m'oppose au projet de densification des 17% imposés pour la ville de Pontault-Combault.
Mail 1467			X					X							X		Une Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Avis contre le BIP Contribution. Nous sommes venus habiter Deuil la Barre pour bénéficier d'une certaine qualité de vie. Nous nous opposons à ce projet de création du BIP afin de préserver un petit poumon vert dans cette ville et celles avoisinantes. Il va s'en dire que les nuisances sonores et la pollution ont de graves répercussions sur la santé des citoyens. Nous subissons déjà les nuisances aériennes, il est inutile d'en rajouter ! A l'heure où de nombreux experts nous alertent sur le dérèglement climatique et la nécessité de protéger la planète, il serait temps d'en prendre conscience.
Mail 1468				X		X					X	X				X	Mme QUINTYN d'Ablon/Seine a écrit : PROJET HAROPA PORT UN PONT NON, UN PORT NON !!!!! HORAPA PORT prévoit d'installer à Vigneux sur Seine en face de l'écluse

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>d'Ablon sur Seine un port industriel et un pont routier entre Athis Mons et Vigneux sur Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NON pour le sacrifice de plus de 50 hectares sur le réservoir régional de biodiversité • NON à nos berges défigurées et menacées, à la déforestation, à la disparition de nos espèces locales végétales et animales qui aujourd'hui sont protégées • NON aux nuisances sonores dues à la création de cette usine de production d'hydrogène et de ce gigantesque entrepôt de plus de 20 mètres de hauteur sans oublier ce trafic routier (1500 poids lourds/jour en rotation) et fluvial <p>Demain, le futur de nos enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'en sera-t-il de notre qualité de cadre vie à Ablon sur Seine ? • Qu'en sera-t-il de notre environnement et de sa biodiversité locale en effaçant ces derniers paysages naturels des rives • Qu'en sera-t-il de l'impact majeur sur toutes ces villes déjà fragilisés par les risques de crues • Qu'en sera-t-il du devenir et du développement des villes avoisinantes à ces projets de port et de pont ? comment nos maires arriveront-ils à accueillir et à motiver de nouveaux habitants, des futurs investisseurs, des commerces de proximité ou des professionnels libéraux pour intégrer notre ville avec un tel paysage et flux en termes de trafic et de nuisance ? quel sera l'impact économique pour notre ville d'Ablon sur Seine ? • Qu'en sera-t-il de notre santé et celle de nos enfants avec toutes ces nuisances (bruit, pollution chimiques et atmosphériques) et ces risques chimiques et technologiques ? • Qu'en sera-t-il de la qualité de l'eau de la Seine avec l'ensemble des rejets causés par les activités industrielles et le trafic fluvial ? • Qu'en sera-t-il de nos espaces verts naturels et locaux ? • Quel sera la valeur immobilière de nos habitations avec ce projet de port industriel et de ce pont ? • Est-ce que les risques liés à ses activités industriels, fluviaux et routiers ont-ils été mesurés ? quels seront les impacts pour nous les riverains en cas incidents fonctionnels ou opérationnels notamment pour cette usine et cette plateforme logistique ? • Est-ce que ce pont (qui défigurera nos villes) sera accessible uniquement aux véhicules individuels motorisés et aux poids lourds ? Est-il prévu un développement des mobilités durables et l'usage pour les piétons et des pistes cyclables ? Avec la création de ce pont (et afin de désenclaver de notre territoire routier, notamment le pont de Saint Georges) : est-il prévu des connexions entre le RER D et C ? Alors NON à ces projets destructeurs qui ne servent qu'à créer des nouveaux axes stratégiques et financiers et qui défigurent notre ville NON au prétexte du développement fluvial censé réduire les émissions carbonées : de qui se moquons nous ? Ce projet mérite donc plus de transparence et notamment sur les impacts environnementaux. CES DEUX PROJETS REPRESENTENT TROP DE NUISANCES POUR LA VILLE D'ABLON SUR SEINE ET LE FUTUR DE NOS ENFANTS Aujourd'hui, nous avons encore la possibilité de vivre entouré d'espace verdoyant avec un réservoir naturel à proximité et demain nous vivrons au rythme de ce port.
Mail 1469	X																<p>M. KNOBLOCH a écrit : SDRIF-E - demande de document. Afin de pouvoir participer à l'enquête publique, est-il possible d'obtenir le SDRIF-E tel qu'arrêté le 12 juillet 2023 par le conseil régional ? Je ne le trouve pas en téléchargement.</p>
Mail 1470			X														<p>Une Anonyme de Groslay a écrit : Je souhaite que la continuité du BIP soit totalement abandonnée jusqu'à la fin des temps. Merci pour votre compréhension, les routes ça suffit comme ça !!!</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1471			X						X								<u>Une Anonyme de Montmorency a écrit :</u> Je suis contre la construction du boulevard intercommunal du parisis. Ceci serait une véritable catastrophe environnementale et une atteinte à la santé des habitants. En effet, il est bien connu que la pollution de l'air peut créer des problèmes de santé tels que les fausses couches, l'asthme, retard scolaire ou encore des soucis cardiovasculaires (qui sont la principale cause de mortalité au monde). D'autre part il ne faut pas oublier notre beau patrimoine qui risquerait d'en prendre un coup. Cela pourrait provoquer également des nuisances sonores (déjà bien présentes par les avions qui passent au-dessus de notre ville) qui dérangerait les habitants en étant une véritable source de stress tout en dévalorisant l'immobilier. Ce n'est proportionnellement pas intéressant de détruire plusieurs villes (et habitants) par rapport aux avantages minimes que pourrait apporter le BIP. Le trafic n'a pas besoin d'être fluidifié, gardons notre belle nature et protégeons les personnes fragiles !!!!
Mail 1472																X	<u>Mme DUVALLET de Magnanville a écrit :</u> non à construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville, si près du Lycée et du centre de vie de la commune
Mail 1473			X														<u>Les Départements de l'Essonne et du Val de Marne ont déposé leur contribution :</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">   </div> <p style="text-align: center;">Madame Valérie PECRESSE Présidente de la Région d'Île-de-France Conseil régional d'Île-de-France 2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen</p> <p style="text-align: right;">Évry-Courcouronnes, le 16 FEV. 2024</p> <p>Madame la Présidente,</p> <p>Chaque jour, 8,5 millions de voyageurs empruntent les transports en commun en Île-de-France. Certaines lignes sont arrivées à saturation et les déplacements des Franciliens sont devenus de plus en plus longs. Les habitants d'Île-de-France passent en moyenne 1 heure et 20 minutes dans les transports au quotidien.</p> <p>Afin de répondre à la forte augmentation du trafic (+21% en 10 ans), le Grand Paris Express, propose de nouvelles lignes autour de Paris (lignes 15, 16, 17 et 18). L'objectif est de permettre aux Franciliens de se déplacer de banlieue à banlieue sans avoir à transiter par le centre de Paris.</p> <p>Ce développement des transports a aussi pour objectif de favoriser une diminution des déplacements en voiture des Franciliens permettant ainsi de réduire la pollution et les embouteillages et d'offrir une alternative forte à l'utilisation de la voiture individuelle.</p> <p>La mise en œuvre du réseau du Grand Paris Express va bouleverser l'offre francilienne de transport. Une nouvelle armature pour mieux mailler les grands pôles d'activités et d'attractivité de la Région, ainsi que l'ensemble des lignes de RER. Et également pour relier plus rapidement le cœur d'agglomération tout en facilitant les trajets de banlieue à banlieue.</p> <p>Pour leurs habitants, les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne se mobilisent pour plus de mobilité. Ils portent conjointement, et de longue date, l'impératif d'une desserte plus performante de leurs territoires, notamment grâce à l'amélioration des déplacements Est-Ouest.</p> <p>Les départements souhaitent remédier à la coupure naturelle de la vallée de la Seine qui demeure une rupture importante, un frein aux déplacements et contraint les accès aux pôles d'emplois et d'activités d'Orly et de Massy. Géographiquement proches, ils restent difficile d'accès pour ce vaste territoire, principaux hubs de transport de la Région.</p> <p>Il est fondamental que le développement d'Orly, premier pôle d'attractivité du Sud francilien, amené à croître et à se tourner plus facilement vers la centralité, avec l'arrivée des lignes 14 et 18, se fasse également au profit de nos populations. Dès 2015, à l'occasion des enquêtes publiques pour la ligne 14, puis pour la ligne 18, nous avons porté la proposition de prolonger la ligne 18 vers l'Est, permettant ainsi de desservir des secteurs exempts de desserte satisfaisante, mais également de proposer une réelle alternative au manque de franchissement de la Seine.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>A notre grande satisfaction, cette position a été relayée dans deux vœux de la Présidente d'Île-de-France Mobilités, adoptés à l'unanimité lors des Conseils d'Administration d'IDFM des 5 février 2020 et 8 octobre 2020. Le Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a également donné son accord de principe pour travailler au tracé de la ligne 18 vers l'Est.</p> <p>Le travail d'étude, de qualification du besoin et de conviction porté par nos deux collectivités a permis la prise en compte, par le SDRIF-E arrêté, de la nécessité de ce prolongement vers l'Est, inscrit jusqu'à la gare de Montgeron-Crosne. Il s'avère que, lors de sa délibération du 20 novembre 2023 portant avis sur le SDRIF-E arrêté, les Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne ont expressément demandé à ce que ce prolongement permette de rejoindre la gare RER de Boissy-Saint-Léger.</p> <p>Aussi, il nous apparaît aujourd'hui nécessaire de réaffirmer le sujet dans son intégralité pour compléter le maillage de tous les territoires de la métropole, mais également de desservir de nouvelles populations et des territoires enclavés. Le prolongement de la ligne 18 à l'Est d'Orly jusqu'au RER A de Boissy-Saint-Léger permettrait de connecter de nombreuses radiales faiblement reliées : à Orly (L14 et L18), à Athis-Mons (RER C), à Vigneux-sur-Seine (branche Corbeil du RER D), à Montgeron-Crosne (branche Melun du RER D) et à Boissy-Saint-Léger (RER A).</p> <p>Ce prolongement dans sa complétude, équivalant à une seconde boucle au sud de la Région, permettrait d'optimiser les trajets pour les usagers, mais également de décharger significativement les hubs et réseaux de transports de la centralité.</p> <p>Le prolongement de la ligne vers l'est poursuit la logique de maillage des réseaux franciliens et fait d'ailleurs échos aux études lancées pour le prolongement Nord de la ligne jusqu'à Nanterre La Folie. Il aurait en sus, l'avantage de relier les vallées de la Seine-Bièvre, de l'Yerres et de la Marne, aujourd'hui difficilement franchissables d'est en ouest.</p> <p>Pour l'ensemble de ces raisons et parce que notre volonté se porte également sur l'ambition absolue en terme de transition environnementale et de décarbonation des transports, nous sollicitons l'inscription au SDRIF-E. du prolongement de la ligne 18 à l'Est depuis Orly jusqu'à Boissy-Saint-Léger RER.</p> <p>Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos considérations distinguées.</p> <p style="text-align: center;"> Le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne  Olivier Capitano </p> <p style="text-align: center;"> Le Président du Conseil départemental de l'Essonne  François Durovray </p>
Mail 1474																	Les Départements de l'Essonne et du Val de Marne ont déposé leur contribution : Idem mail 1473
Mail 1475			X													X	<p>M. AUDOUIN de Toulouse a écrit :</p> <p>On sait par expérience que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - loin de faciliter les déplacements la création de nouvelles infrastructures routières augmentent le trafic et donc pérennise la saturation, cela est définitivement acté depuis TEO, le contournement Ouest de Lyon il y a plus de 30 ans ! - l'usage de la voiture individuelle est un non-sens. 1,5T pour déplacer 70 kg ! - l'espèce humaine comme les autres êtres vivants ne survivront pas à la stupidité dite de développement que l'Homme croit créer, mais qui est en fait basé que sur du pillage, de la destruction, et de l'accaparement, .../... Ce

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	type de décision : BIP, A69, subvention aux énergies fossiles seront sûrement condamnables et rétroactive car tous les désordres irréversibles engendrés sont connus depuis plus de 50 ans (Le Club de Rome), et certains Politiques prennent sciemment des décisions bien au-delà de l'inaction climatique puisqu'ils aggravent la situation. Je laisse mon nom même si l'on sait que le premier danger vient de l'Etat dans l'usage des FDO par exemple ou les multiples intimidations soulignées par le courage de journalistes d'investigation.
Mail 1476			X												X	X	M. DUGOT de Deuil-la-Barre a écrit : Mécontentement sur divers sujets relatifs à la protection de l'environnement. Le projet de réalisation d'un "Boulevard intercommunal du Parisis" remonte maintenant à plus d'un demi-siècle. Pendant cette longue période sont advenues de nombreuses évolutions. Mais nous nous intéresserons ici principalement à un sujet qui devrait accaparer l'intérêt du personnel politique par sa gravité et son urgence, à savoir le changement du climat de notre planète. Si nous faisons référence au personnel politique, quel que soit son bord, c'est qu'en l'occurrence c'est à lui qu'il appartient d'agir car il ne s'agit pas d'un choix "pour ou contre" mais d'un sujet qui, à terme, engage la survie de l'espèce humaine et plus largement du monde vivant. Si, dans les années 30 du siècle précédent, on pouvait placer ses espoirs dans un monde où les déplacements seraient favorisés par l'émergence d'un accès facile à la voiture individuelle et donc dans la légitimité de projets tels que celui du BIP, on peut dire aujourd'hui qu'à l'évidence la situation a beaucoup changé. Il s'agit bien aujourd'hui d'envisager ce genre de projet comme complètement dépassé et bon pour l'abandon. Que cela soit dans ses conséquences directes (pollution aggravée par les moteurs thermiques ou la fabrication des batteries électriques) ou indirectes (artificialisation des sols, destruction de zones encore naturelles) engendrées par la circulation automobile démesurée, il faut absolument tout mettre en œuvre pour passer à d'autres formes d'organisation sociale. Encore une fois il ne s'agit pas d'un choix mais d'une obligation à nous protéger.
Mail 1477		X		X									X				M. DROZERE de Pontault-Combault a écrit : Ayant habité à Pontault-Combault pendant 20 ans, j'ai assisté à l'urbanisation progressive de la ville avec le souci constant de construire des logements collectifs, et notamment des logements sociaux. Cette commune offre un visage contrasté mêlant zones pavillonnaires, logements collectifs et zones d'activités. Mais nous arrivons actuellement à un seuil de saturation conduisant à des dysfonctionnements importants : - les difficultés de circulation le matin et surtout à partir de 16h30. Les axes principaux sont bouchés. Il faut parfois 30 mn pour se rendre de la gare au nord de la ville jusqu'à Carrefour au Sud ; - la pollution croissante causée par ces embouteillages. - un manque d'infrastructures, notamment des gymnases, un stade d'athlétisme, des structures d'accueil pour les jeunes enfants - des inondations récurrentes dues au réseau des eaux usées à saturation - le manque d'espaces verts dans la ville. La réalisation de 3000 nouveaux logements nous paraît totalement irréalisable.
Mail 1478																X	Mme DORLOT de Mantes-la-Jolie a écrit : Prison Magnanville. Contre ce projet de construction d'un centre pénitentiaire à proximité immédiate d'un établissement scolaire et d'une zone d'habitation. Il existe d'autres endroits beaucoup plus adaptés.
Mail 1479																X	Un Anonyme de Soindres a écrit : Opposition projet construction d'une prison à Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique	
Mail 1480																X	M. KUCUKASLAN de Mantes-la-Jolie a écrit : Totalemment opposé au projet de construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en raison de la proximité immédiate avec un lycée, sans parler des habitations à qq mètres qui subiront les nuisances sonores, honteux. Il existe des endroits moins exposés.	
Mail 1481																	X	Mme KUCUKASLAN de Mantes-la-Jolie a écrit : Prison Magnanville. Contre la construction d'une prison à Magnanville qui sera proche d'un lycée, de plusieurs pavillons et qui est sur une terre agricole. Pourquoi ce choix ahurissant ? Pourquoi pas une zone industrielle ou autre ? Aucune logique dans ce projet et aucun respect des structures avoisinantes.
Mail 1482			X															M. RENTING de Montmorency a écrit : Projet routier du BIP C'est tout simplement une aberration écologique d'une époque révolue !
Mail 1483		X																Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Arrête de construire, la ville est surchargée. Trop de monde, de voiture, d'immeubles. Plus de verdure pour qu'elle soit plus agréable.
Mail 1484			X		X													Une Anonyme d'Enghien-les-Bains a écrit : BIP Val d'Oise. J'y suis opposée car pas nécessaire et apportant la destruction de biodiversité
Mail 1485					X		X										X	Mme OGEZ de Magnanville a écrit : OPPOSITION AU PROJET DE LA MAISON D'ARRÊT SUR MAGNANVILLE En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvilloise, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1486			X													X		M. VILLIERS-MORIAME de Deuil-la-Barre a écrit : Je souhaite que soit revue l'extension des voies rapides (2X2 voies) prévues avec le BIP dans le schéma directeur de la région Ile-de-France environnemental. Alors qu'il importe de lutter contre la pollution, le réchauffement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	climatique, ce projet est complètement dépassé et devrait être remplacé par des mesures permettant des transports en commun accessibles et de qualité pour arrêter le "tout automobile".
Mail 1487		X			X												M. APRUZZESE de Pontault-Combault a écrit : Pontault-Combault ville saturée. Je m'oppose à ce plan qui prévoit 17% densification supplémentaire pour Pontault-Combault. Cette ville est saturée au niveau circulation coincée entre la N104 remplie de camions et la ligne SNCF avec très peu de trains... les espaces verts disparaissent. La pollution augmente. Le réseau d'assainissement ne suit pas.
Mail 1488		X		X													M. CORRELA de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose à votre projet (SDRIF-E) de vouloir imposer plus de logements, Nous sommes déjà trop sur Pontault-Combault, Votre projet est complètement déconnecté de la réalité (manque d'écoles, manque de transports je ne parle même pas du réseau routier complètement saturé et j'en passe). Ah bon entendeur, oubliez votre projet et jeter-le à la poubelle.
Mail 1489			X														Mme EVA de Drancy a écrit : Ligne 7 Drancy. Je souhaiterais que ma ville puisse avoir le métro.
Mail 1490		X	X	X		X											M. BARBOU a écrit : 1-Prévoir la réduction de l'étalement urbain pour les terres agricoles Habitant de Pontault Combault en dehors de la ville peut-être mais à l'intérieur de la ville faudra m'expliquer. Tout est déjà urbanisé. A moins de réduire en cendre la grosse propriété du bois Lacroix de 800 pavillons. Comme démarche c'est intéressant mais je doute qu'elle emporte approbation. Projets d'espace vert ? à 10 minutes à pied ? vous rêvez. 2 – gestion stratégique des ressources. Ça c'est assez amusant. Plus de terres agricoles quand l'Europe encourage plutôt les importations au lieu de prendre des productions locales qui ne sont pas suffisamment encouragées. En Seine et Marne c'est encore faisable mais par exemple les hôpitaux doivent pour respecter la loi française adaptée de l'Europe faire jouer la concurrence Européenne. C'est déjà ridicule. Parlez-en avec vos autres hauts fonctionnaires déjà on y verra plus clair. Sur le reste les ressources ok on doit consommer moins d'eau et moins d'énergie. Justement en évitant de prendre la voiture. 3- vivre et habiter en Ile de France A raison de 11 millions d'habitants vous en voulez plus d'habitants ? Et on va faire comment ? Vivre au-dessus des nuages ? Clairement 11 millions d'habitants c'est l'équivalent de la Grèce. En plus d'un côté plus d'espaces verts mais plus de logements. Clairement c'est contradictoire non ? Moi personnellement je trouve ça irréalisable. On n'en peut pas réduire d'un côté en mettre plus d'un côté en maintenant les équilibres. Mais nous sommes en France le pays des miracles qui n'arrivent pas. 4- Créations de commerce et économie souveraine. Là c'est avoir un problème avec la réalité. Aujourd'hui les gens commandent sur internet. Donc déjà plus de camionnettes garées dans tous les sens et moins de commerces. A part interdire les sites de commerce en ligne ça ne marchera pas. C'est une réalité qui vous échappe. Le quidam moyen regarde un site même sur son téléphone commande et attend chez lui que ça arrive. Allez dans un commerce très peu pour lui. Comptez des millions de personnes qui font ça en Ile de France et là votre projet tombe à l'eau. Irréalisable et irréaliste. Surtout que certains commerces en ligne font appel à d'autres ce qui évite le stockage. Donc un coût que les commerces seront obligés de supporter. Attendez sortir au restaurant ? Deliveroo et consorts ruinent les restaurants. Le quidam moyen ne sort plus c'est tout. Donc les commerces n'ont plus trop d'avenir. 5- Mobilité en ile de France Là c'est encore plus amusant. Quand vous êtes en banlieue les courses en vélo ? Je

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	m'y vois déjà. Mon fils fait du handball. Vous allez inventer la téléportation ? Ah non en vélo ? allez faire comment tout ça ? On peut faire des efforts sur l'existant mais faut doser quand même. Quand il faut faire 40 kilomètres pour faire les matchs ? Prendre les transports en commun ? Etant sur la ligne E si vous ratez votre correspondance 30 minutes de perdues ? Et encore si tout fonctionne bien. Covoiturage sans réduction du nombre de voies existantes ? Parlez-en à Mme Hidalgo. En conclusion beaucoup de projets d'envies mais pas en phase avec la réalité déjà et puis certains projets ne sont pas du tout réalistes. Autre exemple que je connais le 94 très urbanisé. Vous allez faire comment tout ça ? On peut faire des efforts sur l'existant mais faut doser quand même.
Mail 1491			X														M. ANDJELKOVIC de Drancy a écrit : Prolongation de la ligne 7 du métro jusqu'à la Mairie de Drancy. En effet je soutiens pleinement le projet d'extension de la ligne 7 jusqu'à la Mairie de Drancy ainsi que la création d'une gare. Ce projet est essentiel pour la vie de cette commune de plus de 70000 habitants dont la grande majorité se déplacent quotidiennement pour aller travailler ou étudier sur Paris, d'ailleurs la commune se développe à grande vitesse et d'ici les années à venir c'est plus de 100000 habitants qui seront pleinement épanouie par cette gare. Actuellement la situation est désastreuse car la population ne fait qu'augmenter dans la commune et le manque de métro au sein de la commune incite la populations à se déplacer par d'autres moyens (véhicules, bus, trottinettes, bicyclettes, scooter...) créant ainsi des bouchons, des accidents à répétition, pollution... faute d'autres moyens de transports plus rapides, moins polluants, plus sécurisé... J'attire donc votre intention afin de valider ce projet d'extension de la ligne 7 qui changera la vie de nombreux citoyens de cette commune.
Mail 1492				X			X						X				M. COMMUNEAU d'Ablon-sur-Seine a écrit : Projet de port Haropa à Vigneux sur seine. Nous sommes fondamentalement opposés à l'artificialisation des sols des prairies sur la commune de Vigneux en bordure de seine pour la construction du port et la construction d'une usine d'hydrogène. Cette construction va densifier la zone de verdure destinée à recueillir la montée des eaux de la Seine en cas de débordement comme en juin 2016 ou janvier 2018. La zone de verdure humide est destinée également à développer la biodiversité de la faune et de la flore en région parisienne. Enfin, les milliers de camions attendus vont augmenter les nuisances sonores dans une zone où les habitants ont déjà les bruits des avions
Mail 1493			X	X													Mme SPINELLA de Deuil-la-Barre a écrit : Refus du BIP. Il est absurde de saccager des zones de verdure avec pour certaines zones de très vieux arbres, des espaces permettant de préserver la biodiversité, des espaces de jardins partagés, des lieux écologiques pour construire des 4 voies en pleins cœurs des villes, autant dire massacrer les villes à la périphérie de Paris pour ne parler d'écologie qu'au cœur de Paris. Ce tronçon de voie ne se justifie plus d'autant plus que par ailleurs, il est demandé à la population de prendre les transports en commun, de faire du covoiturage et que les transports en communs se sont développés par la construction actuelle d'un nouveau réseau. Ce projet qui date de plus de 20 ans n'a plus d'actualité aujourd'hui en raison de l'évolution de l'île de France et l'impact écologique catastrophique et inexcusable que cela créerait.
Mail 1494			X														Mme ANDJELKOVIC de Drancy a écrit : Extension de la ligne 7 du métro. Je souhaite participer à l'enquête concernant la prolongation de la ligne 7 du métro qui représente un grand espoir pour notre commune dépourvu d'autres moyens de transport en centre-ville que les bus, véhicules, vélo, trottinettes, moto... Cela crée des accidents, bouchons, pollution...alors que la population ne fait qu'augmenter. Je vous demande

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	donc d'accorder la prolongation de la ligne 7 afin d'améliorer le quotidien des Drancéens devant se rendre sur Paris pour étudier, travailler...
Mail 1495			X		X												Une Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Aberration totale. Il est incroyable de voir que ce projet revient au-devant de la scène alors qu'il a déjà été rejeté auparavant. C'est une absurdité immense qui, je l'espère vivement, ne verra jamais le jour. A l'heure de la bétonisation, gardons Intact les quelques espaces naturels que nous avons.
Mail 1496		X															Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Contre ce projet euro péiste Il faut arrêter de construire des logements sociaux. Halte à l'urbanisation. Faire des tours dans paris.
Mail 1497			X						X								Une Anonyme de Montmorency a écrit : Retrait du projet routier BIP du SDRIF-E. J'habite Montmorency depuis 15 ans, le projet d'autoroute urbaine BIP 2X2 voie risque de couper ma ville en deux mais aussi les villes voisines de Soisy sous Montmorency, Deuil et Groslay que je fréquente régulièrement à pied ou en vélo. Il deviendrait impossible de se déplacer facilement à pied ou en vélo à cause de cette nouvelle autoroute. De plus cette autoroute attirerait un large trafic de voitures et camions qui créeraient de nouvelles nuisances sonores et pollution de l'air alors que je vous le rappelle nos communes sont survolées nuit et jour par les avions de Roissy CDG et Le Bourget. Nous subissons des niveaux de bruit très importants qui nuisent déjà gravement à notre santé et réduisent notre espérance de vie. La qualité de l'air est également très régulièrement très dégradée par la pollution des avions et par vent de sud-ouest/ouest de l'autoroute A15 très proche. Nous sommes venus vivre à Montmorency pour profiter de la verdure et du calme. Nos conditions de vie se basse altitude depuis deux ans et la mise en place de l'éco-pilotage. Devrons-nous quitter l'île de France, nous éloigner de notre famille et nos amis pour protéger notre santé ??? Merci de ne pas ajouter les nuisances de cette autoroute urbaine aux nuisances aériennes déjà très élevées ! Abandonnez ce projet de 2X2 voies d'un autre âge. Réfléchissez plutôt à une ligne de tramway pour nous éviter de prendre la voiture pour aller vers l'ouest du département et vers les Yvelines. Demandez à IDF Mobilités et la SNCF un arrêt à Saint Denis Plaine de France pour que la ligne H puisse être en correspondance avec les lignes 14 et futures lignes du Grand Paris. La Vallée de Montmorency mérite mieux que ce projet digne des années 70.
Mail 1498			X		X		X										Un Anonyme de Montmorency a écrit : Aménagement de l'Avenue du Parisis (ex BIP) Cet aménagement est un non-sens en totale incohérence par rapport à la protection de l'environnement. Cela n'apportera que pollution atmosphérique, sonore, et destruction d'habitats naturels pour les animaux (hérissons, renards, etc...), les insectes et notamment nos abeilles qui se nourrissent des fleurs poussant sur cette "coulée verte", les oiseaux dont le nombre diminue dangereusement chaque année. Le coût de cet aménagement est également un non-sens ! on sait très bien que le montant prévu sera plus que doublé, qui va payer ? Nous, les habitants du Val d'Oise. Pourquoi ne pas utiliser ces terrains pour développer des parcs naturels, des potagers, des jardins ouvriers ? et développer des voies sécurisées pour les vélos et trottinettes ? Nous ne sommes pas à Paris et voulons conserver les avantages de nos paysages non urbains ! L'heure n'est plus au goudronnage et au tout béton, notre département et en particulier nos villes (Montmorency, Deuil, Groslay, Soisy sous Montmorency) restent des lieux où il fait bon vivre, c'est la campagne à côté de Paris, et cela doit le rester. Il n'est pas possible d'accepter

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	un tel projet sans détruire définitivement tout l'attrait de notre département, de nos villes. Développons les transports en commun non polluants, et respectons notre environnement. C'est un engagement citoyen dont nos représentants doivent se faire l'écho. L'Avenue du Parisis, anciennement BIP, avait peut-être ses raisons d'être il y a 80 ans, mais aujourd'hui nous connaissons les conséquences désastreuses de ce projet. Ne persistons pas dans les erreurs du passé, il est temps d'évoluer, de trouver de nouvelles alternatives et de prendre en considération la vie des habitants. Protégeons notre environnement, et la santé de ses habitants. Il est temps de tirer les leçons du passé et de faire de la nature un lieu sur lequel nous nous adaptions, plutôt que la détruire et la laisser s'adapter à nos exigences technologiques. Les habitants du Val d'Oise comptent sur une réponse réfléchie en refusant ce projet.
Mail 1499		X		X													Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : J'ai pu constater que dans ma ville existe des projets concernant une extension des espaces verts ou leur accès exemple la coulée verte. Notre ville est agréable à vivre car pas urbanisée à l'excès et sans immeubles de grande hauteur. Je vois que ce projet veut imposer une augmentation de 17% du nombre de logements, je connais bien la ville et je ne vois pas ou mettre ces logements sans créer des immeubles de grande hauteur ou sans réduire les espaces verts. En conclusion imposer cette densification des logements rendra notre ville moins agréable à vivre, et compliquera la circulation et les transports
Mail 1500			X		X		X										Mme MAISONNEUVE de Montmorency a écrit : Aménagement de l'Avenue du Parisis (ex BIP) Cet aménagement est un non-sens en totale incohérence par rapport à la protection de l'environnement. Cela n'apportera que pollution atmosphérique, sonore, et destruction d'habitats naturels pour les animaux (hérissons, renards, etc...), les insectes et notamment nos abeilles qui se nourrissent des fleurs poussant sur cette "coulée verte", les oiseaux dont le nombre diminue dangereusement chaque année. Le coût de cet aménagement est également un non-sens ! on sait très bien que le montant prévu sera plus que doublé, qui va payer ? Nous, les habitants du Val d'Oise. Pourquoi ne pas utiliser ces terrains pour développer des parcs naturels, des potagers, des jardins ouvriers ? et développer des voies sécurisées pour les vélos et trottinettes ? Nous ne sommes pas à Paris et voulons conserver les avantages de nos paysages non urbains ! L'heure n'est plus au goudronnage et au tout béton, notre département et en particulier nos villes (Montmorency, Deuil, Groslay, Soisy sous Montmorency) restent des lieux où il fait bon vivre, c'est la campagne à côté de Paris, et cela doit le rester. Il n'est pas possible d'accepter un tel projet sans détruire définitivement tout l'attrait de notre département, de nos villes. Développons les transports en commun non polluants, et respectons notre environnement. C'est un engagement citoyen dont nos représentants doivent se faire l'écho. L'Avenue du Parisis, anciennement BIP, avait peut-être ses raisons d'être il y a 80 ans, mais aujourd'hui nous connaissons les conséquences désastreuses de ce projet. Ne persistons pas dans les erreurs du passé, il est temps d'évoluer, de trouver de nouvelles alternatives et de prendre en considération la vie des habitants. Protégeons notre environnement, et la santé de ses habitants. Il est temps de tirer les leçons du passé et de faire de la nature un lieu sur lequel nous nous adaptions, plutôt que la détruire et la laisser s'adapter à nos exigences technologiques. Les habitants du Val d'Oise comptent sur une réponse réfléchie en refusant ce projet.
Mail 1501			X		X		X										Une Anonyme de Montmorency a écrit : BIP du SDRIF-E. Ce projet, qui passe à 100 mètres de mon domicile, est un non-sens écologique dans la mesure où il viendrait détruire de nombreux espaces verts et entraînerait une pollution atmosphérique et sonore. Il couperait en deux la ville de Montmorency en deux au détriment des habitants et de la qualité de vie. A l'heure du réchauffement climatique, il semble plus opportun d'investir dans d'autres projets

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1502			X														M. BRU de Drancy a écrit : Prolongement ligne 7 Mairie de DRANCY. Le prolongement de cette dite ligne 7 jusqu'à la Mairie de DRANCY permettra aux populations travaillantes de rejoindre PARIS intra-muros dans de meilleurs délais non négligeables
Mail 1503			X	X				X	X								Un Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : CONTRE LE BIP DU SDRIF-E. L'Etat Français avait déjà été condamné à plusieurs reprises en 2021 et 2022 à verser au total 30 millions d'euros pour ne pas avoir respecté la réglementation européenne concernant la pollution de l'air. De plus, selon une étude de Santé publique France datant de 2021, près de 40.000 décès par an sont liés à une trop forte exposition aux particules fines. Je rappelle que la cour administrative d'appel de Versailles confirmait déjà en 2022 l'annulation de la déclaration d'utilité publique du projet routier du BIP. Pourtant, la Région IDF et le Conseil Départemental du Val d'Oise s'entêtent à gaspiller l'argent public obtenu trop facilement auprès des contribuables contre leurs intérêts pour un projet inutile, coûteux (1 milliard d'euros au minimum !), artificialisant les sols en rasant vignes, jardin partagés et morceaux de forêt, contre l'avis et la santé des habitants (pollution et bruit s'ajoutant aux nuisances aériennes) ; allant même contre l'opposition des élus locaux des communes concernées. Initialement, le projet du SDRIF-E prévoyait un aménagement d'espaces verts sur l'ancien tracé visant à renforcer la nature en ville et à limiter les îlots de chaleurs urbains pour mieux s'adapter au changement climatique. C'est pourquoi, je me prononce en faveur d'un aménagement du tracé en coulée verte et m'oppose fermement à un aménagement routier supplémentaire de l'avenue du Parisis qui ne serait qu'un encouragement à vivre dans le passé en renforçant l'utilisation de la voiture et la circulation des camions alors qu'il existe déjà des voies ferrées pour le transport de fret entre l'aéroport de Roissy CDG et le port de Gennevilliers.
Mail 1504				X			X									X	Mme LECOMTE de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanilloise, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'une citoyenne engagée pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête La densification		Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1505						X	X									X	M. LECOMTE de Magnanville a écrit : Idem mail 1504
Mail 1506			X		X		X										M. DELEARDE de Paris a écrit : BIP : Des voies cyclables et des arbres plutôt que plus de routes et de voitures. Le projet du BIP est à contre-courant de la transition nécessaire face à l'évolution du climat et à l'évolution de la société qui nous attend de toute façon. Cela n'a aucun sens de continuer à construire plus de routes alors qu'on devrait au contraire aller vers moins de déplacements motorisés (et qu'on n'aura de toute façon pas le choix). De plus, ce projet détruirait des arbres et de la végétation si nécessaires à notre bien-être (et à l'absorption du carbone) et des espaces de vie pour de nombreuses espèces, ce qui réduirait encore la superficie laissée à la nature et à la biodiversité, pourtant essentielles au maintien de la vie (via la pollinisation notamment). Enfin, il détériorerait le cadre de vie des habitants des environs (bruit, qualité de l'air, espaces verts), pour un gain minime pour eux. Bref, que ce soit pour le climat, la biodiversité ou le confort des habitants, ce projet inutile n'a aucun sens et doit être abandonné, sous peine de nous condamner à un futur extrêmement dégradé.
Mail 1507			X		X				X								Mme TANKERE d'Enghien-les-Bains a écrit : Je suis contre le BIP qui va à l'encontre de toute logique environnementale et écologique. En effet à l'heure où il faut agir pour moins polluer la planète, à quoi sert la construction de ces 4 voies rapides ? Il faudrait mieux développer les transports en commun et des parkings proches des stations. Ainsi il y aurait moins de bruits, moins de pollution, plus d'espaces verts permettant de conserver des températures supportables en ville en plein été. Le bruit de ces voies rapides et la pollution aux particules fines se propagent sur plusieurs kilomètres à la ronde, engendrant des maladies pulmonaires, des allergies et des dépressions dues au manque de silence. Les politiques nous demandent d'utiliser des transports non polluants tels que le vélo ou les transports en commun alors pourquoi la politique régionale continue de travailler sur des projets environnementaux d'un autre âge ? Il serait temps de vivre avec son temps et de privilégier les espaces verts, les pistes cyclables et les transports en commun.
Mail 1508			X		X		X										M. MAUGARD de Guyancourt a écrit : CONTRE LE BIP. Il faut absolument stopper ce projet destructeur qui : - coupe la ville en deux ; - augmente le trafic routier ; - augmente de facto la pollution sonore et atmosphérique ; - détruit les espaces naturels.
Mail 1509			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Nécessité d'un métro à Drancy. L'arrivée du métro à Drancy est nécessaire, voir indispensable, pour alléger a fréquentation du RER B, et ainsi désenclaver notre commune.
Mail 1510		X							X								M.AUBERT de Pontault-Combault a écrit : Densification urbaine. Habitant de Pontault-Combault, je constate la démolition de nombreux pavillons remplacés par des immeubles multipliant ainsi la population et densifiant la circulation dans les rues qui ne sont plus adaptées. Il devient ainsi de

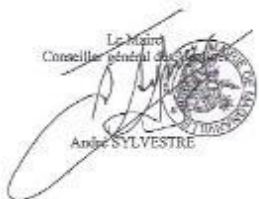

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	plus en plus difficile de se déplacer aux heures de pointe ce qui intensifie la pollution dans une banlieue qui reçoit déjà, par vent dominant d'ouest, l'air vicié de la région parisienne.
Mail 1511				X													M. CARADEC de Deuil-la-Barre a écrit : Promotion du logement social en Île-de-France. Je me permets d'exprimer mon soutien aux élus de gauche qui s'élèvent contre le schéma directeur d'Île-de-France qui veut limiter les logements sociaux dans les villes qui en comptent au moins 30%. Les aléas de la vie m'ont conduit à solliciter un logement HLM et j'ai pu loger ma famille au Pont du Rouloir à Guyancourt. Le bailleur est Versailles Habitat. J'y suis locataire depuis 1994, je suis breton, catholique et je n'ai pas l'impression de vivre dans un ghetto même si les problèmes des quartiers QPV sont présents ici comme à Marseille ou Toulouse. Mes enfants ont suivi leur scolarité dans l'enseignement public et sont maintenant ingénieurs en Province. Ils ont grandi dans un environnement multiculturel et maintenant adultes vivent et travaillent sans "séquelles" de leur parcours de ce que vous appelez ghetto. C'est vrai que les musulmans sont plus vestimentaires. Mais les catholiques sont nombreux et je les retrouve à la messe. La situation du logement est problématique en Île-de-France et les moins fortunés ont droit à un logement, quel que soit leur parcours de vie. Les logements sociaux sont nécessaires pour permettre à chacun de vivre dignement dans un appartement chauffé et disposant de l'électricité et de l'eau courante. Les loyers doivent être à la portée des petits revenus. Les ghettos c'est les villes bourgeoises de droite qui préfèrent payer des pénalités plutôt que de construire des logements sociaux accessibles à tous.
Mail 1512		X			X		X		X								M. BOUR de Pontault-Combault a écrit : Opposé à cette proposition de non-sens concernant Pontault-Combault. Le non-sens réside dans le schéma qui prévoit 3000 logements supplémentaires pour la ville de Pontault-Combault, dans le même temps où : -les équipements existants de transport et infrastructures sont très insuffisants et ne répondent déjà pas aux besoins. - le projet conduit à la bétonisation complète de la ville ; au mépris de toute visée à caractère écologique. - l'extension se ferait également au détriment des quelques rares poumons verts restants. - l'extension se ferait également par une spéculation immobilière effrénée des constructeurs transformant les zones pavillonnaires en ensembles d'immeuble "dortoir"
Mail 1513			X		X		X										Un Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Retrait du BIP En tant qu'habitant de Deuil la barre, je communique avec mes concitoyens, et pas un seul n'a parlé favorablement du projet BIP, que ce soit pour des problématiques environnemental (destruction d'espaces verts), de pollution ou tout simplement de paisibilité. Je suis du même avis qu'eux, il faudrait retirer le BIP du SDRIF-E.
Mail 1514			X	X	X		X										M. Jean-Jacques BEN AROUSSE de Pontault-Combault a écrit : Opposition à la construction de 3000 logements d'ici 2040 Cette décision générera certes des possibilités de logement pour un nombre conséquent de personnes mais engendrera un afflux de population dans notre ville, non dimensionnée à ce jour aussi bien pour les transports, les commerces, l'éducation, les loisirs, et toutes les autres activités qu'une municipalité se doit de délivrer à ses administrés. Sans compter les impacts sur l'environnement, écologiques, le bien-être, la quiétude et la sécurité de ses habitants actuels.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1515			X				X										M. Patrice BENARROCHE de Montmorency a écrit : Projet de BIP Ce projet n'est plus en phase avec l'actualité. Sur le plan écologique c'est une aberration, sur le plan humain, c'est l'inverse d'un progrès et sur le plan économique il n'est plus pertinent d'envisager ce type de voies rapides. Préservons les caractéristiques de nos villes que le monde nous envie.
Mail 1516		X	X					X									M. Jean-Pierre J. (Anonyme de Pontault-Combault a écrit : OPPOSITION AU PROJET DU SDRIF-E PONTAULT COMBAULT Bonjour, Je suis farouchement opposé à la densification prévue dans le schéma directeur de la Région IDF Environnemental, densification totalement inadaptée à notre ville pour de nombreuses raisons : - circulation routière en ville déjà difficile suite aux nombreuses constructions d'immeubles de ces dernières années et problèmes de stationnement (l'occupation des sols ne permettant pas une augmentation exponentielle des places de parking) - N104 saturée pratiquement en permanence - RER déjà insuffisant en fréquence, d'autant plus que les fréquents retards ou suppressions de rames augmentent encore la saturation (il serait plus urgent de mettre en œuvre le doublement de la fréquence des trains promis par la SNCF il y a déjà de nombreuses années). - Services publics déjà défaillants qui seront bien en peine de répondre à des demandes en augmentation : police (déménagement du commissariat), santé (personnel médical déficitaire), La Poste (l'un des 2 bureaux ayant été fermé), éducation (effectifs de classes déjà chargés), accueil de la Petite Enfance (les places en crèche et chez les assistantes maternelles se font déjà rares) ... malgré les efforts de la municipalité qui ne peut à elle seule compenser les carences de l'Etat. De plus, cette densification est en contradiction avec les objectifs Zéro Artificialisation Nette de la Loi Climat et Résilience. Comme on a pu tristement le constater dans d'autres banlieues, une urbanisation excessive entraîne une détérioration inévitable de la qualité de vie des habitants !
Mail 1517			X														Mme Andrée FERNANDES de Drancy a écrit : Projet Ligne 7 du métro La décision que la ville de Drancy vient de prendre, qui est d'étendre la ligne 7 du métro à la mairie, est bénéfique pour nous tous. Pour cette raison, je vote pour.
Mail 1518		X	X				X										M. GLP (Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre ce projet. Il y a déjà eu beaucoup trop de constructions ces dernières années. Pontault-Combault est surchargé : trop de véhicules, des bouchons à certaines heures, circulation non fluide, ... Est-ce que les infrastructures suivront ? Ecoles, services divers, etc. Je souhaite plus d'espaces verts. Stop au béton ! Notre ville a déjà beaucoup trop changée !
Mail 1519			X		X		X			X		X					M. Dominique BÉCUWE de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le projet BIP Je suis contre le projet routier du BIP car celui-ci ne présente à mes yeux que des inconvénients et risques. En effet, il faudra détruire l'environnement naturel et la biodiversité qui y est associée, pour laisser place à des voies goudronnées. Les eaux de pluie seront moins bien absorbées, des zones urbaines seront scindées, les quartiers traversés seront soumis à de multiples nuisances dont la pollution atmosphérique, le bruit... En plus des risques pour la santé, la qualité de vie en sera fortement altérée, ce qui aura pour conséquence une décote des biens immobiliers. Le bruit est déjà une nuisance considérable à cause des couloirs aériens, alors il est impensable d'augmenter la nuisance sonore. De plus, la création d'un nouveau réseau routier s'accompagnera d'une augmentation du trafic alors que le réseau existant est suffisant. Au nom de quoi porter atteinte à la qualité de vie des populations proche du BIP, alors que celui-ci sera utilisé par des conducteurs de véhicules ? Je suis au contraire favorable à


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	l'amélioration des transports en commun, avec de véritables pistes cyclables sécurisées et des espaces naturels aménagés pour les loisirs.
Mail 1520		X	X	X		X				X						X	Mme Catherine A. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Habitante de Pontault Combault depuis plus de 50 ans, j'ai connu l'ensemble des changements de notre ville. L'accroissement de sa population s'est traduit par la disparition de nombreux pavillons remplacés par des petits immeubles. Il n'en demeure pas moins que ce flux croissant s'est fait avec des infrastructures de plus en plus dépassées et un tissu économique vieillissant. La circulation est de plus en plus saturée alors que les accès entre nos banlieues sont insuffisants. Nos écoles ne suffisent plus pour l'accueil des enfants. Qu'en sera-t-il si cette croissance venait à devoir se poursuivre. On parle de risque d'inondation croissant, de sol saturé, bétonné... Qu'en est-il des infrastructures : eau, électrique, gaz, égout... Jusqu'où pouvons-nous aller dans le développement ? Tout a une limite.
Mail 1521			X														Mme Maya M. (Anonyme) de Drancy a écrit : Pour le prolongement du métro Je souhaite que le métro desserve le centre de Drancy. Nous dépendons trop des bus pour accéder à la ligne 5.
Mail 1522		X	X				X									X	M. Jean-Claude BITOT de Pontault-Combault a écrit : Non au projet SDIF-E de 2040 Encore une fois, le SDRIF-E élabore des plans d'urbanisation de l'île de France pour 2040. Et tout comme les commissaires à Bruxelles pour l'agriculture et les lois communautaires, les gens du SDRIF-E sont "hors sol" dans leurs souhaits d'urbanisme des départements d'Ile de France, ils sont véritablement des "bureaucrates bureaucratiques", en bref des fonctionnaires zélés... Occupez-vous en priorité de résoudre les problèmes de transports, de sécurité, et d'offre de soins pour les Franciliens (ce qui malgré tout est votre mission principale...) avant d'imposer arbitrairement un PLU aux communes. Non et non à votre projet pour 2040.
Mail 1523		X	X	X	X												Mme Catherine A. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre la construction de nouveaux logements, la ville à besoin d'espaces verts et non de nouvelles constructions. La ville est déjà complètement saturée
Mail 1524			X														M. Maxime MARTIN de Drancy a écrit : Pour le métro à Drancy Bonjour, Je tiens à vous faire part de mon souhait de voir le métro arriver au centre-ville de Drancy. Je suis drancéen depuis 34 ans et au vu du développement de la ville et de sa population, une station de métro me semble être un minimum. Je compte sur ce message pour faire entendre ma voix.
Mail 1525			X		X	X		X	X							X	M. David T. (Anonyme) d'Argenteuil a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbaine, assurer la résilience alimentaire...
Mail 1526																X	M. Jean-Claude BITOT de Pontault-Combault a écrit : NON au projet SDRIF-E pour 2040 Valérie PECRESSE a pris une claque aux dernières élections Présidentielles ! Aujourd'hui, en tant que présidente de la Région Île de France, elle cautionne le projet du SDRIF-E qui consiste à imposer arbitrairement un nouveau PLU aux communes de sa Région. Comment comprendre son attitude dans ce dossier qui impacte crûment les Franciliens, si ce n'est une dérive de sa politique. HIDALGO à Paris ça suffit, et PECRESSE en Région Île de France aussi !!
Mail 1527			X														Mme Axelle LEYNAERT de Drancy a écrit : Métro ligne 7 jusqu'au centre-ville de Drancy Je suis absolument POUR que la ligne de métro ligne 7 soit prolongée jusqu'au centre-ville de Drancy. J'habite au centre-ville de Drancy et travaille à Paris 13e. Cela me ferait gagner un temps précieux pour rentrer plus vite chez moi, m'occuper de mes enfants et partager des moments d'activités sur Drancy.
Mail 1528	X			X						X				X		X	M. Christian FOUQUET de Magnanville a écrit : PRISON A MAGNANVILLE Ci-après ma contribution à l'enquête du SDRIF au sujet de la construction d'un établissement pénitentiaire à Magnanville Le projet de construction d'une prison à Magnanville retient mon attention depuis des années, puisque je suis un riverain direct potentiel des terrains qui seraient choisis. Mes objections sont les suivantes : La proximité des habitations, anciennes et nouvelles, qui comprennent notamment des espaces dédiés aux jeunes générations (établissements scolaires) mais aussi aux personnes âgées (maisons de retraite), c'est-à-dire à des catégories sociales qui ont besoin de calme et de tranquillité ; ce ne sont pas des choix de ce jour, mais des choix traditionnels qui soulignent l'attention que porte Magnanville aux générations qui se succèdent ; Le remplacement de terres agricoles qui répondent pourtant, à l'évidence, aux tendances écologiques du moment, outre leur utilité alimentaire ; . L'instabilité des sols et sous-sols, avérée depuis des décennies, qui est la cause de dommages récurrents aux constructions (voir pièces jointes) : La rupture de l'équilibre de vie sociale causée par un service public disproportionné pour une petite localité. Magnanville est une localité paisible qui suscite toujours l'intérêt. Toutefois, elle n'est pas exempte de surprises et la fragilité des terres sur lesquelles elle est aménagée constitue pour beaucoup de ses résidents des sujets d'inquiétude. Les sols "argilo-calcaires" mettent en péril en permanence les constructions qui y ont été édifiées, les derniers désordres remontant à 2022 et ayant justifié un Arrêté de "Catastrophe naturelle" pour Magnanville le 21 novembre 2023 au Journal Officiel. C'est du très chaud et du concret ! Comme pour un volcan, l'éruption demeure imprévisible Continuons donc à bétonner et à accroître les risques. Il est sûr aussi que détruire la faune que la nature nous propose encore un peu, à notre plus grand plaisir, (cf. photo ci-dessous), n'est pas un sujet essentiel (à notre plus grande tristesse. Pour ma part, j'ai déjà payé pour ceux-ci, en 2009 et je vois d'un mauvais œil l'arrivée de nouveaux soucis et des désagréments que ce site pénitentiaire ne manquera pas de produire. JE DECLARE DONC ICI QUE JE M'OPPOSE CATEGORIQUEMENT A LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON A MAGNANVILLE Christian FOUQUET PJ - Courrier adressé par la mairie de Magnanville aux habitants, à l'occasion de la sécheresse de 2009 (deux feuillets) - Avis de Réunion publique du 31 mars 2011 (un feuillet) NB

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>La photo jointe démontre ce que notre organisation de vie en société doit préserver. Troquer cette réalité naturelle contre une représentation de l'échec social n'est pas le devenir de l'homme. En cherchant bien, on devrait pouvoir concilier tous nos besoins sans détruire ce que des générations ont imaginé et créé pour leur bien-être.</p>


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Aussi, les sinistrés de Magnanville se sont regroupés avec d'autres sinistrés des communes non-reconnues des Yvelines, formant un collectif en lien avec l'association de défense de sinistrés ASSPB78. Ce collectif mène, avec le soutien de la mairie et d'autres élus du département, des actions pour que la décision interministérielle soit révisée. A ce titre, le collectif, l'ASSPB78 et la commune organisent, pour les sinistrés et les élus, une réunion publique le jeudi 31 mars 2011 à 20h30 au Columbiar de Magnanville. Vous trouverez en annexe votre invitation avec le détail de cette réunion.</p> <p>La commune de Magnanville est située sur une zone à néan moyen de retraitement des sols et un Plan de Prévention des Risques naturels lié à l'argile est à l'étude auprès la préfecture des Yvelines. Chaque habitant de Magnanville va donc être concerné par ce sujet et nous vous invitons à venir à cette réunion même si vous n'avez aucun désordre sur votre habitation.</p> <p>Certains habitants informés de la possibilité de reconnaissance en catastrophe naturelle se sont manifestés après 2009 et ont déposé un dossier de sinistre en mairie. Merci de vous signaler en mairie, si vous avez constaté des désordres de ce type sur votre habitation.</p> <p>Comptant sur la solidarité de tous les habitants de Magnanville, nous vous attendons nombreux à la réunion publique.</p> <p>Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;"> <p>Le Maire Conseiller général de la commune</p>  <p>André SYLVESTRE</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Sinistrés de Magnanville, Pour le Collectif,</p>  <p>Nathalie RIO</p> </div> </div>


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p style="text-align: center;">Le Collectif des Sinistrés de la Sécheresse 2009, l'association ASSPB78 et le maire de Magnanville</p> <p style="text-align: center;">vous convient à une</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>RÉUNION PUBLIQUE Judi 31 mars 2011 20h30</p> </div> <p style="text-align: center;">Au Colombier de Magnanville Rue de la Ferme 78200 Magnanville</p> <p>Interviendront des sinistrés, des représentants d'associations de défense des sinistrés, des élus locaux et régionaux, des experts en bâtiment et des avocats spécialisés.</p> <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etat des lieux de la situation des sinistrés des Yvelines de la sécheresse de 2009, 2003 bis repetita. ⇒ Les risques liés à la sécheresse et au phénomène de retrait-gonflement des sols. Les Plans de Prévention des Risques naturels liés à l'argile sur les Yvelines. ⇒ Le système de reconnaissance et de prise en charge des sinistrés liés à la sécheresse. ⇒ Les solutions envisageables, les actions (déjà engagées et à envisager). ⇒ Les attentes des sinistrés et des élus. <p style="text-align: center;"><u>Une action collective est essentielle, nous comptons sur votre présence</u></p> <p style="text-align: center;"> Nathalie RIO Pour le Collectif Michel ROMERO Président ASSPB78 André SYLVESTRE Maire de Magnanville </p> <p style="text-align: center;"> sinistres.secheresse2009@hotmail.fr asspb78.fr/en </p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	
Mail 1529			X			X			X		X						<p><u>M. Jean-Pierre DESHAYES de la mairie de Saint-Denis a écrit :</u> Production d'hydrogène vert en Ile-de-France Je pense que la Région Ile-de-France, en partenariat avec les Départements et communes devrait lancer la production d'hydrogène vert à l'échelle régionale. Les applications sont multiples, notamment pour la décarbonisation du tissu industriel francilien, la mobilité lourde, les véhicules légers de la logistique des entrepôts, le chauffage urbain. Parmi les sites privilégiés, le port de Gennevilliers me semble particulièrement bien adapté, situé sur l'axe HAROPA (Le Havre-Rouen-Paris) c'est un point de ravitaillement pour le transport maritime.</p>
Mail 1530			X													X	<p><u>M. Paul B. (Anonyme) de Drancy a écrit :</u> Contre ce projet exorbitant Drancy est très facilement atteignable par transport en commun déjà en circulation et l'aspect pratique pour viser paris l'est aussi avec le RER B sur la gare de Drancy et la gare du Bourget très proche et facilement accessible. Les conseillers municipaux feraient mieux de se concentrer sur la ville que sur les moyens de donner aux autres villes de se rendre à Drancy. Vivement un changement de maire et d'élu.</p>
Mail 1531			X														<p><u>M. Yannick CAROFF de Drancy a écrit :</u> Prolongement ligne 7 jusque Drancy Bonjour, il serait bon de prolonger la ligne du métro 7 pour qu'elle aboutisse au centre de Drancy, ville de 70000 habitants. Du terminus actuel (La Courneuve 8 mai 1945), le prolongement passerait par le pôle gare du Bourget</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	(croisement avec RER b + accès musée de l'air et de l'espace + croisement avec grand Paris express) et irait jusqu'au centre-ville de Drancy. Ce schéma s'inscrit dans la logique du grand Paris. En effet, Drancy ne serait plus qu'à 25 mn de l'ouest de Paris (Saint Lazare). Merci pour votre attention. Cordialement, Yannick Caroff drancéen
Mail 1532			X														M. Taïb TOUFIK de DRANCY a écrit : Soutien total pour l'arrivée de la ligne 7 du métro à Drancy
Mail 1533																	M. Jean-Pierre DESHAYES de Saint-Denis a écrit : Doublon, Voir observation n°1529
Mail 1534																	M. Jérémie PICHOT de Paris a écrit : Le métro rapportera une bonne dynamique dans le centre de Drancy
Mail 1535		X	X		X	X	X	X				X					Mme Sonia BRAU maire de St-Cyr-l'Ecole a écrit : Avis de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sur le projet a Lettre du 19 février 2024 de Madame Sonia BRAU, Maire de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole (78210) adressant à l'attention de la commission d'enquête mise en place à l'occasion de l'enquête publique sur le projet de Schéma Directeur de la région Ile-de-France – Environnement (SDRIF-E) en cours d'élaboration, la délibération n°D.2023.11.14 du 28 novembre 2023 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), la ville de Saint-Cyr-l'Ecole étant membre de la CAVGP.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>RE P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E</p> <p>Service Juridique Affaire suivie par : Jean-Paul BOYRE Tél : 01 30 14 82 87 Réf : JP0190220433</p> <p>Le 14 Mai 2023</p> <p>Objet : Enquête publique sur le projet de Schéma Directeur de la région Île-de-France - Environnement (SDRIE-E) en cours d'élaboration. Avis de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sur le projet arrêté.</p> <p>Prise en compte : délibération n° D.2023.11.14 du Conseil communautaire du 28 novembre 2023.</p> <p>Monsieur le Président,</p> <p>J'ai l'honneur de vous adresser, à l'attention de la commission d'enquête que vous présidez, mise en place à l'occasion de l'enquête publique sur le projet de Schéma Directeur de la région Île-de-France - Environnement (SDRIE-E) en cours d'élaboration, la délibération n° D.2023.11.14 du 28 novembre 2023 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP).</p> <p>Cette délibération relative à l'avis de ladite communauté d'agglomération sur le projet de SDRIE-E, n'a pu être prise en compte au moment où ce document a été arrêté en juillet 2023 et ne figure pas au dossier de l'enquête publique au titre du recueil des avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de SDRIE-E (Dossier 4 au dossier d'enquête publique).</p> <p>En tant que Maire de la commune de Saint-Cyr-Francis, laquelle est membre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, je souhaite attirer l'attention de la commission d'enquête susmentionnée, sur le fait que si par délibération n° D.2023.11.14 du 28 novembre 2023,</p> <p>Direction des Services de Saint-Cyr-Francis - Service des Travaux de Voirie - 10710 - 78210 Saint-Cyr-Francis Cedex Tél : 01 34 14 02 40 - www.saint-cyr.fr - www.agglomeration-cv.fr</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	



B1000-Direction générale des services VGP-

**DELIBERATION N° D.2023.11.14
du Conseil communautaire du 28 novembre 2023**

**Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental.
Avis de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sur le projet arrêté.**

Date de la convocation : 21 novembre 2023
Date d'affichage : 29 novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Anne-France SIMON, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, M. Jacques ALEXIS, Mme Lydie DUCHON, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Pascale RENAUD, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Magali LAMIR, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Marc TOURELLE, M. Gilles CURTI, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Alain NOURISSIER, M. Patrice BEROUET, Mme Martine BELUER, M. Christophe KONSODORFF, M. Henri LANCELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Sophie TRINIAC, Mme Sylvie FIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINGUIER, M. Amaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, Mme Martine SCHMIT

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Tarneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm PoulleNNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-François PEUMERY, Mme Dorothea BILGER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Alain SANSON (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Jane-Marie HIERMANN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Christophe KONSODORFF), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 à L.123-23 et R.123-1 à R.123-3 ;
 Vu le Code de l'environnement ;
 Vu la loi n° 20010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;
 Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
 Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
 Vu la délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 portant adoption du schéma directeur de la région Île-de-France ;
 Vu la délibération n° CR 2021-067 du 17 novembre 2021 portant sur la mise en révision du SDRIF en vue de l'élaboration d'un SDRIF environnemental (SDRIF-E) ;
 Vu la délibération n° CR 2022-009 du 16 février 2022 portant sur les modalités d'organisation de la concertation de la population et des acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire francilien en vue de l'élaboration du SDRIF-E ;
 Vu la délibération n° CR 2023-028 du 12 juillet 2023 portant sur l'arrêt du projet de Schéma Directeur de la Région Île de France Environnemental ou SDRIF-E ;
 Vu le courrier de la Région, daté du 11 septembre 2023 et sollicitant l'avis de Versailles Grand Parc sur le projet de SDRIF-E arrêté dans un délai de 3 mois.

- La Région Île-de-France élabore actuellement le Schéma Directeur de la Région Île de France Environnemental (SDRIF-E) dont l'horizon est fixé à 2040. Dans ce cadre, le Conseil Régional a voté, lors de la séance du 12 juillet 2023, l'arrêt du SDRIF-E.

Conformément aux dispositions de l'article L123-8 du Code de l'urbanisme, la Région a sollicité, par courrier du 11 septembre 2023, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui, en tant que personne publique associée, doit rendre un avis dans un délai de 3 mois.

Le projet de SDRIF-E se veut très ambitieux alliant une région « ZAN » (Zéro artificialisation nette), moins gourmande en consommation de terres naturelles, une région « ZEN » (Zéro émission nette) favorisant une meilleure desserte, une décarbonation des transports ainsi qu'une région circulaire, moins dépendante et véritablement polycentrique, tout en permettant la construction de 70 000 logements.

- Si les Maires de la communauté d'Agglomération s'inscrivent dans ces démarches en travaillant, notamment, sur la densification/requalification de leur commune tout en limitant très fortement l'artificialisation des sols, le nouveau SDRIF-E impose une densification en logements des espaces urbanisés : de 17% dans les polarités que sont les communes de Vélizy-Villacoublay et de Versailles, de 15% pour les villes ayant une gare, et de 13% pour les autres.

Ces obligations ne prennent pas en compte les spécificités locales ni les efforts déjà réalisés par les communes. **En effet, le nombre de terrains disponibles extrêmement faible, les contraintes paysagères et environnementales et la nécessité de maintenir un équilibre habitat/emploi réduisent les possibilités de construction et de densification sur le territoire.**

Ainsi, il est demandé de prendre en compte les spécificités territoriales et de supprimer notamment la polarité indiquée sur les communes de Vélizy-Villacoublay et de Versailles.

- Le SDRIF-E limite également, dans le cadre du ZAN, les capacités d'artificialisation. Pour cela, il se fonde sur le mode d'occupation des sols (MOS) de 2021 qui comporte plusieurs **erreurs** : espaces indiqués comme non artificialisés et entrant les capacités d'artificialisation des communes dont les projets sont déjà bien engagés voire en cours de réalisation. Si un travail est en cours pour rectifier ces erreurs, **il est demandé de garantir pour les communes suivantes** :

- **Les Loges-en-Josas**, une capacité d'artificialisation de 2ha (1ha actuellement). En effet, dans les dents creuses classées actuellement en espace agricole au MOS 2021, des projets de construction de logements sociaux sont en cours.
- **Commune de Noisy-le-Roi** : d'allouer une pastille entière (contre une demi-pastille) au **secteur d'urbanisation préférentielle** de Chaponval étant entendu que :
 - o le potentiel aménageable de Chaponval est de 18 ha ;
 - o une surface à urbaniser de près de 2 ha est d'ores et déjà "consommée" par le projet de gendarmerie porté par le Conseil départemental des Yvelines ;

- o l'aménagement du nouveau centre technique municipal (CTM) de la commune "consommara" quant à lui près de 4 000 m2, à proximité (de l'autre côté de la D307, en bordure du golf de Noisy-le-Roi).
- **Commune de La Celle-Saint-Cloud** : possibilité d'une artificialisation à hauteur de 4 ha (1ha actuellement) qui représente seulement 0,5% de l'espace artificialisé de la commune. Cela reste faible et tout à fait cohérent avec ses caractéristiques : commune urbaine, bénéficiant d'une gare.
- **Commune de Versailles, zone de Satory Ouest** : les espaces indiqués au MOS ne correspondent pas à la réalité (les pistes sont actuellement classées en non artificialisées). **La pastille « pleine » et la « semi-pleine » ne couvrent pas la totalité des zones destinées à l'urbanisation.** Il convient de couvrir l'ensemble du périmètre en positionnant quatre pastilles « semi-pleines » (et non trois comme actuellement) d'est en ouest de la ZAC.
- **Sur le volet transport, déplacement et infrastructures routières, il semble essentiel :**
 - De maintenir l'inscription de la prolongation du T13 jusqu'à Versailles Chantiers comme dans le SDRIF en vigueur et conformément aux engagements pris lors du lancement de la phase 1. Celui-ci arrive actuellement à la gare de Saint-Cyr-l'École mais sa prolongation permettrait d'améliorer grandement l'offre de transport et favoriserait son utilisation en proposant aux usagers les nombreuses correspondances offertes par la gare de Versailles Chantiers. Si des lignes assurent cette liaison, on sait que la rupture de charge, qui plus est non accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), est très impactante sur la fréquentation.
 - Dans le cadre de la prolongation de la ligne 18 jusqu'à Rueil/Nanterre, d'étudier un arrêt sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, la plus dense des Yvelines (près de 7000 habitants au km2). En effet, elle bénéficie de deux équipements majeurs, l'hôpital Mignot et le centre commercial Parly 2, très pourvoyeurs d'emplois alors même qu'elle ne compte sur son territoire aucune gare ferroviaire. Un autre arrêt entre les communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud (30 000 habitants) serait également à étudier.
 - Dans la même dynamique, il nous apparaît nécessaire d'étudier la prolongation de l'actuel T1 (prévu jusqu'à Rueil-Malmaison) jusqu'à Saint-Germain-en-Laye offrant ainsi une correspondance entre le T1 et le T13 et un maillage intéressant pour le territoire.
 - D'enlever les terrains situés au sud du Parc de Versailles (parcelle BX318) de l'armature verte (classement MOS en carrières et décharges). Ce site est destiné à recevoir le principal dépôt de bus électriques de la DSP28 conformément à l'accord trouvé avec la présidence de l'Etablissement public du Château de Versailles
 - D'inscrire la réalisation de l'échangeur RN12/RD91 sur Satory dans l'ensemble des programmations. Cette infrastructure est attendue depuis de très nombreuses années pour des raisons de sécurité (remontées de file en provenance de Créteil) et s'avère indispensable pour permettre le développement du nouveau quartier de Satory Ouest. Les continuités cyclables doivent impérativement être prises en compte.
 - Ajouter la création de la bretelle d'accès RD7/A12 (au niveau de Bailly) qui permettra de délester la RD7 en traversée de Saint-Cyr, la RD 307 et l'échangeur de Saint-Germain. Cette infrastructure devrait voir le jour en 2025 sous maîtrise d'ouvrage du département des Yvelines
 - Inscrire une réflexion sur la création d'une bretelle d'accès sur la RD307 au niveau de la rue de Fontenay-Le-Fleury à Bailly.
 - Ajouter une branche complémentaire au circuit V2 (celui à destination de Vélizy-Villacoublay) permettant de rejoindre Saclay depuis le Petit-Clamart en passant par Bièvres. En effet, Bièvres est sur l'axe le plus direct entre Paris et le Plateau de Saclay. Le circuit V8 desservant le Plateau de Saclay passe par Massy et ne permet pas de relier le sud-ouest parisien au Christ de Saclay. La connexion par Bièvres s'appuie sur un itinéraire déjà existant entre le Petit Clamart et la piste cyclable longeant la RN 118. Ce circuit d'envergure régionale, est reconnu par le collectif Vélo Ile-de-France et doit impérativement figurer au Plan Vélo Ile-de-France.
- **En matière d'activité économique nos remarques portent sur :**
 - **La commune de Buc** : Supprimer le losange vert de la zone d'activités de Buc. Si les équipements d'économie circulaire sont bien présents, une relocalisation de certaines activités est envisagée pour une meilleure répartition sur le territoire de l'Agglomération. Le minimum de 3 équipements liés à l'économie circulaire peut donc être amené à évoluer à la baisse sur le territoire communal.

- La commune de Saint-Cyr : il est impératif de modifier le MOS sur le secteur de la zone d'activité des Portes de Saint-Cyr (classé en semi-naturel au MOS 2021 alors que ce sont d'anciennes friches et que les travaux de terrassement avaient commencé en 2021)

- La commune de Toussus-le-Noble : La zone économique de Toussus-le-Noble fait, depuis 2019, l'objet d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettant de requalifier cette friche en logements. Cette OAP est le fruit du précédent SDRIF qui vise 1500 habitants sur Toussus-le-Noble à horizon 2030.

Il convient donc de supprimer cette zone indiquée comme « Conforter l'attractivité économique de la Région » - sous-catégorie « Requalifier/moderniser le site économique existant ».

• Enfin, sur le volet environnemental et afin de refléter la réalité du terrain tout en permettant la réalisation des projets communaux, dans le respect des lieux,

- Commune de la Celle-Saint-Cloud : décaler l'armature verte afin qu'elle s'appuie sur la limite forestière réelle et qu'elle n'inclue pas le domaine de Beauregard (ouest de la commune)

- Commune de Chesnay-Rocquencourt : La cartographie de sanctuarisation de l'armature verte englobe la parcelle OB0042, correspondant au terrain en friche de l'ancienne gendarmerie de Rocquencourt (avenue de Chévreiloup), désaffectée depuis plusieurs décennies. La présence de cet (ancien) équipement est identifiée au MOS 2021. Ce terrain est par ailleurs identifié depuis 2011 au PLU de Rocquencourt par une OAP, comme susceptible d'accueillir un programme de logements dans le cadre d'un projet de réhabilitation et extension. La Commune demande que le tracé de l'armature verte prenne en compte l'orientation inscrite au PLU de Rocquencourt pour ce terrain en friche.

- Commune des Loges-en-Josas :

o Sortir le Parc sportif de l'armature verte.

o Sortir le site d'Air liquide de l'armature verte (approximation avec la limite du golf)

o Classer la commune des Loges en Josas en commune rurale et non en « couronne à l'interface ville campagne ».

- Commune de Versailles : Sur le périmètre de la zone d'activités concertée (ZAC) Satory, les dispositions « Préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels » et « Pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs » doivent être supprimées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) De donner un avis favorable au projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental (SDRIF-E) arrêté par le Conseil régional le 12 juillet 2023 et dont l'horizon est fixé à 2040, sous réserve de la prise en compte des éléments précisés dans l'exposé ci-dessus, concernant les spécificités du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 2) De notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M, le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)


Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 63 voix, 1 voix contre (Madame Lydie DULONGPONT), 2 abstentions (Madame Anne-France SIMON, Monsieur Moncef ELACHECHE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 29/11/2023

Par Manuel PLUVINAGE


pour le Président délégué et par délégation,
le Directeur général des services :
Manuel Pluvinage

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1536		X		X	X			X							X		Mme Kallie LAGORCE (ville non indiquée) a écrit : Ce projet est plein de contradictions et bien trop permissif quant au devenir des espaces naturels, agricoles et forestiers d'IDF. Continuer à densifier les espaces urbains sans réfléchir aux impacts sociaux (manque de logements sociaux et abordables notamment) et environnementaux tout en disant vouloir améliorer l'accès aux espaces verts et leur quantité est pour le moins contradictoire et déraisonnable. Ce plan ne fait que laisser la porte ouverte aux futures exploitations et destructions. La région DOIT à tout prix s'engager sur la trajectoire ZAN. Concilier non-artificialisation et activité humaine est possible !
Mail 1537		X	X	X			X										M. Rajaratnam Nishanth de Pontault-Combault a écrit : Non à la densification de Pontault Combault Sur la ville de Pontault Combault, cela équivaut à construire 3000 nouveau logements sur des zones déjà urbanisé. Cela réduirait drastiquement la qualité de vie avec beaucoup plus de circulation dans une ville déjà bien engorgée. Je refuse également totalement la dévaluation de mon pavillon si par ex un immeuble venait à être construit à proximité.
Mail 1538		X	X	X		X											M. Laurent H. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Stop à la densification de Pontault Combault Nous avons une densification depuis les 20 dernières années qui atteint les limites du bien vivre ensemble. Oui à conserver et entretenir les espaces verts existants, les transports en commun ou circulation douce...mais sans oublié que beaucoup de personnes dans la grande couronne ont aussi besoin de leur voiture. Et pourquoi ne pas créer un grand parc type bois de Vincennes, dans les champs en face du Nautile avec liaison douce mais aussi parking pour aller passer les beaux jours, pour se détendre ou faire du sport. 
Mail 1539			X		X	X	X		X						X		Mme Sabine BALLAND de Saint-Gratien a écrit : Je suis absolument défavorable au projet de prolongation de l'avenue du Paris dont la section Est, est dans le SDRIF-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	E. Les raisons de mon opposition sont les suivantes : cette autoroute urbaine couperait la ville de Sarcelles en 2 (Le Grand Ensemble versus le village) passerait près d'établissements scolaires nuisant, en cela, à la santé d'enfants et adolescents. Par ailleurs à l'heure du réchauffement climatique, cette autoroute détruirait des espaces verts (jardins et champs) et donc des îlots de fraîcheur dont nous avons. Ce projet, serait en quasi contradiction, avec le parc naturel des 3 vallées (Croult, Petit-Rosne et Vieille-Mer) dans la mesure où le tracé de l'avenue bordera une partie du Petit-Rosne busé (Sarcelles et Arnouville). En fin de compte la ligne de métro 19 qui reliera le pôle de La Défense à l'aéroport Charles de Gaulle sera la véritable solution en remplacement de ce vieux projet d'avant-guerre qu'il n'est plus temps de terminer. Extrait des Echos du 22 novembre 2023. Cette ligne sera également positive pour l'écologie et les Franciliens », affirme le Conseil régional expliquant « qu'environ 650 000 habitants seront situés à moins de 2 km d'une gare de la ligne 19 » et que « des centaines de milliers d'emplois seront ainsi desservis ». Nous avons tous à gagner à cet abandon demandé de plus par la majorité des maires concernés.
Mail 1540			X				X			X							Mme Aurélie D. (Anonyme) de Houdan a écrit : BIP : Ce projet routier n'est pas souhaitable. Il est temps de réduire la part du transport routier, de laisser les sols perméables et d'avancer collectivement vers un futur désirable !
Mail 1541			X														M. Jean MONLEON de Drancy a écrit : Métro ligne 7 jusqu'au centre-ville de Drancy L'arrivée de ce métro ligne 7 en centre-ville, permet de désenclaver une ville de près de 70 000 habitants. Cela me semble la moindre des choses. Donc oui POUR que la ligne 7 de Métros soit prolongée jusqu'au centre-ville de DRANCY.
Mail 1542			X														Mme Medjima DIOMANDE de Drancy a écrit : SORTIR DRANCY DE L'ISOLEMENT Pour nous, habitants de Drancy, l'extension de la ligne 7 du métro sera plus que salutaire afin de nous permettre de rallier Paris en un laps de temps. Aussi, l'emplacement de la future station du métro mairie de Drancy se situant au cœur de la ville permettra aux Drancéens de Paris campagne de se déplacer plus aisément en un temps record pour effectuer leurs démarches administratives en mairie.
Mail 1543			X				X								X		Mme Afifa GUERRAH de Montmorency a écrit : Non au bip Contribution : Ce projet est d'un autre siècle. Nos besoins ne sont pas ceux d'il y a 10 ans ou 20 ans. Nos modes de locomotion doivent être aujourd'hui autour de circulation douce et respectueuse de notre cadre de vie. En tant qu'habitante du 95, je demande le retrait de ce projet de bip, inepte et dépassé, pour nous et nos enfants.
Mail 1544					X		X	X						X		X	M. Julien TAILPIED de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entrainerait

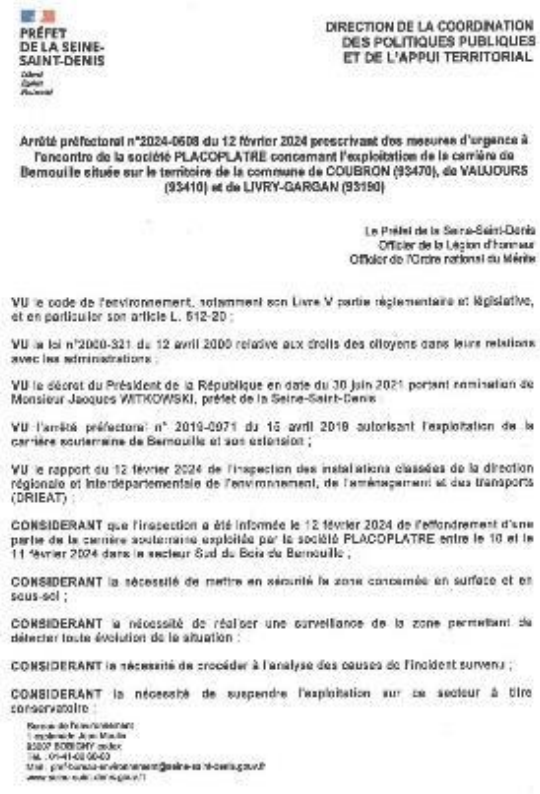
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1545			X			X											M. Clément TRONET de Drancy a écrit : Vote pour prolongement ligne 7 à Drancy Je souhaite voter officiellement pour le prolongement de la ligne 7 à Drancy. Les raisons sont multiples pour justifier ce prolongement (+70 000 habitants, le besoin de connecter plus de villes de Seine Saint Denis à Paris en direct métro, de multiples raisons sociales et sociétales qui permettrait de dynamiser le département et d'améliorer grandement la mixité sociale) J'espère que vous donnerez une chance aux Drancéens de bénéficier de ce levier de croissance économique et social qui serait énorme pour la ville et le département.
Mail 1546		X	X	X	X		X										Mme Véronique REINE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de la Communauté des Communes des Portes Briardes de la commune d'Ozoir la Ferrière Je m'oppose catégoriquement à cet aberrant projet de la Communauté des Communes des Portes Briardes relatif à la construction de 1 500 logements + ZI. Ce serait un vrai gâchis de construire sur des terres agricoles sur lesquelles se font une, voire deux récoltes par an. De plus, cela porterait une atteinte énorme à la flore et à la faune de notre région. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié ce projet en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquerait. Remercions-les et encourageons-les à confirmer une nouvelle fois cette décision afin de protéger l'environnement et nous, citoyens, qui en subirions les conséquences. Autrement dit, il est impératif de conserver cette zone verte très appréciée et ainsi d'éviter une concentration supplémentaire de véhicules et de circulation non compatible avec les infrastructures, transports et réseaux routiers existants, ces derniers étant déjà totalement saturés !
Mail 1547		X	X	X			X										Mme Nadia PAULIN de Pontault-Combault a écrit : Depuis 6 ans que j'habite Pontault Combault on ne peut pas dire que la ville n'est rien fait pour le logement mais les exigences de la SDRIF-E ne cesse d'augmenter et les infrastructures ne vont plus pouvoir suivre. Je ne vois pas assez de verdure, trop de pollution... Laissez notre ville respirer et un cadre de vie de qualité
Mail 1548			X		X		X										Mme Sabine BALLAND de Saint-Gratien a écrit : Passerelle entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis La Passerelle évoquée en page 100 du document est une belle initiative et je propose la construction d'une passerelle qui relierait le chemin de halage d'Épinay-sur-Seine avec le parc Départemental de L'Île-Saint-Denis et avec le parc des Chanteraines de Villeneuve-la-Garenne créant ainsi un vaste espace de promenade (piéton ou vélo) autour de la Seine. Plusieurs chemins de randonnée (PR) existent mais nécessitent la traversée des ponts d'Épinay ou de l'Île-Saint-Denis.
Mail 1549			X		X	X	X	X	X	X			X				M. J.P.M. (Anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : NON AU PROJET HAROPA Habitant d'Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Seine, face aux rives d'Ablon. Le projet de la Région présente par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicule poids lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysage naturel et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD...) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient notre santé, à savoir le port industriel d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 1550			X		X	X	X	X	X	X			X				M. Jérôme M. (Anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation précédente
Mail 1551			X														Mme Aminata DIOMANDE de Drancy a écrit : OUI POUR LE METRO A DRANCY Le projet d'extension de la ligne 7 du métro à Drancy nous permettra non seulement de rallier le centre-ville en toute rapidité mais aussi et surtout rejoindre paris en un laps de temps. Vivement que le projet devienne réalité.
Mail 1552			X		X	X	X								X		M. Laurent CHARLES d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au pont s'Athis, Non au complexe industriel sur Vigneux et non au port Haropa En tant que résident d'Ablon-sur-Seine, je suis consterné par l'absurdité du projet industriel gigantesque prévu à Vigneux-sur-Seine, juste en face de nos rives paisibles. La Région semble également fantasmer sur l'idée d'un nouveau pont routier franchissant la Seine entre Athis-Mons et Vigneux. Un pont à 4 voies, qui ne servirait qu'à inonder notre commune de poids lourds supplémentaires, avec une estimation hallucinante de 1500 camions par jour déversant leur pollution sur notre secteur. Ces projets, s'ils voient le jour, déclencheront un véritable cataclysme écologique et sanitaire. Attendez-vous à des niveaux de pollution sonore, atmosphérique, et de qualité d'eau inacceptables pour notre charmante communauté. De plus, ils signifieraient l'anéantissement d'un des derniers bastions de la nature et d'une zone protégée le long des rives de la Seine en Ile-de-France. Il est évident que ces projets sont une aberration totale, en totale contradiction avec les résultats du Grenelle de l'Environnement, les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, la qualité de l'air que nous respirons, et les lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Il semble que la Région Ile-de-France ait décidé d'ignorer délibérément toute considération environnementale et de balayer d'un revers de main les préoccupations légitimes des citoyens. Rappelons que les habitants d'Ablon-sur-Seine subissent déjà une véritable torture quotidienne avec les nuisances aéroportuaires d'Orly, le bruit infernal des lignes SNCF (C et D), le trafic routier envahissant (notamment le nœud du pont de Villeneuve, les quais, les routes départementales, etc.), les risques associés aux sites Seveso proches tels que les dépôts pétroliers GPVM et l'aéroport, ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes ont déjà confirmé l'impact dévastateur de toutes ces nuisances sur la santé et


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	l'espérance de vie des habitants. Face à cette menace imminente, je m'oppose de manière catégorique et personnelle à ces projets irresponsables de la Région Ile-de-France. Ils représentent une attaque directe contre notre environnement immédiat, une atteinte à la qualité de notre vie quotidienne, et un mépris flagrant envers notre santé. Le port industriel d'Haropa à Vigneux-sur-Seine et le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux sont des aberrations que nous ne voulons en aucun cas permettre.
Mail 1553			X		X	X	X	X	X	X			X				Mme Loubna L. (Anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation N°1549
Mail 1554		X	X			X											Mme Camille TRONC-HEIDET de Pontault-Combault a écrit : Bonjour, En tant qu'habitante de Pontault-Combault, je souhaite refuser ce projet SDRIF-E. Notre ville est déjà trop dense et n'est pas capable d'absorber plus d'habitants. De plus les infrastructures de transports sont déjà saturées et nous n'en pouvons plus des embouteillages aux abords et aux entrées et sorties de notre ville, ainsi que du manque de transport en commun, notamment les bus. La ville a énormément construit ces derniers temps et les habitants n'en peuvent déjà plus. De plus où est l'écologie dans tout cela ? Merci pour la prise en compte de mon avis
Mail 1555			X		X		X		X								M. Serge IZQUIERDO, Wonder Art de Montmorency a script: Demande de retrait du projet sur le tronçon Est du BIP Madame, Monsieur, Je tenais à vous adresse la présente lettre pour exprimer notre vive préoccupation et opposition concernant le projet d'aménagement du tronçon Est du BIP (Boulevard Intercommunal de la Plaine) qui concerne les communes de Groslay, Sarcelles et Garges. Ce tronçon, conçu comme une voie rapide aux dimensions comparables à celles d'une autoroute, a été inscrit à la demande du Conseil départemental du Val d'Oise dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnemental (SDRIF-E), dans le cadre de l'aménagement du territoire à l'horizon 2040. Nous sommes nombreux à penser que la mise en œuvre de ce projet pourrait entrainer des conséquences néfastes significatives pour la santé, la qualité de vie et l'environnement de la région concernée, dans une des rare partie du territoire du Val d'Oise, proche de Paris encore préservée, où la qualité de la vie dépend en premier lieu de celle de l'environnement et de l'enclavement relatif. Les voies rapides de cette envergure entraineraient une augmentation du trafic automobile, une pollution atmosphérique accrue, ainsi que des nuisances sonores préjudiciables pour les riverains. A une époque où nous devons privilégier le respect de l'environnement des moyens de transports plus adaptés aux enjeux de notre siècle, ce projet d'un autre temps ne pourra pas être défendu auprès des électeurs auquel les collectivités et l'Etat demandent de plus en plus d'efforts en termes de respect de l'environnement. En outre, le tronçon Est du BIP compromettrait l'intégrité du territoire et détruirait les efforts en cours pour préserver la nature et l'environnement local en ayant des répercussions graves sur la biodiversité et les écosystèmes fragiles de la région. Les vents dominants dans notre vallée nous apportent le bon air des forêts domaniales environnantes. Je n'ose à peine imaginer la fronde et le mécontentement, si les habitants de notre région se retrouvaient privé de ce bon air. Face à ces préoccupations majeures, nous vous prions instamment de reconsidérer la pertinence de ce projet et de prendre en compte les implications sur la santé publique, la qualité de vie des habitants et la préservation de l'environnement. Nous demandons également d'explorer des alternatives plus durables et respectueuses de l'environnement pour l'aménagement du territoire, en favorisant des solutions de mobilité douce, les transports en commun et d'autres moyens de déplacement moins impactant. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande légitime et espérons que vous prendrez les mesures nécessaires pour retirer le projet du tronçon Est du BIP, contribuant ainsi à la préservation de notre santé, de notre qualité de vie et de notre environnement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1556		X	X		X		X										M. Thomas H. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Refus projet SDRIF-E En ma qualité d'habitant de Pontault-Combault, je tiens à exprimer mon opposition au projet SDRIF-E. Notre ville est déjà densément peuplée et ne peut accueillir davantage d'habitants. De plus, les infrastructures de transport sont actuellement saturées, ce qui se traduit par des embouteillages aux abords et aux sorties de la ville, ainsi qu'une insuffisance des services de transports en commun, notamment les bus. La construction intensive récente a déjà mis nos habitants à rude épreuve. De plus, où est la considération pour l'écologie ? Je vous remercie de prendre en compte mon point de vue.
Mail 1557		X	X				X										M. Florian MARTIN-BORRET de Pontault-Combault a écrit : L'île de France est déjà engorgée du côté de chez nous à Pontault- Combault, la Francilienne quasi impraticable tous les jours de la semaine. Et nous ne voulons pas de nouveaux immeubles ni plus de gens dans un ville qui n'a que deux avenues principales pour circuler ce qui est déjà compliqué. De plus la disparition des habitations pavillonnaires détériore le paysage et la petite verdure qu'il peut nous rester !
Mail 1558		X	X				X		X								M. Gérard M. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : CONSTRUCTIONS SUPPLEMENTAIRES - MOBILISATION DE FONCIER Si la nouvelle déchetterie et un puits géothermique peuvent être un plus pour notre ville, idem pour notre future Coulée Verte, je suis opposé à la mobilisation de nouveau foncier, du projet de 3000 logements supplémentaires avec des infrastructures au bord de la saturation à certaines heures, un transilien E emmaillé d'incidents matériels avec suppression de trains, un risque majeur de dégradation du cadre de vie par une urbanisation déjà très bien entamée à Pontault Combault , sans compter un accroissement supplémentaire de véhicules avec les conséquences environnementales ou de sécurité routière
Mail 1559			X			X											M. Stevie F. (Anonyme) de Drancy a écrit : Métro Ligne 7 Drancy Il est important, voire fondamental, de pouvoir envisager l'installation du métro ligne 7 au cœur de Drancy pour ses habitants. Nous sommes contraints de prendre soit le RER soit de nous rendre à Bobigny pour trouver un métro. Ainsi, aucun lien direct avec le réseau du métro RATP n'existe sur la commune ce qui est un frein pour nos activités, et surtout elle va devenir la seule grande commune sans ce moyen de transport indispensable.
Mail 1560			X		X	X	X	X	X	X			X				Mme Véronique NEVEU-ROBIN d'Ablon-sur-Seine a écrit : Observation identique mot pour mot à l'observation N°1549
Mail 1561		X										X					M. Stephen L. (Anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le SRIF-E est pour moi parfaitement construit tel qu'il est pour ce qui concerne la commune d'Ozoir La Ferrière. Il ne faut rien changer car je souhaite que l'on préserve ce secteur qui est une zone humide pour l'intérêt de notre environnement et de nos habitants.
Mail 1562			X		X		X		X						X	X	Mme Sylvie POHIN de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP du SDRIF- Le BIP : un projet néfaste pour nos villes. Le BIP couperait la ville en deux : Séparation du centre-ville et des quartiers. Difficultés pour se déplacer à pied ou à vélo Encouragement à la voiture. Dégradation de la qualité de vie. Le BIP ne fluidifierait pas le trafic : Augmentation du trafic (30 à 60 000 véhicules/jour). Bouchons aux heures de pointe. Saturation de la voie rapide. Pollution atmosphérique et sonore : avec des risques pour la santé de 124 000 habitants. Augmentation des maladies respiratoires, cardio-vasculaires et neurodégénératives. Bruit excessif (déjà impactés

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	par les avions de Roissy et son augmentation de trafic et ouverture de nouveaux couloirs). Danger pour 7 000 enfants :30 écoles situées le long du BIP. Pollution et bruit supérieurs aux normes OMS. Impact sur la santé et l'apprentissage Destruction de 100 hectares d'espaces naturels : Perte de biodiversité. Impact sur le climat. Diminution de la qualité de vie => Investir dans les transports en commun. Créer des pistes cyclables sécurisées. Non à ce projet qui appartient à un vieux monde...
Mail 1563		X		X		X		X		X						X	<u>Mme Séverine GARNIER de Vaujourns a écrit :</u> Je me permets de vous transmettre ma contribution au précieux travail de réflexion que vous menez pour définir le meilleur avenir pour la Région Ile-de-France. Pour cela, je vous joins deux fichiers : 1- ma contribution : un fichier Image (PDF) dont le titre est "240210 SDRIF-E contribution enquête publique » ; 2- une annexe correspondant à un tout récent arrêté préfectoral du 13 février 2024 à la suite d'un effondrement d'une partie de la carrière souterraine exploitée par la société PLACOPLATRE : un fichier Image (PDF) "240213_Placoplatre_Bernouille_BIA du 13 février 2024". Je vous remercie de bien vouloir en prendre compte, et vous félicite pour votre engagement à faire aboutir les beaux projets pour le devenir de notre Région.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	 <p>PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS <small>Liberté Égalité République</small></p> <p>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</p> <p>Arrêté préfectoral n°2024-0608 du 12 février 2024 prescrivant des mesures d'urgence à l'encontre de la société PLACOPLATRE concernant l'exploitation de la carrière de Bemouille située sur le territoire de la commune de COUBRON (93470), de VALJOURS (93410) et de LIVRY-GARGAN (93190)</p> <p>Le Préfet de la Seine-Saint-Denis Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite</p> <p>VU le code de l'environnement, notamment son Livre V partie réglementaire et législative, et en particulier son article L. 612-20 ;</p> <p>VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;</p> <p>VU le décret du Président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la Seine-Saint-Denis ;</p> <p>VU l'arrêté préfectoral n° 2019-0071 du 15 avril 2019 autorisant l'exploitation de la carrière souterraine de Bemouille et ses extensions ;</p> <p>VU le rapport du 12 février 2024 de l'inspection des installations classées de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) ;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'inspection a été informée le 12 février 2024 de l'effondrement d'une partie de la carrière souterraine exploitée par la société PLACOPLATRE entre le 10 et le 11 février 2024 dans le secteur Sud du Bois de Bemouille ;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en sécurité la zone concernée en surface et en sous-sol ;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une surveillance de la zone permettant de détecter toute évolution de la situation ;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'analyse des causes de l'incident survenu ;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de suspendre l'exploitation sur ce secteur à titre conservatoire ;</p> <p>Recevois de l'environnement 82007 BOIS DE BEMOUILLE tél. 01-41-03-06-60 fax 01-41-03-06-60 mail : pre@seine-saint-denis.fr www.seine-saint-denis.fr</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>CONSIDERANT la nécessité de suspendre l'exploitation sur ce secteur à titre conservatoire ;</p> <p>CONSIDERANT par conséquent qu'il y a lieu, conformément à l'article L. 612-30 du code de l'environnement, de prescrire en urgence à l'encontre de la société PLACOPLATRE, la suspension de l'exploitation du secteur concerné à titre conservatoire sans l'attente de la production d'études complémentaires ;</p> <p>CONSIDERANT qu'en vue de l'urgence, l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, n'est pas retenu ;</p> <p>Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis</p> <p style="text-align: center;">ARRETE</p> <p>Article 1^{er} : Respect des prescriptions</p> <p>La société PLACOPLATRE, dénommée ci-après « l'exploitant », dont le siège social est situé Tour Saint-Gobain – 12 place de l'Inde 92403 COURBEVOIE est tenue de mettre en œuvre les mesures d'urgence suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de manière immédiate, la mise en sécurité du site : <ul style="list-style-type: none"> • en surface, au niveau de la zone de fonte ; • en sous-sol, au droit de la zone concernée ; - de manière immédiate, la mise en œuvre d'une surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • en surface, au respect des limitations d'accès en permanence ; • en sous-sol, d'une surveillance adaptée permettant d'identifier les éventuelles dégradations ; - de manière immédiate, à titre préventif, la suspension de l'exploitation d'une zone d'un rayon de 120 m autour de la zone de fonte. Le suivi de cette mesure sera coordonné à la production d'études géologiques et soumis à l'avis du préfet de la Seine-Saint-Denis ; - sous 15 jours, la transmission d'un rapport d'incident. <p>Toute évolution défavorable devra immédiatement être portée à la connaissance de l'inspecteur des installations classées (pôle carrières de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEA7) et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.</p> <p>Article 2 : Frais relatifs au respect des prescriptions</p> <p>Les frais occasionnés par l'application des prescriptions au présent arrêté sont à la charge de la société PLACOPLATRE.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Article 3 : Sanctions</p> <p>Faute d'obtempérer à la présente injonction dans les délais impartis, le responsable précité sera passible des sanctions tant pénales qu'administratives prévues à l'article L.171-6 du code de l'environnement.</p> <p>Article 4 : Mesures de publicité</p> <p>Une copie du présent arrêté est affichée en permanence pendant une durée minimale d'un mois, de façon visible dans les installations, par les soins de l'exploitant.</p> <p>Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes de COUBRON, VAUJOURS et LIVRY-GARGAN.</p> <p>Un extrait du présent arrêté énumérant notamment les motifs qui fondent la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles la société PLACOPLATRE est soumise est affiché au mairie de COUBRON, VAUJOURS et LIVRY-GARGAN pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité est justifiée par un procès-verbal du maire.</p> <p>Le présent arrêté est publié sur le site internet des services de l'État en Seine-Saint-Denis pendant une durée minimale d'un mois.</p> <p>Article 5 : Recours administratif</p> <p>La présente décision peut être déférée par la société PLACOPLATRE à la juridiction administrative compétente (le Tribunal administratif de Montreuil) ou au moyen de l'application https://www.telerecours.fr/, dans un délai de deux mois à compter de la date où la présente décision lui a été notifiée ou de la date de publication de ladite décision.</p> <p>Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné précédemment.</p> <p>Article 6 : Exécution de l'arrêté préfectoral</p> <p>Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, la sous-préfète du Raincy, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, les maires de Coubron, Livry-Gargan et Vaujours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.</p> <p style="text-align: right;">Le préfet,</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: right;">34</p>

Séverine et Marc GARNIER
38, rue de La Mare Neuve
93410 VALJOURS
mg.margarnier@gmail.com

OBSERVATIONS faites le 14 février 2024 concernant la commune de VALJOURS (93410)
Dans le cadre du projet du nouveau SDRIF-E soumis à enquête publique
ouvert du 1^{er} février au 16 mars 2024

Le SDRIF-E arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional est actuellement soumis à enquête publique. Le nouveau SDRIF-E va fixer les orientations de notre territoire à l'horizon 2040. Le précédent SDRIF, qui avait été approuvé par décret le 27 décembre 2013, il y a plus de 10 ans, visait l'horizon 2030. Mais les accélérations liées aux bouleversements climatiques, à la désindustrialisation, et aux fractures sociales et territoriales ont écarté la fiabilité et la pertinence de ses orientations.

Le SDRIF-E en définition depuis plus d'un an, apporte de nouvelles perspectives en phase avec les réponses aux nouveaux défis qui se présentent pour la région Ile-de-France.

Pour la première fois, ce nouveau SDRIF-E vise la sanctuarisation de 13% du territoire francilien. Il faut rappeler qu'il s'agit du SDRIF Environnemental (SDRIF-E). L'objectif est de réduire de 20% par décennie la consommation foncière, afin d'encadrer la croissance urbaine et de préserver les espaces ruraux et naturels. Le deuxième objectif est de la localisation des grandes infrastructures de transports et d'équipements. Et tout cela complété par le renforcement du rayonnement international de la région Ile-de-France.

L'économie circulaire devient une priorité et est illustrée par la mise en place de nouvelles polarités à travers le territoire pour passer à 20 minutes, l'ensemble des composants des bassins de vie. On peut parler de la naissance de « la région des 20 minutes ».


D'un point de vue général, nous sommes en phase avec l'ensemble de ces nouvelles orientations ou actions qui visent à corriger les écarts issus des bouleversements précités, et les préservations de nos espaces naturels au moyen des nouveaux outils que sont les plans ZAN et ZEN.

Mais l'enquête publique a pour vocation de pouvoir faire « remonter » les souhaits, les remarques et les projets des franciliens ; et contextualiser à l'échelle micro voire macro-locale, les grandes orientations régionales.

La demande d'adaptation que nous souhaiterions vous présenter, en est une réelle illustration de cette contextualisation sur le secteur des Pîlancés et des Quatre-Noyers. Ce secteur est entouré par un cercle bleu en tirés sur un extrait de la carte du SDRIF-E ci-dessous.




Extrait du SDRIF-E ; (reprise de la commune de VALJOURS et secteur Pîlancés encadré)

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Les apports :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Depuis quelques années la demande en logements est de plus en plus forte sur VAUQUEIRE, commune du Grand Paris. 2- L'accessibilité offerte par la station de Métro Gare (RER B) et par la première station de métro de Seine-Saint-Denis de la ligne 18 du métro, améliore fortement cette situation. Et les outils qui représentent les communes et les zones de proximité, en l'occurrence ici, entre les Seine-Saint-Denis de Seine-Saint-Denis et le Métro de Seine-Saint-Denis, tout est associé en moins de 20 minutes. 3- La dernière enquête INSEE confirme ce développement, et la nécessité de construction de logements supplémentaires. 4- Les outils de planification urbaine existants sur VAUQUEIRE sont l'outil de planification urbaine (le Plan d'Urbanisme) et le règlement de zonage (le PLU) qui ne peuvent pas être mis à jour, notamment dans une zone où les besoins sont de plus en plus importants.  <ol style="list-style-type: none"> 5- Afin d'être plus efficaces, les outils de planification urbaine existants doivent être combinés à une stratégie de développement durable à l'échelle de la commune de Vaucouires, dans l'attente que le plan de l'Etat soit mis à jour, et l'outil de planification urbaine de la commune de Vaucouires soit mis à jour. 6- En outre, les entreprises et les artisans de la commune de Vaucouires (Plaque Saint-Germain - Vaucouires) doivent être encouragés à développer une compétence en matière de développement durable.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<div data-bbox="1464 528 1839 815" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="1361 839 1541 855">Nous demandons que le SDRP-E :</p> <ul data-bbox="1375 863 1872 946" style="list-style-type: none"> - puisse figurer l'urbanisation potentielle des terrains du secteur entre les Parcelles Quatre Moyens (noté Nb sur la carte ci-dessus). - Et qu'il fosse dès à présent noté constructible la partie des terrains qui bordent la rue Jean Valera et qui sont notés au PLUJ constructibles (voir ci-dessus : l'emprise encadrée). <div data-bbox="1496 954 1809 1190" data-label="Image"> </div> <ul data-bbox="1375 1214 1895 1270" style="list-style-type: none"> - Qu'il note l'emprise entière des carrières qui vont être libérées bien avant l'horizon 2040 comme un site naturel - sanctuarisé - en lien avec le bois de Remouille et la - route archéologique - . Il offrira une nouvelle source de biodiversité. Nous pouvons noter que ce site est celui des premières installations humaines du secteur. <p data-bbox="1361 1294 1883 1310">Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos demandes dans le cadre de l'outil cartographique.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1564			X														Mme Liza T. (Anonyme) de Drancy a écrit : Ligne 7 Drancy Je suis pour le passage de la ligne 7 du métro à Drancy (arrêt à la mairie de Drancy)
Mail 1565		X	X		X												Mme Hélène R. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Projet constructions habitations SDRIF-E Bonjour J'habite la commune de Pontault-Combault. Jr refuse le projet de construction d'habitation. Nous sommes bien trop nombreux dans cette ville. Les embouteillages sont insupportables déjà 3 ans que j'y habite et c'est de pire en pire. Pas besoin de faire venir plus de monde et hors de question de supprimer nos espaces verts.
Mail 1566			X		X		X		X								M. Xavier DEBIDOUR d'Enghien-les-Bains a écrit : Le BIP (avenue du Paris) n'est pas une bonne idée. Bonjour, Habitant du Val d'Oise, je ne comprends pas pourquoi le projet du BIP (désormais renommé avenue du Paris) est toujours planifié. Depuis plusieurs décennies, on connaît le mécanisme du trafic induit. Construire une infrastructure routière rapide (voie rapide, autoroute ou toute route facilitant substantiellement la circulation automobile) incitera plus de gens à choisir la voiture pour se déplacer, et à s'installer plus loin des centres et pôles de transports en commun. Notamment à terme, la liaison de deux autoroutes majeures A15 et A1 pourrait entraîner une croissance forte du trafic et susciter toujours plus de consommation d'espace pour des zone d'activités et des lotissements, deux modes d'urbanisation dont on sait qu'ils sont préjudiciables, entre autres à nos engagements climatiques, à la qualité de l'air. Si la région et le département tiennent vraiment à l'environnement, ils devraient choisir de remplacer ce projet par une ligne de transport en commun rapide et fiable.
Mail 1567			X														M. Jérémie C. (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Bonjour, Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au nord de Porte de Clignancourt.
Mail 1568		X		X	X		X		X	X				X	X		M. GEORDIE NEVE de Mériel a écrit : Des terres à préserver A Mériel, un champ de 5 hectares bien que cultivé, et ancienne terre maraichère, est depuis 10 ans classé à urbaniser. Ce classement s'est fait à l'issue d'une quasi ignorance des riverains et habitants. Initialement 30 à 40 dédiés à la construction ont fait place à 120 logements, et un peu moins de 150 sont encore prévus. La précédente enquête publique en 2018 préconisait pourtant moins de 100 logements mais même rappelée on nous dit que l'équilibre financier doit être trouvé, alors que les terres sont rachetées aux prix agricoles, donc bien bas par rapport à des fonciers en île de France, nos agriculteurs peuvent en témoigner. Pour cette commune au passé agricole, fertile, c'est un des derniers champs, le cadastre rappelle par ses bandes étroites que les habitants y trouvent pendant des siècles un intérêt vital. Enfin, quand on parle de construction qu'on consent à accepter, on demande que des options écologiques y soient associées, perméabilité, isolation, préservation des arbres, arbustes, et le plus possible de terrain qui fait déjà office de puits à carbone grâce aux friches intermédiaires avec la forêt et les jardins des habitations. Bref, pourquoi amputer la commune de son avant dernier champ sans un moment de réflexion face aux dérèglements climatique qui impose de se poser les bonnes questions sur l'artificialisation des sols ? La commune dispose de logements vacants, près de 100 selon la statistique de l'INSEE, n'est-il pas plus propice de les réhabiliter ? Quand il y a eu de fortes chaleurs, les promeneurs, animaux et insectes ont profité de l'ombre et de la fraîcheur des îlots d'arbres qui occupent certains espaces en friches, ou terres en jachère chaque année mises à ras en fin du printemps par un agriculteur. Avec le covid et les confinements les riverains se sont appropriés cet espace, véritable poumon local. Ce champ et friches destinés par un PLU dépassé à une urbanisation d'un autre âge attend un espoir par une révision après l'orientation du SDRIF, soyons clair sur les priorités. Densifier à du sens,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>l'étalement urbain n'en a pas à cette échelle. Si ce champ des Garennes est demain urbanisé, artificialisé, en cas de chaleur et de sécheresse la forêt n'aura plus ce tampon et elle aussi périclitera, et jouera moins son rôle de protection vis à vis de fortes températures. Nos enfants auront à faire aussi des efforts, mais il serait dommage qu'on leur impose par notre inaction, ou notre semblant d'action, un challenge insurmontable. Cette situation se répète à d'autres endroits de l'île de France, qui voit un étalement urbain, comme à Beauchamp, Frépillon, ... Il ne s'agit pas de ne rien faire, mais sous l'avis des spécialistes et experts, de savoir-faire ce qui est le plus adapté. Privilégier les logements vacants à rénover et proposer aux acquéreurs, les friches industrielles à remplacer par des habitations type écoquartier, et laisser et même entendre les "puits" de carbone, les îlots de fraîcheur, c'est un écosystème qui sera primordial à préserver, au moins un certain temps. Merci de votre attention à ces lignes, nous sommes très nombreux à y penser, un certain nombre feront des récits similaires voir plus appuyés, et tant mieux, mais aussi nombreux ne le feront pas, bien qu'ils soutiennent cet arrêt des artificialisations, que vous puissiez les entendre. Je termine juste par dire que je ne suis pas un extrémiste de l'écologie à tout va, pour autant il faut être aveugle pour ne rien voir (photos ci joints), et ré apprendre à respecter le local qui a nourri sur des siècles les citoyens n'a aucun intérêt durable à être recouvert de béton, ou quasi. Alors que des alternatives existent.</p> 


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1569			X		X					X				X			Mme Valérie FABER de Paris a écrit : Retrait du BIP du SDRIF-E : tronçon Est (Groslay, Sarcelles, Garges). Contre le projet du BIP du SDRIF-R (tronçon Est Groslay, Sarcelles, Garges). Ce projet date des années 30 (presque un siècle !). Il est totalement obsolète et dépassé. Aujourd'hui, le désir des Franciliens est d'améliorer leur qualité de vie et d'arrêter le "tout voiture" pour passer à une mobilité douce moins émettrice de CO2 et moins polluante. Or, même le passage à la voiture électrique ne suffirait pas à atteindre les objectifs climatiques. Selon le GIEC une réduction du trafic routier est indispensable au profit des transports en commun, car le secteur des transports est le plus émetteur de GES et la voiture pèse plus de la moitié dans ce domaine. Le BIP détruirait des espaces naturels mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. Ces derniers espaces naturels sont un précieux rempart contre les inondations grâce aux zones humides (lac Marchais à Deuil) et aux petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Ils sont également des réserves de biodiversité et des oasis de fraîcheur pour les Franciliens lors des épisodes de canicule de plus en plus fréquents et intenses. Accessibles à pied ou à vélo, ils permettent de partager des moments de convivialité et de détente en famille ou entre amis. La construction du BIP impliquerait la destruction de la ferme Lemoine située entre Sarcelles et Garges. Cette ferme est une des dernières à produire des fruits et légumes locaux aux Franciliens avec des ventes directes du producteur aux consommateurs. Il serait criminel de détruire le dernier poumon vert d'Ile de France pour la mise en place d'un projet du siècle dernier, totalement en décalage avec les besoins et attentes de notre époque.
Mail 1570					X		X			X		X		X	X	X	Mme Nina M. (Anonyme) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1571		X		X	X												M MORANCE de Férolles-Attilly a écrit : Enquête publique, contre le SDRIF-E. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune de Férolles Attilly propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Avis défavorable.
Mail 1572			X														M Julien DELECROIX de Drancy a écrit : Pour le métro Drancy. Centre-ville ville de Drancy métro.
Mail 1573			X														Une ANONYME d'Ablon-sur-Seine a écrit : Pont Ablon. J'y suis tout à fait favorable pour désengorger les ponts de Draveil et Villeneuve-Saint- Georges.
Mail 1574		X															Mme Julie CHAMBON de Lésigny a écrit : Pétition Ozoir. Non au projet Pas d'urbanisation démesurée
Mail 1575		X															Une ANONYME d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : Schéma directeur environnemental île de France. Non au projet Ozoir.
Mail 1576			X														Un ANONYME de Drancy a écrit : Métro à Drancy. Bonjour Le projet métro à Drancy selon mon avis serait une très bonne idée. On pourrait se déplacer beaucoup plus rapidement et aussi nos voisins pourront visiter notre ville beaucoup plus facilement et pourront profiter encore plus de nos commerces.
Mail 1577		X		X	X		X										Mme Céline FRAZAO de Lésigny a écrit : Zone industrielle 1500 logements Ozoir. Projet d'urbanisation prévu entre les communes de Lésigny et d'Ozoir. Actuellement la départementale qui lie nos deux communes est régulièrement saturée (départementale qui vise à désengorger la francilienne qui elle-même est saturée à longueur de journée). Beaucoup de famille de Lésigny ont par ailleurs mis leurs enfants en école privée à Ozoir. Certains vont en bus, d'autres sont déposés et ramenés par leurs parents en voitures. La création de ces logements rendrait encore plus difficiles l'accès aux écoles privées d'Ozoir-la-Ferrière (primaire collège et lycée). Aussi, n'ayant pas de gare à Lésigny, bon nombre d'entre nous se rend à la gare d'Ozoir en empruntant la départementale. Il nous faudrait prévoir le double ou le triple de temps pour accéder à la gare. Nos deux communes sont actuellement des havres de paix malgré quelques difficultés que nous avons déjà mais auxquelles nous sommes habitués, comme le passage des avions qui génèrent des nuisances sonores, mais aussi des bouchons réguliers du fait de la Francilienne saturée. Nous nous opposons à avoir ce poids supplémentaire. Nous comptons sur la révision et l'annulation de ce projet.
Mail 1578			X														Un ANONYME de Drancy a écrit : Avoir le métro mairie de Drancy Contribution : Métro mairie de Drancy
Mail 1579		X			X		X										M Mustafa INCEOGLU de Pontault-Combault a écrit : Contre ce projet ! Ville déjà trop surchargée Contribution : Je suis totalement contre ce projet. Notre ville fait déjà l'objet de beaucoup trop de constructions ces dernières années. Il n'est plus possible de se garer à certains endroits de la commune. Pontault-Combault est surchargé : trop de véhicules, des bouchons toute la journée ! J'ai quitté l'hyper centre parisien pour avoir un cadre de vie agréable, non pas pour de nouveau nous entasser les uns sur les autres ! Je souhaite beaucoup plus d'espaces verts. Notre ville a déjà beaucoup trop changé ! Améliorons l'accès à l'étang du Coq ! Créons de nouveaux espaces verts en ville, et aménageons les champs en face du Nautile en zone

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1580		X												X			boisée pour que l'on puisse s'y promener simplement avec nos enfants ! Stop à ce gâchis !! Mme Stéphanie OGNIER (Sorbonne Université) de Paris a écrit : Urbanisation terres de Gonesse. Il ne devrait plus y avoir de nouveaux projets d'urbanisation sur les terres de Gonesse. Nous avons besoin de préserver les terres agricoles avec le changement climatique qui va faire baisser inéluctablement les rendements agricoles !
Mail 1581		X		X	X		X										Mme Patricia VIOT de Pontault-Combault a écrit : Impacts pour Pontault-Combault. Je suis contre la construction de 3 000 logements supplémentaires d'ici à 2040, que restera-t-il de la place nécessaire accordée aux espaces verts qui doivent nous permettre de lutter contre le réchauffement climatique ? La ville n'a pas les structures routières nécessaires pour absorber la circulation de tant de véhicules personnels supplémentaires. Les embouteillages et les accidents sur la Francilienne impactent déjà le quotidien de notre ville. Notre qualité de vie serait énormément dégradée. Protégeons la qualité de vie qui permet un meilleur équilibre de la population.
Mail 1582			X														M Manuel MASSARO de Bétheny (Marne) a écrit : Mon accord au métro au centre-ville. Je suis tout à fait satisfait pour qu'il y ait au centre-ville de Drancy, un métro, l'agrandissement de la ligne sept jusqu'au centre-ville, qui permettrait aux drancéennes et drancéens de voyager, où même d'aller à un point à un autre. J'ai grandi à Drancy à la rue Germain Pilon en grandissant. Quand je voulais sortir à Paris, c'était un long parcours pour rejoindre la capitale, notamment sur les transports et le fait qu'il y aurait un métro, centre-ville de Drancy permettrait aux jeunes de rejoindre la capitale plus rapidement. Si à mon époque je l'avais connu, j'aurais été heureux.
Mail 1583			X														M Sookahet WILL de Drancy a écrit : Prolongement de la ligne 7 jusqu'au centre-ville. Je suis très favorable à ce projet, étant moi-même retraité ce serait très pratique pour se rendre à Paris et ses alentours.
Mail 1584			X		X	X	X	X	X						X		Mme Melissa SEMADENI d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition au projet de port industriel à Vigneux. Habitant d'Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur Seine, face aux rives d'Ablon. Le projet de la Région présente par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicule poids lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysage naturel et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttés contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD...) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile-de-France concernant notre environnement proche, projets qui défigureront notre cadre de vie et impacteront notre santé, à savoir le port industriel d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 1585		X		X													Mme Carole GUERARD de Lésigny a écrit : Je suis contre le projet de 1500 logements entre le clos de la Vigne, Chevry Cossigny, Férolles-Attilly et Lésigny.
Mail 1586		X		X													M Claude BONNEAU de Lésigny a écrit : Projet urbanisation Ozoir la ferrière. Non au projet de 1500logements et zone industrielle entre clos de la Vigne, Férolles-Attilly, Chevry Cossigny et Lésigny.
Mail 1587		X		X													Mme Hanne GAYRARD de Lésigny a écrit : Projet urbanisation Ozoir la Ferrière. Non au projet de 1500 logements et zone industrielle entre Clos de la Vigne, Chevry Cossigny, Férolles-Attilly, et Lésigny.
Mail 1588			X		X	X	X	X	X						X		M. Bertrand LACUGNE d'Ablon-sur-Seine a écrit : [Texte identique à celui du mail 1584]
Mail 1589		X		X													Mme Denise DELALEU de Pontault-Combault a écrit : Enquête publique relative au projet pour la région île de France et les conséquences pour la ville de Pontault-Combault. Trop c'est trop. Pontault-Combault a déjà beaucoup construit, et des quartiers entiers sont actuellement en construction. Votre projet de 3000 logements d'ici 2040 est irresponsable et n'est pas supportable pour notre ville. Vous travaillez sur un dossier sans tenir compte du vécu pour les habitants, et des infrastructures nécessaires mais impossibles à tenir. C'est non pour votre projet à Pontault-Combault !
Mail 1590			X			X		X						X		X	M Thomas JEAN-JOSEPH de Franconville a écrit : SDRIF. Je m'oppose au projet de SDRIF-E pour les raisons suivantes : - il ne protège pas assez contre l'artificialisation des sols, - il ne garantit pas le développement indispensable des pistes cyclables, ni en qualité (par une charte), ni en quantité, - il exprime une volonté de développer des pôles d'emploi, alors que l'IDF a besoin de rapprocher les emplois des citoyens, de le disperser, - il ne développe pas d'axe sur l'agriculture biologique et à vocation locale, - il n'ouvre pas de perspectives de partages des richesses entre les collectivités.
Mail 1591		X		X	X				X								Une ANONYME de Pontault-Combault a écrit : Non à l'urbanisation à outrance. Je suis contre cette urbanisation à outrance qui nuit à la qualité de la vie de notre commune. Tout le monde a le droit aux logements mais si c'est pour vivre entassés, sans espace vert, une circulation difficile et un air pollué qui veut cela pour ses enfants. Les infrastructures de la ville ne vont plus suffire à absorber le nombre d'habitants, les classes seront surchargées, nous n'avons plus de médecin généraliste disponible ou certains spécialistes, la disparition des commerces de proximité, un stationnement impossible, et une circulation très dense...
Mail 1592		X			X												Une ANONYME de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	L'heure est à la préservation de l'environnement et de nos espaces verts. Le BIP doit passer au bout de mon jardin. Cela va engendrer de multiples nuisances sonores, dévaluer mon bien immobilier, nuire à la qualité de l'air que l'on respire. Les finances publiques peuvent être utilisées de bien d'autres façons. Ça fait une multitude d'années que l'on vit sans le BIP et que tout le monde fait avec.
Mail 1593		X		X										X			M Fabien COURTOLS de Noisy-le-Grand a écrit : Non au projet de création d'une zone industrielle et de 1500 logements aux portes de Chevry & Férolles & Lésigny. J'ai 23 ans et je suis le petit-fils de grands parents qui habitent le Clos de la Vigne à Ozoir-la-Ferrière. Ce projet semble tout d'abord insensé car les routes pour sortir de leur clos sont déjà régulièrement bouchonnées voir bloquées à cause du trafic et des accidents sur les autoroutes à proximité. Ma grand-mère est restée bloquée récemment pendant plus d'1 heure en voiture pour se rendre chez son coiffeur qui est situé dans la ville adjacente. Comment peut-on imaginer installer une zone industrielle et 1500 logements supplémentaires dans ces conditions ?! Cela va ne faire qu'empirer les choses ... De plus, avant que les routes ne soient bloquées, ce coin était très tranquille et paisible. J'ai personnellement grandi avec la forêt bordant le Clos de la Vigne, sans parler de mes parents pour qui cet endroit a encore plus d'affect. Ce serait vraiment ridicule de réduire à néant ce calme et cette biodiversité quand il suffirait de trouver un nouvel exploitant pour le champ d'en face ... Je pense qu'il faudrait plutôt régler le problème de la saturation des routes aux heures de pointes, au lieu d'empirer ce phénomène (voire en créer de nouveaux ...).
Mail 1594		X	X	X	X									X			Mme Catherine TASSOU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Opposition au projet de 1500 logements sur la commune d'Ozoir la Ferrière. Je m'oppose au projet de construction de 1500 logements et d'une zone industrielle entre les communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Lésigny. Ozoir-la-Ferrière a ces dernières années largement contribué à la densification par la construction de nombreux logements sans compter les programmes en cours ou déjà actés. Cependant cette densification s'est faite sans qu'aucune infrastructure ne soit modifiée (places de parking en diminution et saturées, réseaux routiers aux alentours saturés (Francilienne, A4, D471,...), réseau ferroviaire peu fiable (ligne RER E constamment soumise à aléas et à de nombreuses annulations) et peu de places pour se garer au parking de la gare, de moins en moins de médecins La construction de ces logements, de plus dans une zone excentrée du centre-ville et du RER , ne pourra qu'augmenter les désagréments que nous connaissons au quotidien, qui plus est dans une zone sursaturée par des bouchons tous les jours aux heures de pointe. Par ailleurs ce projet va à l'encontre de la préservation de l'espace agricole et de la sanctuarisation des espaces naturels tel que préconisé par le projet SDRIF-E et ne pourra que nuire à la biodiversité installée sur cette zone. Commençons par améliorer l'existant et donner tout son sens au bien vivre ensemble Non à la dégradation continue de la qualité de vie des habitants d'Ozoir.
Mail 1595		X		X										X			Mme Anne GARNIER (Pétales) de Lésigny a écrit : Non à l'urbanisation démesurée sur les terres agricoles. Non à l'urbanisme avec 1500 logements
Mail 1596			X														Mme Daniela BOSANCIC de Drancy a écrit : Pour le métro ligne 7 à Drancy Contribution : Je soutiens l'arrivée du métro ligne 7 sur Drancy pour plus d'accessibilités.
Mail 1597		X	X			X		X									M Florian BLOT de Saint-Denis a écrit : Limiter le développement logistique du territoire. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 1598	X				X							X					<p>M Alexis TEILLET, Maire, et le conseil municipal de Savigny-sur-Orge (Essonne) communiquent le texte de la résolution qu'ils ont adoptée le 1^{er} février 2024 à l'attention de la présidente du Conseil régional :</p> <p>Avis Savigny sur Orge.</p> <p>Veillez trouver ci-joint l'avis délibéré de la commune de Savigny-sur-Orge. Service Urbanisme Mairie de Savigny sur Orge 48 avenue Charles de Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge. [Résumé :]</p>  <p>Ce délibéré donne un avis favorable au SDRIF-E, avec des réserves au regard de la cartographie des 3 cartes jointes, s'agissant en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'armature verte (OR2), qui n'est pas justifiée pour un certain nombre d'espaces : parc des sports, cimetières, unité foncière d'une ancienne ferme, plusieurs espaces scolaires, des espaces verts d'une zone NPNRU ; . Les liaisons au sein de l'armature verte (OR3 et OR4) qui ne doivent pas s'appliquer à l'Aqueduc de la Vanne, lequel ne se limite pas à une circulation piétonnière et cycliste. . La trame noire (OR9) qui ne doit pas s'imposer au regard de la sécurité en période nocturne (application à l'Aqueduc de la Vanne) ; . Les espaces de loisirs (OR25) qui ne sauraient inclure un cimetière et des écoles.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1599			X									X					<p>Monsieur Jean-Louis GODARD (Association Un pont pour l'avenir) de Montgeron a écrit Association Un pont pour l'avenir : Nous sommes pour un pont supplémentaire sur la Seine entre Vigneux et Athis-Mons.</p> <p>Qui peut ignorer : - que le franchissement de la Seine par le pont de Villeneuve Saint-Georges est un des 5 points noirs de l'Ile de France (25 000 véhicules/jour), - que les bouchons générés par le franchissement du pont de Villeneuve Saint-Georges génère une pollution énorme qui comme le disent certains, tue, - que le franchissement de Seine entre Villeneuve Saint-Georges et Draveil concerne un bassin de population de 400 000 personnes qui souffrent d'un manque de franchissement, - qu'il n'y a qu'un seul pont (Villeneuve St Georges) entre Choisy le Roi et Draveil soit une distance de 12 kms alors qu'il y a en moyenne un pont tous les 400 m à Paris et tous les 1200 m dans les Hauts de Seine, - que le nouveau pont sera aussi une solution pour relier (à pied) les gares C et D, offrant ainsi plus d'alternative notamment aux voyageurs de la ligne D souvent problématique, - que les villes de Villeneuve St Georges, Villeneuve le Roi, Crosne, Ablon, Athis-Mons notamment, voient leurs villes envahies par des circulations parasites pour tenter d'éviter les bouchons - que lorsqu'on habite au Nord de la Seine, les emplois du Sud plateforme d'Orly et Rungis par exemple sont inaccessibles compte tenu du temps incertain à franchir les ponts de Villeneuve ou Draveil et que priorité est donnée aux habitants du Sud, - que les artisans, commerçants, monde économique, auront toujours besoin de franchir la Seine même si le prolongement de la ligne 18 jusque Montgeron, existait, pour travailler, se ravitailler, sur les pôles économiques de Rungis et Orly, - qu'à horizon 10 ans d'un tel projet, le parc des véhicules roulants ne sera plus du tout le même grâce aux véhicules électriques, hybrides, hydrogènes, gaz, comme c'est déjà le cas en partie aujourd'hui et qu'il est faux de dire qu'un pont supplémentaire amènera plus de pollution, Pour toutes ces raisons l'association Un pont pour l'avenir, est résolument favorable à la construction d'un nouveau pont afin de défendre l'intérêt général pour un bassin de 400 000 habitants autour des 2 seuls ponts existants entre Villeneuve et Draveil.</p>
Mail 1600		X		X										X			<p>Mme Caroline COUDRAT de Lésigny a écrit : Contre le projet de création d'une zone industrielle et 1500 logements Ozoir -La -Ferrière Chevry Cossigny. Habitant Lésigny avec époux, je suis Contre le projet de création d'une zone industrielle et de 1500 logements aux portes de clos de la vigne Ozoir-la Ferrière et Chevry Cossigny et Férolles-Attilly et Lésigny. Il est nécessaire de préserver les terres agricoles, la nature et les hommes. Stop à l'urbanisation excessive sans se soucier du bien-être de vie demain. Entasser 1500 logements donc au minimum le double de véhicules supplémentaires et rajouter une zone industrielle alors qu'il y en a déjà beaucoup aux alentours est une aberration environnementale et humaine. Il existe une telle dichotomie entre les paroles des pouvoirs publics et les actes c'est affolant. On ne parle que de préserver l'environnement, les agriculteurs, rajouter des espaces verts, de l'anxiété généralisée, des burns out mais pour de l'argent on met ça de côté ... affligeant !</p>
Mail 1601			X		X												<p>Mme Michèle BOULE de Montmorency a écrit : BIP Montmorency. Pourquoi s'acharner à poursuivre ce projet vieux de 30 ans ? Le tracé est obsolète, et le concept ne correspond plus du tout aux normes écologiques actuelles. Le BIP passe au milieu de zones fortement habitées, le trafic routier plus important ne fera qu'augmenter les pollutions sonores (en plus de celles des avions), multiplieront par 3 la pollution atmosphérique et augmenteront les problèmes de santé. Ces 15 km de Bip vont entraîner une déforestation de + de 20000 m2, tout à fait contraire aux préconisations du GIEC. Sans compter les effets désastreux sur la valeur des biens immobiliers. De plus la ville de Montmorency va subir une nouvelle coupure entre le centre et les quartiers vers Enghien. Il serait mieux venu de favoriser plutôt un transport en commun bien étudié.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1602			X														Un ANONYME de Drancy a écrit : Soutien pour le projet métro. Drancéen depuis plus de 10 ans, j'ai observé la ville muter et offrir continuellement des nouveaux services. J'apporte mon total soutien à l'arrivée du métro, qui permettra d'offrir une nouvelle dimension à la ville et à poursuivre son ouverture aux villes voisines.
Mail 1603			X														Mme Nadia NEUMANN de Drancy a écrit : Prolongement de la ligne 7 : Terminus "Mairie de Drancy ». Je résidais avec mes parents à Paris dans le 19ème arrondissement (L7 - Corentin Cariou) puis j'ai emménagé avec mon époux à Drancy sur l'avenue Henri Barbusse depuis décembre 2020. Nous sommes véhiculés mais je ne vous cache pas que pour se rendre à Paris c'est tout un parcours. Depuis 2022 pour des raisons familiales je dois me déplacer régulièrement sur Paris pour me rendre chez mes parents qui sont toujours au même lieu. Les trajets : Bus 248 > RER B > RER E (Rosa Parks), ou Bus 248 > L7 (Corentin Cariou), ou Bus 151* > T3B (Porte de la Villette). *le délai pour faire ce trajet en bus avoisine l'heure alors qu'il est en ligne droite constante (voies réduites tout le long) et en règle générale jamais à l'heure du fait des arrêts, de la circulation sans évoquer les frais de stationnement à Paris... Se rendre sur Paris pour mes activités personnelles est toute une mission car tout est hors de prix pour le stationnement, et ne travaillant pas à Paris je dois acheter différents titres de transport pour 1 seule destination, qui la nuit venue compte 15 minutes de trajet en voiture porte à porte. Les tickets + ont des particularités simples : bus et tram ou métro ou RER dans Paris alors devoir payer soit 1 ticket aller pour autant de temps de trajet soit plusieurs et à différents tarifs (bus puis RER) pour autant de temps de trajet ne me semble plus justifiable. Il y a de manière générale une ambiance agréable à Drancy, et étant native de Paris je ne vous cache pas que vivre à Drancy est une agréable découverte pour moi qui suis à proximité de Paris car c'est une ville calme, et le soir surtout c'est très agréable de ne pas avoir de commerces ouverts jusqu'à pas d'heures donc pas de nuisances qui peuvent en découler. Je pense également aux Drancéen(ne)s qui se rendent à Paris pour travailler ou d'autres activités (boutiques, sorties) et qui n'ont d'autre choix que de prendre soit la voiture (hors Paris ou dans Paris) soit les bus car le centre de Drancy ne propose que des bus et que leur capacité d'accueil n'est pas égale à celle d'un wagon de métro (je ne parle pas même pas de la rame complète) et vous laissez imaginer des boîtes à sardines... Je vous dirai stop aux "galères en commun" et place aux "transports en commun". Pouvez-vous vous mettre à la place des Drancéen(ne)s ? Essayez :) Voulez-vous le métro à Drancy ? Oui !
Mail 1604		X															M Patrick CLEMENT de Montignon a écrit : Opposition à la prolongation du BIP. Construire une voie rapide large comme une autoroute augmentera considérablement le trafic routier sur cet axe et par conséquent me semble constituer une catastrophe pour notre santé, notre qualité de vie et pour l'environnement.
Mail 1605		X															Un ANONYME de Drancy a écrit : Métro à Drancy. Je suis pour la prolongation de la ligne 7 du métro jusqu'à Drancy.
Mail 1606		X															Mme Valérie SAILLARD de Drancy a écrit : Le métro à Drancy 93 Contribution : Il est et devient indispensable pour nous Drancéens, de disposer de ce métro car notre ville de plus 72000 habitants et proche de Paris ne dispose que de bus qui ne desservent pas forcément tous nos quartiers donc perte de temps à changer. Ce métro est une aubaine !!!!!car facilite à se déplacer plus rapidement. Et voyons soyons modernes nous aussi.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1607		X															M Julien BOUHOURS de Pontault-Combault a écrit : Avis défavorable. Conscient de l'enjeu du logement accessible pour tous, je suis contre cette densification, nous avons des solutions alternatives comme l'occupation des zones d'activité/bureau des logement vacants, location style airbnb, etc. En bref optimisation au lieu de densification ... Cordialement,
Mail 1608			X														Mme Sylvie DOLLE de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Prolongement ligne 4 Nord Clignancourt. Je souhaite l'inscription du projet de prolongement de la ligne 4 au Nord de Clignancourt.
Mail 1609			X														M Samuel BARBOTIN de Montmorency a écrit : Contre le projet du BIP. Habitant dans le Val d'Oise depuis mes 3 ans, je ne vois pas l'intérêt du BIP. Ce dernier est anachronique face aux problèmes environnementaux du moment. La voiture n'est plus le modèle du futur, bien au contraire. Construire une nationale en plein milieu de certaines villes, je trouve cette idée vilaine. Contre le bip pour des raisons évidentes.
Mail 1610		X															M Patrick LEROY de Pontault-Combault a écrit : Contre la construction abusive. Je suis habitant de Pontault-Combault en Seine et Marne et depuis un certain temps dans notre commune, on supprime des anciens pavillons pour construire des immeubles mais les infrastructures ne suivent pas et donc il y a de plus en plus d'embouteillages et il est presque impossible de se déplacer et trouver une place pour se garer. Je ne comprends pas où on veut en venir. Je pense que certaines personnes doivent certainement en profiter mais pour les habitants le confort de vie est de plus en plus pénible. Est-ce que cela va durer encore longtemps... ?
Mail 1611		X					X										M Daniel DEVILLERS de Pontault-Combault a écrit : Totalement inadapté avec le profil de la commune. Le respect des citoyens n'est plus considéré Que l'on termine ce qui est commencé par exemple la Francilienne, travaux arrêtés depuis des années. Pontault est une enclave cernée par des RN, comment évacuer cette augmentation, les voies ne sont pas extensibles résultat embouteillages pollution ce n'est pas le but recherché. Laisser les habitants actuels dans un havre de paix déjà saturé
Mail 1612		X	X	X													Un ANONYME de Lésigny a écrit : Zone industrielle et de 1500 logements. La région devient un enfer ou l'on ne peut plus circuler. Pas besoin de logements complémentaires surtout que les infrastructures ne sont pas suffisantes pour accepter 1500 logements en plus. Contre ce projet.
Mail 1613			X					X						X			M Bruno ROUX de Paris a écrit : Zéro artificialisation nette en Île de France. Je suis contre l'artificialisation des terres agricoles du triangle de Gonesse y compris comme prévu pour des bouts d'autoroute comme le BIP Nous avons besoin de ces terres riches pour produire une agriculture maraichère de qualité et sans pesticides pour nourrir la région île de France afin de limiter les transports et de consommer local. Ni de piste de ski ni de patinoire ni de centre commercial ni autoroute supplémentaire ni gare de RER inutile en plein champs ni de piste d'aéroport supplémentaire
Mail 1614																	Une ANONYME de Lésigny a écrit : Refus du projet des 1500 logements. J'impose mon refus pour la création de 1500 logements entre la commune de Ozoir la Ferrière et Lésigny.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1615			X														Une ANONYME de Drancy a écrit : Pour le métro. Le métro à Drancy nous permettra d'aller à Paris et sur nos lieux de travail plus facilement. Notre ville sera plus verte avec moins d'utilisation des voitures personnelles.
Mail 1616		X		X													M Jacques PONCHAUT de Pontault-Combault a écrit : Non aux logements supplémentaires. Nous voulons de la verdure ... nous ne pouvons plus vivre dans ces grandes villes urbaines ... faites ces logements là où il y a peu d'immeubles !!!
Mail 1617		X															M Patrick LEGOUAS de Pontault-Combault a écrit : Non à la construction de logements. Non pour la construction de 3000 logements à Pontault-Combault ! Il n'y aura pas assez d'écoles, de crèches etc. Les routes sont déjà saturées ! ... Trop c'est trop ! Stop !
Mail 1618		X															Mme Claire BEUCHER de Pontault-Combault a écrit : Non aux 3000 logements. Nous n'en pouvons plus de vivre dans une ville bétonnée !! oui aux arbres 🌲 !!! plein de villes autour de nous n'ont pas autant de logements alors qu'ils ont la place !!!
Mail 1619							X	X								X	M. Pierre-Yves et Mme Anne-Marie MECHALI de Magnanville ont écrit : Lieu d'implantation de la prison sur la commune de Magnanville. Ma femme et moi sommes contre l'implantation de la prison sur la commune de Magnanville pour cinq raisons : 1. Non-respect de la loi sur la zéro artificialisation des terres agricoles 2.Trop grande proximité des établissements scolaires Lycée agricole, Lycée de Magnanville, Collège Georges Sand, école primaire et maternelle des Marronniers. 3.Transports en communs adaptés pour les établissements scolaires et les Magnanvillois risquant d'être impactés par une augmentation de l'insécurité sur le réseau. 4.Trop grande proximité des habitations, les zones pavillonnaires jouxtant le projet pénitentiaire, avec risque d'augmentation de l'insécurité locale, de dévaluation immobilière, et de diminution de l'attractivité locale des familles et des entreprises. 5.Nous commençons à retrouver une certaine sérénité, après l'assassinat des deux policiers, qui avait mis notre commune en état de choc, événement médiatique tristement connu dans la France entière. Notre sérénité aura été de courte durée. D'autres terrains ont été proposés par la mairie, les associations locales, pour accompagner ce projet qui auraient pu être mieux accepté. Pourquoi ce refus de discussion ? Un travail transversal local aurait pu être mené de manière pragmatique à la place de cette décision administrative sans vraie concertation.
Mail 1620		X															M Nathan CHEVALET de Pontault-Combault a écrit : Non à l'urbanisme. La construction de nouveau logement nuirait à la biodiversité. De plus les services publics ne sont pas adaptés au nombre d'habitants actuel. Un nombre croissant d'habitants ne se fera qu'au détriment de la qualité de vie de ce déjà présent. Je m'oppose donc à ce projet.
Mail 1621			X													X	Mme Jessica DO AMARAL de Drancy a écrit : Défavorable au métro. Je suis défavorable à ce projet. Je prends le RER B chaque jour, et je vois bien l'insécurité présente en gare. Rajouter

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	cette station et connaissant bien cette ligne et les stations qu'elle fait avant d'arriver à Drancy ce ne serait que gâcher et insécuriser davantage notre ville (vol, vendeurs de cigarette, harcèlement envers les femmes) j'en passe. Une amie s'est fait suivre de la gare à chez elle. Alors que ferait ce genre de personne encore plus proche de chez nous ? Nous avons déjà le RER puis les bus qui passent très régulièrement ainsi que le tramway. Je suis satisfaite de cela et ne vois pas l'utilité de ce métro.
Mail 1622			X	X								X				X	<p>L'association GUYANCOURT EN COMMUN (Guyancourt) a écrit :</p> <p>Contribution de l'association Guyancourt en Commun.</p> <p>Sollicitée au printemps dernier sur l'avant-projet de SDRIF-E, la Ville a déjà fait remonter un certain nombre de points susceptibles d'impacter ses équilibres : • Préservation de la trame verte et des terres agricoles à l'est de Guyancourt • Préservation des activités économiques, essentielles pour entretenir l'attractivité de la Ville, le développement de l'emploi local et maintenir un service public de qualité. Le Technocentre Renault et le quartier d'affaire des Chênes doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. La transformation d'immeubles d'entreprises en logements ne saurait être acceptable sans la présence à proximité des services publics nécessaires aux résidents. • Nécessité que se concrétise enfin le projet d'échangeur reliant l'avenue des Garennes à l'A12/A13 • Maintien de la mixité sociale qui contribue aux équilibres de Guyancourt Ce dernier aspect est fondamental pour la Ville. Or, le 20 septembre dernier, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France a confirmé son souhait d'inclure dans le SDRIF-E une mesure dite "anti-ghetto", visant à freiner la production de logements sociaux dans les communes d'Ile-de-France qui, comme Guyancourt, en comptent déjà au moins 30%. Et ce, explique-t-elle pour éviter "le communautarisme" et "l'islamisme". Cette clause est tout autant révoltante que dangereuse : • Son objectif, affiché par la Présidente de Région, est en soi insupportable. Combien de temps encore devra-t-on supporter les amalgames nauséabonds faits entre logements sociaux et islamisme ? Stigmatiser encore et toujours les résidents du parc social n'est pas digne d'un élu connaissant les difficultés d'accès au logement que rencontrent des millions de Franciliens ! Le logement est une préoccupation constante et totalement légitime de nos concitoyens. Faut-il rappeler les chiffres alarmants du mal-logement, publiés chaque année par la Fondation Abbé Pierre ? ⇒ 3,8 millions de personnes sont non logées ou très mal logées en France ⇒ 8,6 millions vivent en surpeuplement ⇒ 12,2 millions touchées par la précarité énergétique ⇒ 85 000 vivent dans des habitations de fortune : c'est le nombre d'habitants que compte la commune voisine de Versailles ! En moyenne, les ménages consacrent 19,7 % de leurs revenus à leur logement : un taux d'effort qui est d'autant plus important dans le contexte d'inflation que nous connaissons aujourd'hui ! • Les conséquences de cette clause, si elle venait à être instituée, sont tout aussi dangereuses. Empêcher les Maires volontaristes de construire des logements sociaux ne résoudra en rien la dramatique crise du logement en France. Cette position donne une image déplorable des communes « bâtisseuses » : est-ce la faute de Guyancourt, de Gennevilliers ou de Gentilly si près de 2 millions de Français sont en attente d'un logement social ? Intellectuellement, ce raisonnement ne tient pas la route : comment concevoir que c'est en limitant la construction de logement social qu'on résoudra la crise du logement ? Ajouter la pénurie à la pénurie ne changera rien à l'affaire. Au contraire même, cette clause « anti-ghetto » freinera à coup sûr la production de logements sociaux alors même que 70% des franciliens y sont éligibles. La Préfecture de région a même alerté Madame Pécresse en juin dernier, expliquant que « l'application littérale de la clause conduirait à réduire de 21% la production sociale moyenne » par rapport à ces dernières années. Voilà des années que nous demandons à l'Etat de contraindre réellement les communes dites « carencées », qui préférèrent encore payer des amendes plutôt que de construire des logements sociaux dans leur Ville. Guyancourt continuera pour sa part de porter une politique ambitieuse en matière de logement, une politique équilibrée. Nous continuerons de faire en sorte que tout le monde puisse se loger : les petits</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	revenus, les étudiants, les jeunes, les familles monoparentales comme les cadres et les revenus les plus aisés. Cela passe par un équilibre trouvé entre le logement en accession – qu'elle soit libre ou sociale – et le logement locatif aidé. C'est essentiel si l'on veut que chacun trouve sa place dans la Ville et si l'on souhaite proposer un parcours résidentiel aux habitants.
Mail 1623			X														M Jérôme NOBECOURT de Drancy a écrit : Métro mairie de Drancy. Permet d'accéder rapidement à l'USPN à la fois à Villeteuse mais surtout à la faculté de médecine et l'IUT sur le site de l'illustration. Cela permettra aussi d'améliorer l'accès à l'hôpital Avicenne et les gares routière de Fort Aubervilliers et de Bobigny
Mail 1624		X					X										Une ANONYLE de Pontault-Combault a écrit : Non à la construction de 3000 logements. La ville de Pontault Combault est déjà bien bétonnée, trop de voitures, circulation et stationnement difficiles. Ce n'est plus une ville où il fait bon vivre. 3000 logements supplémentaires augmenteraient la population de 30 %, ce qui aggraverait la situation, sans compter sur le fait que l'offre santé se réduit : plus de radiologue, ni de gynécologue en ville, difficile de trouver un médecin généraliste et compliqué d'avoir un RV au pôle santé par exemple avec un ORL qui va d'ailleurs partir fin 2024.
Mail 1625												X					M Hugo ALTMAYER de Paris a écrit : Une vraie prise en compte des continuités écologiques. Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 1626		X															Une ANONYME de Villeneuve-le-Roi a écrit : Complexe industriel a Ablon sur Seine. Je suis contre ce complexe à Ablon sur Seine. Ils ont déjà beaucoup de bruit avec les avions plus des zones dangereuses.
Mail 1627			X														M Vincent BOURGEOIS de Drancy a écrit : Prolongement ligne 7 à Drancy. Habitant sur Drancy, l'accès à Paris est relativement compliqué. L'implantation de deux nouvelles stations de métro à la gare RER du Bourget et à la mairie de Drancy nous permettrait d'enfin pouvoir accéder à Paris plus facilement. Une ville aussi grosse que Drancy mérite d'avoir le métro en son centre-ville.
Mail 1628			X														M Viktor JEYAKUMAR de Drancy a écrit : Prolongement métro 7. Je pense que prolonger le métro jusqu'à la mairie de Drancy est une bonne idée surtout pour les étudiants qui auront plus de temps pour réviser à la maison que passer leur vie dans les transports et ça faciliterait vraiment les habitants

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1629			X														<p>dans leur vie pour aller au travail.</p> <p>Un ANONYME de Drancy a écrit : Prolongement ligne 7 à Drancy. Je suis favorable au prolongement des lignes de métro au centre-ville de Drancy. Gare RER, tramway et métro en périphérie de la ville, et pas grand-chose en centre-ville malgré de nombreux résidents.</p>
Mail 1630		X					X									X	<p>M Franco IAQUANIELLO de Pontault-Combault a écrit : Augmentation de 300 logements a Pontault Combault. Je m'oppose à la construction de 3000 logements supplémentaires a Pontault Combault, il y a actuellement beaucoup de résidences de construites, ains que beaucoup de résidences en cours de constructions. Les routes, les écoles, les transports, bus, RER sont déjà débordés. Actuellement, il n'y a plus un seul médecin de disponibles en médecins traitants, les dentistes sont débordés. Stop aux constructions nouvelles</p>
Mail 1631			X														<p>Une ANONYME de Drancy a écrit : Métro en centre-ville de Drancy. Je suis pour le prolongement de la ligne de métro 7 jusqu'au centre-ville de Drancy pour un accès plus rapide au centre de Paris, à la Défense et à l'aéroport CDG, avec pour effet, espérons-le, une meilleure offre des commerces de qualité environnants. A quand également le prolongement de la ligne de métro 5 jusqu'aux 4 Routes ou jusqu'à la mairie de Drancy ? A bon entendeur !</p>
Mail 1632		X		X		X		X								X	<p>M Alain ROUMIGUIER de Férolles-Atilly a écrit : SDRIF-E - Projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes proposé aux habitants de la commune d'Ozoir. A la lecture du projet, s'il n'y avait à retenir qu'un seul argument de refus, ce serait que, compte tenu de l'emplacement envisagé, toutes les nuisances et contraintes vont affecter et devoir être supportées par une seule des communes mitoyennes, à savoir Férolles Atilly. Impact négatif mis en évidence par le non-respect des lois, textes, règles, PLU et normes en vigueur et le principe du « Zéro Artificialisation Nette » La zone concernée par la présente enquête est considérée comme "zone humide", dont la préservation et l'intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire, et de l'urbanisation doivent être considérées. Impact négatif sur la protection des espèces protégées et la biodiversité La zone concernée, en plus de la biodiversité naturelle et existante, accueille une faune de passages : migrations d'oiseaux à différentes périodes de l'année. (Vols de cigognes, d'oies Bernaches, de sansonnets/étourneaux, ...) ou hardes de sangliers utilisant, depuis longtemps, la sente venant du golf d'Ozoir passant le long de la haie du Clos de la Vigne, traversant la CD 354 et filant vers les bauges humides des Bois de Beurose et de l'ONF. Impact négatif lié à l'évolution nécessaire des infrastructures routières existantes, à leurs nuisances, à leurs contraintes Le projet ne prend pas en compte l'enclavement ou le désenclavement de la zone concernée, les limites actuelles du réseau routier et la nécessité de revoir son dimensionnement, eu égard l'augmentation du trafic et la pollution associée, et aux nuisances sonores existantes et à venir de cette zone; A titre d'exemple, la situation actuelle est la suivante : les encombrements habituels de la Francilienne N104 se déversent vers Férolles/Ozoir et/ou vers Lésigny/Ozoir, créant une concentration de véhicules de tout gabarit sur un réseau rural non adapté. Impact négatif lié à la construction de logements sociaux La création d'une zone d'habitation plus grande que le bourg de Férolles, nécessite un cadre de vie adapté à l'arrivée de nouveaux habitants, des équipements adéquats (écoles, commerces de proximité, parkings, services et moyens de mobilités publics et privés) Impact négatif, économique et industriel, sur la nature des entreprises recherchées, leurs valeurs ajoutées. Réussir la création d'une zone industrielle nécessite certes du</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	terrain, et surtout l'existence d'une véritable politique industrielle soutenue par un plan stratégique pour préciser la nature des entreprises que l'on souhaite accueillir (en termes d'emplois, de savoir-faire, de valeur ajoutée, de pollution,) et d'une appréciation sur les retours d'investissement (pour la commune et pour chaque entreprise) Impact financier sur le chiffrage des coûts, les sources de financement A ce stade du projet, rien n'est chiffré. En conséquence, comme l'indique ma contribution, je suis opposé à la réalisation d'un tel projet
Mail 1633		X		X			X										Mme Jocelyne IAQUANIELLO de Pontault-Combault a écrit : Contribution contre l'urbanisme à l'horizon 2040. Opposition a des constructions surélevées et de grandes mutations de notre environnement.
Mail 1634			X														Un ANONYME de Drancy a écrit : Projet de prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'au centre-ville de Drancy. Je souhaite manifester mon intérêt et mon soutien au projet de prolongement de la ligne 7 du métro, dont le terminus actuel se trouve place du 8 mai 1945 à La Courneuve, et qui pourrait rallier dans les prochaines années la mairie de Drancy. En effet, pour toute la population drancéenne, rejoindre le métro et en particulier la ville de Paris est sensiblement plus long que pour nos concitoyens habitant les villes de Bobigny, Pantin, ou encore La Courneuve pour ne citer qu'elles. Pour de jeunes bacheliers poursuivant leurs études à Paris, c'est une difficulté supplémentaire et peut-être pour certains un facteur de restriction : le temps de trajet quotidien et la fatigue due aux transports est un élément important dans le choix d'une orientation. L'accès simplifié et rapide au centre-ville parisien est un atout pour la jeunesse drancéenne, tant en termes d'opportunités que d'ouverture culturelle. La gare de Drancy où passe le RER B est relativement excentrée pour toute une frange de la population et de surcroît, la régularité des trains est insuffisante, l'accès au métro serait autrement plus profitable. C'est aussi, pour bon nombre de personnes âgées devant parfois consulter dans Paris une simplification considérable, des coûts réduits et un mode de transport plus vertueux pour l'avenir si l'on peut avoir moins recours aux véhicules particuliers. Enfin, rejoindre Paris, c'est également se déplacer plus facilement en Île de France au sens large, pour quelque raison que ce soit (santé, culture, éducation, commerce, travail, etc.).
Mail 1635				X													M Henry TAMAR de Drancy a écrit : Du Vert à Drancy. Alternative Projet-Parc + Coulée Verte
Mail 1636			X	X		X	X	X									M David BLONDELLE de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Projet routier du BIP.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions dans ma ville ! Le BIP ne fluidifierait pas le trafic routier, bien au contraire ! Le trafic prévu est de 30 à 60 000 véhicules par jour, dont plusieurs milliers de camions. Sans compter les gigantesques bouchons qui seraient provoqués dans les villes traversées par le BIP par les voitures tentant de rejoindre cette voie rapide aux heures de pointe ! C'est prouvé, de nouvelles routes génèrent toujours un trafic supplémentaire et se retrouvent rapidement embouteillées. Certes il existe localement des bouchons aux heures de pointe actuellement, mais il y a d'autres solutions à envisager. Comme investir dans les transports en commun (bus plus nombreux et fréquents, prolongement du tram T11) et dans des pistes cyclables sécurisées. Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...) ; la survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie ; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Le bruit de l'avenue du Parisis s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy. Le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien. Destruction des espaces naturels ! Nous avons dans nos mains un trésor ! Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis. Un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens ! Augmentation des émissions de CO2 L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 ! Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. Il est tant d'abandonner ce projet du siècle dernier !</p>
Mail 1637		X															<p>Mme Stéphanie MESSIKA de Lésigny a écrit : Non à la ZI.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1638			X		X	X	X	X	X								Je suis contre l'urbanisation démesurée sur nos terres agricoles sur les terres entre Lésigny Férolles-Attilly et Chevry. M. Cédric LEBLAN de Villeneuve-Le-Roi a écrit : Projet industriel sur les rives d'Ablon, -Vigneux Habitant de Villeneuve le Roi, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur Seine, face aux rives d'Ablon. Le projet de la Région présente par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicule poids lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD...) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigurerait notre cadre de vie et impacteraient notre santé, à savoir le port industriel d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 1639		X	X			X											Mme Marie Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre ce projet irresponsable sur Pontault-Combault qui défigurerait la ville et la rendra invivable de par une population accrue, infrastructures non adéquates. Rendre la ligne RER E fiable et fonctionnant BIEN tous les jours sur laquelle on pourrait compter et élargir la Francilienne sont 2 objectifs à réaliser avant d'envisager d'augmenter la population.
Mail 1640			X								X						Mme Fabienne SICOT de Deuil-la-Barre a écrit : Suppression du tronçon central de l'avenue du Paris - Rétablissement de la liaison verte sur l'emprise de l'avenue du Paris, telle qu'elle figurait sur le document avant arrêt - Prolongation de la coulée verte communale dans son axe nord-sud.
Mail 1641		X	X				X	X									Mme Florence BROC de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre ce projet de densification de notre ville. Nous avons déjà beaucoup trop de bouchons aux horaires de pointes et pas assez de place pour stationner. De plus, les services publics ne suivent pas, plus de commissariat, un seul bureau de poste (le 2ème vient de fermer !) un pôle santé saturé et il est très difficile voire impossible pour des nouveaux habitants de trouver un médecin traitant sur la ville. Créer donc des espaces verts pour le bien-être de tous au lieu de bétonner nos quartiers !
Mail 1642			X														Mme Céline- Anonyme de Drancy a écrit : Avis favorable. Ça serait super !!!
Mail 1643																	Mme Maria PAGES de Pontault-Combault a écrit : SDRIF-E- Par la présente, je vous fais part de mon désaccord sur ce projet.
Mail 1644		X					X										M. Jean-Noël HOUEMOND de Pontault-Combault a écrit : Production de nouveaux logements à Pontault-Combault. Au vu des capacités d'urbanisation de la ville de Pontault-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Combault et de ses ressources foncières disponibles, la réalisation de 3000 logements d'ici 2040 ne pourra donc se faire qu'en acceptant via le PLU, une densification de l'habitat urbain en hauteur pour préserver les quartiers pavillonnaires. Jusqu'à quand cette préservation sera encore possible ? Cette injonction va modifier le visage de la ville, ce que ne souhaite pas la population qui cherche en s'installant ici, un cadre de vie moins urbanisé qu'en proche banlieue.
Mail 1645			X														Mme Johanna LAUTRIC de Drancy a écrit : Je souhaiterais que le métro 7 passe à Drancy, ça nous changerait la vie.
Mail 1646				X							X						Mme Anne GLESSER de Mareil-Marly a écrit : Je suis habitante de Mareil Marly depuis près de 10 ans et je souhaite vivement que la totalité de la zone N du PLU de Mareil-Marly soit prise en compte dans la cartographie du SDRIF, ainsi qu'une prise en compte de la protection des zones N à l'échelle régionale dans le règlement du SDRIF. En effet, les espaces verts et sentes de Mareil-Marly sont une richesse inestimable pour notre territoire, je souhaite que la biodiversité soit préservée.
Mail 1647			X				X										Mme Claire CORNILLARD de Pontault-Combault a écrit : SDRIF-E/ densification habitat Pontault-Combault. Notre ville est déjà le lieu d'une embolie automobile grave aux heures de pointe, période qui commence de plus en plus tôt l'après-midi et ne se termine que très tard. Il faut arrêter de construire des immeubles et finir d'urgence la mise à 3 voies de la N104 au niveau de Pontault, lieu tristement célèbre pour ses bouchons où les gens qui rentrent du travail laissent leurs nerfs tous les soirs, comme je l'ai fait pendant de nombreuses années.
Mail 1648			X	X			X										M. David BUFFAULT d'Enghien-Les-Bains a écrit : Climaticide, néfaste pour la biodiversité, et la santé des habitants : Il est temps de sortir du tout voiture. On veut nous rajouter une autoroute urbaine, passant à proximité d'écoles, au milieu d'espaces naturels non imperméables pour pouvoir transporter des gens, seuls dans leur voiture le plus souvent. C'est un projet imaginé par des personnes d'un autre âge loin des enjeux actuels. Nous n'avons pas besoin de plus de circulation de voitures, fussent-elles électriques. De grâce, ayez le courage de renoncer à ce projet insensé.
Mail 1649			X			X		X							X		Hello Anonyme de Mantes-La-Jolie a écrit : Je souhaite faire part de mon avis sur le projet de SDRIF. C'est bien de rajouter un "E" mais il faut être cohérent.il n'est plus possible d'autoriser des zones d'aménagement, des pastilles, aussi vastes et importantes notamment sur des surfaces agricoles. C'est complètement aberrant de soutenir le mode de développement comme après-guerre. Cela nous mène dans le mur avec un rythme d'artificialisation élevé... Le ZAN en 2050 est un très bon objectif, que je soutiens, mais il commence déjà à être détricoté par les associations d'élus...qui veulent continuer à bétonner les campagnes et les périphéries des villes. - La région devrait avoir le courage de dire stop à l'étalement urbain, notamment économique. - elle devrait interdire toute nouvelle zone pavillonnaire et d'activité économique. Elle devrait subventionner davantage la restructuration et la densification des parcs d'activités existants. Il n'existe en effet pas de modèle économique rentable pour cela. C'est aberrant. On ne peut pas continuer ainsi. - La région devrait aussi soutenir davantage les agriculteurs bio qui font du bien au sol et à la nature, en plus de nous fournir des aliments de qualité. - enfin, le SDRIF devrait retirer les projets routiers ou autoroutiers en ile de France. STOP ! c'est dans les transports en commun que doit aller l'argent.
Mail 1650		X						X									Mme Marie CRINOLA, Adjointe Administrative à la mairie de Sault-le-Marchais a écrit : Vous trouverez ci-joint les remarques concernant l'occupation des sols de SAULX-MARCHAIS 78650 pour l'enquête publique du SDRIF-E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Un état d'occupation de Sault le Marchais à l'horizon du 2050 par zone est développé et conclu ainsi : Sachant que les infrastructures de la commune sont limitées, l'extension du village est impossible, les voies sont non-adaptées à un trafic plus dense et un manque total de commerce. En vue de tous ces éléments, le PLU a été modifié en 2019 et il serait aberrant de réaliser une révision alors que tous les critères retenus par le SDRIF sont respectés. Du point de vue financier, une révision serait très lourde de conséquences pour un petit village comme le nôtre où les économies sont de rigueur.
Mail 1651		X			X		X					X			X		Corinne, Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis habitante de Pontault-Combault depuis 1990. J'ai vécu les années précédentes, à partir de 1965 (j'avais 4 ans), à Noisy-le-Grand, ville de Seine Saint Denis qui touche la Seine et Marne dans son quartier sud. J'ai vu ma commune d'enfance se bétonner, j'ai vu la petite bourgade de Pontault-Combault devenir cette grande ville où il est aujourd'hui difficile de circuler aux heures de pointe, où on cherche les espaces verts, où les petits pavillons des rues principales ont été remplacés par des immeubles (heureusement peu élevés). J'ai choisi d'y vivre pour rester proche de mes parents, pour retrouver un bout de campagne. J'ai choisi de travailler en Seine et Marne à proximité pour éviter les longs trajets vers Paris, pour apporter une certaine qualité de vie à mes enfants. Et je lis aujourd'hui le préambule de Mme PECRESSE au nouveau schéma directeur de la Région Ile de France et je ne comprends pas... - Comment peut-on vouloir que chaque habitant de l'Ile de France trouve un parc à proximité de chez lui si dans le même temps on demande à nos maires de sur urbaniser notre ville ? - Comment peut-on vouloir préserver nos terres agricoles et dans le même temps demander de créer toujours plus de logements sociaux ? - Comment peut-on préserver la vie de quartier en étant dans l'obligation de par ces quotas de construire des ensembles de plus en plus hauts, sans âmes ? - Comment créer des trajets de mobilités douces au milieu de la circulation ? Ce document qui devrait être notre futur schéma directeur n'est que contradiction. Je n'y vois rien de positif. En son temps, le beau projet de décentralisation de M. MITTERRAND aurait pu désengorger les grandes agglomérations, mais hélas les gouvernements suivants ont centralisé à outrance, ont fait mourir nos campagnes où plus même un médecin ne veut s'installer puisqu'il n'aura plus d'école pour ses enfants, plus de poste, plus de centre des impôts ... Il ne faut pas sur densifier l'Ile de France Mme PECRESSE, il faut retourner vers les campagnes et les villes de Province (ce que naturellement d'ailleurs beaucoup ont fait au moment de la crise sanitaire et la mise en place du télétravail). Moi je suis née à Paris, et mon père et grand-père avant moi, c'est une ville magnifique, je ne me vois pas m'exiler loin de cette belle capitale, mais je ne suis plus à ma place dans ma commune de Seine et Marne, j'y étouffe... Et je ne suis pas la seule à penser ainsi. Si je devais voter, je voterais contre sans hésiter.
Mail 1652		X	X			X	X	X	X			X					M. Hugo JOCHAUD Du PLESSIX de Neuilly sur Seine a écrit : Vers une Logistique Durable : Réconcilier Développement Territorial et Enjeux Écologiques La stratégie de développement territorial actuelle, telle qu'elle est envisagée par le Plan d'Actions Régional, soulève des contradictions flagrantes avec les principes de durabilité environnementale. L'expansion des zones logistiques menace directement les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, de l'atteinte de la neutralité carbone, et de la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers ainsi que des cours d'eau. Dans ce contexte, il apparaît impératif de repenser l'approche du développement logistique pour aligner les pratiques sur les impératifs écologiques. Cela passe par une valorisation et une densification des infrastructures logistiques existantes, favorisant ainsi une meilleure utilisation des ressources et des espaces déjà impactés par l'activité humaine. La promotion de la multimodalité, qui inclut l'intégration des réseaux de transport moins polluants et plus efficaces, devient une nécessité pour réduire l'empreinte carbone des activités logistiques. Les nouvelles réglementations

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	doivent catégoriquement limiter la création de zones logistiques qui ne seraient accessibles que par la route, afin de décourager l'utilisation exclusive du transport routier, grand contributeur aux émissions de gaz à effet de serre. La conservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité doivent être placées au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Cela signifie qu'aucune concession ne devrait être faite qui pourrait compromettre les réserves de biodiversité ou interrompre la continuité des écosystèmes, notamment les berges des cours d'eau. La simple mise en place de cordons végétaux ne saurait compenser les perturbations engendrées par le développement d'infrastructures comme les ports. Enfin, il est crucial de reconnaître que les zones denses, notamment les agglomérations, requièrent une attention particulière. Ces espaces, souvent prévus pour de nouvelles zones logistiques, doivent plutôt être envisagés comme des opportunités pour la renaturation, essentielle pour faire face aux défis contemporains tels que la gestion des risques d'inondation, la création de zones de fraîcheur pour combattre les îlots de chaleur urbains, et la sécurisation de la résilience alimentaire. En somme, une reconfiguration du développement logistique, guidée par des principes de durabilité et d'écologie, est non seulement souhaitable mais nécessaire pour assurer l'avenir de nos territoires.
Mail 1653		X			X		X								X		M. Robert AFONSO de Lésigny, a écrit : : Négativement NON au projet d'urbanisation débordante sur nos terres agricoles & aux bords de notre forêt (Lésigny & Ozoir). C'est avec la plus grande conviction que je m'oppose à ce projet d'urbanisation débordante sur nos terres agricoles & aux bords de notre forêt (Lésigny & Ozoir). 1°) Aucune des résidences Clos Prieur, Clos Vimont, Clos de la Vigne ne souhaitent être "connectées" comme le laissait entendre les Portes Briardes. 2°) Route départementale dangereuse, on attend toujours l'installation de radar pour faire respecter les limitations de vitesse à savoir 50 km/h max aux abords du Clos de la Vigne, de notre Ecole des Clos et de notre ville de Lésigny ! 3°) Le béton et toute autre Z.I. n'est pas souhaités sur des terres agricoles et domaines forestiers de nos communes. Merci de respecter les directives de la SDRIV !
Mail 1654																	Mme Khadija Anonyme de Drancy a écrit : Je souhaite vivement bénéficier d'une station de métro à DRANCY Centre pour me faciliter la vie pour mes déplacements professionnels principalement mais aussi personnels. J'aimerais également que mes enfants puissent en profiter pour leur future scolarité et leurs loisirs. Cette diversification des transports est une chance pour les drancéens qui va leur permettre de développer l'attractivité de leur ville et de s'ouvrir davantage sur l'extérieur.
Mail 1655																	Mme Valérie FERNANDES de (?) a écrit : Contre ce projet.
Mail 1656		X					X										Mme Valérie FERNANDES de (?) a écrit : Cela suffit il y a déjà trop d'immeubles nous sommes venus en 2001 pour la tranquillité mais là c'est plus possible on a même envie de partir maintenant les samedis. C'est invivable à côté de carrefour toute cette circulation. C'est du n'importe-quoi.
Mail 1657			X														-M. Burcin KARAYIGIT de Drancy a écrit : Je soutiens pleinement le projet de prolongement de la ligne 7 du métro sur l'arrivée à la maire de DRANCY. Ce projet pourrait, pour moi et je pense, tous les drancéens, faciliter les déplacements vers Paris sans passer/subir le RER B.
Mail 1658		X					X										M. Patrick ROGER de Pontault-Combault a écrit : Pour la Ville de Pontault-Combault, c'est un SDRIF-E inacceptable. Je suis venu m'installer avec ma famille (couple avec 2 enfants) à Pontault-Combault début 1977 parce cette petite ville (à l'époque) à proximité de Paris offrait un

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	cadre de vie agréable notamment par son parc pavillonnaire développé et une présence limitée de grands ensembles immobiliers. Aujourd'hui, suite à une politique locale menée depuis des décennies, la population a plus que doublé, les petits immeubles de 3 étages ont poussé comme des champignons dans les artères principales, la circulation est problématique aux heures de pointe, le stationnement particulièrement difficile dans les quartiers commerciaux ou à proximité des centres de services (santé par exemple). Le projet envisage d'imposer à Pontault-Combault la construction de 3 000 logements supplémentaires d'ici 2040 soit, sur la base de 4 personnes par appartement, une population en hausse de près de 33 % par rapport à celle d'aujourd'hui. Pour ma part je considère cela complètement aberrant et irresponsable sauf à vouloir transformer notre commune en une sorte de "petite Manhattan" ou "petite Shangai" avec une explosion de la densité urbaine et les difficultés sociales qui ne manqueront pas de se développer, des problèmes de circulation et de stationnement devenus ingérables sans oublier la nécessité d'adapter toutes les infrastructures pour "accueillir" cette population supplémentaire. Aussi, j'invite les initiateurs du projet d'amender fortement la partie "construction de nouveaux logements" en renonçant totalement à toute contrainte supplémentaire dans ce domaine pour ce qui concerne la ville de Pontault-Combault.
Mail 1659			X				X										M. Fodil SIDES de Drancy a écrit : Un métro à Drancy, c'est faciliter le quotidien des usagers des transports en commun. Un métro à Drancy apportera une valeur ajoutée à la ville. Un métro à Drancy facilitera la vie des usagers en raccourcissant le temps des trajets inter banlieues donc il favorisera le bien-être des citoyens. Un métro à Drancy nous connectera directement au Grand Paris et ses centres d'activités donc au marché du travail.
Mail 1660								X									Alexis Anonyme de Noiseau a écrit : Non à la prison de Noiseau qui va à l'encontre de la zéro artificialisation des sols.
Mail 1661							X	X									M. François BIENVENU d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : Stop à la destruction des sols. Avec les enjeux climatiques en cours, je trouve aberrant que la région îles de France encourage les promoteurs à détruire encore plus les sols et le patrimoine de certaines villes. Il est temps de réfléchir et d'agir autrement pour le bien-être de tous. Il est important de pouvoir développer une ville mais il est encore plus important de la développer avec responsabilité.
Mail 1662			X														Louise Anonyme de Drancy a écrit : Drancéenne travaillant à paris, ce métro serait une aubaine pour décharger un peu le RER B bien trop souvent bondé.
Mail 1663			X														Mme Véronique CLEMENT de Drancy a écrit : Il serait intéressant pour la ville de Drancy d'avoir le métro comme prévu depuis 40 ans, pour une meilleure accessibilité à Paris pour les personnes s'y rendant pour le travail ou les loisirs. En espérant que tout cela se concrétise plus ou moins rapidement.
Mail 1664																	Mme Isabelle BAILLEUL de Pontault-Combault a écrit : Objet : SDRIF-E. Je suis contre.
Mail 1665		X					X										Mme Danielle THIVEL de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre la construction de 3000 logements dans notre ville. Nous sommes déjà 38 632 habitants sur Pontault sans compter les futurs arrivants des nouvelles constructions à venir, en cours ou qui viennent de se finir. Les infrastructures ne suivent plus. - Pas assez de médecins généralistes idem pour les spécialistes (gynécologue, otorhino, ophtalmo, dermato...) obligation d'aller dans d'autres villes pour se faire soigner. - Ecoles, crèches.... - Transports en commun saturés (beaucoup de problèmes de fonctionnement et de retard) et pas assez fréquents. -

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Police nationale réduite, car regroupée sur Torcy (gérant plusieurs villes) cela implique un temps d'interaction rallongé. - N104 saturée pratiquement en permanence d'où une forte pollution, il serait plus judicieux de finir les travaux en cours. Il faut arrêter de considérer l'Est Parisien comme une zone de stockage humaine.
Mail 1666			X		X		X										Mme Isabelle DEMAREST de Drancy a écrit : Je pense que ce serait un gain de temps pour beaucoup car moi qui travaille sur Paris et qui prend la ligne 7 jusqu'à musée du Louvre et qui est obligée de prendre la voiture pour aller jusqu'au fort d'Aubervilliers car le bus est trop long, cela me ferait des économies d'essence et de temps.
Mail 1667		X	X														Christelle Anonyme de Lésigny a écrit : Je me joins aux voix qui s'élèvent contre l'urbanisation galopante de Lésigny et ses environs. Ce sont des zones où le véhicule personne est indispensable et le Trafic est sursaturé notamment sur la francilienne (tronçon Brie-Pontault dans les 2 sens) et ce à toutes les heures !! La construction de 1500 logements va entraîner une surcharge supplémentaire sur les routes, notamment les « chemins de traverse » et AUCUN projet d'aménagement de ce côté n'est prévu. Il serait d'ailleurs indispensable qu'à l'heure actuelle il en soit proposé un, avant même tout développement pavillonnaire supplémentaire.
Mail 1668			X			X		X	X			X			X		M. David BLONDELLE de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Projet routier du BIP. LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multi modalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire... Comment une réflexion vieille de près de 100 ans peut être encore d'actualité aujourd'hui ?! Comment ne pas intégrer les nouvelles réflexions quant à la mobilité tant des Hommes que des marchandises ? Cet axe n'a pas sa place au 21ème siècle pour 2 raisons : il est obsolète et ce n'est plus ce que nous citoyens du Val D'Oise souhaitons.
Mail 1669																	M. Jean-Philippe GIRARDY de Drancy a écrit : Le métro dans une ville apporte plus qu'un moyen de déplacement il augmente la valeur de la commune et offre un intérêt pour tous ses habitants présents et futurs. Cela fait plus de trente ans qu'on en parle avec le prolongement, impossible, de la ligne 5, depuis l'ouverture souterraine de l'A86, alors s'il y a une possibilité de prolonger la ligne 7 en passant par Le Bourget qui sera prochainement très bien desservi par les futurs lignes du Grand Paris Express il faut sauter sur l'occasion. Ce sera une superbe opportunité pour les habitants de la commune. Cela va bien sûr occasionner des désagréments dans la commune mais le résultat en vaut la chandelle. Même si le métro n'arrivera pas demain dans la commune mais après demain, je suis pour ce projet d'intérêt public.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1670		X	X				X					X					M. Cyril LAIR de Pontault-Combault a écrit : 3000 logements supplémentaires à Pontault-Combault ???! Le schéma directeur tel que présenté exigerait la construction de plusieurs milliers de logement supplémentaires sur ma commune. J'y habite depuis 2007. J'y vois une explosion des constructions (notamment de transports). Les habitants utilisent de plus en plus les moyens de déplacement dits "doux" (vélo, trottinettes, transports en commun) et malgré toute la congestion de circulation automobile et les comportements dangereux associés s'amplifient. J'ai moi-même été victime d'un accident sérieux alors que je circulais à vélo sur une piste cyclable (conséquence : fracture de la colonne vertébrale, conducteur fautif en délit de fuite, et plusieurs dizaines de milliers d'euros payés pour la société via les frais de santé, d'hospitalisation et via les fonds d'aide aux victimes). Je suis tous les jours témoin d'incidents, et régulièrement témoin d'accidents que je pense directement liés à la densification de la ville. Il est tout à fait inacceptable d'imposer une densification supplémentaire. Même une amélioration significative des infrastructures (absolument nécessaire) ne suffira pas à compenser la densification actuelle. Il ne faut donc pas en ajouter.
Mail 1671																	M. Walter PRIBAC de Drancy a écrit : Je souhaite pleinement la réalisation de ce projet.
Mail 1672			X														M. Marko DJORDJIC de Drancy a écrit : Je suis pour le prolongement de la Ligne 7 jusqu'à la Mairie de Drancy. Drancy est une ville dynamique, assez peuplée, qui a besoin d'une station de métro.
Mail 1673																	Laurent Anonyme de Drancy a écrit : Je souhaite une station de métro sur Drancy.
Mail 1674		X					X										Mme Marjorie TOURETZ de Lésigny a écrit : Notre maison BOUGE déjà à chaque passage de poids lourds dont la vitesse est excessive aucune mesure mise en œuvre pour les riverains dont la RD354 passe devant notre jardin. Quid d'un mur anti-son comme sur la francilienne puisque celle-ci se DÉVERSE déjà littéralement lors d'accident (quasi quotidiens) sur cette route ?? Rajouter des habitations ??? Mais encore faudrait-il pouvoir déjà y vivre, circuler pour ceux qui y sont déjà non ?
Mail 1675		X													X		M. Marc MORVAN de Rambouillet a écrit : Vers une Région plus humaine et écologique. Développer, soutenir, encourager l'installation de maraîchers bio sur des terres agricoles proches des zones urbaines à desservir (cantines scolaires, d'entreprises, particuliers, associations d'aide alimentaire, marchés et supermarchés). Ex : à Rambouillet, nous disposons de terres agricoles en plateau proches de la ville. L'achat de ces terres par un syndicat mixte pourrait aider à l'installation de jeunes maraîchers. En ville il y a deux marchés, la cantine scolaire centrale Sodexo, deux amap et des épiceries qui ne demanderaient qu'à se fournir en local. -> Construction de logements sociaux dans les villes n'atteignant pas les 25% dans des programmes immobiliers mixtes en favorisant la rénovation des habitats anciens des centre-ville souvent laissés à l'abandon par des propriétaires n'ayant pas les moyens de rénover.
Mail 1676			X			X	X		X								Mme Marie-Pascale CHARLES d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au port de Vigneux. Non au complexe industriel et Non au pont entre Athis-Mons et Vigneux ! En tant que résidente d'Ablon-sur-Seine, je suis consternée par l'absurdité du projet industriel gigantesque prévu à Vigneux-sur-Seine, juste en face de nos rives paisibles. La Région semble également fantasmer sur l'idée d'un nouveau pont routier franchissant la Seine entre Athis-Mons et Vigneux. Un pont à 4 voies, qui ne servirait qu'à inonder notre commune de poids lourds supplémentaires, avec une estimation hallucinante de 1500 camions par jour déversant

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	leur pollution sur notre secteur. Ces projets, s'ils voient le jour, déclencheront un véritable cataclysme écologique et sanitaire. Attendez-vous à des niveaux de pollution sonore, atmosphérique, et de qualité d'eau inacceptables pour notre charmante communauté. De plus, ils signifieraient l'anéantissement d'un des derniers bastions de la nature et d'une zone protégée le long des rives de la Seine en Ile-de-France. Il est évident que ces projets sont une aberration totale, en totale contradiction avec les résultats du Grenelle de l'Environnement, les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, la qualité de l'air que nous respirons, et les lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Il semble que la Région Ile-de-France ait décidé d'ignorer délibérément toute considération environnementale et de balayer d'un revers de main les préoccupations légitimes des citoyens. Rappelons que les habitants d'Ablon-sur-Seine subissent déjà une véritable torture quotidienne avec les nuisances aéroportuaires d'Orly, le bruit infernal des lignes SNCF (C et D), le trafic routier envahissant (notamment le nœud du pont de Villeneuve, les quais, les routes départementales, etc.), les risques associés aux sites Seveso proches tels que les dépôts pétroliers GPVM et l'aéroport, ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes ont déjà confirmé l'impact dévastateur de toutes ces nuisances sur la santé et l'espérance de vie des habitants. Face à cette menace imminente, je m'oppose de manière catégorique et personnelle à ces projets irresponsables de la Région Ile-de-France. Ils représentent une attaque directe contre notre environnement immédiat, une atteinte à la qualité de notre vie quotidienne, et un mépris flagrant envers notre santé. Le port industriel d'Haropa à Vigneux-sur-Seine et le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux sont des aberrations que nous ne devons en aucun cas permettre. Nous devons nous lever et lutter contre cette folie destructrice avant qu'il ne soit trop tard.
Mail 1677			X														Mme Géraldine DALPIAZ de Drancy a écrit : Je trouve que la ville de Drancy est mal desservie en transports en commun "lourds". Pour prendre le métro, bien plus pratique que le RER (financièrement parlant) pour se rendre à Paris, il faut pour cela se rendre dans les communes voisines. De plus, les transports "lourds" actuels (RER B, T1) se trouvent tous en périphérie de la ville, obligeant ainsi à prendre le bus ou à utiliser sa voiture pour s'y rendre, ce qui est chronophage et/ou polluant. Si le métro 7 n'est pas prolongé jusqu'au centre-ville, ce n'est pas l'arrivée des lignes 15, 16 et 17 dans le département qui changera ce problème... C'est pourquoi avoir le métro en centre-ville est une nécessité pour beaucoup de Drancéens et de Drancéennes qui de ce fait, se trouveraient alors connectés à leur région et notre capitale. Drancy serait alors désenclavée, ce qui pour une ville de plus de 70000 habitants est actuellement une aberration ! Avoir le métro en centre-ville, c'est aussi une plus-value pour la ville qui m'a vue grandir, et cela la rendra plus attractive. Et culturellement parlant, cela permettrait aussi aux Franciliens et Franciliennes, ainsi qu'aux touristes de passage dans notre région de venir découvrir un pan de notre Histoire en rendant accessible le musée de la Shoah qui pour le moment n'est desservi que par une ligne de bus. Là, il ne serait qu'à 5 minutes à pied du reste de notre région. Je pense aussi à l'avenir de mes enfants et à la complication que c'est actuellement pour se rendre dans les universités et grandes écoles de la région depuis Drancy. Pour leur confort, j'aimerais qu'ils aient le métro à moins de 20 minutes à pied de chez nous quand le moment sera venu (contre 40 actuellement pour rejoindre le RER B). Voilà pourquoi je plaide pour qu'il y ait le métro 7 prolongé jusqu'au centre-ville de Drancy.
Mail 1678		X					X								X		M. Samir AMARI de Lésigny a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles, Chevry qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains jours il faut plus d'une heure le matin pour sortir de Lésigny et se mettre sur la

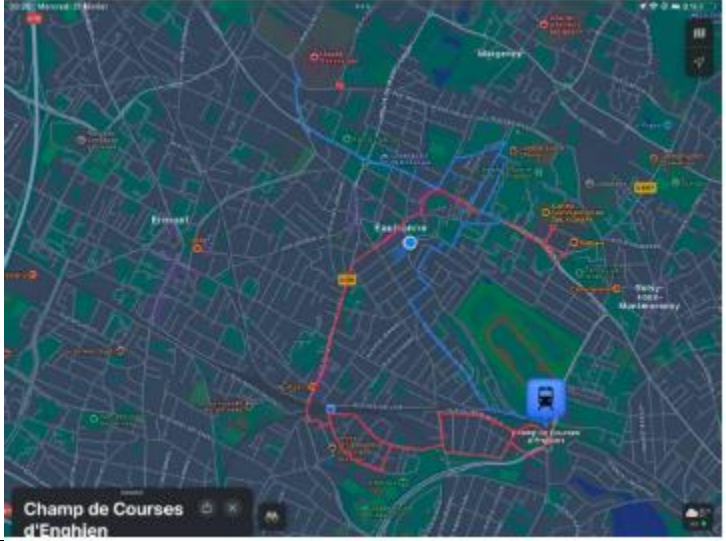
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	départementale, nuisance sonore, pollution etc. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. En cas d'accident sur la Francilienne (ce qui récurrent) tout le flux de véhicules se diversifie sur cette route avec le lot de nuisances. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectuées ces dernières années sur Ozoir-la-Ferrière, rendant la circulation de la commune bien difficile. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature. La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. On veut vraiment profiter de notre proximité avec la nature, on s'oppose à ce projet.
Mail 1679		X					X										Emmanuel Anonyme de Pontault-Combault a écrit : En souhaitant agrandir les espaces verts (bonne chose) et en obligeant la construction massive de logements dans les polarités, la hauteur des constructions va grandir à vue d'œil et sans correspondre au visage actuel de la ville. Il faut garder des équilibres de densification. Les infrastructures routières ne sont pas adaptées à une telle augmentation.
Mail 1680			X														Mme Céline BELLANTE de Drancy a écrit : Je soutiens le prolongement de la ligne 7 au cœur de Drancy Une des rares grandes villes sans métro ou RER dans le centre-ville Une opportunité pour l'emploi, la mobilité. Ne plus dépendre des bus Une vraie alternative pour relier Paris mais aussi les autres villes de banlieue grâce au Grand Paris.
Mail 1681			X					X									Mme Delphine GAUTHERIE de Férolles-Attilly a écrit : Défavorable au projet qui serait synonyme d'un accroissement énorme de la circulation entre Lésigny et Ozoir-la-Ferrière l'infrastructure routière ne permet pas ce projet. De plus il y aurait une augmentation significative de la pollution sonore et dans l'air.
Mail 1682		X	X														Mme Marie GAMEIRO de Pontault-Combault a écrit : Projet de développement du parc immobilier sur Pontault-Combault. Incohérence totale du projet du SDRIF-E de vouloir végétarisme et en même temps développer encore le nombre de logements sur la commune. Tout cela sans qu'aucune mesure de transports en commun et infrastructures routières ne soient développées. Les embouteillages sont de plus en plus importants au quotidien et l'offre de transport ne permet pas de se substituer à la voiture pour nombre de Pontellois.
Mail 1683																	Anna Anonyme de Drancy a écrit : Ligne 7. Bonne idée pour les habitants du centre.
Mail 1684		X			X												Stéphanie Anonyme de Lésigny a écrit : Non. Trop d'urbanisme. Gardons de la verdure arrêtons de construire.
Mail 1685							X								X		M. Robert LAVAUD de Magnanville a écrit : Le choix de la ville de Magnanville pour la construction d'une maison d'arrêt est aberrant. Il se ferait sur la seule partie de terres de culture restant à Magnanville et à proximité de deux lycées (150m pour l'un et 250m pour l'autre), un collège, des écoles primaires et un secteur pavillonnaire (à 150m). La tranquillité et la sécurité de nos enfants ne seront plus assurées surtout dans un contexte où l'on veut que l'école soit une priorité gouvernementale. Il en sera de même pour la tranquillité des magnanvillois qui ne pourront plus profiter du seul espace vert restant et devront

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	subir les désagréments écologiques et environnementaux. D'autres endroits pour la construction de cette maison d'arrêt sont possibles avec toutes les friches industrielles qui existent en Ile de France.
Mail 1686			X									X					M. Jean-Claude DUCREUX de Deuil-la-Barre a écrit : Mobilisation citoyenne "Non au BIP". Ce projet qui fut décidé en 1939, ne peut plus s'implanter dans l'urbanisme actuel et gêner considérablement la vie de la population riveraine. Je soutiens la création d'une Coulée Verte qui permettra de garder cette zone écologique tant appréciée.
Mail 1687		X	X		X										X		M. Pierre ROBIN de L'Isle-Adam a écrit : Je reviens vers vous pour : « Le trois fois moins d'étalement urbain sur les espaces agricoles ». Il conviendrait de ne plus avoir d'emprise sur cette zone A car on voit trop de zones commerciales en cours sur ces zones (ex Persan, Chambly, Mours). Comment voulez-vous développer les commerces en ville si ces derniers sont créés en périphérie des petites villes. Il est envisagé 37500 ha de terres agricoles strictement protégées pour garantir l'autonomie alimentaire, mail il faut revoir ces surfaces à la hausse, car on ne cesse de réduire ses surfaces tout comme l'extension du secteur d'Eurodisney, les projets du triangle de Gonesse (MIN...). Il est prévu 90 % de logements à construire dans des espaces déjà urbanisés, voilà une bonne idée mais combien de bureaux sont vides et qui pourraient être aménagés en logements en adaptant le règlement des zones d'activités établir des incitations fiscales ou des contraintes administratives. Un secteur logistique plus vert et décarboné grâce à des transports fluviaux et ferroviaires est envisagé, ses infrastructures sont déjà en projet avec le canal SEINE NORD, en cours, mais sans réelle concertation avec les communes en aval notamment sur la non prise en compte du renforcement des berges et des vitesses programmées par les barges et péniches. Pour la mobilité des Franciliens, les documents, des nouvelles voies réservées sur les routes pour le covoiturage ou les bus express, sans réduire le nombre de voies existantes, mais de qui se moque-t-on alors que sur certaines autoroutes on réduit des voies, pour les vélos (Maire de Paris...), le covoiturage et les bus qui seront instaurées pour les jeux olympiques. J'ai une remarque particulière sur le Val D'Oise qui est le parent pauvre pour les voies rapides. Nous réclamons depuis plus de 50 ans la réalisation du BIP (Boulevard inter Parisis) actuellement bloqué à Soisy Sous Montmorency. il devient urgent de le relier à l'autoroute A1 afin de désengorger ces villes et villages entre l'autoroute A16 et le tracé du BIP. Voilà mes observations et avis le SRIFF-E.
Mail 1688					X		X		X								Mme Catherine FRUGIER de Montigny-le-Bretonneux a écrit : Non aux projets de pont à Vigneux et au pont entre Athis-Mons et Vigneux. Je rejoins l'avis de madame Marie Pascale Charles déposé le 20 février et disant non au port de Vigneux, non au complexe industriel et non au pont entre Athis-Mons et Vigneux. Je passe de nombreux week-ends à Athis-Mons et ne peut que constater que cette zone en bord de Seine est un lieu de promenade agréable. Il faut absolument préserver le peu d'espace naturel qui reste encore dans cette zone. Je ne peux qu'appuyer aussi les constats faits en matière de nuisances sonores et de pollutions. Où est la zone blanche promise dans la synthèse non technique ? comment penser que la création du pont pourrait aller dans le sens de la diminution de la pollution de l'air dans cette zone ? En quoi la création de ce pont permettrait-elle d'aller vers le Zéro Emission Net qui pourtant est un des objectifs affichés ?
Mail 1689							X										Mme Catherine LAVAUD de Magnanville a écrit : Incompréhensible de construire une prison à côté d'écoles. Incompréhensible de construire une prison sur un terrain agricole sans penser aux désastres écologiques. Incompréhensible de construire une prison près d'habitations tranquilles et calmes mais tellement compréhensible de construire une prison sur un terrain abandonné suite à la fermeture de tant d'industries où les routes et infrastructures existent déjà.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1690					X		X	X	X								Marie Françoise Anonyme (pour la ville de Montmorency) a écrit : Opposition au projet de BIP. Ce projet est maintenant nettement contraire aux mesures à prendre pour lutter contre le réchauffement de la planète. Il menace la santé de milliers d'enfants scolarisés et de milliers d'habitants déjà très pénalisés par le survol des avions de Roissy et du Bourget. Le niveau de pollution va devenir intolérable ! Beaucoup d'espaces verts et d'innombrables arbres seraient détruits, ce n'est pas acceptable en 2024 et dans les années à venir. Il faut arrêter l'artificialisation des sols ! Ce projet écocide doit être abandonné !!
Mail 1691			X														Awa Anonyme de Drancy a écrit : Métro à Drancy. Pour éviter de devoir aller à Bobigny ou La Courneuve par bus ou voiture pour prendre la 5 ou la 7. De plus, un ticket de métro revient moins cher qu'un trajet par le RER B pour aller sur Paris. Nous gagnerons aussi du temps sur nos trajets
Mail 1692																	Nadia Anonyme de Drancy a écrit : J'adhère au projet de réalisation de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy, afin de faciliter l'accès des usagers de Drancy vers Paris puis Villejuif, et en sens inverse. Je travaille sur Paris et apprécierais de pouvoir m'y rendre plus facilement. Pour les jeunes et les moins jeunes ce sera l'opportunité de se déplacer plus rapidement et plus facilement quel que soit le jour de la semaine sans subir les encombrements et multiples changements de transport bus, tramway.
Mail 1693		X					X										Mme Aurélie RUIZ de Pontault-Combault a écrit : Il suffit de construire des immeubles sur la commune de Pontault-Combault qui a déjà largement construit ces dernières années. Les rues sont encombrées et nous commençons à sentir l'insécurité s'installer. Notre ville à taille humaine doit le rester. Stop aux constructions sur la commune, trop d'immeubles sont sortis de terre ces dernières années. Il y a encore actuellement des constructions qui doivent s'achever cela suffit.
Mail 1694	X	X															M. Dominique POIRIER de Meudon a écrit : Le SDRIF-E en l'état est un aveu caractérisé de renonciation à affronter la crise climatique. L'objectif des 70 000 logements par an a été fixé par la loi relative au Grand Paris en date du 3 juin 2010. De nombreuses crises ont été affrontées depuis. Crises qui ont fait l'objet d'énormes efforts dits de guerre : « Covid » ; « guerre de Crimée » ; « guerre d'Ukraine » ... Le SDRIF-E doit se projeter dans une économie de guerre pour affronter le mur climatique dans lequel nous sommes. En appuis de l'Ae « Que les alternatives aux scénarios de concentration et de polycentrisme soient présentées et que les mesures visant à compenser la consommation d'espace découlant du polycentrisme et de la production annuelle de 70000 logements nouveaux soient explicitées » est certes une demande absolument fondamentale. 2) Les fondations du SDRIF-E sont instables, sont des sables mouvants. SRHH 2017, schéma régional de l'habitat et de l'hébergement en cours de révision fait l'objet d'une déclinaison territoriale des objectifs du SDRIF-E en matière de construction de logements, de densification, de performance énergétique des bâtiments, etc... PMHH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement) n'est toujours pas élaboré...et ne sera donc pas compatible avec le SDRIF-E SRCE : les réservoirs de biodiversité ne sont répertoriés par le SDRIF-E, ils seront définis par le SRCE lui aussi en cours de révision, SDAGE 2022 schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, doit être révisé PGRI 2022 plan de gestion des risques d'inondation, doit être adapté PPA 2018 Le Plan de protection de l'atmosphère est en attente d'une adoption en 2024 alors que le PPA en vigueur n'a pas permis de respecter la réglementation d'ores et déjà applicable et que certaines de ses actions n'ont même pas été engagées PRSE 3 (plan régional santé-environnement 3. Le PRSE 3 a été approuvé en octobre 2017 et n'est pas opposable. Pourquoi donc ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1695	X				X							X					M. Dominique POIRIER de Meudon a écrit : Le SDRIF-E ne prescrit aucune charte de management/contrôle digne de ce nom. Contribution : Aucun contrôle qualité n'est considéré. Le SDRIF-E préconise un dispositif de suivi inefficace basé dès le départ sur une non-définition sérieuse d'indicateurs. Dixit l'Ae. « Les OR sont globalement peu prescriptives et insuffisamment chiffrées » Ce SDRIF-E doit absolument assurer une plus grande cohérence entre les OR relatives à la construction et celles concernant « les espaces naturels, agricoles et forestiers les plus précieux, la préservation des espaces verts, les fronts verts, les lisières et la sanctuarisation de l'armature verte, et de loisirs avec les objectifs de densification résidentielle, etc. ... » Pourquoi ne rédiger qu'un laïus interprétable à souhait, sans directive précise et sans information précise ? Que de mots sans conséquence chiffrée !
Mail 1696	X																M. Dominique POIRIER de Meudon a écrit : Quelles vont être les « Orientations Règlementaires » applicables à l'intégration du site de Chalais de Meudon dans sa ville. Par le fait qu'en vertu du code de l'urbanisme, le SDRIF-E doit respecter les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des OIN (opérations d'intérêt national). Lesquelles ont fait l'objet de nombreux échanges entre la Région et les services de l'Etat pour limiter leur consommation foncière. Quelle transparence vis-à-vis des citoyens de la ville ? Quels accès sont donnés aux citoyens sur ces échanges ? Pouvons-nous en avoir connaissance ? Quels débats y-a-t-il eu sur ces OIN ? En quoi les citoyens d'une ville peuvent-ils intégrer ces discussions ?
Mail 1697																	M. Wadya HAMOUDA de Drancy a écrit : Je suis pour.
Mail 1698			X														Mme Magali OKYERE-DARKOH de Drancy a écrit : Metro de Drancy. Le métro permettra aussi de libérer des places dans le RER dans lequel il est devenu impossible de s'asseoir. J'ai des problèmes de santé et je ne peux plus prendre le RER car je ne peux plus rester debout longtemps. Il faut impérativement élargir les moyens de transport à Drancy. Le métro est aujourd'hui plus que vital à Drancy.
Mail 1699																	M. Philippe BESSAH d'Arnouville a écrit : Protéger les terres du triangle de Gonesse. Je suis habitant d'Arnouville. Tout est hyper urbanisé bétonné artificiels. Il y a 5 centres commerciaux à proximité (Leclerc Parinord2 Parinor Aéroville Auchan m'y place) ÇA SU FFIT !
Mail 1700																	Julia Anonyme de Drancy a écrit : Métro ligne 7. Totalement favorable.
Mail 1701																	Coco Anonyme de Drancy a écrit : Soutien pour la prolongation de la ligne 7 à Drancy. Oui au développement des transports dans notre ville. Un accès au métro et à la réduction de nos temps de trajet. Il est temps de libérer la petite couronne !
Mail 1702		X			X	X			X								M. Philippe LUKA pour le CDJCR d'Argenteuil a écrit : La Densification enlaidit la ville. Je suis contre la densification de la ville car c'est construire sur les arbres et contre la santé et la beauté de la ville. Il vaut mieux étendre la ville en intégrant plus d'espaces verts, À Argenteuil le Jardin de la Croix Rouge (Bayard Joly) est en danger alors qu'il a déjà été plusieurs fois réduit.
Mail 1703					X		X					X			X		Mme Alexandra DELVAL de Magnanville a écrit : En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1704					X				X								M. Julien LASGORCEIX de Deuil-La-Barre a écrit : Le BIP détruira des espaces naturels actuellement protégés en apportant des pollutions gazeuses et sonores. A l'heure de l'écologie, raser des forêts pour faire passer une autoroute entre les villes relève de la bêtise. L'intérêt est de plus, nul au vu des infrastructures existantes.
Mail 1705	X				X												Mme Pauline CHAUPLANNAZ de Mareil-Marly a écrit : Je ne comprends pas trop comment ni pourquoi la moitié de la zone N du PLU de Mareil-Marly a été oubliée dans la cartographie du SDRIF-E !? Il y a pourtant autant d'espèces protégées dans la partie oubliée que dans la partie intégrée. Des espèces pouvant être différentes et donc l'intérêt de préserver l'ensemble. De plus, un corridor écologique va d'un bout à l'autre de cette zone N. Je demande donc la modification de la cartographie "Placer la nature au cœur du développement régional" du SDRIF-E afin d'intégrer la totalité de la zone N du PLU de Mareil-Marly dans le SDRIF-E. Par ailleurs il serait pertinent d'indiquer dans le règlement du SDRIF-E la préservation des zones N des PLU de toutes les communes d'Île-de-France. Les zones N sont souvent fragiles, les PLU peuvent trop facilement être modifiés. Le SDRIF étant supérieur aux PLU et modifié à d'autres périodes, le SDRIF peut alors apparaître comme une sécurité pour la conservation de ces zones. Enfin il m'a semblé lire que ce nouveau SDRIF était "E" pour "Environnemental", avec de belles ambitions affichées dans la description. Il va falloir faire encore quelques efforts visiblement pour atteindre les objectifs !
Mail 1706			X														Mme VALERIE PECRESSE de Drancy a écrit : Je contribue à donner un avis positif sur le prolongement supposé de la ligne 7 qui serait un booster d'activité professionnelle, commerciale et culturelle, prolonger la ligne 7 c'est placer le centre-ville de Drancy dans Paris. Être à 15min de Châtelet serait magnifique pour Drancy.
Mail 1707			X														Un anonyme a écrit : Dans le Val-d'Oise, dans la polarité d'Ermont Eaubonne, à Eaubonne, la ligne de bus 38-04 (Eaubonne Bus) est fréquentée par très peu de personnes voire un bus vide circule sans voyageurs. Il serait meilleur pour les habitants d'Eaubonne d'avoir une ligne de bus leur permettant de relier les points stratégiques de la ville. Voici une carte de besoin pour cette ligne de bus. Pour finir, la ligne de métro 19 serait meilleure si elle pouvait desservir comme paris de quartier à quartier à Eaubonne tel que : Ermont-Eaubonne, La sablière, Hôtel de Ville, Bois Jacques ou encore le Mont d'Eaubonne pour permettre aux habitants de l'utiliser, dans le SDRIFe la station est à Champ de Courses d'Enghien, ça serait dommage de faire le tour en bus pour les habitants du centre d'aller jusqu'à Champ de Courses

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>d'Enghien.</p> 
Mail 1708			X														<p>Mme Nathalie COLLOMB de Drancy a écrit : Je suis pour l'arrivée du métro en centre-ville de Drancy permettant ainsi de gagner du temps vers mon lieu de travail et tous mes déplacements vers Paris et la banlieue.</p>
Mail 1709		X	X				X										<p>M. Gerard SERT de Pontault-Combault a écrit : Opposition ferme à la densification de population anarchique que nous subissons déjà depuis une dizaine d'années sur notre ville avec une dégradation constante de notre qualité de vie. À ce chapitre des infrastructures, des équipements sanitaires et médicaux, des structures petite enfance et périscolaires notoirement sous dimensionnés. Un axe N 104 sur saturé de files de camions polluants. Une voirie ville étroite en mauvais état encombrée d'un stationnement sur abondant. Des transports en communs indignes d'une ville de 40 000 habitants... Dans ce contexte déjà très dégradé non, définitivement non à toute extension urbaine.</p>
Mail 1710			X														<p>M. Philippe HIDOUX de Drancy a écrit : Je suis contre ce projet qui va coûter une fortune et n'apportera que des nuisances comme aux 4 routes de La Courmeuve ou à Pablo Picasso Bobigny. Cohorte de vendeurs à la sauvette et insécurité pour les femmes. Il y a déjà bien assez de transports à Drancy : réseau de Bus correct.</p>
Mail 1711				X			X										<p>Mélanie (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je suis assez surprise en lisant ce projet de voir que la ville de Pontault-Combault va être imposées de 3000 logements supplémentaires d'ici 2040. La ville n'a pas du tout les infrastructures adaptées : bouchons quotidiens,</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	bus et RER bondés, classe surchargées, difficile de trouver des médecins prenant de nouveaux patients, comment vont faire ces 3000 nouvelles familles ?? Le nombre d'espace verts diminue à vue d'œil alors que les constructions poussent comme des champignons, ce n'est pas envisageable d'accroître encore davantage la population de la ville sans améliorer dans un 1 ^{er} temps tous ces éléments... j'espère que vous allez revoir votre projet sur ce point.
Mail 1712								X				X	X			X	M. Laurent MERCOU d'Epinau-sur-Seine a écrit : La création d'une nouvelle zone logistique entrerait en conflit avec les objectifs énoncés dans le Plan d'action régional visant à limiter l'artificialisation des terres, à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre et à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les cours d'eau. Compte tenu de la nécessité de s'adapter à la région et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques, y compris l'entreposage et les services, doivent s'appuyer sur les réseaux existants, en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant le transport intermodal déployé. Les orientations réglementaires doivent interdire la création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des routes. La protection des banques de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et fluviaux) et leur continuité doivent être une priorité sans aucune dérogation. Lors de l'aménagement d'un port, la continuité des berges ne peut être compensée par l'installation de barrières végétales. D'autant que la plupart des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont situées dans des zones urbaines, qui sont les zones les plus densément peuplées, la restauration de la nature est indispensable pour répondre aux défis actuels, tels que : limiter les risques d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbains, assurer la résilience alimentaire attendue.
Mail 1713				X	X												Elisabeth (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Il me semble contradictoire de vouloir augmenter les espaces verts en ville et demander plus de logements en immeuble sans empiéter sur les espaces verts. Il faudrait prévoir la construction d'écoles primaires, collèges pour accueillir tous les nouveaux habitants arrivant en ville, ainsi que les transports en commun qui sont déjà au bord de la saturation. La ville de Pontault-Combault a déjà fait beaucoup d'efforts en matière de construction sociale et espaces verts en ville et de mobilité durable. Pour ces raisons je ne suis pas d'accord avec votre nouveau projet SDRIF-E que vous voulez imposer à la ville de Pontault-Combault.
Mail 1714				X	X												Eugénie (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : J'habite à Pontault Combault depuis 27 ans, et j'ai constaté que ces dernières années, les pavillons ont cédé place aux lotissements. Il y a déjà beaucoup trop de constructions pour ne citer que quelques exemples : Avenue Charles De Gaulle, Rue de la Libération, Avenue Jacques Heudin. Le trafic est dense aux heures de pointe et les places de parking se font de plus en plus rares que ce soit en semaine ou en week-end. Il est tant que cela s'arrête : trop de béton entraîne des inondations. Où est la qualité de vie et le bien-être ?!? Je suis tout à fait contre ce PROJET.
Mail 1715			X														Max (anonyme) d'Anthony a écrit : J'ai déposé 3 messages lors de la concertation sur les dernières modifications du PLU 6 d'Anthony. En résumé, j'ai signalé qu'une concentration de moyens de transport (RER, TVM, TRAMWAY, Centrale de BUS, TAXI, VAL etc.), en centre-ville était entouré principalement de zones pavillonnaires. Ces dernières occupent les deux tiers de la surface de la ville et sont peu concernées par les transports en commun. Chaque jour, des milliers de citoyens affluent à pied de loin ou déposent leur voiture dans les rues avoisinantes pour prendre ces transports. La municipalité empêche toute densification près de ces transports et sur des grands axes comme l'avenue du général de Gaulle, où des zones pavillonnaires côtoient des zones plus constructibles. Le plus incompréhensible est qu'à la dernière réunion du conseil municipal, les responsables de l'urbanisme ont confirmé que le PLU généré par la région ne

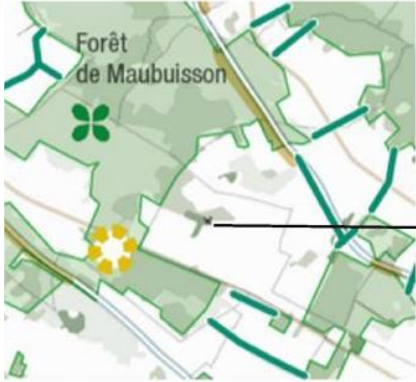

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	servait à rien et ne modifierait pas les décisions de protection abusives des zones UD. Pire, ces restrictions de construction ont été renforcées. Bref les directives gouvernementales ou régionales ne sont pas très utiles pour aller dans le sens de l'intérêt des citoyens.
Mail 1716			X														Nassim (anonyme) de DRANCY a écrit : Nous voulons un métro qui dessert le centre de Drancy car ce n'est pas normal que cette ville ne soit pas desservie par les transports
Mail 1717				X		X					X						Hervé (anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Étant riverain je vous sollicite afin d'arrêter ce projet car cela entrainera une augmentation faramineuse du bruit et de la pollution environnementale alors que l'on subit déjà celle des avions décollant de Charles de Gaulle. Ce projet menace fortement les jardins ouvriers ainsi que les bois environnants où une flore et une vie sauvage s'y développe. Je demande, en association à tous les riverains, l'annulation de ce projet mortifère autant pour l'environnement que pour la santé de tous les habitants vivant à proximité de ce projet.
Mail 1718			X				X										Mme Karima BELLILI de DRANCY a écrit : Je me rends assez régulièrement à Paris ou villes avoisinantes afin de réaliser des examens médicaux, des soins dentaires, des soins divers. Je me rends à Paris afin de participer à des compétitions de course à pied. Je prends mon VTT pour me rendre au métro de Bobigny afin de pouvoir me rendre à Paris pour mes loisirs personnels. Pour me rendre aux aéroports de Paris, je prends le bus puis le métro et plus le RER B car il est toujours en "désordre" sujette à des problèmes de retard, défection etc. Pour me rendre aux différentes gares ferroviaires afin de prendre mon TGV, je prends le bus puis le métro. Etc., mais encore. La ligne 7, avec un arrêt sur ma ville de naissance à Drancy serait un réel confort pour mes déplacements. Je dis : "Oui" à la ligne 7, au métro sur notre belle commune de Drancy. J'aime Drancy.
Mail 1719		X	X														Jean-Claude (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Opposition totale à ce projet (encore élaboré par des technocrates qui ne connaissent pas la région et ses villes) d'ultra-densification de la population -déjà grandement excessive- à Pontault-Combault aux infrastructures déjà inadaptées (circulation, parkings insupportables ...) et aux transports insuffisants et trop souvent déficients.
Mail 1720																X	M. Etienne BLIN (Communauté de Communes Gally-Mauldre) a écrit : Nous vous informons que la Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite, dans le cadre de la présente phase d'enquête publique, participer à la révision du SDRIF-E. A ce titre, elle se rendra en Mairie de Plaisir, le lundi 11 mars 2024 à compter de 16h30, avec l'intention de rencontrer la Commission d'enquête et de lui remettre un dossier regroupant des observations et propositions.
Mail 1721			X														Mme Novica LAZAREVIC de Drancy a écrit : Si on arrive à avoir le projet ça nous facilitera beaucoup la vie et on va bien de profiter de transport.
Mail 1722			X						X								Nicole (anonyme) de Rueil-Malmaison a écrit : Les pistes cyclables étant peu protégées, coûteuses et, par endroits, peu faciles à aménager (nombreuses discontinuités), je suggère de faire avec l'existant, c-à-d : mettre les rues (or Départementales) en sens unique pour les voitures, afin de laisser la voie en sens inverse aux mobilités douces : - faible coût d'aménagement - plus de sécurité pour les acteurs de la mobilité douce. Sachant que 50 % des trajets voitures en ville ne dépassent pas 3 km, ces automobilistes (autosolistes) adopteraient ainsi le vélo ou la trottinette puisqu'ils se sentiraient plus en sécurité sur une voie large et continue. Effet boule de neige : moins de voitures en circulation, intensifierait la mobilité


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	douce... Le cercle vertueux ! Bien sûr : 30 km/h à faire respecter sur toutes ces voies ! Plus la vitesse est lente : - moins il y a de risques d'accidents ; - moins il y a d'émissions de CO2 ; - moins les voitures font du bruit ; - ainsi l'ambiance devient plus sereine, tant pour les acteurs mobilité douce, que pour les piétons et surtout pour les riverains ! Cette solution me semble de bon sens et peu coûteuse. J'espère voir cela se réaliser bientôt.
Mail 1723		X	X	X							X		X	X	X		<p>M. Alexis TERVUREN de ? a écrit : (résumé)</p> <p>Le nouveau Schéma directeur propose la poursuite d'un objectif maximaliste de construction de 70.000 logements par an, bien que cet objectif soit déconnecté de perspectives de quasi-stabilité démographique pour la région. Or, bâtir à outrance du neuf va densifier encore le centre de l'agglomération, multiplier les rues-corridors étouffantes, effacera la trame des petits jardins et fera progressivement disparaître les quartiers pavillonnaires qui jouent un rôle d'ilots de fraîcheur. Et on continuera de construire davantage à proximité des voies rapides et des aéroports, en exposant toujours plus d'habitants à la pollution de l'air et au bruit.</p> <p>La priorité devrait aller à la rénovation des passoires thermiques, à la réhabilitation des logements indignes et dégradés, et à l'augmentation du nombre de logements sociaux à prix abordables plutôt que d'imposer une clause « anti-ghetto »</p> <p>La question des transports n'est pas mieux traitée et pourrait précipiter la collectivité nationale dans un gouffre financier. Il est prévu de poursuivre le bouclage complet du métro circulaire du Grand Paris Express, un chantier estimé à 35 milliards d'euros, mais qui pourrait dépasser 60 milliards (hors frais financiers). Plusieurs experts signalent pourtant que certaines sections sont manifestement inutiles, et que les économies réalisées permettraient la modernisation des RER et un maillage plus dense des réseaux légers de surface (bus, tramways, pistes cyclables). Quant au projet de ligne TGV Paris-Normandie, évalué à plus de dix milliards d'euros, son tracé provoquera des dégâts agricoles et environnementaux considérables, alors qu'une remise à niveau des lignes existantes est possible.</p> <p>Si le nouveau SDRIF entend promouvoir une « région polycentrique », comme le font tous les schémas depuis le schéma Delouvrier de 1965, ce polycentrisme minimaliste risque d'être une fois de plus une illusion.</p> <p>Pour que la région polycentrique devienne une réalité, plutôt que de concentrer les investissements au cœur du monstre « mégapolitain » [...] la priorité serait de réinstaller des services publics, à quelques kilomètres de la, dans des quartiers et des villes, y compris des villes nouvelles (Evry, Cergy), qui se débattent dans une paupérisation croissante. Il est désormais urgent de répondre au besoin de proximité et de structurer plus fortement des bassins de vie plus autonomes, moins dépendants de Paris, où l'on peut à la fois vivre, étudier, travailler et se distraire. Un système plus décentralisé impliquerait ainsi de renforcer les territoires de la couronne de l'agglomération, autour du Grand Roissy, de Marne-la-Vallée, du Grand Evry, du Grand Cergy etc. Et de multiplier les coopérations avec les métropoles et villes à 1H-1h30 de Paris : Amiens, Orléans, Reims, Rouen, Rennes, Chartres etc.</p> <p>Il faudra dépasser notre addiction à l'incinération et à la mise en décharge pour développer la réparation et le recyclage des déchets grâce à un maillage serrés de plateformes de tri et de compostage. En matière de production d'énergies renouvelables, où le retard de l'Ile-de-France est abyssal, la : multiplication des installations solaires, ou éoliennes est un impératif dans les bassins de vie.</p> <p>Déstructurée par une urbanisation proliférante, la ceinture verte qui entoure l'agglomération parisienne sur une largeur de 10 km doit redevenir une priorité stratégique : plutôt que de l'urbaniser, il faut sauvegarder cette bande</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	fragile de champs de bois et de forêt pour y développer des espaces de promenade, et développer une agriculture de proximité fondée sur les circuits courts. Enfin, une menace devra être prise très au sérieux, à la fois au plan régional et local : dans le bassin parisien, la disponibilité de la ressource en eau : polluée par les pesticides et mise en tension par les sécheresses devient un enjeu critique.
Mail 1724			X														M. Giuseppe BAZZUCHI de Drancy a écrit : Depuis le temps que nous l'attendons, Drancy, une des rares grande ville de la banlieue parisienne sans le Métro. Service Très utile pour la population. Il faut porter en avant ce projet pour qu'il se réalise vite . On veut y croire!
Mail 1725		X	X														Sylvie (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Les immeubles ne cessent de pousser dans notre ville ! Or les transports et commerces de proximité sont insuffisants pour répondre aux besoins de chacun. Et nous souhaiterions un peu plus d'espaces verts !
Mail 1726		X					X										Mme Ingrid MARTIN de Pontault-Combault a écrit : J'ai 44 ans, j'ai toujours habité ici mais depuis le covid, on voit les immeubles pousser comme des champignons ! La ville est saturée, les immeubles rendent nos rue sombres et sans lumières, les balades sur les trottoirs sont sans cesse gênées par le trop plein de voitures qui y stationnent ! La population elle-même a changé !!! Nous passons d'une ville Franco-portugaise calme à une ville où les nouveaux arrivants cause des problèmes de sécurité !!!(incivilités et agressions aux abords des écoles, enfants livrés à eux même dans les parcs ...) La promiscuité des bâtiments créés des mini ghettos que personne n'ose plus traverser !!! (Quartier de la gare) C est simple, les gens fuient de plus en plus Pontault... !!! Et ma famille et moi n aspirons plus qu'à une chose : partir !
Mail 1727			X														Safa (anonyme) de Drancy a écrit : Je souhaite voter pour l'allongement du métro 7 entre le Bourget et la mairie de Drancy. En effet cela permettra la ville de se connecter davantage avec Paris et éviter les bus remplis et l'attente Drancy est en cours de développement et avoir le métro au deux arrêts le Bourget et la mairie de Drancy va mettre encore plus en valeur la ville de Drancy et permettre aux projets en cours de réalisation de réussir surtout les futurs les commerces.
Mail 1728			X														Elise (anonyme) de Drancy a écrit : Futur métro Drancy ligne 7
Mail 1729			X			X	X										M. Ahcene CHETOUANE de Drancy a écrit : Amélioration de l'accessibilité : L'extension de la ligne 7 vers Drancy permettra aux résidents de cette commune et des environs de bénéficier d'un accès direct au réseau de transport en commun de Paris, facilitant ainsi les déplacements quotidiens et réduisant la dépendance à la voiture individuelle. Désengorgement du Trafic Routier : En offrant une alternative fiable et efficace à la voiture, l'extension du métro contribuera à réduire le trafic routier dans la région, ce qui aura un impact positif sur la congestion et la pollution atmosphérique. Développement Économique : Une meilleure connectivité grâce à l'extension de la ligne 7 favorisera le développement économique de Drancy en attirant de nouvelles entreprises, commerces et investissements dans la région, créant ainsi des opportunités d'emploi et stimulant la croissance locale. Amélioration de la Qualité de Vie : En offrant aux habitants de Drancy un moyen de transport plus rapide et plus pratique, cette extension permettra également d'améliorer leur qualité de vie en réduisant les temps de trajet et en facilitant l'accès aux services aux loisirs et aux activités culturelles de la capitale. Intégration Sociale et Culturelle : En connectant Drancy au réseau de transport en commun de Paris, l'extension de la ligne 7 favorisera l'intégration sociale et culturelle des habitants en leur offrant un accès plus facile aux différentes facettes de la vie urbaine, y compris les écoles, les universités, les centres culturels et les espaces

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de loisirs. En conclusion, l'extension de la ligne 7 du métro vers Drancy représente une opportunité unique d'améliorer la mobilité, de stimuler le développement économique et d'améliorer la qualité de vie des habitants, tout en favorisant l'intégration sociale et culturelle. Cette initiative mérite donc tout notre soutien et notre encouragement.
Mail 1730			X	X				X							X		Mathieu (anonyme) de Montmorency a écrit : Ce projet est anachronique (le Bip) par la place centrale allouée aux voitures et camions et la destruction d'espaces verts en zone urbaine. Nous venons d'emménager dans une ville - Montmorency - qui risque d'être coupée en deux par une quasi-autoroute, et nous connaissons les affres et désagréments liés à cela - nous venons de Saint-Denis, ville cloisonnée et coupée par l'A86 ou encore l'A1. Ces routes rapides en pleine ville sont une vraie calamité pour les habitants. Sans parler des nuisances sonores, de la pollution engendrée par ce nouveau trafic (on parle de plusieurs milliers de voitures par jour !). De surcroît, cela va détruire des espaces verts très précieux en zones denses urbaines - l'un est utilisé par les enfants des écoles comme potager et très apprécié des habitants. Ces espaces verts sont une garantie de lutter naturellement contre le réchauffement climatique, inévitable, alors même que favoriser le transport routier accélère les dégâts liés à ce réchauffement. En termes de qualité de vie pour des milliers d'habitants, ce projet est une complète aberration, pour permettre de gagner quelques minutes sur un trajet. Et en tant que contribuable, les centaines de millions nécessaires à ce projet pourraient être utilisés autrement : éducation, hôpitaux, services publics, ... ou même baisse d'impôts !
Mail 1731			X														Mohamed (anonyme) de Drancy a écrit: L'extension de la ligne 7 vers Drancy permettra aux résidents de cette commune et des environs de bénéficier d'un accès direct au réseau de transport en commun de Paris, facilitant ainsi les déplacements quotidiens et réduisant la dépendance à la voiture individuelle.
Mail 1732								X						X			Mme Madeleine HALLEUX de Férolles-Attilly a écrit : J'habite Férolles-Attilly (77150) depuis plus de 40 ans. Je désire qu'il n'y ait pas de nouvelles constructions afin de préserver les terres agricoles environnantes ainsi que les milieux naturels comme les berges du Réveillon et de la Ménagerie.
Mail 1733			X	X								X			X		Mme Violette ESNEE d'Epinay-sur-Seine a écrit : Au vu de l'accélération massive du dérèglement climatique et des conséquences avec lesquelles nous devons vivre en ville, il me semble totalement aberrant qu'un projet comme le BIP soit encore d'actualité. Le tracé du BIP passe par des espaces naturels qui sont des espaces verts et de préservation de la biodiversité indispensables. Alors que nous devons aller vers un nouveau mode de vie privilégiant moins la voiture et favorisant les transports en commun, cela semble tout à fait anachronique. Comment encourager à abandonner sa voiture alors que l'on crée de nouveaux axes routiers ? L'offre de transports publics dans le Val d'Oise est encore insuffisante : c'est cet axe là qu'il convient de creuser.
Mail 1734			X	X				X									Serge (anonyme) de Groslay a écrit : Ce projet (Bip) est en contradiction avec les objectifs et l'urgence de notre époque que ce soit du point de vue économique, écologique en poussant à la hausse les émissions de CO2 et de qualité de vie, en détruisant des espaces naturels, leur biodiversité et en faisant subir aux habitants des villes concernées de nouvelles nuisances. Les sommes prévues pour ce type de projet économique du passé doivent être orientés vers des investissements ambitieux de mobilité réduisant les émissions de CO2, de sauvegarde des espaces naturels et de protection des habitants du Val d'Oise de toutes les nuisances et notamment de celles liées à une mobilité du passé qui sera obsolète dans un avenir proche. Pour ces raisons le projet du BIP doit être abandonné.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1735		X	X		X								X	X			<p>Samuel (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : J'habite la ville de PONTAULT COMBAULT et avant de densifier encore plus cette ville, il me semble PRIORITAIRE de la part de la région de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Désengorger les transports en commun déjà saturé et avec notamment un RER E pas suffisamment desservi à Pontault. (Le Grand Paris est bien mais pas suffisant) 2) Désengorger la francilienne avec son lot de camion polluant toute la semaine (élargissement N104, contournement des camions par une francilienne bis plus éloigné) 3) Prendre des mesures pour densifier les généralistes et spécialistes de santé sur la région pour répondre aux besoins existants avant de réaugmenter le nombre d'habitants avec 3000 logements. 4) Prendre des mesures pour se prémunir des débordements du MORBRAS (aucune mesure prévue dans le SDRIF-E). <p>Ensuite de la COHERENCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir dans le SDRIF-E la construction de 3000 logements supplémentaires sur Pontault Combault tout en demandant plus d'espaces verts dans les quartiers ? <p>Imposer de refaire des grandes tours sans suffisamment de places de parking avec des transports saturés (RER E et N104) tout en laissant entendre qu'il faut plus de nature et de parc dans les villes et moins de béton pour celles-ci tout en sanctuarisant les terres agricoles ?</p>
Mail 1736																	SPAM
Mail 1737			X														<p>Vesna (anonyme) de Drancy a écrit : Je suis favorable pour le plan du métro au centre de Drancy.</p>
Mail 1738			X														<p>Mme Marie Emmanuelle LE GAL de DRANCY a écrit : Je souhaite vivement que la ligne 7 du métro soit prolongée jusqu'à Drancy Mairie car cela me faciliterait grandement la vie à mon niveau pour me rendre à Paris pour aller prendre le train ou l'avion pour aller voir ma famille dans le Sud avec moins de changement surtout lorsqu'on porte des valises et qu'on a un certain âge. Ça me permettrait aussi d'aller à Paris pour voir des spécialistes médicaux beaucoup plus facilement, ça permettrait aussi de développer l'économie du secteur. On serait moins coupé de la vie parisienne... J'espère que ma contribution vous permettra de valider la réalisation de l'arrivée du métro jusqu'à nous au plus tôt.</p>
Mail 1739			X														<p>Mohand (anonyme) de Drancy a écrit : Je soutiens le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy.</p>
Mail 1740																	<p>Mme Françoise NORDMANN (Commune de Beauchamp) : Avis de la commune de Beauchamp La commune de Beauchamp souhaite émettre plusieurs observations sur le projet de SDRIF-E mis en enquête publique, notamment sur l'orientation stratégique « Placer la nature au cœur du développement urbain » et sa traduction cartographique : Le secteur intégrant le stade municipal, le cimetière et à priori l'espace de loisirs et associatifs est catégorisé comme « espaces verts et de loisirs ». Ce découpage apparaît pertinent concernant le stade et le cimetière municipal. Dans la mesure où ces espaces sont destinés à être maintenus et compte tenu de l'échelle de la cartographie, il est demandé la confirmation de la Région à ce qu'il ait été exclu la partie « accueil de loisirs et associatif » au sein de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>ces « espaces verts de loisirs », afin de ne pas limiter les perspectives de regroupement d'équipement public en cours d'étude par la commune.</p> <p>Le site Pontalis et le site d'activités économiques de la ZAE Est sont en aplat « Armature verte à sanctuariser »</p> <p>Cette zone comprend à tort une zone naturelle de loisirs (Np au PLU en vigueur) permettant d'accueillir une pratique sportive en plein air, ainsi qu'une partie de la zone d'activités Est inscrit en zonage UI. Cette délimitation ne peut être maintenue dans la mesure où elle bloquerait toute évolution interne du site.</p> <p style="text-align: center;"><u>Annexe : annotations carte stratégique n°3 « Placer la nature au cœur du développement urbain » – SDRIF-E</u> <u>Projet arrêté le 12 juillet 2023 mis en enquête publique</u></p> <p>1) Délimitation du secteur du stade – cimetière municipal au sein des « Espaces verts et de loisirs » / Situation du PLU</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>2) Délimitation du site Pontalis et de la ZAE Est au sein de l' « Armature verte » / Situation du PLU</p> 
Mail 1741			X														<p>Mme Magali DOMBRE de DRANCY a écrit : Je pense que ce projet va défigurer tout le quartier « mairie parc et avenue marceau » de Drancy. De plus ce budget ne pourrait-il pas servir à aider toute la population de Drancy. De plus, Drancy est très bien distribué par les transports, avec des bus reliant les gares de Drancy, du Bourge et le métro à Bobigny. Pourquoi rajouter un métro ?</p>
Mail 1742				X	X												<p>M. Christian PAGNON de Pontault-Combault a écrit : Il est complètement aberrant d'imposer 3000 logements à Pontault. Le réseau urbain est déjà pratiquement saturé et les espaces libres auront du mal à concilier l'aménagement de zones de biodiversité, de circulation, et de logement. Il faut à tout prix contrecarrer ce projet !!</p>
Mail 1743																	SPAM
Mail 1744			X			X											<p>Joël (anonyme) d'Esmans a écrit: J'habite dans le sud seine-et-marnais depuis ma naissance (+ de 60 ans). J'ai vu évoluer ce secteur positivement et négativement selon le cas et le moment. J'ai pu apprécier "les joies" d'utiliser le réseau de transport en commun pour se rendre à son travail. Certes, celui-ci s'est amélioré mais, aux dires des usagers actuels, le sud de la région Ile-de-France semble devoir encore être véritablement considéré par les gestionnaires. A l'heure où chacun prône le polycentrisme à juste titre, y compris les représentants de la région dans les différentes interventions qui peuvent être faites sur son territoire, le projet du SDRIF-E ne répond pas pleinement à cet objectif. En effet, alors que, déjà aujourd'hui, un nombre très important d'habitants du sud de la région Ile-de- France est dans l'obligation de gaspiller une part non négligeable de son temps "libre" dans les transports en commun, ou sur la route du fait des horaires</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	incompatibles, pour obtenir un emploi du fait d'un cruel manque d'offres locales, le projet de SDRIF-E permettra le développement de plus de 200 logements sur la commune de Cannes-Ecluse : de nouveaux habitants qui devront eux aussi prendre les transports en commun, ou prendre la route, pour sortir du secteur et se rendre à leur travail, soit une amplification logique du phénomène actuel. Il est tout à fait légitime de développer l'habitat mais il est également nécessaire de pouvoir développer parallèlement l'activité économique locale. Alors que les dernières versions du SDRIF le permettraient, pourquoi remettre en cause cet équilibre en limitant considérablement le développement économique sur la commune voisine de Esmans, pour lequel plusieurs projets ont déjà vu le jour et que d'autres sont à l'étude depuis plusieurs années ? Les activités envisagées dans le cadre du développement sur la commune d'Esmans ne concurrencerait pas le commerce de centre-ville de la commune de Montereau-Fault-Yonne, notamment. La consommation d'espaces doit effectivement être limitée mais sans oublier la nécessité de permettre à chacun de se loger et de travailler dans des conditions humainement acceptables dans le respect maximal de la nature. Je demande que les prévisions de développement économiques sur la commune d'Esmans évoluent favorablement afin que l'offre d'emploi local soit en corrélation avec le besoin.
Mail 1745			X	X	X		X										<u>Kahina (anonyme) de Lésigny a écrit :</u> Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles, Chevry qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains jours il faut plus d'une heure le matin pour sortir de Lésigny et se mettre sur la départementale, nuisance sonore, pollution etc... Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. En cas d'accident sur la Francilienne (ce qui récurrent) tout le flux de véhicules se déverse sur cette route avec le lot de nuisances. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectués ces dernières années sur Ozoir la Ferrière, rendant la circulation de la commune bien difficile. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature. La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. On veut vraiment profiter de notre proximité avec la nature, on s'oppose à ce projet.
Mail 1746			X														<u>M. Pierre MARTIAL de DRANCY a écrit :</u> Je soutiens le projet de Métro 7 afin de rendre plus attractif notre commune, et rajouter de la valeur à nos investissements
Mail 1747			X														<u>M. Jordane CROSSE de DRANCY a écrit :</u> Habitant Drancy depuis maintenant 9 ans et étant handicapé, le RER B étant trop loin pour moi, j'aurais aimé que des solutions de transport en commun adaptés soient plus facile d'accès. Malheureusement rien n'ayant changé depuis toutes ces années, j'envisage de quitter la région.
Mail 1748		X	X		X		X	X						X			<u>Isabelle SINOQUET de Pontault-Combault a écrit :</u> Surpopulation des villes : Construire de nouveaux logements invite à accentuer la surpopulation déjà ressentie au sein des villes comme la ville de Pontault Combault. Il serait bien de développer les communes éloignées de la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	région parisienne afin de rendre plus homogène le développement économique et ne pas attendre le débordement de la région parisienne car rien n'est entrepris au-delà. En ce qui concerne nos villes l'augmentation des logements est très compliqués de par les problèmes suivants - infrastructures insuffisantes ; routes pour la circulation saturée ; manque de stationnement ; espaces verts insuffisants surtout avec des constructions qui priment aux aménagements de ces espaces. De plus, entasser la population malheureusement procure un mal-être celle-ci et se ressent sur les incivilités qui en découlent dans nos rues, infrastructures scolaires et de loisirs. Il faut accés la priorité au maintien et développement des espaces verts, maintien d'une agriculture locale, améliorer la qualité et la capacité des infrastructures existantes pour la population actuelle qui rencontre déjà des difficultés. L'amélioration des transports en commun est un point important car aujourd'hui est insuffisant pour travailler en banlieue, la voiture est un indispensable malheureusement.
Mail 1749			X	X				X			X						Fabien ANONYMAT de Montmorency a écrit : Je suis en désaccord avec le projet du BIP Contribution : Au-delà des tous les arguments que le CD connaît en matière de nuisances écologiques, sonores et architecturales qui ont été évoquées par les associations, les riverains du projet, les maires, ce projet est d'un autre temps. Il ne répond plus à aucun objectif du XXIème siècle. D'ailleurs, l'étude menée par une urbaniste que vous trouverez en pièce jointe démontre l'aberration du projet, en termes de flux, de lien entre pôles économiques (Roissy, Bezons, Argenteuil) et insiste principalement sur l'insuffisance de moyens de transport. L'argument de la libération des flux en vue d'un accroissement du développement économique dans la vallée de Montmorency ne tient pas. La construction de cette voie rapide ne profitera qu'à 3% des habitants vivant autour du projet. Un investissement aussi important et aussi inutile devrait être dirigé sur d'autres priorités, comme la sécurité, l'éducation, la santé et à la transition écologique avec notamment le développement de mobilités douces Pièce jointe : Bétisier du Val d'Oise : faut-il relancer le BIO, voie rapide inutile à 97%
Mail 1750			X														Charles DELEGLISE de Morsang-sur-Orge a écrit : Ma contribution porte sur l'aménagement (construction) et l'entretien de pistes cyclables dans le département de l'Essonne. Certaines pistes sont mal entretenues pouvant générer des accidents notamment pour les vélos de courses équipés de pneus étroits. Pour sortir des zones urbaines de nord Essonne, il n'est pas facile de trouver des itinéraires pour se rendre vers des zones plus rurales sans être confrontés à la circulation automobile avec le risque d'être percutés. Je fais également le maximum de courses alimentaires à vélo, bien que quelques routes soient aménagées, il faut redoubler de prudence, certaines rues ou voies ne pourraient-elles être réservées aux vélos ou aménagées.
Mail 1751		X		X													Liliane ANONYMAT de Pontault Combault a écrit : Arrêt des constructions d'immeubles à Pontault Combault : Il faut prendre en compte le mécontentement des habitants de la ville de Pontault Combault. Les rues principales sont pleines à craquer d'immeubles et les constructions n'en finissent plus. La ville devient de plus désagréable et bondée.
Mail 1752		X		X													Richard ANONYMAT de Pontault-Combault a écrit : Pourquoi je suis opposé à la construction effrénée à PONTAULT-COMBAULT Contribution : Construire des logements supplémentaires à PONTAULT COMBAULT serait une aberration. Que des technocrates nantis puissent décider du bien-être de chacun sans être confronté aux problématiques de terrain reflète d'un non-sens et d'une habitude bien française en matière de décisions. Avant de construire Il faut mettre en place les infrastructures nécessaires à l'accueil de nouveaux citoyens. C'est pour cela que je suis opposé à toutes constructions de logements supplémentaire à ce jour pour les raisons suivantes : Insuffisance et saturation des transports en commun Quand le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	RER arrive à PONTAULT-COMBAULT aux heures d'affluence il est déjà bondé. - Réseau routier saturé, en particulier la N104/A104 en grande partie par des camions reliant l'axe NORD/SUD SUD/NORD. - Le désert médical. Il n'y a pas actuellement suffisamment de médecins traitants et la région voudrait faire venir d'autres habitants. Construction de nouveaux logements au détriment des pavillons et espaces verts Plus de constructions = plus de routes = moins d'absorption des pluies = plus d'inondations - Diamètre des canalisations d'évacuation des eaux usées obsolète sous dimensionné dans les quartiers anciens - Réseaux électriques (baisses de tension fréquentes quand on réside en bout de ligne) et je ne parle pas des problèmes de sécurité du fait des effectifs de policiers en nombre insuffisant. ARRÊTONS DE METTRE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS ... Mais j'ai bien peur que malgré notre opposition la région ne tiendra pas compte de nos revendications.
Mail 1753			X														Christina ANONYMAT de Drancy a écrit : Pour la venue du métro : Si nous souhaitons une politique écologique durable, il nous faut développer les transports. La population française vieillit, les retraités ne seront plus en état de conduire avec les nouvelles règles, pensons aussi à leur mobilité. En Seine-Saint-Denis, département plus pauvre de France, la majorité des actifs n'ont pas les moyens de changer de véhicule thermique pour une électrique, ou simplement critère un. Les normes écologiques ont un coup que beaucoup ne peuvent pas supporter. Ne pas avoir de métro serait donc une double peine. C'est un atout pour des jeunes étudiants qui cumulent étude et travail. La venue d'un métro est attractive pour des entreprises qui souhaitent s'implanter, et pour les demandeurs d'emploi qui verraient leur temps de trajet réduit et leur recherche d'emploi élargie. Cela a aussi un impact sur la qualité de vie. Davantage de temps à consacrer à sa famille, au bénévolat, au sport, à la culture, et moins dans les transports. Moins de fatigue, de stress, deux facteurs d'arrêt de travail. Donnons-nous les moyens de faire partie du grand Paris!
Mail 1754			X														Nathalie ANONYMAT de Drancy a écrit : Prolongement Métro ligne 7 Drancy : Dans un premier temps, quel sera l'impact des travaux pour les riverains ? Combien de temps les travaux vont-ils durer et quelles seront les horaires de ceux-ci ? est-ce que les lignes régulières de bus seront détournées pendant les travaux ? Existe-t-il un risque d'éboulement ou d'amplification des fissures sur les appartements limitrophes ? Dans un souci de bien être, toujours concernant les riverains, quel seront le bruit ou les vibrations ressentis dans les appartements limitrophes ? et si oui à quelle fréquence et jusqu'à quelle heure ? Cette avenue est un passage pour de nombreuses voitures/bus/camions et certains logements sont vieillissants (sans protections phoniques). Gagnez du temps oui, mais pas au détriment du bien être des riverains
Mail 1755		X	X	X	X	X	X	X									Brigitte MAZZOLA de Gagny a écrit : ENDEMA93, association agréée de protection de l'environnement en Seine-Saint-Denis territoire Grand Paris Grand Est : à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble - Zéro Artificialisation Brute. Le SDRIF-E doit atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. La trajectoire fixe une réduction de l'artificialisation de 20% par décennie qui n'est pas suffisante pour arriver au ZAN à l'échéance. ENDEMA93 demande que, face aux enjeux climatiques et à la reconquête nécessaire de la biodiversité, une trajectoire plus ambitieuse de réduction de la consommation d'espace soit adoptée, avec des Orientations Réglementaires (OR) plus prescriptives, avec Zéro Artificialisation Brute (ZAB), pour atteindre l'objectif de moins 50% de consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) d'ici 2031, par rapport à la décennie 2011-2021. Articulation ZAN, urbanisation, polarités OR 91 Une extension de l'urbanisation de l'ordre de 1% de la superficie de l'espace urbanisé communal est possible pour les secteurs situés dans un rayon de l'ordre de 2 kilomètres autour d'une gare OR 92 Une extension de l'urbanisation de 2% de l'espace urbanisé communal est possible pour chaque commune des polarités Or 93 Une extension de l'urbanisation de l'ordre de 2% de l'espace

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>urbanisé communal des villes moyennes, des petites villes et des communes rurales est possible Questions : Est-ce que les capacités d'urbanisation de 1% autour des gares, de 2% au titre des polarités se cumulent ? Est-ce que les capacités d'urbanisation de 1% autour des gares, de 2% au titre des polarités, de 2% au titre des villes moyennes et petites se cumulent ? Dans de nombreux cas dans la région, 3% à 5% du territoire communal pourrait ainsi être urbanisé. Le seuil limite d'urbanisation de 35ha représente pour de nombreuses communes une urbanisation hors de proportion avec la superficie de la commune, la qualité de vie des habitants. Les polarités du SDRIF-E ne correspondent pas toutes aux orientations de la Métropole du Grand Paris (MGP). Les territoires de la MGP ne figurent pas sur les cartes. ENDEMA93 demande une mise en cohérence des polarités avec les bassins de vie et avec les territoires de la MGP. Une polarité est prévue à Clichy-Montfermeil en lien avec l'arrivée du Grand Paris Express. Une polarité est prévue à Neuilly-sur-Marne. ENDEMA93 demande que soit clarifiés le choix et les prescriptions de ces deux polarités. Le SDRIF-E se situe dans le cadre de la loi Grand Paris de 2010 de production annuelle de 70000 logements et retient des hypothèses démographiques « hautes ». ENDEMA93 demande : dans un département et sur un territoire très urbanisé, il convient de réduire l'objectif de construction pour porter une augmentation du nombre de logements en rapport avec les logements déjà produits, les équipements publics, la qualité de vie des habitants et leur exposition aux risques et nuisances et de corréliser la construction de logements à la création d'emplois. ENDEMA93 demande 100% de production de 83 / 130 Export généré le 22/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 21/02/2024 00 :00 :00 et le 21/02/2024 23 :59 :59 logements en renouvellement urbain sur les polarités. Neuilly-sur-Marne Une pastille polarité et une demi-pastille de secteur d'urbanisation préférentielle figurent sur un emplacement qui semble être le site de Ville-Evrard. Les espaces verts de ce site apparaissent dans le SCoT comme étant à préserver et comme appartenant au corridor écologique de la trame verte et bleue. Ces pastilles autorisent l'urbanisation et la consommation de 2 hectares d'ENAF. La demi pastille d'urbanisation préférentielle est pour partie sur le site de Maison Blanche qui fait l'objet d'un programme en partie réalisé de construction de 4200 logements sans que la ligne 11 du Grand Paris Express prévue n'ait vu le jour. Il convient de ne pas répéter cette situation catastrophique de production de logements sans transports en commun. ENDEMA93 demande la modification de l'emplacement de la pastille polarité pour la faire correspondre au Projet de NPRU Val Coteau-Les Fauvettes ou sa suppression. ENDEMA93 demande la suppression de la demi-pastille urbanisation à Neuilly-sur-Marne. Désimperméabilisation, renaturation ENDEMA93 demande pour la désimperméabilisation et pour la renaturation, des OR précises, des objectifs chiffrés et une cartographie telle que « Carto végétation ». Espaces verts OR 28 Tendre, au sein de l'espace urbanisé, vers un taux d'au moins 10% d'espaces verts accessibles au public ENDEMA93 demande que cette recommandation de l'OMS de 10m² d'espaces verts ouverts au public par habitant dans les villes soit portée au-delà. Sites Natura 2000, ZNIEFF, ENS, arrêté de biotope ENDEMA93 demande que ces sites soient répertoriés et cartographiés. ENDEMA93 demande l'ajout d'une OR spécifique sur ces sites, excluant toute urbanisation, et que les secteurs d'urbanisation préférentielle situés à proximité fassent l'objet d'étude d'impact. Trame verte et bleue, corridors écologiques Les bordures de voies ferroviaires et d'infrastructures autoroutières ne figurent pas comme corridors écologiques. ENDEMA93 demande leur intégration dans les périmètres de protection règlementaire. ENDEMA93 demande que soient ajoutés sur la carte les promenades, liaisons et corridors écologiques visibles sur la carte de l'Institut Paris Région (IPR) ci-dessous : - le projet pilote de la région, le Grand Parc des trois plateaux de l'est parisien, qui figure page 81 du projet d'aménagement du SDRIF-E - la promenade régionale de la Dhuys qui va du Raincy à Dampmart et au-delà - le projet de liaison piétons-vélos et corridor écologique des emprises de l'ex A103 de Rosny-sous-Bois à Noisy-le-Grand Mobilités actives Les OR 140, OR 141, OR142 sont à compléter pour donner la priorité à la marche et au vélo</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	dans l'aménagement de l'espace public, particulièrement autour des gares. ENDEMA93 demande que le Réseau Vélo Île-de-France (VIF) soit complété par les Plans Vélo de la métropole, du département, des communes et les pistes cyclables existantes. ENDEMA93 demande que les espaces piétons, espaces de rencontre, chemins et sentiers soient répertoriés et apparaissent dans une OR. Le tracé de la piste cyclable à Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne est à faire coïncider avec projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Bus Bords de Marne. Nuisances et pollutions ENDEMA93 demande des objectifs chiffrés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur l'amélioration de la qualité de l'air. OR 129 Le réseau magistral doit être conforté en augmentant sa capacité sur certains axes, notamment sur les rocades existantes, pour répondre à un trafic à haute intensité, le cas échéant par des aménagements nécessaires sur les sections 84 / 130 Export généré le 22/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 21/02/2024 00 :00 :00 et le 21/02/2024 23 :59 :59 particulièrement congestionnées. ENDEMA93 demande la suppression de cette orientation. Les axes routiers magistraux doivent être transformés en boulevards urbains, des voies réservées pour les TCSP, pour diminuer l'usage de la voiture et limiter l'exposition des habitants aux nuisances et pollutions. Lignes THT L'OR 51 est révisée en fonction de la protection et de l'entretien des lignes à très haute tension (THT). L'urbanisation à proximité des lignes THT doit être précisée. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) recommande, par précaution, de ne pas installer de bâtiment sensible à moins de 30 mètres des lignes de transport d'électricité THT en fonction des valeurs de champs magnétiques (CM) générés par des lignes aériennes THT. ENDEMA93 demande une OR excluant toute construction dans une zone de 100 mètres des lignes THT. Clôture des espaces naturels ou forestiers. ENDEMA93 demande que soient précisés, conformément à la loi, « les matériaux naturels ou traditionnels des clôtures ». La lisibilité des cartes Les couleurs utilisées et le fait que les limites des territoires de la MGP ne figurent pas rendent les cartes peu lisibles. Des termes qui prêtent à confusion « Renouvellement urbain » n'est pas ici employé au sens de Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) actuellement en place dans plusieurs villes. Conclusion Pour faire face au réchauffement climatique, à la vulnérabilité de notre territoire, nous demandons un SDRIF-Environnemental plus prescriptif dans ses orientations règlementaires, Zéro Artificialisation Brute, des incitations fortes pour les mobilités actives, pour la protection de la santé et contre les pollutions et nuisances. Veuillez trouver nos observations complètes en PJ : Environnement Dhuis et Marne 93 (Clichy-sous-Bois, Gagny, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemonde).
Mail 1756		X		X													Véronique BENITO de Pontault-Combault a écrit : Avis défavorable à l'augmentation des constructions de 3000 logements d'ici 2030.
Mail 1757			X					X									Geneviève BEDEL de Groslay a écrit : BIP : Je suis 100 %contre ce projet parce qu'il amènerait des milliers de voitures et de camions dans la ville qui générerait une forte pollution atmosphérique et sonore et cette autoroute menacerait la santé et la qualité de vie de nos enfants, a fortiori pour ceux qui vont dans les dizaines d'écoles très proches du tracé de cette autoroute. Je demande donc le retrait de ce projet.
Mail 1758			X														Selim CEYLAN de Drancy a écrit : Je souhaiterai voir le métro venir à la Mairie de Drancy car cela nous permettra de gagner du temps pour se rendre à nos lieux de travail et rejoindre plus rapidement la capitale. Actuellement mon épouse et moi mettons plus de 50 minutes pour nous rendre sur nos lieux de travail avec les moyens de transports actuels. Cela permettra aussi de diminuer la pollution à Drancy.
Mail 1759								X			X						Gilles VAILLANT de 77 ? a écrit : Proposition de développement des énergies renouvelables : La région IdF est très en retard sur ses objectifs de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	développement des énergies renouvelables. Pour 2040, il faudrait multiplier par 28 la production d'énergie solaire afin d'atteindre l'objectif de production annuel ciblé entre 5,9 et 7 TWh. Or l'implantation de champ photovoltaïque peut rencontrer certains obstacles. Dans le nord 77, sur un terrain dégradé à très faible potentiel agricole situé sur une ancienne carrière remblayée en terre sableuse, tous les indicateurs sont réunis pour permettre de développer un projet de parc photovoltaïque. Mais ce projet se trouvant en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha, il risque d'être bloqué car le SDRIF actuel impose qu'aucune nouvelle urbanisation ne soit implantée dans la bande des 50 mètres, bien que le projet soit d'intérêt public. Proposition : Une liste d'exceptions à cette bande des 50 mètres existe déjà dans le SDRIF actuel, il faudrait la compléter avec des installations photovoltaïques, qui sont d'intérêt public, à condition que celles-ci respectent la non-artificialisation des sols, la réversibilité de leur installation et l'absence d'impact sur les lisières de bois.
Mail 1760						X			X								Anne BESNE d'Argenteuil a écrit : Limiter le développement logistique du territoire : la création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. De nombreux projets en cours portent déjà atteinte à l'environnement tel que le projet GREENDOCK à Gennevilliers sur les quais de Seine entre le pont routier d'Epinaux sur Seine - face à la pointe de l'île Saint Denis - réserve naturelle de biodiversité - et le viaduc de Gennevilliers : ce gigantesque projet de 600 mètres de long et de 35 mètres de haut va perturber considérablement la vie des oiseaux et autres espèces naturelles en générant du bruit et en réduisant les lieux où ils peuvent nicher. L'entrepôt n'utilisera le fleuve que pour à peine 15% de son trafic et l'essentiel se fera par la route avec une circulation incessante de camions à toute heure du jour, voire de la nuit qui s'accompagnera de bruit et de pollution, donc d'émissions de CO2. Les populations riveraines protestent contre ce type de projet à juste titre. Il faut donc arrêter de développer les plateformes logistiques qui partout augmentent la pollution, ce qui est en contradiction avec les orientations déclarées du SDRIF E.
Mail 1761			X						X								Franck SUREAU de Mitry-Mory a écrit : Avis sur le SDRIF-E du collectif 77 du MNLE 93-Nord Est Parisien (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) : Le territoire de la seine et Marne est une fois de plus le grand perdant du projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E). Les projets d'urbanisation ne sont accompagnés d'aucune réponse aux problèmes vécus au quotidien par ses habitants : - Difficulté de déplacement lié à un manque criant de transport publique ferré et à la saturation des grands axes routier (Francilienne, N2, etc...). Rien n'est prévue par le SDRIF-E si ce n'est la confirmation du CDG-Express qu'aucun Seine et Marnais ne pourra emprunter et qui est une véritable provocation au regard des conditions de transport que doivent subir les usagers du quotidien sur la ligne B du RER. - Déficit de services publics dans les domaines de la Santé et de l'éducation avec notamment l'absence d'un CHU pour la formation aux métiers de la santé dans un département qui est lanterne rouge national en termes d'accès au soin. - Aucune réflexion sur une alternative au trafic de transit par camion qui ne cessent de s'aggraver. - Maintien du déséquilibre est-ouest en termes de nuisances, notamment en ce qui concerne le développement d'entrepôts logistiques et du stockage des déchets ultimes. Absence d'un plan d'accompagnement vers une agriculture raisonnée. Dans ces conditions, l'augmentation envisagée de la population ne peut qu'aggraver la situation. Nous soutenons les propositions alternatives suivantes : - Liaison ferré du nord au sud de la seine et marne (Roissy-CDG vers Melun) reliant l'ensemble des branches RER arrivant en seine et Marne (B3, B5, E2, A4, D2) également appelé projet Méridienne 77 qui aurait le mérite de proposer une alternative au tout routier pour relier l'ensemble des pôles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	économique et administratif de la Seine et Marne - Abandon du CDG Express avec priorité urgente aux travaux nécessaire au bon fonctionnement du RER B y compris le doublement du tunnel entre la Gare du Nord et Châtelet-les Halles. - Bouclage des deux branches du RER B (B3, B5) Création d'un CHU à Mitry-Mory - Soutien à la création et aux développements des centres de santé publics (communaux, départementaux, Régionaux) - passage à 3 voies tout le long de l'A104 - développement du ferroutage.
Mail 1762					X			X	X								Vinca DELAMARE DEBOUTTEVILLE de Paris a écrit : Retirer le BIP du SDRIF-E : Ce projet va entrainer la destruction de dizaines d'hectares d'espaces naturels. Ces espaces sont des lieux de loisir, pique-nique, promenades à vélo, balades à pied. C'est aussi un îlot de fraîcheur, une zone de prévention des inondations grâce au lac Marchais et aux petites rivières. La superbe ferme Lemoine se retrouvera détruite. Abandonnons ce vieux projet des années 1930, un projet du vieux monde où le danger des émissions de CO2 n'étaient pas connus. Un nouvel axe routier va encore accroître les émissions de CO2, nous voulons respirer !
Mail 1763			X					X	X								Anne BESNE d'Argenteuil a écrit : Éviter les transports traversant des zones agricoles et développer les transports en commun de proximité, en particulier ceux de banlieue à banlieue : RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail et auraient pour effet un étalement urbain. Des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraîneraient l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire, telles que la gare en pleine nature près de Gonesse. Il faut concentrer sur l'amélioration des transports existants dans l'agglomération parisienne et renforcer les liaisons de banlieue à banlieue dans la grande couronne telles que la prolongation de la "Tangentielle nord T11 "(qui relie actuellement Epinay sur Seine au Bourget) entre Epinay sur Seine et Sartrouville via Argenteuil. Cette liaison étudiée depuis longtemps n'est pas évoquée dans la documentation du SDRIF ? alors que ce type de liaison serait à multiplier pour éviter gaspillage de temps et pollution du fait de l'utilisation des voitures au lieu des transports en commun.
Mail 1764						X											Etienne Blin de (CC Gally Mauldre ?) a écrit : Contribution à l'enquête publique en Mairie de Plaisir, le 11 03 2024 : la Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite, dans le cadre de la présente phase d'enquête publique, participer à la révision du SDRIF-E. A ce titre, elle se rendra en Mairie de Plaisir, le lundi 11 mars 2024 à compter de 16h30, avec l'intention de rencontrer la Commission d'enquête et de lui remettre un dossier regroupant des observations et propositions. Etienne BLIN Chef de Projet – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Chargé de Mission – Développement Economique et Commerce de Proximité Direction Aménagement - Environnement Développement Economique Communauté de Communes Gally-Mauldre Tél : 01 84 27 08 51.
Mail 1765				X				X									Didier RAVASSARD de Richebourg a écrit : Limitation de la consommation foncière : Habitant de Richebourg, 78550, je suis opposé à tout accroissement de la consommation foncière. Depuis plusieurs années les constructions nouvelles sont laides, leur couleur uniforme coquille d'œuf jure par leur vulgarité avec les vieilles bâtisses du XIX et XXème siècles faites de briques, de Pierres (taille et meulières) et d'enduits chaulés qui ont remarquablement vieillis. Notre village accueille une Eglise classé magnifique et plusieurs sites remarquables IMH et ISMH. La mode des Pavillon de type "Phénix", des maisons

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	cubiques type "Boîte à chaussures" est un non-sens. Les Fenêtres et les baies sont disproportionnées et les Enceintes ou Barrières sont du pire effet, faits de matière plastique et de métaux bon marché. De plus, comme si le Diable avait voulu nous punir, toutes ces horreurs sont concentrées aux points d'entrée du Village, sur la Route Départementale offrant une vitrine misérabiliste à ce joli et ancien Village de Richebourg, multiséculaire et typique de l'île de France Rurale. A l'entrée de Houdan et de Maulette, il y a des zones pavillonnaires récentes où sont réunies toutes les commodités modernes pour ces habitations nouvelles. On peut, si on le désire, retrouver le bon ton des Cœur de Ville ou de village, préservés de la folie et du mauvais goût des promoteurs et des Ediles. Voilà pourquoi je suis rageusement contre les projets d'encourager quelque forme de consommation foncière que ce soit. J'ai été Elu municipal et me suis opposé à tous les Enlaidissements programmés
Mail 1766		X	X	X	X	X	X	X									Nicolas ANONYMAT de Lésigny a écrit : Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir est parfait, ne changez rien ! Contribution : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 1767		X		X													Mélanie ANONYMAT de Lésigny a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 1768		X		X													Pierrette ANONYMAT de Pontault-Combault a écrit : Nous ne souhaitons pas de constructions supplémentaires sur Pontault nous refusons d'aller au 17 %
Mail 1769		X		X													Gabriel ANONYMAT de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre les constructions sur Pontault Combault nous refusons d'aller au 17 %
Mail 1770		X		X													Cédric ANONYMAT de Pontault Combault a écrit : Je suis contre les nouvelles constructions à Pontault Combault et je ne veux pas qu'on aille au 17 %.
Mail 1771		X		X													Patricia ANONYMAT de Emerainville a écrit : Je m'oppose à de nouvelles constructions pour les raisons suivantes : Emerainville est et doit rester une ville où il fait bon vivre. Des forêts sont proches et participent au bien-être de nombreuses familles qui viennent se ressourcer notamment le weekend. Les infrastructures déjà déficitaires sur la ville à ce jour poseraient de gros problèmes : crèches, écoles, toutes, médecin, kiné, commerces, transports, Embouteillages. Il est déjà difficile de circuler entre Malnoue et le Bourg à partir de 16h30. Les petites routes d'Emerainville servent déjà de délestage pour les utilisateurs de la N4et de la 104.
Mail 1772		X		X													Hervé BARBIERI de Pontault Combault a écrit : Je suis contre le SDRIFe-e qui ne sera pas du tout en adéquation avec les ressources et les besoins de ma ville, Pontault Combault.
Mail 1773					X												Jean-Marie de RAUGLAUDRE de Mareil Marly a écrit : Zone N PLU Mareil Marly (78750) : J'aimerais demander que dans la cartographie du SDRIF, la totalité de la zone

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	N du PLU de Mareil Marly soit prise en compte. Par ailleurs, il serait souhaitable que le règlement du SDRIF tienne compte de la protection des zones N à l'échelle régionale.
Mail 1774			X														Kennie KINSANGOU de Drancy a écrit : Accueil de la ligne 7 sur Drancy : Avoir une ligne de métro rendra plus fluide la circulation qui devient de plus en plus dense sur Drancy
Mail 1775					X		X									X	Sardar ANONYMAT de Magnanville a écrit : Je m'oppose au projet de construction d'une maison d'arrêt sur le territoire de Magnanville. Le site sélectionné est au plus proche des habitations, du lycée Léopold Sédar Senghor, et du gymnase Marie-Amélie.
Mail 1776					X		X									X	Manan de Magnanville a écrit : Je m'oppose au projet de construction d'une maison d'arrêt sur le territoire de Magnanville. Le site sélectionné est au plus proche des habitations, du lycée Léopold Sédar Senghor, et du gymnase Marie-Amélie
Mail 1777			X														Suzanna STEVANOVIC de Drancy a écrit : Très heureux pour ce projet et arrivée de la ligne 7 à la mairie de Drancy : Ça va me soulager mon déplacement en métro... Je suis très heureuse comme j'ai eu cette nouvelle pour l'avenir de Drancy
Mail 1778			X		X											X	Julien LAFORGUE de Deuil-la-Barre a écrit : Par mon message, je souhaite vous transmettre mon avis sur demande le retrait du BIP du SDRIF-E. La création du BIP va apporter un fort trafic routier dans la zone, de 30 à 60 000 véhicules par jour !! Toutes les villes traversées vont être impactées ce qui va créer des embouteillages monstres sans compter la pollution que cela va créer. Au lieu de ce projet, il serait plus utile d'investir dans les transports en commun ou des pistes cyclables sécurisées. En plus de la pollution de cela va engendrée, des dizaines d'hectares d'espaces naturels vont être détruits et impactés. Alors que cette zone verte, lieu d'une grande biodiversité, est agréable pour les habitants pour faire des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo. Enfin, la disparition de la ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges. Comment pourra-t-on se fournir en fruits et légumes locaux si cette zone est dévastée ? Voilà pourquoi je suis opposé à ce projet qui est une hérésie alors que l'on a déjà assez de problème au niveau du climat. Il faut protéger les derniers espaces verts en Ile de France et en créer d'autres. Il faut arrêter de tout bétonner ! Il est tant d'abandonner ce projet ! Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Mail 1779		X		X													Ludovic CHARLES de Pontault Combault a écrit : STOP À L'URBANISATION GALOPANTE ANARCHIQUE SUR PONTAULT COMBAULT. Ce mail pour vous communiquer, en tant qu'habitant de Pontault Combault, mon désaccord au projet de la SDRIF-e d'imposer près de 3000 logements supplémentaires d'ici à 2040. La circulation est saturée, les transports en commun sont noyés dans la circulation (surtout aux heures de pointe). Les places de parking sont difficiles à trouver. Les avenues pleines d'immeubles enlaidissent la ville. Stop !
Mail 1780			X														Asma ANONYMAT de Drancy a écrit : Drancy est une ville active et jeune. Un arrêt de METRO fera la différence. Le RER B n'est pas toujours fonctionnel. Merci
Mail 1781		X		X												X	Sébastien ANONYMAT de Lésigny a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir qui va à l'encontre de la SDRIF-E : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 1782			X														Said CHATER de Drancy a écrit : Je vis à Drancy depuis plus de 20 ans. Au fil des ans la ville s'est développée considérablement dans tous les domaines grâce à l'équipe de la mairie que je remercie L'arrivée du métro ça va donner un grand souffle et une dynamique pour aller encore plus loin.
Mail 1783																	Françoise BOUSQUET de Drancy a écrit : Je vote pour le métro ligne 7 à Drancy.
Mail 1784		X		X	X												Mélanie ANONYMAT de Pontault Combault a écrit : Stop et non à l'urbanisation requise sur notre commune de Pontault Combault ! En tant qu'habitants de Pontault Combault, nous communiquons notre désaccord au projet de la SDRIF-e d'imposer près de 3000 logements supplémentaires d'ici à 2040. Tout est saturé : la circulation, les transports en commun sont noyés dans la circulation (surtout aux heures de pointe). Les places de parking sont difficiles à trouver. Les avenues pleines d'immeubles s'enlaidissent. De gros problèmes d'évacuation des eaux usées avec des réseaux inappropriés aux nombre actuels de logements et donc saturés. C'est déjà trop ! Oui aux espaces verts, oui à la diversification verte de notre commune mais stop aux constructions !
Mail 1785			X														Souhila GALI de Drancy a écrit : Je soutiens activement l'initiative de ma municipalité pour l'arrivée du métro à Drancy. Ce métro est une nécessité évidente pour une ville d'envergure comme Drancy ;
Mail 1786					X		X									X	Alain AUROUX de Magnanville a écrit : Projet de prison à Magnanville : Je séjourne parfois dans une zone classée Natura 2000. Pour y implanter une antenne relais un guide a été édité collectivement par le ministère de la transition écologique et l'agence nationale de la cohésion des territoires. Parallèlement l'instance dirigeante compte y installer un parc éolien. Je réside à Magnanville ville bénéficiant d'un schéma directeur environnemental encadrant la préservation des zones rurales et naturelles. Parallèlement l'instance dirigeante compte y ériger un établissement pénitentiaire sur un terrain agricole à proximité du lycée où sont scolarisés les enfants de la région. Cherchez l'erreur. Battons-nous contre tous ces progrès. Soutenons les associations. Cotisons des sommes suffisamment conséquentes pour espérer nous offrir les services de monsieur Dupont Moretti lorsqu'il sera de nouveau disponible.
Mail 1787			X														Marina ANONYMAT de Drancy a écrit : Une station de métro à la mairie de Drancy oui et encore oui. Une station en plus au niveau du centre culturel de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Drancy et au niveau du mémorial de la Shoah (Wagon) serait extraordinaire pour tous les drancéens. Car nous n'avons vraiment rien à part de le RER B ou la ligne de métro la plus proche est la ligne 5, Bobigny Pablo Picasso. Ne nous oubliez pas.
Mail 1788								X									Hubert PELLIEUX de Paris a écrit : SDRIF : Je donne un avis défavorable. En effet je suis extrêmement inquiet de la trajectoire proposée par la région via la révision de ce schéma directeur qui ne permettra pas d'atteindre le ZAN. Il faut absolument réduire l'artificialisation des terres agricoles, renaturer des zones pour rendre la région IDF beaucoup plus résiliente aux effets du changement climatique. Le béton et le bitume amplifient l'effet des canicules. Il faut viser de rendre la région IDF beaucoup plus autonome au niveau alimentation locale. Et pour cela la préservation des terres agricoles doit être une priorité au détriment de tout nouveau projet autoroutier ou développement immobilier. L'artificialisation galopante mènerait tout simplement la région IDF à l'asphyxie.
Mail 1789			X														Tassadit (Anonyme) de Drancy a écrit : Nous souhaitons que le projet Métro Drancy se concrétise.
Mail 1790			X														Roseline (Anonyme) de Drancy a écrit : Drancy est une grande ville proche de Paris. Il est nécessaire que le métro arrive au centre pour faciliter les déplacements de tous.
Mail 1791			X														Mme Claudie CHAIREFI de Drancy a écrit : DRANCY est une des plus grandes villes du 93, avec une population dynamique et qui aime s'ouvrir vers la culture, en particulier sur Paris. Avoir, en plus de EEE, l'accès direct au métro 7, difficilement accessible Aujourd'hui pour la plupart des Drancéens, serait un véritable atout.
Mail 1792			X													X	Ghislaine (Anonyme) a écrit : Non à l'accroissement de la pollution. Non à la bétonisation. Non au bruit. Non au BIP.
Mail 1793			X														Mme Eva DRANN de Drancy a écrit : Je soutiens le projet du métro à Drancy.
Mail 1794				X		X									X		Mme Bea BECKER d'Epinay-sur-Seine a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région. Cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens. J'ajoute qu'il y en a marre de mettre en danger faune et flore. Nous ne voulons plus de ce monde de béton.
Mail 1795		X	X				X										Mme Virginie PIVA d'Emerainville a écrit : Il me semble inadmissible de vouloir encore augmenter la pression et densité humaine : Les transports - bus 212 en permanence saturé - les écoles effectifs de l'ordre de 30 élèves - les nuisances de l'aérodrome - de l'autoroute et l'accès à Pontault-Combault bouché dès 16h de l'après-midi. Nous vivons dans une commune à taille humaine et agréable avec de la verdure. Votre plan devrait prévoir des pistes cyclables notamment la liaison Emerainville - Champs par le rond-point de Pablo Picasso. Comment accepter vous de tasser encore les hommes -femmes -


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	enfants ? Il vaudrait mieux réfléchir à étaler la densité humaine avec des transports en commun correct et de qualité. J'espère que mon humble avis sera pris en compte,
Mail 1796			X														Mme Michèle LEROUX de Drancy a écrit : Je suis née, vis à Drancy depuis 63 ans et travaille à la plaine St Denis Les conditions de transport actuellement sur la commune sont exécrables : Bus surchargés sans aucune régularité, RER aléatoires et bondés. L'augmentation de la population dans une commune si proche de Paris et l'absolue nécessité de la transition écologique induisent des transports en commun dignes de ce nom. Le métro serait la solution pour fluidifier les déplacements.
Mail 1797			X														M. Patrick BORNE de Drancy a écrit : Cette concrétisation du métro est primordiale pour les Drancéens qui travaillent à l'extérieur de la commune et dont la moitié emprunte les transports en commun. Améliorer la mobilité est indispensable.
Mail 1798			X														M. Kevin DAL de Drancy a écrit : L'extension de la ligne 7 jusqu'à la Mairie de Drancy en passant par le pôle-gare du Bourget est cruciale pour désenclaver le centre de Drancy et permettre aux Drancéens de gagner en mobilité en transports en commun.
Mail 1799	X																M. Théo MARCHAL a écrit : Comment consulter le dossier d'enquête publique du SDRIF-E ?
Mail 1800								X									Mme Anne BESNE d'Argenteuil a écrit : - Pour une artificialisation des sols soutenable : La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 dans la mesure où cette trajectoire limite à une diminution de 20% l'artificialisation à échéance 2031 par rapport à 2011 alors que l'on devrait être à moins 50%. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Or, la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute. L'application du Zéro Artificialisation Nette qui suppose une compensation de l'artificialisation brute par des renaturations peut en effet soulever des difficultés et se traduire par des contournements des règles selon le périmètre du territoire à l'intérieur duquel se feraient respectivement l'artificialisation brute et la renaturation (Ville ? Département ?).
Mail 1801		X	X	X		X					X		X				M. Pascal GRUMÉZ de Chalou-Moulineux a écrit : * Remarque préliminaire : - Il n'y a pas eu beaucoup d'incitations à répondre à cette enquête de la part des médias, de la région et des mairies – Trop peu de temps pour étudier, analyser, parfois comprendre la multitude de documents et il faut être spécialiste pour pouvoir réellement donner un avis précis ! * Principes généraux : - Il faut arrêter de vouloir tout concentrer autour de Paris. Il faut décentraliser au maximum et surtout vers les zones rurales pour favoriser les emplois locaux, limiter les déplacements, redynamiser les petits villages. - Il faut arrêter tout de suite la bétonisation des sols. * Pour les Transports : - Favoriser l'amélioration du fonctionnement des transports publics (RER, TER, Bus) plutôt que de développer de nouvelles lignes - Idem pour les routes et autoroutes : Limiter les transports routiers en développant le feroutage, inciter et faciliter le covoiturage. *Pour la Pollution, l'Eau et la Santé : - Arrêter les pesticides nocifs dans l'Agriculture en favorisant une politique de recherche et développement de produits de substitution non polluants, ne pas laisser aux intérêts privés l'avenir de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	notre société et de notre terre. - Arrêter cette politique de destruction des hôpitaux publics au profit du privé et favoriser l'implantation de centres de santé publiques dans les zones rurales. *Durcir encore les normes de construction des logements neufs pour réduire au maximum les déperditions d'énergie par exemple, l'isolation par l'extérieur. - Inciter pour la récupération d'eau de pluie et l'imposer pour les logements neufs. Limiter au maximum les fuites dans les réseaux publiques. - Arrêter l'enfouissement des déchets en favorisant le recyclage et le traitement. *Pour se Nourrir : - Garder le niveau actuel de terres cultivable pour la nourriture - Limiter le développement des méthaniseurs pas si vertueux, qu'on nous le présente et limiter les cultures dédiées à l'énergie. – Redévelopper un minimum d'élevage en île de France. Pour l'emploi : - Arrêter de concentrer les emplois sur Paris en décentralisant vers la banlieue et les zones rurales Pour le logement : Le ZAN tout de suite ! Réhabiliter les logements, bureaux, sites industriels vacants - Arrêter les ghettos, favoriser la mixité.
Mail 1802																	Elsa (Anonyme) de Drancy a écrit : Oui au métro à la Mairie de Drancy pour faciliter les transports.
Mail 1803																	Idem Mail 1802 Elsa (Anonyme) de Drancy a écrit : Oui au métro à la Mairie de Drancy pour faciliter les transports
Mail 1804											X						M. Patrick DUDZICKI de Germigny-l'Evêque a écrit : J'ai pris connaissance que dans ma commune de Germigny- l'Evêque, un terrain à très faible potentiel agricole dégradé à cause d'un mauvais remblai d'une ancienne carrière, faisait l'objet d'un projet de parc photovoltaïque. Dans l'intérêt public, c'est une très bonne démarche car il faut développer les énergies renouvelables et en particulier le photovoltaïque. Mais ce projet se trouve en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha, et risque d'être bloqué car le SDRIF actuel impose qu'aucune nouvelle urbanisation ne soit implantée dans la bande des 50 mètres. Une liste d' exceptions à cette bande des 50 mètres existe déjà, peut-elle être complétée par des installations photovoltaïques qui respectent la non artificialisation des sols, la réversibilité de leur installation, la non modification des infiltrations des eaux pluviales et qui sont sans impact sur les boisements ?
Mail 1805			X														M. Frédéric BOYER de Saint-Gratien a écrit : Contre le BIP J'habite la ville de Saint-Gratien qui supporterait un flux de véhicules supplémentaires. Cela encouragerait les habitants de ma ville à se déplacer en voiture plutôt qu'à pied ou à vélo ayant pour conséquence une Augmentation de la pollution. Les nouvelles routes génèrent forcément un trafic supplémentaire et de nouveaux "bouchons". Il faut investir dans les bus plus nombreux et fréquents et dans des pistes cyclables sécurisées. Ce projet c'est une forte pollution de l'air et sonores, donc menace sur la santé selon des études épidémiologiques. Danger sur les écoles à proximité compte tenu du tracé dans un contexte de forte densité urbaine. Forte destruction des espaces naturels "Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939" à préserver absolument ! pour le bien vivre. D'ailleurs, cette forte destruction engendre la destruction de la ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges IMPORTANT : => Augmentation des émissions de CO2 "L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur.
Mail 1806																	Copie du Mail 1800 de Mme Anne BESNE
Mail 1807			X						X								M. Jean-Yves MERCIER de Saint-Denis a écrit : -Opposition à l'OR 129 visant la résorption des bouchons routiers par l'aménagement du réseau magistral : L'orientation réglementaire n°129 telle qu'elle est rédigée est totalement incompatible avec l'obligation incontournable de réduire drastiquement la pollution de l'air due au trafic routier. Il est par conséquent proposé de remplacer la totalité de la rédaction de l'OR 129 par la rédaction suivante : « OR 129 Aucune augmentation de la capacité du réseau routier existant ne sera réalisée. L'objectif dicté par l'obligation absolue de réduire la pollution de l'air en deçà des seuils délétères est au minimum de diviser par deux le trafic routier sur l'ensemble du réseau de l'Île-de-France. La réduction dans la même proportion du kilométrage total parcouru sera l'un des indicateurs de cette évolution. La désaturation et le cas échéant le décongestionnement des différents axes du réseau routier existant seront atteints par cette seule réduction du trafic, laquelle sera obtenue par une augmentation massive de l'offre de transports collectifs pour les personnes, et de l'offre de transport par voies ferrées ou fluviales pour les marchandises ». Exposé des motifs dans la pièce jointe résumée ci-après : l'OR129 de par l'extension du trafic routier qui sera engendré est en contradiction avec : * Le plan « Nouvel Air 2022-2027 » du Conseil Régional d'Île de France (Diviser par 2 la pollution de l'air en 7 ans) * Les directives de l'OCDE préconisant pour la limitation de la pollution par les particules fines un accès restreint des véhicules aux cœurs de ville et une limitation du kilométrage parcouru par les camions en métropole urbaine * Les résultats d'études britanniques (National Physical Laboratories...) montrant qu'un véhicule moderne produit de par ses pneumatiques 3000 fois plus de particules fines que par les gaz d'échappement de son moteur * Les remarques d'AIR PARIS vis-à-vis du respect des normes environnementales prévues : Elles supposeraient la suppression de la pollution des véhicules particuliers et utilitaires établie pour la projection de trafic routier en 2030.
Mail 1808																X	M. Jean-Claude BELLIOU Maire de MONVILLE a écrit : Avis de notre Conseil Municipal sur le SDRIF-E particulièrement sur l'impact des droits à construire pour la commune de Montville (Arrondissement de Fontainebleau 77140) et demande dérogation pour maintenir les droits à construire actuels à 3.95 hectares selon pièce jointe : Cet avis du Conseil Municipal N° 07-2024 A du 15 02 24 sur les observations à porter sur le registre numérisé de l'enquête, exprime une demande de dérogation aux dispositions du SDRIF. Il est demandé l'allocation de 3,5 ha afin de réaliser 28 logements locatifs accompagnant un projet d'agrotourisme générateur de 80 à 100 emplois, soutenu par les communautés et le département et ce dans un contexte bloquant de révision du PLU de la commune.
Mail 1809																	Duplication du Mail 1808 de M. Jean-Claude BELLIOU Maire de MONVILLE
Mail 1810			X						X								M. Jean-Yves MERCIER de Saint-Denis a écrit : -Opposition à l'OR 136 visant la protection des populations de la pollution générée par la circulation sur les grands axes routiers : L'orientation réglementaire n°136 telle qu'elle est rédigée est totalement incompatible avec l'obligation incontournable de réduire drastiquement la pollution de l'air due au trafic routier. Il est par conséquent proposé de remplacer la totalité de la rédaction de l'OR 136 par la rédaction suivante : « OR 136 Outre la réduction de la pollution

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	de l'air que permettra la diminution drastique du trafic routier prévue par l'OR 129, la réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores dues au trafic routier sera obtenue par une réduction systématique de la vitesse limite autorisée sur la totalité des voies du réseau routier francilien, dans une proportion aussi élevée que possible. Cette limitation qui ne nécessite aucun aménagement particulier devra intervenir dès l'approbation du présent schéma directeur ». Bien noter que cette proposition renvoie à la nouvelle rédaction proposée par ailleurs pour l'OR129. Exposé des motifs : - voir l'exposé des motifs accompagnant la proposition de nouvelle rédaction pour l'OR129 ; - l'orientation n°136, telle qu'elle est actuellement rédigée, considère finalement comme un fait acquis qu'il existe « des infrastructures routières où un dépassement des valeurs limites annuelles pour les polluants atmosphériques est constaté », et n'envisage que des dispositions de réduction de l'impact des pollutions et nuisances dues au trafic routier, nullement la réduction de ce trafic routier lui-même.
Mail 1811			X						X								M. Jean-Yves MERCIER de Saint-Denis a écrit : -Proposition relative à l'aménagement de l'autoroute A1 dans sa traversée de Saint-Denis Depuis sa création, l'autoroute A1 est une source de nuisances et pollutions considérables pour la ville de Saint-Denis. Il s'agit de l'une des voies routières les plus chargées de France. Elle est saturée la plupart du temps en journée avec, dans la direction de Paris, un bouchon presque continu depuis Saint-Denis voire La Courneuve plus au nord. L'autoroute A1 a été couverte dans la totalité de sa traversée de La Plaine Saint-Denis. Il est proposé que cette couverture soit prolongée par un enfouissement de la portion de l'autoroute A1 qui longe le parc Georges Valbon par l'est. La nouvelle surface créée par la couverture de cette portion de l'A1 devra être intégralement aménagée en espace vert étendant vers l'est le Parc Georges Valbon. Il est proposé que parallèlement le pont autoroutier permettant le franchissement par l'autoroute A1 du canal de Saint-Denis soit remplacé par un franchissement sous-fluvial en tunnel. La disparition de ce pont autoroutier supprimera la fracture urbaine entre le centre-ville de Saint-Denis et La Plaine Saint-Denis.
Mail 1812			X														Laurence (Anonyme) de Drancy a écrit : - Le Metro à Drancy : L'accessibilité directe pour Paris est un enjeu majeur pour aller travailler chaque jour. Aujourd'hui il m'est nécessaire de prendre 3 moyens de transport (bus, RER, métro) pour me rendre sur mon lieu de travail. Avec le métro en centre-ville de Drancy, je n'aurai plus qu'un seul transport à prendre. Par ailleurs, le métro est aujourd'hui plus fiable que le RER B, bien trop souvent perturbé. L'arrivée du métro en centre-ville est une nécessité à l'heure de la métropole parisienne.
Mail 1813			X														Mme Gabrielle MALAHIEUDE de Noisy-le-Grand a écrit : - Contre le BIP Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car ce projet va totalement à l'encontre de toutes les recommandations des scientifiques pour nous assurer de pouvoir continuer à vivre sur notre planète ! Il faut définitivement stopper tout nouveau projet de construction routière ! La voiture n'est pas l'avenir, qu'elle soit thermique ou électrique. - Une nouvelle autoroute signifie plus de trafic et plus de bouchons ! C'est ce que l'on a constaté pour l'ensemble des autoroutes déjà construites. - Une nouvelle autoroute signifie plus d'émissions de gaz à effets de serre du fait de cette augmentation du trafic routier et donc un accroissement du réchauffement climatique alors que chaque demi-degré compte ! - Une nouvelle autoroute signifie plus de pollution dans l'air ! La pollution cause déjà un décès sur dix en Ile-de-France. - Une nouvelle autoroute signifie plus d'artificialisation des sols ! Cela entraîne une chute drastique de la biodiversité, cela entraîne une intensification des canicules et nous prive par le même temps d'îlots de fraîcheur pour lutter contre ce réchauffement climatique. Cela nous empêche de lutter efficacement. Contre les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	inondations futures grâce aux zones humides qui se trouvent actuellement sur le tracé de cette autoroute. En résumé, ce projet est totalement suicidaire pour notre avenir. Il est temps de penser à la survie de l'humanité plutôt qu'au profit des entreprises / personnes qui sont déjà bien assez riches !
Mail 1814				X												X	<p>Mme Séverine MARTIN Maire de Forges-les -Bains a écrit :</p> <p>J'ai pris avec attention connaissance du projet de SDRIF-E mis à l'enquête publique. C'est plus particulièrement le secteur occupé par l'ancienne carrière de Bajolet, actuellement exploité par la société ECT sous le régime des ISDI, qui a attiré notre attention. En effet, dans le strict respect de la reconversion des espaces déjà anthropisés, la commune souhaiterait pouvoir mettre en valeur cet espace. Or, prenant connaissance notamment des cartographies arrêtées, nous nous sommes aperçus que l'espace dessiné dans le projet de SDRIF-E comme « espace urbain construit » est en réalité bien plus étroit que la superficie réellement exploitée et donc anthropisée (voir pièce jointe). Notamment, dans sa partie Nord, cet espace jouxte quasiment l'autoroute. Pour cette raison, la commune souhaiterait que, pour s'aligner sur la réalité du terrain, la zone naturelle identifiée au Nord soit réduite au bénéfice de l'espace urbain construit, dans un souci de cohérence avec l'existant. Par ailleurs, la commune de FORGES LES BAINS s'étant positionnée pour devenir propriétaire de ce foncier, elle réfléchit actuellement à la réalisation de projets susceptibles de le mettre en valeur. La commune invite donc la commission d'enquête à se prononcer en faveur de cette évolution des cartographies affectant le site de l'ancienne carrière de Bajolet, sur le territoire de Forges-les-Bains.</p> <p>Pièce(s) jointes(s) :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	
Mail 1815			X														<p>M. Thierry DOUMECQ-LACOST du comité des usagers de la rive gauche de la Seine, de Juziers, a écrit :</p> <p>Votre projet nous interpelle car : nous assistons à une régression depuis 15 ans de notre desserte SNCF ligne J6 Paris St Lazare Mantes la Jolie par Conflans-Sainte-Honorine. Le dernier train partant de Paris est à 22H20. Quid des salariés des restaurants et ou Entreprises de nettoyage du soir qui rentrent sur notre ligne ? Quid des usagers qui reviennent de Province par Train d'une autre Gare ou Flex-Bus via Bercy. Impossible pour les usagers d'assister à : un Spectacle Concert Théâtre Musée nocturne le soir sur Paris, un match, d'aller au restaurant etc. ... Seul un service de bus de nuit est proposé et met trop de temps. Rattraper un Bus à la Défense et récupérer sa voiture à Mantes la Jolie pour rentrer sur les villes de la Rive Droite dégoutent les usagers. Autre solution laisser sa voiture à Pontoise et rejoindre la Gare du Nord qui possède des trains tard le soir et rentrer en voiture. Autre solution : St Lazare Sartrouville puis prendre un Bus jusqu'aux Mureaux puis bus jusqu'à votre ville. Trajet au-delà de Meulan</p>


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>pour ce bus. Quelle ineptie pour les usagers de la Rive droite de la Seine. Conflans-Sainte-Honorine, Conflans fin d'Oise, Maurecourt, Andrézy, Chanteloup-les-Vignes, Limay, Mantes Station et Mantes la Jolie. Ces deux dernières gares sont desservies par la Ligne J Par Poissy. Tous les déplacements sur Paris le soir dépendent de l'automobile + parking. C'est contradictoire avec les Emissions de GES citées dans le dossier. La Région et la SNCF doivent remettre en service 2 trains supplémentaires après 22h20 comme avant sur cette ligne. Des travaux de modernisation et d'équipement des gares (affichage, signalisation, sécurité, toilettes, ont commencé. Nos élus demandent plus de trains sur cette ligne de délestage pour les trains Normands. Veuillez trouver en PJ un exemple</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	probablement autour de 40.000 habitants. Beaucoup d'immeubles sont encore en construction, et d'autres sont en projets. D'où les problèmes, et ils sont nombreux, c'est que les voies de circulations ne sont pas plus larges qu'elles ne l'étaient 40 ans en arrière, les trottoirs sont encombrés et dangereux, du fait des véhicules garés faute de place à cheval et des vélos qui y circulent, car rouler en vélo sur la route est très risqué, les petits commerces de proximités périssent, car impossible de se garer en ville pour un petit achat, les transports en commun eux-mêmes contribuent aux embouteillages, le volume de ces véhicules est mal adapté à la largeur de la voirie. Aux heures de pointe, c'est un calvaire pour tous. Et cela provoque parfois des incivilités. C'est pourquoi, nous partageons totalement l'avis de Mr le Maire, il a parfaitement raison quand il qualifie ce projet de totalement irresponsable et déconnecté devant la réalité d'infrastructure existante de notre ville.
Mail 1817			X	X	X			X			X			X	X		<p>M. SALVI de Juvisy-sur-Orge a écrit :</p> <p>Nous savons à ce jour, grâce aux études des scientifiques, que deux enjeux sont primordiaux pour préserver les donations de vie de l'humanité sur terre : celui de la préservation du climat et celui de la préservation de la biodiversité. De fait, l'organisation du développement de la région IDF à travers son SDRIF-E doit considérer comme déterminants majeurs dans sa définition ces deux enjeux. Pour l'enjeu du climat, on sait ce qu'il convient de faire : sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables et choix des filières d'activités les moins productrices de gaz à effet de serre dans tous les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> . En agriculture par exemple, il convient de soutenir l'agroécologie et le bio dont les bilans-carbone sont les plus vertueux car moins consommateurs de chimie dont la fabrication est grosse émettrice de gaz à effet de serre et incompatibles avec le maintien des haies et la plantation d'arbres (absorbées de CO2) ; . On sait aussi qu'il faut réduire fortement la place de la voiture (la conversion à l'électrique n'est pas la panacée loin de là) et donc de ne plus construire de routes qui par ailleurs fragmente les espaces et génère de redoutables discountés écologiques ; . Il faut par contre améliorer fortement les transports collectifs en augmentant l'offre de trains dans la journée et le soir tard sur toutes les lignes. Il n'est ainsi pas normal qu'habitant Juvisy-sur-Orge (une des plus grandes gares d'île de France, il n'y ait plus de trains Paris Juvisy après 22 H40 !! alors qu'il y a quelques années on en trouvait encore à minuit 30 ! La réduction de cette offre de trains est, si les décideurs ne le savent pas, un énorme frein à l'activité économique et touristique de la région ! . L'idée du SDRIF-E d'intégrer le ZAN en 2050 (encore que l'ambition paraît insuffisante telle que présentée) a pour effet de reconstruire la ville sur la ville et de ne pas, si possible, construire sur les terres agricoles mais sur les friches existantes et dents creuses. Il faut ici souligner que les friches ont souvent beaucoup plus d'intérêt en termes de biodiversité que les champs agricoles exploités intensivement. Beaucoup d'espèces y ont trouvé refuge car la végétation y évolue librement, les vieux bâtiments permettent la nidification de certaines espèces qui ne peuvent nicher ailleurs, etc. Il faut donc réfléchir au fait que certaines friches doivent être préservées ou au pire, compensées à proximité des sites (nichoirs adaptés par exemple) ou sur des terres agricoles afin d'y développer la biodiversité. Je ne suis personnellement pas opposé à ce qu'on urbanise une terre agricole intensive si celle-ci est connectée à un réseau de transport collectif plutôt que d'urbaniser des jardins familiaux (comme cela se fait à Aubervilliers et Fleury-Mérogis) ou des friches en libre évolution. La biodiversité, dans un monde où on continue de soutenir l'agriculture intensive, a besoin d'espaces pour s'y réfugier et y être préservée. . L'alternative serait de convertir toute notre agriculture au bio et à l'agroécologie mais il semble que nous ne sommes pas prêts à cela ; ce serait pourtant une sage résolution ! De même on ne peut tout bétonner en ville : il faut conserver les jardins des particuliers ou les squares /espaces verts dans les villes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Au-delà du SDRIF- qui n'est qu'une orientation générale de posée, il faut travailler sur du concret : comment rénover des logements, comment convertir les bureaux en logements, comment améliorer efficacement nos transports collectifs, développer les routes cyclables (en prenant sur la route car oui il faut qu'on y arrive), comment on réduit l'imperméabilisation des sols ; des ingénieurs et architectes compétents peuvent trouver les bonnes solutions en intégrant enjeu climat et biodiversité. Le schéma tel que proposé actuellement n'est pas assez ambitieux de ce point de vue et reste fondé sur des schémas dépassés. C'est la haute valeur ajoutée qu'il faut trouver pour faire prospérer la région IDF et cela passe par la qualité et l'anticipation de ce que demain seront les régions en pointe et c'est sur l'écologie qu'elles doivent parier.
Mail 1818			X														M. LONGO d'Epinay-sur-Seine a écrit : Je souhaite le prolongement de la ligne 4 au nord de Porte de Clignancourt
Mail 1819		X	X														M. CAILLON de Drancy a écrit : Au vu de la construction effrénée des bâtiments sur la commune, la population drancéenne croît très rapidement... Les routes départementales qui desservent la commune de Drancy doivent inévitablement emprunter un ouvrage d'art d'une autre époque pour franchir réseaux ferrés et canal ce qui occasionnent un goulet d'étranglement qui est source d'embouteillage. Par ailleurs les axes routiers que sont l'avenue Henri-Barbusse, la rue Anatole-France, l'avenue Jean-Jaurès, le boulevard Paul-Vaillant-Couturier et l'avenue Marceau seront bientôt concernés par la création de pistes cyclables avec des aménagements de voirie qui vont profondément modifier la circulation automobile déjà saturée en partie au cours de la journée. Et les autobus, seuls moyens de transports collectifs à ce jour se perdent quotidiennement dans les embouteillages pour transporter les usagers... Sans la construction d'une ligne de métro desservant le centre de la commune de Drancy, nous nous dirigeons vers une asphyxie totale de la ville avec son corollaire de nuisances diverses et variée.
Mail 1820			X														Un Anonyme de Pommeuse a écrit : Je m'oppose au projet de contournement de Pommeuse.
Mail 1821																	Cette observation est un doublon de l'observation 1817 : même contributeur, même texte.
Mail 1822		X	X	X	X	X	X										M. CANGRAND de Pontault-Combault a écrit : Le projet de SDRIF-E veut imposer à la ville de Pontault-Combault près de 3000 logements supplémentaires d'ici 2040. Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les mesures d'accompagnement pour ce projet ? N'hésitez pas à préciser les zones d'activité professionnelle, d'enseignement, de santé, de transport, d'activité physique, de lieu de rencontre, de culte, de logistique, d'espace de vie, de commerce, de stationnement, d'aire de jeux, de verdure.
Mail 1823		X	X				X										M. CARRIERE de Pontault-Combault a écrit : Lors des derniers PLU, la Mairie a fait le choix de densifier principalement à la périphérie de la ville, notamment rue de la Libération. C'est bien pour ceux qui prennent leur voiture pour travailler car la N104 et la RN4 sont à proximité. C'est nettement moins bien et contraire à une mobilité douce pour aller au centre-ville ou à la gare, les habitants ont tendance à prendre leur voiture, la circulation au centre-ville et le stationnement sont saturés. Pourtant, Il existe encore au centre-ville de Pontault-Combault une large avenue avec des grands terrains qui semblent profonds et qui permettrait sans doute la construction de grands ensembles immobiliers proches du centre-ville (Mairie, Poste, banques, commerces de proximité, Carrefour Market... à 5 minutes à pied, gare entre 15 et 20 minutes à pied selon le rythme de marche, existence d'arrêts de bus). J'ai du mal à comprendre pourquoi dans cette avenue la Mairie n'a autorisé la construction d'immeubles que sur les 100 premiers mètres de l'avenue Jacques-Heuclin ! Lors du dernier

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	PLU, il y a eu un lobbying très actif de certains habitants notamment ceux du domaine de Bois la Croix pour empêcher cela. Il serait temps que la Mairie tienne compte de l'intérêt collectif. Oui, il y a encore de la place à Pontault-Combault pour densifier. Un document de 7 pages est joint pour étayer ces arguments.
Mail 1824	X	X	X		X	X					X						Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de Nemours Gatinais de Souppes-sur-Loing : A produit un document de 7 pages déclinant la stratégie de développement du territoire de Nemours-Gatinais et en le rapprochant du projet de SDRIF-E. A cet effet, le SMEP exprime les ambitions et les besoins locaux à prendre en compte dans la stratégie régionale, à savoir : un environnement protégé, une gestion stratégique des ressources par la sobriété, la circularité et la proximité, des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités, des caractéristiques paysagères, l'habitat, les transports, l'emploi.
Mail 1825		X			X	X										X	Mme CHEDEVILLE d'Epinay-sur-Seine a écrit : Implantation de Green Dock sur le port de Gennevilliers. Je m'oppose à cette construction qui pourrait défigurer le paysage par son immensité, nuire aux oiseaux de la zone Natura 2000 située à côté, puisque bâtiment illuminé jour et nuit, et qui engendrerait une énorme pollution de par le chargement et le déchargement des marchandises par camion, tant dans Gennevilliers que dans les environs D'autre part ne pas oublier que les habitants de la rive d'en face à Epinay-sur-Seine bénéficieraient aussi de ces nuisances.
Mail 1826			X														M. SEBIRE de Drancy a écrit : J'apporte mon humble avis sur l'allongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la Mairie de Drancy. Malgré une politique inexistante d'un point de vue écologique de notre gouvernement actuel et le manque cruel d'espaces verts et de projet dans ce sens, de manque de vision "verte" de la mairie de Drancy, je pense sincèrement que l'ajout d'une station de métro dans le centre de Drancy va dans le sens de "moins de voiture", moins de pollution, plus d'accès vers Paris et l'Île-de-France. Je ne peux qu'approuver ce projet.
Mail 1827			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Je soutiens l'arrivée du métro à Drancy.
Mail 1828			X		X	X	X		X							X	M. LE MIGNOT d'Epinay-sur-Seine a écrit : La protection des espaces naturels est nécessaire pour limiter les effets du changement climatique et améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique avec objectifs à court terme tel qu'il est souhaité par la région. Cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF-E permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens. Par ailleurs, il est indispensable de réviser la stratégie de grands projets nuisibles et inutiles, tels que l'entrepôt géant Green Dock sur les berges de Seine à Gennevilliers, dégradant fortement le peu d'espace encore préservé dans un territoire presque entièrement bétonisé. Ces projets doivent être strictement encadrés, leur intérêt démontré, les alertes sur leurs impacts doivent être pris en compte avec le sérieux nécessaire. Le dimensionnement doit être adapté à ce que le territoire peut supporter en termes de nuisances pour les populations, d'augmentation de pollution routière, de dégradation ou destruction des espaces naturels environnants.
Mail 1929					X	X								X	X		M. GIRONDIN d'Antony a écrit : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers me tient particulièrement à cœur en tant que parisien de naissance et banlieusard depuis plus de 50 ans. Je connais leur importance car elle participe de toute évidence à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF-E permettra, je l'espère vivement, d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 1830		X	X				X							X		X	Un Anonyme de Porcheville a écrit : La densité de population est trop élevée. Nuisances, insécurité réelle et délits croissent avec l'augmentation de la population. La région commence à ressembler à du béton partout où se pose le regard. Le schéma suivant est devenu notre quotidien : du béton, et on nous parle de loisir, parc de logements collectifs... Oui parce que au sens de parquer les gens. Trop c'est trop, le moindre espace vert est phagocyté par d'avidés promoteurs pour du logement collectif et le paysage se bétonne. Si ce schéma perdure, la région sera invivable et perdra toute attractivité. Le cercle vicieux + de population, + de logements, + de transports (voir l'état des structures routières et des transports en commun). Dans les villes et villages, + de monde implique + d'écoles, + de logements, moins d'espaces et d'espaces verts, + de force de l'ordre. Quand l'habitat collectif ne suffira plus, nous finirons par dormir dans des tubes hôtels comme en Asie. Je ne veux pas de ce monde-là. Au même titre que l'imposition (absurde) faite aux communes, de logements dits sociaux, nous pourrions pour chacune, imaginer leur faire réserver des surfaces de terres agricoles au prorata de la population à nourrir... image pour mettre en rapport l'imposition du béton et l'espace vert. Dans la perspective du devenir de la région (schéma actuel), je pense la quitter bientôt.
Mail 1831		X											X	X			Un Anonyme de Chelles a écrit : Vous trouverez ci-joint la lettre adressée à Monsieur Le Maire de Chelles en mars 2023 qui vous permettra de bien comprendre la situation. Cette partie de notre propriété et celle de notre voisin est dans une OAP n°4 du PLU en vigueur permettant une modification du PLU pour autoriser des constructions de logements individuels. Un projet complet porté par 2 promoteurs (TELAMON et NEXITY) a été travaillé selon les attentes de la collectivité. La conservation de l'espace agricole à préserver dans le cadre du SDRIF-E ne permettra plus de développer ce projet alors qu'un premier projet sera livré avant cet été. Ce projet a définitivement limité l'accès à la partie arrière du site (pas d'accès possible par le fond des parcelles) et a supprimé le forage permettant une alimentation en eau suffisante pour une activité agricole/horticole. Nous souhaitons que cet emplacement au SDRIF-E en espace agricole à préserver soit supprimé et autorise ainsi la collectivité à développer le projet convenu. Un courrier est en pièce jointe.
Mail 1832		X															Mme JARRY de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP. Ce projet n'est plus du tout conforme aux besoins des riverains et de la grande couronne. Il serait tant de classer ce chantier qui coûterait beaucoup d'argent pour rien. J'ai grandi à Soisy-sous-Montmorency, mes parents étaient commerçants et je peux dire que j'ai souvent entendu qu'à cause de ce BIP énormément de projets ont été ratés sans compter que tout un quartier est mort depuis une trentaine d'années.
Mail 1833		X															M. LASGORCEIX de Boulogne-Billancourt a écrit : Je propose que le secteur des Pilancies redevienne constructible, comme il l'était avant que le maire de Vaujours ne modifie le PLU. En effet, c'est le seul secteur de Vaujours qui soit urbanisable pour répondre à la forte demande de logements sur la commune Cette zone, aujourd'hui naturelle, serait largement compensée par la libération de terrains occupés par des carrières exploitées par Placoplâtre près du bois de Bernouille, qui pourraient être sanctuarisés.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1834		X	X		X	X	X	X						X			M. MOULIN (Fédération Essonne Nature Environnement) d'Épinay-sur-Orge a écrit : Essonne Nature Environnement regroupe plus de 50 associations environnementales réparties sur l'ensemble du territoire de notre département. Avec un nord urbain et un sud rural, l'Essonne est forte de sa diversité avec ses 194 communes, ses espaces ruraux, forestiers et naturels. Après avoir contribué à la rédaction du livre blanc sur le SDRIF-E en partenariat avec France Nature Environnement Ile-de-France (FNE-IDF), notre fédération souhaite infléchir certaines dispositions arrêtées par la Région à partir de la parole entendue auprès de notre réseau associatif. Un document est joint en annexe qui peut être synthétisé dans l'extrait suivant : 
Mail 1835			X														M. TOONAH de Drancy a écrit : Soutenir le projet métro. Prolongation jusqu'à Drancy.
Mail 1836			X													X	Mme GABRIEL de Deuil-la-Barre a écrit : Je m'oppose à la réalisation du BIP pour plusieurs raisons : c'est un poumon vert à proximité de chez moi où je fais mon jogging, me promène, emmène même mes élèves à la découverte de leur commune car je suis professeur d'histoire géographie au collège Diderot de Deuil-la-Barre. Je ne supporte déjà plus les avions qui passent au-dessus de la maison très tôt le matin avec les pollutions sonores mais aussi de kérosène que cela engendre. Rajouter une autoroute à 100m de chez moi serait l'horreur avec le bruit, la pollution au CO2. Ce projet est d'une époque révolue où on devrait privilégier les transports en commun, les pistes cyclables, les sentiers de randonnées. C'est pourquoi, je suis contre ce projet.
Mail 1837		X	X		X								X				M. SEB de Pontault-Combault a écrit : En tant qu'habitant de Pontault-Combault, je tiens à vous faire part de mon désaccord au projet de la SDRIF-E d'imposer près de 3000 logements supplémentaires d'ici à 2040. La circulation est saturée, les transports en commun sont noyés dans la circulation (surtout aux heures de pointe). Il faut des espaces verts pour que l'eau puisse s'infiltrer dans le sol, car le béton engendre les inondations. Je vous mets un extrait des paroles du groupe Tryo " L'hymne de nos campagnes " Assieds-toi près d'une rivière. Écoute le coulis de l'eau sur la terre. Dis-toi qu'au bout, hé ! il y a la mer. Et que ça, ça n'a rien d'éphémère. Tu comprendras alors que tu n'es rien. Comme celui avant toi, comme celui qui vient. Assieds-toi près d'un vieux chêne. Et compare-le à la race humaine. L'oxygène et l'ombre qu'il t'amène. Mérite-t-il les coups de hache qui le saignent ? Lève la tête, regarde ses feuilles. Tu verras peut-être un écureuil. Qui te regarde de tout son orgueil. Sa maison est là, tu es sur le seuil... C'est l'hymne de nos campagnes. De nos rivières, de nos montagnes. De la vie man, du monde animal. Crie-le bien fort, use tes cordes vocales ! Hey ! Crie-le bien fort, use tes cordes vocales. Peut-être que je parle pour ne rien dire. Que quand tu m'écoutes tu as envie de rire. Mais si le béton est ton avenir. Dis-toi que c'est la forêt qui fait que tu respirez J'aimerais pour tous les animaux. Que tu captes le message de mes mots Car un lopin de terre, une tige de roseau. Servira à la croissance de tes marmots ! Servira à la croissance de tes marmots !
Mail 1838			X														M. JEULAND de Drancy a écrit : Je souhaite soutenir ce projet sur le prolongement de la ligne de métro ligne 7 pour qu'elle arrive jusqu'à Mairie de Drancy.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1839		X	X											X	X		Mme BRUNET d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 1840		X	X					X									M. LAUNAY (SCI Avenir) de Bessancourt a écrit : Par ma lettre du 23 décembre 2023 j'ai attiré l'attention de Mme Valérie Péresse, Présidente de Région. En effet, avant de vouloir appliquer le « SDRIF E » qui a la louable intention de diminuer l'artificialisation des sols il convient, compte tenu de la crise actuelle du logement et de la fragilité de la cohésion sociale, de faire appliquer d'abord les préconisations du SDRIF 2013, notamment la constructibilité des terrains situés à moins de 2 km des gares. Tel n'a pas été le cas à Pierrelaye alors que c'est une gare RER ! La modification du PLU de 2017 n'en a pas non plus tenu compte aussi ai-je réclamé que le SDRIF soit enfin appliqué à l'occasion de la révision du PLU actuellement en cours. À défaut les personnes traversent le Val d'Oise pour rejoindre leur habitat ce qui est une cause d'émission colossale de CO ² , dans ce domaine comme dans d'autres la prévention est préférable à la réparation (si elle est possible ?). Page 16 on parle de production et consommation locales aussi j'aurais souhaité que cela soit le cas à Pierrelaye, que la plaine soit dépolluée (si elle est vraiment polluée ?), ou recouverte d'un substrat comme c'est envisagé à Triel-sur-Seine où la situation est la même et où pourtant la pollution est jugée acceptable, il est vrai qu'il n'existe pas de norme pour objectiver cela. En tout état de cause les scientifiques de l'INRA écartaient tout projet de forêt et c'est pourtant ce qui en en voie de réalisation, ce prétexte conduisant à notre expropriation ! Nous défendons nos intérêts mais il est évident que l'urbanisation partielle de la plaine de Pierrelaye est indispensable pour baisser la tension sur les besoins en logements. La commune, la SAFER, d'autres sociétés, organismes avaient la possibilité d'acheter des terrains comme nous l'avons fait en 1991 et en 1992, nous ne devons pas être volés de nos terrains maintenant qu'ils sont actuellement urbanisables puisque situés à moins de 2 km d'une gare RER ! (Cf document joint orientations ..) Le contraire serait scandaleux, un droit constitutionnel piétiné. Ma famille et moi-même vous serions reconnaissants de prendre en compte ces remarques et de demander aux communes, particulièrement quand le PLU est en cours de révision, que c'est le SDRIF 2013 qui est applicable, de le respecter sans délai. Est jointe la lettre adressée à Mme Péresse en décembre 2023.
Mail 1841		X	X				X							X	X	X	M. LE GUICHARD de Lésigny a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes déjà rejeté par les équipes du SDRIF-E est un projet surdimensionné. En effet il ne correspond pas du tout à la politique de nos petites communes, telle que Lésigny et Férolles qui ont su adapter une nouvelle urbanisation à l'échelle humaine en respectant ses habitants et préservant la nature par rapport au réchauffement climatique, la pollution et une urbanisation mesurée. Ce projet pharaonique engendrerait une grande pollution par le trafic des camions avec la construction de la ZAC, des bouchons énormes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	avec une circulation sur la CD354 déjà difficile, une piste cyclable qui n'aurait plus aucun intérêt, des parcelles de terre agricoles disparaîtraient au profit de la bétonisation. Imaginez la construction de 1500 logements avec une ZAC ! Ça représente ni plus ni moins que la population de Lésigny sur un tout petit périmètre. Alors arrêtons la folie ; nous avons la chance d'habiter dans une commune qui a su préserver notre environnement et nous voulons continuer à vivre dans la tranquillité et la sérénité
Mail 1842		X	X				X		X					X		X	Une Anonyme de Lésigny a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles, Chevry qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains jours il faut plus d'une heure le matin pour sortir de Lésigny et se mettre sur la départementale, nuisance sonore, pollution etc. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. En cas d'accident sur la Francilienne (ce qui récurrent) tout le flux de véhicules se divise sur cette route avec le lot de nuisances. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectuées ces dernières années sur Ozoir-la-Ferrière rendant la circulation de la commune bien difficile. Le projet de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes, veut rapprocher le quartier "Clos de la Vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature. La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault-Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. On veut vraiment profiter de notre proximité avec la nature, on s'oppose à ce projet
Mail 1843		X	X		X											X	M. SANTANA de Montreuil a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car il va détruire des espaces naturels, des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est une chance d'avoir une telle trame verte qui traverse nos villes. C'est un espace naturel qui permet de bien vivre grâce à des promenades. C'est aussi un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Il préviendra aussi contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier chez nous à cause de l'urbanisation effrénée. Par ailleurs ce projet menace la santé des enfants qui vont dans les écoles le long du tracé, ce seraient les premières victimes des effets des polluants dans l'air. Par ailleurs, le bruit des transports va affecter leur compréhension et provoquer des problèmes d'attention. Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus d'espaces verts en Ile-de- France. Nous voulons que notre qualité de vie s'améliore, tout en sortant de la voiture qui est une mobilité polluante (vers + de transports en commun). Il est temps d'abandonner ce projet ultra daté !
Mail 1844		X															Une Anonyme de Drancy a écrit : Je suis infirmière à l'hôpital public sur Paris, je travaille le week-end et le dimanche, les bus ne circulent pas donc je dois marcher jusqu'au métro le plus proche soit 30 min à pied avec tous les dangers que cela implique. Avec le métro je n'aurais plus à subir tout cela.
Mail 1845			X		X		X										M. ROUZAUD Karin de Deuil-la-Barre a écrit : Je m'oppose fermement au projet routier du boulevard du Paris (BIP) absolument contraire à l'urgence climatique actuelle, source de pollution, nuisances sonores, problèmes de santé publique. Nous voulons des espaces verts et

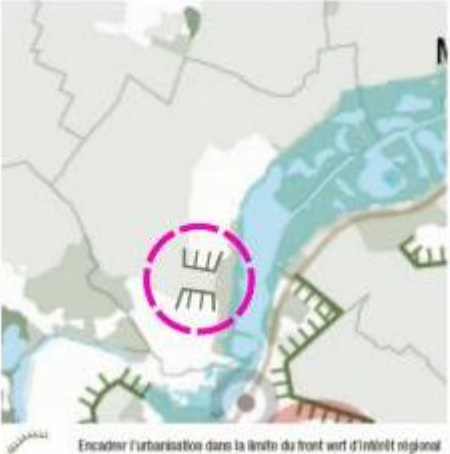
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des transports en commun respectueux de l'environnement. Que nos élus prennent leurs responsabilités et protègent notre environnement et notre santé ! C'est un devoir moral et humain.
Mail 1846			X														M. JAHTN Imen de Drancy a écrit : Je souhaite vivement une ligne de métro sur Drancy pour nous faciliter nos déplacements et contribuer à la préservation de la nature.
Mail 1847		X		X			X										Mme Emmanuelle SADOUN (Anonyme) a écrit : Les modifications apportées par l'instauration de ce nouveau SDRIF E sur notre commune semble problématique pour plusieurs raisons : Avec la baisse des habitants observée ces dernières années il est primordial d'avoir la possibilité de construire de façon raisonnable et paysagée. Pour pouvoir conserver notre école de village, cœur vivant de la commune, facteur d'intégration. (Nous n'avons pas de commerces, c'est LE point de rencontre des familles et des événements qui rallient toutes les générations). Pour pouvoir loger nos plus jeunes avec un habitat adapté, en surface et donc en prix. L'arrivée potentielle d'enfants permettra de conserver l'école. Permettre aux anciens de rester dans leur village, en occupant des logements plus petits et libérer ainsi des grandes maisons devenues compliquées à entretenir. Les anciens constituent l'essentiel de notre tissu associatif et contribuent largement au dynamisme de la commune. Permettre de valoriser des friches. Nous avons un grand terrain en cœur de bourg qui abritaient d'anciennes serres et qui sont maintenant à l'abandon. Un beau projet pourrait voir le jour à cet endroit au lieu d'une friche actuelle qui ne bénéficie à personne. C'est possible en tenant compte aussi de la biodiversité. Si l'environnement est très important pour autant mettre le village sous cloche c'est à coup sûr en faire un village d'ortoir devenu quartier périphérique de villes voisines. Il faut également repenser l'offre de transport dont la restructuration a porté un mauvais coût aux usagers. Nous avons plutôt besoin de l'aide de nos institutions pour pérenniser un joli village harmonieux, vivant où il fait bon vivre. Et pour que cela ne soit pas une image d'Épinal figée de l'ancien temps nous avons besoin d'évoluer avec maîtrise et justesse.
Mail 1848			X														Nathaniel (Anonyme) de Gagny a écrit : Le tram-train T11 est mis en service entre Épinay-sur-Seine et Le Bourget le 1er juillet 2017. Ses prolongements du Bourget à Noisy-le-Sec et d'Épinay-sur-Seine à Sartrouville sont sans cesse repoussés faute de financement. Le prolongement du T11 est un enjeu de désaturation du RER A entre Val-de-Fontenay et Sartrouville et d'irrigation des banlieues dont une petite partie du Val-d'Oise (Argenteuil). Ma contribution appelle à l'inscription immédiate des prolongements du T11 au Contrat de plan État/Région Ile-de-France 2024 - 2027 pour un lancement des travaux en 2028 et une mise en service entre 2032 (Le Bourget - Noisy-le-Sec) et 2033 (Épinay-sur-Seine - Sartrouville).
Mail 1849			X														Alexandra (Anonyme) de Drancy a écrit : Soutien au projet de métro ligne 7 à la mairie de Drancy L'absence de transport direct pour Paris du quartier le plus central de Drancy, à la mairie, est un manquement à corriger au plus vite svp. Il faut donner une alternative aux RER et tramways plus longs d'accès, et souvent défaillants (malaises voyageurs, pannes de signalisation, grèves, etc.
Mail 1850			X														M. STOJANOVIC Nikola de Drancy a écrit : Metro 7 à Drancy. Superbe idée et nécessaire
Mail 1851		X	X	X						X							Mme MARCOLONGO Isabelle de Pontault-Combault a écrit : En tant qu'habitante de Pontault-Combault, je tiens à vous faire part de mon désaccord au projet de la sdri-f-e d'imposer près de 3000 logements supplémentaires d'ici à 2040. Nous avons acheté il y a 17 ans, et aujourd'hui je ne reconnais plus cette ville ! Dans 3 ans nous vendrons et partirons pour notre retraite loin de ce tumulte et paysage incessant de grues et d'immeubles ; la circulation est saturée, les routes ne sont pas entretenues, le RER E ... Une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	catastrophe, une moyenne de 3h A/R pour aller travailler dans Paris c'est juste honteux ! Côté commerces arrêtons les ZAC en tout genre, nous sommes envahis de commerces low-cost, a-t-on besoin d'autant de supermarchés, de fastfoods ?? Arrêtons de défigurer le paysage par des immeubles à gogo, arrêtons de raser les pavillons pour y construire des immeubles, investissons pour entretenir ce qui existe déjà ! Et protégeons notre mère nature qui en a bien besoin.
Mail 1852		X		X													Mme CARO Annick de Pontault-Combault a écrit : Contre pour une nouvelle densification à Pontault Combault 77340. Nous avons déjà assez d'immeubles à Pontault Combault et une augmentation changerait définitivement le visage de notre ville qui a déjà beaucoup trop évolué.
Mail 1853			X														Steve (Anonyme) de Drancy a écrit : Je souhaite soutenir le projet d'extension de la ligne 7 afin qu'elle arrive au centre-ville de Drancy.
Mail 1854			X														Mme AIT ALLIOUA Nora de Drancy a écrit : Habitante de Drancy depuis maintenant une dizaine d'années, je souhaite contribuer à l'enquête publique du SDRIF-E qui prévoit notamment le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy. Ce prolongement de la ligne 7 jusqu'au cœur de la ville me semble indispensable pour désenclaver la ville qui ne bénéficie pas de transports en commun lourd en son centre, nous sommes aujourd'hui contraints d'emprunter des lignes de bus pour rejoindre les transports lourds situés aux extrémités de la ville. Relier la gare de Drancy ou du Bourget en bus est déjà un défi en soi aux heures de pointes Par ailleurs, le prolongement jusqu'à Drancy répond à un enjeu d'équité sociale avec le reste du territoire de l'agglomération parisienne (plus de 70 000 habitants en bénéficieraient !) Et permettrait certainement de réduire la place de la voiture en ville (aujourd'hui omniprésente avec les nuisances qu'elle engendre) car de nombreux drancéens ne sont aujourd'hui contraints d'utiliser leur véhicule quotidiennement pour se rendre à leur travail ou rejoindre les portes de Paris. Il me semble également que cela favoriserait une mobilité plus douce à Drancy et apaiserait la circulation automobile. Je suis donc favorable à cette proposition du SDRIF-E
Mail 1855																	Soufian (Anonyme) de Drancy a écrit : Je prends connaissance de la possibilité de s'exprimer au sujet du projet de prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy. Il s'agit d'un projet de grande importance pour tous les drancéens, un projet qui changerait le quotidien de nombreux usagers, à commencer par la jeunesse drancéenne qui trouverait là un moyen de transport permettant de rejoindre les établissements d'enseignement parisien avec une plus grande souplesse. L'arrivée du métro au cœur de la ville de Drancy permettrait également à de nombreux travailleurs d'optimiser leur déplacement pour contribuer à la richesse de notre pays. Ce moyen de transport supplémentaire nous permettrait de gagner un temps considérable, améliorant nos conditions de travail et notre productivité. Enfin, de nombreux drancéens, jeunes et moins jeunes, accéderont plus facilement à l'offre culturelle proposée très souvent dans Paris intra-muros. L'ensemble de ces éléments me pousse à me prononcer largement en faveur de la prolongation de la ligne 7 du métro jusqu'au centre-ville de Drancy offrant ainsi une meilleure offre de transport à tous les futurs usagers. En espérant que cette modeste contribution soit un élément favorable de plus dans la décision finale de ce projet
Mail 1856																	M. HUEZ Laurent de Drancy a écrit : Par la présente, je tiens à confirmer que la ligne 7 doit être prolongée jusqu'à Drancy. Il paraît incongru qu'une ville de 70 000 habitants à 7 km de Paris ne soit pas reliée au métro. De plus celui-ci arriverait en plein centre-ville et permettrait ainsi à un maximum de citoyens de la ville d'en profiter. C'est maintenant que la ville de Drancy ne doit pas être oubliée dans le schéma directeur de la région Ile de France

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1857																	M. ANTUNES José de Pontault-Combault a écrit : Je comprends totalement le besoin d'augmenter le nombre de logements disponibles à prix raisonnables dans la région. Dans ce contexte, le renforcement des polarités urbaines en dehors de Paris peut s'entendre. Il faut cependant aussi prendre en compte les réalités actuelles sur le terrain. Une ville comme Pontault-Combault est déjà en limite de saturation pour la densité de population par rapport aux infrastructures existantes (transport, école, santé...). Définir un plan d'aménagement ne définissant que des nouvelles contraintes pour les communes, sans aucune contrainte en contrepartie au niveau de la région n'est pas une approche valable de la situation. De plus, vouloir préserver Paris et décider que les nouveaux logements devront être créés plus loin ne va faire qu'aggraver les tensions au sein de la Région. Effectivement créer des 'cages à lapins' assez près de Paris va grandement contribuer à faire baisser le prix des logements dans ces secteurs, c'est évident. Dans le même temps, si aucun bassin d'emploi n'est créé dans ces mêmes secteurs tous ces nouveaux habitants devront effectuer des longs trajets pour aller sur leur lieu de travail ce qui n'est pas du tout en ligne avec les objectifs en matière d'environnement ou de parcours de vie facilités...En bref, même si tout le monde ne peut être que d'accord avec les objectifs affichés, il apparaît clairement que les décisions qui en découlent ne sont pas vraiment alignées sur ces objectifs et oublient complètement de prendre en compte les réalités du terrain. Mais le principal manque me semble être l'absence de décisions fortes et contraignantes sur les grandes représentations comme la Région, les départements ou la ville de Paris pour permettre l'atteinte des objectifs
Mail 1858			X														M. RAHMOUNE Amar de Drancy a écrit : Habitants de Drancy et utilisant les transports en commun pour me rendre sur mon lieu de travail. Je soutiens le prolongement de la ligne de métro. Cette ligne de métro m'économisera 13 minutes sur mon temps de trajet
Mail 1859		X		X			X										M. DAUMAN Charles de Férolles-Attilly a écrit : Je trouve lamentable qu'au moment où tout le monde dit qu'il faut arrêter de bétonner et surtout de détourner les cours d'eau essentiels, le SDRIF E pousse des projets de construction sur les communes de OZOIR, FEROLLES en Seine et Marne qui auront comme but de polluer notre environnement et surtout de DETRUIRE des environnements naturels importants pour l'avenir de la planète et de nos enfants !Donc NON NON NON au projet d'aménagements entre le clos de la vigne et Ozoir et face à l'église de Férolles !
Mail 1860			X														Mme CROS Patricia du Mée-sur-Seine a écrit : Projet de contournement de Melun par la forêt de Bréviandes. Comme tous les adhérents de l'Association des Bois du Canton qui milite pour la défense des espaces boisés de la région, je suis inquiète de voir diminuer les espaces naturels autour de Melun. La construction du nouveau quartier ironiquement appelé "Woody" a déjà eu pour effet la disparition de plusieurs hectares de bois et de champs, nous espérons que le projet de construction d'une route dans le Bois de Bréviandes ne sera pas retenu
Mail 1861			X														M. LESAGE Denis de Drancy a écrit : Soutien au projet de prolongement de la ligne de Métro n°7 jusqu'à Mairie de Drancy Ce projet est réaliste sur le plan économique et viable grâce à la nécessaire réalisation du nouvel atelier de maintenance- conforme à l'esprit du Grand Paris Express conçu pour faciliter les déplacements via de grands pôles-gares Ce projet permet aussi de sécuriser les correspondances entre le pôle-gare du Bourget et la ligne 15, via le T11 ou la ligne 7 - rapprocher plus 20 000 habitants de Drancy du pôle-gare du Bourget- rapprocher les futurs usagers des lignes 16, 17 ainsi que les Drancéens des 10e et 19e arrondissements de Paris J'apporte ma voix et mon soutien à ce projet.


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1862		X	X														Christophe (Anonyme) de Lésigny a écrit : Urbanisation démesurée sur terre agricole. Plusieurs raisons d'être contre ce projet :-Utilisation de terre agricole - Centralisation de population au lieu de des centraliser vers les bourgs de province -Augmentation des contraintes de transport sur des lieux déjà surchargés -augmentation des problèmes de voisinage si ce n'est des risques de criminalité liés aux logements mis en place-détérioration de la qualité de vie des habitants actuel-zone faisant partie de non Augmentation du périmètre urbain de la banlieue Parisienne dont la Francilienne délimite la circonférence. Pour toutes ces raisons et bien d'autres ce projet doit être abandonné.
Mail 1863			X														M. RAMYEAD Dylan de Drancy a écrit : L'arrivée de la Ligne 7 du Métro à la mairie de Drancy est crucial. Cela facilitera nos déplacements et surtout nous ne dépendrons plus uniquement du RER B.
Mail 1864			X														Mme RAMYEAD Bela de Drancy a écrit : L'arrivée de la Ligne 7 à Drancy nous permettra d'avoir une alternative au RER B.
Mail 1865			X														M RAMYEAD Sadanand de Drancy a écrit : L'arrivée de la Ligne 7 à Drancy nous permettra de faciliter nos déplacements sans dépendre uniquement du RER B.
Mail 1866			X														Mme MEGHRAOU I Gemmila de Drancy a écrit : Important que le métro arrive à Drancy pour mes déplacements réguliers sur Paris.
Mail 1867			X														M. ROMERO Danny de Drancy a écrit : Nous avons besoin de la ligne 7 à Drancy afin de nous permettre de nous déplacer plus facilement et surtout de nous donner une alternative au RER B
Mail 1868			X														M. CORREIA Antonio de Drancy a écrit : Nous aimerions avoir le métro à Drancy
Mail 1869			X					X									Mme WOLFF Prune de Montagny a écrit : Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...) ; la survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie ; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Le bruit de l'avenue du Parisis s'additionnerait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy Le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien.
Mail 1870			X														Françoise (Anonyme) de Drancy a écrit : Le Métro à Drancy serait un plus pour les déplacements des dancéens éloignés du RER B.
Mail 1871																	Mathieu (Anonyme) de Paris a écrit : Pour la qualité de vie des citoyens d'IDF (réduction de la pollution, du bruit,) et la sécurité et l'autonomie des plus vulnérables (enfants, senior), il me parait impératif de renverser la vision de l'aménagement de l'espace public en donnant une priorité systématique aux piétons et aux cyclistes, puis aux transports en commun et enfin seulement à la voiture ! En d'autres termes il s'agit dès aujourd'hui (n'attendons pas 2040 pour prendre des décisions de bon

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	sens) dans tout projet d'aménagement de l'espace public: - de réduire l'attractivité de la voiture individuelle par rapport aux autres modes de déplacements, c'ad de diminuer (drastiquement!!) la place de la voiture (voies de circulation et stationnement de surface) et de renoncer à tout nouveau projet routier/ autoroutier en IDF- ceci permettra de rendre une part plus grande de l'espace public aux citoyens, et devrait s'accompagner du développement rapide d'infrastructures cyclables continues et sécurisées à la maille IDF (à la manière du Grand Paris Express pour les transports en commun) -accessoirement le coût au km d'une infrastructure cyclable sécurisée est radicalement moindre que celui d'une infrastructure automobile (que ce soit lors de sa création et en coût de maintenance): cela permettra aussi de maîtriser les finances publiques de la région IDF (sans même parler des économies générées par le développement des mobilités douces sur les coûts évités en dépenses de santé grâce à la réduction de la pollution et à la promotion d'une activité physique douce)- enfin, en parallèle du développement d'un réseau cyclable sécurisé et continu, il s'agirait de promouvoir l'intermodalité vélo - transports en commun (en organisant avec des infrastructures de qualité le rabattement à vélo vers les gares + le stationnement vélo accessible et sécurisé autour des gares).
Mail 1872			X	X	X												<u>M. ONETO Jean-François, Maire de Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u> Lors de l'arrêt du SDRIF E plusieurs demandes d'amendements concernant le territoire de la commune n'ont pas été prises en compte ou seulement en partie : -L'obtention pour le sud de la D1004 (ex RN4), des conditions de développement équilibré (logements et activités) au travers d'une « pastille d'urbanisation » de 25 ha et d'une demie pastille supplémentaire de 10ha -La prise en compte des évolutions de la zone industrielle vers du bâti résidentiel, comme dans la rue Henri François et l'avenue Maurice Chevalier. -La modification du fond vert pour porter la capacité de développement économique et démographique de la communauté de communes et poursuivre et poursuivre ainsi le projet d'aménagement de sa commune centre. Ce courrier est accompagné d'une délibération de la commune et de justificatifs techniques avec photos de 30 pages.
Mail 1873				X	X		X										<u>Vincent (Anonyme) de Vert-le-Petit a écrit :</u> Je vous prie de bien vouloir trouver dans le document ci-joint une suggestion de modification du SDRIF-E par l'ajout, sur la carte 2.4.1 « Maîtriser le développement urbain » (et par voie de conséquence sur la carte 2.4.3), d'un double crénelage reprenant celui de la légende « encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt général ». L'idée est de matérialiser un espace de respiration combiné à une continuité écologique qui était présent dans le SDRIF de 2013. Si je reprends la carte officielle 2.4.1 du SDRIF E cela donnerait approximativement ceci pour la commune de Vert-le- Petit :


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	
Mail 1874			X														<p>Mme HUEZ Laurence de Drancy a écrit :</p> <p>J'ai 63 ans et ne possède pas de voiture J'habite à Drancy, ville de 70000 habitants et ville qui n'est desservie par aucun métro contrairement à toutes les autres banlieues proches de Paris. J'espère vraiment que le schéma directeur de la région n'oubliera pas Drancy et que je pourrais prendre le métro en centre-ville avant de mourir</p>
Mail 1875			X														<p>Laurence (Anonyme) a écrit :</p> <p>J'ai 63 ans pas de voiture et j'habite à Drancy depuis plus de 30 ans Drancy est à 7 km de Paris et parfois avec le RER B c'est en heures qu'il faut envisager son déplacement sur Paris Mes enfants étudiants ont connu de nombreux soucis pour se rendre à leur école et de nombreux drancéens arrivent en retard à leur travail Oui il nous faut un métro en centre-ville Oui Drancy doit être une banlieue accessible</p>
Mail 1876			X														<p>M. KADERBAY Sabir de Chennevières a écrit :</p> <p>Nous souhaitons que vous preniez en compte la ville de Chennevières sur Marne (94430) lors de l'aménagement des pistes cyclables. Dans la ville de Chennevières sur Marne les possibilités sont grandes car les routes sont larges et des nationales. Aménagement possible et rapide, jonction avec les autres villes comme Champigny sur Marne et Saint Maur des Fossés.</p>
Mail 1877			X				X										<p>Mme DURALEK Catherine de Deuil-la-Barre a écrit :</p> <p>Je vous adresse ce message afin de vous demander de retirer le projet du BIP du SDRIF-E, car si cette réalisation est menée à son terme, vous prolongerez sans aucun doute cette route ensuite sur la commune de Deuil-la-Barre. En dehors de toutes les nuisances : passage à proximité d'écoles, pollution atmosphérique, sonore, lumineuse... sur les communes de Sarcelles et Groslay que je laisse aux habitants de ces communes développer, et alors que nous avons besoin de ne plus artificialiser les sols et que ce constat est bien partagé par tous pourquoi poursuivre la réalisation de cette route ? -Ce projet date de 1930..., s'il n'a jamais été réalisé c'est qu'il est d'un autre temps. Arrêtons les frais de cette politique du tout automobile ! Et utilisons l'argent des contribuables franciliens dans des</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	projets de notre siècle. Nous souhaitons réduire la pollution atmosphérique ? Nous aurons besoin de moins en moins de voiture en Ile de France ? Nous avons assez de routes ! Arrêtons d'en construire de nouvelles ! Développons de vrais axes de circulations douces sur les routes existantes ! -Les terres sur lesquelles cet axe se positionnerait à Deuil-la-Barre sont maintenant des bois qui constituent un poumon vert, et accueille une biodiversité à préserver en Ile de France. Les engins viendraient tout saccager ! Quel est l'intérêt pour les habitants ? Augmenter encore les nuisances et le niveau de la pollution ? -Entretenons cet espace plutôt que de le détruire, pour le bien de tous les habitants de Deuil-la-Barre et des environs. Développons un projet local de bio-agriculture, de ferme pédagogique, faisons des jardins partagés s'il faut vraiment ajouter la trace de l'homme sur cet espace. -Protégeons cet espace ! Apprenons à le découvrir ! A l'exploiter de manière durable et respectueuse ! J'espère que ma voix sera entendue. La région Ile de France a des ressources et de beaux projets à mener pour le bien de ses habitants
Mail 1878			X														Mme DIXON Susan de Baignolet a écrit : Je soutiens la proposition d'Est-Ensemble de faire passer le prolongement de la ligne 3 du métro par les quartiers du Malassis et du Plateau et par Romainville pour rejoindre le futur arrêt de la ligne 11, Montreuil Hôpital. Ces quartiers méritent d'être désenclaver par le métro.
Mail 1879													X			X	M. DUBOIS Thierry a écrit : Je suis très attaché à notre région exceptionnelle par bien des aspects, tous ces beaux projets du SDRIF doivent être réfléchis avant toute chose, sous l'angle écologique, incidences, conséquences, résultats attendus, atteignable. Nous ne connaissons pas ce que sera notre avenir à plus 2 degrés, tout faire donc pour que les porteurs de ces projets si intéressent en première lieu avant leurs lancements
Mail 1880				X	X			X								X	CCPB (Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts) a écrit : La communauté de communes Les Portes Briardes entre villes et forêts a été consultée en décembre dernier, en qualité de personne publique associée et a l'honneur de vous adresser une nouvelle fois sa contribution et ses demandes d'ajustements au projet SDRIF-E arrêté le 12 juillet 2023. Vous trouverez, en pièces jointes, les éléments constituant l'avis de la communauté de communes. Comptant sur la défense de nos intérêts, sur votre soutien à accompagner des projets d'aménagements maîtrisés, responsables, permettant un développement adapté aux besoins en logements et en services de notre population, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos sincères et respectueuses salutations. La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts. Dans le cadre de la : Délibération 047 2023 - SDRIF E, Avis CC sur la version du projet arrêté de le 12 07 2023. -Les enjeux d'aménagement de la CCPB ne tiennent pas compte des capacités urbaines nécessaires relatives aux pastilles d'urbanisation préférentielles représentant un total de 50ha sur Ozoir la Ferrière qui doivent venir s'ajouter au 15,4 h d'urbanisation non cartographiés de façon à permettre un projet viable de développement au sud de la RN4 -Demande de rectification du positionnement du fond vert de la commune d'Ozoir la Ferrière au sud de la RN4 en respect des corridors écologiques -Demande de la commune de Férolles-Attilly de désanctuariser une partie des terres agricoles à hauteur de 6 ha afin de développer une offre de logements en locatif et en accession -Le permis d'aménager concernant les 31 logements « les Grimpériaux » déjà accordé à l'aménageur -Demande de la commune de Gretz- Arminvilliers, de la mutation des parcelles 0338,0298 et 0296 qui nécessite des mutations des zones A en zone N ou susceptible d'accueillir des activités de plein air sans construction et développement de bâtis. Cette mutation de parcelles est possible car inscrite au niveau du PADD suite à la révision

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	du PLU de Gretz - Arminvilliers Qu'il appartient à la CCPB comme PPA de se prononcer. Un mémoire en réponse de 35 pages avec photos est joint à cette délibération.
Mail 1881		X		X													Pascal (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Nous n'avons pas besoin de promouvoir la densification qui s'étend depuis de nombreuses années sur notre commune. Nous prônons la tranquillité des citoyens mais malheureusement, on nous impose de nombreuses constructions qui dénaturent notre ville. Nous donnons notre avis afin de dire NON au projet de SEDRIF-E qui veut nous imposer près de 3000 logements supplémentaires d'ici 2040.
Mail 1882			X														Frédérique (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis opposée à la suite du BIP notamment car cela passe sur la commune, Deuil La Barre.
Mail 1883			X														Catherine (Anonyme) a écrit : Je suis opposée au projet de BIP, vieux et inadapté a notre société actuelle. Je souhaite une alternative qui prenne en compte nos contraintes actuelles : baisse du trafic routier, préservation des sols et des espèces, des sentiers magnifiques que j'ai eu l'occasion d'emprunter à de multiples reprises.
Mail 1884				X				X									Mme ANDRE Karine Communauté de Communes du Val Briard a écrit : Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le nouveau projet de SDRIF-Environnemental, arrêté par le Conseil Régional d'Ile-de-France, les services de la Communauté de Communes du Val Briard ont pu consulter l'ensemble des documents, mis à la disposition du publique. Ainsi, j'observe que ma demande de modification du potentiel d'urbanisation en extension sur les communes de Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux a été accordée. De cette manière, le potentiel d'urbanisation de 35 ha permettra l'aboutissement de la réalisation de la ZAC des Sources de l'Yerres. En contrepartie, je constate que vous avez accepté ma proposition de suppression d'une pastille de potentiel d'urbanisation de 25 ha, sur des parcelles agricoles, propriétés de la Communauté de Communes du Val Briard, situées sur les communes de Châtres et Les Chapelles Bourbon (site dit du Val Bréon 2). Cet équilibre des surfaces à artificialiser, permet en effet, de répondre aux enjeux environnementaux imposés par le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Toutefois, afin de permettre un développement industriel complet, dans tous les secteurs, , nous demandons que soient autorisées, sur le site du Val Bréon 2, toutes les activités économiques (industrielles, artisanales, tertiaires ou logistiques), tout en privilégiant les activités industrielles et des activités productives. Ainsi, la nouvelle répartition du potentiel d'urbanisation en extension, sur le territoire du Val Briard, présentée dans le SDRIF-E arrêté et mis à l'enquête publique, permettra la mise en œuvre des projets en cours de réalisation et en cours d'étude, dans le respect des préoccupations environnementales majeures et des politiques communales. N'ayant pas d'observation à formuler sur le reste des documents mis à l'enquête publique, j'émet un avis favorable sur le projet de SDRIF-E, arrêté en juillet 2023 par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Une délibération du Conseil Communautaire sera prise au cours du mois de mars 2024, pour acter cet avis. Elle sera déposée sur le registre numérique d'enquête publique dématérialisée, en complément du présent courrier. Vous remerciant de bien vouloir consigner cette contribution dans le registre d'enquête publique, afin qu'elle soit prise en considération par le commissaire enquêteur.
Mail 1885																X	Anonyme de Soindres a écrit : Opposition.
Mail 1886		X	X										X				M. Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly a écrit : Ci-joint l'avis du Maire d'Esbly.

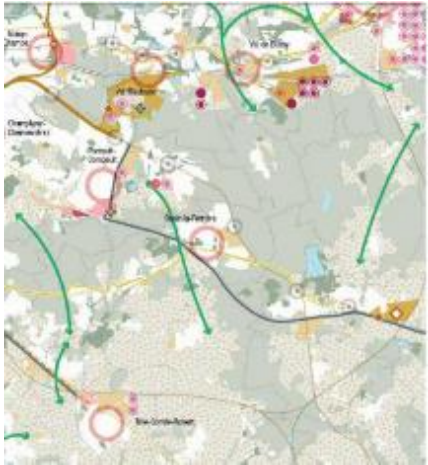
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	 <p>Paris, le 24 mai 2025</p> <p>MESURES DE LA COMMUNE SUR PROJET SDRIF 6</p> <p>LE MANICHAÏSME</p> <p>Le projet de prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'au centre-ville de DRANCY est un projet d'importance majeure pour la commune de DRANCY. Ce projet permettra de desservir les habitants de la commune et de faciliter leur accès aux services publics et aux équipements. Le projet est en phase de concertation avec les habitants de la commune et les associations locales. Le projet est soutenu par la commune de DRANCY et les associations locales. Le projet est en phase de concertation avec les habitants de la commune et les associations locales. Le projet est soutenu par la commune de DRANCY et les associations locales.</p>
Mail 1887			X														Anonyme de Drancy a écrit : Je vote pour le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'au centre-ville de DRANCY.
Mail 1888																X	Anonyme de Soindres a écrit : Opposition.
Mail 1889		X	X														X M. Jérôme BROUHOT de Pontault-Combault a écrit : Il serait peut-être souhaitable d'arrêter la construction de bâtiments de logements dans Pontault-Combault. Ca devient juste invivable ! Pas assez de transport (Bus blindés). Parking de la gare rempli. Les routes saturées. La délinquance de pire en pire. Le bruit de la N104 qui va doubler avec l'extension de la Nationale. Franchement, on rajoute de plus en plus de monde dans cette ville sans le souci des habitants. Car c'est eux qui subissent le désagrément ! En espérant que cela s'arrête à un moment.
Mail 1890		X	X	X													X M. Gérard BENOIST de Pontault-Combault a écrit : Nous habitons PONTAULT-COMBAULT depuis 1977 et déjà trop d'immeubles y ont vu jour...La construction de près de 3000 logements supplémentaires serait irresponsable car nos routes n'élargissent pas pour autant (problème de stationnement) et les transports ne correspondraient plus à cette densité. Alors stop à de nouveaux immeubles, notre ville étant déjà bien saturée.


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail1891			X													X	Anonyme de Draveil a écrit : UN PONT POUR REDUIRE POLLUTION TEMPS PERDU des Citoyens AMONT POUR ALLER TRAVAILLER A RUNGIS, ORLY : Draveil était il y a 40 ans à 20 / 30mn de Villaroche et de Rungis où mon mari et moi travaillions. Maintenant, aux mêmes heures je mettrais le double de temps et lui, le même. ...Les routes ont été améliorées vers Melun et pour Rungis c'est l'enfer : des queues, un pont à traverser aux heures de pointe POUR EGALITE DE TRAITEMENT entre l'aval et l'amont. J'ai travaillé a Maisons Lafitte, habité à Colombes. Pour la même distance de Paris il y a 7 ou 8 ponts et nous à l'amont 2 !!!..... Depuis 40 ans les routes n'ont pas été améliorées à Draveil, Vigneux, Soisy alors que je vois des travaux ailleurs : plateau Saclay, N7, N6... Pour REDUIRE LA POLLUTION le long de l'avenue de Draveil qui mène à la gare de Juvisy. Elle jouxte une école primaire et sa cour. Cela réduira aussi les nuisances de Juvisy où les voitures se fauillent dans toutes les rues après le pont. Cela fait 40 ans qu'on en parle, les habitants d'ATHIS ne devraient pas être surpris. Mais je comprends que ce n'est pas simple. DES PLACES HANDICAPEES et NORMALES POUR LES OCCASIONNELS DU RER (hors Juvisiens) Je suis retraitée avec carte stationnement handicapée mais je vais à Paris souvent en voiture. Je ne trouve pas de place libre pour me garer côté Seine de la gare : il n'y a qu'1 place handicapée à proximité toujours occupée ainsi que toutes les places zone bleue le long des voies ou autres routes à proximité de l'entrée RER SEINE. Il y a de la place sur le Parking Danault, le long de la Seine MAIS c'est payable par mois et beaucoup plus cher pour les draveillois/ juvisiens. Donc tous les gens qui vont occasionnellement à PARIS ne peuvent pas se garer ni les handicapés !! On prend notre voiture car les bus toutes les 30mn hors h de pointe et j'ai des paquets, je suis âgée.
Mail 1892																X	M. Mallory GOOSSENS de Magnanville a écrit : Je formalise mon opposition au projet de maison d'arrêt à Magnanville.
Mail 1893			X		X		X						X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106 et 1107.
Mail 1894			X	X	X			X						X			Anonyme d'Alfortville a écrit : Les objectifs manquent totalement d'ambition. Il ne sera pas possible d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 avec les objectifs de la version actuelle du SDRIF-E. Les objectifs de l'Ile de France devraient être les mêmes que pour les autres régions. L'IDF est sujette à exception pour ce qui concerne l'artificialisation des sols, l'objectif est de -20% en IDF, alors que les autres régions ont pour objectif -50 %. L'Ile de France doit arrêter l'artificialisation des sols agricoles et forestier, compte tenu de la quantité de logements et de bureaux vacants en IDF, pourquoi ne pas plutôt miser sur la rénovation et les réhabilitations ? A la lumière du changement climatique et de la baisse notable de la biodiversité, il est urgent de préserver le patrimoine naturel. Développer des infrastructures routières est en contradiction avec cet objectif. De plus les objectifs devraient être : Décarboner les transports, renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs. Améliorer l'offre des transports en commun, Développer une économie verte et agricole locale. Enfin, penser autrement que dans une perspective de consommation, d'exploitation, de consommation, de centralisation, de détérioration du vivant humain et non humain.
Mail 1895																X	M. Nicolas KREISS (LAFARGE GRANULATS) de Saint-Martin-la-Garenne a écrit : Conformément aux activités des sites Lafarge, nous demandons l'ajout des précisions suivantes sur la carte "Développer l'indépendance productive régionale" : --> site Lafarge de Guerville (78) : ajout de la pastille "Maintenir le site supports de service urbains ou d'économie circulaire" compte-tenu du statut d'ISDI du site ajout de la pastille "Maintenir le site multimodal" lié à la présence d'un quai fluvial --> Site Lafarge de Fiens-sur-Seine (78) : ajout de la pastille "Maintenir le site supports de service urbains ou d'économie circulaire" compte-tenu des activités du site (recyclage de déchets de construction) --> site Lafarge de Sandrancourt (78) : ajout de la pastille "Maintenir le site

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	supports de service urbains ou d'économie circulaire" compte-tenu de l'accueil de déchets inertes du bâtiment dans les carrières ajout de la pastille "Maintenir le site multimodal" lié à la présence d'un quai fluvial.
Mail 1896			X	X		X							X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107 et 1893.
Mail 1897			X														Anonyme de Poissy a écrit : Tracé Francilienne Ouest et Sud. Le flux de véhicules venant et allant vers l'Ouest parisien est actuellement tributaire de voies saturées. Le tracé de l'A104 existant depuis plus de 40 ans et maintes fois reporté, voire abandonné n'a pourtant pas été remplacé par un autre projet. L'expansion urbaine de la petite puis grande ceinture parisienne ne permet plus d'envisager des autoroutes urbaines permettant de drainer les flux. Aussi, un tracé plus large permettant de relier les grands axes actuels ferait sens pour les fluidifier ou tout au moins les désaturer. Nota : dans l'image, nouveau tracé en ligne bleue, point ou nœud de liaison routière en rouge. 
Mail 1898			X	X		X							X	X		X	Anonyme de Perdreauville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107, 1893 et 1896.
Mail 1899																X	Mme Pascale MERCIER (MNLE 93 NEP) de Saint-Denis a écrit : Création de conseils citoyen-nes de suivi de l'élaboration et des engagements du SDRIF-E La démarche de la phase concertation a été critiquée, confère le bilan des garants de la CNDP. En particulier la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>participation des élus territoriaux a été jugée n'étant pas à la hauteur des enjeux. Hors, les « instances dédiées au suivi et à l'évaluation du SDRIF-E » qui se veut partenarial, s'appuie uniquement sur des institutions. L'exercice d'une démocratie directe et continue doit être mis en œuvre avec la participation active des citoyen-nes, Un premier travail important dans la critique positive et complémentaire aux indicateurs déjà proposés dans le document devant être réalisé le plus rapidement possible.</p> <p>Objet : Créer un conseil citoyen de suivi de l'élaboration et des engagements du SDRIF-E</p> <p>Le « cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement du territoire, a été élaboré dans le cadre d'une large concertation, menée tout au long de la phase de révision du schéma. Cette démarche partenariale sera poursuivie après son approbation, durant sa mise en œuvre » La démarche de la concertation a cependant été critiquée, confère le bilan des garants de la CNDP. En particulier la participation des élus territoriaux a été jugée n'étant pas à la hauteur des enjeux.</p> <p>Or, les « instances dédiées au suivi et à l'évaluation du SDRIF-E » qui se veut partenarial, s'appuie uniquement sur des institutions : le Conseil régional, l'État, L'Institut Paris Région et le CESER54. Un deuxième niveau comprendrait des collectivités territoriales.</p> <p>Seule la mobilisation des citoyens et citoyennes, des associations, en complémentarité avec les propositions des élu.e.s s (les oppositions ou désaccords étant discutés) peut permettre de réorganiser de fond en comble la vie quotidienne des populations et ainsi de mettre en œuvre la volonté exprimée dans le SDRIF-E et dans les documents qui vont en découler.</p> <p>L'exercice d'une démocratie directe et continue doit être mis en œuvre. Pour cela, des conseils citoyens de proximité, composés d'habitant-e-s dont une partie tirée au sort, animés par une équipe paritaire, dotés d'un budget participatif doivent être mis en place à tous les échelons nécessaires.</p> <p>Les indicateurs de résultats proposés doivent intégrer la réalité de l'Ile de France en particulier ses inégalités économiques, sociales et de qualité de vie.</p>
Mail 1900			X				X									X	<p>Mme Eliane FACCA d'Athis-Mons a écrit :</p> <p>Franchissement routier projeté de la Seine à Athis-Mons.</p> <p>J'habite Athis-Mons, près de la gare, et suis donc directement concernée par le franchissement de la Seine proposé dans le SDRIF-E entre Athis-Mons et Vigneux.</p> <p>J'ai parcouru l'ensemble des documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique registre-numerique.fr/sdrif-e.</p> <p>J'y ai noté de nombreuses occurrences séduisantes, concernant la « protection du mieux-être des Franciliens », l'importance d'un « cadre de vie désirable », « l'amélioration de la mobilité grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité ».</p> <p>Le chapitre 1 par exemple aborde la question de la vulnérabilité de certains territoires et la gestion des inondations ; à cette vulnérabilité, je me permets d'ajouter celle des risques écologiques encouru par le fleuve en cas de franchissement routier : fuite de produits toxiques depuis le pont, chute d'objets divers issus des véhicules (pneus, enjoliveurs, diverses pièces...) dans un fleuve qui se remet lentement d'avoir été malmené depuis l'ère industrielle.</p> <p>Le chapitre 3 lui aborde l'« urgence écologique » et la « préservation des sols indispensable à la résilience régionale » Qu'en de belles formules ces choses-là sont dites... En effet, « les Franciliens doivent pouvoir bénéficier d'un environnement sain, notamment du point de vue de la qualité de l'air et du bruit » ... Ce chapitre souligne même les « dangers des nouveaux polluants (particules de freins, particules ultrafines » (page 89).</p> <p>Mais alors je comprends mal comment le franchissement du fleuve prévu en cet endroit renforcera la qualité de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>l'environnement, en termes de qualité de l'air et de bruit, comment il rendra le cadre de vie désirable et comment il participera à notre mieux-être... Ou bien dois-je comprendre que les Athégiens sont exemptés de ces considérations, et considérés immunes à toute pollution générée par le trafic routier ?</p> <p>Franchissement prévu pour améliorer une desserte locale (et qui serait de toute façon inutile), ou pour « développer ? Renforcer ? un axe régional » ?</p> <p>Mais, bizarrement, lorsqu'on regarde la carte « Maîtriser le développement urbain », ce franchissement proposé relierait un ouest du fleuve densément urbanisé à un grand arc oriental essentiellement composés de forêts et d'espaces verts (grossièrement depuis le sud de Sénart en passant par Montgeron/Brie Comte-Robert jusqu'au nord Ozoir la Ferrière) - quel besoin ??</p> <p>J'ai assisté à diverses réunions d'information où le Conseil Régional était présent. Las, son représentant n'a jamais pu fournir d'indication quant à un chiffrage estimatif de véhicules à considérer pour ce franchissement de Seine : comment dès lors, en absence d'hypothèses de calcul, le Conseil peut-il calibrer le pont nécessaire au franchissement ? Comment valider la qualité locale ou régionale de l'ouvrage ?</p> <p>S'il est question d'améliorer la desserte locale, pourquoi ne pas adosser un franchissement tram/bus au pont SNCF voisin (je sais combien âpres sont les négociations avec les concessionnaires type SNCF) ?</p> <p>S'il est question d'axe régional à développer / renforcer / et que l'on doive relier la Nationale 6 à la A6, pourquoi ne pas repousser la liaison plus au sud, dans les champs, plutôt que d'éventrer la zone déjà urbanisée ??? Le SDRIF-E se comporte ici comme s'il était question de créer une liaison ex-nihilo, en plein milieu de nulle part...</p> <p>Et comment imaginer un instant que les voies auxquelles cet ouvrage se raccorderait côté ouest (côté Athis-Mons, aéroport d'Orly donc, les voies D 118 et D 188a) supporteraient un trafic supplémentaire, alors qu'elles sont déjà aujourd'hui engorgées et saturées aux heures critiques du matin et du soir ??? Y drainer plus de trafic ? Des camions ? Folie impensée et irrationnelle ! Les concepteurs du SDRIF-E doivent venir les emprunter en ces heures critiques pour réaliser la folie inconséquente et irresponsable du projet !</p> <p>Enfin, les propriétaires concernés du coteau d'Athis remercieront le Conseil Régional lorsque nous voudrions revendre un bien immobilier, dont la valeur aura été négativement impactée par la vue, le bruit, les nuisances en général d'un ouvrage monstrueux enjambant le fleuve et le coteau !</p> <p>Je suis absolument opposée au franchissement de la Seine à Athis-Mons par un ouvrage de type pont, tel que proposé au schéma directeur.</p>
Mail 1901		X	X											X			<p>Anonyme de Lésigny a écrit : La circulation est déjà très compliquée aux horaires de pointes sur les axes de Lésigny. Ajouter une zone industrielle et 1500 logements ne vont pas améliorer cet aspect, bien au contraire. Les terres agricoles ne semblent plus protégées par les représentants des communes. C'est bien dommage.</p>
Mail 1902		X	X				X	X									<p>M. Daniel BRAULT de Férolles-Attilly a écrit : Avis sur le projet présenté par la commune d'Ozoir la Ferrière (Seine-et-Marne). Les informations dont nous avons eu connaissance concernant l'implantation d'une vaste zone d'habitation au sud de la Nationale 4 (maintenant départementale 1004) qui comprendrait environ 1500 logements. Cette zone se situe sur un axe visant à « maintenir/rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional » indiqué par une double flèche verte sur l'extrait ci-dessous d'une carte du SDRIF-E. Cette orientation du SDRIF nous apparaît majeure pour conserver l'harmonie de la région, son équilibre écologique et l'intérêt d'y vivre. La liaison douce au sud d'Ozoir qui fait aussi partie de cette démarche visant à une meilleure qualité de vie serait totalement impactée.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Ce projet entrainerait aussi une artificialisation d'une importante zone actuellement agricole. De plus, cette zone est éloignée du centre d'Ozoir et de la gare SNCF et impliquerait une circulation automobile accrue dans une zone déjà saturée.</p> <p>Pour toutes ces raisons, qui concernent tant les orientations du SDRIF-E auxquelles nous souscrivons totalement que notre qualité de vie, nous sommes opposés au projet de constructions au sud de la Nationale 4 présenté par la commune d'Ozoir.</p> <p>Monique et Daniel Brault</p> <p>PS : Ce document a été inclus (dans une forme manuscrite moins détaillée) dans le cahier d'enquête du 23 février 2024 en ville d'Ozoir-la-Ferrière</p> 
Mail 1903			X	X		X							X	X		X	<p>Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107, 1893 et 1896.</p>
Mail 1904			X			X	X									X	<p>Mme Pascale MERCIER (MNLE 93 NEP) de Saint-Denis a écrit : Sur la carte « développer l'indépendance productive régionale », suppression de l'aplat rose OR110 le site de Rosny 2 à Rosny-sous-Bois.</p> <p>La société immobilière Unibail-Rodamco-Westfield, cotée au CAC40, veut atteindre 150 000m2 dont 27 000m2 de bureaux sur le site de Rosny2. Le Tribunal Administratif de Montreuil a suspendu les quatre permis de construire pour cette extension du centre commercial de Rosny2. Il s'agit de boulimie affligeante face à la sobriété demandée à tous et toutes, face aux 4 millions de m2 de bureaux vides en Ile de France. Il faut mettre fin au gigantisme, cette conception commerciale consumériste qui tourne le dos à la qualité de vie de proximité des habitants-tes, qui est à l'encontre de la revitalisation de nos centres-villes.</p> <p>Objet : Interdire le développement de Rosny 2</p> <p>Sur la carte « développer l'indépendance productive régionale », le site de Rosny 2 à Rosny-sous-Bois est identifié</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>par un aplat rose OR110 du document les Orientations. Cet aplat doit être retiré.</p> <p>La société immobilière, multinationale, cotée au CAC 40 : Unibail-Rodamco-Westfield (87 centres commerciaux en 2020) propriétaire du centre commercial Rosny 2, (implanté sur 20 hectares, 120 000 m2, 15 millions de visiteurs, 179 magasins) veut atteindre 150 000 m2 dont 27 000m2 de bureaux.</p> <p>L'objectif affirmé est de tirer profit du futur pôle multimodal Rosny Bois Perrier (RER E, ligne 11-méto et ligne 15-GPE) pour devenir le leader du Nord Est Parisien, être le deuxième centre commercial de France !!</p> <p>En décembre 2021, suite à des recours, le Tribunal Administratif de Montreuil a suspendu les quatre permis de construire pour cette extension du centre commercial de Rosny2.</p> <p>Les promoteurs avec cette boulimie affligeante face à la sobriété demandée à tous, face aux 4 millions de m2 de bureaux vides en Ile-de-France, ne tiennent aucun compte de l'inquiétude des populations riveraines. Ce centre commercial déjà trop gigantesque est implanté dans une zone déjà trop fortement urbanisée, délimitée par des axes routiers congestionnés en permanence par une trop intense circulation. A chaque nouveau permis, se sont toujours les mêmes failles et insuffisances reconnues par le Tribunal Administratif de Montreuil. Il va à l'encontre de la réponse à apporter aux changements et dérèglement climatique.</p> <p>Les propositions de verdissement ne sont que du greenwashing.</p> <p>La nouvelle artificialisation impliquerait une récupération et un stockage des eaux de pluie conséquent afin de réduire la pression sur la ressource en eau, tenir compte des possibilités d'écoulement limitant les risques d'inondation.</p> <p>Aucune mesure n'est proposée pour tenir compte de l'augmentation inéluctable du trafic routier alors même que, déjà, les derniers prélèvements réalisés sur la qualité de l'air sont dix fois supérieurs aux recommandations de l'OMS.</p> <p>Les mobilités actives en lien avec le report modal, les équipements indispensables pour assurer la sécurité des professionnels comme des chalands (circulations douces, stationnements véhicules privés et professionnels, capacité d'accueil) sont insuffisamment pris en compte pour donner plus de lisibilité à ce bassin de vie.</p> <p>Plus globalement les effets cumulés n'intègrent pas l'impact d'ensemble du projet où s'entremêlent gigantisme, conception commerciale consumériste tournant le dos à la qualité de vie dans la proximité, sacrifiant le vivre ensemble dans les centres-villes.</p> 
Mail 1905			X					X								X	<p>Anonyme de Montmorency a écrit : Tronçon Est du BIP. Je suis opposée au prolongement du BIP car il va engendrer un fort trafic routier en zone urbanisée déjà sous l'influence des nuisances aériennes de pollution atmosphérique et sonore. Cela n'est pas compatible avec les normes à faibles émissions carbonées préconisées pour les années à venir.</p>
Mail 1906				X							X						<p>Mme Pascale MERCIER (MNLE 93 NEP) de Saint-Denis a écrit : Sanctuariser les espaces verts du carrefour des 6 routes à La Courneuve au carrefour Gorki à Stains. Renforcer la</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p>carte 2.4.3. Le parc Georges Valbon, espace vert naturel, de nombreuses zones classées Natura 2000 agricoles, forestiers et d'eau doit être sanctuarisé. Juste à quelques mètres, ce situe le parc des sports départemental Marville. Une armature verte, riche de biodiversité existante et à venir doit être préservée du carrefour des 6 routes à la Courneuve au carrefour Maxime Gorki à Stains. La démolition des entrées/sorties d'autoroute, la récupération des délaissés de voiries peuvent le permettent ainsi que permettre en complément des travaux déjà en cours, réalisés sans aucune concertation des usagers, gères du parc, l'insertion de voies dédiées à la mobilité douce.</p> <p>Objet : Sanctuariser les espaces verts du carrefour des 6 routes à la Courneuve au carrefour Gorki à Stains UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ POUR LE MIEUX-ÊTRE DES FRANCILIENS 1 Composer l'armature verte de la région-nature de demain - Faire progresser la sobriété foncière pour mieux protéger les espaces ouverts, clés de la résilience régionale - Restaurer un réseau de trames écologiques pour favoriser le retour de la biodiversité - Transformer les tissus urbains pour développer la nature en ville.</p> <p>Le parc Georges Valbon sur les communes de Dugny, La Courneuve, Saint-Denis est un modèle de réalisation d'un espace vert naturel, agricoles (avec maintenant l'entretien réalisé par le berger), forestiers (avec les arbres de plus de 50 ans) et d'eau (avec l'ensemble des rus le traversant). Cet espace doit être sanctuarisé.</p> <p>Classé en plusieurs endroits Natura 2000, il « accueille une riche biodiversité, une grande diversité de paysages et un patrimoine naturel exceptionnel, qu'il convient de protéger » et parfois de redévelopper. Riche d'une diversité d'oiseaux migrateurs ou maintenant sédentaires, de plantes, il participe aux couloirs qui traversent le département, avec ses trames bleues, vertes.</p> <p>Face à lui mais séparé par une bretelle de sortie et entrée d'autoroute (réalisée lors de décision de relier l'A1 à l'A16, projet heureusement abandonné) se trouve le parc des sports départemental Marville avec maintenant une piscine d'entraînement olympique et des annexes tel que sauna, hammam, etc. L'ancienne piscine ainsi que des espaces verts restent à réhabiliter, leur objet n'étant pas aujourd'hui défini.</p> <p>Une armature verte doit être créée du carrefour des 6 routes à la Courneuve au carrefour Maxime Gorky à Stains. L'aménagement de l'avenue commencé doit être poursuivit et amplifié avec l'annexion des délaissés de voiries et les réserves foncières logeant l'avenue, avec la démolition des entrées/sorties de l'autoroute existantes qui enclavent ces équipements sportifs, de loisirs.</p> <p>Aménagée prioritairement en espaces de verdure, de circulations douces, de transports en commun souples, la voiture devient un "accessoire". Les gabarits doivent ainsi être étudiés au plus juste afin d'y répondre, d'éviter des espaces, souvent mal, bitumés, au profit de surface d'absorption des eaux de pluies.</p> <p>Ainsi, le Parc Georges Valbon et le parc départemental Marville deviennent des espaces pénétrant dans la ville. Il n'y a plus aucune coupure. Les utilisateurs peuvent passer de l'un à l'autre sans difficulté et en toute sécurité.</p> <p>La carte 2.4.3 - Placer la nature au cœur du développement urbain, doit être modifiée du carrefour des 6 routes à la Courneuve au carrefour Maxim Gorky à Stains : l'ensemble des indications portées : armature verte entre les deux carrefours doit être sanctuarisée, unités paysagères confortées, liaisons douces renforcées, connexions écologiques maintenues voire développées,</p>
Mail 1907			X														Mme Michelle BERNIE de Drancy a écrit : Je veux le métro à Drancy centre-ville.
Mail 1908			X	X	X	X								X			M. Olivier PICOT de Corbeil-Essonnes a écrit : Je souhaite : - Respirer : lutter contre la pollution de l'air, abandonner les nouveaux projets routiers et autoroutiers (« A 104 bis », BIP...) sanctuariser les espaces verts (la Courneuve...), en créer pour que chacun y ait accès (10 m2 par habitant à proximité des habitations, recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé). - Me nourrir :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	conserver les terres agricoles (Saclay, Gonesse, Val Bréon...) et les orienter vers une production locale et biologique, préserver et développer les jardins familiaux (Aubervilliers...). - Me loger : rénover et occuper les 400 000 logements vacants et les 4,4 millions de m2 de bureaux vides. Appliquer la loi de réquisition des logements et bâtiments vides pour loger les sans-abris, avec ou sans papiers. - Travailler : Rapprocher les emplois concentrés dans Paris et les Hauts de Seine (43 % des emplois sur 1 % du territoire francilien) des lieux d'habitat. Que chacun puisse travailler à moins d'une demi-heure de chez soi permettra de supprimer à la source les besoins sans fin de transports. - Me déplacer : améliorer les transports du quotidien en zones denses au lieu de construire d'inutiles lignes traversant les terres agricoles, comme la ligne 18.
Mail 1909			X	X		X							X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107, 1893, 1896 et 1903.
Mail 1910			X						X							X	Anonyme de Montmorency a écrit : Tronçon Est du BIP. Je suis contre ce projet du BIP par son impact sonore et pollution atmosphérique. Cette autoroute, puisse que cela en est une, va couper en deux les agglomérations traversées et compliquant la vie de leurs habitants. Il y aura engorgement avec un trafic routier qui passera de la Francilienne au BIP augmentant la pollution de ces zones très urbanisées.
Mail 1911		X	X					X									M. Jean-Pierre MAUPLIN de Pontault-Combault a écrit : Densifier un PLU à échéance de 10 ans est une vue de l'esprit. La mise en place des infrastructures de déplacement nécessite de réduire le foncier disponible ce qui est en contradiction avec les intérêts des communes. Massifier en hauteur sans possibilité d'extension des espaces de déplacement (pas d'augmentation d'artificialisation des sols, transports collectifs, particulier, piétons, déplacement doux) est impossible et contradictoire au sein du projet SDRIFe D'autre part les PLU locaux ne peuvent s'appliquer qu'aux constructions futures à moins d'exproprier des surfaces privées pour agrandir l'espace public, ce qui générerait des couts publics incompatibles avec les budgets. Prévoir des infrastructures publiques supplémentaires sans artificialisation supplémentaires des sols est impossible. Ce texte est inapplicable dans la mesure où il contient en son sein des multiples contradictions le rendant de fait inexploitable par l'ensemble des acteurs. Exemple : l'usage sur l'autoroute A4 de la bande d'arrêt d'urgence pour faciliter le trafic a été supprimé après plusieurs années de travaux (et des budgets exorbitants) afin de permettre aux services de secours d'intervenir quel que soit le niveau de trafic (on le prévoit comme mentionné page 140 alors que l'expérience a montré sa non faisabilité).
Mail 1912			X	X		X							X	X		X	M. Patrick LACROIX de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107, 1893, 1896, 1903 et 1909.
Mail 1913			X	X		X							X	X		X	Anonyme de Paris a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107, 1893, 1896, 1903, 1909 et 1912.
Mail 1914			X														Anonyme de Drancy a écrit : Je suis pour le métro au centre-ville de Drancy afin de gagner du temps et avoir une solution alternative au RER B pour me rendre à mon travail sur Paris. Par contre habitant au centre-ville de Drancy proche de la mairie j'ai besoin d'être rassuré sur la sécurité de ce terminus de métro (SDF, Toxicomane, vendeurs de cigarettes).
Mail 1915			X	X		X							X	X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 1097, 1104, 1106, 1107, 1893, 1896, 1903, 1909, 1912 et 1913.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1916																	X M. Lucas VINCENT de Santeny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 1917																	SPAM
Mail 1918			X														X M. Christian NAIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : Le projet du port sur la commune de Vigneux est situé en zone inondable (rouge sur le PPRI) ce fait que la construction d'une installation nouvelle n'est pas envisageable sans modification de la zone. Il est possible de rehausser le terrain (création d'un casier). En se référant aux documents de la DRIEAT des mesures compensatoires doivent être réalisées sur l'emprise de l'ensemble de l'opération dans le cas de la création d'une zone portuaire. Le volume de remblai est important car la zone prévue d'aménagement est de 2 fois 25 hectares. Le niveau actuel du terrain à remblayer à une cote altimétrique située entre 33 et 35 NGF ce qui fait que la hauteur moyenne de remblai serait de 2m pour situer la cote du casier à 36 NGF pour être au-dessus des PHEC (obligation réglementaire) de la Seine à cet endroit. Le volume de remblai serait donc de 2 x 25h x 10000m2 x 2m = 1 000 000 m3 Le règlement des compensations limite le dragage du lit de la rivière à la côte du casier (36.00NGF) – 2,5m ce qui nous donne une valeur de 33,50 NGF et laisse peu de volume alloué pour la compensation. Une zone de compensation est prévue en amont mais cette zone est déjà allouée pour les travaux du Tram 12 express (Tram Train Evry Massy TTME) à Evry (91). Je ne vois pas comment cette zone actuellement inondable, ce qui est arrivé en 2016, peut être remblayée et si cela se faisait le flux d'eau ira directement sur Paris sans possibilité de s'étendre avant. Il est inscrit sur la carte qu'une partie de la zone sera réservée pour de l'agriculture et d'une continuité d'accès agricole doit être préservée, mais cette petite parcelle restante sera coincée entre une zone d'activité (portuaire, usine d'hydrogène), la voie ferrée avec ses embranchements, comment un agriculteur peut-il continuer à exploiter cette parcelle et rester rentable. Les cartes indiquent également que la berge doit rester un espace naturel le long de la Seine, comment cela est-il concevable à proximité d'une zone portuaire ? La berge côté Vigneux-sur-Seine n'est pas aménagée actuellement, elle est recouverte de nature avec des plages en sable ce qui attirent de la biodiversité. Lors des navigations et selon les saisons nous observons des hérons cendrés, des canards, des grues, des oies bernaches venant se nourrir et se cacher dans la végétation des berges. La darse actuelle alimentant la fosse Montabot, est un sanctuaire de la nature elle se développe sans intervention de l'homme et un lieu de reproduction avec des frayères adaptées aux différentes espèces de la Seine. Les plages naturelles de sable accueillent aussi l'été des gens venant se rafraîchir, notamment dans la zone proche de l'usine des eau (à l'aval du projet) là où il existait une ancienne baignade. Le projet de baignade dans la Seine est toujours d'actualité. Habitant d'Ablon sur seine et de Villeneuve-le-Roi depuis plus de 50 ans les habitants de ces villes apprécient l'attrait d'une promenade en bord de Seine avec comme vue la berge naturelle de Vigneux et ils sont nombreux à traverser la passerelle du barrage pour profiter de cet espace naturel. Ma connaissance du plan d'eau en tant que pratiquant de la voile sur ce plan d'eau depuis bientôt 50 ans et les rencontres avec VNF dans la cabine de commande du barrage d'Ablon/Vigneux m'a fait prendre connaissance d'une spécificité du plan d'eau, il est situé dans une courbe. Les péniches utilisent prioritairement l'écluse de Vigneux et lorsqu'elles sortent de l'écluse elles ne peuvent pas voir ce qui se passe après la courbe, c'est dans cette zone qu'est prévue la sortie du port et il y a un risque d'accident fort entre les péniches descendantes et celles sortant du port. Le transit de marchandises après déchargement au port se fera principalement par camions

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pour desservir les villes de la région parisienne et les industries restantes localement car elles n'ont pas d'embranchement ferroviaire. Le trafic routier transitera obligatoirement par la RD 6 ou RD 7 pour rejoindre la A86 à Créteil ou à Athis Mons et ces 3 voies routières sont déjà saturées. Les ports situés sur la Seine en Amont de Vigneux sont très loin d'être surchargés et un développement du nouveau dans une zone fortement urbanisée n'est pas le meilleur emplacement par le trafic qu'il va générer. Pour le port de Charenton un appel à projets a été lancé. Il existe encore des axes de développement avant la création d'un nouveau port. Ces raisons font que le projet d'aménagement d'un port à cet emplacement n'est pas approprié.
Mail 1919			X														M. Vincent-Xavier JUMEL de Clichy a écrit : Afin de développer un réseau de transport mettant l'humain au centre il convient à mon avis de respecter les principes suivants : 1. Adopter une vision de l'aménagement de l'espace public donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes, puis aux transports en commun et enfin seulement à la voiture. 2. Réduire l'attractivité de la voiture individuelle par rapport aux autres modes de déplacements, ce qui nécessite de diminuer la place de la voiture et de renoncer aux nouveaux projets routiers. 260 km de nouvelles routes sont prévues dans le SDRIF-E... 3. Développer des infrastructures cyclables continues et sécurisées pensées en réseau #VIF 4. Promouvoir l'intermodalité vélo – transports en commun en organisant avec des infrastructures de qualité le rabattement à vélo vers les gares et le stationnement vélo autour des gares.
Mail 1920			X														Anonyme de Drancy a écrit : La ligne de métro à Drancy sera très importante pour moi car je vis à Drancy et je travaille à Paris.
Mail 1921																X	Mme Sophie MOULIN de ? a écrit : Je suis intéressée pour participer à l'enquête sur le schéma directeur environnemental.
Mail 1922			X			X											Anonyme de Drancy a écrit : Je suis habitant de Drancy. Drancy est une ville en plein développement mais dépourvue de transport en commun depuis le centre-ville pour rejoindre Paris de manière directe. L'utilisation du BUS est obligatoire actuellement et ce transport est souvent surchargé et les trajets sont longs pour rejoindre les stations RER. L'arrivée du métro serait une avancée incroyable et indispensable au développement économique et social de cette ville.
Mail 1923		X		X		X										X	Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Les modifications demandées pour la commune d'Ozoir la Ferrière sont déraisonnables, elles vont à l'encontre de toutes les recommandations pour préserver l'avenir. Elles impacteraient irrémédiablement l'environnement. Elles vont à l'encontre de tous les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, elles causeraient la disparition de terres agricoles très fertiles, elles atteindraient gravement la qualité de vie de milliers de personnes. Il faut refuser cette demande. Par ailleurs la contribution de Jean-François Oneto et celles de la CCPB, toutes deux du 23/02/24 sont riches de documents. Il y a quelque chose d'étonnant qui ressort de leur lecture : La délibération de la CCPB qui donne pouvoir au Président de la CCPB, Monsieur Oneto est en date du 12/12/23. La délibération du conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est en date du 14/12/23. Le courrier du Président de la CCPB à Madame Valérie Péresse qui lui adresse l'avis de la CCPB est en date du 11/12/23. Avant d'en avoir eu formellement l'autorisation. Que faut-il en penser ? Pièces jointes : - Avis de la CCPB du 11/12/2023 adressé au Conseil régional IDF

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	- CM d'Ozoir-la-Ferrière du 14/12/2023 et délibération n°431 (avis favorable sur les amendements demandés par la CCPB à la Région) Délibération n°047/2023 de la CCPB du 12/12/2023 : avis sur le SDRIF-E avec les différents amendements demandés
Mail 1924							X							X			(Anonyme) du Perreux-sur-Marne a écrit : Nous sommes opposés à la construction de la prison sur les champs cultivés de Magnanville
Mail 1925		X		X			X							X			(Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Opposition ferme à la construction d'une zone industrielle et de 1500 logements à Ozoir la Ferrière. Ozoir la Ferrière est envahie de constructions de bâtiments qui défigurent la ville. Rien n'est prévu pour parer à cet afflux massif d'habitants (Médecins, école, crèche, stationnement, etc.). De plus les terres agricoles environnantes de notre ville participent à la douceur de vivre de notre commune. Arrêtons l'urbanisme à outrance.
Mail 1926				X	X		X										M. Cyrille Hocine de Montreuil a écrit : Bonjour, je pense qu'il faut repenser beaucoup plus l'environnement et sa place au sein de l'île de France en accentuant les espaces verts et être socialement inclusif dans les logements dits sociaux avec un pourcentage plus élevé et surtout sans disparité géographique (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui)
Mail 1927			X														Mme Cécile Perrin de Drancy a écrit : Météo ligne 7 Drancy Je souhaite soutenir le projet, il permettra aux Drancéens de pouvoir se déplacer facilement vers la capitale et en plus de bénéficier d'un mode de transport plus accessible. Cela permettra aussi en fonction de la destination de ne pas multiplier les changements de moyens de transports ce qui facilite les déplacements
Mail 1928			X												X		M. Paulo Rodrigues de Drancy a écrit : Pour la ligne 7 à Drancy Drancy est la seule ville majeure de la petite couronne à ne pas avoir le métro. La ligne 7 serait cohérent, étant donné les encouragements à prendre les transports en commun.
Mail 1929			X				X										Stephie (Anonyme) de Drancy a écrit : Métro Il serait temps qu'une belle vie comme Drancy puisse bénéficier de moyens de transport plus pratique et plus attractif pour la population.
Mail 1930					X		X						X	X			Marine (Anonyme) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvilloise, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'une citoyenne engagée pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1931					X		X							X	X		Giovanni (Anonyme) de Magnanville a écrit : Idem observation 1931
Mail 1932			X														Jessica de Drancy a écrit : Je souhaite soutenir le projet pour le prolongement du métro ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy.
Mail 1933		X	X	X			X	X								X	M. a écrit : Contribution pour un SDRIF-E raisonnable et durable qui protège vraiment les habitants et leur Cadre de Vie par l'association CADRE DE VIE FRETTOIS <u>Synthèse de l'observation</u> Nous sommes contre cette révision du futur schéma directeur SDRIF-E. puisqu'elle est remplie de contradictions et d'objectifs impossibles à atteindre. Aussi Cadre de Vie s'insurge contre cette densification à outrance qui va : Augmenter encore plus la pollution et les nuisances sonores Créer des nuisances visuelles pour de nombreux habitants Détruire le patrimoine urbain et le cadre de vie Construire la ville sur la ville Saturner les centres de loisirs, les écoles, les crèches Comme nous le développons ci-après point par point, ce schéma est loin d'être un nouvel équilibre mais un chaos total pour notre région et une destruction de son attractivité contrairement à l'un des objectifs essentiels de ce SDRIF-E. I – Des objectifs de construction impossibles ou incompatibles avec les capacités des territoires et la préservation des patrimoines urbains et ruraux L'association estime que les objectifs de densification sont incompatibles avec la préservation des paysages et du patrimoine. Elle craint notamment la destruction de bâtiments en meulière, ou leur dénaturation en étant proches d'immeubles plus élevés. L'association propose la rédaction d'une nouvelle orientation règlementaire : Les villes devront mettre à jour, la liste de leur éléments remarquables au sein de leur PLU (Le règlement du Plan local d'urbanisme, en vertu de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme, peut « identifier et localiser les éléments du paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Chaque projet d'aménagement prévu à proximité de ces éléments remarquables est conditionné à une étude préalable de son impact ce patrimoine urbain. L'absence d'incidence doit être reconnue.</p> <p>II - Objectifs SDRIF-E, loi SRU et loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols) :</p> <p>L'association propose de faire de meilleurs inventaires floristiques et faunistiques avant toute délivrance de permis de construire et propose la rédaction d'une nouvelle orientation réglementaire :</p> <p>Les villes devront établir une liste des espaces verts, forêts et arbres remarquables qu'il convient de préserver au sein de leur PLU (Le règlement du Plan local d'urbanisme, en vertu de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme, peut « identifier et localiser les éléments du paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection).</p> <p>Chaque projet d'aménagement prévu à proximité de ces éléments remarquables est conditionné à une étude préalable de son impact ce patrimoine naturel. L'absence d'incidence doit être reconnue.</p> <p>Lors de la délivrance des permis de construire et de rénover, imposer la prise en compte de la présence d'animaux, oiseaux et flore à savoir :</p> <p>ANALYSE DU SITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Observer et inventorier la présence des animaux, leurs habitudes et leurs lieux d'installation. Analyser les points d'habitat et de nidification qui seront obstrués lors des travaux. Analyser les points de perchage sources de nuisances concernant les oiseaux. <p>Obligation pour la réalisation des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire sortir les animaux, dont les pigeons avant d'obstruer les lieux où ils nichent afin d'éviter d'enfermer des oiseaux qui mourront dans des conditions atroces et qui ne respectent pas une démarche éthique vis-à-vis des de ces animaux. Eviter aussi que des cadavres pourrissent dans les structures du bâtiment. Analyser les points de perchage source de nuisances et prévoir lors des travaux la mise en place de moyens répulsifs à ces emplacements. <p>III. TRANSPORT : Incompatibilité des objectifs de logements et d'accueil de nouveaux franciliens</p> <p>a) La circulation routière La capacité des axes routiers ne doit pas être augmentée mais réorganisée en faveur du covoiturage et des transports en commun. Seule la fiabilité des transports en commun permettra d'inciter les habitants à les utiliser. C'est un enjeu d'égalité d'accès à l'emploi et aux services, un enjeu de santé et un enjeu écologique.</p> <p>b) Les transports en commun Les plans de transport seront vite insuffisants, il faut arrêter de prévoir des lignes « petit format » qu'il faudra ensuite agrandir avec pour conséquence des années de travaux, des fermetures de lignes régulières pour travaux d'agrandissement, comme sur la ligne 14. Mais prévoir un plan ambitieux avec des lignes prévues pour l'objectif d'augmentation de la population, ou réduire l'objectif d'accueil. Il est impossible de continuer à construire, et réfléchir ensuite aux conséquences sur le transport. Il faut déjà régler la situation actuelle en urgence et construire une mobilité fiable d'avenir pour les franciliens avant d'accueillir de nouveaux habitants.</p> <p>IV. NUISANCES : Bruit, pollution Le projet : « résorber à la source les nuisances »</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>Fret ferroviaire, au détriment des habitants et des promesses non tenues et qui déplace au lieu de remplacer la circulation des poids lourds.</p> <p>Le projet Serqueux-Gisors en est le parfait exemple.</p> <p>Les trains de fret sont bruyants et provoquent des vibrations sur les bâtiments. Malgré les promesses, les mesures de compensation ne sont pas suffisantes ou non prévues :</p> <p>Pour exemple, le 20 juillet 2022, 26 trains de marchandises sont passés sur la ligne J dont 16 la nuit :</p> <p>3 entre 22h et 23h 2 entre 23h et minuit 4 entre 1h30 et 4h 6 entre 4h et 6h 1 à 6h30</p> <p>Sur cette ligne, les villes de Conflans Ste Honorine, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis ne bénéficient pas de mesures de protection sous prétexte que ces villes ont toujours vu passer des trains de marchandises. La région lors des manifestations liées à ce projet, c'était engagée oralement à faire le nécessaire si SNCF réseau et l'état ne le faisait pas...</p> <p>En plus, les protections acoustiques individuelles ne sont pas une solution pour faire face au bruit la nuit en période de canicule. En effet, face aux réchauffements climatiques et à la volonté de sobriété énergétique, il est demandé d'aérer la nuit pour rafraîchir et éviter la surutilisation de climatisation : Mais comment dormir la nuit, fenêtres ouvertes avec le passage de plusieurs trains de frets bruyants chaque nuit ?</p> <p>Depuis la mise en place de ce projet dit « Serqueux-Gisors » des arrêts de trains voyageurs ont été supprimés à la Gare de la Frette-Montigny sans doute aussi pour libérer des sillons pour les trains de marchandises.</p> <p>Le transport de marchandise par voie ferroviaire est annoncé comme un souhait de réduire les camions et le réchauffement climatique or :</p> <p>Les gares intermédiaires de marchandises comme à Corneilles-en-Parisis ont été supprimées. Les trains en provenance du Havre sont directs jusqu'à Valenton où les marchandises pour l'Île-de-France sont ensuite acheminées par camions. Ce qui signifie que certaines marchandises retraversent ensuite en camion l'Île-de-France</p> <p>Régulièrement, les trains de marchandises sont tirés par des locomotives diesels, or l'électrification était une condition pour la mise en place de cette ligne de transport de marchandises !</p> <p>La SDRIF-E préconise : « La conception de nouvelles infrastructures permettant le report modal du fret routier vers le ferroviaire ou le fluvial, notamment en zone dense, nécessite de porter une attention particulière à l'encadrement des nuisances sonores induites pour les riverains. »</p> <p>Comment peut-on espérer que cette promesse soit tenue, alors que celles faites lors des précédents projets ne l'ont pas été ?</p> <p>Il nous paraît essentiel de trouver et mettre en place enfin des solutions sur les infrastructures existantes avant d'en créer de nouvelles avec de nouvelles victimes des nuisances ferroviaires.</p> <p>Camions et chantiers</p> <p>Une telle augmentation et continuité de nuisances est insupportable, à fortiori avec l'augmentation également du trafic routier et du trafic aérien qui découlera de l'augmentation de la population.</p> <p>Il faut mettre en place des mesures pour faire respecter ces directives sur les chantiers en cours au lieu de continuer d'accepter des chantiers sans prendre la mesure des conséquences sur la santé et la sécurité des habitants.</p> <p>A la lecture des 3 piliers de cette SDRIF-E (Zéro artificialisation nette, zéro émission nette, zéro déchet) qui peuvent</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	paraître alléchants, il ne faut pourtant pas oublier que pour ne pas artificialiser plus de surface au sol, il faudra construire plus haut. Or, construire plus haut, c'est : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les fondations, les renforcer et donc augmentation les émissions (béton...) - • Pour la hauteur et pour éviter le béton, il faudra recourir au bois. D'où viendra ce bois ? de la destruction de nos forêts ou de pays lointains avec une empreinte carbone très importante Il faut prendre le temps et mettre les moyens pour que toutes celles et ceux qui n'ont pas le choix de fuir cette urbanisation à outrance puissent continuer à profiter de ce que ce SDRIF-E tente de promettre, à savoir : améliorer « les cadres de vie et maîtriser les développements urbains ».
Mail 1934			X														Julie (Anonyme) de Drancy a écrit : Soutien à l'idée du métro à Drancy. Très bonne initiative de Madame le maire Aude Lagarde de tout cœur avec son idée. D'une grande aide à notre ville si le projet s'abouti.
Mail 1935		X	X	X	X		X	X	X	X					X		Nicole (Anonyme) de Neuilly-sur-Marne a écrit : Maison Blanche, Ville Evrard, Nationale 34 Compte tenu de l'évolution des projets de constructions sur le site de Maison Blanche (stoppé pour le moment) et ceux de Ville Evrard dont l'étude est citée dans ce dossier, il n'est pas envisageable, pour protéger la faune, la flore et la santé des habitants/êtres humains, d'accepter la pollution évidente générée par la circulation qui va en découler. On sait depuis toujours que la présence de la faune et la flore est la seule solution naturelle pour lutter contre cette pollution et là : <ul style="list-style-type: none"> • On supprime le terre-plein central de la N34 entre Neuilly sur Marne et Chelles, pour permettre d'AUGMENTER la mobilité. • On projette des constructions supplémentaires sur le site de Ville Evrard qui vont demander d'amplifier encore la quantité déjà impressionnante des utilisateurs de cette voie. • Ne pourrait-on pas songer et prévoir en amont de la création de projets, les problèmes qui se poseront ? • Penser que rien n'est statique et que nous arrivons à une limite d'exploitation de notre terre. Nous n'avons plus la possibilité de continuer indéfiniment ainsi, sans modifier drastiquement nos comportements, nos projets d'expansion et nos modes de vie. • Prenons-nous conscience de la valeur et de la place de la flore et de la faune qui permettent la vie de l'être humain dans ces présents projets qui visent une saturation des espaces habités sans plus aucune respiration ? Ici le projet est d'abattre sans scrupules, des arbres en quantité importante et donc d'en supprimer la faune et la flore qui les entoure, aussi bien sur la N34 que dans les zones de Maison blanche et Ville Evrard, Par ces projets, outre le fait de l'entassement et de la promiscuité inconfortable et éventuellement dangereuse des habitants, nous multiplions d'une manière exponentielle la quantité des utilisateurs de la N34, contraints d'y circuler. Même la conception de Marne la Vallée avait en son temps, été envisagée avec des avenues larges et des implantations d'immeubles éloignés des voies : terre-pleins centraux et contre-allées arborés ainsi que des transports RER et bus très accessibles. Je précise aussi, que nous sommes à l'EST de Paris, ce qui signifie que les vents d'ouest, majoritaires nous apportent systématiquement l'air saturé de particules toxiques, d'ozone et d'oxyde de carbone de la capitale... Il suffit de lire les indices de pollution édictés régulièrement par la météo de Paris... Que devient, ici, l'humain, espèce de plus en plus à protéger, me semble-t-il ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Que devient l'environnement raisonné susceptible de nous aider ?? Oui, la présence de la ligne 11 du métro apporterait un souffle à cette région. Mais en contrepartie, est-ce judicieux ou simplement intelligent, d'amplifier la densité et le nombre des habitations (hauts immeubles, densification) ? Une implantation raisonnée qui siérait à tout être humain, ne serait-elle pas de projeter un élargissement important des espaces entre les structures et de créer des zones pavillonnaires, des petits immeubles, de vrais espaces verts, des commerces et des structures administratives de proximité, ce qui minimiserait les déplacements ? Et des moyens de transports propres en conséquence ? Dans cette remarque, je m'appuie sur les études concernant la protection de la planète et celle des souhaits de vie d'une majorité d'êtres humains conscients de la valeur de sa survie liée à l'écologie, valeur qui s'opposent, souvent sans doute, à notre grand dam, des enjeux financiers qui mènent le monde et qui vont souvent à l'encontre de nos options.
Mail 1936																	M.me Sandrine MICHEL de Magnanville a écrit : Opposition au projet de localisation centre pénitentiaire MAGNANVILLE
Mail 1937																	Julie (Anonyme) de Paris a écrit : Projet de construction d'une prison à Magnanville Ce projet de prison est une catastrophe environnementale... Le champ se trouve au-dessus de la nappe phréatique qui alimente le Mantois. Nous avons besoin de ce champ pour absorber l'eau de pluie qui provoque régulièrement des inondations sur le secteur de Vert et pour rafraîchir l'atmosphère lors des canicules régulières désormais. L'artificialisation de ce champ réduirait à néant la vie animale et végétale très riche aujourd'hui. La lutte contre le dérèglement climatique est le DÉFI de ce siècle et tous les scientifiques s'accordent pour déclarer que l'artificialisation des sols accroît le dérèglement climatique. Enfin, la France souffre d'un déficit de souveraineté alimentaire, or ce champ est cultivé en bio. Ce projet de construction est tout simplement insensé et irresponsable d'un point de vue écologique.
Mail 1938		X	X	X													Jean-Paul (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : L'augmentation des logements et donc des habitants va à l'encontre des volontés de verdissement du territoire et va impacter les transports en commun déjà dépassés en capacité et obsolètes. Je suis contre ce projet.
Mail 1939			X	X				X						X			M.me Monique Kaiser de Paris a écrit : Pour bien vivre en Île-de-France, nous voulons un avenir digne pour tous les franciliens et respectueux du vivant Nous voulons respirer : lutter contre la pollution de l'air, abandonner les nouveaux projets routiers et autoroutiers (« A 104 bis », BIP...) sanctuariser les espaces verts (la Courneuve...), en créer pour que chacun-e y ait accès (10 m2 par habitant à proximité des habitations, recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé). Nous voulons nous nourrir : conserver les terres agricoles (Saclay, Gonesse, Val Bréon...) et les orienter vers une production locale et biologique, préserver et développer les jardins familiaux (Aubervilliers...). Nous voulons nous loger : rénover et occuper les 400 000 logements vacants et les 4,4 millions de m2 de bureaux vides. Nous voulons travailler : Rapprocher les emplois concentrés dans Paris et les Hauts de Seine (43 % des emplois sur 1 % du territoire francilien) des lieux d'habitat. Permettre à chacun-e de travailler à moins d'une demi-heure de chez soi permettra de supprimer à la source les besoins sans fin de transports. Nous voulons nous déplacer : améliorer les transports du quotidien en zones denses au lieu de construire d'inutiles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1940			X				X										lignes traversant les terres agricoles. Mme Daniela ALDREY de Sannois a écrit : Plan de réduction des nuisances aéroportuaires de l'Aéroport Charles de Gaulle Les grands aéroports en région Parisienne induisent des nuisances importantes et un impact sur la santé des riverains survolés aux abords de Charles de Gaulle et de Orly. Ces nuisances sont susceptibles d'augmenter avec l'augmentation progressive de la population en ile de France et il conviendrait de définir des mesures pour contrôler et diminuer leur impact. Sur l'aéroport d'Orly une approche de avions en continu, moins bruyante et moins polluante que l'approche par palier, et par points de passages optimisés, plutôt que par cône d'approche, seront mises en œuvre. Ces techniques d'approche pourraient être adoptée sur Charles de Gaulle. Des zones faiblement habitées autour de l'aéroport Charles de Gaulle, par exemple la forêt de Montmorency, pourraient être plus généralement survolées. Les aides financières pour les travaux d'isolation phonique pourraient être élargies à la zone D du plan d'exposition au bruit autour de Charles de Gaulle.
Mail 1941				X			X									X	Mme Christiane GASPALOU de Mantes-la-Jolie a écrit : Non au projet de centre pénitentiaire à Magnanville ! <ul style="list-style-type: none"> • Attaque à la biodiversité • Destruction de terres agricoles Moins-Value immobilière
Mail 1942		X	X														Mme Catherine Rogues de Draveil a écrit : Je vois, depuis 60 ans que j'habite Draveil, la circulation automobile s'accroître malgré la multiplicité des transports en commun qui sont également saturés. Depuis une quinzaine d'années, sur une infrastructure routière inchangée, je vois surgir des immeubles le long des axes principaux de Draveil ma ville, et des villes avoisinantes. Surgissent également des complexes immobiliers avec une population nouvelle qui s'installe et qui se déplace sur un réseau routier saturé. Il n'est pas rare de mettre 20minutes en voiture, pour aller du monument aux morts de Draveil au pont de Draveil Juvisy (environ 1km 500). Des projets voient le jour sur la rive gauche de la Seine ; T12 Evry-Massy, Tzen 4, ligne 18 (Massy) mais rien pour la rive droite. Il est indispensable de construire un pont supplémentaire sur la Seine entre Draveil et Villeneuve St Georges afin de fluidifier la circulation. On pourrait également envisager des parkings sur la rive droite qui permettraient de rejoindre la gare d'Ablon et la ligne C en passant à pied par ce futur pont. Si la région participait à l'achat de "vélib", placés à des points stratégiques dans Draveil, pour descendre à la gare de Juvisy, sera diminuerait le nombre de voitures également. Il faudrait envisager de vraies pistes cyclables qui pourraient emprunter des passages créés en dehors des routes existantes. Aménager les bords de Seine sur la rive droite entre Draveil et Soisy sur Seine pour en faire un lieu de promenade serait une bonne idée. Des accords sont à passer entre la fluviale et la région pour faciliter les décisions des municipalités.
Mail 1943			X														Branimir (Anonyme) de Drancy a écrit : Métro ligne 7 à Drancy Indispensable d'avoir l'accès au métro à Drancy

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1944							X										Lucie (Anonyme) de Magnanville a écrit : Je m'oppose fermement à la construction de la maison d'arrêt à Magnanville qui est trop proche des habitations (la maison d'arrêt serait visible de ma fenêtre, je préfère regarder les champs).et du Lycée Senghor que j'ai fréquenté. Il détruirait aussi trop de terres agricoles.
Mail 1945							X										Jacqueline (Anonyme) a écrit : <u>Bases de Loisir</u> Il y a 40 ans nous faisons du tennis et nous promenions dans la base port aux cerises qui étaient calme et reposante. Du coup on a acheté un pavillon a proximité. Les bases ont évolué. Elle est bien entretenue. Mais depuis 15 ans les tennis ont été remplacés par une fête foraine. Elle n'est pas trop bruyante mais elle ne répond pas à l'objectif ni au règlement de cette base qui a été créé comme un espace de détente et de sport à l'abri du bruit. (Voir règlement intérieur) Cependant, bien que non prévu dans le règlement (écrit nulle part), la fête foraine est privatisée avec le parking public pour des fêtes d'écoles privées 4 à 6 fois par an depuis 10 ans au moins (je suis en retraite depuis 10 ans) et là c'est la sono à fond de 10h du matin à 16h : Chants, interventions... La loi sur le bruit n autorise un dépassement que de 5 DB par rapport au bruit ambiant normal. En semaine le bruit ambiant est au maximum de 40 dB, alors que j'ai mesuré 80 dB dans mon jardin !! C'est étourdissant : je me cloître chez moi, fenêtres fermées et à l'intérieur je n'arrive pas à lire tellement ce bruit me gêne. Les associations de riverains et moi-même avons fait pétition, des mails aux institutions, rencontres avec le maire et le directeur de la base en vain. Heureusement la nouvelle directrice de la base, sensibilisée par nos mails, a je pense en 2023 agit. J'étais absente mais d'autres riverains m'ont dit que la gêne était moindre/ aux autres années. Il y a aussi les salles louées les vendredis soir et samedi : les gens partent en klaxonnant et faisant beaucoup de bruit, bien qu'interdit par le règlement de location mais qui vérifie qu'ils partent vraiment à minuit en silence...les riverains apprécient et eux le savent ! C'est pourquoi il faut classer les bases de loisir comme zones calmes et faire respecter cette directive européenne Autres incivilités : En dehors de ces manifestations extrêmement bruyantes qui ne devraient pas être autorisées, les jours de grande affluence à la base, les voitures se garent n'importe où, comme devant l'entrée des garages etc. car le parking de la base Port aux cerises est saturé. Le panneau l'annonçant est situé dans la base, au lieu d'être en amont pour éviter que les voitures n'entrent dans un cul de sac. Et les visiteurs jettent des bouteilles vides, des papiers dans les jardins... Les manifestations privées devraient être rares et non bruyantes : la base est à tout le monde. Les manifestations sportives ou caritatives devraient être privilégiées, Le calme et la détente, comme prévu à leur création devrait rester leur caractéristique. Où trouver le calme sinon !
Mail 1946			X			X	X										M. Sami HAJI de Drancy a écrit : Je souhaiterais que le métro 7 arrive à la mairie de Drancy, pour continuer à désenclaver cette ville de proche banlieue à Paris. Ce projet permettra aux Drancéens que nous sommes de nous rendre plus facilement sur Paris. Le métro rendra la ville beaucoup plus attractive pour les entreprises et les personnes qui souhaitent si installer. Cela permettra également une plus grande mixité sociale. Sami Haji et Karima Haji

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1947			X				X								X		Parents de 2 ados, habitant au 19, rue Blanche 93700 Drancy M. Patrick SERBIT d'Athis-Mons a écrit : Opposition au projet de pont Athis-Vigneux+ port industriel A l'heure de l'urgence de la transition écologique, ce projet me semble une régression grave. Il va gravement endommager l'environnement local des riverains, des populations environnantes. Il sera un appel d'air important à une intensification du trafic routier. Notre société a besoin surtout de transports collectifs diversifiés.
Mail 1948			X				X	X								X	Chantal (Anonyme) d'Athis-Mons a écrit : Opposition au projet de pont Athis -Vigneux + environnement industriel Notre région est déjà lourdement impactée par le bruit : avions d'Orly aux décollages insupportables dès que l'on souhaite rester un peu dehors, Bruits très augmentés des trains à grande vitesse sur les lignes sud - en particulier depuis le changement des ballasts de bois par des ballasts de béton qui démultiplient cet écho. Heureusement malgré cet environnement bruyant nous avons encore la chance de respirer un peu librement aux abords de la Seine. (En oubliant la pollution générée par les décollages et atterrissages...) Depuis quelques mois cependant une construction se développe face à la rive d'Ablon Villeneuve le Roi : usine ?? Et voici un projet ambitieux de transformation de la rive droite auquel je m'oppose totalement : - BRUIT, - nuisances de CIRCULATION impactant très certainement la N7 sous Orly déjà difficile aux heures de travail aller et retour, - POLLUTION apportée par ce nouvel ensemble industriel, etc... Non à ce projet qui détruit le seul espace vert de notre environnement proche
Mail 1949		X	X														M. Mickael Guillot de Pontault-Combault a écrit : À Pontault nous avons beaucoup trop de logement actuellement déjà au vu des routes et infrastructures de la ville. Il faut arrêter de construire. Les transports en commun et les routes ne sont plus adaptés, le RER E et les bus sont beaucoup trop rempli et pas assez fréquents
Mail 1950			X				X										Hélène (Anonyme) de Drancy a écrit : Projet de Métro à Drancy Les déplacements vers Paris seront facilités (pour les études, le travail et l'accès à la culture). Car il faut pouvoir se rendre au RER à pied ou en bus (le stationnement à la gare y est impossible). De plus, il y a souvent beaucoup de monde et il faut faire bien attention à ce que le RER s'arrête à Drancy pour un trajet depuis Paris. Et cela rendra également notre ville plus accessible et donc attractive.
Mail 1951			X														Christian (Anonyme) de Drancy a écrit : Pour le métro à Drancy. Pour un gain de temps pour aller à Paris
Mail 1952				X		X						X					Mme Viviane de Clippele de L'Etang-la-Ville a écrit : Protection renforcée de la zone N du PLU de Mareil-Marly En analysant le périmètre proposé par le schéma du SDRIF pour la Zone N de Mareil-Marly, il apparait qu'il n'y a que la moitié de la Zone N actuelle du PLU qui est reprise. Or le périmètre de cette zone actuelle est le lieu de vie et l'abri de nombreuses espèces protégées et vulnérable sur ce territoire comme le bouvreuil pivoine, la mésange à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	longue queue, le faucon crécerelle, l'accenteur mouchet, la salamandre tachetée, l'épervier d'Europe ou encore l'orvet. Garder le périmètre actuel est vital pour la reproduction et la pérennité de ces espèces qui ne pourraient pas se maintenir sur une surface réduite de moitié. Des couloirs de préservation de la biodiversité, trames vertes et bleues devraient être créés entre les différents espaces, reliant entre autres la forêt à la zone N. Si l'on veut étendre la protection de la biodiversité, il faut également étendre le territoire de protection sinon les protections n'atteignent pas leur but et n'ont qu'un effet marginal en ne contribuant pas à la pérennisation des espèces. Merci de rectifier ce périmètre.
Mail 1953		X	X	X													<p><u>Laura (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - J'habite allée du clos de la vigne dans le lotissement du Clos de la Vigne à Ozoir-la-Ferrière. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. <p>Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles, Chevry qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains matins il faut 15 mn pour sortir du clos et se mettre sur la départementale, nuisance sonore, pollution etc.</p> <p>Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectués ces dernières années sur Ozoir la Ferrière, rendant la circulation de la commune bien difficile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche "La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ...". <p>Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4.</p> <p>La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir la Ferrière ; Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doit pas être pris en compte pour modification.
Mail 1954																	<p><u>M. Jean-Luc BUISSON de Magnanville a écrit :</u></p> <p>Non à la prison Franchement nous ne voulait pas de cette prison, pourquoi faire une prison ici aux abords d'un lycée et des habitations ????</p>
Mail 1955			X	X													<p><u>M. Jean-Marie GUIFAU d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u></p> <p>Contre la demande de modification du SDRIF-E faite par la CCPB pour la commune d'Ozoir la Ferrière. M. Guieau dépose en format électronique le dossier (14 pages) remis à Madame la Commissaire Enquêteur le 23/02/2024 aux Services Techniques d'Ozoir la Ferrière.</p>
Mail 1956								X						X			<p><u>Mme Virginie COUDERQ de Palaiseau a écrit :</u></p> <p>Assurer la sécurité alimentaire du territoire Francilien Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité, comme sur le Plateau de Saclay ou le triangle de Gonesse. Le Zéro Artificialisation Nette doit impérativement être respecté et le système pernicieux des compensations écologiques strictement limité, encadré et contrôlé. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures, comme la ligne 18 au Sud ou la ligne 17 au Nord, doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. En outre ces projets condamnent l'agriculture locale en impactant fortement les fonctionnalités agricoles, empêchant les agriculteurs de travailler dans des conditions convenables de façon pérenne. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 1957			X	X			X										Une anonyme d'Emerainville a écrit : Habitante d'Emerainville depuis 45 ans, nous avons vu la situation se dégrader au niveau environnemental. La commune a augmenté, s'est étendue. Nous sommes au Bourg et subissons surtout soir et matin "la transhumance", ce flot de voiture continue qui traverse notre ville pour passer le souterrain et aller sur Pontault, Sucy, Roissy etc. De même la Francilienne est saturée et pas de solution en vue. Nous évitons de sortir aux heures de pointe. Nuisances sonores, pollution. Dans ce contexte, pourquoi prévoir encore plus d'habitants à Emerainville ? La ville ne pourra répondre à leurs besoins légitimes (crèches, écoles, transports, besoins personnels). Nous avons des zones boisées protégées et souhaitons conserver cette qualité de vie qui serait remise en question par un trop grand développement urbain.
Mail 1958														X			M. Bernard DEVAUX de Magnanville a écrit : Contre l'implantation d'une prison sur le territoire de Magnanville, alors qu'il y a plusieurs sites plus appropriés qui n'impacte pas les zones agricoles.
Mail 1959				X													Un anonyme de Lésigny a écrit : Contre la construction de logement Préserver les zones naturelles, la faune et la flore et cette qualité de vie. Évitez de la surpopulation. Préserver les zones agricoles. Garder une certaine tranquillité. Éviter un trop gros nombre de véhicules (pollution). Faire en sorte de décentraliser et de conserver les milieux ruraux. Éviter que Paris devienne une Mégamétropole
Mail 1960				X			X										Un anonyme de Soindres a écrit : Opposition au projet de construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville Le site retenu pour ce futur centre de détention est une aberration et non conforme à la tranquillité des habitants de Magnanville et des petits villages limitrophes. Pourquoi avoir prévu la construction de logements face à la mairie si ce n'est d'accueillir le futur personnel pénitencier et dans le même temps, construire une résidence sénior qui n'auront que les nuisances sonores de jours comme de nuit ! et que dire des milliers de lycéens et collégiens qui seront certainement sollicités par des individus douteux.
Mail 1961								X				X					M. Antoine GAUDIN d'Épinay-sur-Seine a écrit : Observation du Président de l'association Protection Berges de Seine Je me permets de vous communiquer mes observations sur l'actuel projet de SDRIFe. Ce document engagera la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	région sur une longue durée, et il doit impérativement prendre en compte les aspirations de ses habitants à un environnement plus équilibré et plus écologique. Dans cette perspective, le projet de SDRIFe en l'état comporte de nombreuses lacunes, au premier rang desquelles son insuffisante prise en compte de la nécessité de préserver les zones naturelles protégées et les espaces de continuité écologique. Il semble rédigé par des personnes qui ont donné la priorité aux objectifs de croissance industrielle du "monde d'avant" (la prise de conscience massive de l'enjeu écologique), or nous sommes en train de basculer collectivement dans le monde d'après. Adopter ce texte en l'état ferait prendre à l'IDF des décennies de retard sur les principes d'aménagement du territoire fondés sur l'harmonie du rapport entre les êtres humains et la biodiversité.
Mail 1962			X														M. Nicolas BONAFOUX de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite que la ligne 4 soit prolongée au nord de Porte de Clignancourt.
Mail 1963			X														Mme Flodie MOLINIER de Drancy a écrit : Souhaite l'arrivé du métro 7 à Drancy.
Mail 1964			X	X					X								M. Emile KOWALSKI de Paris a écrit : Une région plus écologique et sociale Je trouve que ce SDRIF manque d'ambition sur différents enjeux. Sur le logement social, il est gravement lacunaire. Il stigmatise les villes qui font l'effort d'accueillir les classes moyennes et populaires, mais se contente de " soutenir avec volontarisme" la construction de logements sociaux dans les villes qui refusent d'en bâtir. Autant dire qu'il ne se passera rien chez elles, et que les classes moyennes et populaires continueront d'avoir des difficultés à se loger dans la région. Il faut contraindre les villes réfractaires, qui violent la loi par refus de la mixité sociale, sans quoi on ne pourra pas avoir de mixité dans la région, et relancer la production de logements sociaux qui est très en deçà des besoins titanesques. Il est aussi insuffisant sur la pollution de l'air, qui tue des milliers de personnes chaque année, sur la biodiversité, et manque d'ambition concernant la réduction de la place de la voiture. Comment peut-on encore prôner l'agrandissement des routes au prétexte que cela fluidifierait le trafic ? C'est totalement absurde. Toutes les études en la matière ont montré que créer de nouvelles routes générerait plus de trafic, et que pour réduire les embouteillages il fallait mettre en place des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche). Bref, il est encore temps de le rendre plus ambitieux et conforme aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque !
Mail 1965			X														M. Aurélien ASTORINO de Drancy a écrit : Souhaite l'arrivé du métro 7 à la mairie de Drancy
Mail 1966							X							X			Une anonyme de Moindou a écrit : Contre le projet de prison à Magnanville.
Mail 1967							X							X			Mme Virginie MARIAUD de Magnanville a écrit : Opposition au projet de prison Magnanville. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. Je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie.
Mail 1968							X							X			M. Bruno SOARES de Magnanville a écrit : Idem mail 1967.
Mail 1969			X	X													Mme Lucia NOCENTINI de Pontault-Combault a écrit : C'est un non-sens de vouloir installer d'autres immeubles à Pontault-Combault, dans une ville qui en contient déjà énormément. La circulation est suffisamment dense, rajouter d'autres habitants ne fera qu'amplifier les difficultés. Il en est de même pour les transports en commun incapables de gérer cet afflux de personnes, comme pour le stationnement des voitures.
Mail 1970			X		X			X				X			X		M. Laurent PAGANI de Gif-sur-Yvette a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. Au contraire de rajouter des routes, il faut renforcer les transports en commun. Il est très urgent de remettre sur pied les transports en commun existants en particulier les RER plutôt que de développer des routes. Il faut sans doute en rajouter pour mieux desservir les banlieues. Il y a des progrès avec les trams mais il faut aller plus loin mais pas faire n'importe quoi comme la ligne 18 en plein champs qui détruit des terres agricoles très riches et qui va amener l'urbanisation du plateau de Saclay pour rentabiliser ce métro inutile sinon.
Mail 1971							X							X			Mme Cécile BOURLIER de Follainville-Dennemont a écrit : Opposée à la localisation de la prison de Magnanville qui se situera à côté du lycée et sur des terres agricoles.
Mail 1972														X			M. Pierre LASRI de Mantes-la-Ville a écrit : Contre la localisation de la prison à Magnanville sur des terres agricoles.
Mail 1973							X							X			M. Nicolas ENGRAND de Follainville-Dennemont a écrit : Idem mail 1971.
Mail 1974							X							X			Mme Brigitte BOURLIER de Mantes-la-Jolie a écrit : Idem mail 1971
Mail 1975							X							X			Mme Clémentine ENGRAND de Follainville-Dennemont a écrit : Idem mail 1971


THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
Mail 1976							X							X			M. Antonin ENGRAND de de Follainville-Dennemont a écrit : Idem mail 1971
Mail 1977							X										Mme Manon CHUSSEAU de Magnanville a écrit : Opposition à la maison d'arrêt : proximité des commodités.
Mail 1978							X										M. Paul Jalal BAGHERI de Magnanville a écrit : Opposition au Centre Pénitentiaire sur cette localisation.
Mail 1979							X							X			Mme Caroline GOOSSENS FAVRE de Magnanville a écrit : Idem mail 1971
Mail 1980							X										Une anonyme de Magnanville a écrit : Contre le projet de prison près du lycée et des pavillons.
Mail 1981							X										Une anonyme de Magnanville a écrit : Idem mail 1980
Mail 1982			X														NIRAJ de Vigneux-sur-Seine a écrit : Notre ville est très isolée. Nous avons besoin d'un pont entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons. Pour aller vers Orly.
Mail 1983														X			Un anonyme de Mantes-la-Jolie a écrit : Idem mail 1972.
Mail 1984			X											X			Un anonyme de Vert a écrit : Contre le projet de prison à Magnanville. Ce projet consiste comme d'habitude à bétonner de la terre agricole. La localisation, en dépit du bon sens, ne comporte pas de voie d'accès suffisamment dimensionnée pour le surcroît de trafic que cela va engendrer. Les friches industrielles ne manquent pas le long de la Seine. Pourquoi ne pas les utiliser plutôt que de dégrader à nouveau la campagne.
Mail 1985		X						X					X				Mme PLUVINET de Roissy en Brie a écrit : Fixer des objectifs précis de dés imperméabilisation de l'espace urbain Il est nécessaire que le S.D.R.I.F. prévoit des objectifs précis de désimpermeabilisations des sols. Actuellement, bien que la désimpermeabilisation face parti des objectifs du SDRIF (OR 40 à 42), il ne fixe aucun objectif chiffré ni ne priorise les enjeux. Par exemple, il semble important de prévoir des actions de désimpermeabilisation plus importantes dans les milieux urbains situés en zone inondable et d'y interdire toute nouvelle artificialisation. Cela permettra de réduire les risques d'inondation (par l'infiltration et le stockage des eaux de pluies dans le sol) et de ne pas augmenter l'exposition des franciliens. Ainsi, et par cohérence, les villes dont le territoire urbanisé est tout ou partie en zone inondable (un seuil pourrait être mis en place) devraient avoir des objectifs de densification et des droits à l'extension urbaine diminués par rapport aux villes non concernées. Or, Gennevilliers, dont la zone urbanisée est entièrement située en zone inondable, est identifiée comme une polarité et possède 2 gares sur son territoire, soit une possibilité d'extension de 4 % de son espace urbanisé, avec un objectif clair d'augmenter la population. Cela montre bien qu'aucune réflexion n'a été menée dans ce sens.
Mail 1986					X					X		X					Mme PLUVINET de Roissy en Brie a écrit : La prise en compte des continuités écologiques Il faut "sérieusement" prendre en compte les continuités écologiques. On entend par continuités écologiques l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Réservoirs de biodiversité = habitat d'une ou de plusieurs espèces ou les individus peuvent vivre (se nourrir, s'abriter, se reproduire...).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	Corridor écologique = espaces qui permettent à la faune et à la flore de se déplacer d'un réservoir à l'autre. Or, le document régional (S.R.C.E.) qui les identifie et les planifie actuellement date de 2013 - il n'avait donc pas pu être intégré correctement dans le S.D.R.I.F. 2030 - et est entré en révision fin 2023 - il ne pourra donc pas être intégré correctement dans le S.D.R.I.F.-E. La région considère d'ailleurs que les continuités écologiques sont fonctionnelles dans tous l'espace rural (voir OR 1 : "La grande armature paysagère à conforter consiste en des unités paysagères regroupant une large majorité d'espaces naturels, agricoles et forestiers, entretenant des liens fonctionnels entre eux et avec d'autres espaces similaires"). Or, mis à part quelques exceptions (forêt de Rambouillet, forêt de Fontainebleau), les espaces naturels, agricoles et forestiers sont trop petits, trop fragmentés, trop fréquentés pour jouer ce rôle. A titre d'exemple, les déplacements nord-sud en Seine-et-Marne ne sont pas possible pour le Cerf élaphe, espèce emblématique de nos forêts. Les considérer comme fonctionnel ne permet pas de fixer des objectifs pertinents de restauration et de création des continuités écologiques. Cela permet à minima de maintenir la situation à l'existant, voire de la dégrader dans une certaine mesure. Ainsi, le S.D.R.I.F. doit sanctuariser tous les réservoirs de biodiversité identifié dans le S.D.R.I.F. car ils constituent les habitats indispensables au vivant sur notre territoire. Il s'agit principalement des massifs forestiers et des grandes vallées, ainsi que quelques prairies et zones humides. Cette sanctuarisation doit être mise en place dans l'agglomération parisienne comme dans l'espace rural. Aucune dérogation ne doit y être possible, d'autant plus si elle entraîne la fragmentation de ces réservoirs ou des corridors (voir OR 18 : possibilité d'implanter dans les espaces sanctuarisés des infrastructures linéaires type route, voie ferrée... l'effacement de tels aménagements est impossible. Le "techniquement possible" et le "coût raisonnable" ne sont pas définis et pourtant ils sont le garde-fou de cette dérogation). Aussi, la restauration des corridors écologiques doit être imposée dans les secteurs d'intérêt régional comme dans les corridors identifiés localement. Des mesures comme la préservation systématique des éléments naturels (arbres, haies, mares, bandes enherbées...), la renaturation, la végétalisation ou encore la perméabilité des clôtures doivent être inscrites dans les orientations réglementaires. Seules ces dispositions permettront de ne pas dégrader les continuités écologiques existantes et de les restaurer.
Mail 1987							X									X	Anonyme de Soindres a écrit : Projet de localisation du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville Ce projet n'est pas recevable en l'état. Je suis contre la localisation retenue car elle ne respecte ; - ni l'environnement (zone rurale et biodiversité) – ni la sécurité de nos enfants (lycée à 150m) - ni la quiétude des habitants (premières habitations à 150m) - ni le nombre d'infrastructures routières qui desservent actuellement la ville et les villages alentours (peu nombreuses et déjà saturées) Ce projet de localisation doit être revu en considérant 1/ le projet de développement et d'aménagement du propriétaire de la parcelle qui s'appuie sur le maintien de l'écosystème local et des ressources naturelles, 2/ les autres alternatives, argumentées et portées par l'association TMCP et les concitoyens locaux. Il est impensable de poursuivre dans cette voie et de confirmer l'emplacement qui semble avoir été retenu pour le site pénitentiaire. Cette perspective est très inquiétante pour l'avenir de nos communes et celui de nos enfants.
Mail 1988							X									X	Anonyme de Soindres a écrit : Projet de localisation du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville Idem Mail 1987
Mail 1989							X	X								X	M MARTIN de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 1990							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Opposition à la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville Le lieu d'implantation du centre pénitentiaire est retenu par l'état sur le site de Magnanville. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens. Et c'est surtout inadmissible l'implantation devant un lycée et des habitations à proximité
Mail 1991							X									X	Mme ROULOT de Magnanville a écrit : Idem mail 1990
Mail 1992							X								X	X	Anonyme de Magnanville a écrit : Localisation d'un centre pénitentiaire à Magnanville Je suis contre ce projet situé sur des terres agricoles, à proximité d'un lycée. Il me semblerait opportun de positionner ce centre sur des friches industrielles, ce qui limiterait notre impact environnemental à l'heure où on nous demande de faire des efforts pour notre planète
Mail 1993																X	Anonyme de Auffreville-Brasseuil a écrit : Totalement opposés à la localisation de cette prison ciblée près des habitations et du bâtiment scolaire a Magnanville. NON A CE PROJET.
Mail 1994			X				X			X						X	Anonyme de Magnanville a écrit : Opposition au projet de pénitentiel de Magnanville Trouver un autre site pour ce projet, utiliser une friche industrielle. Trop proche d'un lycée et des habitations. En pièce jointe : association TMPC Voir Mail 757
Mail 1995		X					X								X		Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Avec le changement climatique vous réclamez plus d'espaces verts. A ce jour 0 PONTAULT COMBAULT nous détruisons des pavillons pour construire des barres d'immeubles sans arbres et de verdure, logement donnant directement sur des routes et des ronds-points. Aucun commerce pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposées directement sur le registre électronique
																	d'école supplémentaire, les boutiques prévues lors de la construction ne sont rarement occupées que part du para médical et qui ne prene rarement de nouveau clients. Arrêtez de dire plus de nature en ville c'est faux. Pas de médecins eux non plus ne prennent pas de nouveau patient. Faites construire dans l'ouest de Paris où il fait bon vivre avec peu de tours
Mail 1996		X						X						X			Anonyme de Montreuil a écrit : Je suis habitante et électrice d'île de France. Et j'adresse ce message à l'enquêteur public pour dire mon opposition au sdrif-e, tel qu'il a été arrêté. Voilà pourquoi et ce qui motive mon avis. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire
Mail 1997							X						X	X		X	M TOTALIN de Fontenay-Mauvoisin a écrit : Localisation d'un Centre Pénitentiaire « Notre Responsabilité !! » Monsieur, Dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-Environnemental de la Région Île-De-France, pour la période du 1er février au 16 mars 2024, je me permets de solliciter votre bienveillance au regard de ce projet de localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Je me permets de vous écrire au nom de l'association, des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens. Rappel de l'évènement, un communiqué de presse du Ministère de la Justice, en date du 30 septembre 2021, Éric Dupond-Moretti annonce la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en Ile-de-France. Cet établissement aura une capacité de 700 places, la prison sera livrée à l'horizon de 2027. ** Dans la continuité de l'annonce de Monsieur Éric Dupond-Moretti, l'association TMCP s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation. Monsieur Le Président Macron, parle d'une triple ambition, Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes, Magnanville en a besoin... Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, c'est un projet de l'ETAT !! Les Publications de l'association TMCP, les années 2021, 2022 et 2023, ont permises d'établir une analyse détaillée en toute impartialité sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire. • Ces documents ont été largement diffusés, vers les responsables politiques, • Les travaux d'études et d'analyses ont été menés de manière impartiale et objective, • Ces documents sont disponibles sur demande, ils représentent plus de 500 pages de rédaction, 1 * Première Analyse Environnementale, 8 pages, Octobre 2021. 2 * Manifeste en 2 versions, 175 pages, Février 2022. 3 * Point de Situation à fin 2022, 9 pages, Décembre 2022. 4 * Vidéo de localisation, 1,28 minute, Décembre 2022.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique</p>
																	<p>5 * L'Education de nos jeunes générations, la Sécurité, le Contexte local, 30 pages, Juin 2023. 6 * Point de Situation à fin 2023, 2 pages, Décembre 2023. 7 * L'association vient de finaliser un rapport, 85 pages, Janvier 2024 « Rapport d'Evaluation et de Constat dans l'Intérêt Général ». Le contenu de ces documents est le résultat d'un travail d'équipe et de collaboration avec différents intervenants externes. Le résultat et la finalité de ce travail a pour définition l'atteinte des objectifs de l'Etat, endiguer le traitement de la délinquance, améliorer les conditions de vie des détenus, préserver les acteurs de l'administration pénitentiaire, sans venir dégrader la qualité de vie des citoyens, sans venir impacter l'équilibre du développement durable, qui repose sur trois piliers, l'économie, le social et l'environnement.</p> <p>• Les documents qui synthétisent le mieux cette question sont les documents identifiés n°2 – n°5 et n°7, « tous ces documents sont disponibles » - Document n°2 : Ce document développe 3 axes « Le contexte de la délinquance – L'expertise de premier niveau – Les solutions alternatives ». - Document n°5 : Ce document développe 3 axes « L'Education de nos jeunes générations – La Sécurité – Le Contexte Local ». - Document n°7 : Ce document est un « Rapport d'Evaluation et de Constat, dans l'Intérêt Général » qui donne une analyse détaillée sur le contexte lié à l'implantation de ce centre pénitentiaire. Le SDRIF-E 2040 a pour objectif, • D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles, • De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, • De favoriser le rayonnement international de la région >> Le choix d'une mauvaise implantation, aura un effet négatif sur ce grand plan. La localisation d'un CENTRE PENITENTIAIRE, doit s'intégrer dans un contexte local, sans que celui-ci ne vienne impacter un équilibre, que nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local et de l'Ile De France. Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. Le projet porte sur l'implantation de haies permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire. Les vertus de ce projet, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc... Contribution Vers Président Commission Enquête 07 02 2024 3 de 3 La récente ACTUALITE, la pose d'une pastille officialise le site n°1, comme identifié pour la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de MAGNANVILLE, en plein centre village, à proximité d'établissements scolaires "150 m." et d'habitations "150 m." pose inéluctablement des questions !!, Cette actualité n'affecte en rien la finalité de notre engagement !! Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature, des solutions existent. Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas respectueuse des conditions humaines et environnementales. Une responsabilité commune, dans ce projet nous avons toutes et tous une responsabilité « l'ETAT, nos ELUS (es), les ADMINISTRÉS (es), le SDRIF-E etc.. », pour l'avenir de nos jeunes générations et l'image de notre environnement. Prendre la décision de localiser ce centre pénitentiaire, comme préconisé dans le projet SDRIF-E est une responsabilité morale, un véritable cas de conscience !</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Ci-dessous l'appellation « mail » concerne toutes les observations déposées par voie électronique qu'il s'agisse des observations envoyées par courriels ou de celles déposés directement sur le registre électronique
																	<p align="center">La pose d'une pastille officialise le site n°1, sans en prévoir la finalité...</p>  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p align="center">L'actualité en BREF...</p> <ul style="list-style-type: none"> * Novembre 2023 : Monsieur le Ministre de La Justice, informe les élus que le site n°1 de Magnanville est retenu pour le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire, * Janvier 2024 : Monsieur le Préfet de la Région Ile-De-France officialise que le lieu d'implantation retenu par l'Etat, sera le site n°1 de Magnanville, la pastille est positionnée... * Mars 2024 : La prochaine étape début mars, point de départ du déroulement du processus l'APIJ... </div>
Mail 1998							X										Mme TOTALIN de Fontenay-Mauvoisin a écrit : Idem mail 1997
Mail 1999																	M Le SOLLEUZ de Magnanville a écrit : ROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ARRET SUR LA COMMUNE DE MAGNANVILLE Je m'oppose fortement à ce projet. Qui ne correspond à aucun des engagements de l'état.
Mail 2000																	X Anonyme de Tilly a écrit : Je ne comprends pas pourquoi il est prévu de construire une prison à côté du lycée de Magnanville. Nous devons préserver notre jeunesse et il y a d'autres endroits pas très loin comme des friches industrielles pour implanter cette prison sans exposer notre jeunesse à la délinquance. Ce projet doit être implanté sur un autre terrain.
2000	Total des observations recueillies sur le registre électronique et par courriel																